ex Legato F. W. de Stael me suis annume-
rat Atre Sulhausana Anno 1762

Norich
M.21.116

Digitized by the Internet Archive
in 2010 with funding from
University of Ottawa

http://www.archive.org/details/lapresencedeiesu00noue

# LA PRESENCE DE IESVS-CHRIST DANS LE TRES-SAINT SACREMENT,

POVR SERVIR DE RÉPONSE au Miniſtre qui a écrit contre la Perpetuité de la Foy de l'Egliſe Catholique, touchant l'Euchariſtie.

*Par le R. P. IACQVES NOVET, de la Compagnie de* IESUS.

Loüé ſoit le tres-Saint Sacrement.

SECONDE EDITION.

Jo. Alberti Fabricii

A PARIS,

Chez FRANÇOIS MUGUET, Impr. & Libr. ord. du Roy, & de Monſeig. l'Archeveſque, ruë de la Harpe, aux trois Roys.

M. DC. LXVII.

*Avec Approbation & Privilege du Roy.*

# AV ROY.

SIRE,

*Ie ferois tort à cet auguſte Sacrement, dont j'entreprens la défenſe, ſi je ne mettois mon Ouvrage aux pieds du Thrône de* VOSTRE MAJESTE´; *puiſque c'eſt*

*assez d'avoir sa protection, pour estre victorieux de tous les ennemis de la Foy.*

*La Presence reelle de* IESUS-CHRIST *dans l'Eucharistie n'a point de plus illustres témoins, apres les Apostres & les anciens Peres de l'Eglise, que ces grands Monarques, & ces Rois tres-Chrestiens, de qui vous tenez le Sceptre & la vie.*

*Ils ont de tout temps regardé le tres-Saint Sacrement comme l'objet de leur particuliere veneration: & la perpetuité de leur foy touchant cet adorable Mystere, est une preuve invincible de celle de l'Eglise, qui suffit toute seule pour confondre l'heresie, & détruire ce changement imaginaire, qu'elle nous reproche avec autant de temerité que d'injustice.*

*Ils ont fait gloire de recevoir leur Couronne du Fils de Dieu, qu'ils adoroient sous les symboles sacrez: Et Charlemagne voulut que son fils Loüis le Debonnaire la prist sur les Autels, pour luy montrer qu'il devoit estre heritier de sa pieté, puis qu'il l'estoit de son Empire: Que la Religion &*

*l'Eſtat eſtoient inſeparables dans la Monarchie Françoiſe; & que le premier des deux qui viendroit à manquer, tireroit apres ſoy la ruine de l'autre par une ſuite inévitable.*

*Ils ont tenu à honneur de luy en faire hommage; & Loüis XI. ayant eſté heureuſement guery apres la Communion, fit preſent de la Couronne de ſon Sacre à la Sainte Hoſtie de Dijon, témoignant par ce tribut reſpectueux que c'eſt le pain du Ciel, qui fait vivre les Rois de la terre, & qui maintient ce grand pouvoir qu'ils ont ſur leurs Sujets.*

*Ils luy ont conſacré leurs Palais, pour le loger dans leurs chambres Royales; & Loüis XII. eſtant parvenu à la Couronne, luy dedia ſon Hoſtel, ſe perſuadant que le Ciel qui avoit mis le Sceptre dans ſa Maiſon, l'avoit renduë Sainte, & qu'il n'y avoit point de demeure plus convenable à un Dieu reſidant parmy les hommes, que la Maiſon des Rois de France.*

*Ils l'ont invoqué dans les combats; &*

*Dieu qui preſide aux batailles, beniſſant leurs Armes d'une infinité de victoires, a toûjours fait voir que leurs vœux luy eſtoient agreables, & qu'il approuvoit leur foy.*

*Charles Martel à la journée de Tours allant au devant d'Abderame, qui conduiſoit une Armée de trois cens ſoixante & quinze mille hommes, communia avant que de donner le ſignal; & ſa devotion fut ſuivie de la déroute generale des ennemis, & d'un glorieux triomphe, qu'il acheta par la perte de quinze cens hommes ſeulement.*

*Robert, qui avoit coûtume de paſſer toute la nuit en prieres la veille de ſa Communion, ſans prendre un moment de repos, juſques à ce qu'il euſt receu le precieux Corps de* IESUS-CHRIST, *qu'il attendoit avec un deſir extrême: Ayant mis le ſiege devant le Chaſteau d'Avalon, les murs tomberent d'eux-meſmes pendant qu'il aſſiſtoit aux divins Myſteres; & le Sacrifice de la Meſſe plus fort que toutes*

*les machines de guerre, luy fit une breche miraculeuſe, pour entrer avec plus d'éclat dans cette Place de conqueſte.*

*Saint Loüis prenant le Saint Sacrement pour guide dans ſes voyages d'outremer, le faiſoit garder dans ſon Vaiſſeau ſous un Pavillon richement paré : & Geofroy de Beaulieu, qui eſtoit ſon Confeſſeur, aſſure que ce Vaiſſeau chargé d'un dépoſt ſi precieux, ayant donné contre un écüeil par la violence du vent qui s'éleva pres de l'Iſle de Chypre, le rocher s'ouvrit pour luy donner paſſage, pendant que le Roy faiſoit ſa priere au pied du Tabernacle en la preſence de Dieu.*

*Enfin, ils ont témoigné un zele merveilleux à venger les outrages faits à ce redoutable Myſtere ; & tous les Sacramentaires qui l'ont osé attaquer, ont trouvé en eux autant de fermeté pour reprimer leur inſolence, que de bonté, quand ils ſont r'entrez en leur devoir.*

*L'Hiſtoire de voſtre Royaume,* SIRE, *nous apprend que Berenger n'oſa publier*

*ſes erreurs ſous le Regne de Robert, parce que ce Religieux Prince avoit fait auparavant ſentir à Leutheric Eveſque de Sens, combien ces mal-heureuſes opinions luy déplaiſoient: & ſi la guerre qui s'alluma dans le Royaume apres ſa mort, ne permit pas à ſon fils de faire tout ce qu'il euſt deſiré, il ne laiſſa pas de contribuer tout ce qu'il pût de ſes ſoins & de ſon autorité, pour étouffer l'hereſie & procurer la paix de l'Egliſe.*

*L'on ſçait avec quelle douleur François I. apprit, que les Calviniſtes en ſon abſence avoient ſemé dans Paris des Ecrits ſcandaleux contre l'Euchariſtie. Il partit promptement de Tours, pour en faire une punition exemplaire, & voulut luy-meſme faire amende honorable à* IESUS-CHRIST *dans une Proceſſion ſolemnelle, marchant à pied, la teſte nuë, la torche en main, depuis Saint Germain juſques à Noſtre-Dame, accompagné de la Reyne & de toute la Maiſon Royale, le Dauphin portant le Poiſle ſur le Saint Sacrement, avec*

*les Ducs d'Orleans & d'Engoulesme ſes Freres, & le Duc de Vendoſme premier Prince du Sang.*

*Mais*, SIRE, *l'exemple de Loüis XIII. voſtre Pere, de glorieuſe memoire, ſurpaſſe tous ceux qui l'ont devancé: Sa main a eſté fatale à l'hereſie; il a abbatu le Donjon où elle s'eſtoit fortifiée; il y eſt entré victorieux, mais ce n'a eſté qu'à la ſuite du Saint Sacrement, auquel il donnoit l'honneur de ſa victoire. Et s'il n'a pas achevé ce qu'il avoit projetté pour la reduction entiere des heretiques, ç'a eſté pour partager ce grand Ouvrage avec* VOSTRE MAJESTE', *& vous laiſſer la gloire de les remettre ſous l'Empire de* IESUS-CHRIST, *comme il les a rangez ſous voſtre obeïſſance.*

*Et veritablement*, SIRE, *cette entrepriſe eſt digne de V. M. qui ne ſe plaiſt qu'aux grandes choſes.*

*Le Royaume du Fils de Dieu n'eſt point du monde: mais pourtant il eſt dans le monde, & c'eſt le ſalut du monde, qu'il y*

*exerce ſon pouvoir, & qu'il regne ſur les hommes auſſi bien que ſur les Anges. Il eſt dit que tous les Roys luy rendront hommage ; & nous voyons cette prediction accomplie dans toute l'étenduë de l'Vnivers. Les plus hautes Puiſſances adorent l'eſcabeau de ſes pieds ; l'Agneau immacule eſt aujourd'huy dominateur de la terre, & le Sacrement de l'Autel eſt un Sacrement victorieux, qui a ſubjugué tout le monde. Les Aigles de l'Empire volent autour de ce Myſtere, & ſe nourriſſent du corps & du ſang de* IESUS-CHRIST. *Les Lyons d'Eſpagne y trouvent de la force ; & les Roſes d'Angleterre en ont autres-fois tiré leurs plus doux parfums.*

*Mais il faut avoüer qu'il ſe plaiſt ſur tout parmy les Lys : Que ſi le Saint Sacrement eſt le threſor du Ciel, l'heritage des enfans de Dieu, & le pain delicieux des Roys, le Roy de France, qui eſt le Fils aiſné de l'Egliſe, y a plus de droit que les autres, & qu'apres avoir toûjours ſi conſtamment ſoûtenu le Saint Siege, apres*

*avoir donné de ſi frequentes batailles contre les Infidelles, fait paſſer des Troupes innombrables dans l'Orient pour le rétabliſſement du Royaume de Dieu, purgé l'Eſpagne des Mahumetans, empeſché trois fois la demolition des ſaints Lieux, porté la lumiere de l'Evangile aux Saxons & aux Danois, en un mot, apres avoir étendu le Domaine de* IESUS-CHRIST *juſques aux extremitez de la terre, il merite de l'approcher de plus prés, d'eſtre le premier aſſis à ſa ſainte Table, & d'avoir la meilleure part à ſes faveurs.*

*Cette conſideration,* SIRE, *nous fait connoiſtre quel eſt l'aveuglement de nos Religionnaires, que l'Autorité de tant de Roys ne peut retenir dans le reſpect qu'ils doivent au Fils de Dieu, qui a établi ce divin Sacrement dans l'Egliſe comme le Thrône de ſon amour.*

*Ie ne m'étonne pas ſi ſaint Loüis ayant laiſſé ce riche threſor pour gage de ſa rançon au plus grand ennemy du Chriſtianiſme, cet infidelle le garda avec une reve-*

*rence qui n'avoit rien de barbare. C'eſt un coup de Dieu, à qui rien n'eſt difficile que l'impoſſible. Mais il eſt étrange que des hommes qui font gloire d'eſtre Chreſtiens, ayent moins de pieté que les Sarrazins; & qu'apres avoir tout renverſé dans la Religion, ils nous imputent le crime qu'ils ont commis, & nous accuſent d'un changement dont la fauſſeté eſt condamnée par autant de Iuges que V. M.* SIRE, *a de Predeceſſeurs, en remontant ſucceſſivement & ſans interruption juſques à Clovis le plus ancien de tous les Roys Chreſtiens, de qui Dieu vous a mis le Sceptre en main, & le Zele de la Religion dans le cœur.*

*C'eſt ce zele,* SIRE, *qui tient tous vos bons Sujets ſi étroitement attachez au reſpect & à l'obeyſſance qu'ils doivent à* VOSTRE MAJESTÉ.

*Ils regardent avec admiration les autres vertus qui vous rendent le Prince du monde le plus grand & le plus parfait: Mais le ſoin que vous prenez de rétablir l'honneur des Autels & la Foy de nos Peres*

*dans tous les lieux où elle avoit eſté abolie, fait qu'ils redoublent leurs plus ferventes prieres pour la conſervation de voſtre Perſonne & de voſtre Eſtat.*

*Il eſt vray*, SIRE, *que Dieu vous a donné de grands charmes pour gagner les cœurs : Mais V. M. ne les peut employer avec plus de gloire, qu'à les réünir dans la Foy & dans la veneration du tres-Saint Sacrement de l'Autel, qui eſt le Sacrement d'unité, ſelon les Peres, & le lien ſacré de la Paix. Cette conqueſte vous ſera plus honorable, que tous les triomphes des Ceſars : Elle vous attirera la benediction du Ciel, l'applaudiſſement des Anges, & la protection de Dieu meſme, qui veillera ſur voſtre Eſtat, tandis que vous prendrez les intereſts de ſa gloire.*

*Ce ſont les vœux continuels que fait tous les jours devant l'Autel de l'Agneau,*

SIRE,

*DE VOSTRE MAIESTE'*

Le tres-humble, tres obeïſſant, & tres-fidelle Sujet & Serviteur IACQUES NOÜET, de la Compagnie de IESUS.

# *PERMISSION.*

IE soussigné Provincial de la Compagnie de IESUS en la Province de France, suivant le Privilege qui nous a esté octroyé par les Roys tres-Chrestiens Henry III. le 10. May 1585. Henry IV. le 20. Decembre 1603. & Loüis XIII. le 14. de Février 1612. par lequel il est defendu à tous Imprimeurs & Libraires d'imprimer aucuns Livres de ceux de nostre Compagnie, sans permission des Superieurs d'icelle ; permets au Pere IACQUES NOÜET, de la mesme Compagnie, de faire imprimer par tel Imprimeur & Libraire qu'il voudra, un Livre intitulé, *La Presence de* IESUS-CHRIST *dans le tres-Saint Sacrement, pour servir de Réponse au Ministre qui a écrit contre la Perpetüité de la Foy de l'Eglise Catholique touchant l'Eucharistie*, veu & approuvé par trois Theologiens de nostre Compagnie. En foy de quoy j'ay signé la presente Permission. A Paris ce 14. Novembre 1666.

IACQUES BORDIER.

# PREFACE.

L'HERESIE eſt une maladie d'eſprit ſemblable à celle du corps, que nous appellons du nom de Vertige, parce qu'il eſt avis à ceux qui en ſont travaillez, que tout tourne, & que le monde ſe renverſe, quoy que tout ce changement ſe faſſe dans leur teſte par le mouvement impetueux des vapeurs qui montent au cerveau, & par la trop grande agitation des eſprits.

Les Heretiques de noſtre temps ſouffrent la meſme confuſion dans leurs penſées: Ils croyent que tout eſt renverſé dans l'Egliſe Romaine, & que la foy des premiers ſiecles eſt aujourd'huy entierement alterée: Mais en effet, cette alteration n'eſt que dans leur idée, & la diverſité de leurs opinions en un point ſi conſiderable, fait voir avec certitude que ce n'eſt qu'une pure illuſion.

*Sebastianus Francus in epistola de abrogandis in universum omnibus statutis Ecclesiasticis.*

Sebastien Francus assure que l'Ante-Christ a commencé à paroistre dés le temps des Apostres, & que l'on veid bien-tost apres par son entremise la foy éclypsée, l'usage des Sacremens tourné en abus, l'Eglise corrompuë de telle sorte, qu'elle est demeurée invisible durant quatorze siecles, sans qu'on en puisse reconnoistre les traces dans un si long espace de temps.

*Hooker l'appelle ainsi dans sa Police Ecclesiastique.*
*In libro cui titulus, Præmonitiones Christi & Apostolorum de abolendo Christo per Antichristum.*
*Napperus in Apocal. pag. 66. & 68.*
*Melanchthon in locis.*
*Beza in confessione generali c. 7. sect. 12.*
*Vvittaker de conc. contra Bellarmin.*
*Vide eumdem de Ecclesia contra Bellarm. contra 2. q. 4. ubi ait D. Gregorium fuisse ultimum Papam, cæteros Antichristos.*
*Vvotton in examine tituli cleri Romani p. 330.*
*Bullingerus in Apocal. in c. 13. & in præfatione su.*

L'Eglise reformée de Transsylvanie marque le commencement de l'Ante-Christ au second siecle. Napperus croit qu'il ne parut qu'au quatriéme, & que c'estoit le Pape Sylvestre. Melancthon dit que Zosime fut le premier Ante-Christ qui occupa le Siege de Rome, & qu'apres luy il ne s'y trouva plus de vrais Evesques. Beze & Vvittaker estiment que saint Leon *fut le grand Architecte du Royaume de l'Ante-Christ, qui inspira l'orgüeil & l'amour de la domination si contraire au Christianisme, à ceux qui luy succederent au gouvernement de l'Eglise.* Rivet appelle Boniface le precurseur de l'Ante-Christ, & Vvoton *le premier Ante-Christ découvert.* Bullinger le met en l'année 673. qui fut, à ce qu'il dit, *une année fatale à toute l'Eglise.* Iunius descend

descend encore plus bas, jusques à Gregoire VII. Foxius jusques au commencement du quatorziéme siecle. *per Apocal. Iunius & Foxius in Apocal.*

Dans cette opposition de sentimens si contraires, les ennemis de l'Eglise Romaine se trouvent partagez à peu prés comme les Renards de Samson, qui se tenans tous par la queuë, tournoient la teste, & couroient l'un d'un costé, l'autre de l'autre. Ils nous reprochent tous le changement, sans pouvoir convenir ny du temps ny de la maniere qu'il s'est pû faire; & par un juste aveuglement, pensans mettre le trouble parmy nous, ils tombent eux-mesmes dans le desordre, estans à la fin contraints d'avoüer, *qu'ils ne sçavent ny par qui ny en quel temps l'ennemy a semé nostre doctrine, ny qui en a esté le premier auteur.* Ce n'est point à nous, dit celuy-cy, de determiner le temps auquel l'Eglise a commencé à defaillir. On ne convient pas du point de sa decadence, dit l'autre. Il est difficile, dit Vvittaker, d'en donner une resolution certaine. Il y a une grande diversité d'opinions sur ce sujet, dit Danæus. Quelques-uns soûtiennent que c'est le dixiéme siecle, les autres le cinquiéme, les autres le quatriéme. Et

Nescimus per quem aut quo tempore inimicus vestram doctrinam seminarit; nec quis fuerit primus singularum blasphemiarum vestrarum author compertum habemus. *Pouvellus in animad adversionibus in supplicationem Papistarum.*

Non est nostrum designare quo temporis momento cœperit Ecclesia deficere. *Bucanus in locis communibus pag. 466.*

*Vvittaker. in resp. ad rationes Campiani rat. 7. pag. 101. Convellus contra Ioannem Burgesium. Vvinkelmanus in Apocal. pag. 263.*

Vvinkelman écrivant sur l'Apocalypse, [Il y en a, dit-il, qui mettent la fin de la persecution de l'Ante-Christ en l'année 1517. lors que Monsieur Luther commença; & ainsi sa naissance seroit en l'année 257. Les autres le font commencer en l'année 412. Les autres en l'année 414. Les autres en l'année 606. en laquelle Phocas confirma la Primauté du Pape.]

Il est aisé de juger par cette incertitude flotante d'opinions vagues & indeterminées, que ce changement imaginaire que nos Religionnaires imputent á l'Eglise Romaine, n'est qu'un vain pretexte, & une feinte de laquelle tous les Novateurs ont coûtume de se servir, pour rejetter sur les fidelles le crime d'heresie, dont ils sont eux-mesmes convaincus; comme ceux qui broüillent dans l'Estat, couvrent ordinairement leurs pernicieux desseins du zele du bien public, & de la reformation des abus qui se commettent.

En effet, si l'Eglise Romaine avoit souffert quelque alteration dans la foy, le changement d'un corps si fleurissant, si noble, & si connu par toute la terre, n'auroit jamais pû demeurer inconnu;

& j'oſe dire qu'il auroit plus éclaté que la décadence de l'Empire, veu que la ville de Rome, ſelon le témoignage des Peres, a porté plus loin la gloire de ſon Empire par la Religion, que par les armes, & par la pureté de ſa foy, que par la puiſſance temporelle de ſes Monarques. *Amplior facta eſt arce Religionis, quàm ſolio poteſtatis.*

Sedes Roma Petri quæ Paſtoralis honoris
Facta caput mundi, quidquid non poſſidet armis
Relligione tenet.
*Proſper. de ingratis.*

La vraye Egliſe de IESUS-CHRIST eſt la regle de noſtre foy, & la foy eſt immuable; comme elle n'eſt point ſujette au changement, elle n'a point auſſi beſoin de reformation, les heretiques ſont ceux qui s'en ſeparent.

Regula fidei una omnino eſt, *ſola*, immobilis, & irreformabilis.
*Tertull. l. de Virg.*

[ Qui a jamais introduit une hereſie, comme dit Vincent de Lerins, qui ne ſe ſoit auparavant ſeparé de la creance commune, ancienne, & univerſelle de l'Egliſe Catholique? Cela eſt plus clair que le jour, par les exemples qu'on en peut produire. ] Et l'Ecriture meſme le decide: *Hi ſunt qui ſegregant ſemetipſos*, qui ſont ceux qu'on doit tenir pour heretiques? ceux qui ſe ſeparent de l'Egliſe.

Quis unquam hæreſes inſtituit, niſi qui ſe priùs ab Eccleſiæ Catholicæ univerſitatis, antiquitatis conſenſione diſcreverit? Quod ita eſſe luce clarius exemplà demonſtrant.
*Vincent. Lerin. lib. contr. hæreſes, c. 34.*
*Iuda 19.*

Si donc l'Egliſe Romaine eſtoit tombée dans l'hereſie, en changeant ſon ancienne doctrine, il faudroit qu'elle ſe

fuſt ſeparée de la vraye Egliſe de IESUS-CHRIST, puiſque la marque des heretiques, ſelon l'Ecriture, *eſt de ſortir de l'Egliſe*. Et ſi elle s'en eſtoit ſeparée, il faudroit qu'on puſt dire au vray en quel temps, & par qui, & de quel corps elle ſeroit ſortie.

Nous ſçavons bien que les Calviniſtes & les Lutheriens ſont ſortis de ſon ſein : Que Luther eſtoit Moyne, & qu'il renonça à ſes vœux & à l'obeïſſance du ſaint Siege, pour ſe plonger dans les plaiſirs : Que Calvin eſtoit Eccleſiaſtique, & qu'il fit un nouveau parti dans la France. Perſonne n'en peut douter, & leurs diſciples meſmes ne le peuvent deſavouër.

Abſurdũ eſt poſt quam deceſſionem à toto mundo facere coacti ſumus, inter ipſa principia alios ab aliis diſſilire. *Calvin. ep.* 141. *pag.* 273.

Mais que l'Egliſe de Rome ſe ſoit jamais ſeparée du vray corps myſtique de IESUS-CHRIST, qu'elle ait alteré les dogmes de la foy, qu'elle avoit receus des Apoſtres, & répandu dans l'univers, comme dit ſaint Paul, cela ne ſe trouve point. Les Auteurs anciens, qui ont marqué ſi ſoigneuſement toutes les hereſies, n'ont point parlé de celle-là, qui ſeroit neantmoins la plus conſiderable de toutes. Perſonne ne s'eſt aviſé de ſa ſeparation, que ceux qui ont fait di-

vorce d'avec elle dans ces derniers temps, & qui n'en peuvent rien dire, que ce que la paſſion leur ſuggere.

Perſonne ne luy a reproché l'innovation que des Novateurs, à qui l'on pourroit dire ce que diſoit Optat aux Donatiſtes : *Inveniſtis Diaconos, Presbyteros, Epiſcopos ; feciſtis laïcos : agnoſcite vos animas evertiſſe.* Vous nous accuſez de changement, vous qui avez tout renverſé. Vous avez trouvé des Diacres, des Preſtres, & des Eveſques, & vous en avez fait des laïques. Vous avez trouvé des Sacremens, & vous en avez oſté l'uſage. Vous avez trouvé des Autels conſacrez à Dieu, & vous les avez rendus prophanes. Vous avez trouvé l'unité dans le bercail de IESUS-CHRIST, & vous y avez mis la diviſion. Reconnoiſſez donc que le changement vient de vous, & que vous avez perverty les ames. Optat. l. 2.

Ce ſont-là les accuſateurs de l'Egliſe qui ont inventé cette calomnie, & qui ne conſpirent enſemble que pour luy nuire, encore ne peuvent-ils s'accorder. Les uns accuſent le Pape Sylveſtre, les autres en veulent à Zoſime, les autres attaquent Gregoire, & les autres Nico-

las. Les uns mettent le changement dés le commencement des premiers siecles, les autres vers la fin, les uns plus bas, les autres plus haut. Quelques uns disent qu'ils n'en sçavent rien, & disent vray. Il y en a mesme qui confessent que [ l'Eglise Romaine n'est jamais sortie d'aucune autre Eglise visible; mais qu'il n'importe pas : Qu'elle a toûjours esté de la communion de celles qui n'ont point erré dans la foy : Que les fausses doctrines s'y sont tellement établies, que ceux qui les ont enseignées, & ceux qui les ont improuvées, sont demeurez dans la mesme communion, & qu'il est absurd de leur demander les circonstances du lieu, du temps, & des auteurs du changement, parce que personne n'en a parlé. ]

*Sutcliffus in respons. ad petit. Sacerdotum Missanium c. 7. Fieldus de Ecclesia l. 3. c. 13.*

*Napper. in Apocal. pag. 68.*

Napperus avouë que [ l'Eglise Romaine a regné sur toute la terre l'espace de mille deux cens soixante ans, sans aucune contradiction notable. ] Et Fulco se voyant pressé de dire quelle estoit l'origine du changemẽt qu'il reprochoit à cette Eglise, dit [ que c'estoit le mystere de l'Apocalypse, qu'on ne pouvoit pas impugner, parce qu'il estoit caché: Que la corruption se glissa peu à peu, en

*Fulco in duplicatione ad Brissoum & in respons. ad Pseudo Catholicum, & in confutatione Purgatorij.*

ſorte que les vrays Paſteurs ne s'en apperceurent pas, eſtant occupez à déraciner les autres hereſies, comme celles des Valentiniens, des Marcionites, & des Manichéens, ou empeſchez à d'autres affaires, qui ne leur permirent pas de s'informer de ces alterations, ou bien enfin qu'ils les negligerent, ſi tant eſt qu'ils en euſſent la connoiſſance. Ioint que les dogmes qu'elle faiſoit paſſer pour orthodoxes, ne reſpirans en apparence que pieté, comme par exemple, la priere pour les morts, le peuple les receut avec avidité, l'uſage les confirma, & puis enfin, ſaint Auguſtin & les autres Peres les approuverent, ſans les examiner à la regle de l'Ecriture. ]

De là vient qu'ils ſe donnent la liberté de cenſurer indifferemment tout ce qu'ils rencontrent dans leurs écrits, qui n'eſt pas conforme à leurs fauſſes maximes. Ils blâment ſaint Gregoire de Nyſſe d'avoir enſeigné [ que le pain n'eſt pas fait le corps de JESUS-CHRIST parce qu'on le mange, mais qu'il eſt changé au corps par la parole, ainſi que le Verbe l'a dit, *Cecy eſt mon corps.* ] Ils condamnent ſaint Chryſoſtome, parce qu'il établit la tranſſubſtantiation. Ils

*Centur. cent. 4. col. 287.*

*Centur. 5. col. 517. & Muſcul. in locis comm. pag. 336.*

*Petrus Martyr. in epist. ad Bezam pag. 106. & ep. ad Calv.*

*Centur. cent. 4. c. 4. col. 295.*

*Petrus Martyr. in locis comm. par. 4. & Calvinus, & alij.*

*Fulco contra Sanderum, & alij.*

*Adamus Francis in margarita Theolog. pag. 256.*

*Antonius de Adamo in anatomia Missæ pag. 136.*

ne peuvent croire saint Cyrille, lors qu'il dit que la substance de la chair & du sang de IESUS-CHRIST est unie à la benediction, c'est à dire au pain sanctifié. L'auteur du livre des Sacremens, qui est attribué à saint Ambroise, leur déplaist, parce qu'il parle trop clairement de la presence reelle, & de la conversion du pain au corps de IESUS-CHRIST. Ils condamnent generalement tous les anciens Peres, qui ont changé, disent-ils, la table du Seigneur en Autel, & le Sacrement en Sacrifice. Ils les reprennent d'avoir mis l'Eucharistie en reserve, & revoquent en doute la sainteté de cette pratique. Enfin, ils se plaignent de ce que l'erreur des Papistes touchant la transsubstantiation s'est glissée trop tost dans l'Eglise; & qu'on ne peut sçavoir au vray quand celle de la presence reelle a commencé.

Voila comme les heretiques nous debitent leurs songes touchant le changement de l'Eglise, dont la fausseté est suffisamment refutée par la contrarieté de leurs témoignages; nul d'entr'eux ne meritant d'estre crû, parce que tous se contredisent, & qu'ils veulent tous qu'on les croye sur leur bonne foy, sans rendre raison de leur avis.

L'Auteur qui a écrit depuis peu contre la perpetuité de la foy touchant l'Euchariſtie, s'eſtant trouvé engagé dans cet embarras par la neceſſité de ſon ſujet; a bien-toſt reconnu qu'il ne falloit pas nous abandonner tous ces grands hommes de l'antiquité: il a bien veu que c'eſtoit nous donner un avantage incomparable, que de leur attribuer nos doctrines, que le blâme qu'on leur imputoit de les avoir ſuivies, eſtoit noſtre juſtification & noſtre gloire, & qu'il n'y avoit point d'apparence qu'ils euſſent eu ſi peu de lumiere, pour reconnoiſtre le changement de l'Egliſe, s'il euſt eſté déja de leur temps, ou ſi peu de zele pour le reprendre. C'eſt pourquoy il recule tant qu'il peut pour ſe defaire de cette difficulté; & ne pouvant deſcendre plus bas que le dixiéme ſiecle, il ſe cache dans les tenebres épaiſſes qui ſe répandirent en ce deplorable temps ſur toute la face de l'Egliſe. Là il ſe retranche comme il peut, aſſurant que l'Egliſe Romaine, qui avoit eſté juſqu'alors dans la foy de l'abſence reelle, degenera peu à peu de la pureté de ſa doctrine, & qu'en moins de deux ſiecles, d'orthodoxe qu'elle eſtoit au-

paravant, elle se trouva, sans s'en appercevoir, non seulement heretique, mais idolatre, adorant le pain & le vin de l'Eucharistie comme le corps & le sang de IESUS-CHRIST, dont ils ne sont, comme il pretend, que la figure.

Mais ne se sentant pas assez fort pour soûtenir son opinion, & luy donner quelque couleur de probabilité, il sort des bornes de la dispute; & faisant des courses au loin, comme pour amasser de nouvelles forces, il s'appuye premierement du témoignage des sens, qui combattent ouvertement la presence reelle, ne se souvenant pas de ce que dit saint Augustin contre les Donatistes, que tous les Schismes & toutes les dissensions sont venuës de ce costé-là, parce que l'homme animal ne comprend point les choses qui sont de l'Esprit de Dieu. *Ex ipso autem animali sensu, quia homo animalis non percipit ea quæ sunt Spiritus Dei, omnes dissensiones & Schismata generantur.*

*S. Aug. l. 1. contra Donatistas.*

De là il passe à la raison humaine, qui a la veuë si courte, qu'il est aisé de la surprendre, si elle n'est éclairée des lumieres de la foy.

Et puis il fait montre de l'Ecriture,

dont il ſe vante d'eſtre le depoſitaire: mais n'y trouvant point ſes ſeuretez, il paſſe legerement par deſſus, & ſe jette dans la doctrine des Peres, comme ceux qui ſe ſentent pourſuivis des Prevoſts, ſe ſauvent dans les Foreſts, pour y trouver quelque retraite.

C'eſt ce qui m'a obligé à le ſuivre, afin de le ramener au point du changement, d'où il s'eſtoit éloigné. Et parce qu'il a affecté de paroiſtre de bonne intelligence avec les anciens Docteurs de l'Egliſe, je me ſuis ſervi de leur autorité dans toutes les parties de cet Ouvrage.

Au premier Livre, je luy montre que les Sens ne ſont point juges legitimes de la verité de nos Myſteres, & qu'il eſt étrange qu'il employe ſi ſouvent leur témoignage, veu que les Peres l'ont ſi conſtamment reprouvé.

Au ſecond, je refute par les meſmes Peres toutes les preuves qu'il a tirées de la Philoſophie & de la raiſon humaine.

Au troiſiéme, je luy fais voir l'abus qu'il a fait de l'Ecriture, pour avoir preferé ſon ſens à celuy des anciens, à qui Dieu a donné l'intelligence de ſa parole.

Au quatriéme, je luy montre que les dogmes de la preſence reelle, de la tranſſubſtantiation, & de l'adoration de l'Euchariſtie ont eſté reconnus de toute l'antiquité, enſeignez par tous les Peres, jamais combatus que par les heretiques, & que le ſilence des Payens qu'il a tant rebatu, n'eſt qu'une invention de ſon eſprit, qui eſt ſans fondement, comme le reſte de ſes preuves eſt ſans ſolidité.

Enfin, l'ayant ramené au point du changement pretendu de l'Egliſe par les meſmes voyes par leſquelles il s'en eſtoit écarté, j'en découvre la fauſſeté par des raiſons invincibles, priſes des circonſtances des temps qui l'ont devancé, du ſiecle auquel il ſuppoſe qu'il eſt arrivé, & de ceux qui l'ont ſuivi.

Au reſte j'ay crû devoir icy avertir le Lecteur, que je n'entreprens dans cette Controverſe, que la defenſe de l'Egliſe Catholique, ſans toucher aux reproches particuliers que noſtre adverſaire fait à celuy qui a écrit pour la perpetuité de la foy. I'ay dû faire cette diſtinction pour pluſieurs raiſons, mais particulierement pour ne point entrer dans un demeſlé qu'ils vuideront tous

deux enſemble, quand il leur plaira, & comme ils jugeront à propos.

On pourroit trouver à redire, ſi je m'ingerois dans les affaires d'autruy: mais pour la cauſe de l'Egliſe, tout le monde y eſt intereſſé: chacun eſt ſoldat pour la defendre; & ſi j'y prens quelque part, perſonne ne le peut desapprouver. I'ay ſaint Auguſtin pour mon garand, & il me ſemble que je puis dire avec luy. *Si rectè perſequor occultè proximo detrahentem, num rectiùs perſequor Dei Eccleſiam publicè blaſphemantem, quando dicit, non eſt ipſa, quando dicit, noſtra eſt quæ in parte eſt, quando dicit, illa meretrix eſt?* Si je puis ſans injuſtice pourſuivre un detracteur qui calomnie ſecretement ſon prochain, n'ay-je pas plus de droit d'attaquer un heretique, qui blaſpheme publiquement contre l'Egliſe, qui dit qu'elle n'eſt plus ce qu'elle a eſté, qui ſe vante d'eſtre dans la vraye Egliſe, en faiſant un party contr'elle: & enfin, qui ſoûtient que ce n'eſt plus qu'une proſtituée, des-honorant ainſi ſa propre Mere, & ne conſiderant pas que ces outrages ne peuvent venir de l'Eſprit de Dieu, puis qu'il eſt certain que perſonne ne par-

*S. Aug. ſerm. de geſtis cum Emerito.*

ticipe à l'Eſprit ſaint, qu'autant qu'il a d'amour pour l'Egliſe de IESUS-CHRIST? *Quantùm quiſque amat Eccleſiam, tantùm habet Spiritum Sanctum.*

*S. Auguſt. tr. 33. in Ioan.*

Fin de la Preface.

# TABLE

## DES LIVRES, CHAPITRES, ET ARTICLES

contenus en cet Ouvrage.

---

## LIVRE PREMIER,

Où l'on marque les fautes que cet Auteur a commises, en se servant du témoignage des Sens contre la Presence reelle de IESUS-CHRIST dans l'Eucharistie.


CHAPITRE I. *Que l'Auteur, qu'on refute, a esté mal-heureux dans le choix qu'il a fait d'un sujet, qui est indigne de sa plume.* page 1

Chap. II. *Que cet Auteur détruit la nature du Sacrement, en prenant pour regle de ce que nous en devons croire, le témoignage des sens.* 5

Chap. III. *Que cet Auteur choque directement les desseins de* IESUS-CHRIST, *en prenant les sens pour juges de sa presence, qu'il leur a voulu cacher.* 11

Chap. IV. *Que cet Auteur s'attachant au jugement des sens, s'éloigne infiniment du sentiment des Peres.* 21

Chap. V. *Que cet Auteur a tort de s'estre separé du sentiment des Peres, par des raisons aussi foibles que celles qu'il apporte pour établir le témoignage des sens.* 29

Chap. VI. *Que l'Auteur tâchant de couvrir la faute qu'on luy reproche, en fait une plus grande, qui acheve de détruire les preuves qu'il tire du témoignage des sens.* 38

## LIVRE II.

Où l'on marque les fautes que cet Auteur a commises, en prenant la Raison naturelle pour juge de la Presence reelle de IESUS-CHRIST dans l'Eucharistie.

CHAPITRE I. *Que l'Auteur s'est imaginé par une illusion fort grossiere que le Mystere de l'Eucharistie est du ressort de la raison naturelle.* 49

Chap. II. *Que l'Auteur avilit extremement le Sacrement de l'Eucharistie, en détruisant par la raison humaine les miracles qui le relevent.* 60

Chap. III. *Que l'Auteur mesurant la toute-puissance de Dieu à la raison humaine, croit que le corps de* IESUS-CHRIST *ne peut estre en mesme temps en plusieurs lieux, au Ciel & sur les sacrez Autels.* 74

Chap. IV. *Que l'Auteur mesurant la toute-puissance de Dieu à la raison humaine, croit que le corps de* IESUS-CHRIST *ne peut estre en un lieu à la maniere des esprits, & en l'autre à la maniere des corps.* 84

Chap. V. *Que l'Auteur mesurant la toute-puissance de Dieu à la raison humaine, croit que l'existence des accidens sans sujet est absolument impossible.* 101

# LIVRE III.

Fautes que l'Auteur a commiſes contre l'Ecriture Sainte, en combattant la preſence reelle de IESUS-CHRIST dans le Saint Sacrement.

CHAPITRE I. *Que l'Auteur par une artificieuſe diſſimulation fait le ſourd à la parole de Dieu, & tâche de combattre la Preſence reelle par un ſilence imaginaire de l'Ecriture.* 113

Chap. II. *Que l'Auteur par le ſilence imaginaire de l'Ecriture ſupprime le Teſtament du Fils de Dieu, & en ſuppoſe un autre, pour frauder ſes legitimes heritiers de la poſſeſſion de ſon corps.* 123

Chap. III. *Que l'Auteur par le ſilence imaginaire de l'Ecriture tâche de détruire le Sacrifice de l'Autel, qui eſt l'ame de la Religion Chreſtienne.* 142

Chap. IV. *Que l'Auteur par le ſilence imaginaire de l'Ecriture favoriſe l'impieté qui ſe commet dans le mauvais uſage du tres Saint Sacrement* 164

Chap. V. *Que de tous les textes de l'Ecriture ſainte que l'Auteur employe pour établir la fauſſe creance de l'abſence reelle, il n'y en a pas un qui declare que* IESUS-CHRIST *n'eſt point dans l'Euchariſtie; mais que les Peres au contraire ſe ſervent preſque de tous pour nous apprendre qu'il y eſt.* 175

# LIVRE IV.

Où l'on marque les fautes que l'Auteur a commiſes, abuſant du témoignage des Peres contre la foy de l'Egliſe Catholique touchant l'Euchariſtie.

CHAPITRE I. *Que l'Auteur fait parler les Peres en des termes bas & injurieux à la dignité du Sacrement.* 199

Article I. *Affectation de l'Auteur dans la citation des Peres.* Ibidem.

Art. II. *Preuves de la Presence reelle tirées de la doctrine des Peres.* 209

Art. III. *Suite des Preuves de la Presence reelle tirées de la doctrine des Peres.* 227

Chap. II. *Que l'Auteur par une illusion toute visible s'est imaginé que l'adoration de l'Eucharistie n'est point une pratique receuë de tout temps dans l'Eglise Catholique, ny reconnuë des Peres.* 239

Article I. *Abbregé des preuves de l'Auteur contre l'adoration.* Ibidem.

Art. II. *Témoignage de Gabriel, Archevesque de Philadelphie, pour l'adoration du tres-Saint Sacrement.* 245

Art. III. *Témoignage d'Arcudius sur la creance des Grecs touchant la transsubstantiation. Qui est le fondement de l'adoration.* 249

Art. IV. *Témoignage du Concile de Constantinople en l'année* 1642. 251

Art. V. *Témoignage de Caryophile Archevesque de Cogni.* 253

Art. VI. *Témoignage de Ieremie Patriarche de Constantinople.* 268

Art. VII. *Témoignage de Cabasilas, Archevesque de Thessalonique.* 276

Art. VIII. *Témoignage de Nicolas Evesque de Modon.* 283

*Premiere preuve de l'adoration.* 289

*Seconde preuve de l'adoration.* 295

*Troisiéme preuve de l'adoration.* 296

*Quatriéme preuve de l'adoration.* 300
*Cinquiéme preuve de l'adoration.* 308
*Sixiéme preuve de l'adoration.* 310
*Septiéme preuve de l'adoration.* 313
*Huitiéme preuve de l'adoration.* 316
*Neufiéme preuve de l'adoration.* 322
*Dixiéme preuve de l'adoration.* 325

Chap. III. *Que l'Auteur par une illusion semblable à la precedente soûtient que les Anciens ont rendu beaucoup moins d'honneur qu'on n'en rend aujourd'huy dans l'Eglise au Saint Sacrement de l'Autel.* 331

Chap. IV. *Que l'auteur par la plus insigne de toutes les illusions s'imagine que les infidelles n'ont jamais rien reproché aux Chrestiens touchant l'adoration de l'Eucharistie, ny la realité du corps de* Iesus-Christ. 358

Article I. *L'Auteur établit sa preuve sur de faux principes.* Ibid.

Art. II. *Le silence des payens détruit par le témoignage de Iustin.* 363

Art. III. *Le silence des payens détruit par le témoignage de Tertullien, d'Athenagore, d'Origene, de Minutius Felix, de saint Augustin, & de Prudence.* 368

Art. IV. *Le silence des payens détruit par la dispute de saint Augustin avec Fauste Manichéen, & par celle de saint Isidore avec le Iuif Benjamin.* 374

Art. V. *Le silence des payens détruit par l'Auteur mesme.* 380

Chap. V. *Que toutes les preuves que l'Auteur tire du témoignage des Peres, sont captieuses, & ne peuvent servir qu'à le combattre luy-mesme.* 387

Article I. *Que l'Auteur mêle sans distinction les*

*preuves Lutheriennes, Zuingliennes, & Calviniennes.* Ibid.

Art. II. *Premier texte pris des Lutheriens.* 391

Art. III. *Autres textes pris des Lutheriens.* 402

Art. IV. *Textes pris des Zuingliens.* 412

Art. V. *De quelle maniere les Peres ont consideré le Sacrement de l'Eucharistie.* 419

Art. VI. *De quelle maniere les Peres parlent du Sacrement de l'Eucharistie en qualité de signe memoratif, demonstratif, & pronostic.* 421

Art. VII. *De quelle maniere parlent les Peres, soit anciens ou modernes, du mystere de l'Eucharistie, lors qu'ils le considerent comme Sacrement.* 428

Art. VIII. *Nullité de toutes les preuves de l'Auteur en particulier.* 434

## LIVRE V.

Où l'on fait voir la fausseté du changement imaginaire que l'Auteur pretend estre arrivé dans la creance de l'Eglise touchant l'Eucharistie.

CHAPITRE I. *Fausseté de ce pretendu changement prouvée par l'uniformité de la foy des huit premiers siecles avec celle des siecles suivans.* 443

Article I. *Fausseté du changement pretendu prouvée par l'uniformité de l'Eglise des derniers siecles avec les anciens Peres quant aux dogmes qu'elle reçoit.* 445

Art. II. *Fausseté du changement pretendu prouvée par l'uniformité de l'Eglise d'à present avec les anciens Peres touchant les dogmes qu'elle rejette.* 454

Art. III. *Suite de la mesme preuve. L'heresie des Sacramentaires condamnée en tous ses chefs par*

*les anciens Peres.* 471

Art. IV. *Fauſſeté du changement pretendu prouvée par la conformité de l'Egliſe d'à preſent avec les anciens Peres touchant les ſacrées Ceremonies de la Meſſe.* 483

Chap. II. *Fauſſeté de ce pretendu changement prouvée par les circonſtances du temps, auquel on ſuppoſe qu'il eſt arrivé.* 491

Article I. *Fauſſeté du pretendu changement prouvée par l'Eſtat de l'Egliſe Latine, au temps auquel on ſuppoſe qu'il eſt arrivé, qui eſt preciſement celuy de la naiſſance de l'hereſie des Sacramentaires.* ibid.

Art. II. *Continuation de cette preuve par le témoignage des Peres qui vivoient environ ce temps-là, depuis le huitiéme ſiecle juſques au dixiéme.* 496

Art. III. *Fauſſeté du changement pretendu prouvée par l'Eſtat de l'Egliſe Grecque, au temps auquel on ſuppoſe qu'il eſt arrivé.* 509

Art. IV. *Fauſſeté du changement pretendu prouvée par le témoignage meſme des heretiques Sacramentaires, qui ruine la ſuppoſition de l'Auteur.* 515

Chap. III. *Fauſſeté du changement pretendu prouvée par les ſiecles qui l'ont ſuivy.* 525

Article I. *Fauſſeté du changement pretendu prouvée par la condamnation de Berenger.* Ibid.

Art. II. *Fauſſeté du changement pretendu prouvée par la condamnation de tous les heretiques Sacramentaires qui ſont venus apres Berenger.* 539

Art. III. *Que le changement de l'Auteur n'eſt qu'un ouvrage de ſon eſprit, appuyé ſur des ſuppoſitions manifeſtes.* 554

FIN DE LA TABLE.

## *Extrait du Privilege du Roy.*

LE Roy par ſes Lettres Patentes, données à Paris le 20. jour d'Octobre 1666. ſignées COUPEAU, & ſcellées du grand Sceau de cire jaune, a permis au R. P. IACQUES NOÜET de la Compagnie de IESUS, de faire imprimer un Livre intitulé, *La Preſence de* IESUS-CHRIST *dans le tres-Saint Sacrement de l'Euchariſtie, touchant la Perpetuité de la Foy*, par tel Imprimeur que bon luy ſemblera. Et defenſes ſont faites à toutes perſonnes de quelque qualité & condition qu'elles ſoient, d'imprimer, vendre & debiter ſans la permiſſion dudit Expoſant, ledit Livre, durant le temps & eſpace de dix ans, ſur peine aux contrevenans de confiſcation des Exemplaires contrefaits, de trois mil livres d'amende, & de tous dépens, dommages & intereſts; ainſi qu'il eſt plus au long porté par leſdites Lettres de Privilege.

*Et ledit R. P.* NOÜET *a cedé & tranſporté ſon droit de Privilege à* FRANÇOIS MUGUET, *Imprimeur & Libraire à Paris, pour en joüir pendant ledit temps porté par iceluy, ſuivant l'accord fait entr'eux.*

Ledit Privilege a eſté enregiſtré ſur le Livre de la Communauté des Imprimeurs & Libraires le 13. Novembre 1666. Signé, PIGET, Syndic.

*Achevé d'imprimer pour la premiere fois le 20. jour de Novembre 1666.*

LIVRE

LOÜE SOIT LE TRES-SAINT SACREMENT

# LA PRESENCE DE IESVS-CHRIST dans le tres-Saint Sacrement.

*POVR SERVIR DE RE'PONSE à l'Auteur qui a écrit depuis peu contre la Perpetuité de la foy de l'Egliſe Catholique touchant l'Euchariſtie.*

## LIVRE PREMIER,

Où l'on marque les fautes que cét Auteur a commiſes, en ſe ſervant du témoignage des Sens contre la Preſence reelle de IESUS-CHRIST dans l'Euchariſtie.

---

### CHAPITRE PREMIER.

*Que l'Auteur qu'on refute, a eſté mal-heureux dans le choix qu'il a fait d'un ſujet, qui eſt indigne de ſa plume.*

IE n'ignore pas que le Livre, que j'entreprens de refuter, a fait du bruit dans le monde, & qu'il a attiré la curioſité des eſprits amoureux de la nouveauté & de la diſpute. Auſſi n'eſt-ce pas mon deſſein d'oſter à

ſon Auteur la gloire de bien écrire : quoy que je ſois obligé d'en blâmer le mauvais uſage, je n'en veux point diminuër l'eſtime. Il a donné à cét ouvrage tous les ornemens de l'éloquence, dont il eſtoit capable ; & meſme il y a ſi bien mêlé le fard, que ſi on ne le regarde de prés, il eſt aiſé de s'y tromper, & de prendre la delicateſſe de l'art pour une ſimple & naturelle beauté.

Mais je puis dire ſans luy faire tort, qu'il a eſté mal-heureux dans le choix de ſon ſujet, qui eſt indigne de ſa plume, & que les plus belles couleurs qu'il employe pour le relever, ſont ſemblables à celles que le Soleil fait paroiſtre à ſon déclin ſur les nuages de l'air, qui ſont agreables à la veuë, mais qui ne luy plaiſent qu'en la trompant. Et plûſt à Dieu que l'illuſion qu'il jette dans les eſprits, fuſt auſſi innocente que l'éclat ſurprenant de ces meteores, qui paſſent pour des merveilles de l'art divin. Ie ſerois ravi de partager avec luy le fruit de ſon travail, d'en avoir le plaiſir, & de luy en laiſſer l'honneur. Mais le plaiſir qu'il donne, ne tendant qu'à tromper les ames, & à les faire tomber dans l'erreur, il eſt juſte de luy reprocher ſa mauvaiſe foy; & c'eſt l'obliger ſincerement, que de luy oſter le moyen de ſeduire les autres, en découvrant le piege qu'il tend à la credulité de ſes Lecteurs.

Ie le feray avec toute la retenuë poſſible; & puis qu'il dit que la diſpute eſt un voyage, je le ſuivray fidellement, pour luy marquer ſes égaremens, & l'avertir de l'abus continuel

qu'il fait de *l'Ecriture Sainte, de la raiſon, & des ſens*, qui ſont les trois ſources generales de nos connoiſſances, d'où il tire ſes principales preuves contre la preſence reelle de IESUS-CHRIST dans l'Euchariſtie. *L'une*, dit-il, *eſt la lumiere de tous les animaux, l'autre eſt celle de tous les hommes, & la derniere eſt celle de tous les fidelles.* A quoy il adjoûte l'exemple de l'Egliſe ancienne, & la foy commune de toute la terre depuis les Apoſtres juſques à la fin du neufiéme ſiecle, qui eſt le temps où il aſſure que s'eſt fait ce changement imaginaire & cette innovation generale, dont il accuſe les ſiecles ſuivans. 1. *Par. ch. 3. pag.* 78. & 83.

Calvin qu'on ſçait eſtre le chef de ce parti, qui tâche par un deſſein formé depuis cent ans, de jetter l'Arche du nouveau Teſtament hors du Sanctuaire, de bannir IESUS-CHRIST de ſon Egliſe militante, en niant ſa preſence reelle ſous les eſpeces du Saint Sacrement, & de faire paſſer la creance univerſelle des Chreſtiens, qui l'y reconnoiſſent & l'y adorent, pour une ſuperſtition inconnuë à l'Egliſe primitive, s'eſtoit retranché dans les quatre premiers ſiecles, pour établir ſon opinion par le décri de tous les Peres, dont le témoignage ne luy ſembloit pas aſſez favorable. Mais cét Ecrivain, qui s'eſt trouvé engagé dans ſa défenſe, a bien veu qu'il ne s'y eſtoit pas pris comme il falloit pour reüſſir dans ſon entrepriſe, qu'il avoit fait par là trop d'ennemis, & que les Miniſtres qui l'avoient ſuivi, ne devoient pas ſe declarer avec tant de hardieſſe contre ces grands hommes,

dont l'authorité est comme la colomne du desert, qui éclaire ceux qui la respectent, & foudroye ceux qui la combattent. C'est pourquoy, il a changé de conduite ; & n'osant pas les attaquer ouvertement, parce qu'il se sentoit trop foible, il a eu recours aux artifices, & il a jugé qu'il valoit mieux les gagner par deference, que de les prendre à parties : que leurs paroles estoient des oracles qu'on ne pouvoit mépriser sans temerité, mais qu'on les pouvoit favorablement tourner avec un peu d'adresse : que Blondel avoit déja tenté avec quelque succés ceux du cinquiéme & du sixiéme siecle, & qu'il les avoit reünis aux precedens par une jonction assez heureuse: qu'Aubertin avoit fait un notable progrés jusqu'au neufiéme : qu'on pourroit peut-estre aller encore plus avant, & qu'au besoin si l'on ne pouvoit corrompre ny les Conciles, ny les Peres, ny les Theologiens des derniers temps, il falloit proteſter contre la tyrannie de Rome, condamner l'Eglise d'une corruption generale, s'allier avec les *Petrobrusiens*, *les Vaudois*, *les Albigeois*, *les Vicleffites*, *& les Hussites*, faire revivre leurs cendres comme celles des Martyrs, se vanter qu'ils ont *triomphé des persecutions Papales*, & quelque soin qu'on ait pris pour les exterminer par la violence & par la force, *qu'ils ont toûjours fait un corps considerable*, *que l'horreur des tourmens & la fureur des guerres n'ont jamais pû dissiper*, *jusqu'à ce que la grande Reformation est venuë*.

Réponse au premier Traité de la Perpetuité. *pag.* 47. *Ibidem.*

*Ibidem.*

Voila en peu de mots le nouveau plan de

la Perpetuité de la foy tracé par ce Miniſtre, qui compte pour luy, ſi on l'en croit, tous les Apoſtres, tous les Martyrs, & tous les Docteurs, & qui ne refuſe pas meſme les heretiques de quelque ſecte qu'ils ſoient, pourveu qu'ils nient la preſence réelle, afin de faire tout le monde Calviniſte, par une viſion auſſi plaiſante que celle de cét Athenien, qui s'imaginoit que tous les vaiſſeaux qui venoient au port de Pyrée, eſtoient à luy. Nous tâcherons en ſon lieu de le deſabuſer. Mais il faut ſuivre ſon ordre, & garder noſtre parole.

## Chapitre II.

*Que cét Auteur détruit la nature du Sacrement, en prenant pour regle de ce que nous en devons croire, le témoignage des ſens.*

IE commence donc par le témoignage des ſens, qu'il appelle *la lumiere de tous les animaux*, dont il fait l'eloge avec des termes ſi magnifiques, qu'on voit bien qu'elle luy plaiſt, & qu'il auroit peine à s'en departir. Ie la luy laiſſe avec moins d'envie que de douleur de voir un bon eſprit s'abandonner ainſi à la lumiere des animaux, ſans ſçavoir où il va ſous une ſi mauvaiſe conduite. Il ne ſe ſouvient pas que l'homme animal ne voit goutte dans les choſes ſpirituelles & divines, *animalis homo non percipit ea quæ ſunt ſpiritus Dei.* Qu'on ne peut penetrer dans les ſecrets de l'eſprit, qu'avec les yeux de l'eſprit; [ & que la verité (comme dit excellemment ſaint Auguſtin) eſt

Veritas res eſt ſonge remota à vanorum hominũ men-

tibus, qui nimis in hæc corporalia progressi, atque lapsi, nihil aliud putât, quàm quod istis quinque notissimis nuntiis corporis sentiunt: & quas ab his plagas atque imagines acceperunt, eas secum volvunt, cùm conantur recedere à sensibus, & ex earum mortifera & fallacissima regula, ineffabilia penetralia veritatis rectissimè se meriri putant. *S. Aug. de utilit. credendi ad Honorat.*

bien éloignée de la pensée des hommes vains, qui s'estant jettez trop avant, & precipitez dans les choses corporelles, s'imaginent qu'il n'y a rien dans le monde, que ce qui tombe sous leurs sens, & que ces cinq messagers du corps connus de tous leur apprennent, refléchissans continuellement sur les impressions & sur les images qu'ils en ont receuës, lors mesme qu'ils tâchent de s'en separer davantage, & presumans de pouvoir mesurer parfaitement bien les secrets ineffables de la verité avec une regle aussi trompeuse & mortelle, qu'est celle qu'ils ont toûjours devant les yeux. ]

Assurément il se fait tort, & nous donne sujet de croire qu'il n'a pas assez d'estime ny de veneration *pour ces admirables & redoutables mysteres*, s'il pense que les yeux de tous les animaux soient capables d'en juger. Car il faut considerer que l'Eucharistie est un secret divin, un enigme merveilleux, un mystere incomprehensible, composé de deux choses, selon les regles de l'Eglise, l'une exterieure, l'autre interieure; l'une visible, l'autre invisible; l'une qui se montre à découvert, l'autre qui se couvre & qui se cache. Celle qui paroist, c'est la forme du pain & du vin; celle qui se cache, c'est le corps & le sang de IESUS-CHRIST, qui reside sous les especes d'une maniere invisible. [ *Hoc est quod dicimus, hoc modis omnibus approbare contendimus, sacrificium scilicet Ecclesiæ duobus confici, duobus constare, visibili elementorum specie, & invisibili Domini nostri Jesu Christi carne & san-*

*August. apud Gratianū de consecrat. distinct. 2. c. 48.*

*guine.* ] C'eſt ce que nous diſons, c'eſt ce que nous pretendons établir par toutes ſortes de preuves, que le ſacrifice de l'Egliſe eſt fait de deux choſes, qu'il eſt composé de deux choſes, à ſçavoir de l'eſpece viſible des elemens, & de la chair & du ſang inviſible de IESUS-CHRIST. Si vous voulez que les eſpeces ſoient du reſſort des ſens, je ſuis d'accord avec vous. La main les touche & les manie, le goût en diſcerne la douceur, les yeux en voyent la blancheur & la figure, tous les ſens me diſent que ce ſont les accidens du pain & du vin, & ne ſe trompent point. C'eſt par là que vous pouvez ſans danger ſatisfaire à leur curioſité, lors qu'il vous prend envie de voir le viſage du Fils de Dieu, de toucher ſes playes, de baiſer par reſpect les cicatrices de ſes pieds & de ſes mains. [ Vous le voyez (dit ſaint Chryſoſtome) lors que vous approchez de la table, vous le touchez, vous le mangez. ] Vous le voyez en voyant les eſpeces qui luy ſervent de voiles pour le cacher, vous le touchez en les prenant dans vos mains, vous le mangez en les portant à la bouche. Ne dites plus que vous ſeriez bien-aiſe de voir ſes habits, d'avoir quelqu'une de ſes Reliques ſacrées, qu'il a rendu precieuſes par l'attouchement de ſon corps. Car il ſurpaſſe vos deſirs par l'excés de ſon amour. [ Il ſe donne luy-meſme à vous, non ſeulement pour le voir, mais encore pour l'avoir, pour le toucher, pour le poſſeder, & le porter dans voſtre ſein. ]

*S. Chryſoſt. hom. 83. in Matth.* Ipſum vides, ipſum tangis, ipſum comedis : veſtimenta ejus videre deſideras, ipſe verò ſeipſum tibi tradidit, non ut videas ſolùm, verùm etiam ut tangis, & in te habeas.

Mais ſi vous paſſez ces bornes, ſi vous ne vous contentez pas de le voir ſous le voile du

Sacrement, si pour croire qu'il y est, vous voulez que vos sens penetrent au delà des especes, qu'ils entrent dans le Sanctuaire, qu'ils jugent également du dedans & du dehors, du visible & de l'invisible : Ie vous apprens avec saint Bernard, que ce n'est pas de la main qu'on touche IESUS-CHRIST dans le Sacrement, mais du cœur, non de l'œil, mais du desir, non des sens, mais de la foy. [ *Christus tangi potest, sed affectu, non manu, voto, non oculo, fide, non sensibus. Tangis manu fidei.* ] Ie vous avertis avec Theophilacte [ Que l'homme animal qui ne se regle que par les sens, ne connoist point cette viande spirituelle de la chair de IESUS-CHRIST, & que c'est par cette raison ( comme disent les Saints Peres ) qu'il n'est point receu parmi ceux qui sont conviez à la table du Seigneur : que tout ce que dicte la chair & le sang, est banny de cette assemblée, & que toute la subtilité du sens humain ne peut rien contribuër qui ne soit insipide & inutile. ] Ie vous dis avec saint Paul, que la foy n'entre pas par les yeux, mais par l'oreille, *Fides ex auditu.* Et si l'authorité de l'Apostre ne suffit pas, je vous dis avec le Maistre des Apostres, que pour estre fidelle, il n'est pas necessaire de voir, mais de croire : *Beati qui non viderunt, & crediderunt.* Apres cela s'opiniastrer comme saint Thomas, ne vouloir pas croire que le corps de IESUS-CHRIST est dans le Sacrement, si on ne l'y void, si on ne l'y touche, c'est n'estre pas Chrestien, c'est n'estre pas seulement raisonnable, de penser comprendre par les sens ce que la raison mes-

*S. Bern. ser. 20. in Cantic.*

*Theophyl. in c. 6. Ioan.*

Inter Dominicæ mensæ convivas animalis homo non admittitur; quidquid caro, & sanguis dictat, ab hoc cœtu excluditur : nihil sapit, nihil prodest, quidquid humani sensus molitur subtilitas.

*Author. ser. de Cœna Dom. apud S. Cypr.*

me ne peut entendre, ſi elle n'eſt éclairée de la lumiere de la foy. C'eſt s'engager en des abſurditez inexcuſables, & tomber dans une contradiction manifeſte. Car il faut que je puiſſe voir l'inviſible, ſi l'on veut que mes yeux en ſoient les juges : que le ſpirituel ſoit palpable, ſi mes mains en doivent faire un rapport fidelle : que l'inſenſible ſe faſſe ſentir, ſi je le dois diſcerner par le gouſt.

C'eſt détruire la nature du Sacrement. Car ſi on en peut juger par les ſens, ce n'eſt plus le myſtere de la foy par excellence, *Myſterium fidei*, puiſque la foy conſiſte, comme dit ſaint Auguſtin, à croire ce que vous ne voyez pas. Ce n'eſt plus un enigme ſacré, ſelon le langage de ſaint Denys, puiſque les voiles les plus obſcurs dont il eſt environné, ſont developpez à nos ſens. Ce n'eſt plus le grand ſecret de l'Egliſe, le ſecret inviolable, qui ne doit eſtre connu que des fidelles, puis qu'on l'expoſe non ſeulement aux yeux de tous les hommes, mais encore aux yeux & à la lumiere de tous les animaux.

*S. Dionyſ. de Eccleſ. Hierar. c. 3.* Sacramentum quod norunt fideles. *S. Aug.* Secretum ſacratiſſimum ſoli fidei manifeſtum. *S. Thom. opuſc. 59.*

Enfin, c'eſt eſtre étranger dans l'échole du Chriſtianiſme & revoquer en doute tous les myſteres de la Religion, qui ne tirent leur certitude que de la parole de Dieu. Car pour ne point ſortir de mon ſujet, toutes les queſtions qui s'élevent ſur la preſence reelle de IESUS-CHRIST, ſe reduiſent à deux chefs, à ſçavoir, s'il l'a pû mettre ſous les eſpeces, & s'il l'a effectivement voulu. Or qui ne void que les conſeils de Dieu, & les effets de ſa puiſſance ſont infiniment au deſſus de nos ſens, que

nos yeux ont la veuë trop courte pour y atteindre, & qu'il faut douter de tout s'il eſt permis de nier tout ce qui les choque. S'il falloit conſulter les ſens, & rejetter tout ce qui leur paroiſt étrange, qui croiroit qu'un Dieu euſt eſté caché dans le ſein d'une femme, reveſtu d'un corps auſſi petit que celuy d'une abeille au point de ſa conception, couché dans une creche à ſa naiſſance, & à la fin de ſa vie attaché à un infame poteau ? Les Payens n'auroient-ils pas eû ſujet de nous reprocher, comme ils ont fait, que nous adorons un Dieu enfant, un Dieu de deux ou de trois jours, & de former autant de difficultez ſur les myſteres de ſa vie, que nos Heretiques ſur le ſujet de l'Euchariſtie? En verité cét Autheur, qui fait gloire d'eſtre diſciple de Iesus-Christ, n'eſt-il point honteux de l'attaquer juſques dans le trône de ſon amour avec les meſmes armes, qui ont ſervi à ſes plus grands ennemis, pour le combattre dans la creche & dans la croix? Car enfin, il eſt évident qu'il ne peut rien trouver dans le myſtere de l'Euchariſtie de ſi contraire au jugement des ſens, que les Infidelles n'en puiſſent dire autant ou plus du myſtere de la Paſſion & de l'Incarnation, dont neanmoins il ne voudroit pas diſconvenir avec nous. S'il dit, par exemple, qu'il eſt incroyable au ſens, qu'un corps ſoit en meſme temps viſible dans le Ciel & inviſible dans l'Hoſtie, un Infidelle dira, qu'il n'eſt pas moins incroyable qu'un Dieu ſoit en meſme temps inviſible dans le monde & viſible dans la chair. S'il dit qu'il eſt incroyable au ſens, qu'un homme qui a ſa ju-

ſte grandeur, ſoit compris ſous une miette de pain, un Infidelle dira, qu'il n'eſt pas moins incroyable qu'un Dieu qui eſt immenſe, ſoit reſſerré & renfermé dans le corps d'un enfant. S'il dit qu'il eſt incroyable au ſens, qu'un corps incorrùptible & glorieux demeure ſous des eſpeces corruptibles, que la dent peut entamer, que la main peut rompre, que la chaleur naturelle de l'eſtomach peut alterer, & changer en aliment, un Infidelle dira, qu'il n'eſt pas moins incroyable qu'un Dieu ſoit impaſſible, & qu'il ſouffre l'extremité des douleurs, qu'il ſoit environné de gloire, & qu'il ſoit couvert d'opprobres, qu'il ſoit immortel, & qu'il expire parmi les convulſions d'une mort auſſi violente qu'infame. Et donc s'il croit l'un contre la depoſition des ſens, pourquoy refuſe-t'il de croire l'autre? S'il adore la majeſté du Verbe ſous la foibleſſe de la chair, nonobſtant ces impoſſibilitez apparentes, pourquoy n'adore-t'il pas la chair du Verbe ſous la foibleſſe des eſpeces, & ſous le ſimple voile des Sacremens?

## CHAPITRE III.

*Que cét Auteur choque directement les deſſeins de* IESUS-CHRIST, *en prenant les ſens pour juges de ſa preſence, qu'il leur a voulu cacher.*

NOSTRE Proteſtant ennemi de la preſence de IESUS-CHRIST dans l'Euchariſtie, a crû que c'eſtoit un coup ſeur pour en ruiner la creance, de dire que Dieu *l'a ex-*

Pag. 76. *poſée en proye aux contradictions des ſens, qu'il les a tous armez contre elle, qu'il doit eſtre le garand de leur fidelité, puis qu'il en eſt le createur : Et cependant qu'ils dépoſent tous unanimement contre la Tranſſubſtantiation, & contre la preſence reelle, ſans qu'on puiſſe accuſer ny le vice des organes, ny le trouble de l'imagination, ny le milieu, ny la diſtance, ny dire autre choſe, ſinon que Dieu luy-meſme cauſe immediatement leur illuſion; mais*, dit-il, *qui le croira* ?

Pag. 78.

Ie n'en ſuis pas en peine, l'illuſion n'eſt à craindre que dans ſa penſée. Certes, il interprete fort mal l'intention du Fils de Dieu, s'il penſe qu'il s'eſt caché ſous les apparences des ſignes, pour jetter l'illuſion dans nos ſens : Et quand il ſeroit vray qu'il nous auroit ſaintement trompez, en nous donnant plus qu'il ne paroiſt à nos yeux, nous n'aurions pas ſujet de nous plaindre ; il nous eſt trop avantageux d'eſtre trompez de la ſorte. Lors que le Fils de Dieu ſe preſenta ſous la forme d'un Iardinier à cette ſainte amante, qui pleuroit ſur ſon tombeau, je demande s'il jetta l'illuſion dans ſes yeux, & s'il fut luy-meſme immediatement la cauſe de ſon erreur ? Lors qu'il ſe joignit aux Pelerins qui alloient au chaſteau d'Emaüs, & que leurs yeux eſtoient comme retenus, en ſorte qu'ils ne pûrent le reconnoiſtre, qu'on me diſe s'il les trompa, & s'il cauſa immediatement leur illuſion. Lors que le Saint Eſprit tomba ſur les Apoſtres en forme de langues de feu, qui faiſoient ſur leurs teſtes une couronne de flammes éclatante de mille rayons de gloire, avoit-il deſſein de les ſeduire ?

Corona ignea advenientium gratiarum.

Cependant tous les ſens dépoſoient contre la preſence reelle, ſans qu'on puſt accuſer ny le vice des organes, ny le trouble de leur imagination, ny le milieu, ny la diſtance. Qu'il parle nettement, qu'il me diſe s'il croit que ce fut une illuſion, & que Dieu en fut l'auteur. S'il me dit que c'eſtoit une eſpece d'illuſion, mais qu'elle eſtoit toute ſainte, & qu'elle ne trompoit perſonne que pour luy faire du bien, quel tort nous fait le Fils de Dieu, s'il ſe cache aux yeux du corps, pour nourrir nos ames de ſa chair & de ſon ſang? Que peut-on y trouver à redire? Quel ſujet a-t'on de ſe plaindre? A la verité, s'il ne nous avoit donné que du pain, comme nos Heretiques s'imaginent, alors nos plaintes ſeroient fort juſtes & raiſonnables. Nous aurions droit de luy dire: Seigneur, vous avez dit, *Cecy eſt mon corps*, & ce n'en eſt que la figure: *Cecy eſt mon ſang*, & ce n'en eſt que le ſigne. Vous n'avez pas trompé nos yeux, mais vous avez ſurpris noſtre oreille, nous nous ſommes fiez à voſtre parole, vous nous avez laiſſé par teſtament voſtre corps & voſtre ſang, nous l'avons crû, nous l'avons adoré: Et on nous vient dire que nous ſommes bien trompez, & que vous ne nous avez laiſſé l'un & l'autre qu'en peinture. Sans mentir cette illuſion nous ſeroit bien préjudiciable. Mais le procedé qu'il a tenu eſtant tout à fait oppoſé, & ne tendant qu'à noſtre bien, quand nos ſens s'y tromperoient, quand nos yeux & noſtre gouſt auroient occaſion de ſe méprendre, quel mal y auroit-il de poſſeder un threſor qui leur eſt caché, & qui ſurpaſſe

leur connoiſſance ? Si le choix eſtoit en noſtre liberté, qui ſeroit ſi aveugle que de rejetter la poſſeſſion reelle du ſouverain bien, à moins que ſes yeux ne le viſſent ſi clairement, qu'ils ne s'y puſſent tromper ? Qui ſe mettroit en peine du jugement des ſens ? Qu'ils ſe trompent, qu'ils ne ſe trompent pas, que le Fils de Dieu puiſſe eſtre la cauſe de leur illuſion, ou qu'il ne le puiſſe pas, que m'importe, pourveu que je jouïſſe de ſa preſence ? Si c'eſtoit une illuſion, ce qui n'eſt pas, elle me ſeroit trop utile & trop honorable, pour y former oppoſition. Ie luy dirois avec ſentiment de reconnoiſſance ce que le Prophete Ieremie luy diſoit par une plainte amoureuſe : *Seduxiſti me, Domine, & ſeductus ſum : fortior me fuiſti, & invaluiſti.* Vous m'avez trompé, Seigneur, & je ſuis heureuſement tombé dans les pieges de voſtre amour : vous avez triomphé de mes ſens, & nonobſtant toute leur reſiſtance, vous avez prévalu, vous les avez vaincus. Ie me rends à vos attraits tout puiſſans, & je ſerois trop ingrat, ſi vous donnant tout à moy, je ne me donnois reciproquement à vous, pour ne m'en dedire jamais.

Mais laiſſons ces termes impropres & abuſifs. Nous ſçavons que Dieu ne nous peut tromper, non plus qu'il ne peut eſtre trompé. Bien loin de cauſer l'illuſion de nos ſens, en nous donnant ſon corps ſous les eſpeces du pain, il nous a munis de ſa protection contre leur ſurpriſe par la declaration formelle de ſa parole. *Hoc eſt corpus meum.* Les Apoſtres l'ont receuë de ſa bouche, les Evangeliſtes

nous l'ont transmise, tous les Peres nous disent, [ qu'il n'y a point lieu de douter de la verité du corps & du sang de IESUS-CHRIST dans l'Eucharistie, puisque par la propre declaration du Seigneur, son corps est veritablement viande, & son sang est veritablement un breuvage. Que le Saint Sacrement n'est point un symbole d'un vain mystere, mais le corps veritable de IESUS-CHRIST. Qu'il n'y a plus aucun lieu de douter ny de hesiter, lors que l'Auteur du present est luy-mesme le témoin de la verité.] Apres ces avertissemens si exprez, si sinceres, si souvent reïterez, si nos adversaires se trompent, s'ils s'imaginent que ce que le Fils de Dieu nous donne dans le Sacrement, n'est que la figure de son corps, qu'ils ne se flatent point: ce n'est pas luy qui est la cause de leur illusion, c'est leur incredulité qui choque directement tous ses desseins, en prenant les sens pour juges de sa presence, qu'il leur a voulu cacher par des raisons toutes divines. S'ils avoient plus de respect pour la doctrine des Peres, & moins d'attache à leur propre jugement, il leur seroit aisé de se desabuser, & de dissiper les tenebres de leur esprit par la lumiere qu'ils puiseroient dans les écrits de ces grands Saints.

Ces fidelles Interpretes de nos mysteres leur diroient d'un commun accord, que le Fils de Dieu s'est caché sous les voiles du Sacrement par une disposition merveilleuse de sa bonté, qui a voulu nous oster l'horreur naturelle que nous aurions de manger sa chair & de boire son sang, s'il ne les avoit mis sous les

De veritate carnis & sanguinis non est relictus ambigendi locus, nunc enim & ipsius Domini professione, & fide nostra verè caro est, & verè sanguis est Et hæc accepta & hausta id efficiunt, ut & nos in Christo, & Christus in nobis sit. *S. Hilar. l. 8. de Trinit.*

Hoc Sacramentum non est inanis mysterij symbolum, sed corpus Christi verum. Nullus locus dubietati relinquitur, quando ille ipse, qui author est muneris, testis est veritatis. *Fulbert. Episcop. Carnot. epist. 1.*

especes du pain & du vin, qui sont les alimens les plus communs, & dont on se rebute le moins. [ IESUS-CHRIST (dit Theophylacte) prononçant ces paroles, *Cecy est mon corps*, montre que le pain qui est sanctifié sur l'Autel, est le propre corps du Seigneur, & non pas seulement la figure qui le represente. Car il n'a pas dit, Cecy est la figure, mais *Cecy est mon corps.* Car encore qu'il nous semble que ce soit du pain, neantmoins il est transformé par une operation ineffable : parce que nous sommes infirmes, & nous avons horreur de manger la chair cruë, & sur tout la chair humaine. C'est pourquoy il paroist comme du pain, mais en effet c'est de la chair. ] Et en un autre lieu. [ O homme ! c'est à cause de nostre infirmité que cela se fait : Car le pain & le vin estant des viandes ausquelles nous sommes accoûtumez, nous n'en avons point d'horreur : mais si l'on nous proposoit à découvert de la chair & du sang, nous n'en pourrions souffrir la veuë, elle nous feroit horreur. C'est pourquoy Dieu qui est misericordieux, condescendant à nostre foiblesse, garde à la verité l'espece du pain & du vin, mais il en change la substance en la vertu de sa chair & de son sang. ] Ces paroles sont sans replique : mais celles de saint Cyrille ne sont pas moins convainquantes. [ Il estoit convenable (dit-il) que IESUS-CHRIST fust uni à nos corps par le moyen de sa chair sacrée & de son precieux sang, que nous prenons dans la benediction vivifiante sous le pain & le vin. Car de peur que nous n'eussions horreur de la chair & du sang,

*Theophylact. enarrat. in Matthæum.*

*Enarrat. in Marcum.*

*S. Cyril. epist ad Calosyrium.*

ſang, qui ſont mis ſur les ſacrez Autels, Dieu condeſcendant à noſtre infirmité, influë une vertu vitale aux choſes qui ſont offertes, les convertiſſant en la verité de ſa propre chair, afin que le corps de la vie ſe trouve en nous comme une certaine ſemence vivifiante. ] Alcuin, Precepteur de Charlemagne, entre tout à fait dans le ſentiment des anciens Peres qui l'avoient precedé, & s'explique d'une maniere qui ruine tous les efforts que les heretiques font pour l'attirer à leur parti. [ Dieu qui eſt tout-puiſſant ( dit-il ) ayant égard à noſtre infirmité, veu que nous n'avons pas accoûtumé de manger de la chair cruë & de boire du ſang, fait que ces deux dons demeurent dans leur premiere forme : Et c'eſt en verité le corps & le ſang de IESUS-CHRIST, ainſi qu'il dit luy-meſme. ] Et Hugue de ſaint Victor, qui ne fut pas moins celebre par ſa doctrine que par ſa vertu. [ De peur que la foibleſſe humaine n'euſt horreur de toucher la chair en la prenant, il l'a voilée ſous l'eſpece du plus commun & principal aliment, & nous l'a proposée d'une maniere qui d'un coſté adoucit les ſens, & de l'autre édifie la foy. Les ſens ſont adoucis, parce qu'ils n'apperçoivent rien que ce qui leur eſt familier & ordinaire : & la foy eſt édifiée, lors que dans ce qu'elle voit, elle connoiſt ce qu'elle ne voit pas. ] Que ſe peut-il dire de plus formel, pour établir la preſence reelle par la conformité des Peres, ſoit des premiers, ou des derniers ſiecles ?

*Alcuinus lib. de divi. officiis c. 40. vel quiſquis autor hujuſce libri eſt.*

*Hugo à S. Victore lib. de Sacrament.*

En ſecond lieu, ils leur enſeigneroient que IESUS-CHRIST dans ce myſtere caché, dans

Non vidiſti ibi carnis & ſanguinis ſpeciem. Prof. ſ. 6

ce Sacrement impenetrable & inscrutable, se rend inaccessible à nos sens, pour exercer nostre foy, & pour en relever le merite. Que la premiere femme nous ayant perdus par une fausse & criminelle foy, en mangeant du fruit défendu, sans voir ce qu'on luy promettoit, Dieu par une juste loy, pour expier le crime de sa credulité, exige la foy de ceux qui mangent son sacré corps, & nous oblige à croire ce que nous ne voyons pas. Que c'est par cette raison qu'il donne à son corps un estat tout spirituel, & mesme qu'il l'appelle [ esprit, non que sa chair soit convertie en esprit, ou qu'elle perde rien de sa nature ny de son existence reelle, ] mais pour nous insinuer par là que nous devons nous élever au dessus des sens, puisque le corps que nous prenons, est un corps spirituel, le corps d'un divin esprit, revestu de qualitez spirituelles & divines. Qu'il ne faut pas se presenter à la sainte Table comme Iudas le premier chef des Sacramentaires, qui demeura à la Cene, non pour croire, mais pour trahir, *mansit non ad credendum, sed ad insidiandum*. Qu'il ne faut pas s'approcher de IESUS-CHRIST comme les Iuifs, pour en estre offusquez, mais pour en estre éclairez. Que les Iuifs s'approcherent de luy pour le crucifier, mais que nous devons nous approcher de luy pour recevoir son corps & son sang. [ Qu'ils furent couverts de tenebres en le crucifiant, & que nous sommes illuminez en le mangeant. ] Enfin qu'estant un Dieu caché dans ce Sacrement, caché aux yeux du corps, caché aux yeux de l'esprit, s'ils ne sont éclai-

nec Eva videbat promissam sibi à serpente Dei similitudinem. Attamen illa credidit quod non videbat. Iusta ergo lege, ut expietur reatus ille credulitatis, exigitur fides ut credatis. *Rupert in illud Cantic. 2.* Fructus ejus dulcis gutturi meo. *Vide eundem l. 3. in Exod. c. 12. & Algerum l. 2. de Sacr. corp & sang. c. 4.*

Spiritum hic carnem nuncupavit, non quia naturam amiserit, & in spiritum mutata sit, sed quia cum eo summè conjuncta, totam vivificandi vim hausit. *S. Cyrill l. 4. in Ioan. c. 24.*

Corpus enim Dei corpus est spiritale. Corpus Christi corpus est divini Spiritus, quia spiritus est Christus. *S. Ambr. de his qui initi. myster. c. 9.*

*S. Aug in Io. tr. 27. S. Chrysost. hom. 46. in Io*

Accesserunt Iudæi ad illum ut crucifigerent, nos ad eum accedamus, ut corpus & sanguinem ejus accipiamus. Illi de Crucifixo tenebrati sunt, nos man-

rez d'une lumiere surnaturelle, il faut avoir pour s'en approcher le mouvement & le regard de la foy, qui a deux qualitez, l'inévidence, & la certitude : L'inévidence, parce que son objet y est caché : la certitude, parce qu'il y est en verité. Vous ne l'y verrez pas, parce qu'il ne veut pas s'y montrer ; mais vous l'y trouverez, parce qu'il y est en effet comme un threſor qui se cache à vos yeux, afin que vous le cherchiez avec plus d'ardeur, que vous le trouviez avec plus de plaisir, & que vous le conserviez avec plus de fidelité.

ducando Crucifixum & bibendo, illuminamur. *S. Aug. in Ps.* 33. *Vide Paschasium l. de corp. & sang. c.* 17.

Corpus Christi quod sumitur de Altari, figura est dum panis & vinum extrà videtur, veritas autem dum corpus & sanguis Christi in veritate interùs creditur. *De Consecr. dist.* 2. *c.* 79.

En troisiéme lieu, ils leur apprendroient que l'institution de ce mystere a un rapport essentiel à l'estat de la loy de la grace, qui tient comme le milieu entre l'estat de la loy écrite, & celuy de la gloire. L'estat de la loy écrite n'estoit que l'ombre & la figure des biens futurs : L'estat de la gloire est la verité mesme : L'estat de la grace est entre deux, il tient de l'ombre & de la verité tout ensemble. C'est pourquoy il a le corps du Fils de Dieu, dont l'ancienne loy n'avoit que la figure : Mais il ne l'a pas à découvert, comme dans l'estat de la gloire, il est caché sous les especes. Ainsi le corps de IESUS-CHRIST, qui est pris à l'Autel, *est figure & verité.* Il est figure en tant qu'il paroist exterieurement comme du pain & du vin. Il est verité entant que l'on croit qu'interieurement c'est en effet le corps & le sang de IESUS-CHRIST. *Gratulare, sponsa, gaude incomparabiliter gloriosa & amabilis sponsa. In terra sponsum habes in Sacramento, in cœlis habitura es sine velamento : Et*

*Serm. de Cœna Domini apud D. Bern.*

*Serm. de Cœna Domini apud D. Bern.*

*hic & ibi veritas : ſed hic palliata, ibi manifeſta.* Epouſe, faites éclater voſtre joye, témoignez une allegreſſe incomparable, aimable & glorieuſe Epouſe. Vous avez ſur la terre voſtre Epoux dans le Sacrement, vous l'aurez ſans voile dans le Ciel. La verité eſt icy & là: mais icy elle eſt voilée, là elle ſera découverte.

Ie ne puis omettre la quatriéme raiſon que l'Auteur de l'Imitation de IESUS-CHRIST apporte dans ce Livre d'or, qui a gagné l'eſtime & la veneration de tout le monde, ſans faire tort à la pieté des fidelles, qui le regardent comme l'abregé de la doctrine Evangelique, & le chef-d'œuvre de la doctrine des Saints. Voicy ſes paroles. [ O tres-doux Seigneur IESUS, quelle eſt la joye d'une ame vraiment devote, qui a le bien de manger avec vous dans voſtre feſtin, où on ne luy ſert point d'autre viande que vous, qui eſtes ſon unique amour infiniment plus deſirable, que tout ce que ſon cœur peut deſirer. Certes mon cœur devroit eſtre tout de feu devant vous & devant vos ſaints Anges, & ſe fondre en larmes de joye. Car je vous ay veritablement preſent dans le Sacrement, quoy que vous y ſoyez caché ſous une autre eſpece. Auſſi mes yeux ne pourroient pas ſupporter voſtre preſence, ſi vous m'apparoiſſiez dans cette divine clarté, qui vous eſt propre : & tout le monde enſemble ne pourroit pas ſubſiſter devant la gloire de voſtre Majeſté. C'eſt donc une grace que vous me faites de vous cacher ſous le voile du Sacrement, pour épargner ma foibleſſe. Ie poſſede veritablement, & j'adore celuy que

les Anges adorent dans le Ciel : mais je le poſſede maintenant en foy, au lieu qu'ils le poſſedent dans la claire viſion & ſans aucun voile.]

## CHAPITRE IV.

### *Que cet Auteur s'attachant au jugement des Sens, s'éloigne infiniment du ſentiment des Peres.*

CEs raiſons ſi conſiderables tirées de la doctrine des Peres que nous venons d'alleguer, pour faire voir combien l'Auteur de l'abſence reelle eſt oppoſé aux deſſeins de IESUS-CHRIST, pourroient ſuffire pour montrer en ſuite combien il s'eſt éloigné de ces grandes lumieres de l'Egliſe, en ſuivant les fauſſes clartez de ſon eſprit. Mais parce qu'il ſemble s'eſtre oublié des avis qu'ils nous donnent ſur la foibleſſe des ſens, & ſur le danger qu'il y a de ſe fier à leur depoſition en ce qui regarde le myſtere de l'Euchariſtie, il eſt à propos de l'en faire ſouvenir, & de luy remontrer la faute qu'il a faite de les avoir negligez. C'eſt icy un point important, qui peut vuider noſtre different, & mettre la queſtion hors de doute.

La queſtion eſt à ſçavoir ſi le corps du Fils de Dieu eſt reellement preſent ſous les eſpeces du pain & du vin, où s'il en eſt reellement abſent. L'Auteur dit, *Qu'il en faut croire les ſens, que les difficultez de la tranſſubſtantiation & de la preſence reelle ſont ſur des choſes que nous voyons tous les jours, ſur le pain & ſur le vin, qui ſont nos alimens familiers, & ſur l'e-* 1. Par. ch. 2. pag. 69.

*xistence d'un corps humain de mesme nature que les nostres, que les sens protestent que ce sont leurs objets, que Dieu qui en est le createur, est le garant de leur fidelité, qui a établi les doctrines fondamentables de sa Religion sur la certitude de leurs rapports, & que la raison mesme declare que ses experiences à cet égard sont infaillibles.*

1. Part. ch. 3. pag. 78.

S. Cyrill. Catech. 4. Mystagog.

Là dessus je consulte saint Cyrille de Hierusalem, qui explique par profession la creance des premiers siecles, & je trouve qu'il m'enseigne tout le contraire. Car il me dit [ que je dois tenir pour certain que le pain que je vois n'est point en effet du pain, quoy qu'il semble tel au goust, mais que c'est le corps de IESUS-CHRIST: que le vin que je vois n'est point en effet du vin, encore que les sens le jugent ainsi, mais le sang de IESUS-CHRIST: qu'il faut bien me garder d'en juger par le goust, & que la foy me doit asseurer & affermir dans cette verité, que je suis rendu digne de participer au corps & au sang de nostre Seigneur, quoy que les sens me suggerent au contraire. ] S'il eust eu à combattre l'Auteur que nous refutons, pouvoit-il parler plus clairement pour la presence reelle contre le témoignage des sens?

S. Epiphan in Ancor.

Ie m'addresse à saint Epiphane, je le prie de nous regler, & de nous dire si les difficultez de la transsubstantiation & de la presence reelle sont du ressort des sens, & si nous les devons reconnoistre comme juges competens, & mesme infaillibles dans les causes de cette nature. Et je trouve qu'il les reprouve absolument. Car apres avoir dit qu'il y a beaucoup

de choſes qui paroiſſent tout autres qu'elles ne ſont, il apporte l'exemple de ce divin Sacrement, qui ne ſemble pas, à le voir, eſtre ce qu'il eſt effectivement ſelon le témoignage de IESUS-CHRIST, qui nous aſſure que c'eſt ſon propre corps. [ Il n'y a (dit-il) aucun des fidelles qui ne croye à ſa parole. Car quiconque ne croit que c'eſt ſon vray corps, comme il l'a dit, ſe prive de la grace de Dieu, & de toute eſperance de ſalut : Il nous oblige à croire ſur peine de déchoir de ſa grace, & de toute eſperance de ſalut, que le vray corps de noſtre Seigneur eſt dans ce Sacrement, encore qu'il n'y en ait aucune apparence exterieure, & que nos ſens voyent & jugent tout autrement. ] Si nous luy avions nous-meſmes dicté cet Arreſt en reglement de Iuges, pourroit-il eſtre plus favorable pour nous contre le jugement des ſens ?

Ie demande à ſaint Chryſoſtome ſi je dois croire que le corps de IESUS-CHRIST n'eſt pas reellement ſous les eſpeces du pain, parce que je ne l'y vois pas, & que mes ſens dépoſent unanimement contre ſa preſence reelle ? Et il me répond que c'eſt un dangereux abus de s'arreſter à leur témoignage, qu'ils ſont également trompeurs, & faciles à tromper. [ Croyons (dit-il) à Dieu par tout ſans luy repugner, quoy que ce qu'il nous dit paroiſſe abſurde à nos ſens & à nos penſées. Que ſes paroles ſurmontent nos ſens & noſtre raiſon. Ce que nous devons faire en toutes choſes, mais principalement dans les myſteres, ne regardans pas ſeulement ce qui eſt devant nous, mais

*S. Chryſoſt. hom. 83. in Matth.*

faisant attention à ses paroles. Car ses paroles ne nous peuvent tromper, mais les sens se trompent facilement. Celles-là ne peuvent estre fausses, ceux-cy sont tres-souvent trompez. Puis donc qu'il a dit, *Cecy est mon corps*, n'en soyons plus en doute, mais croyons-le fermement, & regardons-le des yeux de l'esprit. ] En quels termes plus formels pourroit-il condamner la fausse creance de l'Auteur, qui ne reconnoist dans ce Sacrement que la figure du corps de IESUS-CHRIST, & qui veut qu'on s'en rapporte aux sens, comme s'ils estoient infaillibles, comme si Dieu avoit établi les doctrines fondamentales de sa Religion sur la certitude de leurs rapports?

Ie consulte saint Hilaire, & je le prie de m'apprendre comment il faut juger de la presence de IESUS-CHRIST dans le mystere de l'Eucharistie, veu que les sens y contredisent si fortement & si constamment, *qu'apres y estre revenus mille fois, ils nous disent toûjours la mesme chose, & qu'il n'y a pas d'apparence qu'ils changent de langage à l'avenir.* Mais il me répond qu'il ne les faut pas écouter, ny s'étonner de leur contradiction, & qu'on ne peut non plus douter de l'existence reelle du Fils de Dieu sous les especes, que de sa divinité mesme. [ Dans les choses divines (dit-il) il ne faut pas parler selon le sens des hommes du monde, ny tirer de la sincerité des paroles celestes un sens étranger & impie par une interpretation violente & impudente. Lisons ce qui est écrit, & entendons ce que nous lisons, & alors nous nous acquiterons des devoirs d'une foy parfaite. Car si nous n'apprenons ce

*S. Hilar. lib. 8. de Trinit.*

qui eſt de la verité naturelle de noſtre Seigneur en nous de ſa propre bouche, tout ce que nous en diſons n'eſt que folie & impieté. Car il dit luy-meſme : *Ma chair eſt vraiment une viande, & mon ſang eſt vraiment un breuvage : celuy qui mange ma chair & boit mon ſang, demeure en moy, & moy en luy.* Il ne nous reſte plus aucun ſujet de douter de la verité de la chair & du ſang de noſtre Seigneur, car c'eſt vraiment ſa chair & ſon ſang & par le témoignage qu'il nous en donne, & par la profeſſion de foy que nous en faiſons nous-meſmes. Ces choſes eſtant priſes par la bouche, font que noſtre Seigneur eſt en nous, & nous reciproquement en luy. N'eſt-ce pas la verité meſme ? Qu'il ne ſoit pas vray pour ceux qui nient que IESUS-CHRIST ſoit vray Dieu.] Ce ne ſont pas là de ſimples paroles, ce ſont des foudres lancez contre les Arriens, qui détruiſoient, comme l'Auteur, le myſtere de l'Euchariſtie, & lancez par les mains d'un des plus anciens & des plus illuſtres Prelats de la France.

Ie conſulte ſaint Ambroiſe ſur les meſmes difficultez des ſens qu'on me propoſe, & je voy qu'il previent les objections que je luy veux faire. [*Sed fortè dicis, meus eſt panis uſitatus*, mais peut-eſtre vous me dites, c'eſt mon pain accoûtumé. *Sed fortè dicis, ſpeciem ſanguinis non video*, mais peut-eſtre vous dites, je ne vois point l'eſpece du ſang. *Fortè dicis, aliud video : quomodo tu mihi aſſeris quod Chriſti corpus accipiam ? Et hoc nobis adhuc ſupereſt ut probemus.* Peut-eſtre vous me direz,

*S. Amb. l. 4. de Sacrm c. 4. & l. de iis qui initiantur c. 9.*

je vois autre choſe : comment eſt-ce que vous m'aſſurez que je prens le corps de IESUS-CHRIST ? C'eſt ce qui me reſte encore à prouver. *Quantis igitur utimur exemplis, ut probemus non hoc eſſe quod natura formavit, ſed quod benedictio conſecravit, majoremque vim benedictionis quàm naturæ, quia benedictione etiam ipſa natura mutatur* ? De combien donc d'exemples me puis-je ſervir, pour montrer que ce n'eſt point ce que la nature a formé, mais ce que la benediction a conſacré, & que la force de la benediction eſt plus grande que celle de la nature, puiſque la nature meſme eſt changée par la benediction ? ]

Ie fais reflexion ſur ces exemples : Ie conſidere quel eſt ce changement de la nature dont il me parle : Ie regarde ſi c'eſt un changement veritable d'un corps en un autre, afin que je puiſſe reconnoiſtre ſi le pain eſt veritablement changé au corps de IESUS-CHRIST, encore que je ne le voye point : Et je trouve que tous les changemens dont il ſe ſert, ſont changemens reels, changemens effectifs, changemens miraculeux contre l'ordre de la nature, ſans metaphore & ſans paroles figurées. [ Moyſe ( me dit-il ) tenoit une baguette dans ſes mains ; il la jetta, & en meſme temps elle devint un ſerpent. Il prit derechef la queuë du ſerpent, & elle retourna en la nature de la baguette. Vous voyez comme la nature fut changée par deux fois par la grace Prophetique, celle de la baguette en ſerpent, celle du ſerpent en baguette. Que ſi la benediction humaine a eu tant de pouvoir que de convertir la

nature, que diray-je de la consecration divine, là-où les paroles mesmes du Sauveur operent? Car ce Sacrement que vous prenez, est fait par la parole de IESUS-CHRIST. Que si la parole d'Helie a eu tant de force, que de faire descendre le feu en terre; la parole de IESUS-CHRIST n'aura-t'elle point le pouvoir de changer les especes des elemens? Vous avez leu ce qui est écrit de toutes les creatures de l'univers. Il a dit, & elles ont esté faites: Il a commandé, & elles ont esté creées. La parole donc de IESUS-CHRIST, qui de rien a pû faire ce qui n'estoit point, ne peut-elle pas changer les choses qui sont, en ce qu'elles n'estoient point? Vsons des exemples pris de la chose mesme; établissons la verité de ce mystere par celuy de l'Incarnation. L'ordre de la nature a-t'il precedé, quand nostre Seigneur est né de Marie? Il est constant que c'est contre l'ordre de la nature qu'une Vierge a engendré. Or ce corps que nous faisons, est né de la Vierge; pourquoy donc cherchez-vous icy l'ordre de la nature au corps de IESUS-CHRIST, puisque le mesme IESUS-CHRIST est né d'une Vierge contre l'ordre de la nature?]

Ie monte jusques aux premiers siecles; & m'approchant le plus que je puis du temps des Apostres, je consulte ces Oracles de l'Eglise primitive, pour sçavoir de quels yeux il faut regarder le mystere Eucharistique, afin de juger sainement de la presence ou de l'absence reelle de IESUS-CHRIST: Et ils me disent unanimement que ce ne sont pas les yeux du corps, mais de la foy, qui peuvent faire ce

discernement; qu'on ne montre point les sacrez mysteres aux Catechumenes, [ parce qu'ils n'ont pas seulement les organes qui s'acquierent par la naissance du Baptesme, pour voir les choses sacrées. Que la loy qui commandoit de consumer par le feu ce qui restoit de l'Agneau Paschal, nous apprend de quelle maniere nous en devons user, lors que nous recevons le precieux corps de IESUS-CHRIST: & que s'il s'éleve quelque trouble dans nostre esprit, qui nous fasse douter si le corps de IESUS-CHRIST, qui ne peut estre veu des yeux du corps, est effectivement dans ce que nous voyons, il faut brûler au feu & par le feu du saint Esprit, c'est à dire, par la foy, tout ce que nos sens ne peuvent comprendre, nous souvenans que les choses qui nous semblent impossibles, sont possibles & aisées à la toute-puissance de Dieu. ]

*S. Dionys. de Eccles. Hier.*

*S. Gaudentius l. 1. de Exod. Et Isichius.*

Enfin, apres une longue & exacte recherche de la doctrine des anciens Peres, je compare leurs sentimens avec ceux qui les ont suivis: & je trouve entr'eux une conformité admirable, une consonance, une harmonie, une voix commune & generale dans tous les siecles de l'Eglise, qui décrie le jugement des sens, qui condamne leurs partisans, & qui nous dit clairement, [ Que la veuë, le goût, le toucher se trompent dans le discernement de cette divine viande, & que c'est à l'oreille seule qu'on peut confier sans danger ce secret de la foy. *Visus, gustus, tactus in te fallitur, sed auditui solo tuto creditur.* ]

*S. Thomas.*

Ie ne sçay pas ce que l'Auteur peut dire pour

ſa defenſe contre des preuves auſſi fortes & convainquantes que celles-cy, ſinon peut-eſtre que les Peres ont voulu parler comme nous, & croire comme luy, afin de nous tromper. A moins que cela, il faut qu'il confeſſe ou qu'ils ſe ſont trompez, ou qu'il s'eſt trompé luy-meſme, en prenant une fauſſe regle qu'ils rejettent tous ſi ouvertement, qu'il ne luy eſt pas poſſible d'échaper leur cenſure, ny d'accorder avec leur jugement ce qu'il dit de l'infaillibilité des ſens & de la certitude de leurs rapports.

## CHAPITRE V.

*Que cét Auteur a tort de s'eſtre ſeparé du ſentiment des Peres par des raiſons auſſi foibles que celles qu'il apporte pour établir le témoignage des ſens.*

C'EST toûjours une dure & fâcheuſe neceſſité d'eſtre contraint de ſe ſeparer du ſentiment commun des Saints, qui ſont les fidelles depoſitaires de la doctrine Evangelique: Mais de le faire par de foibles raiſons, de vouloir opiniâtrement aller contre le torrent, & n'avoir pas de forces pour y reſiſter, c'eſt un travail ſans honneur, qui ne peut produire autre fruit, que la honte & le repentir de celuy qui l'entreprend. Voyons ſi l'Auteur a bien preveu cette diſgrace; & pour ne luy laiſſer aucun ſujet de ſe plaindre de l'injuſtice qu'on luy fait, peſons exactement les raiſons qu'il apporte pour établir le témoignage des ſens, &

donnons leur toute la force qu'elles peuvent avoir.

La premiere preuve dont il ſe ſert pour appuyer leur autorité, eſt priſe de leur excellence naturelle. Il dit *que Dieu leur a donné l'intendance, la diſpenſation, & la joüiſſance de toutes ſes œuvres. Que toute la nature aboutit à eux : Que les actions, les paſſions, les deſirs, & les mouvemens de tous les animaux en dépendent : Que les liaiſons des familles, des villes, des Royaumes, les arts, les ſciences, & les commerces, les deſſeins, les travaux, & les eſperances des hommes en relevent.*

1. Part. ch. 1. pag. 78.

Il y a ſans doute de l'exaggeration dans cet amas de privileges & de titres de nobleſſe. Si l'on vouloit accorder à nos ſens tous les droits qu'il pretend leur acquerir par ſon eloquence, je crois que la raiſon s'offenſeroit de ſe voir ravalée au deſſous de la chair, & diroit que c'eſt un abus de vouloir que la maiſtreſſe ſerve, & que l'eſclave commande. Neantmoins je n'y forme point d'oppoſition, ny je ne veux point le quereller ſur les avantages qu'il fait à ces facultez animales, au prejudice des puiſſances raiſonnables de l'ame. Ie luy demande ſeulement quelle conſequence il veut tirer de toutes ces prerogatives contre la preſence reelle de IESUS-CHRIST dans l'Euchariſtie? Veut-il dire que Dieu a donné à nos ſens le diſcernement de toutes ſes œuvres miraculeuſes & ſurnaturelles, parce qu'il *leur a donné l'intendance, la diſpenſation, & la joüiſſance de toutes ſes œuvres ſenſibles & naturelles*? Veut-il que tous les eſtats de la grace viennent

ſe rendre à eux comme à leur centre, parce que *toute la nature y aboutit* ? Veut-il que toutes les volontez & les deſſeins de IESUS-CHRIST y ſoient aſſujettis, parce que *les actions, les paſſions, les deſirs, & les mouvemens de tous les animaux en dépendent* ? Veut-il que tous les myſteres de la Religion, tous les Sacremens de l'Egliſe, toutes les loix du gouvernement divin, toute la police, les ordres, les diſpoſitions & les degrez de la Hierarchie ſoient bornez dans l'étenduë de leur pouvoir, parce que *les liaiſons des familles, des villes, & des Royaumes, les commerces, les travaux, & les eſperances des hommes en relevent* ? Enfin, veut-il qu'un Theologien ne puiſſe rien ſçavoir que par le rapport des ſens, parce qu'un Philoſophe en tire toutes ſes experiences, ou qu'un Chreſtien ne doive croire qu'à ſes yeux, parce qu'un Payen n'approuve rien que ce qu'il void? Ie ne penſe pas qu'il ſoit déraiſonnable juſqu'à ce point, & je ne veux point luy faire ce tort, de le mettre au rang des eſprits groſſiers, [ qui convertiſſent (comme dit ſaint Auguſtin) tous les Sacremens, & toutes les paroles des ſaints livres, en l'image de leurs phantômes. ] Auſſi a-t'il bien veu que cette raiſon ſeroit trop foible, ſi elle eſtoit ſeule; voila pourquoy il l'a ſoûtient par une autre qui luy ſemble plus forte, mais en effet qui n'a rien par deſſus, qu'une plus grande hardieſſe. Car il aſſure que IESUS-CHRIST a bien voulu remettre à la deciſion des ſens la verité de ſa Naiſſance, de ſa Vie, de ſa Mort, de ſa Reſurrection, & de ſon Aſ-

Ad imagines enim phantaſmatum ſuorum, quibus anima carnalis delectatur, convertit omnia Sacramenta & verba librorum ſanctorum. *S. Aug. 3. de Bapti.*

cenſion, & qu'il a établi les doctrines fondamentales de ſa Religion ſur la certitude de leurs rapports. Cette propoſition peut recevoir deux ſens : l'un eſt que IESUS-CHRIST a montré qu'il eſtoit vray homme, en expoſant ſa Naiſſance, ſa Vie, & ſa Mort aux yeux de tous les hommes, qu'il eſtoit vraiment reſſuſcité, en faiſant toucher les playes de ſon corps à ſes Apoſtres, & qu'il eſtoit monté au Ciel, en prenant pour témoins de ſon Aſcenſion les yeux de tous ſes Diſciples. L'autre eſt qu'il a montré qu'il eſtoit vray Fils de Dieu par le meſme témoignage des ſens, & qu'il a remis à leur deciſion tous les myſteres & toutes les veritez fondamentales de ſa Religion, qui regardent ſa Divinité auſſi bien que ſon humanité. Le premier eſt veritable, mais il ne conclud pas. Le ſecond pourroit eſtre utile, mais il eſt manifeſtement faux.

*S. Hilar. in Pſ. 137.* Saint Hilaire ſe ſert du premier contre les heretiques de ſon temps, qui diſoient que le Verbe n'avoit pris qu'un phantôme, & non pas un vray corps, ne ſe ſouvenans pas qu'apres ſa Reſurrection il dit à ſes Apoſtres, qui penſoient que c'eſtoit un eſprit : Voyez mes mains & mes pieds, comme s'il euſt voulu par là remettre la verité de ſon corps à la depoſition & au jugement de leurs ſens. Mais il ne peut ſervir à l'Auteur contre la preſence reelle, qui fait le ſujet de noſtre diſpute. Car pour en tirer une preuve ſolide, il faudroit que les regles de la Dialectique luy permiſſent de raiſonner ainſi : IESUS-CHRIST a prouvé la verité de ſon corps reſſuſcité, parce qu'il l'a fait

fait voir & toucher à ſes Diſciples. Donc ſon corps n'eſt pas veritablement dans l'Euchariſtie, parce qu'il n'y eſt pas viſible ny palpable. Or ſi cet argument eſtoit regulier & dans les formes, celuy-cy le ſeroit auſſi : Noſtre Seigneur prouva, comme dit ſaint Hierôme, la verité de ſon corps reſſuſcité, parce qu'il mangea avec ſes Apoſtres apres ſa Reſurrection. Donc il n'eſt point veritablement dans le Ciel, parce qu'il n'y mange pas. Et neantmoins qui pourroit ſouffrir ſans mépris la foibleſſe de ce raiſonnement ?

*S. Hier. contra Iovini. l. 2.*

Il eſt donc contraint d'abandonner ce premier ſens, & de recourir au ſecond : Mais il en apperçoit auſſi-toſt la fauſſeté, & reconnoiſt de bonne foy, *Que l'eſſence divine & ſes attributs, les perſonnes avec leurs relations, & l'union hypoſtatique du Verbe avec la chair ſont des choſes éloignées de noſtre veuë, & d'elles-meſmes incomprehenſibles, que nos ſens ne s'en peuvent méler, & que noſtre raiſon avouë qu'elle s'y trompe.* C'eſt pourquoy il fait un dernier effort, pour montrer qu'il y a un diſcernement à faire entre ces myſteres celeſtes, qui ſont des myſteres de Dieu, & ceux de la tranſſubſtantiation & de la preſence reelle, *qui ſont*, dit-il, *de l'invention des hommes : que ceux-là ne dependent point à la verité du témoignage des ſens, mais que s'ils ne l'etabliſſent pas, il voit avec plaiſir qu'ils ne le renverſent pas auſſi, & qu'ils n'établiſſent rien de contraire. Là où les difficultez de l'Euchariſtie ſont ſur des choſes que nous voyons tous les jours, ſur le pain & ſur le vin, qui ſont nos alimens familiers, & ſur l'exiſten-*

*ce d'un corps humain de meſme nature que les noſtres : Que les ſens proteſtent que ce ſont leurs objets , & neantmoins qu'ils dépoſent unanimement contre la tranſſubſtantiation & la preſence reelle , ſans qu'on puiſſe accuſer ny le vice de leurs organes , ny le trouble de l'imagination , ny le milieu , ny la difference , ny dire autre choſe, ſinon que Dieu luy-meſme cauſe leur illuſion.* Voila le plus haut point où puiſſe aller la force de ſon diſcours : Mais ne prouvant rien de ce qu'il dit, & n'ayant ny la verité ny l'autorité pour appuy , il ne faut pas s'étonner ſi toute ſa force n'eſt que foibleſſe. Car ſans parler des myſteres qui ſont le premier chef de ſa diſtinction , qu'il ſeroit inutile d'examiner en ce lieu , m'arreſtant au ſecond qui regarde la tranſſubſtantiation & la preſence reelle , je dis que l'Auteur peche contre les principes de la Philoſophie , s'il croit que le pain & le vin ſoient l'objet de nos ſens preciſement quant à la matiere & quant à la forme , puis qu'ils ne voyent ny l'une ny l'autre en elles-meſmes, mais ſeulement les accidens qui les reveſtent, & qui ne ſont point ſi étroitement unis à leur ſujet , qu'ils n'en puiſſent eſtre detachez par une puiſſance ſuperieure à la nature. Ie dis en ſecond lieu qu'il s'écarte encore plus des veritables maximes de la Theologie des Peres, s'il eſtime que l'exiſtẽce du corps de Ieſus-Chriſt dans l'Euchariſtie ſoit un objet proportionné à leur connoiſſance , puiſque ces Oracles nous viennent d'enſeigner ſi clairement , qu'on ne les doit point écouter ſur le ſujet de ce myſtere , qu'encore que le corps de Ieſus-Chriſt

qui eſt caché ſous les eſpeces, ſoit de meſme nature que les noſtres, neantmoins il y eſt d'une maniere toute ſpirituelle, qui eſt infiniment au deſſus de leur portée : que ce qui nous paroiſt pain, n'eſt pas du pain, mais le corps de IESUS-CHRIST : que ceux qui ne le veulent pas croire, ſont des hommes ſans foy, des hommes attachez aux choſes de la terre, des hommes qui s'occupent des objets ſenſibles & charnels, qui ne veulent rien croire que ce qu'ils peuvent atteindre avec leurs cinq ſens naturels, qui établiſſent dans ces cinq ſens toutes les regles de leurs deſirs, qui vous diſent franchement : Ie ne crois que ce que je vois. Voila ce que je connois, voila ce que je ſçay, cela eſt blanc, cela eſt noir, cela eſt rond, cela eſt quarré, cela eſt d'une telle & telle couleur. Ie le ſçay, je le ſens, je le touche, je ſuis diſciple de la nature. On ne me forcera point à croire ce que l'on ne me peut montrer. Si l'Auteur veut tenir ce langage, s'il appelle du jugement des Saints au jugement des ſens, s'il entre mal à propos dans ce conflict de Iuriſdiction, n'a-t'il pas tort de recuſer des Iuges qu'il a luy-meſme reconnus pour legitimes, & de renoncer à leurs ſentimens ſans autre raiſon, ſinon parce qu'ils ne jugent pas comme luy des myſteres de la foy ſelon les yeux de la chair & du ſang ?

Sunt autem homines remoti à fide, terrenis dediti, carnalibus occupati. Nolunt credere aliquid, niſi ad quod ſui corporis ſenſu quinquepartito perveniunt. In eis quinque ſenſibus totius voluntatis ſibi regulas ponunt. Non, inquit, credo ego niſi quod video. Ecce quod novi, ecce quod ſcio : Album eſt, nigrum eſt, rotundum eſt, quadratum eſt, ſic vel ſic coloratum eſt. Novi, ſentio, teneo. Natura ipſa me docet. Non cogor credere quod mihi non potes oſtendere. *S. Aug. ſer. 33. de Verbis Domini.*

Cette raiſon eſt ſi foible, & la regle des ſens qu'il prefere à l'autorité des Peres, ſi contraire à la Religion, que ceux meſme de ſon party, qui ſoûtiennent comme luy l'abſence reelle, ont eu honte de s'en ſervir. Calvin, qui

*Calvin. in optima ineundæ concordiæ ratione. Tom. 1. fol. 863. col. 2.*
*Calvin. in Ep. ad Ephes. v 1. 32.*

est l'auteur de cette Secte, la rejette absolument dans les difficultez qui se rencontrent sur le sujet de sa Cene, & proteste, [ Quil y reconnoist un miracle, qui surpasse les bornes de la nature & la portée de nostre sens, lors que la vie de IESUS nous est communiquée, & que sa chair nous est donnée pour aliment. *Ergo in sacra Cœna miraculum agnoscimus, quod & naturæ fines & sensus nostri modum exuperat, dum Christi vita nobis fit communis, & ejus caro nobis in alimentum datur.* ] Et en un autre lieu : [ Certes les hommes (dit-il) travailleront en vain, quand ils voudront par leurs sens charnels comprendre le moyen & la raison de ce secret. Car Dieu déploye icy la puissance infinie de son esprit. C'est pourquoy ceux-là ont l'esprit renversé, qui ne reconnoissent rien davantage en cecy, que ce que la mesure de leur entendement leur aura fait comprendre, quand ils nient que la chair & le sang de IESUS-CHRIST nous soient presentez en la sainte Cene. Qu'on nous déclare le moyen, disent-ils, autrement on ne nous le fera pas croire. Mais pour moy je suis ravi en admiration de l'excellence incomprehensible de ce secret, & je n'ay point de honte de confesser mon ignorance. Car ne vaut-il pas mieux faire ainsi, que d'amoindrir par mon sens charnel ce que S. Paul dit estre un grand mystere ? La raison mesme nous enseigne qu'il en faut user de la sorte. Car il est certain que tout ce qui est surnaturel surmonte la capacité de nostre esprit. C'est pourquoy étudions-nous plûtost à sentir IESUS-CHRIST vi-

vant en nous, qu'à découvrir le moyen de cette communication, & à le rendre manifeſte.] Enfin dans ſon Inſtitution voicy comme il parle. [ *S'il ſemble incroyable que la chair de* IESUS-CHRIST *eſtant éloignée de nous d'une ſi longue diſtance, parvienne juſqu'à nous, pour eſtre noſtre viande, conſiderons combien la vertu ſecrete du Saint Eſprit ſurmonte tous nos ſens par ſa hauteſſe, & quelle folie ce ſeroit de vouloir meſurer ſon infinie grandeur. Et partant que la foy reçoive ce que noſtre entendement ne peut comprendre, à ſçavoir que l'eſprit unit vrayment les choſes qui ſont ſeparées de lieu.* ] *Calvin. lib. 4. Inſtit. c. 17. §. 10.*

C'eſt à l'Auteur de faire reflexion ſur ces paroles, & de voir s'il aime mieux ſe ſeparer de ſon chef, que d'acquieſcer à ſon avis. Il m'eſt indifferent qu'il s'y rende, ou qu'il ne s'y rende pas. Calvin abandonné par l'Auteur, l'Auteur condamné par Calvin, ce m'eſt tout-un pour faire voir la foibleſſe du témoignage des ſens, le tort qu'il a d'en avoir abusé contre la verité de nos myſteres, le ſujet qu'il nous donne de nous en plaindre, & le déplaiſir qu'il cauſe à nos adverſaires, dont l'un des plus eſtimez s'écrie avec raiſon : N'eſt-ce pas un grand blaſpheme, que l'homme faſſe dépendre la verité de Dieu de ſon ſens, & la nature de Dieu de ſon intelligence ? *Rivet.*

## CHAPITRE VI.

*Que l'Auteur tâchant de couvrir la faute qu'on luy reproche, en fait une plus grande, qui achevè de détruire les preuves qu'il tire du témoignage des sens.*

IE ne m'étonne pas que l'Auteur se fâche qu'on luy reproche la faute qu'il a faite de se servir du témoignage des sens contre la doctrine des Peres. Il est sensible à un esprit raffiné d'estre pris dans ses propres pieges. Mais je trouve étrange qu'il s'en éloigne encore davantage, lors mesme qu'il s'efforce le plus de nous montrer qu'il est d'accord avec eux. *Il est vray*, dit-il, *que tous les Peres fortifient nostre foy contre nos sens. Mais je réponds qu'il y a deux rapports ou deux témoignages des sens sur les mysteres, l'un affirmatif, & l'autre negatif. Par le premier ils nous assurent que l'Eucharistie est du pain & du vin, & par le second ils nous disent que ce n'est que du pain & du vin, ou, pour parler comme les Peres, que c'est de simple pain & de simple vin, du pain & du vin communs. Le premier de ces témoignages est vray, il ne choque point la foy, & jamais les Peres n'ont dit qu'il le fallust revoquer en doute. Mais si les yeux veulent aller plus avant, & dire que ce n'est que du pain, ou que c'est de simple pain, du pain ordinaire, alors il faut que la foy les corrige, & qu'elle se fortifie de la parole de* IESUS-CHRIST *contre la deception de leur témoignage.* Voila de quelle sorte ce bel esprit

1. Partie chap. 10. page 212. & 213. &c.

tâche d'échaper & de rompre le filé, où il se trouve pris, en le divisant. Mais au lieu de le rompre par cette division, il ne voit pas qu'il en fait deux, qui achevent de le convaincre & de montrer par le témoignage affirmatif & par le témoignage negatif, que s'il est foible dans ses preuves, il l'est encore plus dans ses réponses.

En effet, pour juger sainement si cette distinction est conforme au sentiment des Peres que nous avons citez, il faut voir s'ils condamnent seulement le témoignage negatif de l'Auteur, ou s'ils rejettent encore l'affirmatif. Car s'il se trouve qu'ils reprouvent l'un & l'autre, sans doute l'Auteur nous impose, & sa mauvaise foy merite le blâme de tous les Sages. Or pour s'en éclaircir pleinement, il ne faut que repasser sur les textes que nous avons déja rapportez. Nous y verrons leur pensée comme dans un miroir fidele, qui ne nous trompera pas, & qui nous apprendra au vray ce qu'ils condamnent & ce qu'ils approuvent. *Supra cap. 3. & 4.*

Premierement ils disent [ que nous devons tenir pour certain que ce qui nous semble pain, n'est point pain, mais que c'est le corps de IESUS-CHRIST, & que le vin que nous voyons n'est point du vin, encore que les sens le jugent ainsi, mais le sang de IESUS-CHRIST. ] *S. Cyrill.*

S'ils disent en termes formels que ce qui nous semble pain n'est point pain, peut-on sans rougir soûtenir la distinction de l'Auteur, & nier froidement qu'ils condamnent le témoignage des sens, qui dépose que c'est du

pain ? Qu'y a-t'il de plus opposé que ces deux propositions, qui portent une contradiction evidente ? *C'est du pain, ce n'est pas du pain.* Que dit le témoignage affirmatif des sens? *Que c'est du pain.* Que porte le sentiment des Peres ? *Que ce n'est pas du pain.* Y a-t'il donc rien de plus contraire au sentiment des Peres, que le témoignage affirmatif des sens, que l'Auteur a inventé pour les eluder ?

*S. Ambros. S. Epiphan. Theophylac. Enar. in Matt.*

Secondement ils disent [ qu'encore qu'il nous semble que ce soit du pain, neantmoins il est transformé par une operation ineffable: Et que IESUS-CHRIST prononçant ces paroles, *Cecy est mon corps*, montre que le pain qui est sanctifié sur l'Autel, est le propre corps du Seigneur, & non pas seulement la figure qui le represente, par ce qu'il n'a pas dit, *Cecy est la figure*, mais, *Cecy est mon corps.* ] Par où est-ce que l'Auteur peut fuir, pour se sauver de cette censure, avec ce double témoignage affirmatif & negatif, qui n'est qu'une production chimerique de son esprit ? S'il dit que c'est par le rapport affirmatif des sens, les Peres assurent au contraire, qu'encore qu'il nous semble que ce soit du pain, neantmoins il est transformé par une operation ineffable, & que c'est *le propre corps de* IESUS-CHRIST. S'il dit, pour fortifier sa foy contre le témoignage des sens, que ce n'est pas de simple pain, du pain ordinaire, mais un pain sanctifié & transformé en la figure du corps de IESUS-CHRIST, les Peres enseignent au contraire, que c'est *le propre corps de* IESUS-CHRIST, *& non pas seulement la figure qui le represente, parce que*

IESUS-CHRIST *n'a pas dit*, Cecy eſt la figure, *mais*, Cecy eſt mon corps. Ne faut-il pas que cet Auteur ſe ſoit imaginé qu'il n'y a que luy qui ait la lumiere des hommes, & que tout le reſte des hommes n'a que la lumiere des animaux, pour ſe promettre qu'il nous perſuadera par le témoignage affirmatif des ſens (ce qu'il ne croit pas luy-meſme) qu'il eſt de bonne intelligence avec les Peres ?

En troiſiéme lieu ils diſent, [ Que Dieu qui eſt miſericordieux, condeſcendant à noſtre foibleſſe, garde à la verité l'eſpece du pain & du vin, mais qu'il en change la ſubſtance en la vertu de ſa chair & de ſon ſang, & que ce changement ſe fait par une operation ineffable, parce que nous ſommes infirmes, & que nous avons horreur de manger la chair cruë, & ſur tout la chair humaine, & que c'eſt par cette raiſon qu'il paroiſt comme du pain, mais qu'en effet c'eſt de la chair. ] De quel artifice ſe peut ſervir l'Auteur du témoignage affirmatif, pour détourner le ſens de ces paroles, & tirer les Peres à ſon opinion ? Si le corps de IESUS-CHRIST n'eſt point ſous les eſpeces du pain, à quel propos les Peres parlent-ils de l'horreur que nous avons de manger la chair humaine? A quel propos diſent-ils que c'eſt pour condeſcendre à noſtre infirmité, & nous épargner cette horreur, qu'il garde l'eſpece du pain & du vin, & qu'il en change la ſubſtance, qu'il paroiſt du pain, & que c'eſt en effet de la chair? Ne devoient-ils pas plûtoſt dire que c'eſt du pain, pour maintenir le témoignage affirmatif des ſens, mais que ce pain eſt le ſigne de la

*Theophyl. Enarr. in Marcum.*

*Idem Enarr. in Matth.*

chair de IESUS-CHRIST, pour s'oppoſer au témoignage negatif? Ne devoient-ils pas dire qu'il garde egalement la ſubſtance & l'eſpece, & qu'il les change auſſi egalement, ſi ce changement n'eſt qu'un changement figuré, un changement mental, qui ne veut dire autre choſe, ſinon que Dieu en fait un ſigne ſacré de ſon corps, puiſque la ſubſtance ne peut eſtre un ſigne ſenſible & proportionné à noſtre veuë, que par l'entremiſe des eſpeces?

*S. Chryſoſt.*

En quatriéme lieu, ils diſent que puiſque IESUS-CHRIST a dit, [ *Cecy eſt mon corps*, nous ne devons plus le revoquer en doute: que nous devons croire à Dieu par tout ſans luy repugner, quoy que ce qu'il nous dit, paroiſſe abſurd à nos ſens, quoy qu'il leur ſemble difficile, quoy qu'il ſoit inconcevable à leur égard. ] Sur cela je demande à l'Auteur ſi ce que dit le Fils de Dieu en prononçant ces paroles, *Cecy eſt mon corps*, n'eſt pas veritable dans l'un de ces deux ſens: Le premier, Cecy eſt mon propre & veritable corps: Le ſecond, Cecy n'eſt pas mon corps, mais la figure de mon corps? Il ne le deſavouëra pas, s'il ne veut ſe contredire luy-meſme. Ie demande derechef, ſi de ces deux ſens ſi contraires, il n'y en a pas un qui eſt vray & l'autre faux? Cela eſt hors de doute. Ie demande donc encore une fois, ſi le vray ſens n'eſt pas celuy qui paroiſt impoſſible, incomprehenſible, abſurde & ridicule à nos ſens? C'eſt le ſentiment des Peres, ou bien il faut que leur ſentiment dementе leurs paroles. Or je le prie de me dire ſincerement, s'il croit que cette propoſition, Cecy

n'eſt pas mon propre corps, mais la figure de mon corps, qui eſt le ſens qu'il donne aux paroles de IESUS-CHRIST, choque la veuë ou le goût, ſi elle eſt abſurde aux ſens, incomprehenſible, & impoſſible : S'il dit que non, je conclus qu'elle eſt fauſſe par la raiſon des Peres, qui diſent unanimement que le vray ſens de ces paroles, *Cecy eſt mon corps*, paroiſt abſurde & impoſſible aux ſens, que les yeux & le goût y repugnent, & qu'il faut fortifier la foy contre leur depoſition. S'il dit qu'ouy, je conclus non ſeulement qu'elle eſt fauſſe, mais encore qu'il ſe coupe & ſe détruit luy-meſme. Elle eſt fauſſe par la raiſon qu'il apporte contre la preſence reelle, & qui retombe ſur luy : & il ſe coupe luy-meſme, car il redit en cent endroits que le témoignage des ſens favoriſe ſa creance, & détruit celle de Rome. Si le témoignage des ſens détruit la creance de Rome, parce que les ſens la jugent difficile, abſurde, inconcevable, & impoſſible, comment autoriſent-ils la creance de l'Auteur, s'ils y trouvent auſſi de la difficulté, de l'obſcurité, de l'abſurdité, & de l'impoſſibilité ? Mais comment y en trouveroient-ils? On peut dire avec raiſon qu'il eſt difficile de faire que ce qui eſtoit auparavant de vray pain, ſoit effectivement de vraye chair : c'eſt un miracle qui ne ſe peut faire que par une *operation ineffable*, comme diſent les Peres, ny concevoir que par la foy & dans les lumieres de Dieu. Mais que ce qui eſt de vray pain, ſans changer de ſubſtance, ſoit le ſigne du corps du Fils de Dieu, quelle difficulté y a-t'il à le faire?

quelle obſcurité qui m'empeſche de le concevoir ? Ie prens un anneau qu'un amy me donne pour gage de ſon affection : mes ſens s'en étonnent-ils ? regardent-ils ce ſigne comme un prodige inoüy ? Ie vois un portrait qui repreſente le Prince : mes yeux s'en choquent-ils ? le pinceau ne le peut-il faire ſans miracle ? l'eſprit ne le peut-il concevoir ſans un effort extraordinaire ? De meſme on me dit que le pain de la Cene Calviniſte eſt la figure du corps de CHRIST, & que le vin qu'on y boit, eſt la figure de ſon ſang : qu'eſt-il beſoin d'employer de longs diſcours pour adoucir mes ſens, & me fortifier contre leur contradiction ? Ils ne s'en allarment point, ils ne ſe ſoûlevent point, il n'y a point de revolte à craindre de ce coſté-là. Et donc ſi les Peres n'avoient point d'autres ſentimens plus divins que ceux de l'Auteur, s'ils croyoient comme luy que l'Euchariſtie n'eſt qu'un ſigne du corps de IESUS-CHRIST, & non pas ſon veritable corps : ſe mettroient-ils tant en peine de reveiller noſtre foy, de nous avertir de la ſurpriſe des ſens, de nous dire ſi ſouvent, [ Qu'il ne faut pas croire à nos yeux, ny au toucher, ny au goût : Qu'il y a autre choſe que du pain ſous les eſpeces : Que ce qui paroiſt n'eſt point pain, mais que c'eſt le propre corps de IESUS-CHRIST : & qu'encore que cela paroiſſe abſurde & impoſſible à nos ſens, il ne s'y faut pas arreſter, parce qu'ils ſe trompent aiſement : mais qu'on doit ſe tenir à la parole du Fils de Dieu, qui eſt infaillible & immuable. ]

*S. Epiphan.*
*S. Chriſoſt.*
*S. Hilar.*
*S. Gandentius.*

Que ſi cela eſt ainſi, que devient la diſtin-

ction de l'Auteur ? comment peut-il éluder la censure des Peres, qui condamnent si clairement le témoignage affirmatif & negatif des sens ? Ne faut-il pas qu'il abandonne l'un & l'autre pour se reconcilier avec eux, l'affirmatif, parce qu'ils l'estiment faux, le negatif, parce qu'il confesse luy-mesme qu'il est trompeur?

Mais je luy veux faire voir encore plus clairement la foiblesse de sa réponse, & le piege qu'il s'est dressé en pensant se sauver par ce faux-fuyant du double témoignage des sens. Car tant s'en faut que le témoignage negatif luy serve pour éluder l'autorité des Peres qui le condamnent, qu'au contraire il découvre évidemment la fausseté de ses preuves, qu'il appuye sur quelques textes tres-mal entendus tirez de leurs écrits.

Il dit, *Que les Peres établissent le témoignage des sens comme certain & infaillible, & qu'ils n'en ont jamais excepté le Sacrement de l'Eucharistie comme une chose particuliere, & qui ne tire pas à consequence pour le reste : au contraire qu'ils ont établi la fidelité de ce témoignage en ce qui concerne mesme le Sacrement.* Ie ne demande point où est la memoire de cet Auteur, qui ne se souvient pas de la peine qu'il a à se deffendre de tant de passages formels, qui ruinent entierement ce témoignage pretendu. Ie demande où est son jugement, de nous apporter une preuve qui ruine sa deffense, & une deffense qui ruine sa preuve ? Car si le témoignage negatif des sens est trompeur, comme il l'avouë luy-mesme, comment peut-il conclure

1. Part. ch. 4. pag. 108. & 109.

de leur depoſition, que le Sacrement de l'Euchariſtie n'eſt que la ſimple figure du corps de IESUS-CHRIST ? N'eſt-ce pas un témoignage negatif ? Ce témoignage negatif eſt-il ſi-toſt devenu de trompeur, certain & infaillible ? N'eſt-ce pas ce témoignage contre lequel les Peres fortifient noſtre foy ? Comment ſont-ils ſi-toſt de Iuges ſeveres devenus de ſi favorables approbateurs? N'eſt-ce pas ce témoignage que l'Auteur rejette comme fautif ? Ne dit-il pas que les ſens ne peuvent juger ſi l'Euchariſtie eſt de ſimple pain, ſi c'eſt du pain ordinaire, ſi c'eſt la figure du corps de IESUS-CHRIST, ou ſi ce ne l'eſt pas ? Et n'a-t'il pas raiſon de le dire ? Ce jugement n'eſt-il pas au deſſus de leur portée ? Comment eſt-ce donc qu'ils peuvent juger que ce n'eſt qu'une ſimple figure du corps de IESUS-CHRIST, puis qu'ils ne ſont pas meſme capables de juger ſi c'en eſt une figure ou non ?

Que veulent donc dire les Peres, quand ils enſeignent qu'il n'eſt pas permis aux Chreſtiens de revoquer en doute le témoignage des ſens, & que ce ſeroit ébranler juſques aux fondemens la verité de l'Evangile de IESUS-CHRIST ? Ils veulent dire que les ſens ne ſe trompent point au jugement qu'ils font de leur objet naturel, c'eſt à dire, des accidens ſenſibles dont les corps ſont reveſtus, parce que, comme dit Tertullien ils en jugent toûjours comme ils en doivent juger, & ce qui ſe doit faire ainſi n'eſt point menſonge, *Quod ſic fieri oportet mendacium non eſt.* Et cela eſt vray meſme dans l'Euchariſtie, où les yeux

jugent ſans ſe tromper de la blancheur du pain, & le goût de la ſaveur *du vin qui eſt conſacré en memoire du ſang de* IESUS-CHRIST, comme parle cet Africain : Mais s'ils veulent aller plus avant, & paſſer du ſigne à la choſe ſignifiée, s'ils entreprennent de juger ſi c'eſt du pain ordinaire, ſi c'eſt de ſimple vin, ſi c'eſt une ſimple memoire, une ſimple figure du ſang de IESUS-CHRIST, ou ſi c'eſt une figure jointe à la verité meſme, alors, par la propre confeſſion de l'Auteur, il les faut reprimer, & affermir noſtre foy contre leur témoignage negatif, & par une ſuite neceſſaire contre toutes les preuves qu'il apporte, qui ne ſont fondées que ſur ce témoignage trompeur, dont les Peres font une excluſion ſi expreſſe & ſi ſouvent reïterée, que je ne puis comprendre comment il oſe dire ſans rougir, que les Peres n'ont pas excepté le tres-Saint Sacrement du témoignage des ſens.

Finiſſons cette premiere partie par la definition du myſtere, & de la tromperie qu'il a priſe en deux endroits de ſaint Chryſoſtome, & voyons ſur qui de nous ou de luy tombe la tromperie, & à qui le myſtere demeure. Car auſſi bien *il ne veut*, dit-il, *que ces deux definitions pour vuider d'un ſeul coup tout noſtre different.* Voicy donc comme il le decide, puis qu'il le veut : [ Le myſtere (dit ſaint Chryſoſtome) eſt lors que nous ne voyons pas ce que nous croyons, mais que nous voyons une choſe, & que nous en croyons une autre. ] Or eſt-il que dans le myſtere de l'Euchariſtie nous ne voyons pas ce que nous croyons, mais nous

1. P. *ch.* 4 *page* 109.

*Hom.* 7. *in* 1. *Cor.*

voyons une chose, & nous en croyons une autre : nous voyons les accidens du pain, & nous croyons le corps de IESUS-CHRIST, que nous ne voyons pas, par consequent le mystere nous appartient.

*Hom. 13. in Ep. ad Ephes.*

[ La tromperie ( dit ce mesme Pere ) est lors qu'une chose ne paroist pas estre ce qu'elle est, mais qu'au contraire elle paroist estre ce qu'elle n'est pas. ] Or est-il que l'Eucharistie ne paroist pas à l'Auteur estre ce qu'elle est, mais au contraire elle paroist estre ce qu'elle n'est pas. Car elle ne luy paroist pas estre le corps de IESUS-CHRIST, comme elle l'est veritablement : Et elle luy paroist estre du pain, ce qu'elle n'est pas. Par consequent la tromperie est de son costé. Et afin qu'il ne dise plus que c'est Dieu mesme qui le trompe, qu'il écoute encore une fois les Peres, qui l'avertissent de croire plûtost à la parole de IESUS-CHRIST, qui dit, *Cecy est mon corps*, qu'au témoignage negatif des sens, qui luy disent que ce n'est pas son corps. Croyons par tout à Dieu, & ne luy contredisons point, encore que ce qu'il dit semble contraire à nostre raison & à nostre veuë : mais que sa parole ait plus d'autorité sur nous, que nostre raison & nos yeux, car elle n'a jamais manqué, mais nos sens se trompent à tous propos. Encore que le goût le juge, encore que le sens te le suggere ainsi, neantmoins que la foy te confirme. N'en laisse point le discernement à la bouche du corps, mais à la foy exempte de doute. N'en juge point par le goût, mais sois tres-pleinement persuadé par la foy.

*S. Chrysost. hom. 83. in c. 26. Matt.*

*S. Epiph. in Anchor.*

LIVRE

LOÜE' SOIT LE TRES-SAINT SACREMENT

# LIVRE SECOND,

## OV L'ON MARQVE LES FAVTES que cet Auteur a commiſes, en prenant la Raiſon naturelle pour Iuge de la Preſence reelle de IESUS-CHRIST dans l'Euchariſtie.

---

### CHAPITRE PREMIER.

*Que l'Auteur s'eſt imaginé par une illuſion fort groſſiere, que le myſtere de l'Euchariſtie eſt du reſſort de la Raiſon naturelle.*

AYANT pour but dans cette ſeconde partie, de remarquer les fautes inſignes que l'Auteur a commiſes, en prenant la raiſon naturelle pour juge de la preſence de IESUS-CHRIST dans le Sacrement, j'en ferois une moy-meſme, ſi je rejettois indifferemment toutes les lumieres qui viennent de cette ſource, puiſque c'eſt un grand préjugé d'une mauvaiſe cauſe, que de n'avoir point de raiſon, & de n'en vouloir point écouter. Mais il faut faire une grande diſtinction entre les preuves que les Philoſophes tirent de la raiſon purement naturelle, & celles que les Theologiens em-

pruntent de la raiſon éclairée de la foy, pour démeſler les difficultez qui environnent nos myſtéres. Les Peres ont autorisé celles-cy, & nous les devons recevoir avec eux, puis qu'ils en ont approuvé l'uſage : mais ils ont conſtamment reprouvé celles-là, parce que dans les diſputes de la Religion nous devons toûjours nous ſouvenir que nous ne ſommes pas ſeulement raiſonnables, mais fidelles, & qu'encore que les veritez revelées ne ſoient pas contre la raiſon, neantmoins elles ſont infiniment au deſſus de la raiſon. Par conſequent elle ne doit jamais preſumer d'y entrer toute ſeule, autrement elle ſe pert, comme dit ſaint Auguſtin, & toute la force du raiſonnement humain, ſi la foy ne luy ſert de guide, n'eſt qu'un égarement continuel, & une courſe de geant écarté de ſon chemin, *curſus celerrimus extra viam.*

Le defenſeur de l'abſence reelle s'eſt oublié de faire ce diſcernement, & par une illuſion fort groſſiere il a crû qu'il pouvoit raiſonner en Philoſophe Payen ſur les dogmes du Chriſtianiſme, combattre un myſtere celeſte & divin par des raiſons humaines, & renverſer le chef-d'œuvre d'une puiſſance ſurnaturelle par des argumens tirez de la nature. *Les lumieres*, dit-il, *les plus communes & les plus naturelles de la raiſon rejettent ces dogmes, tant à cauſe de leurs conſequences inoüies, que pour les contradictions qu'ils envelopent, & ſur tout parce qu'ils ſont d'eux-meſmes inconcevables. Car qui peut concevoir la reproduction d'un corps déja exiſtant depuis pluſieurs ſiecles, ſans une deſtruction préalable ? Qui peut concevoir un corps exiſtant*

1. P. *ch.* 3. *pag.* 78. *&* 79.

*en meſme temps en pluſieurs lieux, ſans que ny ſa forme, ny ſa matiere, ny ſa ſubſtance ſoit multipliée? Qui peut concevoir qu'un corps un & meſme ſubſiſte en meſme temps à la maniere d'un corps & à la maniere d'un eſprit? & tant d'autres myſteres ſurprenans qui ſont enfermez dans ces doctrines.* Ce ſont les preuves que l'Auteur tient indubitables, diſant que *la lumiere naturelle ne peut tromper perſonne*: que quelque deſordre que le peché ait mis dans noſtre raiſon, il y eſt reſté des clartez infaillibles en leurs jugemens, & que ce ſont ces clartez qui renverſent tout ce que Rome établit, & qui établiſſent tout ce qu'elle renverſe.

Mais pour luy répondre par luy-meſme, & luy faire connoiſtre ſon erreur par ſes propres paroles, il me permettra de luy dire, *Qu'en verité j'en ſuis mal ſatisfait. J'attendois de voir crever de tous coſtez la nuée myſtique, & que les lumieres de Dieu ſortant tout d'un coup des Cieux, reſplendiroient en terre, comme dans la converſion de ſaint Paul. I'attendois ou des paſſages convainquans tirez de la parole de Dieu, ou des oracles & des revelations nouvelles, ou au moins des raiſonnemens tirez de la ſubſtance du Chriſtianiſme. Mais toutes les lumieres que je vois ſont des lumieres d'hommes, des fauſſes clartez qui ſortent de la terre, & qui ſont bien differentes de nos myſteres & de la doctrine des Peres.* Il ne devoit pas ſi-toſt ſe diſpenſer de cette regle ſi judicieuſe, que luy-meſme nous avoit donnée, qu'il faut ſe tenir du coſté de la lumiere de Dieu, & reſpecter ſes tenebres, ſans entreprendre de les diſſiper de ſoy-meſ-

me. Il devoit se souvenir que c'est une regle d'humilité, dont l'inobservation toûjours fatale à la Religion, a produit la plûspart des difficultez dont les prophanes & les heretiques chargent nos doctrines. *Aufer hæreticis quæcunque ethnici sapiunt, ut de solis Scripturis suas quæstiones sistant, & stare non poterunt.* Ostez aux heretiques les argumens des Payens, ils n'auront plus d'appûy ny de defense. Les Philosophes sont leurs Patriarches, comme dit Tertullien, qui leur ont appris à chercher dans nos plus saints mysteres des absurditez, des obscuritez, des contradictions, des impossibilitez apparentes, qui surprennent l'esprit humain, s'il n'est soûtenu par des lumieres surnaturelles, capables de l'assûrer & de luy oster la peur de ces phantômes.

*Tertull. de Resur. carnis.*

*Tertull. de anima.*

C'est pourquoy ce mesme Pere répondant à Marcion, qui détruisoit toute l'œconomie de l'Incarnation, en montrant par des raisons humaines & naturelles qu'elle estoit indigne de Dieu, absurde, inconcevable, & impossible, luy dit avec une merveilleuse force : *Quodcunque Deo indignum est, mihi expedit, salvus sum si non confundar de Domino meo. Natus est Dei Filius : non pudet, quia pudendum est. Et mortuus est Dei Filius : prorsus credibile est, quia ineptum est. Et sepultus resurrexit : certum est, quia impossibile.* Tu me dis que c'est une chose honteuse & indigne de Dieu, d'estre neuf mois dans le ventre d'une femme, & d'y prendre une chair mortelle: Il est vray si nous mesurons les œuvres de Dieu à nostre sens & à la regle de la raison humaine. Mais consi-

*Tertull. de carne Christi.*

fe, Marcion, ce que dit l'Ecriture, ſi tu n'en as pas encore effacé toute la creance, que Dieu a choiſi ce qui paroiſt folie aux yeux du monde, pour confondre les Sages du monde. Tout ce que tu trouve indigne de Dieu, m'eſt trop avantageux pour ne le pas croire. Mon ſalut & mon bon-heur eſt de ne rougir point de ce qu'a fait mon Maiſtre. Le Fils de Dieu eſt né d'une femme : I'en fais gloire, parce que tu l'eſtimes honteux. Le Fils de Dieu eſt mort : je le crois, parce qu'il te paroît abſurde. Il eſt ſorti du tombeau où il avoit eſté enſeveli : I'en ſuis certain, parce que tu le juge impoſſible.

L'Auteur qui a eu aſſez d'adreſſe pour nous accorder ce principe, parce qu'il ne le pouvoit pas conteſter, ne devoit-il pas avoir autant de ſincerité & de fermeté pour s'y tenir? N'avoit-il point de plus fortes preuves contre la creance de Rome, que celles qu'il venoit luy-meſme de condamner ? Falloit-il employer les lumieres des hommes, pour obſcurcir les lumieres de Dieu, & renouveller les vieilles objections des Philoſophes, pour renverſer ce que l'autorité de tous les Peres ſoit anciens ou modernes établit, & pour établir ce qu'elle renverſe ? Si le ſecret de l'Euchariſtie luy ſembloit impenetrable à la raiſon humaine, ne devoit-il pas conſiderer ce que diſent les Peres, que cet adorable Sacrement eſt un myſtere de foy, qu'on apprend par la ſoûmiſſion de l'eſprit, & non pas par la force de ſes raiſons : une manne cachée, qui n'eſt connuë que de ceux qui la reçoivent, & non pas de ceux qui la rejettent : l'Agneau Paſchal, qu'on ne mange que dans

l'obscurité de la nuit : l'Arche du Testament, que la curiosité ne touche point impunément: Que la loy defend de tourner la pointe du couteau, c'est à dire, la subtilité du raisonnement humain contre l'Autel : Que Dieu a caché ses mysteres aux Sages du monde, & qu'il les a revelez aux simples : Que ceux qui veulent penetrer trop avant dans l'abysme de ses grandeurs, sont opprimez de sa gloire, & qu'il faut croire avant que d'entendre ce qu'il en découvre luy-mesme par la lumiere de sa parole ?

Ne devoit-il pas se souvenir de ce que les Peres enseignent, Que l'Eucharistie est le mystere des mysteres, & la chose du monde la plus divine : Que c'est un sacrifice plein de Dieu, qui remplit l'ame d'une sainte horreur, *Sacrificium plenum Deo, & horrorem afferens*: [ Que c'est un Sacrement ineffable, un admirable & magnifique sacrifice, un sacrifice plein de reverence & d'horreur, un mystere redoutable, qui jette la frayeur dans l'ame, & enfin le plus auguste & le plus redoutable de tous les mysteres : ] Que c'est dans ce Sacrement que le vray David change de visage, & qu'il paroist aux Sages du monde comme insensé, de donner sa chair à manger, & son sang à boire, mais que toute leur sagesse n'est que folie : Enfin, que la chair de Iesus-Christ deïfiée par l'union qu'elle a avec la personne du Verbe, est un feu divin, dont la flamme éclaire les fidelles, & brûle les presomptueux, qui pour contenter leur curiosité, veulent s'en approcher de trop prés, & en comprendre la merveille par le discours de la raison humaine?

*S. Dionys. de Eccles. Hierar. 1.*

*Euseb. Cesar. l. 1. de monstr. Evang. c. 10.*
*S. Chrysost, Hom. 21. in Acta Apost. & Hom. 14. & 18. in Ep. ad Cor. & l. 3. de Sacerdotio, & alibi passim.*
*S. Ioan. Damasc. orat. de his qui dormierunt.*
*S. Aug. conc. 1. in Psalm. 13.*
Quasi furor iste & insania videbatur, dare carné suam manducandâ hominibus, & bibendum sanguinem, &c.

[ Sois fidelle & innocent ( dit saint Ephrem ) & participe au corps immaculé & au sang de ton Seigneur en plenitude de foy, t'assurant que tu manges l'Agneau mesme tout entier. Les mysteres de Iesus-Christ sont un feu immortel ; garde-toy de les sonder curieusement, de peur que tu ne sois brûlé en y participant. Le Patriarche Abraham presenta aux Anges du ciel des viandes de la terre, & ils en mangerent. Certainement c'est un grand miracle de voir des esprits immateriels manger des viandes materielles sur la terre. Mais ce que le Fils unique de Dieu nostre Sauveur Iesus-Christ a fait pour nous, est au dessus de toute admiration, de tout esprit, & de tout discours. Car estant comme nous sommes revestus de chair, il nous a donné un feu & un esprit à manger & à boire, c'est à sçavoir, son corps & son sang. ]

*S. Ephrem. de natura Dei curiosè non scrutanda.*

Si l'Auteur fait gloire de ne craindre point le feu, s'il le veut voir des yeux du corps, le toucher des mains, comme le Satyre des Fables, le peser avec la raison humaine, & enfin s'il continuë à nous dire que nos mysteres sont inconcevables, nous luy accorderons volontiers, que c'est par cette raison que nous les croyons, parce que nous ne les pouvons comprendre: Mais nous luy dirons aussi que nostre foy l'emporte sur ses raisonnemens, que nous croyons comme les Peres, & qu'il raisonne comme les Heretiques. [ Nous voyons dans le Sacrement les especes du pain & du vin : & neantmoins nous ne croyons pas que la substance du pain & du vin y demeure. Nous croyons que

Videtur species panis & vini, & substantia panis & vini non creditur. Creditur corpus & sanguis Christi, &

tamen ſpecies non cernitur. Hæc ſunt fratres, quæ neceſſariò exigunt fidem, rationem omnino non admittunt, ſed ſimplicem creditorem deſiderãt, arguunt improbum diſcuſſorem : Et ideo credi poſſunt ſalubriter, inveſtigari non poſſunt utiliter. *Tribuitur ſancto Bernardo.*

c'eſt le corps & le ſang de IESUS-CHRIST, & toutesfois nous ne voyons pas les eſpeces de ſon corps & de ſon ſang. Ces choſes demandent neceſſairement la foy : la raiſon n'y eſt point receuë : elles veulent un homme qui croye tout ſimplement, & condamnent celuy qui l'examine avec un artifice malicieux : la creance en eſt ſalutaire, la recherche n'en peut eſtre utile. ] C'eſt ainſi que tous les Peres parlent de nos myſteres ; & quand ils refutent les Heretiques ou les Payens qui les combattent, comme l'Auteur fait celuy de l'Euchariſtie, parce qu'ils ne les peuvent entendre, ils ne leur répondent autre choſe que ce que nous diſons, qu'un Chreſtien ne fait pas profeſſion d'entendre les ſecrets de la Religion, mais de les croire, & que nous ne devons non plus nous étonner de leur abſurdité apparente, que de leur obſcurité, parce que nous ne croirions pas meſme que IESUS-CHRIST fuſt reſſuſcité, ſi la foy des Chreſtiens craignoit la raillerie des Payens. Eunomius nioit la generation eternelle du Verbe, parce qu'il n'en pouvoit concevoir le myſtere : Voyez ce que luy répond ſaint Baſile : Ne me demande point quelle eſt cette generation, ny comment elle peut eſtre. Car pour eſtre ineffable & incomprehenſible, nous ne devons rien diminuer de la fermeté de noſtre foy. Si nous voulions meſurer toutes choſes à la portée de noſtre eſprit, & tenir pour impoſſible ce que nous ne pouvons comprendre, que deviendroit la foy ? que deviendroit l'eſperance ? Ne perdrions-nous pas la recompenſe de l'une & de l'autre ?

In Chriſtum non crederemus quòd tertia die reſurrexit, ſi fides Chriſtianorum metueret cachinnum Paganorum. *S. Aug. ep. 49. ad Deo gratias. q. 6.*

*S. Baſil. l. 2. contra Eunomium.*

Iovinien nioit la Virginité de la Mere de Dieu, parce qu'elle estoit sans exemple, & qu'il ne comprenoit pas comment on la pouvoit accorder avec sa Maternité. Voyez ce que luy répond saint Augustin. [ Si l'on pouvoit trouver quelque raison de ce mystere, il ne seroit pas admirable; & si on en pouvoit donner un exemple, il ne seroit pas singulier & unique. Avoüons que Dieu peut faire quelque chose de plus, que ce que nous pouvons entendre. Toute la raison du fait est la toute-puissance de son Auteur. ] Que dira icy l'Auteur de l'absence reelle? quel jugement fera-t'il de ces heretiques, qui nioient les points de nostre foy, parce qu'ils ne les pouvoient concevoir, de mesme qu'il refuse de croire la transsubstantiation, parce, dit-il, qu'elle est inconcevable? Approuvera-t'il leur raison? Mais les Peres la condamnent. La condamnera-t'il? Pourquoy donc s'en sert-il luy-mesme? Pourquoy nous objecte-t'il qu'on ne peut concevoir comment un corps existe en mesme temps en plusieurs lieux, comment demeurant un & mesme, il subsiste à la maniere d'un corps & à la maniere d'un esprit? Ne voit-il pas que ces raisons sont prises de l'école des Heretiques & des Payens, qui pour s'estre opiniâtrement attachez aux lumieres naturelles de leur esprit, se sont évanoüis dans leurs pensées? Ne sçait-il pas que Calvin, qui en avoit mal usé avant luy, n'en a pû souffrir le reproche, & qu'il se plaint de ceux qui l'accusent [ d'estre tellement addonné à la raison humaine, qu'il mesure la puissance de Dieu au cours de la nature, &

*S. Aug. ep. 3.*

*Calv. l. 4. Instit. c. 17. §. 24.*

qu'il ne luy donne rien que ce que le sens commun luy enseigne ? ]

Mais le Cardinal de Richelieu s'en est servi dans sa Methode, & c'est luy de qui l'Auteur a appris, *que la lumiere naturelle ne peut tromper personne, à cause de sa pureté.*

*L'Auteur pag. 79*

Il est vray que ce Cardinal s'en est servi, & qu'il a crû avec raison qu'elle ne peut tromper personne de la maniere qu'il s'en sert : Mais on ne nous dit point quelle est cette maniere, & c'est pourtant ce qu'on ne devoit pas omettre. Car il est si éloigné de dire, comme l'Auteur, que la lumiere naturelle peut juger sans erreur des difficultez de l'Eucharistie, qu'au contraire il se moque de l'illusion de nos adversaires, qui s'en veulent prevaloir, assurant [ que la lumiere de la raison humaine est une tres-mauvaise regle dans les mysteres de la Religion. Et que pour faire voir la vanité de toutes les objections qu'ils en tirent contre la presence reelle, il suffiroit d'alleguer que les anciens heretiques ont ainsi combattu aux premiers siecles de l'Eglise, les plus pures & les plus certaines veritez de nostre foy, & que les Peres s'en sont moquez comme d'une maniere de raisonner inepte & ridicule. ]

*Le Cardinal de Richelieu dans sa Methode l. 4. c. 1. page 512. & page 509.*

Quel est donc l'usage qu'il en fait dans sa Methode, pour convertir ceux qui se sont separez de l'Eglise ? Il s'en sert pour établir un moyen general, [ par lequel chacun puisse connoistre le chemin de salut, les fidelles comme les infidelles, les méchans aussi bien que les vertueux. ] Et pour cet effet il montre que l'Eglise des pretendus reformez n'est pas la

*L. 1. c. 10. p. 103.*

vraye Egliſe, par des preuves ſi claires, que les plus ſimples ſont capables de les comprendre, parce qu'elles ſont appuyées ſur des faits qui ſe peuvent verifier par les ſens, & par le conſentement meſme de ſes adverſaires, ou par des témoignages ſi publics & de ſi grand poids, qu'un homme de bon ſens ne les peut pas rejetter. En voicy quelques-uns, qui éclairciront d'autant mieux ſa penſée, qu'ils ſont la plus grande partie de ſon ouvrage.

[ Que c'eſt aſſez de faire voir que les pretendus reformez ſont nouveaux nez, pour prouver qu'ils ne ſont pas enfans de IESUS-CHRIST, qui a engendré depuis ſeize cens ans ſa Fille unique, qui eſt l'Egliſe. ] *L. 2. c. 1. p. 165.*

[ Que la diviſion des pretendus reformez rend leur Egliſe pretenduë vrayment deſolée. ] *L. 2. c. 2. p. 191.*

[ Que les premiers Auteurs de la reformation pretenduë ne peuvent juſtifier leur Miſſion ny par l'Ecriture ſainte, car elle ne parle d'eux ny de leur Miſſion en aucun lieu, ny par les miracles, parce qu'il eſt certain qu'ils n'en ont jamais fait. ] *L. 2. c. 3. p. 207.*

[ Que l'Egliſe de IESUS-CHRIST doit eſtre toûjours viſible, & que celle des pretendus reformez n'a paru que depuis quelques années. ] *L. 2. c. 4. p. 229.*

[ Que l'Egliſe des pretendus reformez n'eſt pas l'Egliſe de IESUS-CHRIST, parce qu'elle falſifie l'Ecriture ſainte. ] *L. 2. c. 7. p. 243.*

[ Que Calvin ayant eſté convaincu d'un peché abominable, que l'on ne punit que par le feu, il n'eſt pas croyable que Dieu ait choiſi *L. 2. c. 10. p. 291. & ſeq. Et pag. 282. & ſeq.*

un homme, dont les mœurs ont esté excessivement desordonnées, pour reformer son Eglise. ]

Au reste, il ne faut que lire cet excellent traité, pour juger de la force & de l'évidence avec laquelle il prouve les questions de fait, que je ne fais que toucher. Nostre adversaire ne s'en vante pas, & je ne luy en sçay point mauvais gré. Elles ne sont pas trop honorables à son party. Mais sa prudence ne me devoit pas donner sujet d'en parler, ny m'obliger à produire l'arrest de sa condamnation.

## CHAPITRE II.

*Que l'Auteur avilit extremement le Sacrement de l'Eucharistie, en détruisant par la raison humaine les miracles qui le relevent.*

SAINT Augustin blâmant les heretiques de son temps, qui combattoient le mystere de la Resurrection & de l'Ascension de nostre Seigneur, & demandoient par une espece de raillerie, où il estoit, & quelle partie du Ciel il occupoit, leur répond sagement qu'il n'appartient pas à des esprits aussi foibles que les nostres de sonder les secrets du Ciel, mais que c'est le propre de la foy de former de nobles & sublimes pensées de l'excellence & de la dignité du corps de nostre Seigneur. [ *Non est fragilitatis nostræ cœlorum secreta discere, sed est fidei nostræ de Dominici corporis dignitate sublimia & honesta sapere.* ] Si l'Auteur que j'examine eust suivi ce sage conseil, il

*S. Aug. l. de symbolo & fide c. 6.*

n'euſt jamais aſſujetti l'eſtat ſurnaturel & divin de cet adorable corps ſous les eſpeces du Sacrement, à la foibleſſe de la raiſon naturelle, ny revoqué en doute les merveilles incomprehenſibles qui le relevent. Car il n'y a que les eſprits foibles, qui pour eſtre idolatres de leur propre ſens, ſe choquent des prodiges que la toute-puiſſance de Dieu y opere. La foy s'en edifie, & la creance des Peres y trouve des ſecrets miraculeux, qui les jettent dans l'extaſe.

C'eſt pourquoy ils l'appellent ſi ſouvent [ le miracle des miracles, la nouveauté des nouveautez, le plus étonnant de tous les miracles, le racourci de toutes les merveilles que Dieu a jamais faites dans le monde, ] ſuivant ce que le Prophete Roy avoit predit : *Il a fait un memorial de ſes merveilles : Il a donné une viande à ceux qui le craignent.*

L'Auteur qui n'aime pas les miracles, parce qu'ils renverſent le tribunal qu'il a élevé à la raiſon humaine, pour juger de la puiſſance de Dieu dans le tres-Saint Sacrement, proteſte d'abord qu'il les rejette abſolument. [ L'Egliſe Romaine aſſure qu'il ſe fait pluſieurs miracles au Sacrement : Nous diſons qu'il ne s'en fait point. Saint Auguſtin definit que ces choſes peuvent luy donner du reſpect comme religieuſes, mais que pour donner de l'admiration comme miraculeuſes, c'eſt ce qu'elles ne peuvent pas. ] Voila donc tous les miracles bannis du Sacrement dans la premiere chaleur du combat. Mais ſe voyant à la fin preſſé par le témoignage des Anciens, il s'aviſe d'une

θαῦμα θαυμάτων. Vox communis Græcorum Patrũ. O ineffabilis admiratio ! O omnium novitatum novitas ! *Tribuitur S. Hieronymo.* Officina miraculorum. *S. Ioan. Damaſcen.* Stupendum ſuper omnia miraculũ. *Vrbanus IV. in Inſtit. Feſti V. S. Vide S. Aug. in Pſ.* 110. 1. P. c. 4. *page* 87.

autre défaite ; & dissimulant son déplaisir, il a recours à ses artifices ordinaires, disant que les Peres n'ont pas à la verité caché les miracles de l'Eucharistie, au contraire qu'ils les ont exaltez, pour relever la gloire de Dieu, & pour rendre sa religion plus sainte & plus venerable : Mais que les merveilles qu'ils découvrent dans l'Eucharistie, ne sont pas celles de la transsubstantiation, puis qu'ils ne disent rien que ce que ceux de son parti *disent tous les jours*, & qu'on ne trouve rien de nos pretenduës merveilles ny dans leurs Catecheses, ny dans leurs Sermons, ny dans leurs expositions sur la Liturgie, ny dans les traitez exprez qu'ils ont fait sur le Sacrement. ] Sur quoy il nous somme de le *satisfaire de bonne foy*, & de luy montrer dans leurs écrits les miracles de la conversion substantielle. Mais, à dire la verité, j'ay peine à croire qu'il veüille luy-mesme de bonne foy estre satisfait ; car s'il le vouloit tout de bon, il est facile de le contenter.

1. P. *c.* 10. *pag.* 215. 216. & 217.

Pour voir si les Peres ne parlent point de nos merveilles, & s'ils ne disent rien *que ce que disent tous les jours* ceux du parti Calviniste, il ne faut que les confronter, & exposer fidellement le témoignage des uns & des autres, pour donner à l'Auteur la satisfaction qu'il fait mine de demander, mais en effet qu'il craint plus qu'il ne la desire.

Que disent les pretendus reformez des merveilles de l'Eucharistie, pour donner la gloire à Dieu, & imprimer dans les esprits la veneration de ce mystere ? Du Plessis, dont le parti

s'eſt ſervi comme d'un puiſſant organe, pour faire valoir ſes ſentimens, & les publier ſur le theatre de la France, en la preſence du plus grand Pince de ſon ſiecle, dit qu'en matiere des Sacremens, & meſme de l'Euchariſtie, il n'eſt point queſtion de miracles : Que c'eſt de ſaint Auguſtin qu'il l'a appris : Que les miracles ſont pour les infidelles, les myſteres pour les fidelles, & que l'Ecriture ne marque point de miracles és ſignes de ſes myſteres : Que nous ne devons chercher les miracles que là où ils ſont : Et que quand nous pouvons ſauver les Ecritures par les choſes que nous voyons naturellement, nous ne devons point avoir recours à la puiſſance de Dieu ny aux miracles. ]

*L. 4. c. 3. p. 764.*

*L. 4. c. 1. p. 733.*

Calvin, qui eſt l'auteur de leur Secte, ne s'accorde pas avec luy, ce qui eſt aſſez ordinaire à nos heretiques, parce que chacun ſe faiſant un idole de ſon opinion & de ſon eſprit particulier, perſonne ne veut ſacrifier ſon jugement à une autorité ſuperieure, ny ſe ſoûmettre au jugement d'autruy. Il dit donc qu'il reconnoiſt un miracle dans la Cene, en ce qu'elle ſurpaſſe les bornes de la nature & la portée de noſtre ſens, puiſque la vie de IESUS-CHRIST nous eſt communiquée, & que ſa chair nous eſt donnée pour aliment : Qu'il n'y a rien de plus incroyable, que de dire que des choſes qui ſont ſeparées & éloignées de tout l'eſpace du Ciel & de la terre, dans une ſi grande diſtance de lieux ſoient non ſeulement conjointes, mais unies, en ſorte que les ames reçoivent aliment de la chair de IESUS-

In ſacra cœna miraculum agnoſcimus, quod & naturæ fines & ſenſus noſtri modum exuperat. *Calvin. in optima ineundæ concordiæ ratione. tom. 1. fol. 163. col. 2.*

Nihil magis incredibile, quàm res toto cœli & terræ ſpatio diſſitas ac remotas, in tanta locorum diſtantia non ſolùm con-

jungi, sed uniri, ut alimentum percipiant animæ ex carne Christi. *Calvin. l. 4. Instit. c. 17. §. 24.* Interea non negamus quin modus hic humanæ menti sit incomprehensibilis. *Calvin. in optima ineundæ concordiæ ratione tom. 1. fol. 863.* De modo si quis me interroget, fateri non pudebit sublimius esse arcanum, quàm ut vel meo ingenio comprehendi vel enarrari verbis queat. *Idem Instit. l. 4. c. 17. §. 32.* Omnem distantiã superat divina ejus virtus: Hinc conficitur neque de præsentia, neque de esu substantiali, sed tantùm de utriusq; modo esse certamen.

*En l'explication de la saine doctrine de la vraye participation. page 844. c. 1.*

CHRIST : Qu'il ne nie pas que ce ne soit un mystere impenetrable à la curiosité humaine, que IESUS-CHRIST estant au Ciel, nous repaisse de sa chair en terre : Que si on luy demande comment il se peut faire que le corps de nostre Seigneur estant seulement au Ciel, & nous estans seulement en terre, il nous soit neantmoins substantiellement present & substantiellement uni, il ne desavouë pas que la maniere ne soit incomprehensible à l'esprit humain, & qu'il n'a point de honte de confesser que c'est un secret trop sublime pour le pouvoir concevoir ou expliquer : mais que la vertu divine de IESUS-CHRIST surpasse toute distance, & que de là il s'ensuit que nostre debat n'est pas ny de la presence, ny de la manducation substantielle, mais de quelle façon l'une & l'autre se font. ]

Ie prie l'Auteur de me dire de bonne foy, lequel de ces deux chefs parle mieux à son gré, Calvin ou du Plessis, le maistre ou le disciple. Si c'est du Plessis, il n'y a point de miracles dans ce mystere, c'est le pain des fidelles, & les miracles ne sont que pour les infidelles. Il n'y a donc rien qui soit admirable dans la Cene. Si c'est Calvin, il y a un miracle, *In sacra Cœna miraculum agnoscimus.* Mais il n'y a rien dans ce miracle qui ne choque la raison, & qui ne soit incroyable, *Nihil magis incredibile.* Il ne faut donc plus nous dire, qui peut concevoir comment un corps peut estre en deux lieux en mesme temps : car il est bien plus inconcevable comment un corps peut estre substantiellement uni à nos ames en un lieu où il n'est

n'eſt pas, puiſque Calvin meſme confeſſe qu'il n'y a rien de plus incroyable, *Nihil magis incredibile.* Il ne faut plus nous dire que les Peres ne diſent rien des merveilles de l'Euchariſtie que ce que diſent tous les jours ceux du parti. Car je demande, qu'eſt-ce que les pretendus reformez diſent tous les jours ? Eſt-ce ce que dit Calvin, ou bien ce que dit du Pleſſis, ou l'un & l'autre tout enſemble ? S'ils parlent encore tous les jours comme Calvin, du Pleſſis n'a jamais dit ce que diſent les Peres. S'ils parlent comme du Pleſſis, les Peres n'ont jamais dit ce que dit Calvin. S'ils tiennent tantoſt le langage de l'un, & tantoſt de l'autre, ils ſoufflent donc le froid & le chaud d'une meſme bouche. Si chacun tient ce qu'il veut, & parle comme bon luy ſemble, comment s'accordent-ils avec les Peres, puis qu'ils ne ſont pas eux-meſmes de bonne intelligence entr'eux ?

Peut-eſtre que les Peres ne s'accordent pas mieux avec nous, & qu'ils ne parlent point de nos miracles. Il faut encore de bonne foy ſatisfaire l'Auteur de ce coſté-là.

De quels miracles parlent les Peres, lors qu'ils diſent que le pain que noſtre Seigneur donnoit à ſes diſciples, fut changé, non d'effigie, mais de nature, & qu'il fut fait chair par la toute-puiſſance du Verbe. *Panis iſte quem Dominus diſcipulis porrigebat, non effigie, ſed natura mutatus, omnipotentia Verbi factus eſt caro.* Parlent-ils d'une converſion figurée, d'une converſion metaphorique, ou d'une converſion reelle, veritable, ſubſtantielle ? Il eſt

*Auth ſer. de cœna Domini apud S. Cyprian.*

évident qu'ils parlent d'une converſion ſubſtantielle. Car s'ils ne parlent que d'une converſion figurée, comme pretend noſtre adverſaire, il faut corriger ce texte, & dire à ſaint Cyprien qu'il ſe méprend, qu'il prenne garde à ce qu'il dit, que le pain ne change point de nature, mais d'effigie, qu'il prend l'effigie pour la nature, & la nature pour l'effigie. S'ils ne parlent que d'une converſion figurée, il n'eſt pas beſoin de coucher de la toute-puiſſance de Dieu, pour nous faire croire que le pain eſt fait la figure du corps de IESUS-CHRIST. Enfin, s'ils ne parlent que d'une converſion figurée, le miracle des Peres n'eſt plus qu'un miracle en figure, un miracle imaginaire; & il faut avertir ſaint Cyprien, qu'il a tort de faire paſſer la converſion du pain pour un chef-d'œuvre de la toute-puiſſance du Verbe: que ſelon le ſens des pretendus reformez, la nature tant du corps que du pain demeure ſaine & entiere, & que quand nous pouvons ſauver les Ecritures ſaintes par les choſes que nous voyons naturellement, nous ne devons point avoir recours à la puiſſance de Dieu ny aux miracles.

*Du Pleſſis pag. 733. & 734.*

De quels miracles parlent les Peres, quand ils alleguent une infinité de changemens miraculeux, pour prouver par ces exemples [ que l'Euchariſtie n'eſt point ce que la nature a formé, mais ce que la benediction a conſacré: & que la force de la benediction eſt plus grande que celle de la nature, puiſque par la benediction la nature meſme eſt changée? ] S'ils ne parlent pas d'un changement ſubſtantiel,

*S. Amb. l. 4. de Sacr. c. 4.*

pourquoy disent-ils que la benediction est plus forte que la nature, & que par la benediction la nature mesme est changée ? Pourquoy recherchent-ils avec tant de soin les plus grands prodiges, que Dieu ait jamais operé depuis la naissance des siecles, pour faciliter la creance de ce changement, si ce n'est qu'un changement en figure, qui n'a besoin d'aucune puissance qui change le pain dans son estre naturel, tant s'en faut que la toute-puissance de Dieu y soit necessaire ? A quel propos, comme dit le Cardinal du Perron, remüer le Ciel & la terre, rapporter les exemples de la creation du monde, de la baguette de Moyse changée en serpent, des fleuves d'Egypte convertis miraculeusement en sang, de l'ouverture de la mer rouge, des eaux ameres adoucies par le bois, des eaux douces tirées des entrailles d'un rocher, pour prouver qu'il a esté au pouvoir de Dieu de faire que le pain de l'Eucharistie fust le signe de son corps ? Estre pris pour un simple signe, est-ce un miracle qui surpasse la nature, qui change la nature, qui viole les loix de la nature ? Ce n'est au plus qu'une operation d'esprit, un changement figuré, un changement metaphorique. Et donc à quel propos ramasser tous les lieux de l'Ecriture, où les simples paroles animées de la force de l'esprit de Dieu, ont fait descendre le feu du Ciel, & produit des changemens effectifs, des miracles reels & surnaturels, pour montrer que les paroles, qui sont les instrumens de l'entendement, peuvent faire des conversions mentales & des changemens metaphori-

ques ? Et là dessus reclamer la toute-puissance de Dieu, faire venir sur le theatre toute l'histoire de ses chefs-d'œuvres & de ses miracles, pour établir ce grand principe, que Dieu peut forcer les loix de la nature? N'est-ce pas se moquer de Dieu pour tromper les hommes ? Les Peres comparent l'Eucharistie avec la manne & l'eau de la pierre, qui furent données aux Israëlites. Ils disent qu'elle est infiniment plus excellente & plus admirable, parce que celles-là n'estoient que des figures du corps & du sang de IESUS-CHRIST : & celle-cy est la verité mesme. Ils se forment eux-mesmes une objection tirée de la raison & des sens, & demandent comment il se peut faire que l'Eucharistie soit le corps & le sang de IESUS-CHRIST. Ils répondent à cette difficulté, que c'est par la toute-puissance de Dieu, qui peut changer la nature des choses, qui de rien a creé le Ciel & la terre, qui a changé les fleuves en sang, l'eau en vin, & cent autres merveilles. [ Il a (dit saint Cyrille) changé l'eau en vin en Cana de Galilée par le seul mouvement de sa volonté, & il ne meritera pas qu'on croye qu'il a changé le vin en son sang ? S'il a fait un miracle si surprenant pour des nopces corporelles, pourquoy ne confesserons-nous pas encore qu'il a donné son corps & son sang aux enfans de l'Epoux ? En effet, le corps de IESUS-CHRIST vous est donné sous l'espece du pain, & son sang sous l'espece du vin : & quoy que les sens vous rapportent autre chose, que la foy neantmoins vous confirme. ]

*S. Ambr. l. de iis qui initiantur.*
*S. Io. Damascen.*

*S. Cyrill Catech. 4. Mystagog.*

Où est l'homme de bon sens qui ne juge

auſſi-toſt que le miracle que les Peres veulent établir ſur un ſi grand denombrement de merveilles, eſt un vray miracle, un changement reel, effectif, ſurnaturel, admirable? Et cependant l'Auteur nous preſſe de luy montrer un changement ſubſtantiel dans les écrits des Peres. Il proteſte qu'ils n'en ont jamais parlé : qu'on prend un miracle pour l'autre, & que cette incomprehenſible merveille, dont parlent les Peres, ce changement incroyable & inconnu à tous les ſiecles qui l'ont precedé, cette ineffable operation de la toute-puiſſance de Dieu, de laquelle ny le changement miraculeux de l'air en la manne, ny la converſion de la ſubſtance du rocher en la nature de l'eau qui eſt coulante & liquide, n'approche pas, n'eſt rien autre choſe qu'un changement figuré, un miracle en figure, & non en realité, par lequel le pain eſt pris pour la figure du corps de IESUS-CHRIST. N'eſt-il pas bien ſimple de vouloir qu'on l'en croye, & plus encore de s'applaudir d'avoir trouvé une ſi plaiſante défaite?

Que s'il n'eſt pas ſatisfait, voyons tout de nouveau de quels miracles parlent les Peres, lors qu'ils comparent la converſion du pain & du vin au corps & au ſang de IESUS-CHRIST, à ſon Incarnation, qui eſt le plus grand de tous les miracles. [ Vſons ( diſent-ils ) des exemples pris de la choſe meſme. Etabliſſons la verité de ce myſtere par celuy de l'Incarnation. L'ordre de la nature a-t'il precedé quand noſtre Seigneur eſt né de Marie? Il eſt clair que c'eſt contre l'ordre de la nature qu'une Vierge

Suis utamur exemplis, Incarnationiſque exemplo aſtruamus veritatem. Liquet igitur quòd præter naturæ ordinem Virgo generavit; & hoc

quod conficimus corpus, ex Virgine est. Quid hîc quæris naturæ ordinem in Christi corpore, cùm præter naturam sit ipse Dominus Iesus partus ex Virgine? Vera utique caro, quæ crucifixa est, quæ sepulta est. Verè ergo carnis illius Sacramentum est *S. Ambros. de initiand. c. 9.*

a engendré, *præter naturæ ordinem.* Et ce corps que nous faisons est né de la Vierge. Pourquoy cherches-tu icy l'ordre de la nature au corps de IESUS-CHRIST, puisque le mesme Seigneur est né d'une Vierge contre l'ordre de la nature ? la vraye chair certes qui a esté crucifiée, qui a esté ensevelie. C'est donc vrayment le Sacrement de cette chair. Nostre Seigneur IESUS-CHRIST dit luy-mesme, *Cecy est mon corps.* Avant la benediction des paroles celestes, il est nommé espece, apres la consecration, il est appellé corps de IESUS-CHRIST. Il dit luy-mesme que c'est son sang. Avant la consecration on le nomme autrement, apres la consecration il est appellé sang : Et toy tu répons, *Amen*, c'est à dire, il est vray. Que ce que la bouche prononce, l'ame le confesse, que ce que les paroles sonnent, le cœur le croye. ]

Dans ce passage, qui est clair & decisif, saint Ambroise, de qui nous l'avons emprunté, fait quatre choses considerables, qui declarent nettement la doctrine des Anciens touchant le miracle de l'Eucharistie.

*S. Iustin. 2. Apol. S. Cyprian. de cœna Domini, vel author illi atate suppar.*

Il compare premierement la conversion du pain au corps de IESUS-CHRIST à son Incarnation, ce qui luy est commun avec saint Iustin & saint Cyprien, pour établir, comme il dit, la verité de ce mystere sur celuy de l'Incarnation, & nous apprendre qu'en la mesme façon que le Verbe s'est veritablement fait chair, cachant sa Divinité sous sa sainte humanité, il fait aussi le pain veritablement son corps, cachant sa chair sous les especes du pain.

Or qui oſera dire que IESUS-CHRIST ne s'eſt fait chair qu'en figure, ſinon Marcion, qui n'avoit, comme dit Tertullien, qu'une citroüille au lieu de cœur?

Secondement, il dit que la converſion du pain paſſe les loix de la nature, auſſi bien que l'Incarnation. *Quid hic quæris naturæ ordinem in Chriſti corpore?* Ce n'eſt donc pas une converſion allegorique, ny un changement mental, c'eſt un changement miraculeux, c'eſt un miracle qui change la nature. C'eſt donc un changement ſubſtantiel.

En troiſiéme lieu, il prouve la verité de ce changement merveilleux par la parole du Fils de Dieu, *Cecy eſt mon corps*, nous montrant par là quelle eſt la cauſe de ce miracle, & la puiſſance qui l'opere. Car, comme dit excellemment ſaint Chryſoſtome, [ Ce ne ſont pas là les œuvres d'une vertu humaine: mais ce que IESUS-CHRIST fit pour lors dans la Cene, il l'opere & l'accomplit encore maintenant. Nous tenons le rang de Miniſtres: mais c'eſt luy-meſme qui ſanctifie ces choſes & les change. IESUS-CHRIST qui a fait cette table, eſt encore maintenant preſent, c'eſt luy-meſme qui la prepare. Car ce n'eſt point un homme mortel qui fait ces dons, le corps & le ſang de IESUS-CHRIST: C'eſt IESUS-CHRIST meſme qui a eſté crucifié pour nous. Le Preſtre qui le repreſente, y aſſiſte veritablement, & prononce les paroles: mais la puiſſance & la grace eſt toute de IESUS-CHRIST. *Cecy eſt mon corps*, dit-il: c'eſt cette parole qui change les choſes qui ſont preſentées. Car comme

*S. Chryſoſt. homil. 83. in Matth. & homil. 60. ad pop. Antioch.*

*Idem homil. de prodit. Iuda.*

cette parole, *Croissez, & multipliez, & remplissez la terre*, n'a esté dite qu'une fois; mais elle s'execute toûjours, donnant à nostre nature la vertu d'engendrer : De mesme celle-cy prononcée une fois, accomplit entierement ce Sacrement sur chacun des Autels depuis ce temps-là jusqu'à present, & jusqu'à l'avenement de IESUS-CHRIST.]

Enfin, il adjoûte pour derniere preuve de la verité de cette conversion miraculeuse, que c'est le langage & le sentiment de toute l'Eglise : Que les Prestres & le peuple parlent ainsi: D'où vient que devant la consecration on l'appelle pain, apres la consecration on l'appelle le corps de IESUS-CHRIST, & le peuple répond, *Amen*, c'est à dire, il est vray. D'où il conclud que puis qu'on le dit, on le doit croire, & qu'il faut que le cœur s'accorde avec la bouche.

Apres des textes si formels, si l'Auteur ne voit pas dans les Peres le miracle d'une conversion non figurée, mais veritable, s'il chicane sur un mot, s'il donne la gesne à leurs paroles, pour leur faire dire ce qu'ils n'ont jamais pensé, c'est qu'il ne veut pas voir ce qu'il voit, de peur de faire ce qu'il doit, & de ceder à la verité manifeste : *Noluit intelligere, ut bene ageret.* Car de vray il n'y a personne, pour peu de lumiere qu'il ait, qui ne soit convaincu par les merveilles qu'ils apportent pour rendre ce changement admirable, qu'ils ont sans doute reconnu dans ce mystere quelque chose de plus saint, de plus grand, de plus miraculeux, de plus auguste, qu'une simple figure. Hé!

quelle merveille y a-t'il que le pain ſoit tiré de l'uſage commun, pour eſtre conſacré à Dieu? Cela n'arrive-t'il pas en tout ce qui eſt offert à la Majeſté ſuprême du Createur? Y a-t'il rien dans ce changement qu'un homme mortel ne puiſſe faire? Iacob prit une pierre commune, il en fit un Autel, il le conſacra à Dieu: que trouve-t'on de miraculeux en ce changement? Les Iuifs offrirent leurs pierreries pour orner l'Arche du Teſtament: Ils firent une bonne œuvre donnant par ce changement un uſage ſaint à des choſes communes: mais firent-ils un miracle? Ie dis bien plus, les Peres ont reconnu que l'Agneau Paſchal eſtoit un ſigne ſacré: l'ont-ils fait paſſer pour un miracle? Ils ont reconnu un miracle dans la manne: l'ont-ils égalé à celuy de l'Euchariſtie? N'ont-ils pas dit, comme nous montrerons en ſon lieu, que ce n'eſtoit qu'une ombre de nos myſteres? Ils ont relevé infiniment les Sacremens de la loy de grace ſur tous les Sacremens de l'ancienne loy: y en a-t'il aucun qu'ils ne mettent au deſſous du Sacrement de l'Euchariſtie? Ne diſent-ils pas que c'eſt le Sacrement des Sacremens, le Soleil de nos myſteres, l'abregé des merveilles de Dieu? Pourquoy? ſinon parce que l'Auteur des merveilles y eſtant preſent, tout y eſt miraculeux, la deſtruction des ſubſtances, la conſervation des accidens, l'abſence du pain materiel, la preſence du pain celeſte en divers lieux, & cent autres merveilles qui ſuivent ce grand & incomprehenſible miracle de la converſion ſubſtantielle, qui eſt ſi ſolidement étably ſur la toute-puiſſance de

IESUS-CHRIST, selon la doctrine de ces grands hommes.

## CHAPITRE III.

*Que l'Auteur mesurant la toute-puissance de Dieu à la raison humaine, croit que le corps de* IESUS-CHRIST *ne peut estre en mesme temps en plusieurs lieux, au Ciel, & sur les sacrez Autels.*

CE n'est pas une question inconnuë aux Peres, comme l'Auteur s'imagine, à sçavoir si une creature peut estre en plusieurs lieux en mesme temps. Saint Augustin la propose sur le sujet des miracles qui se font en divers lieux à l'invocation d'un mesme Saint. Il demande si l'esprit de ce Saint est en mesme temps veritablement present en tous les lieux où ces merveilles arrivent, & il ne l'ose pas decider. Mais il apporte un peu apres l'exemple d'un Religieux nommé Iean, qui apparut à un autre fort éloigné de luy pendant qu'il dormoit : & il conclud que s'il estoit veritablement present à celuy qui le veid dans son sommeil, ce n'estoit pas un effet qui fust au pouvoir de la nature, mais une merveille de la grace, & une rare faveur de Dieu. [ *Si ipse interfuit somnianti, mirabili gratiâ utique id potuit, non naturâ, & Dei munere, non propriâ facultate.* ]

*S. Aug. l. de cura pro mor. hab. c. 16. & 17.*

Si l'Auteur se fust contenu dans ces bornes, sans vouloir mesurer la toute-puissance divine à la raison humaine, nous luy accorderions

volontiers que c'eſt par un miracle ſingulier dans ſon excellence que le corps de IESUS-CHRIST ſoit en meſme temps au Ciel & ſur les ſacrez Autels : Nous dirions avec raviſſement comme ſaint Chryſoſtome : [ O miracle ! ô bonté de Dieu! que celuy qui eſt au Ciel aſſis à la droite de ſon Pere, ſoit en meſme temps icy bas entre les mains des hommes, & ſe donne à tous ceux qui le veulent recevoir ! ]

*S. Chryſoſt. l. 3. de Sacerdot.*

Mais il a eû la foibleſſe des hommes, qui reçoivent favorablement, non ce qui ſe peut faire, mais ce qu'ils penſent entendre, tenant pour faux tout ce qui les paſſe, comme s'il eſtoit feint & controuvé. Il a voulu penetrer avec des yeux de Philoſophe un myſtere qui ébloüit de ſon éclat les yeux meſmes des Seraphins : & ſe trouvant aveuglé de ſes brillantes clartez, il a jugé que Dieu meſme ne pouvoit pas faire ce qu'un homme d'eſprit, comme luy, ne pouvoit comprendre. *Qui peut*, dit-il, *concevoir un corps exiſtant en meſme temps en pluſieurs lieux, ſans que ny ſa forme, ny ſa ſubſtance ſe ſoit multipliée* ? [ *Ecce qualibus argumentis omnipotentiæ Dei humana contradicit infirmitas, quam poſſidet vanitas.* Voila de quelles raiſons ſe ſert la foibleſſe humaine, qui s'abandonne à la vanité de ſon ſens, pour contredire la toute-puiſſance divine. ] Il n'eſt pas icy queſtion de concevoir comment le corps de IESUS-CHRIST eſt dans le Ciel & dans l'Euchariſtie en meſme temps : il eſt queſtion de ſçavoir ſi Dieu le peut faire, & ſi on doit croire qu'il l'a fait.

Quæ ſibi quiſque facilia non factu, ſed captu putat, æquo animo accipit : ſupra ea velut ficta pro falſis ducit. Noli eis eſſe ſimilis, obſecro te. *S. Aug. ep. 3. ad Voluſianum.*

*1. Part. ch. 3. page 79.*

*S. Aug. l. 22. de Civit. Dei c. 11.*

Qu'il tienne le langage des fidelles, qu'il

demande si les Peres ont crû le miracle de la presence substantielle de IESUS-CHRIST dans le Ciel & dans le Sacrement : Ie luy répondray avec saint Cyrille d'Alexandrie, [ Que nos dogmes ne reprouvent pas à la verité l'union spirituelle que nous avons avec IESUS-CHRIST par le lien d'une charité parfaite & d'une foy inébranlable : mais que nous n'ayons aucune sorte de conjonction avec luy selon la chair, nous le nions, & nous disons que c'est contre l'Ecriture. Qu'on nous apprenne un peu pourquoy l'Eucharistie a esté établie, & quelle est sa vertu ? Pourquoy est-ce qu'on l'introduit dans nous ? n'est-ce pas afin qu'elle face habiter IESUS-CHRIST corporellement en nous par la participation & communion de sa sainte chair ? Le Seigneur ne dit-il pas luy-mesme, *Celuy qui mange ma chair & boit mon sang, demeure en moy, & moy en luy* ? Car il faut icy considerer que IESUS-CHRIST ne dit pas seulement qu'il sera en nous par une habitude mentale, par une liaison d'esprit, mais par une participation naturelle. ]

*S. Cyrill. l. 10. in Ioan. c. 13.*

Ie luy demanderay à mon tour ce que saint Hilaire demandoit aux Arriens, qui ne mettoient entre le Fils & le Pere qu'une unité de volonté, & non pas une unité de substance: Comment est-ce que IESUS-CHRIST est en nous ? [ Est-ce seulement par la concorde des volontez ? n'est-ce pas par la verité de sa substance ? Car si le Verbe s'est veritablement fait chair, & si nous prenons veritablement le Verbe fait chair, en prenant la viande du Sei-

Vtrum per naturæ unitatem hodie Christus in nobis sit, an per concordiam ?

Si enim verè Verbum caro factum est, & nos verè

gneur, comment ne sommes-nous pas obligez à croire qu'il demeure substantiellement en nous, luy qui estant né homme, a pris la substance de nostre chair desormais inseparable, & qui a meslé la substance de sa chair avec la nature de son eternelle divinité sous le Sacrement de sa chair, pour nous la communiquer ? ]

Verbum carnem cibo Dominico sumimus, quomodo non naturaliter manere in nobis existimandus est, qui & naturâ carnis nostræ jam inseparabilem sibi homo natus assumpsit, & naturam carnis suæ ad naturam æternitatis sub Sacramento nobis communicandæ carnis admiscuit ? *S. Hilar. 8. de Trinit.*

Ie luy diray avec Origene : [ Quand vous prenez la viande sainte & le festin incorruptible, quand vous participez au pain de vie & à la coupe, quand vous mangez le corps & beuvez le sang du Seigneur, alors le Seigneur entre sous vostre toit. Imitez donc ce Centenier, en vous humiliant vous-mesme, & dites, Seigneur, je ne suis pas digne que vous entriez dans ma maison. Car là où il entre indignement, là il entre à jugement pour celuy qui le reçoit. ] Ne pensez pas que ce soit du pain devant lequel vous vous humiliez ainsi. Ne vous imaginez pas que ce soit à du pain que vous faites un compliment figuré, quand vous dites, Seigneur, je ne suis pas digne de vous recevoir dans ma maison. Ne soyez pas si grossier que de prendre du pain pour ce Seigneur, qui entre pour condamner celuy qui le reçoit indignement. Non, c'est le Sauveur du monde, le Seigneur du Ciel & de la terre, le souverain Dominateur de l'Vnivers, qui est également aimable aux bons, & terrible aux incredules & aux méchans.

*Origen. de divers. hom. 5.*

Ie luy diray avec saint Cyprien, Qu'il ne se mette pas en peine de l'unité ny de l'integrité du corps de IESUS-CHRIST. La multiplici-

*S. Cypr. de Cœna Domini.*

té des lieux ne multiplie ny la matiere, ny la forme, ny la substance de son corps. [ *Integer erogatur, distributus non demembratur, incorporatur, & non injuriatur, recipitur, & non includitur.* ] Il est donné à plusieurs, & demeure un mesme & tout entier. Il est distribué, & n'est point demembré. Il entre dans nos corps, & il n'y souffre point d'injure ny de deshonneur. Il est receu, & n'est point enfermé.

S'il trouve ces expressions trop fortes, & s'il dit comme ce fameux Sacramentaire Pierre Martyr, que saint Cyprien luy semble parler trop rudement. *Cyprianus videtur loqui duriùs.* Qu'il se souvienne de ce que dit saint Augustin au sujet des heretiques de son temps, qui ne croyoient pas la verité de ce mystere, & qui disoient comme les Capharnaïtes, *durus est hic sermo*: cette parole est dure. Elle est dure à la verité, mais c'est à ceux qui ont le cœur endurcy. Elle est incroyable, mais c'est aux incredules. *Durus est, sed duris, id est, incredibilis, sed incredulis.* ]

*Aug. ser. 2. de verbis Apost.*

Cependant je luy produiray encore saint Chrysostome, qui est, à son jugement, un des plus eloquents, &, au jugement de tous, un des plus fidelles interpretes de l'Ecriture, qui touche mieux le sens litteral. Ecoutons donc ce qu'il dit, & voyons si l'on peut conclure de ses écrits, comme dit l'Auteur, que la presence reelle de IESUS-CHRIST en plusieurs lieux, est un miracle inconnu à ce grand Saint.

*S. Chrys. ho. 2. ad pop. Antioch.*

[ Helie, dit saint Chrysostome, laissa son manteau à son disciple. Mais le Fils de Dieu

en mourant nous a laiſſé ſa chair. Helie ſe dépoüilla de ſon manteau pour le laiſſer à Heliſée. Mais IESUS-CHRIST nous a laiſſé ſa chair, & l'a emportée avec luy.] Eſt-ce bien raiſonner? Donc la chair de IESUS-CHRIST ne peut eſtre en deux lieux, à ſçavoir là où il l'a laiſſée, & là où il l'a emportée.

Saint Chryſoſtome introduit IESUS-CHRIST qui parle ainſi à celuy qui le reçoit. *S. Chriſ. hom. 53. ad pop. Antioch.*

[Ie vous ay uni & conjoint avec moy: je vous ay dit, mangez-moy, beuvez-moy. Ie vous ay en haut avec moy, & je ſuis conjoint icy bas avec vous. Ne vous ſuffit-il pas que j'ay en haut les premices de vous-meſme? Ie ſuis deſcendu reciproquement icy bas, & je ne me meſle pas ſimplement avec vous, mais je ſuis paiſtri avec vous, je ſouffre que vous me mangiez, & que vous me mettiez ſous la dent, afin qu'il ſe faſſe une étroite liaiſon, un mélange, une union.] Vnion non ſeulement d'amour, mais reelle, mais effective, ὑπὲρ τῷ σώματι, comme il dit en un autre lieu. *Hom. 45. in Ioan.*

Eſt-ce bien conclure? Donc le Fils de Dieu ne peut eſtre en meſme temps & dans le Ciel, où il nous a avec luy, entant qu'il a les premices de noſtre nature, c'eſt à dire, ſon humanité ſainte: & dans la terre, où il eſt conjoint avec nous, non en figure, mais en effet, ὑπὲρ τῷ σώματι.

[Ce Sacrement (dit ſaint Chryſoſtome) fait que la terre nous devient un Ciel. Ouvrez les portes du Ciel, ou plûtoſt du Ciel des Cieux, & alors vous verrez ce que je dis. Car ce qu'il y a là de plus precieux, je vous le mon- *In 1. Cor. hom. 24.*

treray sur la terre. De vray, comme aux Palais des Roys ce qui est de plus auguste, ce ne sont pas les lambris dorez, mais le corps du Roy seant en son Thrône : il en est de mesme du corps du Roy dans les Cieux. Or c'est celuy-là mesme que vous pouvez voir sur la terre. Car je ne vous montre pas les Anges, ny les Archanges, ny les Cieux, ny les Cieux des Cieux, mais le Maistre mesme de tout cela. Reconnoissez-vous donc comme c'est la chose du monde la plus precieuse que vous voyez? & non seulement vous la voyez, mais vous la touchez, mais vous la mangez, & vous en retournez chez vous l'ayant prise.]

Cette consequence est-elle bonne? Donc le Fils de Dieu ne peut estre en mesme temps sur l'Autel & sur le thrône de la gloire. S'ensuit-il, parce que la terre n'est pas effectivement le Ciel, que IESUS-CHRIST, qui la rend semblable au Ciel par sa presence, n'y soit pas present effectivement? Quand on dit que le Louvre paroist plus pompeux que le Ciel, lors que le Roy y est avec sa Cour, est-ce à dire que le Roy n'y est pas en personne, mais en figure, & que tous les Courtisans qui sont autour de luy, ne sont que des hommes en peinture?

*Homil. 17. in Ep. ad Hebr.* Saint Chrysostome dit que le Sacrifice de l'Autel que nous offrons en plusieurs lieux, est par tout un mesme Sacrifice, parce que nous offrons toûjours un mesme CHRIST: par consequent c'est le mesme Sacrifice. [Et quoy (dit-il) sont-ce plusieurs Christs, parce qu'il est offert en plusieurs lieux? Nullement:

ment : mais c'eſt par tout un meſme IESUS-CHRIST, icy tout entier, & là tout entier, un ſeul corps par tout. Comme donc eſtant offert en pluſieurs lieux, c'eſt toûjours un meſme corps, auſſi eſt-ce un meſme Sacrifice. ]

Ce raiſonnement eſt-il juſte ? Donc un meſme corps ne peut eſtre en deux lieux, ſans que ny ſa forme, ny ſa matiere, ny ſa ſubſtance ſe multiplie.

Saint Chryſoſtome dit que lors que le Preſtre celebre le Sacrifice, ce n'eſt pas en vain qu'on prie pour les morts l'Agneau qui eſt là preſent, qu'on fait memoire des Martyrs, & que ce leur eſt un grand honneur d'eſtre nommez, leur Maiſtre eſtant preſent, τῷ δεσπότῃ παρόντος, que les Anges aſſiſtent au Preſtre, qu'ils environnent les Autels, & qu'ils rempliſſent le lieu d'alentour, & pour montrer que ce n'eſt point un diſcours figuré, mais que les Anges deſcendent en effet du Ciel, pour rendre hommage au corps de IESUS-CHRIST, il confirme ce qu'il dit par le témoignage d'un admirable vieillard, qui avoit le don de Prophetie. [ Et de cela, *dit-il*, la ſeule dignité de l'action qui s'accomplit, en peut faire foy: mais j'ay encore oüy raconter autres-fois à un certain, qu'un admirable vieillard accoûtumé aux revelations, luy avoit dit qu'il avoit eſté gratifié de ce ſpectacle, & qu'à cette heure-là il avoit veu une multitude d'Anges, autant que ſa veuë le pouvoit porter, veſtus de robes éclatantes, environnans l'Autel, & s'inclinans en bas, comme des ſoldats en pre-

*Hom. 41. in 1. Cor.*

*Hom. 21. in Act. Apoſtol.*

sence de leur Roy : Ce que je croy aussi moy-mesme. καὶ ἐγὼ πιστεύω. ]

Est-ce bien conclure? Donc S. Chrysostome n'a point reconnu la presence reelle de IESUS-CHRIST dans l'Eucharistie : donc il ne l'a point crûë : donc il n'a parlé que d'une presence figurée. Tout de bon, un homme de sens & de jugement peut-il faire un si mauuais raisonnement ?

Que l'Auteur se moque de la simplicité de S. Chrysostome, je ne m'en étonneray pas : nos aduersaires ont coûtume de se rire des reuelations & des miracles. Ie puis dire pourtant que ce grand Saint estoit un des plus forts & des plus grands esprits de son siecle, yssu d'une illustre maison, nourri dés son enfance avec les Grands, excellent dans la science des Ecritures, tenu pour une des plus grandes lumieres de l'Eglise. Qu'il tâche de ravaler le traité du Sacerdoce, pour eluder la verité de ce recit historique, je luy pardonneray, & je me contenteray de luy dire, que Suidas estime neantmoins que c'est un de ses plus excellens ouvrages : Mais de douter de la pensée de ce Pere, mais de soûtenir qu'il n'a jamais crû que les Anges descendissent du Ciel pour environner les Autels, & rendre honneur à leur Maistre qui y est present, apres avoir si souvent declaré le contraire, apres l'avoir confirmé par la deposition & par l'experience de ceux qui en estoient témoins oculaires, certainement c'est s'aveugler volontairement que de le penser, & l'oser dire c'est croire que tout le monde est aveugle. Ie veux que S. Chry-

*Suidas in Chrysost.*

ſoſtome ait eſté trop facile à croire cette viſion miraculeuſe, ce qui n'eſt pas : Ie veux que celuy qui la luy a racontée, l'ait trompé. Il ne s'agit pas icy de verifier ce miracle, mais il s'agit de ſçavoir ſi S. Chryſoſtome le tient pour veritable. Car s'il le tient pour vray, s'il s'en ſert pour confirmer ſa doctrine ſur la preſence de Iesus-Christ dans l'Euchariſtie, qui ne voit que ce ſeul texte doit ſervir de prejugé pour tous les autres où il traite le meſme ſujet, & que quand il dit [ que Iesus-Christ eſt preſent ſur les Autels, qu'il eſt un en tous les lieux où il eſt offert, qu'il nous a laiſſé ſa chair icy bas, & qu'il l'a emportée dans le Ciel, ] ce n'eſt point un langage figuré, mais une veritable & ſincere expreſſion de ſa creance, qui ruine entierement tout ce que l'Auteur a inventé pour en corrompre le ſens ?

Or il nous aſſure luy-meſme qu'il le croit, ἐγὼ γε πείθομαι. Nous avons ſa parole, qui dement tout ce qu'on peut ſuppoſer & controuver pour deguiſer ſa penſée. Et puis on nous preſſe de montrer le miracle de la preſence reelle dans la doctrine des Peres, on triomphe, on inſulte, on demande qui peut concevoir un corps exiſtant en deux lieux en meſme temps : on apporte cent paſſages des Peres, qui diſent que Iesus-Christ eſtant monté dans le Ciel, nous a privez de ſa preſence viſible, qu'il n'en deſcendra point juſques au temps du rétabliſſement de toutes choſes, qu'il eſt preſent ſur la terre par ſa Divinité, par ſa providence, par ſes ſoins amoureux & paternels, mais pas un qui nie ſa preſence reelle dans l'Euchariſtie :

Et de là on infere froidement que IESUS-CHRIST n'y est qu'en figure. Se peut-il voir une plus grande assurance avec une plus grande foiblesse ?

## CHAPITRE IV.

*Que l'Auteur, mesurant la toute-puissance de Dieu à la raison humaine, croit que le corps de* IESUS-CHRIST *ne peut estre en un lieu à la maniere des esprits, & en l'autre à la maniere des corps.*

VOICY une faute considerable qui me fait souvenir de ce que Luther avoit coûtume de dire, que le fondement de la doctrine des Sacramentaires, est de ne croire pas que Dieu puisse faire ce qu'il a dit. Ie ne sçay si l'Auteur & ceux de son party, qui ont fait une alliance solennelle avec les Lutheriens, declarant que leur creance sur le sujet de l'Eucharistie n'a point de venin, demeureront d'accord de cet article : mais je sçay bien que si le venin des paroles est la fausseté & l'erreur, celles-cy n'en ont point du tout, & qu'elles ne disent rien qui ne soit vray. Car apres avoir fait une juste analysie de tous les discours de l'Auteur, il se trouve que tout revient à ce point, que IESUS-CHRIST ne peut faire ce qu'il a dit. Car il a dit, *que sa Chair est veritablement viande*, & l'Auteur assure, qu'il n'est pas en sa puissance de faire que la viande que nous prenons, soit veritablement sa chair, mais seulement la figure de sa chair. Il a dit, que le

*Lib. 2. contra Zuingl.*

pain qu'il donne à manger *eſt ſa propre chair*, & l'Auteur ſoûtient que cela ne peut eſtre ; parce qu'il faudroit qu'il mît ſon corps ſous les eſpeces du pain à la maniere des eſprits, ce qui luy eſt impoſſible. Car *qui peut*, dit-il, *concevoir qu'un corps demeurant un & meſme, ſubſiſte en meſme temps à la maniere d'un corps, & à la maniere d'un eſprit ? On nous dit qu'il y a deux ſortes de preſence du corps de* JESUS-CHRIST, *l'une viſible, l'autre inviſible : l'une à la maniere d'un eſprit, l'autre à la maniere d'un corps : l'une dans ſon eſtre naturel, l'autre dans ſon eſtre Sacramental : Mais les ſaints Peres n'ont point connu cette diſtinction, ce qui paroiſt non ſeulement par leur ſilence, mais encore par leurs paroles.*

1. *Part. ch. 3. page 79.*

1. *Part. ch. 4. page 105.*

Il faut qu'il poſſede bien les Peres, puis qu'il les fait taire & parler comme bon luy ſemble. Mais s'il a ce pouvoir je luy conſeille de leur impoſer ſilence ; car ſans mentir leurs paroles ne luy ſont point avantageuſes.

Premierement, ils enſeignent clairement que le corps du Fils de Dieu ſortit du ſepulchre en penetrant la pierre qui le fermoit, & qu'il entra dans le Cenacle en penetrant les portes cloſes, comme il eſtoit venu au monde ſans rompre le ſeau de la virginité de ſa Mere. Saint Auguſtin dit que c'eſt un miracle ſans exemple, & que les portes fermées ne firent point d'obſtacle à un corps qui eſtoit le temple de la divinité. *Moli corporis ubi divinitas erat, oſtia clauſa non obſtiterunt : ille quippe non eis apertis intrare potuit, quo naſcente virginitas Matris inviolata permanſit.* Saint Leon dit que c'eſt

*S. Aug. 159. de tempore. Vide S. Hier. ep. ad Hebid. q. 6. & in Epitaph. Paulæ. S. Greg. hom. 29. in Evang. S. Ambr. Serm. 10. in Pſ. 118. & l. 10. in Luc. S. Chryſoſt. Serm. 84. & alios.*

une preuve de sa divinité, comme ses playes sont des marques de son humanité : que depuis la resurrection nous ne connoissons plus IESUS-CHRIST selon la chair, comme dit S. Paul, c'est à dire, que sa Resurrection n'est pas à la verité la destruction, mais le changement de son corps : qu'il n'a rien perdu de sa substance, mais qu'il a changé de condition : que de passible il est devenu impassible : de mortel immortel : de fragile incorruptible : & qu'en cét état on peut dire, qu'on ne connoist plus la chair de IESUS-CHRIST, parce qu'il n'y est rien resté de la foiblesse des corps, & qu'ainsi elle est la mesme, & ne l'est pas : elle est la mesme à l'égard de son essence, elle n'est pas la mesme à l'égard de sa gloire. *Vt & ipsa sit per essentiam, & non sit ipsa per gloriam.* Saint Cyrille dit, que c'est un effet de la toute-puissance de Dieu qu'il faut admirer, mais qu'il faut bien se donner de garde de nier pour cela la verité de sa chair, ny de croire qu'il n'avoit pas repris son corps en ressuscitant, parce que les corps n'entrent pas ainsi les portes fermées par la penetration des dimensions. Ses paroles sont si remarquables que je ne les puis omettre. [ Les portes, dit-il, estant fermées, IESUS-CHRIST parut au milieu d'eux par une vertu ineffable, qui surpassoit l'ordre des choses naturelles & toute raison humaine, mais qui estoit convenable à un Dieu. Et que personne ne dise, comment est-ce que nostre Seigneur, ayant un corps massif, & les portes estant fermées, a pû penetrer sans aucun obstacle? διὰ παντὸς ἀστιλαστ. Mais qu'il considere,

*S. Leo Serm. de Resurrectione Domini.*

*S. Cyrill. lib. 12. Comment. in Io. c. 53.*

que l'Evãgeliſte ne dit pas cela d'un homme ordinaire comme nous autres, mais de celuy qui eſt aſſis à la droite du Pere, & qui fait tout ce qu'il veut. Car il eſtoit à propos, qu'eſtant vray Dieu, il ne s'aſſujetiſt pas à l'ordre de la nature, comme les choſes qu'il avoit crées, mais qu'il ſe diſpenſaſt par un pouvoir ſouverain de la neceſſité, & de l'ordre qui ſe garde en tout ce qui ſe fait dans le monde. Autrement comment euſt-il marché ſur les eaux à pied ſec? Les eaux ne portent pas ainſi nos corps: & comment euſt-il fait les autres miracles, qu'il a operé par une puiſſance digne d'un Dieu? Mais ces miracles, dites-vous, ſont au deſſus de la raiſon. Adjoûtes-y donc encore celuy-cy, & ne vous imaginez point, comme font quelques eſprits legers, que IESUS-CHRIST ne reſſuſcita pas avec ſon corps, mais qu'il ſe dépouïlla de ſa chair, & qu'il abandonna cét auguſte Temple qu'il avoit pris. Car ſi vous ne pouvez comprendre la force de cette ineffable nature, pourquoy ne vous plaignez-vous plûtoſt de la foibleſſe humaine? Il me ſemble que vous feriez bien plus ſagement. ] Saint Hilaire ſe ſert de ce prodige merveilleux pour confondre l'orgueil des Arriens, qui nioient la generation eternelle, parce qu'ils ne la pouvoient concevoir. Les Diſciples, dit-il, eſtoient enfermez, ils eſtoient aſſemblez en ſecret aprés la Paſſion du Seigneur, ils eſtoient tous aſſis: Et voilà que le Seigneur ſe preſente pour confirmer la foy de Thomas, aux conditions qu'il avoit luy-meſme propoſées. Il luy baille la liberté de toucher ſon corps, & de

*S. Hilar. l. 3. de Trin.*

manier ses playes. Certainement il estoit necessaire qu'il apportast le mesme corps auquel il avoit esté blessé, puis qu'il devoit se faire reconnoistre par ses blessures. Ie demande donc par quel endroit, & par quelle partie de la maison qui estoit fermée, il se coula, luy qui estoit revestu d'un corps ? Car l'Evangeliste raconte cecy exactement, disant : IESUS *vint les portes fermées, & parut au milieu de ses Disciples.* Passa-t'il au travers de la substance solide & impenetrable du bois, en penetrant la structure des murailles ? Car enfin il avoit un corps, qui n'estoit ny feint, ny propre à tromper. Suivez-le donc des yeux de l'esprit pendant qu'il penetre & qu'il entre, & que la veuë de vostre intelligence entre avec luy dans la maison qui est fermée. Tout est entier & fermé de bonnes ferrures : & voila que celuy à qui tous les objets sont penetrables, se presente devant eux. Vous parlez mal des choses invisibles, & moy je vous demande raison des choses visibles. Rien de ce qui est solide ne se retire & ne fait place. Les bois & les pierres ne laissent rien passer au travers de leur substance comme par un écoulement insensible. Le corps du Seigneur ne s'aneantit point en luy-mesme, pour se reprendre & se retirer du neant apres estre passé. D'où est-ce donc qu'il paroist au milieu d'eux ? Il faut que le sens & la parole cedent à cette merveille : La verité du fait est hors de la portée de la raison humaine. Et donc comme nous nous trompons au sujet de la Nativité de nostre Seigneur, mentons encore au sujet de son entrée. Disons que

cela n'eſt point, parce que nous ne le comprenons pas, & qu'il ne peut eſtre, parce que noſtre ſens n'y peut atteindre. ]

Il paroiſt aſſez que les Peres ne parlent pas icy en faveur de l'Auteur ny de ceux de ſa Secte, qui ne veulent point admettre de penetration, parce qu'elle renverſe toute leur fauſſe creance. Ils ne diſent point comme Calvin, que le Fils de Dieu ouvrit les portes ſans attendre que les Apoſtres les luy vinſſent ouvrir : *Il entra*, diſent-ils, *les portes fermées.* Ils ne diſent point comme Pierre Martyr, qu'il rarefia les portes. *Integra ſunt omnia & obſerata*, dit ſaint Hilaire. Ils ne diſent point qu'il entra par les feneſtres, comme les autres ; cette imagination eſt ridicule. Ils ne diſent point comme Beze, que le Fils de Dieu ſortit du ſepulchre fermé, mais qu'il ramolit la pierre pour luy donner paſſage, ou qu'il l'aneantit, & puis la remit en un inſtant. [ Il ſortit (dit ſaint Iuſtin) par ſa divine vertu, lors que la pierre eſtoit deſſus ; & quand l'Ange la recula, ce ne fut pas pour faciliter ſa Reſurrection, mais pour en donner témoignage. ] Enfin, ils n'outragent point la virginité de Marie, ny l'integrité inviolable de ſon ſacré corps. Ils diſent conſtamment que cette porte miraculeuſe fut toûjours fermée, & que IESUS-CHRIST y paſſa ſans l'ouvrir. *Tranſivit per eam Chriſtus, ſed non aperuit.* Que la clôture virginale de ſa pudeur ne fut aucunement intereſſée, & que les ſeaux de ſon integrité demeurerent toûjours entiers. *Manſit intemeratum ſeptum pudoris, & inviolata integritatis duravere ſignacula.* Il

*S. Iuſtin Martyr. q. 117.*

*S. Ambr. l. de inſtit. virg. c. 8.*

*Id. c. 7.*

eſt donc evident dans la doctrine des Peres, que le corps de IESUS-CHRIST peut eſtre en un lieu à la maniere des eſprits, puiſque la penetration n'eſt propre que des ſubſtances ſpirituelles : & qu'ainſi ils ont reconnu deux ſortes de preſence du corps de IESUS-CHRIST: l'une viſible, l'autre inviſible : l'une à la maniere d'un eſprit, l'autre à la maniere d'un corps.

Secondement, les Peres donnent aux corps glorieux les qualitez de l'eſprit : & ils ne le font qu'apres le divin Apoſtre, qui dit : *Seminatur corpus animale, ſurget ſpiritale. Si eſt corpus animale, eſt & ſpirituale.* Le corps qui eſt tout groſſier, maſſif, animal dans ſa premiere generation, reſſuſcitera tout ſpirituel. S'il y a un corps animal, il y a auſſi un corps ſpirituel. Tertullien dit que le corps des bienheureux changera de diſpoſitions & deviendra tout Angelique. Et c'eſt en ce ſens qu'il faut prendre ce que dit ſaint Auguſtin, que les corps reſſuſcitez ne ſeront plus de chair, mais Angeliques : non qu'ils paſſent en la ſubſtance des Anges, mais parce qu'ils en prennent les qualitez, à ſçavoir, l'agilité, la ſubtilité, l'impaſſibilité, & la clarté. *Non amiſſa natura, ſed mutata qualitate.* Ce qu'il ne faut pas trouver étrange, dit-il, parce que la puiſſance divine peut laiſſer & oſter de cette ſubſtance viſible & palpable des corps telles qualitez qu'il luy plaiſt. *Valet divina potentia de iſta viſibili atque tractabili natura corporum, quibuſdam manentibus, auferre quas voluerit qualitates.* Et c'eſt ſur cette excellente maxime

*S. Aug. de fide & ſymb. c. 10. & l. 1. retr. c. 17. & l. 13. de Civit. Dei c. 22. & 23.*

*S. Aug. ep. 146.*

que les Peres établiſſent toutes les prerogatives qu'ils donnent aux corps glorieux, & ſur tout, le don de ſubtilité, qui les met en eſtat de pouvoir occuper le lieu à la maniere des eſprits, ſoit en penetrant les dimenſions, ſoit en ſe dépoüillant de leur extenſion, qui eſt une proprieté ſeparable de la quantité. Or ſi les corps glorieux ſont capables de porter cet eſtat ſurnaturel, qui les rend preſens à la maniere des eſprits; que doit-on juger du corps de IESUS-CHRIST, qui eſt le modelle de tous les autres? Il faut oüir les Peres ſur ce ſujet. [ Le corps des Saints (diſent-ils) reſſuſcitera ſpirituel, parce qu'il ſera égal aux eſprits en viteſſe, en legereté, en clarté, & tout ce qui eſt ſolide ſera penetrable à ſon égard, comme le corps du Seigneur ſortit du tombeau fermé, & entra dans le cenacle les portes fermées. Le corps, dit ſaint Iean Damaſcene, reſſuſcitera ſpirituel, immuable, impaſſible, ſubtil, ( car c'eſt ce que ſignifie ce mot de ſpirituel ) tel qu'eſtoit le corps du Seigneur apres la Reſurrection, lors qu'il entroit les portes fermées. ] Et ſaint Anſelme marchant ſur les pas des anciens Peres, [ Ceux, dit-il, qui ſeront ſemblables aux Anges, joüiront de leur liberté par une ſuite neceſſaire. C'eſt pourquoy comme rien ne fait obſtacle aux Anges, & ne les peut empeſcher, ny reſſerrer de telle ſorte, qu'ils ne puiſſent penetrer librement, & paſſer par tout où ils veulent: de meſme il n'y aura point d'empeſchement qui nous retarde, ny de clôture qui nous arreſte. ] Ce qu'il prouve, parce que ſaint Paul

*Author de cognit. veræ vitæ apud D. Aug. c. 45.*

*S. Damaſc. l. 4. de fide ort. c. 28.*

*Author l. de ſimilit. apud S. Anſel. c. 53.*

dit que nos corps seront rendus semblables au corps de IESUS-CHRIST, qui sortit du sepulchre fermé, & entra dans le cenacle les portes fermées, nous laissant un exemple signalé de la liberté future. *Futuræ libertatis grande documentum.* Saint Laurent Iustinien dit tout le mesme. [ Pendant que la chair est icy bas éloignée du Seigneur, elle est d'une nature animale ; mais apres la resurrection, elle sera toute spirituelle, en sorte qu'il n'y aura rien de solide qui luy soit impenetrable. Il n'y aura point de clôture qui la puisse tenir enfermée, ny de liens qui la puissent attacher, ny de gardes qui la puissent arrester ; mais elle aura un pouvoir absolu d'entrer & de sortir par tout où elle voudra. ]

*S. Laur. Iustin. l. de discip. & perf. mon. c. 23.*

Il est donc manifeste que les Peres ont reconnu deux sortes de presence du corps de IESUS-CHRIST : l'une à la maniere d'un corps, telle qu'estoit sa presence visible : l'autre à la maniere d'un esprit, telle qu'estoit sa presence invisible, lors qu'il penetra la pierre du sepulchre & les portes du cenacle qui estoient fermées. Mais passons encore plus avant, & montrons qu'ils ont reconnu deux sortes de presence du corps de IESUS-CHRIST : l'une dans son estre naturel, l'autre dans son estre Sacramental.

Saint Hierôme voulant prouver contre les Origenistes que nous ressusciterons au dernier jour dans la mesme chair dont nous sommes maintenant revestus, & que nostre corps changera de condition sans changer de nature, explique cette diversité qui est entre la chair pas-

ſible des Saints qui vivent ſur la terre, & la meſme chair glorieuſe & impaſſible apres la reſurrection par la diverſité qui eſt entre la chair de IESUS-CHRIST, qui eſtoit paſſible dans la croix, & la meſme chair qui eſt toute ſpirituelle & divine dans l'Euchariſtie. Voicy ſes paroles. [ *Dupliciter ſanguis Chriſti & caro intelligitur ſpiritualis illa atque divina, de qua ipſe dixit*, Caro mea verè eſt cibus, & ſanguis meus verè eſt potus, *&*, Niſi manducaveritis carnem meam, & ſanguinem meum biberitis, non habebitis vitam æternam: *vel caro & ſanguis quæ crucifixa eſt, & qui militis effuſus eſt lancea. Iuxta hanc diviſionem & in Sanctis ejus diverſitas ſanguinis & carnis accipitur; ut alia ſit caro quæ viſura eſt ſalutare Dei, alia caro & ſanguis quæ regnum Dei nequeunt poſſidere.* On prend en deux manieres la chair & le ſang de IESUS-CHRIST. L'une eſt une chair ſpirituelle & divine, de laquelle il a dit luy-meſme, *Ma chair eſt vraiment une viande, & mon ſang eſt vraiment un breuvage.* Et derechef, *Si vous ne mangez ma chair, & ſi vous ne beuvez mon ſang, vous n'aurez point la vie eternelle.* L'autre eſt la chair qui a eſté crucifiée, & le ſang qui a eſté répandu par la lance du ſoldat. Selon cette diſtinction il y a auſſi diverſe acception de chair & de ſang dans les Saints. En ſorte qu'il faut diſtinguer la chair qui verra le ſalutaire de Dieu, de la chair & du ſang qui ne peuvent poſſeder le Royaume de Dieu. ] Sur ces paroles je forme ce raiſonnement. La diverſité qui eſt entre la chair crucifiée de IESUS CHRIST,

*S. Hieron. in Epiſt. ad Epheſ. c. 1.*

*vide & Epiſt. 61. ad Pammach.*

& la chair de IESUS-CHRIST ſpirituelle & divine dans l'Euchariſtie, eſt telle que celle qui ſe trouve entre la chair paſſible & corruptible des Saints, & la chair des meſmes Saints glorieuſe & immortelle apres la reſurrection. Or eſt-il que cette derniere diverſité n'eſt point une diverſité de ſubſtance, mais de condition & d'eſtat. Car les Saints n'auront pas un autre corps quant à la ſubſtance, mais ſeulement quant aux qualitez & aux diſpoſitions. Donc la premiere n'eſt point auſſi une diſtinction de ſubſtance, mais ſeulement d'eſtat & de condition. Donc c'eſt la meſme chair quant à la ſubſtance qui eſt dans l'Euchariſtie & dans la Croix, encore que ce ne ſoit pas le meſme eſtat. Quel eſt l'eſtat de ſa chair dans la Croix? L'eſtat de ſon eſtre naturel. Quel eſt l'eſtat de cette meſme chair dans l'Euchariſtie ? L'eſtat de ſon eſtre Sacramental, ou pour me ſervir des termes de ſaint Hierôme, l'eſtat de ſon eſtre ſpirituel & divin. Cette preuve eſt invincible ; & l'Auteur n'en peut éluder la force qu'en tombant dans l'une de ces deux abſurditez : ou de ſoûtenir que S. Hierôme n'a pas crû ce qu'il dit, que la chair des ſaints eſt la meſme avant & apres la reſurrection quant à la ſubſtance : ou s'il l'a crû, que la comparaiſon qu'il apporte de la chair de IESUS-CHRIST dans la Croix & dans l'Euchariſtie, pour montrer la difference conſiderable qu'il y a entre une chair mortelle & une chair glorieuſe, prouve tout le contraire de ce qu'il penſe & de ce qu'il veut établir. S'il dit le premier, il faut que ſaint Hierôme n'ait pas eu la foy des fi-

delles. S'il dit le ſecond, il faut que ce Saint n'ait pas eu ſeulement la lumiere & le bon ſens des hommes. Mais quoy qu'il diſe, le blâme qu'il luy imputera, retombera toûjours ſur ſon auteur.

Nous avons encore une autre demonſtration touchant la creance des Peres ſur la preſence du corps de IESUS-CHRIST dans ſon eſtre naturel & dans ſon eſtre Sacramental, qui n'eſt pas moins claire que la precedente, & qui a cela par deſſus, qu'elle eſt priſe non d'un auteur particulier, mais du ſentiment commun de toute l'Egliſe ancienne. Nicetas, qui eſt un des plus judicieux hiſtoriens d'entre les Grecs, rapporte qu'il s'éleva une diſpute dans l'Orient ſous l'Empire d'Alexius par le caprice & par l'impieté d'un Solitaire, qui mit en doute ſi dans la Communion on prenoit le corps de noſtre Seigneur paſſible & mortel, comme il eſtoit au temps de la Cene, ou immortel & impaſſible, tel qu'il eſt apres la Reſurrection. Là deſſus il produit les raiſons des Orthodoxes, qui ſoûtenoient qu'il y eſtoit pris immortel & glorieux, & s'appuyoient de l'autorité des anciens Peres, de ſaint Cyrille, de ſaint Chryſoſtome, & du grand Eutychius, qui preſida au ſecond Concile de Conſtantinople. *Nicetas l. 3.*

[ Les uns (dit-il) aſſuroient qu'il eſtoit incorruptible; parce que la participation des myſteres eſt une confeſſion & commemoration de la mort du Seigneur, qui eſt mort pour nous, & qui eſt auſſi reſſuſcité, comme ce grand Theologien ſaint Cyrille l'enſeigne, &

que quelque partie que chacun en prenne, il prend entier le mesme CHRIST que saint Thomas mania, & que c'est celuy-là qui est mangé apres la Resurrection, comme saint Chrysostome asseure par ces paroles : O miracle ! celuy qui est assis à la droite du Pere, se trouve dans les mains de nous autres pecheurs. ( car les Chrestiens recevoient anciennement le corps de nostre Seigneur dans leurs mains, Et derechef : Quelque portion que tu prenne, tu prens tout entier celuy que saint Thomas a manié. Et dans un autre lieu : Il a fleuri sous la loy, il s'est formé & accru sous les Prophetes, il s'est meuri dans la Croix, & il est mangé apres sa Resurrection. Car ce qui est pris, n'est point un autre corps que celuy qui ayant vaincu la mort, a donné un heureux commencement à nostre vie. Mais comme un peu de levain fait lever toute la paste, & se la rend semblable : ainsi le corps du Fils de Dieu, devenu immortel, estant entré dans nostre corps, le change & transporte tout en soy-mesme. Ils produisoient aussi les paroles de cette grande lumiere de l'Eglise Eutychius. Chacun prend le saint corps & le precieux sang du Seigneur tout entier, encore qu'il ne prenne qu'une partie des Sacremens. Car il se divise indivisiblement à tous à cause de l'immixtion, ainsi qu'un mesme cachet transmet tous ses caracteres & toutes ses formes aux choses sur lesquelles on l'applique, & demeure neantmoins un & le mesme apres la communication, sans estre ny diminué, ny diversifié, selon les sujets qui le reçoivent, encore qu'ils

qu'ils soient plusieurs en nombre ; & comme une mesme & unique voix prononcée & répanduë dans l'air, demeure toute entiere en celuy qui la profere, & s'étendant par l'air, entre toute entiere dans l'oreille des auditeurs, de sorte que nul d'entr'eux n'en reçoit ny plus ny moins l'un que l'autre, mais elle est toute indivisible & toute entiere en tous, fussent-ils dix mille & davantage, encore que ce soit un corps. Car la voix n'est autre chose qu'un air agité. Que nul donc ne doute qu'apres le Sacrifice mystique & la sainte Resurrection, le corps incorruptible & immortel, & le sang precieux & vivifiant du Seigneur introduit dans les Antitypes par les hierurgies mystiques, *c'est à dire, par les operations sacrées*, n'y imprime aussi puissamment ses propres forces ; mais sçache qu'il se trouve tout entier en tous. ]

Il rapporte en suite les raisons des heretiques du parti contraire, qui sembloient, dit-il, avoir joint la malice du cœur avec une egale ignorance, alleguans que si le corps de Iesus-Christ estoit incorruptible dans l'Eucharistie, on ne le pourroit manger, on ne le pourroit partager, il ne pourroit sentir de douleur, & ainsi ce ne seroit pas un Sacrifice.

Or de ce different, qui est une question de fait & de droit tout ensemble, il faut conclurre par une consequence necessaire & demonstrative. Premierement, que la creance commune des Orthodoxes & des heretiques du temps d'Alexius estoit, que le corps de Iesus-Christ se trouvoit reellement present dans

l'Eucharistie. Car autrement ils eussent en vain disputé entr'eux s'il y estoit passible & corruptible, ou bien impassible & incorruptible ; si on ne prenoit qu'une partie de son corps, ou si chacun le prenoit tout entier ; s'il sentoit de la douleur, ou s'il n'en estoit pas susceptible. Secondement, que la creance propre des Orthodoxes estoit, que le corps de IESUS-CHRIST s'y trouvoit reellement present dans un estre Sacramental, en sorte que dans la fraction du pain sacré chaque partie le contenoit tout entier, & qu'il estoit tout en toutes les hosties. Troisiémement, qu'ils tenoient que tous les Peres de l'Eglise qui les avoient devancez, avoient esté dans leur sentiment. Ce qu'ils montroient par les paroles de saint Cyrille, de saint Chrysostome, & de plusieurs autres ; entre lesquelles nous pourrions mettre celles de la liturgie de saint Iaques : [ Goûtez, & voyez combien le Seigneur est doux, qui estant distribué par parties, n'est point divisé, & qui estant départi aux fidelles, n'est point consumé. ] Celles de saint Gregoire de Nysse. [ Il est consacré dans une infinité de lieux, & neantmoins ce n'est qu'un mesme corps. ] Celles de Germain Patriarche de Constantinople : [ On fait aussitost le partage du divin corps. Mais encore qu'il soit divisé en parties, neantmoins on le reconnoist, & il se trouve sans division en chacune des parties. ] Et celles de saint Cyprien : [ Toute l'Eglise est invitée au festin. On donne à tous une part égale, & on le donne tout entier. Estant distribué, il n'est point demembré. ]

*S. Greg. Nyss. Orat. de Pasch.*

*Germ. Archiep. Constant. in expos. Liturg.*

*S. Cypr. de Cœna Domini.*

Que l'Auteur faſſe tous ſes efforts pour effacer de ſi viſibles traces de l'antiquité, il n'en r'emportera que de la honte. La voix des Peres s'élevera contre luy, & l'accuſera d'opiniâtreté & de mauvaiſe foy : d'opiniâtreté, pour l'attachement qu'il a à ſon propre ſens, qui le rend rebelle à la lumiere : de mauvaiſe foy, pour l'abus continuel qu'il fait de leur doctrine, la prenant à contre ſens, & luy donnant un faux viſage, pour les rendre garants de ſon erreur contre les plus purs ſentimens de l'Egliſe. Elle luy dira que c'eſt une foible excuſe d'alleguer l'abſence viſible du corps de IESUS-CHRIST, qu'on ſçait aſſez *qu'il a porté ſon corps dans le Ciel, qu'il l'a enlevé de nos yeux, qu'il eſt maintenant abſent ſelon la chair*, que les Peres s'en expliquent trop clairement pour en douter ; mais qu'il ne devoit pas diſſimuler ce qu'ils adjoûtent, que la fraction du pain nous doit conſoler, qu'elle fait que cette abſence n'eſt pas une abſence, qu'il eſt abſent aux yeux du corps, mais qu'il eſt preſent aux yeux de la foy, que c'eſt pour exercer noſtre foy qu'il eſt caché ſous les eſpeces du Sacrement, & que c'eſt là qu'on le voit, qu'on le poſſede, qu'on le connoiſt, comme les Diſciples le connurent à la fraction du pain. [ *Eia, fratres, ubi voluit Dominus agnoſci ? in fractione panis. Securi ſumus ; panem frangimus, & Dominum agnoſcimus. Noluit agnoſci niſi ibi, propter nos qui non eum viſuri eramus in carne, & tamen manducaturi eramus ejus carnem. Quiſquis ergo fidelis es, quiſquis non inaniter Chriſtianus vocaris, quiſquis Eccleſiam*

*Pag.* 105.

Qui ſursùm Patri conſides, & hîc nobis viſibiliter coexiſtis. *S. Baſil. in Liturg.*

*S. Aug. ſerm.* 140. *de tempore.*

*non sine causa ingrederis, quisquis verbum Dei cum timore & spe audis, consoletur te fractio panis, absentia Domini non est absentia. Habeto fidem, & tecum est quem non vides. Dominus præsentavit seipsum in fractione panis. Discite ubi Dominum quæratis, discite ubi habeatis, discite ubi agnoscatis, quando manducatis. Norunt enim fideles aliquid, quod melius intelligunt in ista lectione, quàm illi non noverunt.* Dites-moy, mes freres, où est-ce que nostre Seigneur a voulu se faire connoistre ? dans la fraction du pain. Nous en sommes assurez: nous rompons le pain, & nous reconnoissons le Seigneur. Il a voulu se faire connoistre là, & non pas autre part, pour l'amour de nous. C'est pour l'amour de nous, qui ne le devions pas voir dans sa chair, & qui devions pourtant manger sa chair. Et partant si vous estes fidelle, si vous ne portez pas en vain le nom Chrestien, si vous n'entrez pas inutilement dans l'Eglise, si vous entendez la parole de Dieu avec crainte & confiance, que la fraction du pain vous console, l'absence du Seigneur n'est pas une absence. Ayez la foy, & celuy que vous ne voyez pas est avec vous. Le Seigneur se presenta luy-mesme dans la fraction du pain. Apprenez où vous devez chercher le Seigneur, apprenez où vous le possedez, apprenez où vous le reconnoissez quand vous mangez. Car les fidelles sçavent quelque chose qu'ils entendent mieux dans cette exposition de l'Ecriture, que ceux qui ne la sçavent pas. ]

Pour peu de reflexion que l'Auteur fasse sur ces paroles, il y verra la communion sous une

eſpece, ſi claire & ſi expreſſe, que Calvin meſme ne l'a pû deſavoüer. Il y verra la diſtinction de la preſence viſible & de la preſence inviſible du corps de IESUS-CHRIST. Il y verra une abſence du corps de IESUS-CHRIST qui n'eſt pas abſence, parce que la preſence inviſible de ce ſacré corps ſupplée à ſon abſence viſible. Il y verra la conſolation dont il ſe prive : de poſſeder ſur la terre le ſouverain bien dans la fraction du pain. Enfin il y verra ce ſecret inviolable de la preſence reelle, cette manne cachée, qui n'eſt connuë qu'aux fidelles, & qu'il ne connoiſtra jamais, s'il ne renonce aux fauſſes clartez de la raiſon humaine, pour s'aſſujettir aux veritables lumieres de la foy.

## CHAPITRE V.

*Que l'Auteur meſurant la toute-puiſſance de Dieu à la raiſon humaine, croit que l'exiſtence des accidens ſans ſujet eſt abſolument impoſſible.*

L'AUTEUR établiſſant le tribunal de la raiſon humaine contre les merveilles de la toute-puiſſance de Dieu dans l'Euchariſtie, en marque trois principales, qu'il dit eſtre inconcevables. La premiere eſt la reproduction d'un corps déja exiſtant depuis pluſieurs ſiecles ſans une deſtruction préalable. La ſeconde eſt la preſence d'un corps en pluſieurs lieux en meſme temps. La troiſiéme eſt l'exiſtence d'un corps à la maniere d'un corps & à la ma- *Page 79.*

niere d'un eſprit. I'ay montré les fautes qu'il a commiſes en combattant les deux dernieres. Mais à deſſein j'ay laiſſé la premiere, parce que l'Auteur a pris une opinion probable de quelques Docteurs particuliers pour un dogme de la foy, ce qui montre le peu d'intelligence qu'il a de nos myſteres. C'eſt pourquoy je ne veux point avoir de diſpute avec luy ſur ce miracle. Qu'il en parle comme il luy plaira, il eſt aiſé de ſe paſſer *de la reproduction des Theologiens, auſſi bien que de ſa deſtruction préalable.* I'en veux donc ſubſtituer un quatriéme qu'il a détaché des autres, mais que nous remettrons dans ſon lieu naturel, pour éviter les redites. C'eſt l'exiſtence des accidens ſans ſujet qui l'a choqué furieuſement, & luy a donné occaſion de faire de grandes fautes, qu'il devoit ſans doute avoir preveuës.

Car premierement, il falloit conſiderer qu'il eſt auſſi naturel à la ſubſtance de ſubſiſter par elle-meſme, qu'aux accidens de s'attacher à leur ſujet, & de dépendre de la ſubſtance. Ce qu'eſt l'inexiſtence aux accidens, l'hypoſtaſe l'eſt à la ſubſtance; donc s'il eſt impoſſible, comme il dit, que les accidens demeurent ſans leur ſujet, la ſubſtance ne peut non plus eſtre ſans ſon hypoſtaſe. Et ſi cela eſt, que deviendra le myſtere de l'Incarnation, où la foy nous oblige à reconnoiſtre une ſubſtance creée détachée par une playe honorable de ſa propre ſubſiſtance? L'Auteur ne devoit-il pas éviter cet écüeil, où ſon raiſonnement ſe pert, & où ſa foy fait un ſi pitoyable naufrage?

D'ailleurs, ſa modeſtie ne devoit elle pas l'empeſcher de s'engager temerairement en des propoſitions univerſelles, dont la fauſſeté eſt ſi aisée à découvrir, & l'expoſe ſi juſtement au blâme des ſçavans, ſi-toſt qu'elle eſt découverte ? *Il n'y a rien*, dit-il, *qui ſoit, je ne diray pas moins favorisé ; mais plus ouvertement combattu par les Saints Peres, que cette pretenduë exiſtence des accidens ſans leur naturelle ſubſtance. Ils nous diſent que cela eſt impoſſible, que la nature ne le ſouffre point, que c'eſt une choſe monſtrueuſe & tout à fait contraire à la verité, que cette ſeparation ſe peut bien faire par la penſée, mais non reellement, en telle ſorte que l'accident ſubſiſte ſeul, que l'accident & ſon ſujet ne ſont au fond qu'une meſme choſe, & que ſi Dieu meſme avoit des accidens, ils exiſteroient dans ſa ſubſtance.* Ne diroit-on pas à l'oüir parler avec tant d'avantage, qu'il eſt bien aſſuré de ce qu'il dit, & qu'il n'auroit garde d'avancer ſans fondement une propoſition qui eſt ſi importante, qu'il n'en faut qu'une de cette nature pour le perdre de credit, ſi elle ſe trouve fauſſe ? Cependant de tous les Auteurs qu'il allegue, il n'y en a aucun qui parle de l'Euchariſtie dans l'endroit qu'il cite, ny de prés ny de loin, qui eſt une marque evidente de la ſterilité & de la foibleſſe de ſes preuves. Car s'il y a lieu où les Peres euſſent occaſion de decider cette queſtion en ſa faveur, & de dire ouvertement que les accidens ne peuvent par la toute-puiſſance de Dieu demeurer ſans le ſupport & l'appuy de leur ſujet naturel, certainement c'eſtoit

1. *Part chap. 4. page 107.*

dans le mystere de l'Eucharistie : & neantmoins c'est là qu'ils disent ouvertement tout le contraire, & qu'ils enseignent tous unanimement, [ Que le pain par la toute-puissance de Dieu change de nature, & non d'effigie: que ce qui nous paroist du pain, apres la consecration n'est plus du pain : que si nos yeux & nostre goust déposent au contraire, qu'il ne les faut pas croire : que c'est un miracle qui surpasse non seulement la portée de nos sens, mais de la raison mesme, & de l'intelligence naturelle de tous les esprits Angeliques : que le pain est changé au corps de IESUS-CHRIST, & le vin en son sang : que le miracle de la conversion de l'eau en vin aux nopces de Cana, n'est qu'une figure de ce changement admirable : que l'Agneau est caché sous les apparences du pain, qu'il est gisant sur l'Autel, & que les Anges descendent du Ciel, pour l'y venir adorer. ] Se peut-il rien dire qui favorise davantage l'existence miraculeuse des accidens sans leur substance : Et l'Auteur qui se fait fort des Peres, peut-il souffrir un desaveu plus clair de leur part, & plus honteux de la sienne ? Mais prenons la these generale pour le contenter, & voyons si les Peres, comme il pretend, ont jamais dit qu'il n'est pas au pouvoir de Dieu de détacher les accidens de la substance, & de soûtenir ces estres fragiles independemment de leur sujet. Il m'est aisé d'en produire plusieurs qui assurent en termes exprez que Dieu le peut, & mesme que c'est le premier miracle qu'il a fait au commencement du monde : Mias je le défie d'en trouver un

*S. Cyprianus de Cœna Domini.*
*S. Cyrill. Hier. Catech. Myst. 3. & 4.*
*S. Chrysost. Hom. 83. in Matth. hom. 3. ad Eph. hom. 2. ad pop. Antioch. & l. 3. de Sacerd. & hom. de prodit. Iud.*
*S. Ambros. de iis qui initiant. Myst. c. 9.*

ſeul qui enſeigne que cela ſoit impoſſible à l'égard de la toute-puiſſance divine, comme il l'eſt à l'égard de la nature. Saint Gregoire de Nazianze dit, que Dieu crea la lumiere le premier jour du monde ſans corps & ſans Soleil. φῶς ἀσώματον καὶ ἀνήλιον. Theodoret enſeigne de meſme que Dieu fit la lumiere à part, & puis qu'il la partagea le quatriéme jour à tous les aſtres.

*Greg. Naz. or. 43.*

*Theodoret. quæſt. 14. & 16.*

Saint Baſile aſſure, [ Que Dieu voulut que la lumiere fuſt trois jours ſeparée de la matiere, comme pour faire montre d'un pouvoir extraordinaire dans l'operation de ce miracle, & nous apprendre par là qu'il eſtoit l'auteur de cette belle & admirable qualité, & que le Soleil, où il la mit le quatriéme jour, n'eſtoit que le chariot qui la devoit porter avec pompe dans l'Vnivers. ] Nicetas & Procope de Gaze ſont dans le meſme ſentiment; & je m'étonne comment l'Auteur ne s'eſt point ſouvenu de cette belle & celebre queſtion, que tous les Interpretes traitent au commencement de l'Ecriture ſainte, qui luy euſt fait tomber la plume, & l'euſt averti que les ſaints Peres n'eſtoient pas de ſon coſté, comme il ſe l'eſtoit imaginé, & comme il le vouloit faire croire.

*S. Baſil Hom. 6. in Hexaem.*

*Nicetas ad Hom. 6.*

*S. Baſil. in Hexaem.*

*Procop. in Geneſ.*

Mais, ce qui eſt plus étrange, & ce qui ſurprendra ſans doute le Lecteur judicieux, c'eſt que s'il veut examiner les paſſages que l'Auteur allegue, pour montrer que l'exiſtence des accidens ſans l'appuy de leur ſubſtance naturelle eſt impoſſible, il trouvera qu'entre les ſaints Peres, qu'il prend pour garans de ſon erreur, les uns ne touchent pas ſeulement la

queſtion, les autres diſent tout le contraire de ce qu'il avance, les autres ne diſent rien autre choſe, ſinon que les accidens ne peuvent naturellement avoir une exiſtence independante de la ſubſtance, ce que tout le monde avouë: Mais il n'en trouvera pas un, qui nie que la puiſſance de Dieu ne les puiſſe diſpenſer des loix qu'il a luy-meſme établies, & les élever à une maniere d'exiſtence plus noble & plus independante que celle qui leur eſt naturelle. La preuve n'en ſera pas difficile: il ne faut que lire ce qu'il leur fait dire, & ce qu'ils diſent eux-meſmes. Il fait dire à ſaint Baſile, que la nature ne ſouffre point cette ſorte d'exiſtence. Ce n'eſt pas là le point de la difficulté. Si ſaint Baſile dit que l'exiſtence des accidens hors de la ſubſtance n'eſt point poſſible ſelon les forces de la nature, nous le diſons tous avec luy, & perſonne n'y contredit, ſi ce n'eſt quelques Philoſophes anciens, dont parle ſaint Thomas, qui tenoient certaines dimenſions de la quantité ſeparées reellement de la matiere: Mais ſaint Baſile dit-il qu'elle eſt impoſſible à l'égard de la toute-puiſſance de Dieu? Nous avons montré qu'il enſeigne tout le contraire ſur le ſujet de la lumiere; & pour oſter aux plus opiniâtres toute occaſion de conteſter ſon opinion, voicy ce qu'il adjoûte à ce que nous avons déja rapporté. [Ne m'objectez point qu'il eſt impoſſible que la lumiere ſoit ſeparée du corps du Soleil. Car je ne vous dis pas que cette ſeparation ſoit poſſible à vous ny à moy: mais je ſoûtiens que ce que nous ne pouvons nous autres ſeparer que de la penſée, le Crea-

teur de l'un & de l'autre le peut ſeparer en effet. ] Ie ne veux point icy inſulter à l'Auteur. Ie ſçay que les plus grands hommes ſe peuvent tromper. Mais je le prie de reconnoiſtre de bonne foy qu'il n'a pas bien pris la penſée de ſaint Baſile, non plus que celle des autres Peres, qui ne diſent rien moins que ce qu'il a pretendu.

Il fait dire à ſaint Auguſtin, que l'exiſtence des accidens ſans leur naturelle ſubſtance, eſt une choſe monſtrueuſe & tout à fait contraire à la verité. Et neantmoins c'eſt la verité que ſaint Auguſtin n'y a jamais penſé. Le deſſein de ce Pere au lieu qu'il a marqué, eſt de montrer que l'ame eſt immortelle, parce que la verité, qui luy eſt inſeparablement unie, ne peut perir; & ainſi il faudroit, ſi l'ame eſtoit mortelle, que la verité qui eſt immortelle, demeuraſt ſeparée de l'ame, qui eſt une choſe monſtrueuſe. [ Car il eſt monſtrueux ( dit-il ) & tres-éloigné de la verité, que ce qui ne ſeroit point, s'il n'eſtoit dans ſon ſujet, puiſſe eſtre lors meſme que ſon ſujet n'eſt plus. ]

Monſtruoſũ enim & à veritate alienissimum eſt, ut id quod non eſſet, etiam cùm ipſum non fuerit, poſſit eſſe. *Soliloq. l.* 2. *c.* 13.

Pour confirmer cecy, il fait diſtinction de deux ſortes d'accidens, les uns qui ſe peuvent ſeparer de leur ſujet, comme la blancheur de la muraille, les autres qu'il dit eſtre inſeparables, parce que l'accident & le ſujet ne ſont au fond qu'une meſme choſe: comme par exemple, le feu n'eſt point feu, s'il n'a de la chaleur, & la neige ne peut eſtre nommée neige, ſi elle n'eſt blanche. *Ignis ſi calore careat, ignis non erit, nec nivem vocare niſi candidam poſſumus.* Il eſt donc évident que ſaint Auguſtin ne parle

en ce lieu que des proprietez radicales, qui sont inseparables de leur sujet, d'autant que ce sont des accidens qu'on appelle metaphysiques, qui sont tellement liez à la substance, *ut sint ipsa subjecta, ea quæ in subjectis sunt*, que le sujet, & ce qui est dans le sujet, n'est qu'une mesme chose. Si bien que quand il dit que le feu n'est point feu s'il n'a de la chaleur, il parle de cette vertu radicale de produire la chaleur qui est dans le feu, & qui n'est autre chose que le feu mesme. Car pour la chaleur, qui est un accident physique, qui ne sçait qu'encore qu'elle ne puisse estre naturellement separée de la substance du feu, elle le peut estre neantmoins par la toute-puissance divine, comme saint Augustin le reconnoist luy-mesme dans l'Epistre cent quarante & sixiéme, où parlant du miracle que Dieu fit en faveur des trois enfans qui furent jettez dans la fournaise de Babylone, il laisse indifferent de croire l'un des deux, ou que le corps des enfans fut rendu incorruptible, ou que Dieu osta au feu la faculté de brûler, qui n'est autre que la chaleur. Et il en apporte cette excellente raison, que nous avons déja remarquée : *Valet divina potentia de ista visibili atque tractabili natura corporum, quibusdam manentibus, auferre quas voluerit qualitates.* La puissance divine peut oster de cette substance visible & palpable des corps telles qualitez que bon luy semble, & y laisser celles qu'il luy plaist.

*Idem ibid. c.* 12.

Cet éclaircissement nous doit suffire pour montrer l'abus que l'Auteur fait du témoignage des autres Peres, qui ne disent rien du tout,

ſinon que les accidens s'attachent à la ſubſtance par une inclination naturelle, & ne ſe peuvent paſſer de ſon appuy ; mais ils ne vont jamais à l'excluſion de la toute-puiſſance de Dieu, qui peut toute ſeule leur donner plus de ſupport que toutes les cauſes ſecondes, dont la vertu eſt enfermée avec une eminence ſupréme dans la premiere cauſe de toutes choſes.

Mais, je vous prie, à quoy penſe-t'il, lors qu'il cite le chapitre quatorziéme du ſecond livre de ſaint Irenée contre les hereſies, le mettant meſme à la teſte de tous les autres? Car je n'y vois rien qui le regarde, ſi ce n'eſt peut-eſtre ce que dit ce Pere un peu auparavant, que les Gnoſtiques, dont il refute les erreurs, eſtoient ſemblables au chien de la fable, qui quitta le pain pour ſe jetter ſur l'ombre qu'il perdit avec le corps, & qu'en la meſme façon ces heretiques, oſtant à Dieu la creation du monde pour la donner à une intelligence ſeparée, perdoient le vray pain de vie pour courir apres des ombres, & ſe precipiter en d'effroyables abyſmes. Ce que ſon Interprete applique fort bien aux pretendus reformez, qui laiſſent le vray corps de IESUS-CHRIST, pour s'amuſer à l'ombre & à la figure : *Qui umbris & metonymiis inhiantes, veri corporis Chriſti uſu excidunt.*

*Feuardentius in D. Iren. l. 2. c. 12.*

A la verité, l'Auteur pourroit bien profiter de ce chapitre. Mais pour le quatorziéme, il ne peut ſervir qu'à l'embaraſſer, & faire voir la neceſſité où il eſt reduit d'employer de ſi mauvaiſes preuves, n'en pouvant trouver de meilleures. En effet, ſaint Irenée dans cet en-

droit prenant à tâche de décrier les trente Dieux des Gnostiques, qu'ils appelloient Eons, montre que l'alliance de leur Dieu Bythos avec la Déesse Sigè, n'estoit qu'une réverie, non plus que celle de Nus & d'Alethie, & que ce ne pouvoient estre des Divinitez separées, puisque Sigé, qui veut dire silence, ne peut estre separée de celuy qui se taist, ny Alethie, qui signifie la verité, ne le peut estre aussi de l'entendement qui l'a conceuë, [parce, dit-il, qu'on ne peut entendre l'un sans l'autre, non plus que l'eau sans humidité, ny le feu sans chaleur, ny la pierre sans dureté. Car ces choses sont tellement unies, que l'une ne peut estre sans l'autre, mais il faut qu'elles soient toujours ensemble.] L'on voit manifestement par là, que saint Irenée ne parle que des proprietez inseparables de la substance, sans lesquelles la substance mesme *ne peut estre conceuë*, ny avoir une existence reelle. D'où il s'ensuit qu'il ne parle nullement des accidens communs sans lesquels le sujet peut naturellement se maintenir dans son estre; beaucoup moins de ceux que la toute-puissance de Dieu peut détacher par une force majeure. Car je ne crois pas que l'Auteur soit de l'avis de ce celebre Ministre qui a composé le Bouclier de la foy, qui dit que saint Irenée n'a pas leu l'Ecriture, ny entendu le Symbole des Apostres. Au moins il n'y a guere d'apparence que ce grand Saint ait ignoré l'article de la toute-puissance de Dieu, sur tout dans le mystere de l'Eucharistie, dont il a parlé si dignement, comme nous verrons dans son lieu, que nos

adverſaires meſmes ſont contraints d'avoüer qu'il leur eſt incommode. Mais ils devroient conſiderer qu'il ne l'eſt qu'à ceux qui s'éloignent de la creance perpetuelle de l'Egliſe, pour ſuivre leur propre ſens, qui eſt un guide aveugle qui les mene au precipice. Banniſſons donc les raiſons humaines dans un ſujet qui eſt au deſſus de l'homme, & tenons inviolablement cette ſolide maxime de ſaint Hilaire: [ *Reſpuit captioſas & inutiles Philoſophiæ quæſtiones fides conſtans, nec humanarum ineptiarum fallaciis ſuccumbens, ſpolium ſe præbet veritas falſitati, non ſecundùm ſenſum communis intelligentiæ Deum retinens, neque de Chriſto ſecundùm mundi elementa decernens.* Vne foy ferme & conſtante rejette avec mépris les queſtions captieuſes & inutiles de la Philoſophie, & la verité qui ne ſuccombe jamais aux trompeuſes ſotiſes de l'eſprit humain, ne ſouffre point que le menſonge triomphe de ſes dépoüilles, ne meſurant point la grandeur de Dieu aux ſentimens d'une intelligence vulgaire, & ne determinant rien de Iesus-Christ ſelon les elemens du monde. ]

De oblatione & ſacrificio Irenæus l. 4. c. 32. ( Si tamen locus fraude ac mendo vacat ) ſatis videtur loqui incommodè, cùm ait, Novi Teſtamenti novam docuit oblàtionem, quam Eccleſia ab Apoſtolis accipiens, in univerſo mundo offert Deo. *Cent. 2. col. 63.*

LIVRE

LOÜE' SOIT LE TRES-SAINT SACREMENT

# LIVRE III.

## FAVTES QVE L'AVTEVR a commiſes contre l'Ecriture Sainte, en combattant la Preſence reelle de IESUS-CHRIST dans le Saint Sacrement.

### CHAPITRE PREMIER.

*Que l'Auteur, par une artificieuſe diſſimulation, fait le ſourd à la parole de Dieu, & tâche de combattre la Preſence reelle par un ſilence imaginaire de l'Ecriture.*

J'ENTRE avec une ſatisfaction particuliere dans cette troiſiéme partie, qui regarde l'autorité inviolable de la parole de Dieu contenuë dans l'Ecriture ſainte; parce que IESUS-CHRIST eſtant un Dieu caché au ſens & à la raiſon humaine dans la divine Euchariſtie, ainſi que nous l'avons montré, l'Ecriture eſt la vraye lumiere qui le découvre, & la voix infaillible qui nous aſſure qu'il y eſt.

C'eſt en vain que l'Auteur, par une diſſimu-

lation artificieuse fait le sourd à cette voix, & qu'il tâche de se prevaloir *du silence de la premiere de toutes les authoritez, comme si la presence reelle n'avoit jamais esté favorisée du moindre rayon de la revelation divine, & que les Evangelistes ny les Apostres n'eussent point eu charge de nous en avertir, où qu'ils ne se fussent pas souvenus de nous en rien laisser dans leurs écrits.* Ce silence n'est qu'un silence imaginaire, qui marque l'artifice de l'Auteur à se tromper luy-mesme ; mais qui n'excuse pas son erreur. Le vray silence de l'Ecriture, & la parole de Dieu qu'elle contient, luy sont également contraires. Le silence ; parce qu'il luy est impossible de produire un seul texte de l'Evangile, qui dise que l'Eucharistie n'est que la figure du corps de IESUS-CHRIST, comme il pretend. La parole de Dieu ; parce que tout le nouveau & l'ancien Testament rendent un fidelle témoignage & un hommage respectueux à la presence de IESUS-CHRIST, nous assurant *que sa chair est vrayment une viande, & que son sang est vrayment un breuvage : Que ce qu'il nous donne est son corps & son sang, & que celuy qui le prend indignement, est coupable de l'un & de l'autre.*

1. P. c. 3. pag. 79.

Ioan. 6.

Matth. 26.

1. Cor. 11.

Si l'Auteur a l'oreille trop dure pour entendre ces paroles si claires, si nettes, si éclatantes, il en doit accuser son mal-heur : mais il ne faut pas qu'il prenne sa surdité pour un silence de la premiere & de la plus inviolable de toutes les authoritez. Elle parle trop intelligiblement, pourveu, comme dit saint Augustin, qu'elle trouve une oreille sçavante & fidelle,

Quidquid illarum Scripturarum est, Christum sonat,

qui en comprenne le ſens. Les ſaints Peres l'ont parfaitement bien entenduë, & l'ont fait entendre à toute la terre, & retentir dans tous les ſiecles. Ils ont bien compris ce que vouloient dire les figures qui ont precedé ce myſtere, comme celle de la manne, que l'Ecriture appelle le pain des Anges, celles du pain de Melchiſedech, & du pain d'Helie, & tant d'autres, qui luy ont ſervi de crayon. Et de là ils ont conclu que ces choſes ayant eſté le corps de IESUS-CHRIST en figure, le pain de l'Euchariſtie le doit eſtre reellement & par effet: que les Iuifs avoient anciennement l'ombre, & nous la verité: qu'ils mangerent la manne, & nous IESUS-CHRIST: eux la chair des oiſeaux, & nous la chair du Fils de Dieu: eux la roſée du Ciel, & nous le Dieu du Ciel. *Iudæi quippe habebant quondam umbram, nos veritatem. Iudæi manna manducaverunt, nos Chriſtum. Iudæi carnes avium, nos corpus Chriſti. Iudæi pruinam cœli, nos Deum cœli.*

ſed ſi aures inveniat. *S. Aug. tr. 2. in Ep. 1. Io.*

*S. Greg. Naz. or. 2. in Paſch.*

*S. Irenæus l. 4. c 35.*

*Salvian. l. 2. ad Eccleſiam.*

Ils ont bien entendu les Propheties, qui l'ont predit long-temps auparavant, ſur tout celle de Malachie, qui leur a appris ſans ambiguité que l'Euchariſtie [ eſt un ſacrifice tres-pur, une victime non ſanglante, un ſacrifice Angelique, un ſacrifice nouveau: Que l'Egliſe qui porte par tout IESUS-CHRIST dans ſoy-meſme, n'eſt excluſe d'aucun lieu, mais qu'elle a des Autels dans toutes les contrées de l'Vnivers: Et enfin, que les ſacrifices anciens n'ayant eſté que la figure de celuy-cy, ce ſeroit une folie de dire que celuy-cy n'eſt auſſi qu'une

*Iuſtin. dial. cum Tryph.*
*S. Cyrill. l. 2. de ador. in Spir. & Ver.*
*S. Chryſoſ. ad Pſ. 96.*
*Io Damaſcen l. 4. Orthod fidei c. 14.* Eccleſia, quæ ubiq; Chriſtum in ſe circumfert, à nullo prohibetur loco, ſed in omni loco ſunt Altaria, in omni loco doctrina. *S. Chryſoſ. ad Pſ. 95.*

Coguntur hi tales semper typos typorum & imagines imagittum adinvenire, & nunquam figere animum suum in unio & vero Deo. S. *Iren. l. 4. c. 35.*

figure, qu'il faudroit toûjours inventer figure sur figure, image sur image, sans jamais fixer son esprit en Dieu seul. ]

Ils ont bien entendu les promesses que IESUS-CHRIST nous a faites dans l'Evangile, de nous donner à manger son vray corps, & son sang à boire ; & ils ont crû qu'elles estoient si sinceres, qu'il ne nous restoit aucun lieu de douter de la verité de sa presence. Ecoutez la voix d'un ancien défenseur de la presence reelle, receuë avec une approbation publique dans un Concile general. [ Nul des Apostres, qui sont les trompettes du S. Esprit, ou de nos glorieux Peres, ne dira que le Sacrifice non sanglant que nous offrons en la memoire de la Passion de nostre Seigneur IESUS-CHRIST, & de toute l'œconomie de sa vie, soit l'image de son corps. ( il veut dire une image nuë exclusive de la presence reelle ) Car celuy qui l'a appris du Seigneur, ne parle pas ainsi, & ne s'explique pas de la sorte; mais voicy ses paroles Evangeliques : *Si vous ne mangez la chair du Fils de l'homme, & si vous ne beuvez son sang, vous n'entrerez point dans le Royaume des Cieux.* Et derechef. *Celuy qui mange ma chair & boit mon sang, demeure en moy, & moy en luy.* ]

Nemo unquam sanctorum Apostolorum, qui tubæ sunt Spiritus Sancti, aut gloriosorũ Patrum nostrorum incruentum nostrum Sacrificium in memoriam Passionis Christi Domini Dei nostri, & totius suæ dispensationis factæ, imaginem corporis illius dixerit. Nam is qui accepit à Domino, sic non dicit, aut confitetur, sed audiunt sic dicentem evangelicè : *Nisi comederitis carnem Filij Hominis*, &c. *Conc. 2. Nicæn. sin 7. Synod. Oecumen. art. 6. to. 3.*

Enfin, ils ont bien entendu les paroles Sacramentales qu'il prononça la veille de sa mort, lors qu'il dit en execution de ses promesses, *Hoc est corpus meum*, *Cecy est mon corps.* Et sans gloser sur le Testament de leur Maistre, qui ne pouvoit estre conceu en des termes plus clairs ny plus precis, ils l'ont pris

à la lettre, croyant fermement [que sa parole, qui avoit fait de rien le Ciel & la terre & les mers, estoit assez puissante pour changer le pain & le vin, qui sont des estres reels, en son corps & en son sang. ] S. *Ambr. l de Sacram. c. 4.*

Où est donc ce silence de la premiere de toutes les authoritez, dont vous pensez vous prevaloir? N'estes-vous point de ces incredules qui ne voyent point ce qu'ils voyent, & n'entendent point ce qu'ils entendent? N'accusez-vous point la lumiere d'estre tenebreuse, parce que vous estes aveugle, & la voix du tonnere d'estre muette, parce que vous estes sourd? Vrayment cette imagination est assez plaisante. Les Prophetes publient d'une voix éclatante *le Sacrifice perpetuel, l'oblation pure, le Sacrifice non sanglant*, selon les Peres, *qui doit estre offert en tous lieux depuis l'Orient jusqu'à l'Occident parmy toutes les nations de la terre.* Et l'Auteur se persuade qu'ils sont muets, & que leur silence nous donne de l'inquietude. *Daniel. c. 8. & 12. Malac. c. 1.*

Le Fils de Dieu nous assure par des promesses reïterées, que *le pain qu'il nous donnera, est sa chair pour la vie du monde, que sa chair est vrayment viande, que celuy qui ne mangera point sa chair, n'aura point la vie.* Cette parole est receuë des Apostres, des Conciles, des Peres, de tous les fidelles, *comme la parole de vie*, comme le gage infaillible de la verité, & par suite de la realité, qui est inseparable de la verité: Et l'Auteur se flate qu'il ne dit mot, & fait triomphe de son silence. Le Fils de Dieu accomplissant fidelement ce qu'il avoit promis, prend le pain, le benit, le rompt, & le *Ioan. 6. v. 51. 55.*

donne à ses disciples, disant : *Prenez & mangez. Cecy est mon corps.* Trois Evangelistes couchent par écrit ces dernieres paroles de leur Maistre, pour les transmettre à la posterité : toute l'Eglise les conserve cherement, comme le plus precieux monument de l'amour de son Epoux ; & pour se consoler de son absence visible par sa presence invisible, elle les met dans la bouche des Prestres, qui les prononcent tous les jours aux Autels ; sans qu'il y ait jamais eu aucune interruption depuis seize siecles, nonobstant toues les persecutions qu'elle a souffertes, soit de la part des Tyrans, ou de la part des heretiques : Et l'Auteur dit que les Evangelistes n'en ont dit mot, que les Apostres n'en ont fait aucune mention, que l'Eglise n'en a rien oüi, sinon *de la bouche de deux moines dans l'obscurité des derniers temps, dans le neufiéme & dans l'onziéme siecles* ; & puis il demande si cela n'est pas étonnant ? Oüi certes, il est assez étonnant qu'un homme, s'il n'est prodigieusement sourd, prenne la voix publique de tous les siecles pour le silence de tous les siecles. En verité, ce n'est pas ce silence qui nous fait peur, c'est une imagination qui nous donneroit plûtost envie de rire : mais sa surdité nous fait pitié ; & on luy diroit volontiers ce que nostre Seigneur dit en soûpirant à ce sourd de l'Evangile, luy mettant le doigt dans l'oreille, *Ephpheta*, ouvrez l'oreille, écoutez la voix du Seigneur, écoutez la voix des Apostres, écoutez la voix des Peres ; & si vous n'entendez pas leur langage, écoutez au moins celuy de Luther, qui ne vous doit

1. *Part. c. 3. page 80.*

pas eſtre inconnu, puis qu'il paſſe chez vous comme un ſaint choiſi & inſpiré de Dieu pour la reforme de ſon Egliſe.

[Ie ne puis ny ne veux deſavoüer (dit-il, écrivant à ceux de ſa Secte) que ſi Carloſtad ou quelque autre m'euſt pû perſuader il y a cinq ans, que dans le Sacrement de l'Euchariſtie il n'y a que du pain & du vin, il ne m'euſt grandement obligé. Car je faiſois mes efforts, & j'appliquois toutes les forces de mon eſprit pour m'en pouvoir démêler; ſçachant bien que ſi j'y euſſe pû reüſſir, je ne pouvois faire plus de déplaiſir au Pape, ny l'incommoder davantage. Mais je me vois moy-meſme pris, ſans pouvoir trouver moyen de m'échaper. Car le texte de l'Evangile eſt trop clair & trop formel, pour eſtre détourné ny alteré par toutes les gloſes qui ſortent de ces cerveaux legers & mal plombez.

Les paroles de IESUS-CHRIST ſont ſimples & claires, on ne les peut par aucune interpretation déguiſer en telle ſorte que le pain ne ſoit toûjours le corps de IESUS-CHRIST livré pour nous, & le calice le ſang de IESUS-CHRIST répandu pour nous. Et comme ſi noſtre Seigneur avoit dit, Ce que je donne eſt du pain & du vin, perſonne ne pourroit douter qu'il n'euſt donné du pain & du vin; auſſi perſonne ne peut douter que ce qu'il donne, en diſant, *Cecy eſt mon corps, Cecy eſt mon ſang*, ne ſoit veritablement ſon corps & ſon ſang.] Et dans un autre lieu ſe moquant des Sacramentaires, [Nous les prions (dit-il) de n'exiger point de nous la preuve de ces paroles, *In Apolog. de cœna Domini.*

*Cecy eſt mon corps.* On la peut demander aux enfans qui n'ont pas meſme atteint l'âge de ſept ans, & qui apprennent encore à aſſembler les lettres qui compoſent ces paroles. Il y a des Bibles en Hebreu, en Grec, en Latin, en Allemand. Qu'ils nous montrent en quelles Bibles il eſt écrit, Cecy eſt le ſigne de mon corps. Et s'ils ne le peuvent montrer, qu'ils ſe taiſent, qu'ils ceſſent d'écrire juſques à ce qu'ils en puiſſent produire quelqu'une. Car puiſque dans tout l'eſtat du Chriſtianiſme la creance du Saint Sacrement a eſté uniforme: à preſent la revoquer en doute, n'eſt-ce pas douter ſi IESUS-CHRIST a eu une Egliſe?]

*Epiſtol. ad Albertum.*

Que l'Auteur diſſimule tant qu'il voudra ſon déplaiſir. Ie ſuis certain qu'il luy fâche que la voix de l'Ecriture parle ſi clairement pour la creance de Rome, que ſes plus grands ennemis ſoient contraints de l'avoüer. Et je ne doute point qu'il ne craigne qu'apres la luy avoir fait entendre ſi nettement & ſi intelligiblement, je ne luy renvoye avec juſtice le ſilence de la parole de Dieu, & que je ne l'oblige à me dire en quel endroit de l'Ecriture IESUS-CHRIST a dit que l'Euchariſtie n'eſt que la figure de ſon corps? S'il dit que c'eſt dans le ſixiéme chapitre de ſaint Iean, j'y trouve que noſtre Seigneur nous promet de nous donner ſa chair, mais il ne parle point de la figure. *Panis quem ego dabo, caro mea eſt pro mundi vita.* S'il dit que c'eſt dans le chapitre vingt & ſixiéme de ſaint Matthieu, ou dans le quatorziéme de ſaint Marc, ou dans le vingt & deuxiéme de ſaint Luc, où il inſtituë le Sacre-

ment de ſon corps, comme il nous l'avoit promis, il dit en termes exprez, *Cecy eſt mon corps*, & ne dit point que c'eſt la figure. *Hoc eſt corpus meum.* S'il allegue la premiere épiſtre aux Corinthiens, où ſaint Paul reprend le mauvais uſage de l'Euchariſtie, ce grand Apoſtre dit clairement que c'eſt la participation du corps & du ſang de IESUS-CHRIST, & que celuy qui en abuſe, eſt coupable de tous les deux, mais il ne fait aucune mention de la figure. Ce ſilence n'eſt-il pas étonnant ? S'il y avoit lieu où le Sauveur du monde nous euſt dû éclaircir de ſon intention, c'eſtoit en l'une de ces trois occaſions, qui ont un rapport eſſentiel à ce myſtere : dans l'une il s'agit de la promeſſe qui nous en a eſté faite : dans la ſeconde de ſon inſtitution : dans la troiſiéme de ſon uſage. Il eſtoit important de nous dire ce qu'on nous donnoit dans ce Sacrement. Il s'agiſſoit d'un myſtere neceſſaire à la vie eternelle. Il n'y a pas une ſi petite difference entre le corps de IESUS-CHRIST, & la figure de ce corps, qu'on puiſſe prendre ſans danger l'un pour l'autre. Si ce n'eſt que la figure, c'eſt une ſuperſtition groſſiere de l'adorer comme le vray corps. Si c'eſt le vray corps, c'eſt une impieté criminelle au premier chef, de ne l'adorer pas. Cependant ny le Fils de Dieu, ny les Apoſtres, ny les Evangeliſtes ne nous parlent que du vray corps de IESUS-CHRIST, que de ſa chair & de ſon ſang, ſans nous dire rien de ſa figure. Tous les Peres ont pris les paroles de l'Ecriture dans leur ſens naturel, ils ne ſe ſont point aviſez de leur donner des explications

forcées pour nous ravir le corps de IESUS-CHRIST, & ne nous en laiſſer que l'ombre. Il ſemble que le Verbe incarné par une diſpoſition admirable de ſa ſageſſe, ait ſuſcité dans tous les temps & dans toutes les parties de la terre des hommes illuſtres par leur ſainteté & par leur doctrine, pour entretenir la pieté des fidelles, & perpetuer avec la foy de ce myſtere le reſpect que nous luy devons par tout où ſa bonté le rend preſent à nos beſoins. Il a donné à la Grece ſaint Ignace, ſaint Denys, ſaint Athanaſe, ſaint Baſile, ſaint Gregoire, ſaint Chryſoſtome, ſaint Epiphane, ſaint Iean Damaſcene. A l'Italie, ſaint Ambroiſe, ſaint Leon, ſaint Gregoire, ſaint Thomas, ſaint Bonaventure. A l'Afrique, ſaint Cyprien, ſaint Auguſtin, ſaint Fulgence. A l'Eſpagne, ſaint Iſidore, ſaint Ildephonſe. A la France, ſaint Irenée, ſaint Hilaire, ſaint Proſper, ſaint Eucher, & une infinité d'autres, qui ont enſeigné conſtamment dans tous les ſiecles la preſence reelle, ſans qu'il ſe ſoit trouvé perſonne qui ſe ſoit ſcandaliſé de cette verité, que quelques Capharnaïtes charnels, ou qui en ait douté, que Iudas, comme dit ſaint Auguſtin, ou qui ait parlé de figure, ny d'image, ſinon quelques heretiques Briſe-images, un Archidiacre relaps, qui a par trois fois abjuré ſon erreur, & un Eccleſiaſtique indigne de ce nom, & repris de juſtice, qui a renouvellé dans les derniers temps cette pernicieuſe doctrine.

Que l'Auteur confeſſe la verité. Ce ſilence de l'Ecriture ne luy doit-il pas donner de l'inquietude & du regret de s'eſtre laiſſé ſeduire

par deux transfuges qui ſont ſortis du camp de IESUS-CHRIST, & de n'avoir pas écouté la voix commune des legitimes Paſteurs de l'Egliſe ? S'il a quelque ſoin de ſon ſalut, ne faut-il pas qu'il faſſe une ſerieuſe reflexion ſur la faute qu'il a faite, & qu'il ſuive l'avis qu'Eraſme donna à Conrad, qui tâchoit par ſes artifices de l'engager dans cette erreur. [ Ie n'ay jamais pû ( luy dit-il ) me perſuader ce que vous voulez me faire croire ; veu principalement que les paroles de l'Evangile marquent avec tant d'évidence le corps qui eſt donné, & le ſang qui eſt répandu. Apres cela ſi vous opiniâtrez qu'il n'y a rien dans l'Euchariſtie que le pain & le vin, ſçachez que j'aimerois mieux eſtre déchiré en pieces, que d'adherer à voſtre opinion. Il n'y a rien que je ne ſouffre, plûtoſt que de ſoüiller ma conſcience d'un ſi horrible crime, & d'en porter la tache en l'autre monde. ]

Ad id negavi semper me posse animũ inducere, præsertim cùm evangelicæ atque apostolicæ litteræ tam evidenter nominent corpus quod datur, & sanguinem qui effunditur. *Et infrà.* Si tibi persuasum est in synaxi nihil esse præter panem & vinum, ego membratim discerpi malim, quàm profiteri idem quod tu profiteris, & omnia perpeti malim, quàm tali flagitio contra meam ipsius conscientiã admisso, ex hac vita demigrare. *Erasmus ad Conradum Pellicanũ.*

## CHAPITRE II.

*Que l'Auteur par le ſilence imaginaire de l'Ecriture ſupprime le Teſtament du Fils de Dieu, & en ſuppoſe un autre, pour fraudder ſes legitimes heritiers de la poſſeſſion de ſon corps.*

SI toutes les paroles de IESUS-CHRIST doivent eſtre receuës avec un reſpect digne de l'excellence de la perſonne qui les a proferées, on ne peut nier que ce ne ſoit une extrême impieté de conteſter ou alterer celles qu'il

a dites avant que d'aller à la mort, & qui contiennent le dernier & le plus signalé témoignage de son amour. *Cùm dilexiſſet ſuos, in finem dilexit eos.*

Cùm verba noviſſima hominis morientis audiuntur ituri ad inferos, nemo eum dicit eſſe mentitum, & impius judicatur hæres qui fortè illa cõtempſerit. Quomodo ergo effugiemus iram Dei, ſi vel non credentes, vel contemnentes, repulerimus verba noviſſima & unici Filij Dei, & Domini noſtri ac Salvatoris, & ituri ad cœlum, & inde proſpecturi, quis ea negligat, quis obſervet, & inde venturi ut ea judicet. *Aug. de unit. Eccleſ. c. 30.*
Ecce vox ejus clara, & aperta, ac audita. Qui eam non ſequitur, quomodo ſe ovem ejus dicere audebit? *Ibid.*

[ Quand on entend les dernieres paroles d'un homme mourant, qui doit peut-eſtre aller dans les enfers, perſonne (dit ſaint Auguſtin) ne le dément; & ſi un heritier en faiſoit mépris, on le tiendroit pour un impie. Comment donc éviterons-nous la colere de Dieu, ſi nous rejettons avec infidelité ou par mépris les dernieres paroles de ſon Fils unique noſtre Seigneur & Redempteur preſt de retourner au Ciel, d'où il verra ceux qui les negligent, & ceux qui les obſervent, & d'où il viendra juger les uns & les autres? I'ay la parole tres-expreſſe de mon Paſteur, qui me recommande & me marque ſon Egliſe ſans obſcurité. Si je me laiſſe tromper par les paroles des hommes, & ſi je m'écarte de ſon troupeau, qui eſt l'Egliſe, je n'en dois imputer la faute qu'à moy-meſme; veu principalement qu'il m'en averty, diſant: Mes oüailles entendent ma voix, & me ſuivent. Cette parole eſt claire & évidente, & elle s'eſt fait entendre. Si quelqu'un ne la ſuit pas, oſera-t'il dire qu'il eſt de ſes oüailles? ]

Cependant c'eſt une choſe déplorable de voir l'effort que font nos Religionnaires, pour alterer & corrompre le Teſtament du Fils de Dieu compris en ce peu de paroles, qui nous declarent ſi nettement ſa derniere volonté: *Prenez, mangez, Cecy eſt mon corps.* Il ne faut que rapporter ſimplement ce qu'en dit Luther

dans la défense des paroles de la Cene contre les esprits fanatiques des Sacramentaires, pour faire voir combien les heresies de ce siecle sont funestes & déplorables.

*Lutherus in defensione verborũ cœnæ contra phanaticos Sacramentariorum spiritus. Tomo 7.*

[ De ces paroles saintes & sacrées, *Hoc est corpus meum*, Carlostad tord miserablement ce pronom, *hoc*. Zuingle assomme ce verbe substantif, *est*. Oecolampade donne la torture à ce nom, *corpus*. Les autres déchirent tout le texte, & renversant ce mot, *hoc*, ils le reculent, & le mettent tout le dernier, disans, *Accipite, comedite, corpus meum quod pro vobis datur, est hoc*. Les autres estropient la moitié de ce texte, & mettent ce mot, *hoc*, au milieu, disans, *Accipite, comedite quod pro vobis datur, hoc est corpus meum*. Les autres le tronçonnent ainsi : *Hoc est corpus meum ad mei commemorationem*. C'est à dire, mon corps au vray ne doit pas estre icy, mais seulement la commemoration de mon corps. Outre ceux-là, pour remplir le nombre septenaire, il s'en trouve d'autres qui disent que ce ne sont point des articles de foy, & que chacun en peut croire ce que bon luy semble, sans qu'il soit besoin de tant disputer. Ces gens-là foulent tout sous les pieds, & détruisent tout. Et pourtant chacun d'eux a le saint Esprit, & nul ne veut estre repris d'erreur, quoy que leurs interpretations & leurs preuves soient si differentes, & qu'il n'y en puisse avoir qu'une vraye. Tant le diable se moque grossierement & visiblement des hommes ! ]

Doctor Carlostadius ex his sacrosanctis vocabulis, *Hoc est corpus meũ*, miserè distorquet pronomen, hoc. Zuinglius autem verbum substantivum, est, macerat. Oecolampadius nomen, corpus, torturæ subjicit. Alij totum textum excarnificant, & invertunt vocabulum, hoc, ex primo in postremum locum deturbantes, & dicunt, Accipite, comedite, corpus meum, quod pro vobis datur, est hoc. Alij dimidiã partem textus crucifigunt, & vocem, hoc, in medium collocant, & inquiunt : Accipite, comedite quod pro vobis datur, hoc est corpus meum. Alij sic obtruncant, Hoc est corpus meum ad mei commemorationem, hoc est, corpus meum hîc non debet adesse reipsa, sed tantùm commemoratio mei corporis, ut textus sonet, Accipite, comedite, hoc est corporis mei commemora-

En effet, cette confusion d'opinions est une marque manifeste de l'esprit de division qui

tio, quod pro vobis datur.

les gouverne, & qui ne permet pas qu'ils s'accordent, si ce n'est en un seul point, qui est de supprimer le sens naturel de ce texte, & le détourner à un sens étranger & supposé contre l'intention du Testateur.

Chacun sçait que l'Eucharistie est un don inestimable que IESUS-CHRIST fit en mourant à son Eglise, & qu'il luy laissa par Testament comme à l'heritiere legitime de tous ses biens. Il le declare luy-mesme par ces paroles : *Cecy est mon sang, le sang du nouveau Testament* : Et les Peres expliquans sa pensée, appellent l'Eucharistie le don hereditaire du nouveau Testament : *Hereditarium munus novi Testamenti.* Cette donation est couchée en ces termes dans l'Evangile : *Pendant qu'ils soûpoient*, IESUS *prit du pain, & le benit, le rompit, & le donna à ses disciples, & dit : Prenez & mangez, Cecy est mon corps. Et prenant le calice, il rendit graces, & le leur donna, disant : Beuvez-en tous, car cecy est mon sang du nouveau Testament, qui sera répandu pour plusieurs pour la remission des pechez.* Le Catholique prenant ces paroles dans leur sens propre & litteral, croit que l'Eucharistie est le vray corps de IESUS-CHRIST sous la forme du pain. L'heretique se rit de sa simplicité, & dit que ce n'est que du pain qui luy a esté donné pour signe de ce corps. Qui des deux est le mieux fondé ? Sans difficulté c'est celuy qui donne aux paroles de IESUS-CHRIST le sens le plus naturel, le plus conforme à ses intentions, le plus convenable à sa qualité, le plus avantageux à sa famille & à ses heritiers.

*S. Gaudentius tr. 2. in Exodum.*

Que l'Auteur peſe ſans paſſion toutes ces circonſtances, il y trouvera la conviction de ſon erreur. Car premierement il eſt hors de doute que les paroles d'un teſtament doivent eſtre priſes & entenduës dans leur ſens propre & naturel. La lôy le preſcrit, & le bon ſens s'accorde avec la diſpoſition de la loy. Où eſt l'homme de jugement, qui voulant faire ſon teſtament, ne s'étudie à le coucher dans les termes les plus clairs & les plus intelligibles qu'il luy eſt poſſible, pour oſter à ceux qui en voudroient mal uſer, tout moyen d'y reüſſir? Chacun deſire que ſa derniere volonté ſoit fidellement accomplie; & craignant de ſe méprendre, ou de faillir dans les formes, il ne s'en fie pas à luy-meſme, il conſulte les plus habiles, il prend avis de ceux qui ont plus d'experience; & ſi apres tous les ſoins qu'il s'eſt donné, il reſte quelque obſcurité, qu'il n'ait pas preveuë, on ne dira pas qu'il l'a fait à deſſein, mais qu'il n'a ſçeu s'exprimer comme il falloit & comme il deſiroit pour retrancher tous les procez qui pouvoient naiſtre entre ſes heritiers.

Quelle apparence donc que Iesus-Christ, qui eſt la ſageſſe meſme, euſt voulu dans une occaſion ſi importante uſer de termes ambigus & de locutions impropres, qui pouvoient laiſſer un ſujet eternel de diſcorde entre ſes enfans? S'il n'euſt pretendu leur donner par ſon Teſtament que la figure de ſon corps, qui l'euſt empeſché de s'expliquer clairement, & de dire en termes precis, *Cecy eſt le ſigne de mon corps*? Quelle raiſon euſt-il eu de nous

jetter dans l'erreur par un equivoque si surprenant, pour épargner trois ou quatre mots, qui nous eussent mis hors de peine ? Estoit-ce manque de connoissance qu'il ne sçavoit pas s'expliquer ? Estoit-ce faute de sincerité qu'il ne le vouloit pas ? *Fortè qui verbum est, & qui veritas est, loqui vera nescivit ? & qui sapientia est, in stultiloquio erravit ? & qui virtus est, in ea fuit infirmitate, ne posset eloqui quæ vellet intelligi ?* Peut-estre, dit saint Hilaire, que celuy qui est le verbe & la verité mesme, n'a sceu dire vray ? que la sagesse a failli par extravagance ? & que la force a eu cette foiblesse, de ne pouvoir enoncer ce qu'elle vouloit donner à entendre ?

*S. Hilar. l. 8. de Trin. sub. init.*

N'est-ce pas abuser de la simplicité des hommes, de dire que le Fils de Dieu, qui ne peut tromper personne, nous ait asseuré en termes exprez, que ce qu'il nous donnoit estoit son corps, & que nous soyons obligez à croire que ce ne l'est pas ? Est-il donc permis de se joüer ainsi de la sainte parole ? Personne, dit S. Paul, ne mépriſe le testament d'un homme, s'il est authentique, ny ne se donne la liberté d'y adjoûter, ou oster ce qu'il luy plaist. Et l'heretique se licentie jusques-là que de gloser le Testament de IESUS-CHRIST, de le corrompre par addition de figures, & d'expliquer ses paroles à contre-sens ?

Hominis confirmatum testamentum nemo spernit aut superordinat. *Gal.* 3.

Que diroit-on de celuy qui pour frauder l'heritier legitime d'un diamant que son pere luy auroit laissé par testament, soûtiendroit que ce mot de diamant doit estre pris en un sens figuré, c'est à dire, pour la figure du diamant, & non

non pas pour le diamant meſme ? Ne croiroit-on pas qu'il ſe moque, ou qu'il a perdu le ſens? Neantmoins c'eſt ce que fait l'Auteur. Nous diſons que IESUS-CHRIST nous a laiſſé par Teſtament ſon propre corps ſous les eſpeces de l'Euchariſtie. Il proteſte au contraire que *cela eſt impoſſible, qu'il eſt inconcevable, qu'il n'y a rien dans les trois Evangeliſtes, ny dans ſaint Paul, de ce qu'on nous ordonne de croire.* Nous luy apportons l'Evangile pour le convaincre de mauvaiſe foy. Nous luy diſons avec ſaint Auguſtin : [ Pourquoy chicanez-vous? nous ſommes freres. Noſtre Pere n'eſt pas mort ſans faire ſon teſtament. Il a teſté avant que de mourir, il eſt reſſuſcité apres la mort, il eſt vivant à jamais, il entend nos paroles, il reconnoiſt les ſiennes. Ouvrez le teſtament, liſons, & là où ſe trouvera l'heritage, tenons-nous y.] Nous expoſons là-deſſus le Teſtament de IESUS-CHRIST. Nous recitons ſes propres paroles. *Hoc eſt corpus meum, Cecy eſt mon corps. Hic eſt ſanguis meus, Cecy eſt mon ſang.* Et pour nous fruſtrer de la poſſeſſion de ce riche threſor, il dit que cette *locution eſt impropre*, que IESUS-CHRIST parle par figure, que ce qu'il nous donne à manger n'eſt pas ſon corps, mais ſeulement la figure de ſon corps. Si bien que le Teſtament du Fils de Dieu, n'eſt pas à proprement parler un Teſtament, mais un Teſtament en figure. Ou bien il faut dire qu'un teſtament peut eſtre reel, quoy que tout ce qu'il contient ne ſoit rien qu'une figure. N'eſt-ce pas abuſer des loix divines & humaines? La loy ordonne que

1. *Part. c. 3. pag.* 80. *&* 81.

Quare litigis? fratres ſumus. Non inteſtatus mortuus eſt pater. Fecit teſtamentum, & ſic mortuus eſt, mortuus eſt, & reſurrexit, &c. *S. Aug. in Pſ.* 21. Vbi inventa fuerit ipſa hereditas, ipſam tenemus. Aperi teſtamentum. *Ibid.*

les paroles du teſtament ſoient priſes à la rigueur de la lettre ; & quand meſme elles ſeroient figurées, elle veut qu'on ſe tienne à la realité : *Quibuſcunque verbis aliquid ſit relictum, liceat legatario id proſequi.* En quels termes que le legs ſoit couché dans le Teſtament, le legataire a le droit de le pourſuivre. Cependant on nous conteſte aujourd'huy celuy du Fils de Dieu, qui eſt conceu en termes propres & formels, en paroles claires, ſimples, naturelles ; & on les veut figurer, ou plûtoſt defigurer, pour nous priver de noſtre droit. Quoy? on tient à infamie de cacher, changer, ou alterer le teſtament d'un homme mort, & nos heretiques feront gloire de violer ainſi & de corrompre le Teſtament du Dieu vivant. Cette hardieſſe n'eſt-elle pas inſupportable ?

Secondement, il eſt conſtant que les paroles d'un Teſtament doivent eſtre priſes dans le ſens le plus conforme à l'intention du teſtateur. L'Auteur en convient avec nous. Mais il ſoûtient que l'intention du Fils de Dieu a eſté de nous laiſſer dans l'Euchariſtie la figure de ſon corps ; & nous diſons au contraire que ſon intention a eſté de nous laiſſer la ſubſtance meſme de ſon corps & de ſon ſang. De quelque coſté que ſoit la verité, il eſt important de la ſçavoir. Le bon uſage de l'Euchariſtie en dépend, & le ſalut eternel dépend de cet uſage, puis qu'on n'en peut mal uſer ſans ſe rendre coupable du corps & du ſang de IESUS-CHRIST. Pour en faire donc un bon diſcernement, & ne nous méprendre point dans une affaire de cette conſequence, nous conſul-

tons l'Auteur meſme du Teſtament, nous cherchons ſa pensée dans ſes paroles, nous examinons ce qu'il dit, pour apprendre ce qu'il veut que nous croyons. Que dit le Fils de Dieu ? Il dit que l'Euchariſtie eſt ſon corps & ſon ſang. Il le dit en termes tres-propres & tres-exprez. *Hoc eſt corpus meum, hic eſt ſanguis meus.* Il fait coucher ces paroles dans l'Evangile, non ſeulement une fois, mais quatre fois, par trois Evangeliſtes, & par un Apoſtre. Il ne dit pas une ſeule fois, *Cecy eſt la figure de mon corps.* Il ne le fait écrire en aucun endroit de l'Evangile. On ne trouve ces paroles ny dans l'Evangile de ſaint Matthieu, ny de ſaint Marc, ny de ſaint Iean, ny dans aucun lieu de l'Ecriture. Iugez par là de ſon intention, & dites-moy lequel des deux il veut que nous croyons. Veut-il que nous croyons ce qu'il ne dit pas ? Veut-il que nous ne croyons pas ce qu'il dit ? Veut-il en diſant une choſe, que nous en croyons une autre ?

Certainement, s'il veut que nous établiſſions noſtre foy ſur l'Ecriture, qui en eſt l'objet & le motif eſſentiel, il veut auſſi neceſſairement que nous croyons que l'Euchariſtie eſt ſon corps & ſon ſang, puiſque l'Ecriture nous en aſſure tant de fois, & il n'eſt pas poſſible qu'il veuille nous obliger à croire le contraire, puis qu'elle ne le dit en aucun lieu.

Car je vous prie, à quelle fin l'Ecriture a-t'elle eſté conſignée aux fideles, ſinon pour leur faire ſçavoir les volontez de Dieu, & les intentions de ſon Fils unique, dont elle nous rapporte exactement les paroles ? Et donc, qui

jugera que IESUS-CHRIST luy faiſant dire par pluſieurs fois que c'eſt ſon corps & ſon ſang, ſans luy faire dire en aucun lieu que ce n'eſt ny l'un ny l'autre, il veuille nous donner à connoiſtre que ce n'eſt ny ſon corps ny ſon ſang? Qui peut faire ce jugement, ſinon ceux qui eſtans dans un ſens reprouvé, veulent qu'on prenne tout de travers, qu'on entende un contraire pour un autre, & qu'une propoſition affirmative paſſe pour une negative?

Croyez-vous que IESUS-CHRIST ſe ſoit moqué des hommes quand il a fait ſon Teſtament? Croyez-vous qu'il ait eu une intention contraire à ſes paroles, ou qu'il ait uſé de paroles contraires à ſon intention? Puis donc qu'il vous dit ſi clairement que c'eſt ſon corps qui eſt livré pour vous, *quod pro vobis datur*, paroles les plus ſignificatives qu'on puiſſe deſirer, qui vous peut empeſcher de croire que c'eſt ſon vray corps qu'il vous donne dans l'Euchariſtie ſous les eſpeces du Sacrement?

Que voudriez-vous qu'il euſt dit pour vous aſſurer de ſon intention, & pour affermir voſtre eſprit dans la foy de ſa preſence reelle?

Vous voudriez, dites-vous, qu'il euſt marqué *le changement des ſubſtances du pain & du vin, la ſubſiſtance de leurs accidens ſans ſujet, la poſition du corps de* CHRIST *en pluſieurs lieux, la diſtinction de ſon eſtre en naturel & en ſacramental, & ſon exiſtence à la maniere d'un eſprit.* Vous voudriez qu'il euſt dit: *Ie vous ay donné mon humanité preſente ſous les eſpeces du pain & du vin, pourquoy vous troublez-vous de mon depart? Ie ne vous abandonne pas,*

1. *Part. c. 3 pag. 80. & 81.*

*Au meſme lieu.*

*puisque vous m'aurez quand vous voudrez dans vos mains & dans vos estomachs. Pourquoy vous affligez-vous?* Est-ce là tout ce que vous demandez? Ne le dissimulez point. Vous cherchez ce que vous ne voulez pas trouver. Si vous vouliez sincerement écouter la voix du Pasteur, il dit en quatre mots tout ce que vous venez de dire en tant de paroles. Mais il ne le dit pas en homme foible comme nous, il le dit en homme Dieu. Et comme autre-fois d'un seul mot il crea le Ciel & la terre, de mesme en ce peu de paroles, *Cecy est mon corps*, il comprend, il opere, il produit toutes les merveilles que vous desirez entendre de sa bouche, & beaucoup plus que vous ne pouvez penser. Car en disant si clairement, *Prenez, mangez, Cecy est mon corps, cecy est mon sang*, il faut pour garantir sa parole, qu'il fasse que ce qui n'estoit auparavant que du pain, soit changé en son corps, & que ce qui n'estoit auparavant que du vin, soit changé en son sang. Voila donc *le changement des substances du pain & du vin, & la subsistance des accidens sans leur sujet.* D'ailleurs, prenant luy-mesme la place du pain & du vin, il faut qu'il soit present en plusieurs lieux, dans le Ciel d'une presence visible, sur la terre d'une presence invisible & spirituelle. Voila donc *la distinction* de son estre, en naturel & sacramental, & son existence à la maniere d'un esprit. Que desirez-vous davantage? Voulez-vous qu'il renouvelle le discours de sa presence, pour consoler ses disciples qui s'affligeoient de son depart? Ne dit-il pas expressement, *qu'il est avec*

*eux juſqu'à la conſommation du ſiecle* ? Et quand il ne le diroit pas en termes auſſi formels que ſont ceux que je cite, ne ſuffit-il pas qu'il laiſſe ſon corps, & qu'il leur diſe que *c'eſt ſon corps* ?

Page 81. Mais il falloit, dites-vous, qu'il adjoûtaſt, *que c'eſtoit ſon propre corps, & non plus du pain & du vin, mais la ſubſtance de ſa chair & de ſon ſang, que nous prenons de nos mains, & qui entre dans nos bouches.* Par quelle raiſon y eſtoit-il obligé ? A-t'on coûtume d'adjoûter des gloſes, quand on s'explique en termes propres & naturels ? Quand le Meſſager du Ciel revela à la bien-heureuſe Vierge le ſecret de l'Incarnation, luy expliqua-t'il toutes les particularitez de ce myſtere ? Luy dit-il que le Fils de Dieu feroit ſon propre Fils, qu'il prendroit ſa propre ſubſtance, qu'il auroit un vray corps, & non pas ſeulement en apparence, qu'elle le porteroit entre ſes bras, & qu'elle le nourriroit du laict de ſes mammelles ? Ne ſe contenta-t'il pas de luy dire que le Saint Eſprit ſurviendroit en elle, que la vertu du tres-Haut l'ombrageroit, & que rien ne luy eſtoit impoſſible ? Et quand l'Evangeliſte declara le meſme myſtere au reſte des hommes, uſa-t'il d'un long diſcours ? ne le comprit-il pas en quatre paroles, *Verbum caro factum eſt* ? Et cela ne ſuffiſoit-il pas pour nous obliger à le croire ?

Mais voyez combien ce que vous nous objectez, eſt peu ſolide. D'une objection auſſi foible contre nous que je vous l'ay montré, j'en fais une tres-forte preuve pour vous refuter. Car ſi le Fils de Dieu n'euſt voulu nous

laiſſer dans le Sacrement que la figure de ſon corps, comme vous pretendez, en diſant, *Cecy eſt mon corps*, il n'euſt pas usé de termes propres & naturels, ſa locution euſt eſté impropre, vous l'avoüez, vous le voulez ainſi. C'eſt donc alors qu'elle euſt eu beſoin d'explication: c'eſt alors qu'il euſt eſté neceſſaire d'avertir les Apoſtres de ne s'y tromper pas, & de ne prendre point l'ombre pour le corps, ny la figure pour la choſe figurée. Donc ne le faiſant point, & l'Ecriture repetant ſi ſouvent cette cloſe de ſon Teſtament, *Cecy eſt mon corps*, ſans dire en aucun lieu que c'eſt le ſigne de ſon corps, c'eſt une marque evidente qu'il prend ces paroles dans leur ſignification naturelle, qui n'a point beſoin d'éclairciſſement, & par conſequent, que ſon intention eſt de leur donner ſon propre corps.

Et de vray, pour finir cette preuve par les deux dernieres circonſtances que j'ay proposées au commencement, comparons l'opinion de l'Auteur avec la creance de l'Egliſe touchant le Teſtament de IESUS-CHRIST, & voyons laquelle des deux eſt la plus honorable au Teſtateur, & la plus avantageuſe à ſes legitimes heritiers. Qui ne void auſſi-toſt la difference qu'il y a entre le corps de IESUS-CHRIST, & un morceau de pain que l'heretique prend pour le ſigne de ſon corps? Si je ſuis perſuadé que c'eſt le vray corps de IESUS-CHRIST que je poſſede dans l'Euchariſtie, comme l'Evangile l'enſeigne, la ſeule penſée de ſa preſence reelle me remplit de l'eſtime de mon bon-heur, & de l'admiration de ſes gran-

deurs. Ie suis ravi de sa bonté, & je dis avec étonnement : [ Quel pasteur a jamais nourri ses brebis de son propre sang ? La plusparт des meres donnent leurs enfans à des nourrices étrangeres, apres les avoir enfantez avec tant de douleurs: Mais l'amour de Iesus-CHRIST ne luy permet pas d'en user ainsi. Il nous nourrit de son propre sang, & nous unit totalement à luy. ]

*S. Chrysost. Hom. 60. ad pop. Antioch.*

Ie revere sa puissance dans cet abysme de merveilles, & je m'écrie avec les Peres: O Seigneur IESUS-CHRIST, avec quelle contrition de cœur, avec quelle source de larmes, avec quelle reverence & tremblement, avec quelle pureté de corps & d'esprit faudroit-il celebrer ce divin & celeste Sacrifice, où EN VERITE' L'ON PREND VOSTRE CHAIR, ET OÙ EN VERITE' L'ON BOIT VOSTRE SANG, OÙ LES CHOSES LES PLUS HAUTES SONT JOINTES AVEC LES PLUS BASSES, OÙ LES SAINTS ANGES SE TROUVENT PRESENS, ET OÙ VOUS ESTES VOUS-MESME LE PRESTRE ET LE SACRIFICE ETABLI D'UNE MANIERE ADMIRABLE ET INEFFABLE?

Quanta enim, Domine Iesu Christe, cordis contritione, & lachrymarũ fonte, quanta reverentia & tremore, quanta corporis castitate & animi puritate istud divinum & cæleste sacrificium est celebrandum, ubi caro tua in veritate sumitur, ubi sanguis tuus in veritate bibitur, ubi summa imis junguntur, ubi adest præsentia Angelorum, ubi tu es Sacerdos & sacrificium mirabiliter & ineffabiliter constitutus ?

*S. Ambrosius in Precatione t. præparante ad Miss. Agnoscitur ab ipso Casaubono his verbis.* Habentur apud eumdem precationes duæ præparantes ad Missam, ut præ se ferat titulus, in quibus Missa est cœ-

[ O Mysteres inoüis ! ô Sacremens redoutables ! Celuy qui est assis à la main droite du Pere, se trouve entre les mains des pecheurs. Celuy que les Anges adorent, est manié par des mains soüillées. Celuy qui porte toutes choses, est porté par des personnes indignes. Il ne fuit pas les mains des pecheurs, ny les doigts des criminels. Il ne brise pas des vais-

seaux de terre dont il est l'ouvrier : au contraire, il nous encourage, & nous dit, Prenez, mangez, portez vos mains dans mon costé, vous tenez tout mon corps : car je suis tout en chaque partie que vous prenez, le mesme que Thomas toucha de ses mains. ]

na Domini. Missa igitur Eucharistia est. *Casaub. exercitatione* 16. *ad Ann. Baronij. c.* 58. *pag.* 420. *S. Chrys. l.* 3. *de Sacerdotio, & Homil. de Iuda prodit. & alibi passim.*

l'admire sa liberalité ; & ne pouvant assez reconnoistre cet excés prodigieux de la magnificence divine, je dis avec l'Ange de l'Ecole: [ O banquet precieux & admirable, banquet salutaire & rempli de toutes sortes de delices! Car que peut-on se figurer de plus precieux que ce festin, où nous ne prenons pas la chair des animaux, comme dans l'ancienne loy, mais Iesus-Christ mesme, qui est vray Dieu, nous est donné à manger ? Qu'y a-t'il de plus admirable que ce Sacrement, où le pain & le vin sont changez substantiellement au corps & au sang de Iesus-Christ, & par suite Iesus-Christ Dieu & homme est tout entier compris sous la forme d'un peu de pain & de vin ? ]

*S. Thomas opusc.* 57.

Ie suis surpris de l'honneur qu'il nous fait, & je demande avec S. Chrysostome : [ Quelle pureté ne doit surpasser celuy qui joüit d'un tel Sacrifice ? Quel rayon du Soleil ne doit ceder à l'éclat de la main qui distribuë cette chair, à la bouche qui est remplie de ce feu spirituel, à la langue qui est rougie de ce redoutable sang ? Pensez quel honneur on vous fait, & à quelle table vous estes convié. Ce que les Anges voyent avec tremblement, & ce qu'ils n'osent fixement enviſager, à cause de la brillante splendeur qui rejallit de toutes

*S. Chrysost. Hom.* 60. *ad pop. Antioch.*

parts, c'eſt cela meſme que nous mangeons, c'eſt à cela que nous ſommes unis, c'eſt là que nous ſommes faits un corps & une chair avec IESUS-CHRIST. ]

Mais au contraire, ſi le ſens de l'heretique a lieu, dés là que je me rends à cette fauſſe creance que ce que je prends n'eſt que du pain, je rabats infiniment de l'eſtime que j'avois conceuë de ce myſtere. I'y trouvois auparavant le Saint des Saints, & je n'y vois plus que ſon ombre. Ie prenois ſon corps & ſon ſang precieux, & je ne mange plus que du pain. Ie poſſedois le ſouverain bien en realité & en ſubſtance, & je n'en ay plus que la figure. I'eſtois riche d'un threſor infini, que Hugues de ſaint Victor appelle les richeſſes de Dieu, & ſaint Chryſoſtome tout le threſor de la bonté de Dieu, & je n'en ay plus que le ſouvenir. Dites ce que vous voudrez, il y a autant de difference entre noſtre Sacrement & le voſtre, qu'entre le jour & la nuit. Car enfin, quelle idée de la puiſſance & de la bonté de Dieu me peuvent faire naiſtre ces paroles ſacrées, *Prenez, mangez, Cecy eſt mon corps*, ſi je les explique à voſtre mode? *Prenez*, c'eſt à dire, prenez rien, & gardez-le bien. *Mangez*, c'eſt à dire, croyez, *Cecy eſt mon corps*, c'eſt à dire, ce n'eſt pas mon corps.

Ce n'eſt pas ainſi que les Peres ont expliqué le Teſtament du Fils de Dieu; & ſi vous les aviez écoutez avec un eſprit moins preoccupé, ils vous auroient inſpiré de plus nobles ſentimens de ſon amour, & du bien qu'il vous a fait avant ſa mort.

Ils vous auroient appris que voſtre Pere celeſte ne vous a point laiſſé par teſtament [ la figure de ſon corps & de ſon ſang. Nullement. Mais ſon corps deïfié ; puis qu'il dit luy-meſme, *Cecy eſt*, non la figure de mon corps, mais *mon corps*, non la figure de mon ſang, mais *mon ſang.* ]

Non eſt figura panis & vinum corporis & ſanguinis Chriſti, abſit enim hoc, ſed eſt ipſum corpus Domini deïficatum, ipſo Domino dicente: Hoc eſt meum, non figura corporis, ſed corpus, & non figura ſanguinis, ſed ſanguis. *S. Io. Damaſc. l. 4. de orthod. fid. c.* 14.

Ils vous auroient aſſuré que perſonne des fidelles ne doute qu'à l'heure du Sacrifice les Cieux s'ouvrent à la voix du Preſtre, & que les Anges ſe trouvent preſens à ce Myſtere de Iesus-Christ, que les choſes ſuprémes s'aſſocient aux plus baſſes, que les terreſtres ſe joignent aux celeſtes, & que les viſibles & inviſibles s'uniſſent.

Quis enim fidelium habere dubium poſſit in ipſa immolationis hora ad Sacerdotis vocem cœlos aperiri, in illo Ieſu Chriſti myſterio Angelorum choros adeſſe, ſummis ima ſociari, terrena cœleſtibus jungi, unum quoque ex viſibilibus & inviſibilibus fieri. *S. Greg. l. 4. dial. c.* 43.

Ils vous auroient enſeigné que ce n'eſt point la foy des fidelles qui fait le Sacrement, mais la parole de Iesus-Christ. La foy le croit, mais la parole de Iesus-Christ le fait. C'eſt pourquoy [ au point de la conſecration le Preſtre ne parle plus en ſa perſonne, mais en la perſonne de Iesus Christ. C'eſt donc la parole de Iesus-Christ. Quelle parole ? Certes la meſme qui a creé toutes choſes. Le Seigneur a commandé, & le Ciel a eſté fait. Il a commandé, & la terre a eſté faite. Il a commandé, & les mers ont eſté faites. Enfin il a commandé, & toutes les creatures ont eſté produites. Voyez-vous combien la parole de Iesus-Christ eſt agiſſante ? Si donc la parole de Iesus-Christ a la vertu de faire que les choſes qui n'eſtoient point, commencent d'eſtre, à combien plus forte raiſon aura-t'elle la force de faire que les choſes qui

Vbi venitur ut conficiatur venerabile Sacramentum, jam non ſuis ſermonibus Sacerdos, ſed utitur ſermonibus Chriſti. Ergo ſermo Chriſti hoc conficit Sacramentum. Qui ſermo Chriſti ? nempe is quo facta ſunt omnia. Iuſſit Dominus, & factum eſt cœlum:

Iussit Dominus, & facta est terra: Iussit Dominus, & facta sunt maria: Iussit Dominus, & omnis creatura generata est. Vides ergo quàm operatorius sit sermo Christi. Si ergo tanta vis est in sermone Domini Iesu, ut inciperent esse quæ non erât, quantò magis operatorius est, ut sint quæ erant, & in aliud commutentur. Ergo tibi ut respondeam, non erat corpus Christi ante consecrationem, sed post cõsecrationem dico tibi quòd jam corpus est Christi. Accipe ergo quemadmodum sermo Christi creaturã omnem mutare consueverit, & mutat quando vult instituta naturæ. *Ibid. S. Ambr. l. 4. de Sacram. c. 4.* Quid hîc quæris naturæ ordinem in Christi corpore, cùm præter naturam sit ipse Dominus Iesus partus ex Virgine? Vera utique caro Christi quæ crucifixa est, quæ sepulta est. Veræ ergo illius carnis Sacramentum est. Ipse clamat Dominus Iesus, *Hoc est corpus meum.*

estoient, soient, & qu'elles soient changées en d'autres ? Donc, afin de vous répondre, avant la consecration ce n'estoit point le corps de IESUS-CHRIST, mais apres la consecration je vous dis que c'est le corps de IESUS-CHRIST. Apprenez de quelle sorte la parole de IESUS-CHRIST a coûtume de changer toutes les creatures, & comme elle change encore, quand il luy plaist, les loix de la nature. Pourquoy cherchez-vous icy l'ordre de la nature dans le corps de IESUS-CHRIST, puisque IESUS-CHRIST mesme est né d'une Vierge contre l'ordre de la nature ? La vraye chair de IESUS-CHRIST, qui a esté crucifiée, qui a esté ensevelie. C'est donc le Sacrement de sa vraye chair. Le Seigneur IESUS le dit hautement luy-mesme : *Cecy est mon corps.*

[ Eloignez donc tous les doutes que l'infidelité peut faire naistre, puisque celuy qui est l'auteur du don, est aussi le témoin de la verité. Car le Prestre invisible par une secrete vertu change par sa parole les creatures visibles en la substance de son corps & de son sang, disant : *Prenez, mangez. Car cecy est mon corps;* & reïterant la sanctification, *Prenez, & beuvez, Cecy est mon sang.* Donc, comme à son commandement on veid tout à coup subsister la hauteur des Cieux, la profondeur des flots, & les vastes étenduës de la terre ; par la mesme puissance dans les Sacremens spirituels la vertu de la parole commande, & l'effet obeit. Le Prestre prononce ces mots : mais tout le pouvoir & toute la grace est de IESUS-CHRIST. *Cecy est mon corps*, dit-il. Ces paroles chan-

gent les choſes qui ſont proposées. Car comme cette parole, *Croiſſez & multipliez & rempliſſez la terre*, a eſté dite une fois, mais elle s'execute toûjours par les effets, donnant à la nature la vertu d'engendrer : de meſme celle-cy ayant eſté une fois proferée par IESUS-CHRIST, fait entierement ce Sacrement. ]

Que ſi vous demandez comment ſe fait cela ? je vous feray la meſme réponſe que l'Ange fit à la bien-heureuſe Vierge ſur le myſtere de l'Incarnation. [ La Vierge luy demanda *comment ſe fera cela* ? Et l'Ange luy répondit: *Le ſaint Eſprit ſurviendra en vous, & la vertu du tres-haut vous ombragera:* Et maintenant vous demandez comment le pain eſt fait le corps de IESUS-CHRIST ? Ie vous réponds auſſi : Le ſaint Eſprit ombrage & opere ces choſes par deſſus tout ce qu'on peut dire & ce qu'on peut entendre, & le pain & le vin ſont changez. ]

Voila quel eſt le ſentiment des legitimes Interpretes du Teſtament de IESUS-CHRIST, auſquels vous ne pouvez vous ajuſter, qu'en alterant & corrompant leur veritable témoignage, comme vous faites, ou en changeant voſtre fauſſe creance, comme vous devriez faire.

*Idem l. de iis qui myſt. c. 9.* Recedat ergo omne infidelitatis ambiguum; quandoquidem qui eſt author muneris, teſtis eſt veritatis. Nam inviſibilis Sacerdos viſibiles creaturas in ſubſtantiam corporis & ſanguinis ſui verbo ſuo ſecreta poteſtate convertit, ita dicens: *Accipite, & edite. Hoc eſt enim corpus meum.* Et ſanctificatione repetita: *Accipite, & bibite, Hic eſt ſanguis meus.* Ergo ſicut ad nutum præcipientis repentè ex nihilo ſubſtiterunt excelſa cœlorum, profunda fluctuum, vaſta terrarum; pari potentia in ſpiritualibus Sacramentis verbi præcipit virtus, & ſervit effectus. *Creditus Euſeb Emiſſ. hom. 5. de Paſcha. S. Chryſoſt. hom. de Prod. Iud. S. Io. Damaſc. l. 4. de orthod. fide c. 14.*

## CHAPITRE III.

*Que l'Auteur par le silence imaginaire de l'Ecriture tâche de détruire le Sacrifice de l'Autel, qui est l'ame de la Religion Chrestienne.*

ENTRE tous les Sacremens du nouveau Testament, celuy de l'Eucharistie a ce privilege considerable, d'estre tout ensemble Sacrement & Sacrifice : Sacrement, en tant que IESUS-CHRIST nous donne son corps & son sang sous la forme du pain & du vin pour la nourriture de nos ames : Sacrifice, en tant que nous offrons à Dieu ce mesme corps & ce mesme sang, comme une victime de propitiation, qui fut immolée sur la Croix, & que nous immolons encore tous les jours sur les saints Autels.

Cette prerogative est une preuve si manifeste de la presence reelle, que l'Auteur, qui reconnoist le Sacrement, est contraint avec ceux de sa Secte de nier la verité du Sacrifice. Et la raison qu'il apporte est, *que l'Apostre traitant assez amplement dans son epistre aux Hebreux le Sacrifice de* IESUS-CHRIST *par opposition aux Sacrifices de l'ancienne loy, & par rapport au Sacerdoce de Melchisedech, ne nous a rien laissé de cette presence reelle de* IESUS-CHRIST *sur les Autels sous la forme du pain & du vin, pour estre tous les jours immolé par les mains des hommes.*

1. *Part. c. 3. page 81.*

Si bien que pour le convaincre, il ne faut

que luy montrer par les Ecritures ſaintes, & ſur tout par le témoignage de ſaint Paul, que l'Euchariſtie eſt un Sacrifice, où la meſme Victime qui fut ſacrifiée ſur le Calvaire, eſt tous les jours miſe ſur les Autels, & immolée par les mains des hommes.

Ie ne ſçay s'il voudra acquieſcer au jugement des Peres, à qui Dieu a donné l'intelligence de ſa parole. Mais ſoit qu'il les recuſe, ou qu'il les reconnoiſſe pour Iuges, la conviction de ſon erreur luy eſt également inevitable. S'il les recuſe, j'ay tous les Peres pour moy par ſon propre aveu, & la perpetuité de la foy de l'Egliſe touchant la preſence reelle, eſt un point decidé dont il ne faut plus diſputer. S'il les reconnoiſt pour Iuges legitimes en cette cauſe, je les ay encore pour moy par la confeſſion des chefs de ſon party. Calvin au quatriéme livre de ſes Inſtitutions accuſe les Peres d'avoir judaïſé ſur le ſujet du Sacrifice de l'Euchariſtie, & ſoûtient qu'ils ſont en cela inexcuſables. Dans un autre lieu il blâme ſaint Irenée, ſaint Athanaſe, ſaint Ambroiſe, & ſaint Auguſtin : le premier d'avoir expoſé le commencement de la Prophetie de Malachie du Sacrifice de la Meſſe : les trois autres d'avoir crû que Melchiſedech avoit offert du pain en Sacrifice, & que ce Sacrifice eſtoit une figure du Sacrifice de l'Autel. Dans un autre endroit il parle de la pratique de l'ancienne Egliſe touchant la conſecration de l'Euchariſtie, comme d'une eſpece d'enchantement & de magie. Sans doute un homme qui décrie ainſi ſes Iuges, n'eſtime pas qu'ils luy ſoient

*Calvin. l. 4. c. 18. §. 1. 11. 12. 18. 21.*

*Idem l. de vera Eccleſ. Reform.*

*Idem l. 4. 17. §. 39.*

fort favorables. Aussi n'y en a-t'il pas un qui ne le condamne ouvertement, & qui ne nous fournisse des preuves invincibles de la verité du Sacrifice Eucharistique, tirées de l'Ecriture, de la Tradition des Apostres, & de la discipline de l'Eglise.

Arrestons-nous à saint Paul, & montrons que cet Oracle n'est pas muet, ainsi que l'Auteur nous le voudroit faire croire.

Premierement, nous apprenons de luy que Iesus-Christ a établi ce Sacrifice, qu'il l'a offert le premier, & qu'il nous a enseigné le premier à l'offrir, disant, *Faites cecy en memoire de moy.* Nous ne nous donnerons pas la liberté d'interpreter ces paroles comme bon nous semble, ainsi que font nos adversaires, qui pensent avoir la clef de la science : Nous en chercherons l'explication dans les écrits des Peres, & dans les plus anciennes Liturgies qu'ils nous ont laissées. Il est juste que nous leur rendions cet honneur, de les regarder comme nos maistres, qui nous instruiront mieux qu'aucun autre de la creance des premiers siecles touchant le Sacrifice de la Messe.

1. *Cor.* 11.

S. *Cyprian. ep.* 63. [ *Si Christus est summus Sacerdos, & primus obtulit semetipsum Sacrificium Deo Patri, jussitque hoc fieri in sui commemorationem ; utique & Sacerdos ille fungitur vice Christi, qui quod Christus jussit imitatur, & Sacrificium verum ac plenum offert in Ecclesia Deo Patri, si sic offerat, secundùm quod Christum videt obtulisse.* Si Iesus-Christ, dit saint Cyprien, est le souverain Prestre, & s'il s'est offert le premier en Sacrifice à Dieu le Pere, & s'il a

s'il a commandé qu'on fist cela en memoire de luy, certes le Prestre qui imite ce que IESUS-CHRIST a commandé, tient la place de IESUS-CHRIST, & il offre à Dieu le Pere un plein & veritable Sacrifice dans l'Eglise, s'il offre en la maniere qu'il void que IESUS-CHRIST a offert. [ *Ipse corpus habens & immaculatum & sine peccato, quia conceptus est de Spiritu sancto, natus ex Maria Virgine, in ara crucis ipsum permisit immolari. Quod autem Iudæi per invidiam immolaverunt, putantes se nomen ejus à terra abolere, nos causâ salutis nostræ in ara sanctificata proponimus, scientes hoc solo remedio nobis vitam præstandam, & mortem effugandam. Hoc enim ipse Dominus noster jussit nos agere in sui commemorationem.* ]

*Epist. ad Burdegal. sub nomine S. Martialis.*

IESUS ayant un corps sans macule & sans peché, parce qu'il a esté conceu du saint Esprit, né de Marie Vierge, a permis que ce corps fust immolé sur l'Autel de la Croix. Or ce que les Iuifs ont immolé par envie, pensant effacer son nom de la terre, nous le proposons sur l'Autel sanctifié pour nostre salut, sçachant que c'est par ce seul remede que la vie nous sera donnée, & la mort bannie. Car nostre Seigneur nous a luy-mesme commandé de faire cela en memoire de luy.

Saint Denys suivant les mesmes traces de la discipline de l'Eglise, remarque fort à propos que le Prestre celebrant les saints mysteres apres les loüanges sacrées des operations divines, s'excuse respectueusement selon les devoirs de l'Office Pontifical, de ce qu'il ose faire

Quocirca reverenter simul & ex Pontificali officio post sacras divinorum operum laudes de Sacrificio quod ipsius digni-

tatem superat, se excusat, ad ipsum primò decenter exclamans : Tu dixisti : Hoc facite in meam commemorationem. *Creditus S. Dionys. de Hier. Eccles. c. 3. Liturg. S. Chrysost.*

re ce Sacrifice, qui surpasse son merite, s'adressant premierement à luy, comme il est bien-seant, & s'écriant, vous avez dit, *Faites cecy en memoire de moy.*

Et de vray, dans presque toutes les Liturgies les plus anciennes, apres ces paroles de saint Paul, qui portent le commandement de IESUS-CHRIST, le Prestre adjoûte immediatement, que c'est en vertu de ce precepte qu'il offre le Sacrifice : *Memores igitur salutaris hujus mandati, & omnium eorum quæ pro nobis facta sunt, tua ex tuis offerimus.* Nous souvenans donc de ce commandement salutaire, & de toutes les choses qui ont esté faites pour nous, nous vous offrons ce qui est à vous de ce qui est à vous. D'où les Peres ont pris sujet de dire que IESUS-CHRIST est le premier Sacrificateur, qui établissant la forme du Sacrifice perpetuel, a le premier offert l'Hostie à Dieu, & nous a le premier enseigné à l'offrir. *Qui Sacrificij perennis formam instituens, primus omnium Hostiam obtulit Deo, & primus illam docuit offerri.* Il estoit necessaire qu'il le fist ainsi ; parce que d'un costé le Sacrifice estant de droit naturel, comme dit saint Thomas, & de l'autre le Fils de Dieu ayant dessein d'établir une Religion qui fust au dessus de la nature, il falloit pour garder la bien-seance, qu'il établist un Sacrifice plus excellent, qui fust proportionné à l'estat auquel il vouloit nous élever. C'est ce qu'il a divinement executé en offrant à son Pere la chose du monde la plus precieuse, qui est son corps & son sang, & nous enseignant par là, comme

*Creditus S. Clemens l. Const. Apost. c. 23. & l. 8. c. 36.*
*S. Iust. Dial. cum Tryph.*
*S. Irenæus l. 4. c. 32.*
*S. Greg. Nyss. or. de Pasch.*
*S. Basil. in Liturgia.*
*S. Ambr in c. 10. epist. ad Hebræos*
*S. Cyprianus passim, sed præsertim ep. 63. Vide sermonem de Cœna Domini.*
*2. 2. q. 85. a. 1.*

dit saint Irenée, l'oblation nouvelle du nouveau Testament, que l'Eglise a receuë des Apostres, & qu'elle offre à Dieu dans tout l'Vnivers. *Novi Testamenti novam docuit oblationem, quam Ecclesia ab Apostolis accipiens, in universo mundo offert Deo.* Il paroist déja que la voix de saint Paul est assez intelligible, puisque toute l'Eglise l'a bien comprise, & qu'elle a rempli le monde de Sacrifices.

Secondement, nous apprenons de cet Apostre que IESUS-CHRIST est Prestre pour l'eternité selon l'ordre de Melchisedech. *Tu es Sacerdos in æternum secundùm ordinem Melchisedech.* Et plus bas : *Secundùm ordinem Melchisedech Pontifex factus in æternum.* Et derechef : *Iuravit Dominus, & non pœnitebit eum, tu es Sacerdos in æternum.* Comme Prestre il doit avoir un Sacrifice. Car *tout Prestre est établi pour offrir des Sacrifices.* Comme Prestre eternel il doit avoir un Sacrifice perpetuel, *Sacrificium perenne, juge Sacrificium,* un Sacrifice qu'on offre continuellement, & qui soit autre que celuy de la Croix, qui n'a esté offert qu'une fois. [ *Non ad ipsam quæ à Deo semel facta est, hostiam & oblationem dixit in æternum, sed ad nostri temporis Sacerdotes inspiciens, per quos Christus & sacrificat, & sacrificatur.* Quand il dit qu'il est Prestre pour l'eternité, ce n'est pas à l'égard de l'oblation & du Sacrifice qu'il n'a fait qu'une fois, mais en veuë des Prestres de nostre temps, par lesquels IESUS-CHRIST sacrifie & est sacrifié tout ensemble. ]

*C. 5. ad Hebr.*

*C. 6. ad Hebr.*

*Ibid. c. 7.*

*Ibid. c. 8.*

*S. Hieron. l. 3. ad ver. Pela c. 5.*

*Oecumenius ad illa verba c. 5. ad Hebræos.* Tu es Sacerdos in æternum.

Comme Prestre selon l'ordre de Melchise-

*S. Cypr. de Cœna Domini, & ep. 63. & 68.* *S. Ambr. l. 5. de Sacram. c. 1.* dech, il doit avoir un Sacrifice non sanglant, *Sacrificium incruentum*, un Sacrifice où l'on offre *le pain celeste*, *le pain supersubstantiel*, dont le pain de Melchisedech n'estoit que l'ombre. Car les Peres enseignent constamment que c'est [ pour accomplir cette figure, qu'il offrit le jour de la Cene son corps & son sang sous la forme du pain & du vin : Que le Prestre qui imite ce que IESUS-CHRIST a fait, tient sa place, & offre à Dieu le Pere un plein & veritable Sacrifice : Que ce Sacrifice est perpetuel, que cet holocauste est permanent, & que ce pain ne se consume point par la multitude, ny ne s'envieillit point par le temps. ]

*S. Chrysost. hom. 35. in Genes* *Isychius lib. 6. in Deut. c. 23.* *Theophil. ad c. 5. ad Hebr.* *S. Hier. ep. 17 c. 2. & ep. 126. & ad Ps. 109.*

*S. Hieron. in Ps. 109.* Qu'il explique sans déguisement ce beau passage de saint Hierôme. [ *Nequaquam Sacerdos eris secundùm Iudaicas victimas, sed eris Sacerdos secundùm ordinem Melchisedech. Quomodo enim Melchisedech Rex Salem obtulit panem & vinum, sic & tu offeres corpus & sanguinem tuum, verum panem & verum vinum. Iste Melchisedech ista mysteria quæ habemus dedit nobis. Ipse est qui dixit,* Qui manducaverit carnem meam, & biberit sanguinem meum. *Secundùm ordinem Melchisedech tradidit nobis Sacramentum suum.* Vous ne serez point Prestre selon les victimes des Iuifs, mais vous serez Prestre selon l'ordre de Melchisedech. Car comme Melchisedech Roy de Salem offrit du pain & du vin, ainsi vous offrirez vostre corps & vostre sang le vray pain & le vray vin. C'est ce Melchisedech qui nous a donné ces mysteres que nous avons. C'est

luy-mesme qui a dit, *Celuy qui mangera ma chair, & boira mon sang.* Il nous a donné son Sacrement selon l'ordre de Melchisedech.]

Qu'il donne un sens naturel à ce texte si celebre de saint Augustin. *Iuravit Dominus, & non pœnitebit eum : tu es Sacerdos in æternum secundùm ordinem Melchisedech. Noverunt qui legunt quid obtulerit Melchisedech quando benedixit Abraham, & jam sunt participes ejus. Vident tale Sacrificium nunc offerri toto orbe terrarum. Dei autem juratio incredulorum est increpatio; & quòd Deum non pœnitebit, significatio est quòd Sacerdotium hoc non mutabit, mutavit quippe Sacerdotium secundùm ordinem Aaron.*] Le Seigneur a fait un serment, & il ne s'en repentira point: Vous estes Prestre pour l'eternité selon l'ordre de Melchisedech. Ceux qui lisent cecy, sçavent ce que Melchisedech offrit quand il benit Abraham, & ils en sont à present participans. Ils voyent maintenant, *nunc*, ce mot merite d'estre consideré, ils voyent, dis-je, qu'on offre un tel Sacrifice par toute la terre. Le serment que Dieu fait, est la reprimande des incredules: Et ce qu'il adjoûte en suite, qu'il ne s'en repentira point, signifie qu'il ne changera point ce Sacerdoce; car il a changé le Sacerdoce selon l'ordre d'Aaron.

*S. August contra adver. Legis & Proph. l. c. 20.*

Qu'il interprete de bonne foy ce que dit saint Cyprien. [*Melchisedech Sacerdos Dei summi fuit, quòd panem & vinum obtulit, quòd Abraham benedixit. Nam quis magis Sacerdos Dei fuit, quàm Dominus noster Iesus Christus, qui Sacrificium Deo Patri obtulit,*

*S. Cypr. ep. 63.*

*& obtulit hoc idem quod Melchisedech obtulerat, hoc est panem & vinum, suum scilicet corpus & sanguinem.* ] Melchisedech fut Prestre de la Divinité supreme, parce qu'il offrit le pain & le vin, & parce qu'il benit Abraham. Car qui est à meilleur titre Prestre du grand Dieu, que nostre Seigneur IESUS-CHRIST, qui offrit Sacrifice à Dieu son Pere, & qui luy offrit cela mesme que Melchisedech avoit offert, c'est à dire, du pain & du vin, à sçavoir son corps & son sang. Le rayon du Soleil est-il plus visible dans le Ciel, que la verité du Sacrifice dans la doctrine de l'Apostre, & dans la creance des Peres?

Nous apprenons en troisiéme lieu de l'Epistre aux Hebreux, qu'il y a dans l'Eglise un Autel sur lequel on offre une victime, dont ceux qui servent au tabernacle, c'est à dire, les Iuifs qui demeurent dans leur incredulité, ne peuvent pas manger. *Habemus Altare de quo edere non habent potestatem, qui tabernaculo deserviunt.* Et dans la premiere aux Corinthiens, parlant de l'Autel du Seigneur par opposition à l'Autel des Idoles. *Voyez Israël selon la chair. Ceux qui mangent des victimes, ne sont-ils pas participans de l'Autel? Quoy donc? Dis-je que ce qui est immolé aux Idoles, est quelque chose? ou que l'Idole est quelque chose? Non. Mais ce que les Gentils immolent, ils l'immolent aux demons, & non pas à Dieu: Or je ne veux pas que vous soyez alliez aux demons, parce que vous ne pouvez boire le calice du Seigneur, & le calice des demons. Vous ne pouvez participer à la table du Seigneur & à la table des demons.*

*Hebr. 13. v. 10.*

C'eſt en vain que l'heretique a recours à l'Autel de la Croix, ſur lequel noſtre Seigneur s'offrit en Sacrifice de propitiation pour les pecheurs. En vain il a recours à l'Autel du cœur, & aux prieres des Chreſtiens, qui ſont des Sacrifices de loüanges. Les Peres n'ont pas ignoré ny l'un ny l'autre. Mais ils n'ont pas omis pour cela l'Autel qui porte le corps & le ſang de IESUS-CHRIST; l'Autel, qui a ſes Preſtres qui le deſervent; l'Autel, ſur lequel la meſme victime qui fut immolée ſur la Croix, eſt tous les jours immolée par les mains des hommes; l'Autel, duquel tous n'ont pas le pouvoir de manger, ſelon l'Apoſtre, parce qu'il eſt propre de la loy evangelique, au lieu que les deux autres ſont communs aux Iuifs & aux Gentils, puiſque IESUS-CHRIST eſt mort pour tous, & que tous ont une obligation naturelle à reconnoiſtre un eſtre ſupreme, qui eſt le premier principe & la derniere fin de tous les eſtres.

Optat ſe plaignant des Donatiſtes de ſon temps, qui briſoient les Autels, ne trouve point d'expreſſions aſſez fortes pour faire voir l'enormité de leurs crimes. [ Quel plus grand ſacrilege, leur dit-il, que de rompre les Autels, ſur leſquels vous avez vous-meſmes autres-fois offert? Qu'eſt-ce que l'Autel, ſinon le lieu où reſide le corps & le ſang de IESUS-CHRIST? Qu'eſt-ce que Dieu vous avoit fait, qui y eſtoit ordinairement invoqué? En quoy vous avoit offensé IESUS-CHRIST, de qui le corps & le ſang habite là en certain temps? Vous avez meſme redoublé ce crime, *Optat. l. 6. contra Parmen.*

en rompant les calices qui portent le sang de IESUS-CHRIST. ] Ce n'est pas seulement dans les derniers siecles que les Autels ont esté demolis & abbatus par la fureur des heretiques. Le quatriéme siecle, comme vous voyez, a souffert ces horribles profanations, & les a detestées comme des prodiges d'impieté, pires que tous les monstres de l'Afrique.

Saint Hierôme nous apprend que de son temps *l'Evesque de Rome offroit à Dieu le Sacrifice sur les Reliques sacrées de saint Pierre & de saint Paul*, que les tombeaux de ces Apostres luy servoient d'Autels, & que c'estoit la pratique des Evesques, non d'une seule ville, mais de tout le monde. Il y avoit donc déja des Autels par tout le monde du temps de saint Hierôme, & sur ces Autels on offroit déja par tout *le Sacrifice des Chrestiens, l'oblation pure*, selon la Prophetie de Malachie, *le Sacrifice singulier*, qui distingue Israël selon l'esprit d'avec Israël selon la chair, comme dit saint Augustin. [ *Hæc quippe Ecclesia est Israël secundùm spiritum, à quo distinguitur Israël secundùm carnem, qui serviebat in umbris Sacrificiorum, quibus significabatur singulare Sacrificium, quod nunc offert Israël secundùm spiritum.* ] L'Eglise, dit ce Pere, qui s'étend aujourd'huy de l'Orient à l'Occident, est Israël selon l'esprit, different d'Israël selon la chair, qui servoit sous les ombres des Sacrifices, par lesquels le Sacrifice singulier qu'offre maintenant Israël selon l'esprit, estoit signifié. *Sacrificium singulare, quod nunc offert* Ces mots sont decisifs. Ce n'est point le Sacrifice de l'o-

*S. August. l. contra adverſ. legis & Proph. c. 13.*

raiſon. La Synagogue n'avoit-elle pas ſes oraiſons, ſes pſeaumes, ſes prieres, & ſon chant? Ce n'eſt point le Sacrifice du cœur humilié. La Synagogue n'a-t'elle pas eu ſes penitens? Ce n'eſt point le Sacrifice de la Croix : il ne ſe fait plus maintenant. C'eſt le Sacrifice ſingulier, qu'offre maintenant Iſraël ſelon l'eſprit, *quod nunc offert Iſraël ſecundùm ſpiritum.* Quel eſt cet Iſraël ſelon l'eſprit? C'eſt l'Egliſe, qui depuis les Apoſtres perſevere juſqu'à nos temps, & au delà de nos temps par les ſucceſſions tres-certaines des Eveſques, & qui immole à Dieu un Sacrifice de loüange au corps de IESUS-CHRIST. Depuis quand offre-t'elle ce Sacrifice euchariſtique? Depuis que le Dieu des Dieux a parlé, & qu'il a appellé la terre à ſon ſervice, de l'Orient juſqu'à l'Occident.

Quæ ab illorum temporibus per Epiſcoporum ſucceſſiones certiſſimas uſque ad noſtra & deinceps tempora perſeverat, & immolat Deo in corpore Chriſti ſacrificium laudis, ex quo Deus deorum locutus vocavit terram à Solis ortu uſque ad occaſum. *Ibid.*

Mais n'eſt-ce point un culte ſuperſtitieux de dreſſer des Autels ſur les Reliques ſacrées des Martyrs? Deſabuſez-vous de cet erreur, dit ſaint Auguſtin, c'eſt à Dieu que nous dreſſons des Autels, & non pas aux Martyrs, c'eſt à Dieu que nous offrons Sacrifice, & non pas aux hommes. *Erigimus Altaria ad memorias Martyrum, ubi ſacrificamus, non Martyribus, ſed ſoli Deo.* Aux lieux où nous celebrons la memoire des Martyrs, nous dreſſons des Autels, où nous ſacrifions, non aux Martyrs, mais à Dieu ſeul. Et au vingt & deuxiéme livre de la Cité de Dieu : [ *Nos Martyribus noſtris non templa ſicut Diis, ſed memorias ſicut hominibus fabricamus : nec ibi erigimus Altaria, in quibus ſacrificemus Martyribus, ſed uni Deo & Martyrum & noſtro*

*S. Auguſt. lib. 2. contra Fauſtum c. 21.*

*sacrificium immolamus.* ] Nous ne bâtissons pas des Temples aux Martyrs, comme à des Dieux; mais nous bâtissons des lieux saints en leur memoire, pour leur rendre honneur comme à des hommes; & si nous y dressons des Autels, ce n'est pas pour sacrifier aux Martyrs : nous immolons le Sacrifice à un seul Dieu, qui est le Dieu des Martyrs & le nostre. A quoy servent ce Sacrifice & ces Autels? IESUS-CHRIST *n'a-t'il pas consommé tous ceux qui sont sanctifiez par une seule oblation?* N'a-t'il pas effacé tous les pechez du monde par le Sacrifice de la Croix? Et s'il a obtenu la remission de tous les pechez par sa mort, saint Paul ne dit-il pas qu'il n'y a plus d'oblation ny de Sacrifice? Cela est vray. Il n'y a plus de Sacrifice de moutons ny de boucs. L'Eglise, qui a dressé des Autels depuis les Apostres jusqu'à nos jours, l'a fort bien entendu. Aussi n'y a-t'elle jamais immolé la chair des animaux. Mais elle n'a pas crû contrevenir à la doctrine de cet Apostre, en y offrant le Sacrifice de la Messe; parce que, comme nous dirons en suite, elle sçavoit que ce Sacrifice est le mesme en substance que celuy de la Croix; & quoy qu'il soit different quant à la maniere, la mesme victime qui fut immolée par les mains criminelles des Iuifs d'une maniere sanglante, est encore aujourd'huy offerte par les mains innocentes des Prestres d'une maniere non sanglante pour les vivans & pour les morts. C'est pourquoy le saint Concile de Trente a eu raison de prononcer anatheme contre ceux qui disent, que c'est faire injure au Sacrifice de la

Si quis dixerit blasphemiam irrogari sanctissimo

Croix, & déroger à sa valeur, que d'offrir le Sacrifice de la Messe. Il est fondé sur la creance & sur la pratique generale de toute l'Eglise.

Christi sacrificio in cruce peracto per Missæ sacrificium, aut illi per hoc derogari, anathema sit. *Trid. sess.* 22. *can.* 4. *S. Greg l.* 4. *dial. c.* 58.

Voulez-vous voir sa creance? [ Cette victime, dit saint Gregoire parlant du Sacrifice de la Messe, sauve l'ame singulierement de la mort eternelle, qui nous renouvelle par mystere la mort du Fils unique; lequel encore qu'il ne meure plus, estant ressuscité, & que la mort n'ait plus d'empire sur luy, neantmoins tout vivant qu'il est en luy-mesme, d'une vie immortelle & incorruptible, est derechef immolé en ce mystere de l'oblation sacrée. Car son corps y est pris, sa chair y est partagée pour le salut du peuple, son sang est répandu, non plus dans les mains des infidelles, mais dans la bouche des fidelles. Iugeons par là quel est ce Sacrifice, qui pour nous absoudre imite à perpetuité la passion du Fils unique. Car qui est-ce d'entre les fidelles qui doute qu'à l'heure mesme de l'immolation les Cieux ne s'ouvrent à la parole du Prestre, que les Chœurs des Anges ne se rendent presens à ce mystere de Iesus-Christ, que les choses suprêmes ne s'allient aux plus basses, que les terrestres ne se joignent aux celestes, & que les visibles ne s'unissent aux invisibles? *Hæc namque singulariter victima ab æterno interitu animam salvat, quæ illam nobis mortem unigeniti per mysterium reparat. Qui licet resurgens à mortuis jam non moritur, tamen in semetipso immortaliter atque incorruptibiliter vivens pro nobis iterum in hoc mysterio sacræ oblationis immolatur. Ejus quippe ibi corpus sumitur, ejus*

*caro in populi salutem partitur, ejus sanguis jam non in manus infidelium, sed in ora fidelium funditur. Hinc ergo pensemus quale sit pro nobis hoc Sacrificium, quod pro absolutione nostra passionem unigeniti filij imitatur. Quis enim fidelium habere dubium possit in ipsa immolationis hora ad Sacerdotis vocem cœlos aperiri, in illo Iesu Christi mysterio Angelorum choros adesse, summis ima sociari, terrena cœlestibus jungi, unum quoque ex visibilibus atque invisibilibus fieri?* ]

Voulez-vous voir sa pratique ? [ Apres, dit saint Cyrille, qu'on a achevé le Sacrifice spirituel & le culte non sanglant sur l'Hostie de propitiation, nous prions Dieu pour la paix de toutes les Eglises, pour la tranquillité du monde, pour les Roys, pour les soldats, pour nos alliez, pour les malades, & pour les affligez, & enfin pour tous ceux qui ont besoin de secours. Or nous en avons tous besoin. Lors que nous offrons ce Sacrifice, nous faisons ensuite commemoration de ceux qui sont morts devant nous. ]

*S. Cyrill. Hierosolim. Cathe. 5.*

Et saint Basile dans sa Liturgie. [ Recevez-nous approchans de vostre saint Autel selon la multitude de vostre misericorde, afin que nous soyons dignes de vous offrir ce Sacrifice raisonnable & non sanglant, pour nos pechez & pour les pechez du peuple. ]

Et saint Augustin. [ Il ne faut pas nier que les ames des deffunts ne soyent soûlagées par la pietè de leurs parens vivans, lors qu'on offre pour eux le Sacrifice du Mediateur, ou que l'on fait des aumônes dans l'Eglise. ] Mais il

*S. Augustin. in Enchir.*

n'y a rien de plus convainquant que ce que ce saint Docteur raconte de sa mere au neufiéme livre de ses Confessions. [ Le jour de sa mort, dit-il, estant proche, elle ne pensa point à faire ensevelir son corps somptueusement, ny à le faire enbaumer avec grand soin. Elle ne nous commanda rien de toutes ces choses, mais seulement qu'on se souvint d'elle à vostre Autel, où elle avoit assisté avec une devotion si particuliere durant tous les jours de sa vie, & d'où elle sçavoit que l'on distribuë aux fidelles la Victime sainte, dont le sang a effacé cette cedule, où nostre condamnation estoit écrite. ] *S. Augustin. lib. 9. Confess. c. 13.*

Ie prie l'Auteur de faire une profonde reflexion sur ces marques éclatantes de l'ancienne creance de l'Eglise, & de se souvenir qu'un homme qui n'a point d'Autel, n'a point de Sacrifice; s'il n'a point de Sacrifice, qu'il n'a point de Religion; & s'il n'a point de Religion, qu'il n'a point de Dieu.

Revenons à saint Paul, & faisons encore une fois parler cet Oracle, avant que de finir cette dispute. S'il y a des Autels dans la loy evangelique, pour porter le corps de IESUS-CHRIST, selon le témoignage de l'Apostre expliqué par les Peres, il y a aussi des Prestres pour immoler cette victime & offrir ce Sacrifice, que saint Augustin appelle *le Sacrifice perpetuel de l'Eglise*, *le Sacrifice de tous les iours*. Car qui ne sçait ce que dit saint Paul dans l'Epistre aux Hebreux, que le Sacerdoce de l'ancien Testament a esté transferé au nouveau? D'où il s'ensuit que la loy a esté aussi transferée: *Translato enim Sacerdotio, necesse* *Quotidianum Ecclesiæ sacrificium. S. Augustin. lib. de Civit. Dei c. 20.*

*Ad Hebr. c. 7.*

*est ut & legis translatio fiat.* Et parce que le Sacrifice n'a pas moins de rapport au Sacerdoce, que la loy, il faut necessairement conclure que le changement du Sacrifice a suivi le changement de l'un & de l'autre. Cela est evident, & ne souffre point d'opposition.

Il est encore constant que le souverain Pontife, qui a fait ce changement, & qui a étably le Sacrifice & le Sacerdoce dans la loy evangelique, c'est IESUS-CHRIST, qui a substitué son corps & son sang en la place des victimes & des Sacrifices des Iuifs. [ *Vt umbræ cederent corpori, & imagines sub præsentia veritatis, antiqua observantia novo tollitur Sacramento, hostia in hostiam transit, sanguinem sanguis excludit, & legalis festivitas, dum mutatur, impletur.* ] Afin, dit saint Leon, que les ombres cedassent au corps, & les images à la presence de la verité, l'ancienne observance est ostée par un nouveau Sacrement, une hostie passe en une autre hostie, le sang exclud le sang, & le changement de la Feste legale est son accomplissement.

*S. Leo serm. de Passione.*

Mais il est question de sçavoir, si ce premier, ce souverain, cet eternel Sacrificateur, qui est unique dans sa primauté, parce qu'il n'a personne qui luy succede, n'a pas ordonné des Prestres, pour servir sous luy aux Autels, & s'il n'a pas institué un Sacrifice pour estre tous les jours offert par le ministere des Prestres.

L'Auteur est contraint de le nier, pour ne point reconnoistre le caractere Sacerdotal, ny le Sacrifice de la Messe. Mais il ne le peut faire

qu'en s'éloignant infiniment de la doctrine des Peres, des Conciles, & de l'Ecriture meſme.

Il faut qu'il efface premierement le nom de Meſſe des écrits de ſaint Ambroiſe, de ſaint Auguſtin, de ſaint Hierôme, de Victor d'Vtique, de Sulpice Severe, des Conciles de Rome, de Carthage, de Milevis, d'Arles, d'Agde, de Valence en Eſpagne, d'Orleans, de Tours, de Maſcon, de Narbonne, & de Valence en France, dont le plus proche eſt éloigné de nos temps de plus de dix ſiecles.

*S. Ambr. l. 5. ep. 33.*
*S. Hieron. in c. 11. Proverb.*
*S. Aug. ſer. 137. 251. de temp.*
*Victor Vticen. l. 2. de perſecu. Vandalor.*
*Sulp. Sever. in vita S. Martini.*
*Cæſar. Arel. ep. 12.*
*Concil. Valent. in Gallia anno 584.*

Il faut qu'il rejette le conſeil que ſaint Paul donne à Timothée, *de reveiller en luy la grace qui luy a eſté donnée par l'impoſition des mains.* Et dans un autre lieu, *de ne la point negliger.* Et derechef, *de ne point faire legerement ſur aucun l'impoſition des mains.* Car ſaint Ambroiſe & ſaint Hierôme aſſurent qu'il parle *de l'ordination des Preſtres, & du pouvoir qu'ils reçoivent de preſenter le Sacrifice à Dieu en la perſonne de* IESUS-CHRIST.

*S. Ambr. in c. 4. ep. 1. ad Timoth.*
*S. Hiero. in c. 58. Iſaiæ.*

Il faut qu'il paſſe l'éponge ſur les volumes entiers que les ſaints Peres ont faits ſur la dignité du Sacerdoce, & qu'il dementе tout ce qu'ils ont dit de l'honneur qui leur eſt dû, auſſi bien que du pouvoir qu'ils ont *de faire de leur bouche ſacrée le corps de* IESUS-CHRIST, *& d'offrir tous les iours à Dieu des victimes immaculées pour les pechez du peuple.*

*Theodo. in c. 5. primæ ad Timoth. idem ſentit.*
*S. Hiero. ep. ad Heliodo. & l. 1. adverſ. Iovini. c. 19. & l. 1. adverſ. Pelagium c. 9. & in epiſt. ad Titum.*

Qu'il ſe moque de la ſimplicité de ſaint Iean Chryſoſtome, qui dit [ Que le Sacerdoce ſe fait en terre, mais qu'il tient rang parmy les choſes celeſtes, parce que ce n'eſt point un homme mortel, ny un Ange, ny un Archan-

*S. Chryſoſt. l. 3. de Sacerdotio.*

ge, ny aucune autre puissance creée, mais le saint Esprit mesme qui a établi cet ordre. ]

Qu'il critique les vers de Tertullien, qui enseigne que IESUS-CHRIST estant Prestre par excellence de son Pere suprême, a associé les hommes à son office, & les a fait Prestres de son corps :

*Tertull. l. 4. contra Marcionem.* *Namque suo socios homines sibi sanguine fecit,*
*Atque Sacerdotes voluit sui corporis esse,*
*Ipse Patris summi perfectus iure Sacerdos.*

Qu'il mette entre les fables ce que raconte

*S. Aug. l. 22. de Civit. Dei c. 8.* saint Augustin au vingt & deuxiéme livre de la Cité de Dieu, qu'un de ses Prestres ayant esté appellé pour chasser les malins esprits qui infestoient une maison de son Diocese, la delivra de ces hostes importuns *aussi-tost qu'il eut offert le Sacrifice du corps de* IESUS-CHRIST.

Qu'il condamne saint Ambroise de superstition & d'erreur, d'avoir écrit si avantageusement de la grace du Sacerdoce. [ *Quis dat, frater, episcopalem gratiam? Deus, aut homo? Respondes sine dubio, Deus. Sed tamen per hominem Deus dat. Homo imponit manus, Deus largitur gratiam. Sacerdos imponit supplicem dexteram, & Deus benedicit potenti dextera. Episcopus initiat ordinem, & Deus tribuit dignitatem.* ] Qui est-ce, mon frere, qui donne la grace episcopale? Est-ce Dieu, ou l'homme? Vous répondez sans doute, que c'est Dieu. Mais neantmoins c'est par l'entremise de l'homme que Dieu la donne. L'homme impose les mains, & Dieu confere la grace. Le Prestre étend sa main droite suppliante, & Dieu benit de sa dextre toute-puissante. L'Evesque consacre

sacre & confere l'ordre, & Dieu donne la dignité qui est attachée à l'ordre.

Qu'il proteste contre les Conciles & les Saints, qui declarent que les Prestres ont esté établis de IESUS-CHRIST pour offrir le Sacrifice de son corps, par une prerogative qui les distingue des autres, & qui n'a pas mesme esté accordée aux Anges.

Enfin, apres avoir effacé la memoire des Prestres, des Autels, & du Sacerdoce eternel de IESUS-CHRIST, il faut qu'il supprime tout ce que les mesmes Peres ont dit de la victime qui est tous les jours immolée par les mains des hommes, à sçavoir, que IESUS-CHRIST dans l'Eucharistie est tout ensemble le Prestre & le Sacrifice, & que ce mystere ne se fait que par le ministere des Prestres. Que c'est l'unique, le vray, le singulier Sacrifice, qui comprend tous les autres sacrifices, qui n'en estoient que les figures. Que la mesme victime qui fut une fois immolée sur la croix, est tous les jours immolée sur l'Autel.]

[Qu'elle se trouve entre les mains des fidelles, qu'elle entre dans leur bouche, & qu'ils boivent veritablement le sang qui coula de ses playes.]

[Que l'Eucharistie est la chair du Sauveur, laquelle a souffert pour nos pechez, & que les Simoniens & les Saturniens rejettoient les Eucharisties & les oblations, par ce qu'ils ne le croyoient pas.]

[Que l'oblation que nous faisons est la mesme que celle que IESUS-CHRIST fit à la Feste de Pasque. Que son Sacrifice ne fut en

*Concilium Nicæn. can.* 14.
*S. Dionys. de Eccl. Hierar. c.* 3. *&* 5.
*S. Ignat. Martyr. ep. ad Trallian.*
*Iustin. in dialog. cum Tryph.*
*Hesychius l.* 2. *in Levit.*
*S. Gaudent. tr.* 2. *in Exod.*
*S. Bern. serm. de Cœna.*
*Vide &* S. *Cypr. ep.* 2. *&* 9.
*S. Basil. l.* 2. *de Bapt. c.* 8.
*S. Epiphan. hæresi* 79.
*S. Chrysost. l.* 3. *de Sacerdotio*
*Concilium Laterancnse.*
*S. Chrysost. in Ps.* 95
*S. Aug. l.* 1. *contr. ad leg. c.* 18.
*S. Gregor. l.* 4. *dial. c.* 58.
Placuit Spiritui sancto ut corpus Dominicum prius intraret in os quã cæteri cibi.
*S. Aug. ep.* 118. *c.* 6.
*Vid. l.* 12. *contra Faustum c.* 10. *&* 20.
*S. Ignat. ep. ad Smyrnens. citatur à Theodoret. dialogo* 1.
*S. Chrysost. Hom. de jejunio. prim. Pascè.*
*Idem Hom.* 17. *in ep. ad Hebr.*

rien plus saint que le nostre, & que le nostre n'est en rien moindre que le sien : mais plûtost que ce n'est qu'un mesme Sacrifice également redoutable & salutaire. ]

[ Que nous offrons toûjours le mesme : que ce n'est pas un autre que nous offrons à present, mais toûjours le mesme. Et par cette raison, que c'est toûjours un mesme Sacrifice. Qu'il n'y a pas plusieurs CHRISTS, quoy qu'il soit offert en plusieurs lieux. Que c'est le mesme CHRIST, qui est tout entier icy, & là tout entier. Par consequent que ce n'est qu'un mesme Sacrifice, comme ce n'est qu'un mesme corps qui est offert en plusieurs lieux. Que c'est luy qui est nostre Pontife, qui a offert cette victime qui nous purifie, & que nous offrons encore la mesme qu'il offrit pour lors, & qui ne peut estre consumée. ]

Voila, ce me semble, des preuves assez claires de cette victime, qui est tous les jours immolée sur les Autels par les mains des hommes, & de laquelle saint André parloit si divinement devant le Proconsul Egée, ainsi qu'il est fidellement couché dans les actes de son martyre, dont la foy ne peut estre suspecte à raison de leur antiquité. *Ie sacrifie tous les jours à Dieu seul, tout puissant, tout bon, & tout veritable, non de la fumée d'encens, ny de la chair des taureaux, ny du sang des chevreaux, mais l'Agneau sans tache & sans macule, qui estant receu des fidelles, demeure aussi entier qu'auparavant.*

Si l'Auteur n'ouvre pas les yeux aux doux rayons d'un si grand jour, je plains son aveu-

glement. S'il croit pouvoir offusquer ces éclatantes veritez par ses raisonnemens captieux, je blâme sa presomption. Quelque effort qu'il fasse pour les combattre, il ne les supprimera jamais. Cette funeste victoire, n'appartient qu'à l'Antechrist, qui, selon la Prophetie de Daniel, supprimera le perpetuel Sacrifice. Il peut bien se ranger sous ses enseignes, & s'armer du bouclier de Luther & de Calvin contre l'autorité des saints Docteurs de l'Eglise, disant comme eux : Qu'il ne se met pas en peine si les Papistes crient, l'Eglise l'Eglise, les Peres les Peres, que dans des causes aussi importantes il ne se soucie pas de ce que disent ny de ce que font les hommes, qu'il n'ignore pas que les Prophetes & les Apostres mesmes ont failly, qu'il juge l'Eglise, les Apostres, & mesme les Anges par la parole de IESUS-CHRIST ; Et que se souvenant que c'est la Cene du Seigneur, & non pas des hommes, il n'est pas juste qu'il s'en separe tant soit peu, ny par aucune autorité humaine, ny par la prescription des années. Mais je luy laisse à juger s'il vaut mieux suivre ce party en blasphemant contre la Messe, & la faisant passer pour une idolatrie, que de croire avec l'Orient & l'Occident, avec l'Eglise Greque & Latine, avec tous les siecles passez & presens, & enfin avec tout le monde Chrestien, que c'est le vray, l'unique, le souverain Sacrifice de la loy evangelique, qui a banni du monde tous les faux sacrifices, comme dit saint Augustin : *Huic summo veróque Sacrificio cuncta sacrificia falsa cesserunt.*

Hîc non meramur, si clamitent Papistæ, Ecclesia Ecclesia, Patres Patres : Scimus enim ipsos Prophetas lapsos esse, adeóq; Apostolos : Verbo Christi judicamus Ecclesiam, Apostolos, adeóq; ipsos Angelos. *Luther. de Missa privata.* Et certè si cogitamus Domini non hominum cœnam esse, non est cur ulla hominum authoritate vel annorum præscriptione patiamur nos ab illa vel latum unguem dimoveri. *Calvin. l. 4. Instit. c. 18. §. 10. 11. & 12.*

*S. Aug. l. 10. de Civit. Dei c. 20*

## Chapitre IV.

*Que l'Auteur par le silence imaginaire de l'Ecriture favorise l'impieté qui se commet dans le mauvais usage du tres-Saint Sacrement.*

VNe des plus certaines preuves de la presence reelle de Iesus-Christ dans l'Eucharistie est l'horreur que les saints Peres ont tâché d'imprimer au cœur des fidelles du crime abominable que commettent ceux qui font un mauvais usage de ce Sacrement, & qui le reçoivent avec une conscience soüillée de crimes. Car s'ils n'eussent esté puissamment persuadez que c'est son propre corps que nous prenons à l'Autel, jamais ils n'eussent parlé avec tant de zele contre les pecheurs qui n'apportent pas les dispositions necessaires pour recevoir leur bon Maistre, qui daigne habiter en eux par la communion de sa chair & de son sang. Mais leur témoignage est d'autant plus considerable, qu'il est appuyé sur celuy de saint Paul; dont les expressions sont si fortes dans la premiere aux Corinthiens, que l'Auteur, qui en a senti la force, a esté obligé par une étrange prevarication de les enveloper sous un silence imaginaire, qui ne peut servir qu'à faire connoistre sa mauvaise foy, & à favoriser ouvertement la profanation de ce mystere. Voicy comme il en parle.

*Theodoret. in c. 11. Ep. 1. ad Cor.*

1. P. c. 3. *page* 81. *Le troisiéme lieu où selon toutes les apparences cette doctrine de la presence reelle devoit pa-*

*roiſtre, eſt l'onzieme chapitre de la premiere epiſtre aux Corinthiens, où ſaint Paul cenſure ce peuple de l'irreverence & de la profanation qu'il commettoit dans la celebration de ce Sacrement. Ne vous ſemble-t'il pas qu'il falloit dans cette occaſion relever toute la gloire de l'Euchariſtie, & dire : C'eſt le corps propre du Fils de Dieu, & non plus du pain & du vin, la ſubſtance meſme de ſa chair, & de ſon ſang, que vous prenez de vos mains, & qui entre dans vos bouches. Pourquoy les prophanez-vous ſi outrageuſement ? Mais il ne dit rien de tout cela. D'où vient une retenuë, qui à en iuger ſur le pied de la tranſſubſtantiation ſeroit ſi indigne de l'Apoſtolat de ſaint Paul, & ſi peu compatible avec ſon Zele ?*

Saint Paul ne dit rien de tout cela. L'Auteur le peut-il avancer ſans rougir ? Le peut-il ſoûtenir, que par un dernier deſeſpoir de ſa cauſe ? Le peut-il croire qu'en s'aveuglant luy-meſme ?

Saint Paul ne dit rien de tout cela. Que veulent donc dire ces paroles ? *I'ay appris du Seigneur ce que ie vous ay auſſi enſeigné, que le Seigneur* IESUS, *la nuit qu'il fut livré, prit du pain, & rendant graces, le rompit, & dit: Prenez & mangez, Cecy eſt mon corps, qui ſera livré pour vous.* Faut-il que je luy porte de nouveau juſques dans les yeux le flambeau de la doctrine des Peres, pour diſſiper l'obſcurité qui l'environne ?

Ne ſe ſouvient-il pas de ce que dit Iuvencus, que le Fils de Dieu prenant le pain, & diſant, *Cecy eſt mon corps*, enſeigna à ſes *Iuvencus Presb. lib. 4.*

Disciples qu'il leur donnoit son propre corps? *Discipulos docuit proprium se tradere corpus.* A-t'il oublié ce témoignage de Cæsarius au troisiéme de ses dialogues ? [ Nous croyons selon la divine parole que c'est proprement le corps divin qui est saintement consacré sur la divine Table, & divisé sans section à toute l'assemblée sacrée, & participé sans dechet, quoy qu'il n'en ait ny l'apparence ny la grandeur. *Credimus secundùm sermonem divinum, etiamsi non sit simile vel æquale, propriè tamen & convenienter id esse corpus divinum, quod in divina mensa sanctè consecratur, & universo cœtui sacro absque sectione dividitur, & absque defectu participatur.* ]

*Cæsar. dial. 3.*

A-til perdu le souvenir de ces remarquables paroles de saint Leon ? [ Vous devez tellement participer à la table sacrée, que vous ne doutiez nullement de la verité du corps & du sang de Iesus-Christ. Car l'on prend de la bouche ce que l'on croit du cœur. Et c'est en vain que ceux-là répondent *Amen*, qui disputent contre ce qu'ils reçoivent. *Sic sacræ mensæ communicare debetis, ut nihil prorsùs de veritate corporis & sanguinis Christi ambigatis. Hoc enim ore sumitur quod corde creditur. Et frustra Amen ab eis respondetur, à quibus contra id quod accipitur disputatur.* ]

*S. Leo serm. de Jejunio septimi mensis.*

Veut-il que je luy fasse le mesme reproche que ce Pere faisoit à ceux de son temps ? [ En quelle lâche nonchalance avez-vous croupy jusqu'icy, que vous n'ayez pas entendu, ou appris par la lecture, ce que tous disent dans l'Eglise de Dieu d'une voix si generale & si uni-

*S. Leo ep. 23. ad Constant.*

forme, que les langues meſmes des enfans publient entre les myſteres de la foy commune, la verité du corps & du ſang de IESUS-CHRIST? *[In quo hactenus deſidiæ torpore jacuere, ut nec auditu diſcerent nec lectione cognoſcerent quòd in Eccleſia Dei in ore omnium tam conſonum eſt, ut nec ab infantium linguis veritas corporis & ſanguinis Chriſti inter communis Sacramenta fidei taceatur?]*

A-t'il effacé de ſa memoire cette deciſion ſi claire & ſi nette d'un des Ecrivains de noſtre France? [*Conſecratur & benedicitur à Sacerdotibus & Spiritu ſancto, & deinde frangitur, cùm iam, licèt panis videatur, in veritate corpus Chriſti eſt.* Le pain eſt conſacré & beni par les Preſtres & par le Saint Eſprit; & puis il eſt rompu lors qu'il eſt déja en verité le corps de IESUS-CHRIST, quoy qu'il ſemble eſtre du pain.] *Fenigius Autiſſiod. in ep. 1. ad Cor.*

Et pour ne ſortir pas encore ſi-toſt de noſtre France, ignore-t'il quel a eſté le ſentiment des plus ſaints Eveſques qui l'ont éclairée long-temps avant que Berenger euſt répandu le venin de l'abſence reelle du corps de IESUS-CHRIST? Ne ſçait-il pas ce que dit ſaint Eloy Eveſque de Noyon? [Comme IESUS-CHRIST a veritablement pris la chair de noſtre corps, & que cet homme, qui eſt né de Marie Vierge, eſt veritablement Fils de Dieu, non par grace comme les autres hommes, mais par nature de la ſubſtance du Pere; de meſme c'eſt ſa vraye chair & ſon vray ſang que nous mangeons & que nous beuvons dans le Sacrement. Et nous qui prenons vrayment *S. Eligius hom. 8.*

ſous le myſtere la chair & le ſang de ſon corps, nous ſommes par eux naturellement unis avec luy. Il eſt vray qu'apres la conſecration les apparences du pain & du vin y demeurent, de peur que quelqu'un n'ait horreur du ſang: mais la grace de la redemption y reſide. Car luy-meſme parlant de la verité naturelle de CHRIST en nous, dit: *Ma chair eſt vrayment une viande, & mon ſang eſt vrayment un breuvage.* Il n'y a point lieu de douter de la verité de ſa chair & de ſon ſang. ]

*S. Fulbert. Epiſc. Carnot. ep. ad Adeodatum.*

A-t'il mis en oubly ce que dit ſaint Fulbert Eveſque de Chartres, qui avoit ſouvent averti ce mal-heureux Hereſiarque du precipice où il tomba apres s'eſtre écarté de la diſcipline de ce ſage Maiſtre? [ Que peut-on trouver indigne de Dieu, qui s'eſt enfermé dans le ſein d'une Vierge, s'il s'inſinuë dans des creatures pures & vierges? Il eſt vray qu'elles portent auparavant l'image d'une ſimple ſubſtance. Neantmoins apres que la ſanctification y a eſté inſpirée, la vraye Majeſté celeſte s'y répand, & ce qui paroiſſoit au dehors la ſubſtance du pain & du vin, eſt fait alors au dedans le corps & le ſang de IESUS-CHRIST. ]

Et puis on nous ſoûtient *que ſaint Paul n'a rien dit de tout cela.* Que veut donc dire cette cenſure ſi ſevere & ſi rigoureuſe? *Quiconque mangera le pain & boira le Calice du Seigneur indignement, ſera coupable du corps & du ſang de* IESUS-CHRIST.

A quel deſſein eſt-ce que l'Apoſtre parle de cette nuit ſainte, en laquelle IESUS-CHRIST, comme dit Theodoret, mit fin à la

Paſque legale, & montra le vray original de la figure, ouvrant la porte au Sacrement ſalutaire, & donnant ſon corps & ſon ſang precieux non ſeulement aux Apoſtres, mais encore au traiſtre Iudas ? Pourquoy uſe-t'il de menaces ſi terribles contre ceux qui mangent indignement le pain Euchariſtique ? [ N'eſt-ce pas ( comme dit cet excellent Interprete, & apres luy Oecumenius ) pour faire honte aux Corinthiens, qui venoient à la Table du Seigneur avec un eſprit d'orgüeil & de luxe, qui ne leur donnoit que du mépris & du dédain pour les pauvres ? Comme s'il leur diſoit : Si le Seigneur donne également & à vous & au pauvre la Table de ſon propre corps & de ſon ſang avec la coupe, comment oſez-vous le ſeparer de voſtre table, & l'avoir à mepris? ]

Si Dominus ex æquo tibi ac pauperi menſam proprij corporis & ſanguinis poculum tradidit, tu hunc audes à tua menſa dividere ac deſpicere ?

N'eſt-ce pas pour faire concevoir aux fidelles la grandeur du crime que commettent ceux qui participent aux divins myſteres avec une mauvaiſe conſcience, & pour leur faire entendre que c'eſt fouler en terre le corps de IESUS-CHRIST, comme dit ſaint Ambroiſe. *Hoc peccato conculcatur corpus Domini.* Que c'eſt luy faire violence & l'outrager de la bouche & des mains, comme dit ſaint Cyprien. *Vis infertur corpori Domini, & ore ac manibus in Dominum delinquitur.* Que c'eſt imiter le crime de Iudas & des Iuifs ſes meurtriers, comme dit Theodoret. [ Ces paroles de l'Apoſtre, *Il ſera coupable du corps & du ſang*, ſignifient qu'en la meſme façon que Iudas trahit noſtre Seigneur, & que les Iuifs luy inſulterent, de meſme ceux-là le deshonorent

S. *Ambr. in c.* 10. *ad Hebr.*

S. *Cyprian. ſerm. de lapſis.*

*Theodoret in c.* 11. *Ep. ad Cor.* Illud autem, Reus erit corporis & ſanguinis, hoc ſignificat, quòd quemadmodum tradidit illum Iu-

das, ipsi autem insultarunt Iudæi, ita eum ignominia & dedecore afficiunt qui sanctissimum ejus corpus immundis manibus accipiunt, & in pollutum os immittunt.

& l'outragent qui reçoivent son tres-saint corps avec des mains soüillées & immondes, & le jettent dans leur bouche polluë & execrable. ]

N'est-ce pas, selon l'explication de saint Chrysostome, pour épouvanter les impies, en leur faisant connoistre quelle est la grandeur & la majesté du Seigneur qui est immolé sur l'Autel, & quelle devroit estre la sainteté de ceux qui mangent sa chair & boivent son sang? Comme s'il disoit : [ Vous avez participé à cette Table, & vous estes le plus inhumain de tous, vous qui devriez estre le plus doux & le plus humain, & pour ainsi dire, égal aux Anges. Vous avez beu le sang du Seigneur, & vous méconnoissez encore apres cela vostre frere. Quel pardon meritez-vous ? Apres avoir pris le pain de vie vous commettez des actions mortelles, & vous n'en avez point d'horreur. Et vous les faites apres avoir esté admis à la Table de Iesus-Christ, le jour mesme que vous avez eu l'honneur de toucher sa chair de vostre langue. Qui que vous soyez, purifiez vos mains, & châtiez vostre langue & vos lévres qui ont servi de porte à l'entrée de Iesus-Christ.

Per hoc autem quod frequenter audit, corporis & sanguinis Domini, manifestat quòd non sit nudus homo qui immolatur, sed ipse Dominus & factor omnium, ut videlicet per hæc ipsos exterreat. *Ibid.* *S. Chrysost. Hom. 27. in 1. ad Cor.*

Si l'Auteur croit encore que saint Paul n'a rien dit de tout cela, qu'il nous apprenne ce que porte ce precepte qu'il adjoûte à sa rigoureuse censûre : *Que l'homme s'éprouve luy-mesme, & qu'il mange ainsi de ce pain, & qu'il boive de ce calice. Car celuy qui mange & boit indignement, mange & boit son iugement, ne discernant pas le corps du Seigneur.* C'est pour-

*quoy pluſieurs d'entre vous ſont malades & languiſſans, & pluſieurs dorment.* Ou l'Apoſtre ne parle que du pain materiel, que l'on mange de la bouche du corps à la Cene Calviniſte; ou bien il parle du pain celeſte, qui eſt le vray corps de IESUS-CHRIST. S'il parle du corps de IESUS-CHRIST, nos Religionnaires ne le peuvent manger indignement, le precepte ne les regarde pas. Car ils ne le mangent, diſent-ils, que par la foy. Ayant donc la foy, ils ne peuvent, ſelon leurs principes, le manger indignement, parce que la foy les juſtifie. Ne l'ayant pas, ils ne le mangent point du tout. Par conſequent s'ils pechent, ce n'eſt pas pour le manger indignement. Et c'eſt neantmoins ce que ſaint Paul & tous les ſaints Peres condamnent. Que s'il ne parle que du pain materiel, que l'heretique mange de la bouche du corps, en le mangeant indignement, il n'eſt pas coupable du corps de IESUS-CHRIST, mais tout au plus du ſigne de ſon corps. C'eſt aſſez, me dites-vous, de violer le ſigne de ſon corps, pour ſe rendre coupable du corps meſme; parce que celuy qui viole l'image du Seigneur, luy fait injure comme s'il l'outrageoit en ſa perſonne. Vous vous moquez. Vous avez tant abbatu d'images de IESUS-CHRIST en France, & vous n'en avez point fait de ſcrupule. Bien loin de vous rendre coupables de ſon corps en briſant & deshonorant ſon image, vous avez crû luy faire un ſacrifice. Vrayment je ne m'étonne plus ſi vous nous voulez perſuader que ſaint Paul *ne dit rien de tout cela.* Car en effet,

tandis que vous croyez que l'Eucharistie n'est point le corps du Seigneur, mais seulement le signe de son corps, tout ce que dit saint Paul ne vous regarde point, vous ne le pouvez appliquer à vostre Cene : & tous les gens qui n'ont pas beaucoup de Religion, vous sont bien obligez. Car vous leur levez tout d'un coup la crainte que leur devroit donner avec raison l'irreverence, la profanation, le sacrilege horrible, qu'ils ont tant de fois commis en s'approchant indignement de la Table de IESUS-CHRIST.

Mais ne les flatez point de cette fausse persuasion. Elle est trop indigne de l'Apostolat de saint Paul, trop prejudiciable à la vraye pieté, trop contraire aux sentimens des Saints, & trop incompatible avec leur zele. Souffrez que je vous represente celuy de Pacian, qui parlera pour tous les autres, & jugez vous-mesme s'il explique le texte sacré sur le pied de l'absence reelle.

[ *Quiconque mangera ce pain & boira le calice du Seigneur indignement, sera coupable du corps & du sang de* IESUS-CHRIST. N'avez-vous point tremblé en entendant ces menaces ? *Il sera*, dit-il, *coupable du corps & du sang de* IESUS-CHRIST. Celuy qui seroit convaincu d'avoir attenté à la vie d'un homme, ne pourroit estre absous ; & celuy qui fait outrage au corps du Seigneur, demeurera impuny ? *Celuy*, dit-il, *qui mange & boit indignement, boit & mange son jugement.* O pecheur, réveille-toy ! Apprehende ce jugement, qui est present dans tes entrailles, si tu as com-

mis quelque chose de semblable. *De là vient*, dit-il, *que plusieurs d'entre vous sont infirmes & malades, & plusieurs dorment.* A ce coup, si quelqu'un n'est point touché de la crainte des peines futures, qu'il craigne au moins la maladie & la mort, qui sont presentes. *Lors que nous sommes iugez*, dit-il, *c'est nostre Seigneur qui nous châtie, afin que nous ne soyons point damnez avec le monde.* Réjoüis-toy, pecheur, si en ce siecle tu es surpris de la mort, ou consumé de langueur, afin que tu ne sois point puny apres cette vie. Conçois quel enorme crime commet celuy qui s'approche indignement de l'Autel, puis qu'on luy donne pour remede les maladies ou la mort mesme. Que si tu fais peu d'estat de ton ame, épargne au moins le peuple, s'écrie l'Apostre, épargne les Prestres. Vn peu de levain enfle toute la masse. Que feras-tu, si à cause de toy toute la masse se corrompt, si toute la societé des freres en est incommodée? Comment pourras-tu vivre estant coupable de tant de morts? Qui t'excusera, lors que les innocens t'imputeront les maux qu'ils souffrent comme par contagion, & que toute l'Eglise te declarera l'auteur de sa ruine? ]

Ne vous plaignez donc plus que saint Paul ne dit rien de tout cela. Il en dit plus que vous ne voulez; & de tout ce que vous voudriez qu'il vous dist, il n'y a rien que je ne vous montre dans les Peres, & que les Peres ne trouvent compris dans les paroles de cet Apostre.

Vous voudriez *qu'il relevast dans cette occasion toute la gloire de l'Eucharistie.* Il le fait

au sentiment de ses plus sçavans Interpretes; & quand il vous repete si souvent que c'est le corps du Seigneur, c'est pour vous faire entendre que l'Eucharistie surpasse en dignité tout ce que vous pouvez vous imaginer de plus grand & de plus auguste.

Vous voudriez qu'il dist *que c'est le propre corps du Fils de Dieu.* Il le dit luy-mesme: *Prenez, mangez, Cecy est mon corps.* Et les Peres vous en asseurent: *Discipulos docuit proprium se tradere corpus.* Vous voudriez qu'il dist *que c'est la substance mesme de sa chair & de son sang que vous prenez, & qui entre dans vos bouches.* Il vous le dit par son fidelle Interprete saint Chrysostome. *Nostre bouche est singulierement honorée de recevoir le corps du Seigneur.* Et saint Iean Damascene: *Allons à luy avec un ardent desir; & composant nos mains en forme de Croix, recevons le corps du Crucifix.*

Enfin, vous voudriez qu'il étonnast les pecheurs qui mangent indignement la chair de IESUS-CHRIST, & qu'il leur dist avec des paroles sanglantes, *Pourquoy la prophanez-vous si outrageusement?* Il le fait luy-mesme, les declarant coupables du corps & du sang de IESUS-CHRIST; & les Peres ne parlent qu'apres luy, quand ils comparent ces impies à Herodes, à Iudas, & aux Iuifs, qui ont dechiré cet adorable corps de clouds, d'épines, & de foüets.

Confessez la verité. Saint Paul n'a-t'il rien dit de tout cela? L'Ecriture n'en a-t'elle jamais parlé? Ne soyez pas une autre-fois si

καὶ γὰρ ὁ διάκονος σὸς, φησὶ, τῆς κτίσεως ἅπασης ἀνέῳξε τράπεζας καίτοι σφόδρα φειλοδεὲς ἅπας ὑπάρχει, καὶ πολὺ τὸ ἀπαιτούμενον ὑπερβαῖνον ἀξίαν. S. *Chrysost. Hom.* 27. *in* 1. *ad Cor.*

Si ille gratias agit qui propriũ dividit traditq; corpus οἰκεῖον σῶμα, tu non multò magis gratias agendo in his quæ tibi donata sunt, socios & convivas accipies pauperes? *Oecumen loco jam citato.*

Non vulgari honore os nostrum afficitur, cùm corpus Dominicum excipit. S *Chrysost. Hom.* 30. *in* 2. *ad Cor.*

Ardenti cupiditate ad eum adeamus, manibusque in formam crucis compositis, Crucifixi corpus suscipiamus. *S. Damascen l.* 4. *de fide c.* 14.

prodigue de voſtre honneur, & donnez pour le moins quelque couleur à vos erreurs. Autrement, on ne vous croiroit plus.

## CHAPITRE V.

*Que de tous les textes de l'Ecriture ſainte que l'Auteur employe pour établir la creance de l'abſence reelle, il n'y en a pas un qui declare que* IESUS-CHRIST *n'eſt point dans l'Euchariſtie; mais que les Peres au contraire ſe ſervent preſque de tous, pour nous apprendre qu'il y eſt.*

LE Cardinal de Richelieu a ſagement remarqué que le propre des heretiques eſt de ſe ſervir toûjours de l'Ecriture, & de la corrompre toûjours pour établir leurs erreurs. Ils font profeſſion en apparence de n'avoir point d'autre regle de leur foy que la pure parole de Dieu; & c'eſt l'appas avec lequel ils attirent les ſimples, pour les faire tomber dans leurs pieges: Mais il faut qu'ils la corrompent; parce qu'eſtant priſe dans ſa pureté, elle ne peut favoriſer le menſonge. Ils ſont obligez de recourir aux artifices, & de cacher leur venin ſous quelque texte mal interpreté, tronqué, alteré, & détourné du ſens legitime que le ſaint Eſprit a pretendu luy donner.

Ainſi les Arriens niant la Divinité de IESUS-CHRIST, prenoient ces paroles de l'Evangile, *Mon Pere & moy ne ſommes qu'un*, dans un ſens figuré, comme ſi elles n'euſſent ſignifié autre choſe qu'une unité de reſſem-

blance, & non pas une unité de nature.

Ainsi Nestorius, qui mettoit deux personnes en IESUS-CHRIST, glosant ce texte de saint Matthieu, *Celuy-cy est mon Fils bien-aimé*, assuroit que c'estoit une locution impropre, qui ne vouloit rien dire, sinon, *Celuy-cy est uni à mon Fils.*

Ainsi Apollinaris tenant que IESUS-CHRIST n'avoit point d'ame comme nous, mais qu'il estoit animé de la Divinité, expliquoit ces paroles, *Ie mets mon ame pour mes oüailles*, dans un sens metaphorique, prenant l'ame pour la figure & l'apparence de l'ame.

Ainsi Eutyches soûtenant qu'il n'y avoit qu'une nature & une operation en IESUS-CHRIST disoit que les operations de l'autre n'y estoient qu'en apparence & comme en peinture.

Ainsi Apelles enseignant que IESUS-CHRIST n'estoit mort qu'en figure, pour couvrir son imposture, expliquoit ces paroles dans un sens figuré, *Cecy est mon corps qui sera livré pour vous*, prenant le corps pour la figure.

Ainsi Marcion interpretoit ces paroles, *Le Verbe a esté fait chair*, c'est à dire, en apparence, & non pas en verité; & celles-cy en suite, *Cecy est mon corps*, c'est à dire, non un vray corps, mais la figure d'un corps; prouvant que c'estoit le veritable sens de ces deux textes, parce que IESUS-CHRIST estoit né d'une Vierge, parce qu'il avoit quelquesfois changé de forme, parce qu'il avoit marché sur les eaux, parce qu'il s'estoit rendu invisible, parce qu'il estoit sorti du sepulchre

sans.

ſans lever la pierre, & enfin parce qu'il eſtoit entré dans la chambre des Apoſtres les portes eſtant fermées. Choſes qu'il croyoit ne pouvoir abſolument convenir à un veritable corps. Voila, dit ſaint Auguſtin, le genie de tous les eſprits preſomptueux, qui aiment mieux eſtre maiſtres de l'erreur, que diſciples de la verité. *Si animum occupaverit alicujus erroris opinio, quidquid aliud aſſeruerit Scriptura, figuratum arbitrantur.* Depuis qu'ils ſe ſont attachez à quelque fauſſe opinion, ils expliquent tout ce que l'Ecriture dit au contraire dans un ſens impropre & figuré. *S. Aug. l. 3. de doctr. Chriſtiana.*

L'Auteur de l'abſence reelle marchant ſur les traces de ces vieux heretiques, donne à peu prés une explication ſemblable à ces paroles, qui font tout le ſujet de noſtre diſpute, *Cecy eſt mon corps.* Non qu'il eſtime que le corps de IESUS-CHRIST ſoit un phantôme, je ne luy veux pas imputer une ſi horrible impieté : il eſt aſſez chargé de ſes propres fautes, ſans luy impoſer celles d'autruy : mais parce qu'il pretend que noſtre Seigneur ne parle pas proprement, & qu'il ne dit pas, *Cecy eſt mon vray corps*, mais ſeulement, *Cecy eſt le ſigne & la figure de mon corps.* Interpretation forcée & abuſive, qui a ſi peu de fondement dans l'Evangile, que de tous les paſſages qu'il a mis en gros pour la ſoûtenir, il n'y en a aucun qui puiſſe faire naiſtre dans un eſprit raiſonnable le moindre ſoupçon de l'abſence reelle. Au contraire, je trouve que les Peres les font preſque tous ſervir pour expliquer la preſence ſubſtantielle, qui a toûjours eſté receuë dans l'E-

gliſe Catholique comme la creance de tous les ſiecles. Ie veux icy coucher à deſſein l'amas qu'il en fait, ſans rien adjoûter ny diminuër, pour faire voir le peu d'avantage qu'il en peut tirer. [ Dans l'inſtitution, dit-il, du Sacrement IESUS-CHRIST dit du pain, *Cecy eſt mon corps rompu ou livré pour vous.* Il parle de ſon ſang comme *d'un ſang répandu.* Il ordonne de celebrer le Sacrement *en commemoration de luy.* Il appelle le ſacré calice *du fruit de vigne.* Dans ſa derniere conſolation aux ſiens, il leur declare qu'il s'en va, qu'il laiſſe le monde, & qu'il eſt meſme neceſſaire qu'il s'en aille. Dans la cenſure des Corinthiens ſaint Paul appelle pluſieurs fois le Sacrement *du pain*, & le diſtingue meſme d'avec *le corps de* IESUS-CHRIST. Dans l'epiſtre aux Hebreux non ſeulement il dit *que* IESUS-CHRIST *eſt au Ciel*, mais il aſſure avec beaucoup de force *que s'il eſtoit ſur la terre, il ne ſeroit pas Sacrificateur.* Ie ne touche pas maintenant ſi la ſubtilité de l'Ecole Romaine peut ou ne peut pas éluder la force de ces paſſages. Cela n'eſt pas de mon ſujet. Il me ſuffit de faire voir que dans les meſmes lieux où il faudroit trouver la tranſſubſtantiation & la preſence reelle, ſi c'eſtoient des doctrines apoſtoliques, on y trouve des choſes contraires, ſans qu'il y ait ny correctif ny explication qui les adouciſſe. ]

1. Part. c. 3. page 82.

Voila tout ce qu'il a ramaſſé de plus fort dans l'Ecriture ſainte, pour nous combattre. Car il eſt à croire qu'il n'a pas pris ce qu'il eſtimoit le plus foible. Au reſte, il ne doit nullement craindre que j'uſe de ſubtilité pour élu-

der la force de ces Paſſages. Tout au contraire, j'y cherche de la force, & je n'en trouve point, ſinon pour détruire ce qu'il a entrepris d'établir. Donnez-vous le loiſir de les conſiderer l'un apres l'autre, vous aurez peine à dire ce qu'il en veut inferer.

Il oppoſe donc en premier lieu, *que dans l'inſtitution du ſaint Sacrement* IESUS-CHRIST *dit du pain, Cecy eſt mon corps rompu ou livré pour vous:* Ie le veux. Que faut-il conclurre de ce texte? Que le corps de IESUS-CHRIST n'eſt pas ſous les eſpeces du pain? Mais les Peres en tirent une conſequence toute contraire. [ Puiſque IESUS-CHRIST l'aſſure (diſent-ils) & qu'il dit du pain, *(ecy eſt mon corps*, qui deſormais en oſera douter? Sçachez & tenez pour certain que le pain qui vous ſemble pain, n'eſt plus pain, quoy que le gouſt le juge ainſi, mais que c'eſt le corps de IESUS-CHRIST. Le pain & le vin ne ſont pas la figure du corps & du ſang de IESUS-CHRIST, nullement: mais c'eſt le corps meſme deïfié de noſtre Seigneur, puis qu'il dit luy-meſme, *Cecy eſt mon corps*, & non pas la figure de mon corps. ] Iugez s'il faut eſtre bien rafiné pour éluder la force de ce paſſage? Hé! pourquoy ſe departir du propre ſens de ces paroles, *Cecy eſt mon corps*, puiſque les Peres nous aſſurent de la puiſſance, de la volonté, & de l'intention de celuy qui les prononce? Eſt-ce le pain materiel qui eſt livré pour nous? Eſt-ce la figure du corps de IESUS-CHRIST qui a eſté crucifiée & donnée pour noſtre rançon? Quelle paſſion, quelle opiniâtreté, quel attachement

Αυτῦ δὴ ἀπφαμέιν ἢ εἰπόντος ϖϖεὶ ἄρτυ, τῦτο μὲ ὅϛι ὃ σῶμα, πῶς τολμήσει ἀμφιβάλλειν λοιπόν.
S. Cyrill. Catech. 4. Myſtag.

Ταῦτα μαθὼν ἢ πληροφορηθεὶς, ὡς ὁ φανέμενος ἄρτος οὐκ ἄρτος ἐϛὶν, εἰ ἢ τῇ γεύσει αἰσθητός, ἀλλὰ σῶμα Χριϛῦ.
S. Cyrill. ibid.

Οὐκ ἐϛὶ τύπος ὁ ἄρτος ἢ ὁ οἶνος ϖ σώματος ἢ αἵματος ϖ Χριϛῦ, μὴ γένοιτο· ἀλλ' αὐτὸ ὃ σῶμα τῦ κυρίυ τεθεωμένον· ἀντὶ ϖ κυρίυ ἐπιτος, τῦτό μὲ ὅϛιν ἡ τύπος

τὸ σώματος ἀλλὰ τὸ σῶμα. S. Damascen. l. 4. de fid. orthod. c. 14.

à nostre sens nous a rendu si rebelles à la verité connuë? Ne sçaurions nous assujettir nostre jugement à l'autorité divine, qui ne veut ny ne peut tromper personne?

Il oppose en second lieu *que* IESUS-CHRIST *parle du sang comme d'un sang répandu.* Il est vray. Mais que peut-on inferer de ces paroles? Ne diroit-on pas que l'Auteur est gagé pour nous fournir des preuves invincibles contre l'absence reelle? Y a-t'il rien de plus formel ou de plus precis pour exprimer la presence reelle du sang de IESUS-CHRIST, que le texte qu'il tire de l'Evangile de saint Luc? *Cette coupe est le nouveau Testament en mon sang, laquelle est répanduë pour vous.* Si ces paroles sont veritables, ne faut-il pas necessairement dire l'un des deux, ou que ce qui est contenu dans la coupe, c'est le vray sang de IESUS-CHRIST, & non pas du vin, ou que ce qui est répandu pour nous, c'est du vin, & non pas son vray sang? N'est-ce pas par la force de cet argument que Beze se trouvant extraordinairement pressé, & ne sçachant que répondre, s'en est pris à saint Luc comme par dépit, l'accusant d'avoir fait un solecisme, & soûtenant qu'il devoit dire, Cette coupe est le nouveau Testament en mon sang, lequel est répandu pour vous? Correction ou plûtost corruption qui se voit encore dans les Bibles de l'impression de Geneve. Mais qui a donné le pouvoir à ce Ministre de s'ériger en censeur pour reformer l'Eglise? S'il est permis d'en user ainsi, quel article de foy pourra-t'on prouver par l'Ecriture? [ Puisque IESUS CHRIST

τοῦτο δ ποτήριον ἡ καινὴ διαθήκη ἐν τῷ αἵματί μου ὃ ὑπὲρ ὑμῶν ἐκχυνόμενον. Luc. 22.

dit luy-meſme, *Cecy eſt mon ſang*, qui en doutera (dit ſaint Cyrille) aſſurant que ce n'eſt pas ſon ſang? Autres-fois en Cana de Galilée il a changé l'eau en vin, qui a beaucoup de rapport avec le ſang, & il ne merite pas d'eſtre crû quand il change le vin en ſang? Soyez aſſuré que le vin qui paroiſt vin ne l'eſt pas, quoy que le gouſt le juge ainſi, mais le ſang de IESUS-CHRIST.] *Ante verba Chriſti calix eſt vini & aquæ plenus. Vbi verba Chriſti operata fuerint, ibi ſanguis efficitur, qui plebem redemit. Ergo videte quantis generibus potens eſt ſermo Chriſti univerſa convertere.* Avant les paroles de IESUS-CHRIST le calice, comme dit ſaint Ambroiſe, eſt rempli de vin & d'eau. Apres que les paroles ont operé, là ſe fait le ſang qui a rachepté le peuple. Voyez donc en combien de manieres la parole de Dieu peut convertir toutes choſes.

*S. Cyrill. Hieroſ. Catech. 4. Myſtag.*

*S. Ambr. l. 4. de Sacram. c. 5.*

Il oppoſe en troiſiéme lieu *que* IESUS-CHRIST *ordonne de celebrer le Sacrement en commemoration de luy.* Ie l'accorde. Donc il n'y eſt pas preſent. Donc l'Euchariſtie n'eſt pas un vray Sacrifice. Ie le nie avec tous les Peres que nous avons déja alleguez. Dieu avoit ordonné de celebrer les Sacrifices de l'ancienne loy en commemoration de ſa mort & de la Paſſion de ſon Fils. Donc ce n'eſtoient pas de vrais Sacrifices. La conſequence ſeroit-elle receuë dans l'échole de Geneve? Le myſtere de la Transfiguration du Fils de Dieu ſur le Thabor eſtoit un crayon de la gloire du corps de IESUS-CHRIST apres la Reſurrection. Donc IESUS-CHRIST n'eſtoit pas reel-

*Vide S. Greg. Nyſſ. or. de Reſurr. & S. Ambr. in Luc. 1.*

lement sur le Thabor, mais en figure. Ce raisonnement est-il d'un homme de bon sens ? S'il est besoin d'adjoûter d'autres exemples, sans introduire des Rois sur le theatre, puis qu'ils déplaisent à l'Auteur, Henry Troisiéme institua l'Ordre des Chevaliers du saint Esprit en memoire des deux Couronnes de Pologne & de France, qu'il avoit receuës du Ciel le jour de la Pentecoste, & voulut luy-mesme assister en personne à la premiere ceremonie. Donc ce n'estoit qu'un Roy de theatre. Voila quelles sont les consequences que nos reformateurs tirent de l'Ecriture.

Mais les saints Docteurs ne nous ont pas laissé de si foibles raisonnemens. Ils nous apprennent que le saint Sacrement est tout ensemble un signe memoratif, un signe demonstratif, & un signe pronostic. Signe memoratif du Sacrifice de la Croix: *Hoc facite in meam commemorationem.* Signe demonstratif du corps de IESUS-CHRIST: *Hoc est corpus meum.* Signe pronostic de la vie eternelle: *Qui manducat meam carnem & bibit meum sanguinem, vivet in æternum.* Voulez-vous voir le signe memoratif dans la doctrine des Peres. *Quotidie Ecclesia exequias Christi celebrat.* L'Eglise, dit saint Ambroise, celebre tous les jours les funerailles de IESUS-CHRIST. En quel lieu ? à l'Autel, au Sacrifice de la Messe, que saint Gaudence appelle *exemplar Passionis*, la copie de la Passion, parce que c'est là que se fait le Sacrifice non sanglant αἱμακτὸν, Image du Sacrifice sanglant de la Croix. C'est là que IESUS-CHRIST

*S. Ambr. de Pass.*

qui s'eſt immolé pour nous ſur le Calvaire, s'offre tous les jours ſur l'Autel par les mains des Preſtres. La maniere de s'offrir eſt differente. Mais celuy qui s'offre & qui eſt offert, eſt toûjours le meſme. C'eſt là qu'il nous applique le prix de ce ſang qu'il répandit ſur la Croix, & que par un juſte ſentiment de reconnoiſſance nous celebrons la memoire de ſa mort, le ſacrifiant ſur l'Autel, comme il s'eſt ſacrifié ſur la Croix, parce qu'il n'y a que ſon ſang qui puiſſe payer ſon ſang. C'eſt pourquoy nous pouvons comparer l'arbre de la Croix à l'arbre de vie, où l'ame juſte va tous les jours, comme le bon larron, recüeillir au Sacrifice de l'Autel le corps de IESUS-CHRIST, qui eſt le fruit de vie. Tous les jours l'arbre de la Croix fructifie dans l'Egliſe. Arbre fertile, arbre qui produit un fruit également beau à la veuë & agreable au gouſt de ceux qui le mangent, à ſçavoir IESUS-CHRIST crucifié

Voulez-vous voir le ſigne demonſtratif? [ *Corpus Chriſti & veritas & figura. Eſt veritas, dum corpus Chriſti & ſanguis virtute Spiritus ſancti in virtute ipſius ex panis & vini ſubſtantia efficitur. Figura verò eſt id quod exteriùs ſentitur.* Le corps de IESUS-CHRIST, comme porte un ancien canon de ſaint Auguſtin, eſt verité & figure. C'eſt verité, lors que la vertu du ſaint Eſprit fait de la ſubſtance du pain & du vin le corps & le ſang de IESUS-CHRIST. C'eſt figure ce que le ſens apperçoit au dehors. ] Tout ainſi que c'eſt IESUS-CHRIST qui baptiſe, de meſme c'eſt luy qui change en ſa chair la ſubſtance du pain, &

*S. Auguſt. citatus à Gratiano c.* Verum ſub figura. *de conſecr. diſt.* 2.

qui fait passer le vin en son sang· *Sicut ipse est qui baptizat, ita ipse est qui per Spiritum hanc suam efficit carnem, & transit vinum in sanguinem.* ] Car, comme dit excellemment Fulbert Evesque de Chartres, & devant luy plusieurs Peres des premiers siecles, ce Sacrament n'est pas un symbole d'un vain mystere, mais le vray corps de IESUS-CHRIST. Il n'y a point lieu d'en douter, puisque l'Auteur du present est luy-mesme le témoin de la verité. [ *Ne sublati corporis fraudaremur præsenti munimine, corporis nihilominus & sanguinis sui pignus salutare nobis reliquit, non inanis mysterij symbolum, sed compaginante Spiritu sancto corpus Christi verum.* Et infrà. *Iam jam procul removendus totius lubricæ scrupulus dubietatis; cùm is qui est Autor muneris, testis est veritatis.* ]

*Tertull. l. 4. contra Marci. c. 40.*
*S. Cyrill. Catech. 4.*
*S. Hilar. l. 8. de Trin.*
*Fulbert. Ep. Carn. ep. 1. post Euseb. Emissen. hom. 5. de Pasch.*

Enfin, voulez-vous voir le signe pronostic de la gloire? Ecoutez saint Ambroise au premier livre des Offices. [ *Dies illos requirit vitæ æternæ, qui sunt, non qui præterierunt. hîc umbra, hîc imago, illîc veritas. Vmbra in lege, imago in Evangelio, veritas in cœlestibus. Antè agnus offerebatur, offerebatur & vitulus. Nunc Christus offertur; sed offertur quasi homo, quasi recipiens passionem; & offert se ipse quasi Sacerdos, ut peccata dimittat. Hic in imagine, ibi in veritate, ubi apud Patrem pro nobis quasi advocatus intervenit. Hîc ergo in imagine ambulamus, in imagine videmus. Illîc facie ad faciem, ubi plena perfectio, quia perfectio omnis in veritate est.* David, dit-il, cherche ces jours de la vie eternelle,

*S. Ambr. l. 1. de offic. c. 48.*

qui subsistent & qui ne passent point, afin qu'il sçache ce qui luy manque, & quelle est cette terre de promission qui porte des fruits immortels. Icy l'ombre, icy l'image, là haut la verité. L'ombre dans la loy, l'image dans l'Evangile, la verité dans les Cieux. Auparavant on offroit un agneau, on offroit un veau. Maintenant on offre IESUS-CHRIST; mais on l'offre comme homme, comme recevant la mort; & luy-mesme s'offre comme Prestre, afin de remettre nos pechez. Icy l'image, là haut la verité, où il intervient pour nous comme advocat auprés de son Pere. Nous marchons donc icy en image, là haut nous verrons face à face, là où la perfection est dans sa plenitude. Car toute perfection est dans la verité. ]

En effet, saint Gregoire de Nazianze remarque que dans le langage de l'Apostre les choses du Ciel sont appellées verité, & les mysteres de l'Evangile des figures. Que le nouveau Testament est l'image du Paradis, & l'ancien est l'ombre de l'image. Que dans l'ancien Testament se trouve la figure sans la verité; dans le nouveau la verité & la figure; dans le Ciel la verité toute nuë, sans images & sans figures. C'est pourquoy lors qu'il dit que nous participons encore à la Pasque figuralement, il adjoûte aussi-tost, pour montrer qu'il parle par rapport à la Beatitude, qui est la Pasque des Saints, qu'encore que nostre Pasque soit encore cachée sous des figures, elle est neantmoins plus manifeste que l'ancienne, [ Que la Pasque legale n'estoit que la figure de la figu- *S. Greg. Naz. orat. 4.*

re, qu'elle estoit plus obscure ; mais qu'en peu de temps nous en joüirons avec plus de pureté & de perfection, lors que nostre esprit boira cette liqueur nouvelle dans le Royaume du Pere, voyant à découvert ce qu'il ne connoist maintenant que sous une mediocre lumiere. ]

Vous voyez donc que saint Gregoire & saint Ambroise ne veulent dire autre chose, sinon qu'en prenant icy bas le corps de IESUS-CHRIST sous le voile du Sacrement, nous avons une image, un crayon, un essay de la Beatitude dont nous joüirons un jour en le voyant clairement dans la gloire. C'est par cette raison que saint Basile appelle l'Eucharistie αὐτίτυπον τῆς μελλόντων, l'exemple des choses futures : [ Non qu'elle ne soit vrayment le corps de IESUS-CHRIST, mais parce que nous participons maintenant par elle à la divinité de IESUS-CHRIST, & alors nous la possederons intellectuellement par la seule veuë, dit excellemment saint Damascene. ] Et c'est par la mesme raison que l'Eglise appelle la sainte Eucharistie le gage de la gloire future ; parce que quand on emprunte sur gage, il faut que le gage vaille pour le moins la chose qu'on reçoit par emprunt. Or ce que nous prenons à l'Autel est en substance aussi precieux que ce que nous verrons dans la gloire, veu que c'est le corps & le sang de IESUS-CHRIST, accompagnez de son ame & de sa divinité mesme : & si la donation n'est pas si parfaite, certes l'amour avec lequel il se donne n'est guere moins admirable. Car veritablement c'est un

Αντίτυπα τῶν μελλόντων, λέγονται, οὐκ ὡς μὴ ὄντα ἀληθῶς σῶμα καὶ αἷμα Χριστοῦ, ἀλλ' ὅτι ἡμῶν νῦν δι' αὐτῶν μετέχομεν τῆς Χριστοῦ θεότητος, τότε δὲ τοιαῦτης δόξης μόνης τῆς θεάς. *S. Damasc. l. 4. de fide c. 14.*

prodige d'amour incomprehenſible, de voir un pauvre pecheur manger ſon Seigneur & ſon Dieu en terre. *O res mirabilis! manducat Dominum pauper, ſervus, & humilis.* En quoy paroiſt l'excellence de l'Euchariſtie ſur tous les autres Sacremens de l'Egliſe, qui nous donnent droit à la Beatitude de Dieu: mais celuy-cy nous donne le Dieu de la Beatitude. D'où le diſciple de ſaint Auguſtin a pris ſujet de dire que celuy qui reçoit le corps de IESUS-CHRIST, reçoit la viande du ſalut & le breuvage de l'eternité: *Qui corpus Chriſti ſumit, eſcam ſalutis accipit, & æternitatis poculum bibit.*

*S. Thom.*

*S. Proſper. de corp. Domin.*

Ie me ſuis un peu étendu ſur cette diſtinction de ſignes; parce qu'eſtant ſolidement établie ſur la doctrine des Peres, elle ſuffit pour demeſler la pluſpart des difficultez que l'Auteur a tumultuairement entaſſées dans ſa ſeconde Partie, pour ſe ſauver dans l'embarras & dans la multitude confuſe des textes qu'il a ramaſſez des Peres. Par exemple, lors que ſaint Baſile & Euſtathius appellent l'Euchariſtie du nom de type, d'antitype, & de figure; qui ne ſçait ce que dit le ſeptiéme Concile general, qu'ils ne parlent que du pain & du vin avant la conſecration; mais qu'apres la conſecration c'eſt le corps & le ſang de IESUS-CHRIST, & qu'il le faut croire ainſi? Car comme remarque Origene, il n'a pas dit, Cecy eſt la figure de mon corps, mais il a dit demonſtrativement, *Cecy eſt mon corps*, δειχτικῶς, afin que nul ne ſe perſuade que les choſes qui paroiſſent, ſoient figure.

7. Synod. Act. 6. *Idem docet S. Ambroſ. l. 4. de Sacram. c. 4. & 5. & S. Damaſcen. l. 4. de fide orthod. c. 14.*

*Orig. Hom. 7. in Num.*

ὃ γὰρ εἶπε τοῦτό ἐστι ὃ σῶμά μου, ἀλλὰ τοῦτό ἐστι ὃ σῶμά μου δειχτικῶς ἵνα μὴ νομίσῃ τις τύ-

πῶς ἔτι τὸ φαινόμενον. *Vide ipsum Basilium in Liturgia.* S. *Aug. l. contra Adimant. c.* 12.

Et quand saint Augustin dit que *Nostre Seigneur n'a point fait de difficulté de dire*, Cecy est mon corps, *en donnant le signe de son corps*, qui ne void qu'il entend parler d'un signe demonstratif, qui suppose la chose presente, & que c'est de ses paroles mesmes qu'a esté tiré le canon que nous venons d'alleguer, *Corpus Christi & veritas & figura est*, le corps de Iesus-Christ est verité & figure. Verité, en tant qu'il est mis sous les especes par la vertu du saint Esprit. Figure, en tant que les especes qui le cachent à nos sens, le representent à l'esprit. A quoy s'accorde cet autre canon, qui est pris du Pape Hilaire, successeur de Leon Premier du nom. *Corpus Christi, quod sumitur de Altari, figura est, dum panis & vinum videtur extrà; veritas autem, dum corpus & sanguis Christi in veritate interiùs creditur.* Le corps de Iesus-Christ qui est pris de l'Autel, est tout ensemble verité & figure. Figure, en ce qu'il paroist à l'exterieur que c'est du pain & du vin. Verité, en ce que nous croyons que c'est vrayment au dedans le corps & le sang de Iesus-Christ. Ie reprens les textes de l'Ecriture.

*De Consecr, dist.* 2. *c. Corpus Christi. Matt.* 26.

Il oppose en quatriéme lieu que Iesus-Christ *appelle le sacré calice du fruit de vigne*. Il n'a osé mettre le passage entier, prevoyant la découverte de son erreur. *Or je vous dis que je ne boiray plus desormais de ce fruit de vigne jusqu'à ce jour, que je le boiray nouveau avec vous dans le Royaume de mon Pere.* Ie demande à l'Auteur, quel est ce jour, ce Royaume, & ce fruit nouveau de la vigne,

dont parle le Fils de Dieu ? Ce jour, n'eſt-ce pas celuy de l'eternité, qui eſt ſans nuit ? Ce Royaume, n'eſt-ce pas le Royaume des Cieux? Le fruit nouveau, n'eſt-ce pas la joüiſſance de la Beatitude, dont la poſſeſſion eſt ſignifiée & donnée par avance dans la Communion au corps de IESUS-CHRIST? Qu'il accommode donc cela à ſa Cene, & qu'il me montre que les Saints boivent du vin nouveau dans le Royaume des Cieux. Que s'il veut donner une autre explication à ces paroles, voyons s'il ſe tirera mieux d'affaire. Eſt-ce le jour de la Reſurrection, dont le Fils de Dieu vouloit parler à ſes diſciples ? Eſt-ce ſa renaiſſance du tombeau, qu'il ſignifie par le Royaume de ſon Pere ? Qu'il me montre donc dans l'Ecriture qu'apres la Reſurrection il ait pris le calice ſacré, & qu'il l'ait donné à ſes Apoſtres. Ne faut-il pas qu'il revienne par neceſſité au ſentiment des Peres, & qu'il entende par ce Royaume l'Egliſe Catholique, en laquelle ſeule depuis la Reſurrection on boit le ſang de celuy qui a dit, Ie ſuis la vraye vigne ; ou bien l'Egliſe triomphante, où on le goûte d'une maniere qui ſera toûjours nouvelle ? Ne faut-il pas qu'il reconnoiſſe avec ſaint Hierôme, [ Que ce n'eſt point Moyſe qui nous a donné le vray pain, mais le Seigneur IESUS, qui eſt luy-meſme le convié & le banquet, celuy qui mange, & la viande qui eſt mangée ; que nous beuvons ſon ſang, & que ſans luy nous ne pouvons boire ; que tous les jours dans ſes Sacrifices nous exprimons les douces liqueurs du fruit de la vraye vigne, de la vigne de Sorec, qui

Nec Moyſes dedit nobis panem verum, ſed Dominus Ieſus ipſe conviva & conviviũ, ipſe comedens & qui comeditur. Illius bibimus ſanguinem, & ſine ipſo potare non poſſumus, & quotidie in Sacrificiis ejus de genimine

vitis veræ, & vineæ forec, quæ interpretatur, electa, rubentia musta calcamus. S. *Hiero. Ep.* 150. *ad Hebid.*

S. *Gaudent. tr.* 2. *in Exod.*

veut dire, vigne choisie? Ne faut-il pas qu'il se soûmette à l'autorité de saint Gaudence, & qu'il écoute ce sage conseil? [ *Quod annuntiatum est credas: quia quod accipis corpus est panis illius cœlestis, & sanguis est illius sacræ vitis. Nam cùm panem consecratum & vinum discipulis suis porrigeret, sic ait*: Hoc est corpus meum, Hic est sanguis meus. *Credamus, quæso, cui credidimus. Nescit mendacium Veritas.* Croyez ce qu'on vous a annoncé, que ce que vous prenez est le corps de ce pain celeste & le sang de cette vigne sacrée. Car en presentant à ses disciples le pain consacré & le vin, il leur dit: *Cecy est mon corps, Cecy est mon sang.* Croyons, je vous prie, à celuy à qui nous avons donné toute creance. Car la verité ne sçait ce que c'est que de mentir. ]

Il oppose en cinquiéme lieu *que* IESUS-CHRIST *dans sa derniere consolation aux siens leur declare qu'il laisse le monde, & qu'il est mesme necessaire qu'il s'en aille.* Il nous avoit déja fait cette objection. Mais comme il manque de preuves solides, il est contraint d'user souvent de redites. Nous luy avons fait voir clairement que l'absence visible de IESUS-CHRIST ne détruit point sa presence invisible. Et s'il est necessaire d'adjoûter de nouveaux témoignages des Peres à ceux que nous avons produits dans la seconde partie, ils luy diront derechef que IESUS-CHRIST est present quand nous sacrifions, & que c'est luy-mesme qui est immolé: *Cùm sacrificamus, Christus adest, Christus immo-*

S. *Ambr. in c.* 1. *Luc.*

*latur.* Qu'il eſt en haut aſſis avec le Pere, & qu'il nous eſt inviſiblement preſent icy bas : *Qui ſurſum cum Patre ſedes, & deorſum nobis aſſiſtis.* Qu'il a étably ce Sacrement ſur la fin de ſa vie, afin que nous quittant d'une preſence viſible pour aller à la mort, nous euſſions au moins ce bon-heur de joüir de luy ſous les eſpeces & les ſymboles ſacrez, où il eſt ſacramentalement caché, & qu'il nous appriſt par là qu'il eſt tres-vray que ſes delices ſont de demeurer avec les enfans des hommes. [ *Et diſcedens à nobis ad mortem præſentia viſibili, ſaltem ſub his ſacris ſpeciebus & ſymbolis ſacramentaliter tecto frueremur, veriſſimumque eſſe doceret delicias ejus eſſe cum filiis hominum commorari.* ]

S. *Chryſoſt. in Liturgia ſua.*

S. *Chryſoſt. in* 1. *ad Cor. c.* 11.

D'où il s'enſuit que pour donner une explication nette & preciſe aux paroles du Fils de Dieu, il faut dire qu'il s'en va, & qu'il ne s'en va pas ; qu'il quitte le monde, & ne le quitte pas ; qu'il le prive de ſa preſence viſible, & ne luy oſte pas ſa preſence inviſible ; en la meſme façon que ſaint Auguſtin explique ce qu'il dit au meſme lieu : *Ie m'en vais à mon Pere, & vous ne me verrez plus.* Ce n'eſt pas à dire, vous ne me verrez plus abſolument, car ils le virent encore apres ſa Reſurrection ; mais vous ne me verrez plus tel que je ſuis maintenant, paſſible & mortel, ſujet à la faim & à la ſoif. [ *Quid eſt*, Ad Patrem vado, & non videbitis me, *niſi quomodo ſum cùm vobiſcum ſum ? Tunc enim adhuc erat mortalis. Hunc ergo Chriſtum, id eſt, talem Chriſtum, cùm tranſiſſet de hoc mundo ad Patrem, non erant jam viſuri.* ]

S. *Aug. tr.* 94. *&* 95. *in Ioan.*

Il oppose en sixiéme lieu *que dans la censure des Corinthiens saint Paul appelle plusieurs fois le Sacrement du pain, & qu'il le distingue mesme d'avec le corps de* IESUS-CHRIST. Qu'il l'appelle du pain, cela est vray; qu'il le distingue d'avec le corps de IESUS-CHRIST, cela n'est pas. Bien loin de le distinguer, il dit que ce pain est le corps mesme de IESUS-CHRIST. *Le calice de benediction que nous benissons, n'est-ce pas la communication du sang de* IESUS-CHRIST? *Et le pain que nous rompons, n'est-ce pas la participation du corps de* IESUS-CHRIST? Et saint Chrysostome, qui entendoit bien la pensée de son Maistre: *Qu'est-ce que le pain que nous rompons? le corps de* IESUS-CHRIST. Et derechef. *Ce qui est dans le calice, c'est ce qui a coulé du costé de* IESUS-CHRIST, *& nous en sommes participans.* Est-ce distinguer le pain d'avec le corps, & la coupe d'avec le sang, de dire que le pain est le corps, & que ce qui est dans le calice est ce qui a coulé du sacré costé de IESUS-CHRIST? Il devoit dire que ny l'Apostre ny les Evangelistes ne parlent jamais de ce pain celeste, qu'ils ne le distinguent d'avec le pain materiel par quelque marque qui fait voir que c'est vrayment le corps de IESUS-CHRIST. Au chapitre sixiéme de saint Iean: *Ie suis le pain vivant qui suis descendu du Ciel. Si quelqu'un mange de ce pain, il vivra eternellement. Le pain que je donneray, est ma chair pour la vie du monde.* Cette marque est éclatante. Elle fait voir clairement que le pain eucharistique est tout autre

1. *Cor.* 10.

5. *Chrys. Ho.* 24 *in* 1. *ad Cor.*

que

que celuy des Calviniſtes. Le pain que le Fils de Dieu donna à ſes diſciples, & qu'ils mangerent par ſon commandement, eſt un pain vivant qui eſt deſcendu du Ciel. Le pain que les Calviniſtes prennent à la Cene, & qu'ils portent à la bouche, n'eſt pas un pain vivant. On ne peut pas dire qu'il eſt deſcendu du Ciel. Il faut dire avec eux, qu'il eſt venu du four. Ce n'eſt donc pas le pain que IESUS-CHRIST a donné à ſes diſciples.

Au meſme lieu : *Il n'en eſt pas comme de vos Peres qui ont mangé la manne, & toutesfois ils ſont morts. Celuy qui mange ce pain vivra eternellement*: On ne peut douter de cette marque. Le pain dont parle noſtre Seigneur, c'eſt le pain qu'il donna à ſes Apoſtres le jour de la Cene ſelon le ſentiment des Peres. La manne n'en eſt que la figure. *Manna umbra erat, iſte veritas eſt.* Or la manne eſtoit la figure du corps de IESUS-CHRIST, donc le pain qu'il donna à ſes diſciples eſtoit ſon veritable corps. Les Iſraëlites mangeant la manne de la bouche du corps, mangeoient la chair de IESUS-CHRIST en figure, donc les Chreſtiens mangeant le pain Euchariſtique de la bouche du corps, mangent en verité la chair de IESUS-CHRIST; autrement la figure ſeroit plus parfaite que la choſe figurée, l'ombre que le corps, le portrait que l'original. [ *Conſidera uter præſtantior ſit panis Angelorum, an caro Chriſti, quæ utique eſt corpus vitæ. Manna illud è cælo, hoc ſupra cælum. Illud cæli, hoc Domini cælorum. Illud corruptioni obnoxium, ſi in diem alterum ſervaretur; hoc alienum ab*

*Beda in c. 6. Io.*

*S. Ambr. l. de ſ. qui initiantur c. 9.*

*omni corruptione, quod quicumque religiosè gustaverit, corruptionem sentire non poterit.* ] Que l'Auteur considere lequel des deux est le plus excellent, le pain des Anges, ou la chair de IESUS-CHRIST, qui est certainement le corps de la vie. La manne estoit du Ciel, & ce corps au dessus du Ciel. Celle-là estoit du Ciel, & celuy-cy est du Maistre de tous les Cieux. La manne estoit sujette à corruption, quand on la gardoit plus d'un jour. Ce corps est incorruptible, & quiconque le mangera religieusement, ne sentira point la pourriture. [ *Illis aqua de petra fluxerit, tibi sanguis è Christo. Illos ad horam aqua satiavit, te sanguis diluit in æternum. Iudæus bibit & sitit, tu cum biberis sitire non poteris, & illud in umbra, hoc in veritate.* Pour ceux-là l'eau coula du rocher, & pour vous le sang de IESUS-CHRIST. L'eau desaltera ceux-là pour un temps, le sang vous rafraîchit pour l'eternité. Le Iuif boit & a soif, mais quand vous aurez beu, vous ne serez plus alteré. Cela n'estoit qu'en ombre, cecy en verité. ] Que répondra l'Auteur à la force de ces raisons ? Quel rapport a le pain Calviniste avec le pain de IESUS-CHRIST ? Le pain que IESUS-CHRIST promet, est sa chair mesme, & le pain de Calvin n'en est que la figure. Le pain que IESUS-CHRIST promet, est un pain vivant, & le pain de Calvin ne l'est pas. Le pain que IESUS-CHRIST promet est plus excellent que la manne, le pain de Calvin luy est de beaucoup inferieur. Le pain que IESUS-CHRIST promet est un chef-d'œuvre de sa puissance, dont

*S. Ambr. ibid. Origen. Hom. 7. in Numeros. S. Athanas. in illud*, Qui dixerit verbum, &c. *S. Basil. lib. 1. de Bapt. c. 3. S. Cyrill. catech. 4. Theodoret. lib. 4. hist. c. 11. Epiphan. Hæres. 55. S. Io. Damasc. l. 4. c. 14. & omnes Græci interp. in c. 6. Ioan. S. Cypr. ser. de Orat. Dom. S. Hilar. l. 8. de Trin. S. Hieron. ep. ad Hebid. q. 2. S. Aug. de consensu Evang. l. 3. c. 1. S. Leo ser. 6. de jejunio septimi mensis. S. Greg. l. 7. mor. c. 4. & innumeri alij.*

la merveille eſt plus étonnante, que de voir monter un corps au deſſus des Cieux, ainſi qu'il le témoigne luy-meſme. Le pain de Calvin eſt l'ouvrage d'un artiſan, qui n'a rien de miraculeux quant à la ſubſtance, ny de particulier quant à la ſignification, qui eſt commune à toutes les figures de l'ancien Teſtament.

Ie laiſſe une infinité d'autres marques dont les Evangeliſtes ſe ſervent pour diſtinguer le pain Euchariſtique d'avec toutes les figures du corps de IESUS-CHRIST, pour toucher le dernier texte de l'Ecriture.

Il oppoſe en dernier lieu, *que ſaint Paul dans l'Epiſtre aux Hebreux dit non ſeulement que* IESUS-CHRIST *eſt au ciel, mais qu'il aſſure avec beaucoup de force, que s'il eſtoit ſur la terre, il ne ſeroit pas Sacrificateur.* L'Auteur ne pouvoit mieux finir pour montrer l'inutilité de ſes preuves, & l'abus perpetuel qu'il fait de l'Ecriture. Car il coupe finement la queüe de ce paſſage, comme pour s'enfüir: mais il n'eſt pas difficile de l'arreſter, & de faire voir la bonne foy de nos adverſaires, qui ſe glorifient d'eſtre gardiens de l'Evangile, & les depoſitaires de la pure parole de Dieu. Voicy le texte de ſaint Paul: *Si ergo eſſet ſuper terram, nec eſſet Sacerdos, cùm eſſent qui offerrent ſecundùm legem munera, qui exemplari & umbræ deſerviunt cæleſtium.* Si donc il eſtoit ſur la terre, il ne ſeroit pas meſme Sacrificateur; veu qu'il y en auroit d'autres qui offriroient des Sacrifices ſelon la loy, à ſçavoir ceux qui ſervent au tabernacle, & qui offrent des victimes terreſtres, qui ne ſont que des ombres & *Ad Hebr. 8.*

des figures des celestes. L'Apostre parle aux Iuifs, & leur montre que le Sacerdoce de IESUS-CHRIST surpasse infiniment celuy de leur souverain Pontife & de leurs Sacrificateurs, parce que IESUS-CHRIST est Prestre selon l'ordre de Melchisedech, & les autres selon l'ordre d'Aaron. Ceux-cy sont mortels, celuy-là immortel : Ceux-cy n'ont que les ombres & les figures, celuy-là la verité : Ceux-cy sont sur la terre, celuy-là au Ciel. Et afin qu'ils ne s'imaginent pas que pour estre souverain Pontife, & pour exercer les fonctions de sa charge, il soit obligé d'estre sur la terre, comme leurs Levites & leurs Prestres, il dit au contraire, que s'il estoit sur la terre de la maniere qu'ils le prenent, il ne seroit pas mesme Sacrificateur : *Si ergo super terram esset, nec esset Sacerdos* : Pourquoy ? Est-ce qu'il ne pourroit estre en deux lieux en mesme temps? Cela est tout à fait hors de propos, & saint Paul ne dit rien moins que cela. Pourquoy donc ? Parce, dit-il, qu'il y en auroit d'autres qui luy qui offriroient des Sacrifices selon la loy. Son Sacerdoce ne seroit donc pas necessaire. Parce qu'il seroit sujet à la mort comme les autres qui sont sur la terre. Il ne seroit donc pas Prestre pour l'eternité. Parce qu'estant sur la terre tel que les Iuifs le desiroient, il faudroit qu'il offrist dans leur Temple des victimes & des Sacrifices sanglans, ce qui derogeroit au Sacrifice de la Croix, qui a mis fin à tous les Sacrifices de la loy.

Qui a-t'il dans toute la suite de ce discours qui soit contraire à la presence reelle, si ce n'est

peut-estre qu'on infere de là que IESUS-CHRIST ayant aboly par sa mort les Sacrifices de l'ancienne loy, il ne nous en a point laissé dans la nouvelle ? Ie vois bien que c'est tout ce que pretend l'Auteur ; mais les Peres l'ont prevenu, & luy ont osté le moyen de nous nuire. Car ils nous enseignent expressement que ce n'est point la pensée de saint Paul, & que le Sacrifice que les Prestres offrent tous les jours à l'Autel ne déroge point à celuy de la Croix, parce, disent-ils, que c'est la mesme victime & le mesme Sacrifice. [ Si le Sacerdoce legal a pris fin, dit Theodoret, & si le Prestre selon l'ordre de Melchisedech a déja offert son Sacrifice, & rendu les autres Sacrifices non necessaires, pourquoy les Prestres du nouveau Testament celebrent-ils la Liturgie mystique ? ] C'est l'objection que fait ce Pere. Voicy sa réponse : [ Mais il est evident à ceux qui sont sçavans dans les choses divines, que nous n'offrons point un autre Sacrifice, mais que nous faisons commemoration de cet unique & salutaire Sacrifice. Car c'est nostre Maistre mesme qui nous l'a commandé, *Faites cecy en memoire de moy.* ] Si Theodoret avoit entrepris de satisfaire à l'Auteur, & de luy donner l'intelligence du passage qu'il nous objecte, auroit-il pû luy apprendre plus nettement, que de tout temps dans le nouveau Testament il y a des Sacrificateurs, ἱερεῖς, des Messes, μυστικὴ λειτουργία. Vn Sacrifice qui est le mesme en substance que celuy de la Croix, καὶ ἀλλὰ θυσία, un commandement exprés d'offrir ce Sacrifice, τὴν ποιεῖτε. Et par consequent que le Sacrifice

*Theodoret. in ep. ad Heb. ad hæc verba*, Si ergo effect super terram, nec esset Sacerdos, τί δήποτε ἡ χειροτονία ἐξεθήκατο εἰ ἱερεῖς τὴν μυστικὴν λειτουργίαν ἐπιτελοῦσιν, ἀλλὰ δῆλον τοῖς τὰ θεῖα πεπαιδευμένοις ὡς καὶ ἀλλην τινὰ θυσίαν οὐ προφέρομεν, ἀλλὰ τὴν μιᾶς ἐκείνης καὶ σωτηρίου τὴν μνήμην ἐπιτελοῦμεν. τὴν γὰρ ἡμῖν αὐτὸς ὁ διαστήσας προσέταξε τὴν ποιεῖτε εἰς τὴν ἐμὴν ἀνάμνησιν.

de l'Eucharistie ne déroge point au Sacrifice de la Croix, que c'est *un vray & plein Sacrifice*, comme dit saint Cyprien, *un vray & souverain Sacrifice*, selon saint Augustin, *une hostie salutaire par laquelle le peché de ce monde est effacé*, comme saint Ambroise l'enseigne, *une victime immaculée que l'Evesque offre tous les jours à Dieu pour ses pechez & pour ceux du peuple*, selon le témoignage de saint Hierôme, *un Sacrifice d'adoration, d'action de grace, d'expiation, & d'impetration*, comme l'Eglise Greque l'appelle.

*S. Cyprian. lib. 2. ep. 3. vel 63. cui titul. de Sacramento corporis.*
*S. Aug. lib. 10. de Civit Dei c. 20.*
*S. Ambr. exhort. ad Virg.*

*S. Hier. in c. 1. ep. ad Titum.*

Ie sçay que Luther ne fait point de scrupule de desavoüer les Peres, & qu'il declare ouvertement au livre de la Captivité, que si l'on n'a rien à dire, il est plus seur de nier tout, que d'avoüer que la Messe est un Sacrifice. Mais je veux croire que l'Auteur aura plus de respect pour ces grands hommes, & qu'il regretera de s'estre si fort éloigné de leurs sentimens, ainsi que nous avons montré dans les trois premieres parties de ce Livre, & que nous allons encore montrer plus amplement dans la suivante.

Si nihil habetur quod dicatur, tutius est omnia negare, quàm Missam Sacrificium esse concedere. *Luther. l. de Captivit. c. 1.*

LOÜE' SOIT LE TRES-SAINT SACREMENT

# LIVRE IV.

## OV L'ON MARQVE LES FAVTES que l'Auteur a commiſes, abuſant du témoignage des Peres contre la foy de l'Egliſe Catholique touchant l'Euchariſtie.

---

### CHAPITRE PREMIER.

*Que l'Auteur fait parler les Peres en des termes bas & injurieux à la dignité du Sacrement.*

#### ARTICLE PREMIER.

*Affectation de l'Auteur dans la citation des Peres.*

CEt illuſtre défenſeur des Sacremens, qui a refuté les erreurs de Vvicleſ contre la preſence reelle de IESUS-CHRIST dans l'Euchariſtie, dit que la premiere ſcience des heretiques eſt de corrompre l'Ecriture, pour l'accommoder à leur ſens. La ſeconde, de reveſtir leur erreur de la parole des ſaints Peres, & de

*Thomas Vvaldenſis initio tr. de Sacramentis.*

luy faire un habit de plusieurs lambeaux, qu'ils prennent par tout où ils peuvent, qu'ils coupent & taillent à leur mode, afin de couvrir sa laideur. Car c'est alors que l'heresie se voyant en bon équipage, leve le front, & se vante, comme l'amy de Iob, d'estre d'une extraction aussi noble & ancienne que la verité mesme. *Senes & antiqui sunt in nobis multò vetustiores quàm patres tui.* Nous avons parmy nous des anciens qui sont beaucoup plus vieux que vos peres. Voila, dit saint Gregoire, le langage de tous les heretiques, qui pour faire valoir ce qu'ils disent, & pour gagner l'estime des esprits foibles par une fausse opinion d'antiquité, se glorifient d'avoir les anciens Peres pour maistres & pour garands de leur doctrine.

*S. Gregor. l. 12. Moral. in hæc verba Iob.*

C'est ce que fait l'Auteur, qui renouvelle aujourd'huy les erreurs de Vviclef, & nous dispute la presence reelle. Pour se donner du credit, il étalle avec beaucoup d'ostentation & de pompe tous les Auteurs qu'il a leus pour s'instruire de la verité de ce mystere; & le denombrement qu'il en fait est si long, que je suis contraint d'en faire un racourcy. *I'ay consulté*, dit-il, *tous les commentateurs anciens. I'ay leu Tatien disciple de Iustin Martyr; j'ay leu Theophile d'Antioche; j'ay leu Origene; j'ay leu Tertullien; j'ay consulté saint Hilaire; j'ay leu saint Chrysostome, saint Hierôme, Theodoret, Victor d'Antioche. I'ay en suite examiné Primasius; j'ay veu Beda; j'ay consulté Raban; j'ay veu Drutmar.* En un mot, il en conte tant, que la vie d'un homme ne suffiroit pas à les lire d'un bout à l'autre. Mais

*1. Part. c. 5. page 129.*

je vous prie, quel fruit a-t'il reçüeilly de cette grande lecture? Que luy ont appris ces grands hommes, qui ont éclairé succeſſivement l'Egliſe l'eſpace de plus de huit ſiecles? Que luy ont-ils dit de cet auguſte Sacrement, qui eſt le fondement de l'Egliſe, la vie des fideles, l'admiration des Anges, la merveille de tous les temps, le plus grand ornement de l'Vnivers? *Que c'eſt du bled, du froment, le fruit de la moiſſon, & la joye de la vigne, les fruits de la terre, des creatures de ce monde où nous naiſſons & vivons, un aliment ſec & liquide, un pain composé de pluſieurs grains, un pain que l'on rompt, & dont chacun prend une partie, un pain que l'on prend, & qui raſſaſie le ventre.* 1. Par. c. 4. page 84.

Duquel des deux me dois-je plûtoſt plaindre, de la pieté de l'Auteur, ou de ſa ſincerité? Certes j'ay peine à croire que ceux-meſmes de ſon party puſſent eſtre bien édifiez de ſa pieté. Seroient-ils bien ſatisfaits, ſi le Miniſtre de Charenton en leur diſtribuant le pain de la Cene leur venoit dire: I'ay appris du Seigneur ce que je vous ay auſſi enſeigné, que le Seigneur la nuit meſme qu'il fut livré prit du pain, le benit, & le rompit, diſant: *Prenez, mangez, Cecy eſt mon corps*, mais ne le croyez pas pourtant. Car j'ay leu tous les anciens Commentateurs qui ont expliqué ces paroles, & ils aſſurent que ce que vous prenez c'eſt du bled, c'eſt un aliment ſec & liquide, c'eſt un pain que l'on mange, & qui raſſaſie le ventre. Quoy qu'il ſoit vray que la Cene Calviniſte ne ſoit en effet que du pain, parce que les Miniſtres n'ont pas le pouvoir de conſacrer le corps

de IESUS-CHRIST, croyez-vous que ce discours, pour veritable qu'il soit à l'égard des heretiques, leur donnast beaucoup de devotion & d'estime pour les mysteres de la Religion?

Qui est-ce donc qui se persuaderoit que les Peres, qui avoient de si grands sentimens de pieté, eussent voulu parler en des termes si bas du plus auguste de tous nos Sacremens? Quand saint Ignace Martyr soûpiroit aussi ardemment apres la divine Eucharistie, qu'il le témoigne dans son epistre aux Romains, disoit-il, Ie veux des fruits de la terre, je veux un pain qui rassasie le ventre? [ Non, s'écrie-t'il, je ne mangeray point une viande qui se corrompe, je ne desire point les delices de ce monde. Ie veux le pain celeste. Ie veux un pain de vie, qui est la chair de IESUS-CHRIST Fils de Dieu vivant, qui est nay dans les derniers temps de la race de David & d'Abraham. Et je veux pour breuvage le sang de celuy qui est l'amour incorruptible & la vie eternelle. ] En bonne foy est-ce-là une expression Calviniste? Quand saint Denys s'élevant en esprit s'adressoit aux saints mysteres pour invoquer leur secours, estoit-ce aux fruits de la terre qu'il disoit avec tant de reverence: [ O tres-divin Sacrement, faites que vous nous paroissiez clairement en tirant les voiles des enigmes, dont vous estes symboliquement environné, & rempliſſez de vostre lumiere les yeux de nostre intelligence. ] Eust-il ainsi reclamé un aliment sec & liquide? Eust-il invoqué ce tres-divin Sacrement, s'il eust crû que ce n'estoit que du

bled? Où eſt donc la ſincerité de l'Auteur, qui abuſe ainſi du témoignage des Saints? Quand les fidelles de l'ancienne Egliſe d'Afrique alloient à la communion, diſoient-ils, Allons prendre le fruit de la moiſſon & la joye de la vigne, un aliment ſec & liquide? Rien moins. *Allons*, diſoient-ils, *à la vie*. Montrant par là qu'ils croyoient recevoir celuy qui eſt la ſource de la vie. Qui le dit? Saint Auguſtin. [ Ceux qui appellent du nom de vie le Sacrement de la table du Seigneur, que regardent-ils, ſinon ce qui a eſté dit: *Ie ſuis le pain de vie?* ] Mais nos adverſaires répondent que ce langage eſtoit particulier à l'Egliſe d'Affrique. *Non*, dit ce Pere au meſme lieu, *il venoit de la Tradition ancienne & Apoſtolique*. Par conſequent il eſtoit commun à toute la terre; au moins il eſt indubitable que toutes les Egliſes du monde croyoient la meſme choſe, que celles d'Affrique exprimoient par ce langage, à ſçavoir que le corps de noſtre Seigneur nous eſt donné dans l'Euchariſtie, pour nous rendre participans de la vie eternelle.

*S. Aug. de peccat. merit. & remiſſ. c. 24. Caſaub. exercitat. 16. n. 54.*

Et de vray, quand on donnoit l'Euchariſtie dans l'ancienne Egliſe, que diſoit le Preſtre qui diſtribuoit ce pain de vie? Parloit-il le langage Calviniſte? Diſoit-il, C'eſt du bled, c'eſt un fruit de la terre, c'eſt du pain qui raſſaſie le ventre? Cette penſée eſt trop groſſiere & trop indigne d'un Chreſtien. Que diſoit-il donc? *Le corps de* IESUS-CHRIST. Et tous ceux qui le recevoient, s'écrioient: *Cela eſt vray*. D'où vient que ſaint Auguſtin dit, [ que le ſang de IESUS-CHRIST a une grande voix

Habet magnam vocem Chriſti ſanguis in terra, cùm

en terre, lors qu'apres l'avoir pris, tout le monde répond, *Amen*. C'est là une claire voix du sang, que le sang mesme tire de la bouche des fidelles, qui ont esté racheptez de ce mesme sang. ] Voix qui publie hautement la creance de l'Eglise par toute la terre. Voix qui s'éleve contre nos Religionnaires, qui font injure au sang de IESUS-CHRIST. Voix que saint Hierôme compare à celle du tonnerre, qui ne retentit nulle part, dit ce Pere, avec plus d'éclat, que parmy les fidelles de Rome. Ie sçay que l'Auteur n'en pouvant soûtenir la force, tâche d'en détourner le coup, & se cacher sous un sens étranger & figuré, abusant ainsi, selon sa coûtume, du témoignage des Peres, qu'il fait parler comme il luy plaist, tantost par un abus de langage lors qu'il faut prendre leurs paroles dans un sens propre & naturel, & tantost proprement, lors qu'ils témoignent eux-mesmes evidemment qu'ils se servent d'expressions impropres & figurées.

eo accepto ab omnibus gentibus respondetur, *Amen*. Hæc est clara vox sanguinis, quam sanguis ipse exprimit ex ore fidelium eodem sanguine redemptorum. *S. Aug. lib.* 12. *contra Faustum c.* 10.

Vbi sic ad similitudinem cœlestis tonitrui Amen roboat ? *S. Hieron. proœmio* 2. *lib. in ep. ad Gal.*

Mais c'est en vain qu'il tâche de s'échaper. Il ne faut qu'écouter les Auteurs qu'il allegue luy-mesme, pour le convaincre. Il n'y en a pas un qui ne luy reproche son infidelité, & qui ne luy donne un desaveu manifeste des erreurs qu'il leur impose.

Demandons-leur ce que nous prenons à la table Eucharistique, ils nous répondront unanimement que c'est *le corps de* IESUS-CHRIST. ce qui entre dans nostre bouche, *le propre sang de* IESUS-CHRIST. Ce que le Prestre fait de sa bouche sacrée, lors qu'il prononce les paroles Sacramentales, *le corps de* IESUS-CHRIST

Ce que IESUS-CHRIST portoit dans ſes mains, lors qu'il inſtitua le ſaint Sacrement, *ſon propre corps, ce qu'aucun autre que luy ne pouvoit faire.* Ce que les pecheurs profanent quand ils communient indignement, *& ce qu'ils livrent à l'exemple de Iudas, non aux Iuifs, mais toutesfois aux pecheurs, c'eſt à dire, à leurs membres pecheurs, l'inceſtimable & l'inviolable corps de* IESUS-CHRIST. Ce que nous reverons, ce que nous adorons, ce que nous voyons poſé & immolé ſur l'Autel, *le corps de* IESUS-CHRIST. Le meſme corps qui a eſté formé dans le chaſte ſein de la Vierge, qui a repoſé dans la creche, qui a eſté adoré des Mages, qui a guery les malades par ſon attouchement, qui a eſté attaché à la Croix, qui a fait éclypſer le Soleil, & qui eſt ſorty du tombeau tout éclatant des rayons de la gloire. C'eſt ainſi que parlent ces Peres, lors qu'ils inſtruiſent les fidelles de la creance & du reſpect qu'ils doivent avoir pour le myſtere de l'Euchariſtie. [ Quand vous verrez, diſent-ils, ce corps poſé devant vous προκείμενον, dites en vous-meſmes : A cauſe de ce corps je ne ſuis plus terre & cendre, je ne ſuis plus eſclave, mais libre. Par luy j'eſpere de poſſeder les Cieux & tous les threſors des Cieux, la vie immortelle, la condition des Anges, la familiarité avec IESUS-CHRIST. Ce corps ayant eſté percé de cloux & battu de verges, la mort ne l'a pû ſupporter. Le Soleil meſme ayant veu ce corps attaché à la Croix, en détourna ſes rayons. C'eſtoit à cauſe de ce corps qu'en ce meſme temps le voile ſe déchira, que les

*S. Chryſoſt. Hom. 24. in 1. Cor.*

rochers se fendirent, & que la terre trembla. Ce corps est le mesme qui fut ensanglanté, qui fût percé de la lance, & qui jetta deux fontaines salutaires à toute la terre, l'une d'eau, l'autre de sang. ] Est-ce-là parler comme les Calvinistes ?

Demandez-leur ce qui est contenu dans le calice sacré, ils vous diront aussi-tost que ce que nous beuvons, *c'est le sang de* IESUS-CHRIST. *le mesme sang qui est découlé du costé de* IESUS-CHRIST. A qui l'on rend témoignage, lors que toute l'Eglise apres avoir pris la coupe sacrée, répond d'une voix éclatante, *Amen*, c'est à dire, il est vray ? *au sang de* IESUS-CHRIST. De quoy vivent les oüailles du meilleur de tous les Pasteurs ? *Du propre sang de* IESUS-CHRIST. De quel seau le Fils de Dieu seella son Testament, faisant mention du sacré calice ? *Du seau de son precieux sang.* Ce que c'est que le sang de l'Agneau, que les fidelles connoissent mieux en le beuvant, qu'en l'oyant dire ? Le sang de IESUS-CHRIST, le sang qui a sauvé le monde, qui a rachepté l'Eglise, qui a ouvert le Paradis. [ Ce sang fait que l'image du Roy fleurit en nous. Ce sang ne laisse point flestrir la beauté & la noblesse de l'ame, qu'il arrose & qu'il nourrit incessamment. Ce mystique sang chasse les demons, & attire à nous les Anges & le Maistre des Anges. Car lors que les malins esprits voyent en nous ce sang, ils s'enfuyent de nous, & les Anges s'en approchent. ] Et afin que vous ne doutiez point de la verité ny de la realité de ce sang : [ C'est celuy-là

*S. Chrysost. Hom. 24. in 1. Cor.* Qualem clamorem faciat Ecclesia universa, dum potatur sanguis Christi, & dicit Amen. *S. Aug. sive Author 65. quæst. 40.* Nostis fideles quale testimoniũ perhibeatis sanguini, quem accepistis. Certè enim dicitis Amen. *S. Aug. serm. 29. de verb. Apost.*

*S. Chrysost. Hom. 60. ad pop. Antioch. & Hom. 83. in Matt.* In calicis mentione testamentum constituens sanguine suo obsignatum, substantiam corporis confirmavit. *Tertull. l. 4. contra Marci. c. 40.*

Quid sit sanguis Agni non jam audiendo, sed bibendo didicistis. Qui sanguis super uniuscujusque postem ponitur, quando non solùm ore corporis, sed etiam

meſme qui eſtant répandu a lavé toute la rondeur de la terre. Ce ſang purgeoit l'oracle & le ſanctuaire. Que ſi celuy qui eſtoit ſa figure, a eu tant de vertu dans le Temple des Hebreux & au milieu de l'Egypte, eſtant répandu ſur les poſteaux, combien plus la verité? Ce ſang ſanctifioit l'Autel d'or. Sans ce ſang le ſouverain Sacrificateur n'oſoit entrer dans le ſecret ſanctuaire. Ce ſang faiſoit les Preſtres. Ce ſang en figure purgeoit les pechez. Mais s'il a eu une telle force en la figure, ſi la mort a ainſi abhorré l'ombre, combien, je vous prie, redoutera-t'elle la verité meſme? Ce ſang eſt le ſalut de nos ames, noſtre ame eſt lavée de ce ſang, elle en eſt ornée, elle en eſt embrazée; il la rend plus claire que le feu & plus éclatante que l'or. L'effuſion de ce ſang a ouvert le Ciel. Ce ſang a toûjours eſté prefiguré aux Autels & au maſſacre des juſtes. Ce ſang eſt l'ornement de la terre. Enfin, ce ſang eſt celuy meſme par lequel IESUS-CHRIST a racheptè & orné ſon Egliſe. Car comme les hommes acheptent & payent les eſclaves avec de l'or, ainſi IESUS-CHRIST nous a racheptez de ſon ſang. ] Où eſt l'homme ſi peu raiſonnable, qui entendant ſans paſſion parler les Peres de la ſorte, & s'énoncer avec des termes ſi nobles, ſi ſignificatifs, & ſi forts, ne ſoit entierement perſuadé qu'ils parlent du vray ſang de IESUS-CHRIST, & non pas du vin materiel, comme dit l'Auteur, *ny d'un aliment ſec ou liquide, qui raſſaſie le ventre?* Eſt-ce du vin qui a découlé du coſté du Fils de Dieu? Eſt-ce du vin qui a eſté répandu pour la remiſſion

ore cordis hauritur. *S. Greg. Ho. 22. in Evang.* *S. Coryſoſt. Hom. 45. in Ioannem.*

Sanguis ipse est pretiosus in quo redimimur in passione Domini Salvatoris, cujus carnibus alimur, & cruore potamur. *S. Hiero. l. 14. in Exech.*

de nos pechez ? Est-ce du vin qui a esté figuré par le sang de l'Agneau Paschal, & par celuy des victimes, & par celuy de tous les justes de l'ancien Testament ? Est-ce du vin qui ouvre le Ciel, qui purge la terre, qui orne l'Eglise, qui rachepte les hommes, qui est le prix & la rançon de nos ames ? Si saint Chrysostome n'eust crû fermement que le propre sang du Fils de Dieu estoit contenu dans le sacré calice, auroit-il pû attribuer sans blaspheme la remission des pechez, la redemption du monde, l'ouverture du Ciel, & le salut de tous les hommes, à du blé, à du vin, à un aliment qui rassasie le ventre ? Avec quelle sincerité, mais avec quelle pudeur l'Auteur a-t'il pû détourner les merveilles que cet excellent Orateur dit du vray sang de IESUS-CHRIST, au simple signe, qui n'est, selon luy, que du vin ? Croit-il qu'il soit permis à l'éloquence de détruire la verité, pour faire paroistre son art, de nous debiter des blaspheмes pour des ornemens de langage, & de cacher le venin d'une pernicieuse doctrine sous des fleurs de Rhetorique ?

Qu'il me dise comment il voudroit que les Peres eussent parlé, pour l'assurer de la presence reelle du corps & du sang de IESUS-CHRIST, & luy oster tout sujet de la revoquer en doute. Il est impossible de trouver des expressions plus propres, ny des preuves plus evidentes que celles dont tous leurs écrits sont remplis. Ie les veux exposer icy comme dans un tableau, afin que les regardant tout d'une veuë, on en puisse juger plus sainement, & connoistre au

vray

vray combien leurs ſentimens ſont contraires à ceux que leur impoſe cet Auteur.

## ARTICLE II.

### *Preuves de la Preſence reelle tirées de la doctrine des Peres.*

PREMIERE PREUVE. Ils enſeignent clairement que la chair que nous prenons à la table du Seigneur, eſt la meſme qu'il a pris au ſein de ſa bien-heureuſe Mere. Saint Hilaire dit, [ Que c'eſt à ce deſſein qu'il a uny en ſe faiſant homme la nature de noſtre chair à la nature de ſon eternité, afin de nous communiquer cette meſme chair dans le Sacrement. ] Saint Chryſoſtome parlant de ce que noſtre Seigneur nous donne dans l'Euchariſtie, luy fait dire: [ I'ay voulu eſtre voſtre frere. I'ay pris chair & ſang pour l'amour de vous. Ie vous donne reciproquement la meſme chair & le meſme ſang que j'ay pris à cauſe de vous. ] Saint Auguſtin aſſure, [ Que noſtre Seigneur nous donne à manger la meſme chair qu'il a pris de la chair de Marie, & dans laquelle il a veſcu & converſé parmy les hommes. ] Primaſius adjoûte, [ Que le meſme corps dont le Fils de Dieu s'eſt reveſtu au ſein de la bien-heureuſe Vierge, eſt tous les jours offert ſur l'Autel par le miniſtere des Preſtres. ] Et le Cardinal Pierre Damien dit que c'eſt le ſentiment de toute l'Egliſe. [ Le corps, dit-il, que la bien-heureuſe Vierge a engendré, qu'elle a porté dans ſon ſein, qu'elle a envelopé de

*S. Hilar. l. 8. de Trinit.*

*S. Chryſoſt. Hom. 61. ad pop.*

*S. Aug. in Pſ 98.*

*Primaſius in c. 10. ad Hebr.*

*Petr. Damian. ſer. de Nat. Virg.*

langes, qu'elle a nourry avec un soin maternel, c'est celuy-là mesme sans aucun doute que nous prenons à l'Autel, & dont nous beuvons le sang pour Sacrement de nostre redemption. C'est ce que tient la foy Catholique; c'est ce que la sainte Eglise enseigne fidellement. ] Comment pourroit-on sauver la verité de ces paroles, si ce que nous prenons dans le Sacrement, n'estoit que du pain, & non pas le veritable corps de IESUS-CHRIST?

II. PREUVE. Pour donner encore plus de clarté & plus de force à leur pensée, ils joignent aux circonstances de son Incarnation celles de sa mort, & nous apprennent que nostre Seigneur nous a laissé dans le Sacrement la mesme chair qui fut immolée sur la Croix, & le mesme sang qui y fut répandu. Cette expression est familiere aux deux plus grands esprits de l'Eglise Greque & Latine. [ Quelle difficulté, dit saint Chrysostome, feroit nostre Seigneur, qui t'a donné sa propre vie mourant pour toy, de te donner son corps pour la nourriture de ton ame? Ecoutons donc, qui que nous soyons, soit Prestres ou non, combien le don qu'on nous fait est grand & admirable. Ecoutons-le, dis-je, avec une sainte frayeur: Il nous nourrit de sa propre chair; celuy qui a esté immolé & sacrifié pour nous, se donne luy-mesme à nous. ] Et saint Augustin parlant des Iuifs qui se convertirent apres la mort du Sauveur du monde, qu'ils avoient crucifié: [ Ils virent, dit-il, IESUS-CHRIST mourant par leur crime, & ils crurent en IESUS-CHRIST qui leur pardonnoit leur crime.

*S. Chrysost. Hom. 51. in Matth.*

Qui viderunt Christum suo scelere morientem, & crediderunt in Christum suis sce-

Ils desesperererent de leur salut, jusques à ce qu'ils beurent le sang qu'ils avoient répandu. ] Radbert qui estoit bien versé dans la doctrine de saint Augustin, a recüeilli sa pensée comme un lingot d'or, qu'il met en œuvre pour en faire voir la beauté. [ Que personne, dit-il, ne s'émeuve au sujet du corps & du sang de IESUS-CHRIST, de ce que sa vraye chair & son pur sang sont dans le mystere ; parce que celuy qui les a créez, l'a ainsi voulu : Car le Seigneur a fait tout ce qu'il luy a plû au Ciel & en terre. Et parce qu'il l'a voulu, encore que la figure du pain & du vin soit icy, neantmoins apres la consecration il faut croire absolument que ce n'est autre chose que la chair & le sang de IESUS-CHRIST. D'où vient que la verité mesme dit, *C'est ma chair pour la vie du monde*. Et pour le dire d'une maniere plus admirable, ce n'est point une autre chair que celle qui est née de Marie, qui a souffert dans la croix, & qui est ressuscitée du tombeau. ]

leribus ignoscentem, quousque biberent sanguinem quem fuderant, de sua salute desperaverunt. *S. Aug. in Evang. Ioan. tr. 11.*

*Radber. l. de corpore & sanguine Christi c. 3. citatur à Thoma Waldensi c. 35. de Sacram. sub nomine Rabani.*

III. PREUVE. Afin de donner l'exclusion à l'erreur des Sacramentaires, ils avertissent expressément que l'Eucharistie n'est pas seulement un signe du corps de IESUS-CHRIST, mais le corps mesme. [ Lisez tant qu'il vous plaira, dit le second Concile de Nicée, vous ne trouverez jamais que nostre Seigneur, ny les Apostres, ny les Peres ayent appellé du nom d'image le Sacrifice non sanglant qui est offert par le Prestre, mais le corps mesme & le sang mesme de IESUS-CHRIST. ] Aussi saint Damascene, qui fait profession de ne rien enseigner qui ne soit conforme au sentiment des

*2. Concil. Nicænum Act. 6.*

S. *Damasc. l. 4. de fid. c. 14.* Peres & à la creance de l'Eglise orthodoxe, n'en parle pas autrement : [ A Dieu ne plaise que nous croyons qu'il n'y ait dans ce Sacrement que la figure du corps & du sang de nostre Seigneur, car le corps mesme y est avec la divinité. ] Theophilacte : [ Nostre Seigneur disant, *Cecy est mon corps*, enseigne que c'est son propre corps, & non pas la figure de son corps. ] Euthyme : [ Nostre Seigneur n'a pas dit du pain & du calice, ces choses sont les signes de mon corps & de mon sang, mais mon corps & mon sang. ]

*Theophylac. in c. 26. Matth.*

*Euthym. in c. 27*

IV. PREUVE. Ils font un article de foy de la presence reelle, dont il ne nous est pas permis de douter, non plus que de la divinité de IESUS-CHRIST & des autres veritez fondamentales de la Religion. [ Il n'y a plus de lieu, dit saint Hilaire, de douter de la verité de la chair & du sang de IESUS-CHRIST : car c'est vrayment sa chair, & c'est vrayment son sang & par la declaration du Seigneur, & par la creance que nous en avons, & ces choses estant prises & avalées, font que nous sommes en IESUS-CHRIST, & que IESUS-CHRIST est en nous. N'est-ce pas là une verité? Qu'il ne soit pas vray pour ceux qui nient que IESUS-CHRIST soit vray Dieu. ] Et il ne faut pas s'étonner s'il lance ces foudres avec tant de force contre les Sacramentaires, veu qu'il les appelle formellement heretiques au mesme lieu, & dit que cet erreur est un fruit de l'impieté des Arriens, qui nioient la verité du corps & du sang de IESUS-CHRIST dans l'Eucharistie, pour nier en suite la verité

De veritate carnis & sanguinis non est relictus ambigendi locus. Nunc enim & ipsius Domini professione & fide nostra verè caro est & verè sanguis. Et hæc accepta atque hausta efficiunt, ut & nos in Christo, & Christus in nobis sit. Anne hoc veritas non est? Contingat planè his verum non esse, qui Christum Iesu verum esse Deum negant. S. *Hilar. l. 8. de Trin.*

*Voyez la preuve suivante.*

de l'Incarnation & l'union personnelle de ce mesme corps avec le Verbe. En quoy il s'accorde parfaitement avec tous les Peres, mais sur tout avec saint Ignace Martyr, qui met les Saturniens au rang des heretiques de son temps, parce qu'ils ne croyoient pas que l'Eucharistie fust la chair de IESUS-CHRIST. Voicy ses paroles rapportées par Theodoret au troisiéme de ses dialogues: [ Ils rejettent les Eucharisties & les oblations, parce qu'ils ne confessent pas que l'Eucharistie soit la chair de nostre Sauveur IESUS CHRIST, qui a souffert pour nos pechez, & que le Pere eternel a ressuscité par sa bonté. ] L'Auteur peut voir par là quels sont les chefs de sa Secte, & de quelle source ils ont puisé leur doctrine.

V. PREUVE. Pour établir le dogme de la presence reelle, ils se fondent sur la parole de IESUS-CHRIST, & disent qu'il la faut tenir pour inviolable, veu qu'estant la verité mesme, il ne peut nous tromper, non plus qu'il ne peut estre trompé. [ *Hic est sanguis meus qui fundendus est. Non est alius iste, & alius ille. Cras igitur fundetur ex meo latere, quem vos bibetis in calice.* Cecy est mon sang qui doit estre répandu: celuy-cy n'est pas different de celuy-là: ce sang que vous boirez dans la coupe, sera demain répandu de mon costé. ] Voila les paroles de IESUS-CHRIST assez clairement expliquées, ce me semble, touchant la realité du sang. Il n'y a ny figure ny metaphore. C'est le mesme sang qu'on boit dans le sacré calice, & qui sort du costé; l'un n'est point different de l'autre. Il sort en

*Euseb. Emiss. ser. 5. de Passione.*

verité du coſté de IESUS-CHRIST ; il eſt donc en verité dans le calice. Voyons comme ils expliquent ce que le Fils de Dieu dit de la realité de ſon corps. [Puis qu'il a prononcé luy-meſme, & qu'il a dit du pain, *Cecy eſt mon corps.* ; qui en doutera deſormais ? Croyons à Dieu en toutes choſes ſans luy repugner, encore que ce qu'il dit paroiſſe abſurd à nos ſens, & à nos penſées. Ses paroles ne nous peuvent tromper. Mais nos ſens ſe trompent aiſément. Celles-là ne peuvent eſtre fauſſes : ceux-cy s'abuſent ſouvent. Puis donc qu'il a dit, *Cecy eſt mon corps*, n'en ſoyons plus en doute ; mais croyons ce qu'il dit, & le regardons avec les yeux de l'eſprit. ]

S. *Cyrill. Hieroſ. Catech.* 4.

S. *Chryſoſt. Hom.* 83. *in Matt. & Hom.* 60. *ad popul. Antioc.*

[Nous avons oüy noſtre ſincere & veritable Maiſtre, noſtre divin Redempteur, noſtre debonnaire Sauveur, qui nous recommandoit ſon ſang, qui eſt noſtre rançon. Car il nous a parlé de ſon corps & de ſon ſang. Il nous a donné une viande & un breuvage. Les fidelles reconnoiſſent le Sacrement des fidelles. Et en l'écoutant que font-ils autre choſe, ſinon de s'y ſoûmettre ? Lors donc qu'en recommandant une telle viande & un tel breuvage, il diſoit : *Si vous ne mangez ma chair, & ſi vous ne beuvez mon ſang, vous n'aurez point la vie.* (Et qui diſoit cela de la vie, ſinon celuy qui eſt la vie ? En ſorte que celuy-là qui croit que la vie eſt menſongere, ne doit point attendre la vie, mais la mort) Lors, dis-je, qu'il parloit ainſi, ſes diſciples s'en ſcandaliſerent, non pas tous à la verité, mais pluſieurs, diſant en eux-meſmes, *Cette parole eſt dure* : qui eſt-ce qui

*S. Aug. ſer.* 2. *de verb. Apoſt. citatur à Beda in* 1. *Cor.*10. *ad Phil.*2.

la peut écouter ? Il eſt vray qu'elle eſt dure, mais à ceux qui ſont durs. Elle eſt incroyable, mais c'eſt aux incredules. ]

VI. PREUVE. Ils paſſent plus avant, ſi toutesfois on peut rien adjoûter à ce que nous venons de dire, & aſſurent qu'il faut prendre ces paroles, *Cecy eſt mon corps*, au pied de la lettre, & qu'il en faut meſurer la verité non aux forces de la nature, mais à la toute-puiſſance de Dieu : qu'il eſt vray de dire que IESUS-CHRIST apres les avoir prononcées, ſe portoit dans ſes mains, & qu'il accompliſſoit à la lettre ce qui eſt dit de David, qu'il contrefit le fol devant Achis, & qu'il ſe portoit dans ſes mains. [ Qui comprendra, dit ſaint Auguſtin, comment cela ſe peut faire dans un homme? Qui eſt-ce qui ſe porte luy-meſme dans ſes mains ? Vn homme peut eſtre porté dans les mains des autres : mais perſonne ne ſe porte dans ſes propres mains. Nous ne voyons point comment cela ſe peut entendre literalement en la perſonne de David, mais bien dans la perſonne de IESUS-CHRIST. Car IESUS-CHRIST ſe portoit dans ſes mains, lors qu'en recommandant ſon corps, il dit, *Cecy eſt mon corps*. Car il portoit ce corps dans ſes mains. C'eſt un effet de l'humilité de IESUS-CHRIST ; elle eſt par là ſingulierement recommandée aux hommes. ] Que peut inventer toute la ſubtilité de l'échole de Geneve pour éluder la force de ce paſſage ? Certes il faut que l'Auteur abandonne ſaint Auguſtin, ou qu'il avouë de bonne foy que ce Pere a crû que IESUS-CHRIST portoit ſon propre corps

Ferebatur in manibus ſuis. Hoc verò, Fratres, quomodo fieri poſſet in homine, quis intelligat ? Quis enim portatur in manibus ſuis? Manibus aliorum poteſt portari homo; manibus ſuis nemo portatur. Quomodo intelligatur in ipſo David ſecundùm litteram non invenimus, in Chriſto autem invenimus. Ferebatur enim Chriſtus in manibus, quando commendans ipſum corpus ſuum, ait ; *Hoc eſt corpus meum*. Ferebat enim illud corpus in manibus ſuis. Ipſa eſt humilitas Domini noſtri Ieſu Chriſti, ipſa multum

commendatur hominibus. S. *Aug. in Ps. 33.*

dans ses mains, & non pas seulement le signe de son corps. De dire qu'il ne portoit que le signe de son corps, ce n'est pas expliquer l'Ecriture au pied de la lettre, comme veut saint Augustin, *secundùm litteram.* Ce n'est pas dire une chose miraculeuse qu'aucun homme ne puisse faire. *Manibus suis nemo portatur.* Car qui est-ce qui ne puisse porter son portrait dans ses mains ? Ce n'est pas dire une chose difficile à comprendre. Car comme un enfant se peut porter luy-mesme en cette sorte, il en peut aussi concevoir la maniere. Ce n'est pas dire une chose de grand exemple, qui rende l'humilité de IESUS-CHRIST recommandable. Car quel abbaissement y a-t'il à donner un morceau de pain à manger ? Mais donner son propre corps en viande, mais en faire le laict des enfans, *lac nostrum humilis Christus est*, mais en faire la pasture des hommes, qui ne sont que des vers de terre, mais se livrer entre leurs mains, entrer dans la bouche des malades, passer jusques dans leur estomach, pour s'unir étroitement à eux : *Ipsa est humilitas Domini nostri Iesu Christi.* C'est un acte d'humilité qui n'appartient qu'à IESUS-CHRIST, c'est un miracle de vertu aussi bien que de puissance, c'est le dernier aneantissement du Verbe incarné, selon les Peres, aussi bien que le dernier excés de son amour.

VII. PREUVE. Ils donnent aux paroles de la consecration une vertu secrete, par laquelle ils enseignent que le pain & le vin sont changez au corps & au sang de IESUS-CHRIST. Et de peur qu'on ne doute de quel changement

ils parlent, ils s'énoncent en des termes qui ne peuvent marquer qu'un changement ſubſtantiel. Saint Cyprien dit, *que le pain eſt changé, non d'effigie, mais de nature.* Saint Cyrille d'Alexandrie, *que* IESUS-CHRIST *change ce qui eſt preſenté en la verité de ſa propre chair.* Saint Gregoire de Nyſſe, *que la ſubſtance des choſes viſibles eſt changée au corps de* IESUS-CHRIST. Saint Ambroiſe, *que la nature du pain eſt changée par la benediction, en ſorte qu'il n'eſt plus ce que la nature a formé, mais ce que la benediction a conſacré.* Heſychius, *que les choſes ſenſibles ſont transferées aux intelligibles.* Saint Chryſoſtome, *que le pain eſt conſumé par la preſence du corps de* IESUS-CHRIST. Remy d'Auxerre, *que le pain paſſe au corps de* IESUS-CHRIST, *& qu'il n'y a pas deux corps, mais ſeulement un* Euſebe d'Emeſe, *que le Preſtre inviſible change par ſa parole les creatures viſibles en la ſubſtance de ſon corps & de ſon ſang par une puiſſance ſecrete, diſant,* Prenez, & mangez, Cecy eſt mon corps. Et dans un autre endroit, *Celuy qui dit alors par luy-meſme,* Cecy eſt mon corps, *le dit maintenant par ſes miniſtres; & la vertu & l'efficace de cette parole eſt ſi grande, que ce qui eſt dit eſt auſſi-toſt fait.* Eſt-ce là le langage de nos heretiques? L'Auteur ne craint-il point comme Beze & Calvin, qu'il y ait de la magie dans ces paroles qu'on dit tout bas? S'il y en a, c'eſt la magie que les Peres nous ont appriſe. Il eſt à preſumer qu'elle n'eſt pas ſi noire, puis qu'ils n'ont point eu de commerce qu'avec l'eſprit de IESUS-CHRIST.

*S. Cypr. de Cœna. S. Cyrill. ad Caloſyrium.*

*S. Greg. Nyſſ. in Catec.*

*S. Ambr. l. 4. de Sacram. c. 4.*

*Hyſic. l. 2. in Levit.*

*S. Chryſoſt. Hom. in Encœniis.*

*Remig. Autiſſiod. in c. 10. primæ ad Cor.*

*Euſeb. Emiſſ. Ho. 5. de Paſch. & Homil. in Ramis.*

VIII. PREUVE. Pour faire voir qu'ils ne reconnoissent pas seulement un changement de signification ou d'usage, mais un changement de nature & de substance, ils disent que ce changement est un chef-d'œuvre de la toute-puissance de Dieu qui surpasse toute la nature : Que c'est un miracle semblable à celuy des nopces de Cana, qui en estoit la figure : Que cette parole du Fils de Dieu, *Cecy est mon corps*, n'est pas moins puissante, que celle qui de rien a fait l'univers : Que IESUS-CHRIST crée jusques à maintenant son tres-saint & tres-veritable corps : Qu'il montra qu'il estoit le Createur du monde, lors qu'il donna son corps & son sang à ses Apostres: Que si IESUS-CHRIST n'estoit pas vray Fils de Dieu & le Verbe du Pere, qui rend les plantes fecondes, & qui fait couler les fontaines, on ne pourroit pas prouver que le pain consacré est le corps de IESUS-CHRIST: Que IESUS-CHRIST fit à dessein le miracle des pains dans le desert, pour preparer les esprits à la creance de celuy-cy : Que ceux-là sont dignes du dernier supplice, qui mépriſent jusqu'à ce point le Createur de toutes choses, que d'oser examiner ses ouvrages avec le *Quomodo* des Iuifs, sçachant bien qu'il est le distributeur de la sagesse, & que rien ne luy est impossible. Ayez la patience de voir comme saint Cyrille s'en explique : [ Si tu continuë, ô Iuif, de nous rebattre ton *Quomodo*, me conformant à ton ignorance, je te demanderay aussi volontiers comment la baguette de Moyse fut changée en serpent, comment sa main deve-

*S. Cypr. de Cœna.*
*S. Ambr l. 4. de Sacram. c. 4. & lib. de ijs qui initian. c. 9.*
*Euseb. Emiss. Ho. 5. de Pasch.*
*S. Cyrill. Catec. 4.*
*Maximus Taurin. ser. 1. in Epiphan.*
*S. Irenæus l. 4. c. 34.*
Christus usque hodie sanctissimum & verissimũ corpus suum creat.
*S. Cypr. de Cœna Domini.*
*Tertull. l. 5. contra Marcio. c. 8.*
*S. Chrysost. Hom. 45. in Ioan.*
*S. Cyrill. l. 4. c. 83. in Ioan.*

nuë lepreuſe, en un moment fut rétablie en ſon premier eſtat, comment les eaux paſſerent en la nature du ſang, comment les fontaines coulerent d'un rocher. Il falloit donc croire à IESUS-CHRIST, & s'il y avoit quelque choſe qui vous paruſt difficile, luy en demander humblement l'intelligence, plûtoſt que de crier comme des hommes peu ſobres: Comment celuy-cy nous peut-il donner ſa chair à manger? ]

IX. PREUVE. Les comparaiſons dont ils ſe ſervent pour éclaircir ce changement, ne nous permettent pas de douter qu'il ne ſoit ſubſtantiel; puis qu'ils aſſurent qu'il eſt auſſi réel & effectif, que celuy du pain que nous mangeons, & qui paſſe en noſtre ſubſtance. [ Il eſt à propos, diſent-ils, de ſçavoir que comme naturellement le pain en le prenant pour nourriture, & le vin & l'eau en les prenant pour breuvage, ſont changez au corps & au ſang de celuy qui mange & qui boit, & ne font pas un autre corps que celuy qui eſtoit auparavant; de meſme le pain & le vin qui ſont preſentez, ſont par l'invocation & l'intervention du ſaint Eſprit changez au corps & au ſang de IESUS-CHRIST d'une maniere qui ſurpaſſe la nature, & que ce ne ſont plus deux choſes, mais qu'il ne s'en fait qu'une ſeule. ] *S. Damaſc. l. 4. c. 14.*

Theophylacte releve cette comparaiſon, l'appliquant apres ſaint Gregoire de Nyſſe au pain que noſtre Seigneur mangeoit pendant qu'il converſoit parmy les hommes. [ IESUS-CHRIST, c'eſt ainſi qu'il parle, ne dit pas, Le pain que je donneray eſt la figure de ma *Theophil. in c. 6. Ioan. S. Greg. Nyſſ. in Catec.*

chair. Car le pain eſt transformé par les paroles ſecretes en la chair du Seigneur par la benediction myſtique & par le ſaint Eſprit qui ſurvient. Et que perſonne ne ſe trouble de ce qu'on nous oblige de croire que le pain eſt chair. Car lors que noſtre Seigneur marchoit en la chair, & qu'il tiroit ſa nourriture du pain, le pain qu'il mangeoit eſtoit changé en ſon corps, & devenoit ſemblable à ſa ſainte chair, & contribuoit à la ſubſiſtance & à l'accroiſſement de ſon corps à la façon des hommes. Donc maintenant le pain eſt changé en la chair du Seigneur. ]

X. PREUVE. Il ne ſe peut rien dire, ce ſemble, de plus exprés, que ce que nous venons d'alleguer : Neantmoins ſaint Gregoire de Nyſſe encherit par deſſus, & decide cette queſtion ſi nettement, qu'il n'y a plus lieu de revoquer en doute le ſentiment des Peres. Car il dit que la cauſe pour laquelle le pain eſt changé au corps de IESUS-CHRIST, c'eſt afin que nous le mangions corporellement : ce qui ne ſe pourroit faire, ſi le pain ne paſſoit en ſa chair. [ Si le pain & le vin, dit-il, n'eſtoient changez en la chair & au ſang, jamais on ne le mangeroit ny on ne le boiroit corporellement. Car ces choſes-là ſont changées en celles-cy, & celles-cy ſont beuës & mangées en celles-là. En quelle maniere cela ſe fait, celuy-là ſeul le ſçait qui peut tout & qui ſçait tout. ]

*S. Greg. Nyſſ. in Catech.*

XI. PREUVE. Lors qu'ils rendent raiſon pourquoy on appelle l'Euchariſtie du nom de pain, les eloges qu'ils donnent en ſuite à cet aliment celeſte, ſont autant de marques illu-

ſtres de la tranſſubſtantiation, qui nous font reconnoiſtre le precieux corps de IESUS-CHRIST par le diſcernement qu'ils en font d'avec le pain materiel. Ils diſent [ Que c'eſt le pain, qui eſt nay en Bethleem. Que l'Autel nous tient lieu de la Creche, parce que le corps de noſtre Seigneur y eſt, non plus enveloppé de langes, mais environné de toutes parts du ſaint Eſprit. Que la Creche eſtoit la mere de la table de l'Egliſe; & que IESUS-CHRIST fut mis dans la Creche, afin qu'il fuſt mangé à la table, & qu'il devint une viande ſalutaire pour les fidelles. ] Ils diſent [ Que c'eſt le pain celeſte, & que le froment dont il eſt fait, eſt celuy duquel parle noſtre Seigneur, lors qu'il dit, *Ma chair eſt vrayment viande.* Et que c'eſt auſſi de ce vin dont il dit, *Mon ſang eſt vrayment breuvage.* ] Ils l'appellent *le pain des Anges*; & pour exclure la penſée du pain materiel, ils diſent que nous ſommes invitez à une table où l'on ne trouve pas la viande des hommes, mais où l'on met le pain des Anges. Que nous le mangeons maintenant ſous le Sacrement, mais que nous le mangerons puis apres ſans Sacrement & plus à découvert dans les Cieux. Ils l'appellent *le pain Seigneur*, qui eſt une expreſſion que ſaint Auguſtin a trouvée pour diſtinguer l'Euchariſtie d'avec le morceau trempé que IESUS-CHRIST donna à Iudas, qu'il appelle le pain du Seigneur; parce que ce n'eſtoit pas le corps du Seigneur qu'il avoit pris déja auparavant, au ſentiment de ce Pere. [ Les Apoſtres, dit-il, mangeoient le pain Seigneur, & Iudas man-

*S. Hieron. in proœm. l. 5. Comment. in Ierem. S. Chryſoſt. orat. in S. Philogon.*

*Theodor. Epiſc. Ancyr. in Concil. Epheſino.*

Triticum de quo panis cœleſtis efficitur, illud eſt de quo loquitur Dominus, *Caro mea verè eſt cibus.* Rursúmque de vino, *Sanguis meus verè eſt potus. S. Hier. in c. 62. Iſaiæ.* Invitati ſumus ad menſam, ubi non invenitur cibus hominum, ſed panis ponitur Angelorum. *S. Aug. ſer. 2. de temp.* Panem Angelorum ſub Sacramento manducamus in terris, eundem ſine Sacramento manifeſtiùs edemus in cœlis. *S. Cypr. de Cœna Domini.*

Illi manducabant panem Dominũ, ille panem Domi-

ni. Illi vitam, ille pœnam. *S. Aug. tr. 59. in Io. Vide tract. 62. in Io.*

geoit le pain du Seigneur; ceux-là mangeoient la vie, & celuy-cy la peine. ] Dites tout ce qu'il vous plaira, vous ne pouvez sans une extréme violence ajuster ces textes au pain de la Cene Calviniste, *qui est un aliment sec & liquide qui rassasie le ventre.* Ce n'est pas le pain qui est nay en Bethleem, ce n'est pas le pain des Anges que nous mangerons à découvert dans le Ciel. Le froment, dont le pain que vous prenez à la Cene de Charenton est composé, n'est pas la chair de IESUS-CHRIST. *C'est du bled, c'est un fruit de la terre.* Enfin, ce n'est pas *le pain Seigneur*, que les Apostres mangerent; mais vous avez sujet de craindre que ce ne soit *le pain du Seigneur*, que Iudas prit à son grand prejudice.

XII. PREUVE. Que si vous doutez encore de la verité du changement substantiel, que la consecration opere; si vous voulez que les Peres vous disent absolument qu'il ne demeure rien de la substance du pain apres qu'il a esté consacré, mais seulement la forme & l'apparence, jugez vous-mesme si on le peut dire en termes plus exprez que ceux-cy: [ Le corps du Seigneur n'est pas seulement une commemoration, comme quelques heretiques ont voulu, contre ce que nostre Seigneur a dit ouvertement, *Cecy est mon corps*; & ainsi il ne reste plus de doute touchant ce qu'on en doit croire. Au reste la verité Chrestienne appelle ces mysteres du nom de pain & de vin, non qu'ils retiennent la nature du pain & du vin apres la consecration, sinon quant à l'apparence, & à la saveur, & à l'odeur. ]

Dominicum corpus non solùm est commemoratio, ut quidam hæretici voluerunt. Cùm tamen Dominus apertè dixerit, *Hoc est corpus meum*, & sic sententiæ quæ sequitur, nulla relinquitur dubitatio. Panis autem & vinum à Christiana veritate dicuntur, non quòd

XIII. PREUVE. Ce n'eſt pas tout. Il faut voir ſi l'Auteur s'accorde mieux avec les Peres en ce qui regarde l'uſage du Sacrement, qu'à l'égard de ſon inſtitution & de ſa nature. Croit-il ce qu'ils enſeignent conſtamment: [ Que nous prenons la chair de IESUS-CHRIST non ſeulement de la bouche du cœur, mais encore de la bouche du corps. Que ce que nous croyons par la foy, nous le recevons par la bouche. Que nos ennemis inviſibles prennent la fuite lors qu'ils voyent non plus le ſang de l'Agneau Paſchal mis ſur les poteaux des maiſons, qui n'eſtoit que la figure, mais le ſang meſme de IESUS-CHRIST, qui eſt la verité, éclatant dans la bouche des Chreſtiens. Que nous recevons d'un cœur fidelle & de la bouche IESUS-CHRIST le mediateur entre Dieu & les hommes, Dieu & homme tout enſemble, qui nous donne ſa chair à manger & ſon ſang à boire, quoy qu'il ſemble plus horrible de manger la chair humaine, que de la tuer, & de boire le ſang humain, que de le répandre. ] Qui ſe peut imaginer que les Peres euſſent jamais parlé de la ſorte, s'ils euſſent crû, comme nos heretiques, que ce que nous prenons de la bouche du corps n'eſt pas la chair propre de IESUS-CHRIST, mais de vray pain, qui en eſt ſeulement le ſigne? Quelle horreur peut-on avoir de manger du pain & de boire du vin en memoire de IESUS-CHRIST crucifié? Eſt-ce choſe plus horrible de manger un morceau de pain, qui eſt un aliment commun, que de tuer un homme? Eſt-il plus horrible de boire un peu de vin, que de répandre le ſang humain?

naturam panis & vini poſt conſecrationem in ſe retineant, niſi quantùm ad ſpeciem, & ſaporem, & odorem. *S. Remigius Autiſſiod. in Pſ.* 21. *Greg. Ho.* 22. *in Evang. & Ho.* 28. *S. Leo ſerm.* 6. *de jejunio ſept menſ. S. Chryſoſ. Ho. ad Neophytos, & Ho.* 45. *in Io. & Ho.* 61. *ad popul.*

*S. Aug. l.* 2. *contra adverſ. leg. & Proph. c.* 9.

XIV. PREUVE. Davantage je demande si l'Auteur croit que les méchans mangent le corps & boivent le sang de IESUS-CHRIST. Il proteſte que non, & rejette cette creance comme une ſuite de la tranſſubſtantiation & de la preſence reelle. C'eſt neantmoins la creance des Peres; & je me ſuis étonné comment il a osé les prendre pour ſes garans en cette rencontre. Ie feray voir clairement au chapitre cinquiéme avec quelle hardieſſe il abuſe de leur autorité dans toutes les preuves qu'il en a pretendu tirer. Mais puiſque la ſuite de mes demonſtrations m'engage à luy montrer par avance combien il en a mal usé au ſujet de la communion des méchans, je luy veux donner pour juge celuy meſme qu'il a pris pour principal protecteur, qui eſt ſaint Auguſtin. Que veut dire ce Pere par ces paroles qui ſont ſi nettes & deciſives? [ Le corps que prit le traître Iudas eſtoit bon, & le Bapteſme de IESUS-CHRIST que receut Simon le Magicien eſtoit bon. Mais parce qu'ils n'uſerent pas bien d'une bonne choſe, les méchans en faiſant un mauvais uſage furent détruits. ] En diſant que Iudas prit le corps de IESUS-CHRIST, favoriſe-t'il l'heretique, qui dit que Iudas ne le prit pas? La lumiere eſt-elle devenuë amie des tenebres? la verité a-t'elle fait alliance avec le menſonge & l'erreur? Que veut-il dire encore une fois au cinquiéme livre du Bapteſme contre les Donatiſtes? [ Quiconque prend le Sacrement du Seigneur indignement, ne fait pas qu'il ſoit mauvais, parce qu'il eſt méchant luy-meſme, ny qu'il ne prenne

1. *Partie c. 4. page* 110.

Iudas proditor bonum corpus, Simon Magus bonum Baptiſmum Chriſti percepit. Sed quia bono bene non uſi ſunt, mali malè utendo deleti ſunt. S. *Aug. l. contra Fulg. Donat. c. 7.*

S. *Aug. l. 5. de Bapt. contra Donatiſtas c. 8.*

prenne rien, parce qu'il ne le prend pas pour ſon ſalut. Car c'eſtoit, nonobſtant cela, le corps & le ſang du Seigneur, meſme à l'égard de ceux auſquels l'Apoſtre diſoit: *Qui mange & boit indignement, mange & boit ſon jugement.* ]

Ne faut-il pas dire que l'Auteur ſçait bien mal choiſir ſes amis & ſes protecteurs, puis qu'ils ſont les premiers à luy faire ſon procés. Il allegue pour luy Origene. Voyez je vous prie comme il parle aux méchans: [ Oſes-tu participer au corps de IESUS-CHRIST, t'approchant de l'Euchariſtie comme pur & innocent: & tu penſes éviter le jugement de Dieu? ] Et dans la cinquiéme homelie ſur divers lieux de l'Evangile: [ Quand tu reçois la viande ſainte & incorruptible, quand tu prens ce pain & ce breuvage de la vie, tu mange & tu bois le corps & le ſang de IESUS-CHRIST, & alors noſtre Seigneur entre chez toy. Imites donc ce Centenier en t'humiliant toy-meſme, & diſant, *Seigneur, je ne ſuis pas digne que vous entriez dans ma maiſon.* Car là où il entre indignement, il entre pour le jugement & pour la condamnation de celuy qui le reçoit. ] *Orig. in Pſ. 37.*

Il cite ſaint Hierôme. Ecoutez comme il parle de Iudas: [ Le Seigneur ne ſe plaint pas ſeulement de ſa Paſſion, mais auſſi du traiſtre ſon diſciple. Car nous liſons qu'il ſe cacha des Iuifs: mais de Iudas il ne s'en cacha point; il le voulut avoir au ſaint banquet. ] Quelle viande luy donna-t'il? *Son corps & ſon ſang, que cet homme indigne prit. Dulcis cibus eſt corpus Chriſti, quod ipſe accepit indignus.* Que ne *S. Hiero. in Pſ. 54.*

nous citoit-il encore Theodoret, qu'il employe à toute occasion ? Car il n'est pas d'un autre sentiment que les precedens. [ Nostre Seigneur, dit-il, départit son corps & son sang precieux non seulement aux onze Apostres, mais encore au traistre Iudas. ] Et dans le mesme lieu, parlant generalement des méchans qui viennent à la table du Seigneur, il fait cette comparaison remarquable entre leur crime & celuy des Iuifs: [ Comme les Iuifs firent outrage à IESUS-CHRIST, de mesme ceux-là le deshonorent, qui prennent son tres-saint corps avec des mains impures, & qui le mettent dans leur bouche polluë & abominable. ] Que n'alleguoit-il saint Basile, saint Cyprien, saint Leon, & sur tout saint Chrysostome. Car ils conviennent tous avec saint Hierôme & saint Augustin. [ Lors que IESUS-CHRIST dit, *Cecy est mon sang qui sera répandu pour plusieurs en remission des pechez*, Iudas estoit present. Comme s'il eust dit : O Iudas ! Cecy est le corps que tu as vendu trente deniers : Cecy est le sang duquel tu as déja fait marché avec les Pharisiens. O bonté de IESUS-CHRIST ! ô fureur de Iudas ! Ce miserable avoit convenu de trente deniers pour le vendre, & IESUS-CHRIST luy offroit le mesme sang qu'il avoit vendu, afin de luy faire obtenir, s'il eust voulu, la remission de ses pechez. Car Iudas fut present, & eut la communication de ce Sacrifice. ] Comment donc, me direz-vous, l'Auteur a-t'il pû se prevaloir du témoignage de ces saints Docteurs, puis qu'ils se declarent si manifestement contre luy ? Ie

*Theodoret. in c. 11. 1. ad Cor.*

*S. Basil. l. 2. de Bapt. c. 2.*
*S. Cypr. l. 1. ep. 5.*
*S. Leo Serm. de ieiunio.*
*S. Chrysost. Hom. de prodit. Iudæ.*

vous découvriray son artifice au lieu que je vous ay promis. Il me suffit icy de montrer par des raisons invincibles que la doctrine des Peres est infiniment éloignée de ses erreurs. *Au chap. 5. de ce Livre.*

## ARTICLE III.

### *Suite des Preuves de la Presence reelle tirées de la doctrine des Peres.*

QVINZIEME PREUVE. Ie reprens donc mes demonstrations, & je luy demande de nouveau s'il croit que IESUS-CHRIST prit luy-mesme son propre corps, & qu'il but son propre sang. S'il l'avouë, il n'est plus Calviniste. Car ceux de sa Secte s'en moquent, sçachant bien que IESUS-CHRIST ne pouvoit boire son sang ny manger sa chair de la bouche de la foy. S'il le nie, il ne s'accorde pas avec les Peres. Car ils enseignent formellement, *Que* IESUS-CHRIST *beut luy-mesme son sang tout le premier, de peur, disent-ils, que les Apostres n'en fussent troublez.* D'où ils concluent, *Qu'il est luy-mesme le convié & le banquet, celuy qui mange & qui est mangé. Ipse conviva & convivium, ipse comedens & qui comeditur.* Sans doute il m'avouëra que cela n'est pas *du stile* de Calvin ny de l'échole de Geneve. *S. Chrysost. Hom. 83. in Matt.* *S. Hieron. ep. ad Helid.*

XVI. PREUVE. Croit-il que la chair de IESUS-CHRIST entre dans nos corps, & qu'il est necessaire qu'elle y entre, pour les rendre capables de recevoir un jour l'immortalité avec les autres doüaires de la gloire?

C'est une des plus immediates suites de la presence reelle, qu'il tâche de renverser de toutes ses forces, mais que les Peres ont trop solidement établie, pour qu'il la puisse détruire.

S. *Greg. Nyss. Orat. Catech.* [Comme un peu de levain fait lever toute la paste, dit saint Gregoire de Nysse, & se la rend semblable: de mesme ce corps vivifiant entre dans les nostres, les change, les fait semblables à soy, & capables d'estre rendus immortels en leur temps. Car il est necessaire que nostre nature reçoive au corps la force & la vertu salutaire, autant qu'il en est capable.]

XVII. Preuve. Croit-il qu'il y ait communication d'idiomes entre les especes du Sacrement & le corps de Iesus-Christ, à raison de l'étroite liaison qui les unit ensemble; en sorte qu'on puisse dire que le corps de Iesus-Christ est rompu, qu'il est veu, qu'il est touché, qu'il est enfermé dans nos entrailles, comme parle saint Cyprien; qu'il est sur les sacrez Autels qui le portent, comme dit Optat; qu'il est porté dans un ciboire, comme dit saint Hierôme; que son sang rougit la langue de celuy qui le boit, que la bouche est remplie de ce feu divin, que la langue est teinte de cet admirable sang, comme dit saint Chrysostome? Qu'il parle sincerement, ces expressions ne conduisent-elles pas nostre esprit sans aucune violence au point de la presence reelle? & ne faut-il pas qu'il se donne la gesne à luy-mesme, pour les tirer forcément hors de leur sens naturel, & les accommoder à sa creance?

*S. Cypr. Serm. de lapsis. Optat. Milevit. l. 6. contra Parm. S. Hiero. ep. ad Rusticũ Monach. in fine. S. Chrysost. Hom. 45. in Io. Hom. 60. & 61. ad pop. & Hom. 83. in Matt.*

XVIII. Preuve. Croit-il que ce que

nous recevons dans le Sacrement de l'Eucharistie, soit une viande incorruptible, vivante, & immortelle, qui ne se consume point par l'usage ? C'est le sentiment des Peres, & leur maniere ordinaire de parler, qui ne convient nullement au pain materiel de sa Cene, qui est un fruit corruptible de la terre. Saint Cyrille blâmant les heretiques de son temps, qui soûtenoient que l'Eucharistie ne se pouvoit garder jusqu'au lendemain, assure que ce sont des gens sans raison & sans jugement, [ Parce, dit-il, que IESUS-CHRIST est inalterable, & que son saint corps ne sera jamais sujet à changement ; au contraire la vertu de la benediction & la grace vivifiante est perpetuelle en luy. ] C'est pourquoy dans la Liturgie de saint Iacques il est dit que le Fils de Dieu est composé de membres, mais qu'il n'est point divisé, μελιζόμενος ϗ μὴ μεριζόμενος. Qu'il est distribué aux fidelles, mais qu'il n'est point consumé, ὁ μεταδιδόμενος ϗ μὴ δαπανώμενος. C'est une viande qui ne perit point, selon le témoignage du Fils de Dieu, mais qui demeure pour la vie eternelle. [ L'Agneau Paschal estant consumé, le Maistre, dit saint Cyprien, donne à ses disciples la viande qui ne peut estre consumée. ] Et saint Ambroise faisant difference de la viande que nous prenons à la sainte table d'avec la manne des Iuifs, dit [ Que leur viande estoit corruptible, & se corrompoit effectivement lors qu'on la gardoit au lendemain : mais que nostre viande est exempte de corruption. ] Nous avons déja cité Origene, qui appelle cette viande *sainte & incorruptible*, & assure

*S. Cyrill. ad Calosyr.*

*Orig. Hom. 5. in diverss. loc. Evang.*

*que celuy qui la mange, mange le corps de* IESUS-CHRIST.

XIX. PREUVE. Croit-il qu'il se fasse une union reelle, effective de substance à substance entre le corps de IESUS-CHRIST & celuy qui le reçoit ? S'il ne le croit pas, saint Hilaire le met au rang des heretiques. Car il dit que de son temps les heretiques qui nioient la divinité du Fils de Dieu & l'union naturelle qu'il a avec son Pere en unité d'essence, se servoient de l'exemple de l'Eucharistie pour établir leur erreur, disant que l'union que nous avons avec nostre Seigneur par le moyen du Sacrement, n'est qu'une union de volonté & d'amour, comme si nous ne participions pas proprement à la chair & à la substance de IESUS-CHRIST. S'il le croit, je dis qu'elle est impossible dans la Cene Calviniste. Car il est impossible que deux substances soient unies ensemble reellement, si elles ne sont reellement presentes. Il n'y a point d'homme de bon sens, qui ne voye clairement que l'union reelle presuppose necessairement la presence reelle, & que cet argument est sans repartie : Le corps de IESUS-CHRIST n'est pas reellement icy bas avec nous, il en est aussi éloigné que le Ciel l'est de la terre. Donc il n'est pas reellement uny à nous.

*S. Hilar. l. 8. de Trin.*

XX. PREUVE. Croit-il que le Fils de Dieu nous ait commandé de manger son corps & de boire son sang ? S'il dit que non, il se separe non seulement du sentiment des Peres, mais encore de l'Ecriture. S'il dit qu'oüy, il se contredit luy-mesme ; car nostre Seigneur

ne commanda aux Apoſtres de manger que ce qu'il leur donna, & il ne leur donna que ce qu'il leur commanda de manger. Or il ſoûtient qu'il ne leur donna que du pain ; donc il ne leur commanda de manger que du pain. *Prenez*, dit-il, *mangez*, *Cecy eſt mon corps*. Il ne leur dit pas, Prenez du pain, & mangez mon corps : Mangez ce que vous ne prenez pas, prenez ce que vous ne mangez pas, mangez ce que je ne vous donne pas. Il leur dit abſolument, *Prenez*, *mangez*, *Cecy eſt mon corps*. Dans ces paroles il y a deux choſes ; le commandement du Fils de Dieu, *Prenez*, *mangez* ; & la declaration qu'il fait en ſuite, *Cecy eſt mon corps* ; la declaration eſt relative au commandement. Ce qu'il declare eſtre ſon corps, c'eſt ſans doute ce qu'il commande de manger. Qu'on me diſe donc s'il commande de le manger par la foy ou de la bouche du corps. Si c'eſt par la foy, je conclus que c'eſt le vray corps de IESUS-CHRIST, & non pas du pain, que ce qu'il declare eſtre ſon corps ; car on ne mange pas le pain par la foy. S'il commande de le manger de la bouche du corps, je conclus ou que ce n'eſt pas ſon vray corps qu'il commande de manger, ou bien qu'il commande de le manger de la bouche du corps.

XXI. PREUVE. Je laiſſe le reſpect qui eſt dû à l'Euchariſtie ſelon les Peres, dont je ſuis obligé de produire le témoignage au chapitre ſuivant : & je paſſe de l'uſage du divin Sacrement aux effets merveilleux de miſericorde & de juſtice qu'il opere ſelon la diſpoſition de

ceux qui le prennent. Faites, je vous prie, attention à ce que la Theologie ancienne des Apostres & de leurs successeurs nous enseigne, & jugez si les effets admirables qu'ils attribuent à l'Eucharistie, ne sont pas des marques inconteſtables de la presence reelle. Ils disent que l'Eucharistie est un Sacrifice plein de Dieu, un Sacrifice d'une nouvelle institution selon le nouveau Testament; un Sacrifice de loüanges que l'Eglise immole au corps de IESUS-CHRIST; un Sacrifice propitiatoire, qui seul appaise la colere de Dieu, & nous le rend propice & favorable; une hostie salutaire qui efface le peché du monde; une victime singuliere qui sauve nostre ame de la mort eternelle, & qui demande misericorde au Pere eternel au milieu de nos entrailles. [ Le sang de IESUS-CHRIST, dit saint Cyprien, criant de la croix, demande la paix & la reconciliation : & ce mesme sang, parce que nous le beuvons, si toutesfois nous le beuvons dignement, crie dans nos corps, & pousse des paroles pacifiques. ] Il n'y a point d'apparence que *le vin qui est tiré de la cave*, comme dit Calvin, *puisse avoir cet effet*. Ce n'est pas *le fruit de la vigne* qui demande la paix, c'est le sang de IESUS-CHRIST : ce n'est pas le sang de IESUS-CHRIST en figure, c'est le mesme sang qui l'a demandée sur la croix, *idem sanguis* : ce n'est pas seulement dans le ciel qu'il la demande, c'est dans nos corps, *clamat in corporibus verba pacifica* : c'est luy qui a apporté la paix au monde, en cachant sa divinité dans la chair, comme dit saint Laurent Iusti-

*Euseb. lib. 1 de monstr. c. ultim.* Ecclesia per successores Apostolorum immolat in corpore Christi sacrificium laudis.

*S. Aug. l. 1. contra adversf. leg. c. 20.*

*Alexander 1. ep. 1. ad Orthod.*

*Iulius 1. ep. ad Episc. Ægypti.*

*Concilium Bracar. 3. can. 1.*

*Iustinus in dialog. cum Tryph.*

*Damasc. l. 4. de ortho. c. 14.*

*Basil. & Chrysost. in Liturgijs.*

*S. Ambr. in ex hor. ad Virg.*

Christi sanguis de cruce clamans, pacem loquitur & reconciliationem : quin idem sanguis quoniam à nobis bibitur, si modò dignè bibitur, clamat in corporibus nostris verba pacifica. *S. Cypr.*

Pacem secum Dei attulit sapientia, & in carne occultavit celsitudinem Majestatis. Per ipsam quidem humanam carnem pacis se Dei & hominum fecit autorem. Vnde Apostolus ipse est pax nostra. Hujus etenim pacis se obsidem fecit, cùm se in hoc præbuit Sacramento, propterea ait, *Ego vo*

nien, & qui se donne encore pour ostage de la paix, en cachant sa chair dans le saint Sacrement; à cause de quoy il dit, *Ie suis avec vous jusques à la consommation du monde.*

*biscum sum omnibus diebus usque ad consummationem sæculi. S. Laur. Iust. de casto connub. c. 24.*

XXII. PREUVE. Ils assurent que l'Eucharistie attire les Anges du Ciel, & qu'ils viennent en foule pour luy rendre hommage. Il ne se peut dire quelle multitude de ces esprits celestes assiste au Sacrifice, dit saint Laurent Iustinien; la dignité de ce mystere est si grande, que la nature mesme Angelique est ravie de son excellence, & revere IESUS-CHRIST sous les accidens, adorant la Majesté divine dans le Sacrement, & se réjoüissant infiniment de ce que Dieu est avec les hommes. Voila, disent-ils, le tabernacle de Dieu avec les mortels, il habitera avec eux, & ils seront son peuple, & il sera avec eux comme leur Dieu. Ce grand Saint l'avoit appris des Anciens, qui ne nous permettent pas d'en douter, soit pour l'avoir oüy dire à des personnes dignes de creance, soit pour l'avoir vû de leurs yeux. C'estoit une grace si ordinaire à saint Chrysostome, qu'en tout temps, comme raconte saint Nile, il voyoit l'Eglise remplie d'Anges, mais particulierement au point qu'on offroit le divin & non sanglant Sacrifice. Alors ils descendoient du Ciel en grand nombre, & se tenoient autour de l'Autel la teste baissée, les yeux attachez à leur objet avec un respect & un silence profond; & puis à la fin du mystere ils se rangeoient prés des Evesques, des Prestres, & des Diacres, qui distribuoient le corps & le sang de IESUS-CHRIST, les

*S. Laur. Iustin. Serm. de Euch.*

*S. Greg. l. 4. dial. c. 58.*

*S. Chrysost. l. 6. de Sacerd. c. 4.*
*S. Nilus in ep. ad Anastasium Epis.*

assistant avec un soin & une application extréme. C'est pourquoy saint Denys avoit coûtume d'exhorter les Chrestiens de frequenter les Eglises, & ne s'absenter jamais de la communion, apportant trois raisons considerables pour les y obliger : La premiere, parce que les Anges marquent ceux qui entrent, & les presentent à Dieu, priant pour eux. La seconde, parce que le Saint Esprit y reside avec une plus abondante communication de ses graces. La troisiéme, parce qu'au temps de la communion il transforme & deïfie chacun de ceux qui se trouvent presens. I'adjoûteray à ces remarques ce que dit saint Chrysostome au sixiéme livre du Sacerdoce, que les Anges rendent tant d'honneur à ceux qui participent dignement aux saints mysteres, qu'apres leur trépas ils gardent leur corps, ainsi que le palais du Prince, & conduisent leur bien-heureux esprit comme en triomphe dans le Ciel. S'il n'y avoit que du pain tiré du four dans l'Eucharistie, croyez-vous que ces sublimes intelligences quittassent le Ciel pour luy faire escorte? Cette reverence extraordinaire, ce silence, ces soûmissions, ces adorations profondes ne témoignent-elles pas clairement la presence reelle de leur Maistre?

*Maximus Monachus in exposit. Liturg. c. 25.*

XXIII. PREUVE. Ioignons par opposition aux approches des esprits celestes la fuite des demons & la terreur de ces puissances tenebreuses. Si le corps de IESUS-CHRIST n'estoit present dans le Sacrement, qui croiroit ce que dit saint Chrysostome, qu'à la premiere veuë du sang de IESUS-CHRIST les

demons s'enfuyent, & que les Anges accourent? Et saint Augustin auroit-il raison d'insulter, comme il fait, à cet ennemy malin? [*Ille sanguis quem effudisti, ô damon, te vicit, me redemit. Denique illum bibo, & veneni tui perniciem ultrà non timeo.* Demon, le sang que tu as répandu, t'a vaincu, & m'a rachepté; car enfin je le bois, & apres l'avoir bû, je ne crains plus la malignité de ton venin.] Saint Pierre Damien auroit-il jamais dit, [*Terretur adversarius cùm Christiani labia videt cruore Christi rubentia. Agnoscit enim suæ perditionis indicium, & divinæ victoriæ, qua captivatus est & obstrictus, non tolerat instrumentum?* Nostre ennemy s'épouvante quand il void les levres d'un Chrestien rougies du sang de IESUS-CHRIST: car il reconnoist les marques de sa totale ruine, & il ne peut supporter l'instrument de la victoire divine qui l'a captivé & enchaisné.] Les Ministres de Charenton ont-ils jamais fait trembler les demons avec le pain de leur Cene? A-t'on jamais oüy dire qu'ils les ayent chassez des corps, dont ils s'estoient emparez, comme les Prestres l'ont fait dés la naissance du Christianisme par la vertu du Sacrifice de la Messe, & par la seule presence du Sacrement?

*S. Chrysost. Hom. 61. ad pop. Antio.*

*Petr. Damian. de Instit. Moni. c. 5.*

XXIV. PREUVE. Que diray-je des impressions merveilleuses que le pain celeste fait sur les corps, dont les plus celebres Ecrivains de l'ancienne Eglise nous rendent un fidelle témoignage? Le Pere de saint Gregoire de Nazianze fut guery d'une maladie incurable par la sainte communion, qu'il prit le jour

de Pasques. Sa sœur Gorgonie fut délivrée d'un mal tres-sensible & inconnu aux Medecins, qui l'avoit long-temps travaillée, *en invoquant fervemment celuy qu'on honore sur l'Autel*, & mettant avec une sainte hardiesse sa teste sur ce mesme Autel, à l'exemple de l'Hemorrhoïsse, qui se jetta dans la foule pour toucher le bord de la robbe de IESUS-CHRIST. Le frere de saint Ambroise fut garenti du naufrage à la faveur *du divin Sacrement des fidelles*, qu'il attacha à son col avec autant de respect que de confiance, & se sauva ainsi du peril qui paroissoit inevitable. Le venerable Bede raconte qu'un jeune soldat, qu'on appelloit Imma, ayant esté blessé dans un combat, & depuis estant tombé entre les mains de l'ennemy victorieux, fut miraculeusement secouru par son frere, qui le croyant mort dans la bataille, offroit tous les jours le Sacrifice de la Messe pour la délivrance de son ame; & ce qui est tout à fait merveilleux, toutes les fois qu'il celebroit, les chaînes dont ce prisonnier estoit lié, se defaisoient, & tomboient d'elles-mesmes. Pallade assure dans son histoire qu'un saint Abbé, nommé Hor, vescut l'espace de trois ans sans prendre aucune nourriture, sinon la sainte Eucharistie qu'un Ange luy apportoit trois fois la semaine. Ie ne sçay si l'Auteur aura assez de deference pour ces graves Auteurs: mais je crois qu'il a trop de jugement pour se persuader que ces miracles favorisent sa creance, ou que ce soient des effets d'un pain materiel & corruptible. Et toutesfois les Peres les attribuent à la vertu du Sacrifice de l'Autel; &

*S. Greg. Nazian. orat. 11. in funere S. Gorgoniæ.*

*S. Ambros. in orat. funeb. Satyri fratris.*

*Venerab. Beda l. 4. Hist. Eccles. gentis Angl. c. 22.*

*Pallad. in Lausiac. c. 8.*

il n'y a rien de plus constant dans la pratique perpetuelle de l'Eglise, que cette sainte coûtume de celebrer la Messe, & d'offrir la sainte victime qui y est sacrifiée pour la paix & tranquillité publique, pour la guerison des malades, pour la délivrance des Energumenes, pour l'expulsion des esprits malins qui infestent les maisons, pour la liberté des prisonniers & des captifs, pour les fruits de la terre, & pour toutes les necessitez soit spirituelles ou temporelles : d'où vient que saint Iacques dans sa Liturgie ordonne *qu'on offre le Sacrifice pour le renouvellement des corps & des ames.* Et Theodoret assure [ Que nous mettons le sang de l'Agneau sur l'un & l'autre posteau, sanctifiant exterieurement nos lévres & nos langues, & purifiant interieurement l'entendement & les facultez de nostre ame, tant l'irascible que la concupiscible. ] De quoy le bien-heureux Alger rend une excellente raison, parce, dit-il, que IESUS-CHRIST estant venu racheter le corps & l'ame, a voulu se communiquer à l'un & à l'autre dans le Sacrement, afin que l'ame mangeant ce que le corps goûtoit, l'un & l'autre tirast également de IESUS-CHRIST l'unique esperance de son salut.

*Cyrill. Catec. myst.* S. *August. ep* 59. *Euseb. l.* 4. *de vit. Constant. c.* 45. *& alij.* S. *Chrysost. Hom.* 77. *in Ioan.* *Clemens l.* 8. *constit. c.* 8. *&* 18. *Et Prosper. l. de Præd. Dei c.* 6. *D. Aug. l.* 22. *de Civ. Dei c.* 18. S. *Greg. Ho.* 27. *in Evang. & alij.* S. *Chrysost. Hom.* 18 *&* 21. *in Act. &* Ho. 77. *in Io.* S. *Basil. in Liturg.* *Theodoret. q.* 24. *in Exod.*

Quia utrumque, corpus scilicet & animam, venit redimere, utrique se voluit in Sacramento communicare, ut dum anima exederet quod corpus gustaverit, utrique una spes salutis æqualiter in Christo proveniret. *B. Algerus l.* 1. *de Sacram.*

XXV. PREUVE. Mais que répondra l'Auteur, si nous luy montrons que l'Eglise de tout temps a offert le Sacrifice de la Messe non seulement pour les vivans, mais encore pour les morts, qui estant decedez en grace, se trouvent redevables de quelques peines à la justice de Dieu, qu'ils n'ont pas pleinement satisfaite pendant leur vie ? Osera-t'il dire

apres cela que les doctrines des Peres touchant l'Eucharistie soient conformes à celles des Calvinistes ? [ *Sacrificium pro fidelium defunctorum requie offerre, vel orare pro eis, quia per totum hunc orbem custoditur, credimus quod ab ipsis Apostolis traditum sit. Hoc enim ubique Ecclesia tenet Catholica, quæ nisi crederet fidelibus defunctis dimitti peccata, non pro eorum spiritibus vel eleemosynam faceret vel Sacrificium offerret.* ] Nous croyons, dit Isidore, que c'est une tradition Apostolique, d'offrir le Sacrifice pour le repos des fidelles trépassez, ou de prier pour eux, parce que cela se garde par toute la terre. Car l'Eglise Catholique le tient & l'observe ainsi par tout. Que si elle ne croyoit pas que les pechez se remettent aux fideles apres leur decés, elle ne feroit point d'aumônes, ny n'offriroit point de Sacrifices pour leurs ames. D'où vient, je vous prie, cette creance generale établie sur la tradition des Apostres, confirmée par les Conciles, par les Peres, par la pratique de toute l'Eglise Catholique, & opposée directement à l'erreur de nos Religionnaires, sinon de l'estime qu'on a toûjours euë de la valeur du Sacrifice & du prix inestimable du sang de IESUS-CHRIST, qui en est tout ensemble *le Prestre & la victime*, selon le langage des Saints, bien contraire à celuy de Geneve.

*Isidor. l. 1. off. c. 18.*

*Concil. Carthag. 3. c. 29. & 4. c. 79*
*Concil. Bracar. 1. c. 34.*
*S. Chrysost. Hom. 3. in Ep. ad Philipp.*
*S. Aug. ser. 33. de verb. Apost.*
*Rabanus l. 2. Instit. c. 44.*
*Omitto Tertull. de coron. militis.*
*Dionys. de Eccl. Hier. c. ultimo.*
*Cypr. l. 1. ep. 9.*
*Athanas. l. var. quæst. 4. 34.*
*S. Ephrem. in or. quæ dicitur illius Testament.*

Cependant l'Auteur se glorifie de les avoir pour protecteurs ; & quoy qu'il voye luy-mesme en toutes les pages de leurs écrits la censure de ses opinions, il veut que nous croyons qu'ils luy donnent gain de cause, & qu'ils luy

adjugent la victoire. Mais il faut luy oſter cette vaine eſperance, & faire voir à ceux qui cherchent la verité, que toutes les maximes ſur leſquelles il fonde une pretention ſi injuſte, ne ſont que des illuſions, & toutes ſes preuves des ſophiſmes & des raiſonnemens captieux.

*Niſſen. ep. ad Olimpiad. S. Ambr. l. 2. ep. 8. & alios.*

---

## Chapitre II.

*Que l'Auteur par une illuſion toute viſible s'eſt imaginé que l'adoration de l'Euchariſtie n'eſt point une pratique receüe de tout temps dans l'Egliſe Catholique, ny reconnuë des Peres.*

### Article Premier.

*Abbregé des Preuves de l'Auteur contre l'Adoration.*

JE veux ouvrir cette diſpute touchant l'Adoration de l'Euchariſtie, qui eſt une des plus certaines preuves de la preſence reelle, par une excellente remarque de ſaint Auguſtin, qui dit que noſtre Seigneur Iesus-Christ s'eſt fait adorer dans tout l'Vnivers par la diſtribution de l'Euchariſtie, comme Ioſeph ſe fit adorer de ſes freres par la diſtribution du bled qu'il leur donna durant la famine. [Iesus-Christ, dit-il, m'eſt repreſenté dans la perſonne de Ioſeph, qui eſtant perſecuté & vendu par ſes freres, apres ſes travaux eſt honoré dans l'Egypte. Car nous avons appris par

Ipſe mihi in Ioſeph innuitur, qui perſequẽtibus & vendentibus fratribus in Ægypto, poſt labores honoratur: Didicimus enim labores Chriſti in

orbe gentiũ quem significabat Ægyptus per varias passiones Martyrum, & nunc videmus honorem Christi in eodem orbe terrarum erogatione frumenti sui sibi omnia subjugantis. *S. Aug. l. 11. contra Faust. c. 28.*

les diverses souffrances des Martyrs quels ont esté les travaux de IESUS-CHRIST dans toutes les nations du monde, signifié par l'Egypte: Et maintenant nous voyons l'honneur que l'on rend par toutes ces nations à IESUS-CHRIST, qui s'est assujety toutes choses par la distribution de son froment. ] C'est apres ce grand esprit que S. Eloy assure que le monde a esté subjugué par le Sacrement de l'Autel, *Sacramento Eucharistiæ totus mundus subjugatus est.* Et Timothée Prestre de Ierusalem tient, [ Que le monde est formé par le moyen de la table mystique, que toute la terre subsiste par son appuy, que l'empire est conservé, & que Dieu est glorifié en IESUS-CHRIST nostre Seigneur. ] Saint Bonaventure en apporte la raison: parce que c'est ce divin Sacrement dont le bon usage entretient la foy, l'amour, la Religion, & le vray culte de la divinité. [ Ostez, dit-il, ce Sacrement de l'Eglise, il n'y aura plus dans le monde qu'erreur & infidelité, le peuple Chrestien ne sera plus qu'un troupeau d'animaux immondes, dissipé & attaché à l'idolâtrie, comme les infideles en font foy. Car c'est par sa vertu que l Eglise subsiste, que la foy est affermie, que la religion & le culte divin demeure dans sa vigueur. *Per hoc stat Ecclesia, roboratur fides, viget Christiana Religio & divinus cultus.* ) C'est pourquoy l'esprit de tenebres, qui est également jaloux de l'honneur que les fidelles rendent au corps de IESUS-CHRIST, & du bien qu'ils en retirent, apres avoir fait tous ses efforts dans les premiers siecles pour luy dérober la gloire qu'on

*Timoth. Presbiter Hierosol. orat. de Simeone ulnis suis Christum complectente.*

Tolle hoc Sacramentum de Ecclesia, & quid erit in mundo, nisi infidelitas & error, & populus Christianus erit quasi grex porcorum dispersus & idolotatriæ deditus, sicut patet expressè in infidelibus: Nam per hoc stat Ecclesia, roboratur fides, viget Christiana Religio & divinus cultus. *S. Bonav. de præpar. c. 2.*

qu'on doit à sa divinité, qui est comme le faiste de la Religion, tâche dans les derniers temps de luy ravir l'honneur que nous devons à son humanité dans l'Eucharistie, qui en est le fondement, comme dit Albert le Grand. *Tota domus Iacob ; hoc est, Ecclesia, fundata est super hoc Sacramentum.* Toute la maison de Iacob, c'est à dire, l'Eglise, est fondée sur ce Sacrement. L'Auteur, dont nous découvrons icy les dangereuses illusions, a ce mal-heur de conspirer avec luy, si ce n'est par complot & par dessein, au moins par la necessité de son party, qui l'oblige inevitablement, en nous disputant la presence reelle du corps de Iesus-Christ, à nous quereller sur l'adoration, que nous luy rendons comme un hommage qui luy est dû, à raison de l'union qu'il a avec la personne du Verbe. Il voit bien que ce culte souverain que l'Eglise a toûjours conservé depuis les Apostres, & qu'elle a renouvellé de temps en temps, soit par les exhortations des Pasteurs, soit par les ceremonies exterieures qu'elle a introduites selon les usages & les coûtumes du païs où la Religion s'est étenduë, soit par les Loix & les Canons exprez qu'elle a dressez pour réveiller la pieté des peuples, qui n'est que trop sujette au relâchement, est une marque indubitable de sa creance ; & que si une fois il avouë que les Peres des premiers siecles ont adoré l'Eucharistie, il faut qu'il accorde en suite qu'ils ont crû la presence du corps de Iesus-Christ caché sous les especes, qui est le vray objet de leur adoration. Voila pourquoy il fait ce qu'il peut pour en ef-

facer les traces. Il appelle à témoins tous ceux d'entre *les Anciens qui nous ont décrit la celebration de l'Eucharistie avec toutes ses circonstances, soûtenant qu'il n'y en a aucun qui nous ait averty de cette essentielle & importante particularité.*

2. Partie c. 8. page 431.

Pag. 435. Il dit *que si l'ancienne Eglise eust adoré l'Eucharistie comme son Dieu, elle eust fait à peu prés les mesmes choses que l'Eglise Latine a fait depuis l'établissement de la transsubstantiation & de la presence reelle; & neantmoins qu'elle n'a rien fait de tout ce que Rome fait aujourd'huy, pour témoigner cette adoration.*

& pag. 446.

Pag. 458. Il passe plus avant, & proteste *que les Anciens ont fait cent choses qui marquent qu'ils ne rendoient pas au Sacrement le culte divin qu'on veut aujourd'huy que nous luy rendions.*

Il reprend par une redite qui luy est familiere tout ce qu'il avoit dit auparavant *des disputes anciennes des Chrestiens contre les infidelles,*

Pag. 440. *& des infidelles contre les Chrestiens, qui ont intenté mille accusations contre la saintеté de nos doctrines & de nos cultes, & qui n'ont pourtant jamais touché à cette adoration du Sacrement.*

Pag 444.

Il rebat encore le silence des Peres dans des occasions importantes, qui les obligeoient à parler de l'adoration deuë à ce Sacrement, & où neantmoins ils n'en ont rien dit.

Pag. 447.

Il rapporte en suite les textes formels de ces Peres qu'on luy objecte, qu'il ne traite que de mépris. Quoy qu'ils disent clairement qu'il faut adorer IESUS-CHRIST present sur les Autels, il veut qu'on s'aveugle, & qu'on croye qu'ils n'ont parlé que de l'honneur

Pag. 450.

qu'on luy rend dans le Ciel, s'enfuyant ainſi, & ſe perdant dans les nuées, lors qu'il ſe void mal-traité ſur la terre.

Par ce vain artifice croyant s'eſtre bien moqué des gens, il prend courage, & dit *qu'il eſt certain que Paſchaſe*, qu'il appelle *le premier auteur de la preſence reelle, n'a point diſputé formellement & diſtinctement de cette adoration Sacramentale*; *que c'eſt par la partie dogmatique que l'erreur s'eſt introduite d'abord*; *& que l'adoration de l'Euchariſtie n'a eſté publiquement établie dans l'Egliſe Latine, qu'au commencement du treiziéme ſiecle.* Pag. 454. *& ſeq.* Pag. 455. Pag. 459.

Enfin, il s'emporte ſi fort par la chaleur de la diſpute, que ſans ſçavoir où il va, il court tout l'univers, & dit aſſurement, *que l'adoration du Sacrement eſt une choſe inconnuë à toute la terre, à la reſerve de l'Egliſe Romaine; & que ny les Grecs, ny les Armeniens, ny les Ruſſiens, ny les Iacobites, ny les Ethiopiens, ny en general aucuns Chreſtiens, horſmis ceux qui ſe ſoûmettent au Pape, ne pratiquent cette adoration, & qu'il eſt fort perſuadé de cette verité.* *Au meſme lieu, pag.* 459.

Dans cette ligue generale de toutes les Egliſes ſchiſmatiques, qu'il croit avoir faite contre l'Egliſe Catholique, qui eſt l'unique Epouſe de IESUS-CHRIST, il n'y a qu'un certain Gabriel Archeveſque de Philadelphie, qui arreſte le cours de ſes triomphes. *I'avouë*, dit-il, *que ſi ce que l'on produit contre nous de Gabriel Archeveſque de Philadelphie, eſt fidellement rapporté, il y a lieu de croire que cet homme a eſté imbu de l'opinion Romaine, &*

*qu'il a pratiqué son culte. Mais il ne seroit pas étrange qu'un Grec, qui estoit Prelat à Venise il y a environ quarante ou quarante-cinq ans, se fust laissé gagner par le commerce ordinaire des Latins; & il est certain que son exemple & son témoignage ne concluent rien touchant le corps de l'Eglise Greque. Car Arcudius qui a écrit contre luy, & qui nous le dépeint comme un homme impertinent, qui n'avoit ny Theologie, ny Philosophie, ny Grammaire, assure positivement que les Grecs ne rendent que peu ou point d'honneur au Sacrement apres la sanctification. Le Cardinal du Perron, qui a allegué ce mesme passage de Gabriel, n'a pas eu le soin de nous le donner en Grec à la marge; & il y a apparence qu'il a esté pris de luy. Quoy qu'il en soit, Arcudius ne representant en aucun endroit de son livre ces paroles, on ne trouvera pas mauvais que je suspende encore mon jugement là-dessus.*

Qui ne jugeroit de cette réponse ou qu'on impose à Gabriel, puis qu'Arcudius, qui écrit contre luy, ne represente en aucun endroit les paroles qu'on luy attribuë, ou que c'est un homme gagé par l'Eglise Latine, pour introduire l'adoration de l'Eucharistie dans la Grece, puisque le mesme Arcudius asseure positivement que les Grecs rendent peu ou point d'honneur au Sacrement apres la sanctification?

Commençons donc par là à mettre en evidence les illusions de cet Auteur. Il sera aisé de juger de toute la piece par cet endroit, & d'apprendre une bonne fois quelle creance il

merite dans tout le reſte de ſon ouvrage. Il ne faut point d'autre témoin pour le convaincre, que celuy-là meſme qu'il a pris pour ſe défendre.

## ARTICLE II.

### *Témoignage de Gabriel Archeveſque de Philadelphie pour l'Adoration du tres-Saint Sacrement.*

IL dit qu'Arcudius ne repreſente en aucun endroit de ſon livre les paroles que le Cardinal du Perron attribuë à l'Archeveſque de Philadelphie; mais en voulant rendre ſuſpecte la bonne foy de ce Cardinal, il donne ſujet de croire qu'il n'en a point luy-meſme, puiſque ces paroles ſe trouvent effectivement dans le livre d'Arcudius au chapitre qui precede celuy qu'il a cité à la marge. Ayez le plaiſir de voir ces deux ſçavans hommes confrontez enſemble. L'Archeveſque de Philadelphie dit chez le Cardinal du Perron, [ Que le pain (qui eſt la matiere de l'Euchariſtie) reçoit & poſſede trois dignitez : La premiere il l'a naturellement ; la ſeconde il la reçoit participativement ; la troiſiéme y eſt introduite par le ſaint Eſprit tranſſubſtantiellement. ] Arcudius a ſoin de nous donner ce texte en Grec : τρεῖς λαμβάνειν καὶ κεκτῆσθαι τιμάς. πρώτην φυσικήν. δευτέραν μετοχικὴν τρίτην δὲ μεταβατικήν. *Arcudius lib. 3. Concor. c. 20.*

Le Cardinal luy fait dire que le pain *a ſa dignité naturelle comme creature ou facture de Dieu. Car Dieu veid, dit l'Ecriture, toutes*

*les choses qu'il avoit faites, & voicy elles estoient grandement bonnes.* Arcudius se contente de rendre ces paroles en Latin, parce qu'elles ne tirent point à consequence. *Quæ enim Deus procreaverat, testante Scriptura, erant valde bona : quare panis ut creatura Dei est, valde bonus est, & per consequens honore afficiendus, hoc est, laudandus.*

Le Cardinal luy fait dire que [ le pain reçoit sa seconde dignité participativement, quand il est presenté à la sacrée table, & est beny par le Prestre, & est sanctifié. Alors il n'est plus pain tel qu'auparavant, mais sacré, & est don precieux & divin, & matiere susceptible & necessaire & destinée pour estre faite proprement le corps de IESUS-CHRIST, conservant toutesfois encore lors sa substance & ses accidens. Et pour cette cause il est adoré raisonnablement, & adoré justement. ]

Arcudius fait bien plus ; car il refute ce passage de Gabriel comme le point capital dont ils sont en different. Il s'agit entr'eux de sçavoir si les Grecs font mal d'adorer le pain qui n'est pas encore consacré, lors que le Prestre le porte avec ceremonie à l'Autel, selon la coûtume de l'Eglise Orientale. L'Archevesque de Philadelphie soûtient que non, & dit dans son Apologie qu'il a composée pour la défense de ce rit, [ Que toute l'Eglise d'Orient enseigne que les dons sacrez doivent estre adorez & reverez, comme dons saints & dignes de veneration, mais non pas comme le corps parfait de IESUS-CHRIST. Nous ne les adorons pas, dit-il, du culte de latrie, par-

ἡ Ἀπολογία Ἐκκλησία διδάσκει τὰ ἅγια δῶρα προσκυνεῖν καὶ θεραπεύειν ὡς ἅγια δῶρα καὶ τίμια. ἀλλ' οὐ ὡς

ce qu'ils ne ſont pas encore le corps parfait de IESUS-CHRIST. ] Arcudius le blâme là-deſſus, & dit que cet abus jette le peuple dans l'erreur, & luy donne occaſion d'adorer le pain qui n'eſt pas encore conſacré comme ſon Dieu, qui eſt une eſpece d'idolatrie ſi commune dans l'Orient, [ qu'aujourd'huy toutes les Villes, les Provinces, & les Royaumes, c'eſt à dire, toute la Grece, la Ruſſie, la Moſcovie, la Moldavie, la Bulgarie, & pluſieurs autres Provinces Orientales en ſont infectées. ]

πέλειν σῶμα τῦ Χριςῦ. ἡμῖν δ' ἡ λατρέυομεν ἐπεὶ τῶ ἄρτῳ πέλειν ὁ σῶμα ἡ αἷμα Χριςῦ ἐςι.

Enfin, le Cardinal du Perron fait dire à Gabriel [ Que le pain reçoit la troiſiéme dignité & honneur indicible par la tranſſubſtantiation, quand il depoſe ſa propre ſubſtance d'aliment, & eſt tranſſubſtancié en la chair de CHRIST; & pour cette cauſe il n'eſt pas ſeulement adoré, mais adoré de latrie, & crû de tous les Chreſtiens orthodoxes eſtre proprement le corps de CHRIST noſtre Dieu, encore que les accidens d'iceluy ſoient conſervez, Dieu le concedant par condeſcenſion à l'infirmité humaine. ]

Arcudius n'allegue pas ce texte, parce qu'il n'en diſconvient pas avec luy: mais il en cite un autre en ces termes: [ Toute l'Egliſe d'Orient enſeigne à ſes vrais enfans qu'il faut adorer les ſaints dons, & les reſpecter à l'entrée, & dire: Seigneur, je vous ſupplie de vous ſouvenir de moy dans voſtre Royaume. Mais quand ils ſont conſacrez, & que le corps de IESUS-CHRIST eſt parfait, alors chacun dit: Ie crois, Seigneur, & confeſſe que vous eſtes IESUS-CHRIST Fils de Dieu vivant,

qui eſtes venu en ce monde pour ſauver les pecheurs, dont je ſuis le premier. ] Sur quoy portant ſon jugement, il dit que ce ſeroit une folie & une impieté d'invoquer le pain qui n'eſt pas conſacré. *Panem benedictum, non tamen conſecratum, ſtultè & impiè invocaremus.* Et plus bas il adjoûte : [ Nous adorons le Sacrifice conſacré par les paroles du Seigneur, parce qu'il eſt luy-meſme le Sacrifice, le Sacrificateur, & celuy à qui l'on ſacrifie. Car IESUS-CHRIST comme Dieu accepte le Sacrifice. Mais devant la conſecration je ne vois pas que l'adoration ſoit neceſſaire. Mais parce que les dons ſont deſtinez au Sacrifice, & benis par les Preſtres, je puis leur rendre quelque ſorte de veneration & d'honneur. ]

Que dites-vous apres cela de la ſincerité de noſtre Calviniſte, qui dit qu'Arcudius ne repreſente en aucun endroit de ſon livre les paroles de l'Archeveſque Gabriel, & qu'il aſſure poſitivement que les Grecs ne rendent que peu ou point d'honneur au Sacrement apres la ſanctification? Qui ne ſe donneroit de garde de ſes ſurpriſes, ſeroit perſuadé ſur ſa bonne foy que les Grecs ne croyent que peu ou point la preſence reelle ny la tranſſubſtantiation, puis qu'ils ne rendent que peu ou point d'honneur au Sacrement, ſelon le témoignage d'Arcudius. Et toutesfois il enſeigne formellement tout le contraire, & le prouve ſi ſolidement, que le ſeul abbregé que j'en vais faire, ſuffiroit pour oſter toute creance à l'Auteur, qui l'a bien voulu prendre pour ſon garand. C'eſt pourquoy je ne plaindray pas le temps que j'y

mettray, puisque l'éclaircissement de ce point est la baze & le fondement de toute nostre dispute touchant l'adoration de l'Eucharistie.

## Article III.

### *Témoignage d'Arcudius sur la creance des Grecs touchant la Transsubstantiation. Qui est le fondement de l'Adoration.*

[ Dans le Sacrement de l'Eucharistie, dit-il, les Grecs reconnoissent, & embrassent, & croyent d'une ferme foy la vraye transsubstantiation, comme il est constant par le témoignage des Peres anciens & de tous les âges, & nouvellement de Ieremie Patriarche de Constantinople, au chapitre dixiéme de la censure contre les Lutheriens. Car encore qu'ils n'usent point de ce nom, ils en ont neantmoins inventé d'autres qui la marquent & l'expriment autant qu'il se peut faire, employant ces termes, μεταβάλλειν ἢ μεταβολὴν, μεταποιεῖσθαι ἢ μεταποίησιν, μεταβαίνειν ἢ μετάβασιν, μεταῤῥυθμίζειν μετασκευάζειν, μετασοιχεῖν, τελείωσιν, ἢ τελειοῦν, μετένεξιν, & d'autres semblables. Ce qu'il estoit à propos de remarquer, non à l'occasion des Latins, qui conviennent en ce dogme avec les Grecs, & tiennent leur sentiment orthodoxe, mais à cause des heretiques, qui n'ont point de honte d'attribuer aux autres leur infamie : l'entens Pierre, faussement surnommé Martyr, qui a l'effronterie de dire que les Grecs ont eu la transsubstantiation en horreur, &. Kemnitius, qui par une pareille sup- *Arcudius c. 2. l. 3.*

position, tres-familiere aux heretiques, assure que les Grecs refuserent au Concile de Florence d'admettre le changement du pain au corps de IESUS-CHRIST. Car il ne fut point question dans ce Concile de sçavoir si le pain est vrayment & substantiellement changé au corps du Seigneur; (jamais les Latins n'ont conteſté sur ce point en aucun autre temps ny en aucun autre Concile avec les Grecs) mais ils disputerent entr'eux par quelles paroles se fait cet ineffable changement. Au reste, tous les Peres Grecs, excepté Marc Ephesien, declarerent la haute estime qu'ils faisoient des paroles de IESUS-CHRIST, assurant que c'est par elles seules que se fait le corps du Seigneur, & détruisant par des réponses solides toutes les objections qu'on peut tirer de la Liturgie.]

Voila quelle a esté de temps immemorial la foy de l'Eglise Orientale, selon le témoignage d'Arcudius, qui allegue, pour le soûtenir, la doctrine de saint Cyrille, de saint Gregoire de Nysse, de saint Chrysostome, de saint Damascene, & de Theophylacte, dont les noms sont en singuliere veneration parmy les Grecs.

Si l'Auteur n'est pas satisfait de cet illustre témoin, il ne s'en doit prendre qu'à luy-mesme, puis qu'il est de son choix, & que c'est luy qui l'a produit. Que s'il n'en a pas receu le contentement qu'il esperoit, il se peut consoler sur l'exemple de ses freres, qui ne reüssirent gueres mieux il y a environ trente ans, lors que par l'adresse de l'Ambassadeur des Estats ils surprirent Cyrille Patriarche de Constanti-

nople, & tirerent de luy dans sa grande vieillesse la signature de leur Confession de foy, qu'ils firent passer dans les Païs-Bas & dans la France pour celle de l'Eglise Orientale. Mais Parthenius, successeur de ce Patriarche, ayant découvert leur fourberie, assembla un Concile à Constantinople en l'année 1642. où la doctrine Calviniste fut rejettée, & condamnée comme meritoit une telle imposture. Voicy la censure du dix-septiéme Article, qui regarde l'Eucharistie.

## ARTICLE IV.

### *Témoignage du Concile de Constantinople en l'Année* 1642.

[ IL déchire tellement la divine Eucharistie (dit le Concile parlant de cet Article) qu'il ne luy laisse rien que la simple figure toute nuë, comme si nous servions encore dans l'ombre de l'ancienne loy. Car il nie que le pain que nous voyons & que nous mangeons, estant déja sanctifié, soit le vray corps de IESUS-CHRIST, mais seulement en idée, ou, pour mieux dire, en imagination. Ce qui est plein d'impieté. Car IESUS-CHRIST n'a pas dit, Cecy est la figure de mon corps, mais, *Cecy est mon corps*, *Cecy est mon sang*, c'est à dire, ce que l'on void, ce que l'on prend, ce que l'on mange, ce que l'on rompt estant déja sanctifié & beny. ]

Et un peu plus bas [ C'est pourquoy nous declarons que celuy qui est l'auteur de ces Ar-

τὴν θείαν ὄψιν εὐχαριστίαν ἀπαρρύγχωσιν, ὡς μηδὲν αὐτῇ ἑτέρωθι εἰ μὴ τύπον ψιλὸν ἐγκαταλείπειν, ὡς αὖθις ἐπὶ τῆς σκιᾶς τῶν παλαιῶν νόμων ἐλατρεύομεν, ἤγουν φησὶν εἶναι σῶμα Χριστοῦ ἀληθινὸν ἢ ὁρώμενον καὶ ἐσθιόμενον ἄρτον ἤδη ἀγιασθέντα ἀλλὰ δὲ νοούμενον πνευματικῶς ἢ μᾶλλον εἰπεῖν φαντάζόμενον. ὁ ποσῆς ἀσεβείας ἀνά-

πλειων. ὁ γὰρ Ἰησους οὐκ εἶφησε τοῦτό ἐστιν ὁ τύπος τοῦ σώματός μου, ἀλλὰ τοῦτό ἐστι τὸ σῶμά μου, καὶ τοῦτο ἐστι τὸ αἷμά μου. τοῦτο δηλαδὴ τὸ ὁρώμενον, καὶ λαμβανόμενον καὶ ἐσθιόμενον, καὶ κλώμενον ὀφασθαι καὶ ἐνοεῖσθαι καὶ εὐλογεῖσθαι.

ticles, nous calomnie faussement, disant que sa creance particuliere est la profession de foy de tous les Grecs d'Orient, veu qu'elle est Calviniste, & non pas nostre. Quant à ceux qui lisent ces Articles comme vrais & pieux, & qui les retiennent opiniâtrement, & qui les défendent soit par paroles ou par écrits, nous les separons de la congregation des fidelles, comme complices des heresies & corrupteurs de l'Eglise de IESUS-CHRIST; Et nous ordonnons qu'on les tienne comme Payens & Publicains, qui n'ont aucune part avec nous, de quelque condition qu'ils puissent estre. Qu'ils soient sujets à l'anatheme perpetuel, separez du Pere, du Fils, & du Saint Esprit en cette vie & dans l'autre. Car jamais nostre Eglise n'a esté abusée de semblables dogmes, & nous souhaitons qu'elle n'y tombe jamais par la grace de l'Esprit qui la regit & qui la gouverne. ]

Ce n'est pas là un voyageur inconnu qui nous dit des nouvelles d'un païs étranger. C'est l'Eglise d'Orient assemblée en corps, c'est un Patriarche de Constantinople à la teste des Evesques & des Docteurs, qui découvre, qui condamne, qui publie par toute la terre l'imposture des Calvinistes, & qui proteste que jamais la Grece n'a crû que l'Eucharistie fust la simple figure de IESUS-CHRIST; que c'est une erreur pleine d'impieté, & que ce que nous voyons, ce que nous prenons, ce que nous mangeons, ce que nous rompons, est son vray corps, estant beny & consacré. Mais écoutons encore sur ce sujet le sentiment du sçavant Archevesque de Cogni, qui nous a

laiſsé une exacte cenſure de cette confeſſion de foy Calvinienne, dont il examine ſi ſolidement tous les Articles, mais ſur tout celuy de l'Euchariſtie, qu'il n'y a aucune difficulté conſiderable dans cette matiere, qu'il ne decide en faveur de l'Egliſe Catholique contre nos Sacramentaires.

## ARTICLE V.

### *Témoignage de Caryophile Archeveſque de Cogni.*

IL condamne en premier lieu ce que diſent les Calviniſtes dans cet Article, que la preſence reelle de IESUS-CHRIST eſt dans l'adminiſtration du Sacrement : Et voicy comme il les refute.

[ Il eſt conſtant par la pratique perpetuelle de l'Egliſe des Grecs, que jamais ils n'adminiſtrent les Sacremens, où l'uſage de la matiere eſt requis, qu'ils ne diſtinguent & qu'ils ne ſeparent la benediction & conſecration de la matiere, de l'adminiſtration du Sacrement. Ainſi ils beniſſent premierement l'eau ; & puis l'ayant benie, ils s'en ſervent pour baptiſer. Ils obſervent la meſme choſe au Sacrement de la Confirmation. Ils en font de meſme au Sacrement de l'Extreme-Onction. Comment donc ſe peut-il faire qu'ils n'ayent point diſtingué l'adminiſtration du Sacrement de la conſecration de la matiere au ſeul Sacrement de l'Euchariſtie, mais qu'ils ayent voulu que les deux ne fuſſent qu'une meſme choſe?

In cujus adminiſtratione præſentiam veram, realem Chriſti Domini confitemur, & profitemur. *Art. 17. confeſſ. fidei Calvinianæ.*

Or pour ſçavoir quelle eſt la conſecration de la matiere, qui precede l'adminiſtration du Sacrement de l'Euchariſtie, & combien elle eſt differente de la conſecration de la matiere des autres Sacremens, il le faut apprendre des meſmes ſaints Peres, qui reconnoiſſent tous d'un commun conſentement, confeſſent, preſchent, enſeignent, & font retentir par tout comme des trompettes éclatantes, qu'apres la conſecration du pain & du vin IESUS-CHRIST eſt veritablement, reellement, & ſubſtantiellement preſent ſous les eſpeces viſibles. Il eſt certain que le divin Sacrifice de la Meſſe eſt appellé chez les ſaints Peres, & dans la Liturgie meſme, un Sacrifice non ſanglant. Si c'eſt un Sacrifice, c'eſt donc une oblation d'une choſe vivante. Or cette choſe vivante ne peut eſtre ſinon ſous les eſpeces. Car d'appeller de ſimple pain un Sacrifice, c'eſt une propoſition tres-fauſſe, c'eſt une ignorance tres-groſſiere, c'eſt une doctrine indigne des Peres. ]

Secondement, il cite les Peres & les Liturgies, pour prouver la preſence ſubſtantielle de IESUS-CHRIST ſous les eſpeces viſibles avant l'adminiſtration du Sacrement.

[ Saint Baſile, dit-il, dans les oraiſons de ſa Liturgie avant la conſecration parle en ces termes : Donnez-moy, Seigneur, par la vertu de voſtre Saint Eſprit le pouvoir de demeurer devant ce ſaint Autel, & de faire voſtre corps immaculé & voſtre precieux ſang. ]

[ Et derechef. Rendez-moy digne de vous offrir ces dons, moy qui ſuis un pecheur indigne de vous ſervir. Car vous eſtes l'offrant &

l'offrande, celuy qui reçoit & qui eſt diſtribué, ô IESUS-CHRIST noſtre Dieu. ]

[ Et puis dans l'oraiſon ſuivante, apres avoir repeté la meſme priere. Regardez ce ſervice de latrie que nous vous offrons, & recevez-le comme vous avez receu ce culte ſouverain de vos ſaints Apoſtres. Et ce qu'il appelle icy du nom de latrie, il l'avoit un peu auparavant appellé Sacrifice raiſonnable & non ſanglant. ]

[ Et apres la conſecration ayant reïteré juſqu'à quatre fois le meſme diſcours de la vraye preſence de IESUS-CHRIST, il adjoûte: Enſeignez-nous, ô noſtre Dieu, à parachever cette ſainte action en voſtre crainte, & à prendre avec pureté de conſcience les particules de vos ſanctifications, pour nous unir au corps & au ſang de voſtre CHRIST, afin que les ayant priſes, nous ayons IESUS-CHRIST habitant dans nos cœurs. Enfin, apres la communion il met cette oraiſon: Seigneur IESUS-CHRIST noſtre Dieu, regardez-nous de voſtre ſainte demeure & du thrône de gloire de voſtre Royaume, & venez pour nous ſanctifier, vous qui eſtes en haut aſſis avec voſtre Pere, & qui eſtes icy preſent avec nous d'une maniere inviſible. Et rendez-nous dignes par voſtre main puiſſante de participer à voſtre corps immaculé & à voſtre precieux ſang. ]

[ Et puis en action de graces il dit tout auſſi-toſt: Nous vous remercions, ô noſtre Dieu, de la participation de vos ſaints, immaculez, immortels, & celeſtes myſteres. Enfin, ache-

vant l'œuvre de la divine Liturgie il dit : O CHRIST nostre Dieu, nous avons accompli selon nos forces le mystere de vostre œconomie. Nous avons esté remplis d'une vie interminable. Nous avons participé au festin des delices inépuisables. Rendez-nous tous dignes d'y participer dans l'eternité. ]

[ Toute la Liturgie de saint Chrysostome contient les mesmes sentences. Au reste je les appelle les Liturgies de saint Basile & de saint Chrysostome, non qu'elles n'ayent esté composées & données par tradition des Apostres, comme saint Basile le remarque dans sa Liturgie, & comme il paroist par le témoignage de saint Denys au livre de la Hierarchie Ecclesiastique chapitre de la Communion, & par les Apologies de saint Iustin Martyr & de saint Athanase ; mais parce que saint Basile & saint Chrysostome apres luy ont reduit les oraisons & les prieres qui estoient plus longues, en la forme où elles sont à present. D'où il est évident que l'autorité de la Liturgie n'est pas moindre que celle de la tradition Apostolique, de la creance universelle de l'Eglise, & d'une attestation qui surpasse toute certitude. ]

[ Que diray-je de la Liturgie des Pré-sanctifiez, qui seule détruit l'extréme impieté des Calvinistes ? Dans cette Liturgie on a le Sacrifice déja accomply, c'est à dire, l'hostie déja consacrée, comme la Rubrique l'enseigne. Et quand on met la particule sur l'Autel, pour garder le rit de la Liturgie, on dit cette Oraison. ]

[ SEIGNEUR SAINT, nous vous prions, vous

vous qui eſtes riche en miſericorde, de nous eſtre propice, & de nous rendre dignes de recevoir voſtre Fils unique noſtre Dieu, qui eſt le Roy de la gloire. Car voicy que nous portons à cette heure ſon corps & ſon ſang vivifiant, pour les mettre ſur cette table myſtique, inviſiblement accompagnez d'une troupe nombreuſe de la milice celeſte. ]

[ Et dans l'oraiſon ſuivante, lors qu'on a déja porté les dons: O Dieu, qui nous avez revelé le miniſtere de cette Liturgie, & qui nous avez établis par l'excés de voſtre miſericorde, nous qui ſommes pecheurs, afin de vous offrir ces preſens & ces Sacrifices pour nos pechez & pour les pechez du peuple. Regardez-nous, Seigneur, nous qui ſommes vos ſerviteurs indignes, preſens devant voſtre Autel ſacré, comme devant le thrône des Cherubins, ſur lequel repoſe voſtre Fils unique noſtre Dieu ſous les eſpeces redoutables; afin que prenans ces divins Sacremens, & eſtant par eux ſanctifiez, nous nous uniſſions à IESUS-CHRIST noſtre vray Dieu, qui a dit, *Celuy qui mange ma chair & boit mon ſang, demeure en moy, & moy en luy.* En ſorte que voſtre Verbe, ô Seigneur, demeurant en nous, nous devenions le temple de voſtre tres-ſaint & adorable Eſprit. Apres cela les Calviniſtes oſeront-ils ſeulement ouvrir la bouche, & dire fauſſement que les Grecs ſont complices de leur Atheiſme? Car de douter ſi les Grecs croyent & confeſſent la preſence ſubſtantielle ſous les eſpeces viſibles, non ſeulement dans l'adminiſtration, mais avant toute adminiſtra-

tion & tout usage, c'est avoir les yeux ouverts, & ne voir pas le Soleil en plein midy. ]

En troisiéme lieu, il accuse nos heretiques d'Atheisme, parce qu'ils détruisent par leurs dogmes le Sacrifice de la Messe.

[ Car, dit-il, si la presence de IESUS-CHRIST n'est que dans l'administration du Sacrement, donc selon les Calvinistes l'Eucharistie n'est pas un Sacrifice non sanglant, mais seulement un Sacrement. Or cela est un blaspheme insupportable, qui repugne aux ceremonies de la sainte & sacrée Liturgie, aux sacrez Conciles generaux & Provinciaux, & à tous les Peres & Docteurs de l'Eglise Catholique

D'où vient que saint Chrysostome au second discours contre les Iuifs prouve invinciblement la verité de la loy Evangelique, parce que l'on offre aujourd'huy par toute la terre une oblation pure, selon la prediction de Malachie. Oblation pure, dit ce saint Pere, parce qu'elle est offerte par l'operation de la grace du S. Esprit. En sorte, dit-il, qu'il y a une difference infinie entre le Sacrifice de la nouvelle loy & les Sacrifices de l'ancienne. Ce qu'il repete au quatriéme discours. C'est pourquoy le venin que porte ce blaspheme, ne peut venir que de l'abysme. ]

En quatriéme lieu, il condamne la presence imaginaire que les heretiques ont inventée pour éluder le témoignage des Peres.

[ Quant à ce que les Calvinistes, dit-il, confessent la veritable & reelle presence de IESUS-CHRIST, mais que la foy leur offre,

*ſed quam illis offert fides*, c'eſt une fort belle maniere de preſence qu'ils nous enſeignent de IESUS-CHRIST qui eſt abſent. C'eſt comme s'ils diſoient que ce qui eſt dans la penſée eſt hors de la penſée. Mais ce ſont là des ſonges d'un eſprit égaré. Si l'Egliſe des Grecs eſt travaillée de ces reveries, auſſi bien que les Calviniſtes, qu'ils nous diſent pourquoy elle donne la communion aux enfans ? Car la preſence de IESUS-CHRIST ne peut eſtre offerte aux enfans par la foy. Donc les Grecs confeſſent que IESUS-CHRIST eſt preſent d'une autre maniere, à ſçavoir ſubſtantiellement, & non pas par une preſence feinte & imaginaire. Autrement ce qu'ils verſent ſur les levres des enfans, ne ſeroit que du vin tout pur. Et ſi vous appellez cela communion, on en pourra dire autant du laict de leur nourrice. ]

En cinquiéme lieu, il dit que ſi les Calviniſtes tiennent pour impoſſible la preſence reelle, c'eſt par ce qu'ils ne veulent pas ſoûmettre leur entendement à l'obeïſſance de IESUS-CHRIST, & qu'ils ſe perſuadent que Dieu ne peut faire par ſa toute-puiſſance ce qu'ils ne peuvent comprendre.

[ En quoy, dit-il, ils ont pour compagnons tous les anciens heretiques qui ſont tombez dans l'erreur, parce qu'ils vouloient comprendre par la foibleſſe de l'eſprit humain, qui rampe ſur la pouſſiere de la terre, les plus hauts myſteres de la Religion Chreſtienne. Encore ceux-cy avoient-ils cet avantage, qu'on ne pouvoit les convaincre par de forts exemples.

Mais les Calviniſtes, qui veulent attirer les Grecs à leur erreur par quelque voye que ce ſoit, bonne ou mauvaiſe, pouvoient puiſer dans les ſources des Peres Grecs de quoy s'inſtruire aucunement, ſi un corps peut eſtre en deux lieux enſemble par la toute-puiſſance divine. Car ſaint Gregoire de Nazianze témoigne ouvertement dans l'oraiſon funebre de ſon pere, que le jour ſolemnel de Paſques il fut gueri miraculeuſement par la vertu de l'Euchariſtie, & que les ſaints dons qui devoient eſtre conſacrez ce jour-là, furent preſens en deux lieux en meſme temps, & ſur l'Autel de l'Egliſe & à ce ſaint Eveſque qui les conſacroit dans ſa maiſon. Pourquoy donc les Calviniſtes croyent-ils qu'il eſt impoſſible que IESUS-CHRIST, qui eſt la ſource des miracles, ſoit aſſis à la droite du Pere, & qu'il ſoit contenu en meſme temps ſous les eſpeces Sacramentales? ]

En ſixiéme lieu, il condamne nos pretendus Reformez, en ce qu'ils font paſſer la tranſſubſtantiation pour une invention humaine.

Præſentiam veram, realem Chriſti Domini confitemur; at illam quam fides nobis offert, non autem quam excogitata docet tranſſubſtantiatio. *Art.* 17. *Calvinianæ Confeſſionis.*

[ C'eſt icy, dit-il, le couronnement de l'impieté, c'eſt le blaſpheme des blaſphemes: car c'eſt nier le myſtere des myſteres, comme l'appelle l'Areopagite dans le livre de la Hierarchie Eccleſiaſtique au chapitre du Bapteſme. De vray en niant la tranſſubſtantiation, on nie l'unité de l'Egliſe, on nie la ſource de la vie, on nie la fin & la perfection de tous les Sacremens. De tant d'hereſies qui ſe ſont élevées dans l'Orient, il n'y en a aucune qui ſoit allée juſqu'à ce point d'impieté, de dire que la

transſubſtantiation fuſt une choſe controuvée.

Neſtorius uſoit de ce ſyllogiſme, comme nous l'apprenons de la premiere action du troiſiéme Concile. IESUS-CHRIST diſoit au chapitre ſixiéme de ſaint Iean, *Celuy qui me mange aura la vie.* Que mangeons-nous, la divinité, ou l'humanité ? D'où il concluoit que IESUS-CHRIST eſtoit un pur homme, parce qu'il croyoit qu'on prenoit l'humanité, & non pas la divinité. Mais ſaint Cyrille répondoit, comme il paroiſt par l'epiſtre à Neſtorius, qu'on offre dans l'Egliſe le Sacrifice non ſanglant, qu'on reçoit les benedictions myſtiques, & que ceux-là ſont ſanctifiez, qui prennent la ſainte chair & le precieux ſang de IESUS-CHRIST, non comme une chair commune, nullement, ny comme d'un homme ſanctifié, mais vrayment la chair vivifiante & propre du Verbe. S'il n'y avoit point de transſubſtantiation, comme les Calviniſtes blaſphement, quelle ſeroit, je vous prie, l'objection de Neſtorius, & la réponſe de ſaint Cyrille ?

Au ſixiéme Concile action huitiéme l'heretique Macarius, Patriarche d'Antioche, repete les meſmes paroles de ſaint Cyrille dans ſa confeſſion de foy, & reconnoiſt ouvertement la force & la verité de la transſubſtantiation.

Dans le ſeptiéme Concile action ſixiéme dans la réponſe à la conſtitution du faux Concile des Iconomaques, on met en avant le dogme de ces heretiques, à ſçavoir, que le pain de l'Euchariſtie eſt l'image de IESUS-CHRIST;

à quoy neantmoins ils adjoûtent que ce pain est sanctifié par le Saint Esprit qui intervient, & qu'il est fait le corps divin par le ministere du Prestre, qui le transfere d'un pain commun à un qui est saint. La réponse des Catholiques approuve cette derniere partie de leur confession : mais elle les reprend severement de ce qu'ils appellent le pain consacré l'image de IESUS-CHRIST, veu que c'est le corps mesme & le sang de IESUS-CHRIST. Voila comme les Iconomaques reconnoissent que le Prestre transfere. Et qu'est-ce que cette translation d'un pain commun à un qui est sacré, sinon la transsubstantiation ?

Car il est certain & evident que tous les Orientaux, & mesme les heretiques pour la pluspart, ont pris de tout temps ces paroles de IESUS-CHRIST, *Cecy est mon corps*, dans leur sens propre & litteral. C'est pourquoy personne n'a jamais osé douter de la force & de l'efficace de ces paroles, d'où suit necessairement la transsubstantiation ; parce que chacun sçavoit qu'Origene avoit esté condamné des saints Peres, dautant qu'il ne suivoit pas le sens litteral des paroles de l'Ecriture, mais au contraire qu'il les détournoit à son plaisir, ainsi que saint Basile l'asseure en la seconde homelie sur l'Exameron.

Ce mesme Saint au livre des Constitutions abbregées demande en la question cent deuxiéme, avec quelle crainte & avec quelle certitude on doit prendre le corps & le sang de IESUS-CHRIST ; & il répond que pour la crainte, l'Apostre nous l'enseigne lors qu'il dit,

*Celuy qui mange & boit indignement, mange son jugement* : Mais que ce qui fait la certitude, c'eſt la foy que nous adjoûtons aux paroles de IESUS-CHRIST qui dit, *Cecy eſt mon corps, qui eſt donné pour vous, faites cecy en memoire de moy.* Et ſaint Chryſoſtome au ſermon de la trahiſon de Iudas : IESUS-CHRIST qui a dreſſé cette table, eſt encore maintenant preſent, & la prepare encore à preſent. Car ce n'eſt pas l'homme qui fait que les choſes proposées ſoient faites le corps & le ſang de IESUS-CHRIST, mais IESUS-CHRIST luy-meſme qui a eſté crucifié pour nous. Le Preſtre eſt là qui le repreſente en prononçant les paroles de la priere : mais la vertu & la grace eſt de Dieu. *Cecy eſt mon corps*, dit-il : cette parole change les choſes proposées. Et dans la quatre-vingt & deuxiéme homelie ſur ſaint Matthieu : Nous tenons lieu, dit-il, de Miniſtres, mais c'eſt luy qui les ſanctifie & les transforme. Mais dans la Liturgie apres la conſecration faite par les paroles de IESUS-CHRIST, ſaint Baſile & ſaint Iean Chryſoſtome adjoûtent ces paroles comme les ayant receuës par tradition Apoſtolique : Le Preſtre fait la benediction, diſant, *Ayant changé ces choſes par voſtre ſaint Eſprit.*

Et donc nos nouveaux Theologiens les Calviniſtes oſeront-ils encore nier la creance tres-certaine, tres-indubitable & Apoſtolique de tous les Orientaux touchant la tranſſubſtantiation, & appeller le dogme inviolable des Chreſtiens une invention humaine ? Si noſtre Seigneur euſt dit, Ce pain eſt mon corps, ils

auroient peut-estre quelque pretexte. Mais disant, *Cecy est mon corps*, le propre sens de ces paroles, & la verité Evangelique, & la tradition des Apostres, & la foy constante de l'Eglise Catholique, & l'usage perpetuel de la Liturgie, & le consentement unanime des Docteurs nous obligent à croire que ces paroles ne peuvent admettre que leur sens litteral. D'où vient que la vertu & l'efficace des paroles de IESUS-CHRIST, que saint Chrysostome admire au lieu que j'ay allegué, fait ce qu'elle signifie, & signifiant le corps, non pas la substance du pain, infere necessairement un changement de substance en substance, qui est proprement la transsubstantiation, mystere vrayment digne de la toute-puissance & de la majesté de IESUS-CHRIST, mystere ineffable & incomprehensible aux sens des hommes mortels. ]

En septiéme lieu, il condamne nos heretiques, qui disent que les fidelles mangent le corps de IESUS-CHRIST, non en le brisant de la dent, mais en le prenant par la pensée de l'esprit.

[ Ce n'est point, dit-il, ce que la foy des Chrestiens enseigne. Saint Chrysostome condamne ce blaspheme en plusieurs endroits, mais il le fait sur tout tres-manifestement en l'homelie quatre-vingt-deuxiéme sur saint Matthieu, & en la quarante & sixiéme sur saint Iean: Nous avons ce bien par la viande que IESUS-CHRIST nous a donnée, que nous sommes meslez avec sa chair non seulement par charité, mais encore reellement,

Car pour nous monſtrer l'amour qu'il a pour nous, il ne s'eſt pas ſeulement donné à voir à tous ceux qui le deſirent, mais meſme à toucher & à manger, juſqu'à mettre la dent dans ſa chair, & l'embraſſer tres-étroitement, & ſatisfaire à l'ardeur de noſtre amour. Et afin que perſonne ne priſt de là occaſion de croire que nous déchirons & démembrons le corps de IESUS-CHRIST dans la communion, le meſme ſaint Chryſoſtome expoſe la verité de ce dogme ſur les paroles de noſtre Seigneur, qui ſont couchées au ſixiéme de ſaint Iean. IESUS ſçachant que les diſciples en murmuroient, leur dit, *Cela vous ſcandaliſe-t'il? C'eſt l'eſprit qui vivifie, la chair ne ſert de rien. Les paroles que je vous ay dites ſont eſprit & vie.* Il faut, dit ſaint Chryſoſtome, entendre ces paroles ſpirituellement & myſtiquement. Car elles ſont eſprit & vie, c'eſt à dire qu'elles ſont ſpirituelles & divines: elles n'ont rien de charnel, ou qui approche de l'uſage naturel: mais elles ſont au deſſus de cette baſſe neceſſité, elles ſurpaſſent les loix des choſes inferieures, elles ont un ſens tout nouveau. Comme donc il entend par l'eſprit un ſens ſpirituel, de meſme par la chair il entend un ſens charnel. Et partant ſi quelqu'un prend ce mot de chair dans un ſens charnel, il ne luy ſert de rien. Quoy donc, ſa chair n'eſt plus chair? Au contraire elle l'eſt tres-certainement. D'où vient donc qu'il dit, *La chair ne ſert de rien?* Il ne parle pas de ſa chair, nullement, mais de ceux qui entendent ſes paroles charnellement. Qu'eſt-ce que les entendre charnellement?

C'eſt regarder ſuperficiellement les choſes qui ſont proposées, & n'avoir point d'autre pensée dans l'eſprit. Ce n'eſt pas là le ſentiment qu'il faut avoir des choſes proposées: mais il faut penetrer dans tous les myſteres avec les yeux interieurs; c'eſt ce que veut dire ce mot, ſpirituellement. Car comment eſt-ce que la chair ne ſert de rien, ſans laquelle on ne peut vivre? Voyez-vous donc que ce n'eſt pas de ſa chair, mais de l'intelligence charnelle qu'il eſt dit, *La chair ne ſert de rien*?

Les Calviniſtes peuvent apprendre par là, que pour prendre ſubſtantiellement le corps de IESUS-CHRIST, il ne s'enſuit pas qu'on le briſe des dents, ny qu'on le déchire. Il ne faut pas auſſi qu'ils inferent qu'on ne le prend que par la pensée de l'eſprit, & qu'il n'y eſt pas ſubſtantiellement, parce qu'on ne le déchire pas. Car le corps de IESUS-CHRIST eſt ſous les eſpeces d'une maniere ſubſtantielle, mais non charnelle & ſenſible. Et apres la tranſſubſtantiation on prend IESUS-CHRIST preſent ſous les eſpeces viſibles de la pensée de l'eſprit éclairé de la foy. Car comme dans la croix on déchiroit le corps de IESUS-CHRIST, mais non pas la divinité de IESUS-CHRIST: de meſme dans l'Euchariſtie on rompt avec les dents les eſpeces viſibles du Sacrement, mais ce qui eſt contenu ſous les eſpeces ne ſouffre rien.

Cela eſt manifeſte par la pratique de la Liturgie. Car le Preſtre en rompant les eſpeces pour prendre la communion, dit ces paroles,

L'Agneau de Dieu eſt coupé & divisé en parties. Il eſt coupé, & n'eſt point divisé : il eſt toûjours mangé, & n'eſt jamais conſumé.

Et voila la profondeur incomprehenſible de ce myſtere. Mais pour les Calviniſtes, qui nient la tranſſubſtantiation, comment peuvent-ils dire que ce Sacrement eſt admirable? Quelle merveille de manger du pain commun, & de concevoir IESUS-CHRIST par la penſée ? Les Hebreux conçoivent auſſi IESUS-CHRIST à venir en mangeant la manne, qui eſtoit plus excellente que le pain : & ainſi il faudroit, ſelon les Calviniſtes, l'appeller Euchariſtie. Car ſi c'eſt la foy qui conſtitue l'Euchariſtie, en offrant IESUS-CHRIST à l'ame fidelle, qu'importe qu'elle conçoive IESUS-CHRIST déja venu ou à venir ? ]

Ie pourrois encore alleguer ce que cet illuſtre Prelat enſeigne touchant la communion des méchans & l'uſage de la coupe : mais en voila aſſez pour donner lieu à noſtre Auteur d'aſſeoir ſon jugement, & d'avoüer qu'il s'eſt mépris, lors qu'il s'eſt imaginé que les Egliſes de l'Orient ſont Calviniſtes. A la verité il eſt fâcheux d'avoir failly, & de s'en voir convaincu : mais il y a de la gloire à reconnoiſtre ſa faute ; & la vouloir opiniâtrement dèfendre, c'eſt s'expoſer au mépris des Sages, & ſe rendre doublement coupable en voulant paroiſtre innocent.

Les Lutheriens furent en cela plus ſinceres que nos Sacramentaires. Car ayant fait la meſme tentative qu'eux, & tâché d'attirer tout l'Orient à leur parti contre l'Egliſe Ro-

maine, sans y pouvoir reüssir, ils donnerent eux-mesmes au public les Réponses de Ieremie Patriarche de Constantinople aux articles que les Theologiens de Vvittemberg luy avoient proposées, pour tirer son approbation, & faire une étroite alliance avec luy. Ie ne puis me dispenser de mettre icy ce qu'il enseigne touchant l'Eucharistie : car c'est une preuve inconteſtable de la foy universelle de l'Eglise Orientale, qui fera voir le peu de creance qu'on doit donner à l'Auteur que je refute, puis qu'il avance des choses si éloignées de la verité contre la notorieté publique.

## ARTICLE VI.

### *Témoignage de Ieremie Patriarche de Constantinople.*

*Tiré des Actes & des Ecrits des Theologiens de Vvittemberg, & du Patriarche Ieremie, imprimez à Vvittemberg en l'année 1584. page 240. Seconde réponse de Ieremie.*

[ LA divine Eucharistie, qui est le corps & le sang de IESUS-CHRIST, conserve & contient la vie. Car ce pain de vie fait que les choses qui ont esté creées se conservent & demeurent en vie. Et nous vivons en IESUS-CHRIST, lors que nous le mangeons dignement, comme il dit luy-mesme : *Qui mange ma chair & boit mon sang, demeure en moy & moy en luy.* Car le pain est fait le corps de IESUS-CHRIST, & le vin & l'eau le sang de IESUS-CHRIST par l'intervention du saint Esprit, qui les change par dessus la raison & la pensée des hommes. Le pain, dis-je, qui est proposé, & le vin & l'eau sont changez surnaturellement au corps & au sang de IESUS-

CHRIST par le Saint Esprit qui est invoqué & qui intervient, en sorte que ce ne sont plus deux choses, mais une seule. Au reste le pain & le vin ne sont pas la figure du corps & du sang de IESUS-CHRIST, nullement, mais le corps mesme deïfié du Seigneur; veu que le Seigneur mesme dit, *Cecy est*, non la figure de mon corps, mais *mon corps*, non la figure de mon sang, mais *mon sang*. Et auparavant il dit aux Iuifs, *Si vous ne mangez la chair du Fils de l'homme, & si vous ne beuvez son sang, vous n'avez point la vie en vous. Car ma chair est vrayment viande, & mon sang est vrayment breuvage.* C'est pourquoy approchons avec toute reverence & pureté de conscience & certitude de foy, & nous aurons certainement ce que nous croyons sans hesiter. Honorons-le donc en toute pureté de corps & d'esprit; car il sert à ceux qui le reçoivent dignement pour la remission de leurs pechez, pour la vie eternelle, & pour la sauve-garde de l'esprit & du corps; & au contraire, pour châtiment eternel à ceux qui le reçoivent indignement & sans foy. Que si quelques-uns ont appellé le pain & le vin antitypes du corps & du sang du Seigneur, comme Basile cet homme plein de Dieu, ce n'est pas apres la consecration qu'ils les ont ainsi appellez, mais avant que l'oblation fust consacrée. Nous les nommons aussi antitypes des choses futures, non qu'ils ne soient vrayment le corps & le sang de IESUS-CHRIST, mais parce que maintenant nous sommes par eux rendus participans de la divinité de IESUS-CHRIST:

καὶ ἔστι τὰ τύπα τοῦ ἄρτος καὶ ὁ οἶνος τοῦ σώματος καὶ αἵματος τοῦ Χριστοῦ, μὴ γένοιτο. ἀλλ' αὐτὸ τὸ σῶμα τοῦ κυρίου πεθεωμένον. αὐτὰ γὰρ τοῦ κυρίου εἰπόντος. τοῦτό μού ἐστιν ὁ τύπος τοῦ σώματος, ἀλλὰ τὸ σῶμα, καὶ ὁ τύπος τοῦ αἵματος, ἀλλὰ τὸ αἷμα. Διὸ μετὰ πάσης φύβου καὶ συνειδήσεως καθαρᾶς καὶ ἀδιστάκτου πίστεως προσέλθωμεν καὶ πιστεύσωμεν μὴ διστάζοντες. τιμήσωμεν καὶ αὐτὸ πρὸς καθαρότητα ψυχῆς καὶ σώματος.

mais alors nous la possederons par la seule veuë de l'esprit. ]

I'omets à dessein ce que dit ce Patriarche du Sacrifice de la Messe, de l'antiquité des Liturgies, & des ceremonies qu'on y observe, parce que je le produiray en un autre lieu. Mais avant que de finir ce témoignage si clair & si decisif, l'Auteur me permettra de luy donner icy le mesme avis que Ieremie donna aux Theologiens de Vvittemberg sur la fin de sa troisiéme réponse.

[ Puisque vous changez & pervertissez ainsi ce que les Docteurs anciens & modernes ont dit touchant les saints mysteres, & que vous les rejettez comme des traditions qui n'ont point de fondement dans l'Ecriture, nous répondons à tout ce que vous nous apportez au contraire, que les paroles divines que vous nous citez, ne nous ont point esté expliquées par des Theologiens semblables à vous, & que ny saint Chrysostome, ny aucun autre de ces saints & de ces vrais Theologiens n'ont jamais esté emportez comme un torrent : mais luy & ses semblables, hommes divins & remplis du saint Esprit, illustres par les miracles qu'ils ont fait durant leur vie & apres leur mort, les ont interpretées comme nous les avons ; & ceux qui ont embrassé ces traditions comme necessaires & pleines de pieté, nous les ont transmises de main en main par une succession non interrompuë, dont l'ancienne Rome en garde encore quelques-unes, & les embrasse avec nous. D'où vient donc que vous avez quitté les doctrines des vrais Theolo-

giens, & que vous leur avez preferé les voſtres, comme ſi vous eſtiez plus intelligens que l'ancienne & la nouvelle Rome ? Cela vient originairement des Iuifs. Car en effet les Iuifs ont donné le commencement au mépris que l'on fait des ſaintes Images & des Reliques ſacrées, comme les hiſtoires en font foy. Et l'on dit auſſi que ce ſont quelques Iuifs qui ont ſous pretexte de pieté introduit & ſemé ces Schiſmes, qui ſont en ſi grand nombre entre vous Lutheriens, & qui vont toûjours croiſſans de mal en pis, comme l'on void. Quant à nous, nous declarons que nous n'y prenons aucune part, mais que nous conſervons immuablement les myſteres de noſtre Egliſe, nous attachant à ce qu'ont dit les ſucceſſeurs des Apoſtres, qui ſont les herauts de la Divinité, & tenant leurs expoſitions plus precieuſes que l'or & les pierreries.

C'eſt pourquoy, nous vous prions de ne nous plus importuner d'orenavant, & de ne nous écrire plus ſur ces matieres. Car vous traitez ces grandes lumieres de l'Egliſe & ces Theologiens d'une maniere fort bizarre ; & les honorant de paroles, vous les rejettez en effet, & tâchez de rendre nos armes inutiles, à ſçavoir leurs ſaintes & divines paroles, dont nous pourrions nous ſervir, pour vous écrire & nous oppoſer à vos erreurs. C'eſt pourquoy vous nous avez delivrez du ſoin de tout ce qui vous regarde. Suivez donc voſtre route, & ne nous écrivez plus de vos dogmes, mais ſeulement pour entretenir l'amitié, ſi vous l'avez agreable. ]

Seroit-il beſoin apres de ſi evidentes demonſtrations, de remonter plus haut, pour aller chercher des traces de la creance de l'Egliſe Orientale touchant la tranſſubſtantiation & l'adoration de l'Euchariſtie? N'avons-nous pas aſſez reconnu le peu de ſincerité de l'Auteur à citer pour luy ceux qui luy ſont plus contraires, à nier qu'ils ayent dit en aucun endroit ce qu'ils ont enſeigné en des chapitres, & meſme en des livres exprez, & à leur faire dire ce qu'ils n'ont jamais dit, avec autant d'aſſeurance, que s'il eſtoit en ſon pouvoir de faire que les choſes les plus fauſſes devinſſent vrayes auſſi-toſt qu'il les a dites?

Certainement, j'aurois droit de luy dire à l'exemple de Ieremie, Suivez voſtre route, ne nous parlez plus de vos dogmes. Alterez, falſifiez, déguiſez, citez les Peres comme bon vous ſemble, ſans avoir égard ny à la pieté, ny à l'honneur, ny à la foy publique, nous n'en ſommes plus en peine, on ne vous croira plus.

Mais je n'en veux pas ainſi uſer, & je ne fais point de difficulté de le ſuivre, & de continuer noſtre voyage, quand je n'en eſpererois autre fruit que de rendre témoignage à la verité, en luy montrant combien il s'en eſt éloigné.

Il dit que nous ne pouvons tirer aucun avantage du Concile de Florence, & *que les choſes s'y paſſerent avec tant d'artifice & de violence de la part du Pape Eugene & de ſa Cour, & avec tant de timidité & d'intereſt temporel du coſté de l'Empereur Grec, avec tant de foibleſſe du coſté de ſes Eveſques, avec un ſi leger exa-*

*men*

*men des doctrines & des cultes, & enfin avec un si pitoyable succés & pour les uns & pour les autres, que nous n'avons nul sujet de nous en glorifier, ny luy de conter pour quelque chose tout ce qui s'y fit.*

Il n'en falloit pas attendre moins d'un Sacramentaire, dont les erreurs sont si ouvertement condamnées dans ce Concile, que toutes les ruses dont il a coûtume de se servir pour éluder la censure des Peres, luy sont entierement inutiles. Car le Pape Eugene, qui y presidoit en personne, dans la confession de foy qu'il donna aux Armeniens qui estoient venus à Florence pour se reünir à l'Eglise Romaine aussi bien que les Grecs, declare formellement, [Que le Prestre parlant en la personne de IESUS-CHRIST, fait le Sacrement: Que la substance du pain est changée au corps de IESUS-CHRIST, & la substance du vin en son sang par la force de ces paroles; en sorte neantmoins que IESUS-CHRIST est contenu tout entier sous l'espece du pain, & tout entier sous l'espece du vin: Que IESUS-CHRIST est tout entier sous chaque partie de l'hostie consacrée & du vin consacré, quand on les a separez: Et enfin, que l'effet de ce divin Sacrement qu'il opere dans l'ame de celuy qui le reçoit dignement, est l'union de l'homme avec IESUS-CHRIST.]

C'est ce qui fâche nostre Adversaire, & le met en si mauvaise humeur, qu'il n'épargne ny le Pape, ny les Evesques, ny l'Empereur mesme, faisant passer ce Prince pour un homme interessé, les Evesques pour des esprits ti-

mides & lâches, & le Pape Eugene pour un homme également artificieux & violent. Mais il eſt aisé de faire voir la foibleſſe & la vanité de ces reproches par trois preuves qui n'ont point de repartie.

La premiere eſt que Ioſeph Patriarche de Conſtantinople, qui eſtoit preſent au Concile en qualité de chef de l'Egliſe Greque, & qui mourut à Florence avant la concluſion de ce Synode general, voulut ſigner l'union des deux Egliſes d'Orient & d'Occident le ſoir meſme qu'il expira, témoignant par là combien il l'avoit toûjours euë à cœur, puis qu'il l'approuvoit de ſon plein gré en un temps où toutes les conſiderations humaines meurent avec nous, & nous donnent la liberté de parler ſans diſſimulation & ſans feintiſe.

La ſeconde eſt que le different entre les Grecs & les Latins n'eſtant point ſur la verité de la tranſſubſtantiation, dont l'un ny l'autre parti n'avoit jamais douté, mais ſur la matiere du Sacrement, & ſur les paroles de la conſecration : il eſt evident que ce n'eſt point ny par intereſt ny par foibleſſe que les Grecs ſouſcrivirent à cet article, puis qu'il contenoit un dogme qui leur eſtoit commun avec les Latins.

Mais la troiſiéme preuve que j'apporte, ne nous laiſſe aucun lieu de former le moindre doute. Car les deux points qui furent conteſtez dans ce Concile avec tant de chaleur touchant le Sacrement de l'Euchariſtie, montrent evidemment que les uns & les autres croyoient la tranſſubſtantiation du pain & du vin au corps de IESUS-CHRIST. Premierement, les

Grecs ſchiſmatiques eſtimoient que la tranſſubſtantiation ſe faiſoit par la priere qui ſuit immediatement ces paroles, *Cecy eſt mon corps*: & les Latins diſoient qu'elle ſe fait par les paroles meſmes du Fils de Dieu ; & c'eſtoit là un des points de leur diſpute. Ils croyoient donc tous le changement ſubſtantiel, puis qu'ils conteſtoient entr'eux des paroles qui l'operent, cela eſt evident. Secondement, les Grecs ſoûtenoient que les Latins ne conſacrent point, & que leur Sacrement n'eſt point le corps de IESUS-CHRIST, parce que le pain ſans levain n'eſt pas une matiere capable de recevoir ce changement miraculeux. Cela paroiſt par les Actes du Concile, & par les reproches meſmes de Marc d'Epheſe, qui fut le plus grand ennemi de la réunion, comme tout le monde ſçait, & par les articles qui furent envoyez de Baſle à l'aſſemblée de Bourges, contenans les erreurs des Grecs, entre leſquels celuy-cy eſt le ſixiéme: [ Que l'Euchariſtie conſacrée par l'Egliſe Romaine n'eſt point le corps de IESUS-CHRIST, parce qu'elle ſe fait d'un pain ſans levain. ] Peut-on donc, ſans s'aveugler volontairement, douter encore de la creance de l'Egliſe d'Orient ; & l'Auteur peut-il conter pour rien des raiſons ſi fortes & ſi convainquantes, qui ruïnent entierement tout ce qu'il peut oppoſer à la cenſure de ce Concile ?

*Act. Concil. Flor.*

*Beſſarion de verbis conſecr.*

*Gregor.*

*Spondanus in contin. Annal. Card. Baron. ad annum Domini 1438. n. 25.*

Mais que diray-je de la ſecurité avec laquelle il ſoûtient que Cabaſilas Archeveſque de Theſſalonique dans toute cette longue & exacte explication qu'il a fait de la Liturgie, *ne*

*dit pas un mot de l'honneur divin qu'on veut que l'Eglise Greque rende au Sacrement.*

Remarquez, je vous prie, que ce Grec est un des Schismatiques les plus declarez contre l'Eglise Latine; & que bien loin de favoriser
c. 29. & 30. l'ancienne Rome, il fait profession de défendre les erreurs de la nouvelle. Par consequent on ne peut choisir un plus fidelle témoin de la creance des Grecs; & nostre Auteur a grand interest de nous deguiser ses sentimens sur le mystere de l'Eucharistie: car s'il y a un seul mot de la transsubstantiation & de l'adoration du divin Sacrement dans les écrits de cet Evesque, il ne faut plus qu'il nous allegue les Peres, nous sommes desormais dispensez de l'en croire à sa parole. Rendons-nous donc attentifs à son discours.

## ARTICLE VII.

### *Témoignage de Cabasilas Archevesque de Thessalonique.*

*Cabasilas in expos. Liturg. c. 27. & seq.*

[ APRES que le Prestre a glorifié Dieu, & qu'il l'a loüé avec les Anges, & qu'il l'a remercié de tous les biens qu'il nous a faits de toute eternité, & enfin qu'il a fait commemoration du mystere ineffable & incomprehensible de l'Incarnation, il consacre en suite les precieux dons, & le Sacrifice s'accomplit entierement. De quelle sorte? Apres qu'il a fait le recit de la venerable Cene, & de la maniere que IESUS-CHRIST la fit avec ses disciples, comme il prit la coupe, comme il prit

le pain, & ſanctifia l'Euchariſtie, & comme il dit les paroles par leſquelles il declara le myſtere, apres qu'il a luy-meſme prononcé ces paroles, il flechit le genoux, & ſe met en prieres; & appliquant ces divines paroles du Fils unique de Dieu noſtre Sauveur aux dons propoſez, il le ſupplie que le pain ſoit par la reception de ſon eſprit tres-ſaint & tout-puiſſant converti en ſon propre corps ſaint & precieux, & le vin en ſon propre ſang tres-pur & tres-ſaint. Cette priere eſtant faite, le Sacrifice eſt achevé & parfait, les dons ſont ſanctifiez, l'hoſtie eſt entiere & parfaite, & l'on void cette grande victime, qui eſt immolée pour le monde, poſée ſur l'Autel? car le pain n'eſt plus la figure du corps du Seigneur, ny un don portant l'image du vray don, ny exprimant comme dans un tableau les ſouffrances du Sauveur; mais c'eſt le vray don luy-meſme, le propre corps du Seigneur, qui a ſouffert tous ces opprobres, ces outrages, & ces playes, qui a eſté crucifié, qui a eſté mis à mort, qui a eſté ſoufflété, couvert d'ignominies & de crachats, & abbreuvé de fiel: Pareillement le vin c'eſt le ſang meſme qui coula de ce corps meurtri & mis à mort. Enfin, c'eſt ce corps & ce ſang qui ont eſté formez par le ſaint Eſprit, nez de la bien-heureuſe Vierge Marie, qui reſſuſcita le troiſiéme jour, qui monta au Ciel, & qui eſt aſſis à la droite du Pere. Qui fait foy de cela? Luy-meſme a dit, *Cecy eſt mon corps*, *Cecy eſt mon ſang*; luy-meſme a commandé aux Apoſtres, & par eux à toute l'Egliſe, de faire cela: *Faites cela*, dit-il, *en memoire de*

*moy*. Or il n'eust pas commandé de le faire, s'il n'eust donné la puissance de le faire. Quelle est cette puissance ? Le saint Esprit, qui d'en haut arma les Apostres, selon ces paroles du Seigneur: *Demeurez dans la ville de Ierusalem, jusques à ce que vous soyez revestus de la vertu d'en haut*. Voila l'effet de sa descente: car il n'est pas descendu une fois pour nous quitter apres, mais il est & sera toûjours avec nous. Et non seulement nostre Seigneur nous a envoyé son Esprit pour demeurer avec nous, mais il nous a promis d'y demeurer luy-mesme jusques à la consommation des siecles. Le saint Esprit y est invisiblement, parce qu'il n'a point porté de corps ; mais le Seigneur se fait voir & toucher par les sacrez mysteres, comme celuy qui a pris nostre nature, & la portera dans l'eternité. Voila quelle est la puissance du Sacerdoce, voila quel est le Prestre : car celuy qui s'est une fois offert & sacrifié, ne desiste point du Sacerdoce, mais il exerce continuellement l'office de Sacrificateur pour nous : & par là il est nostre advocat auprés de Dieu pour toûjours. C'est pour cela qu'il est dit, *Vous estes Prestre pour l'eternité*. C'est pourquoy les fidelles ne doivent nullement douter de la sanctification des dons, ny des autres mysteres, s'ils sont faits selon les formes & les prieres que les Prestres observent. ]

Il ne se peut rien adjoûter à ce témoignage touchant la transsubstantiation, qui est le fondement du culte divin que nous rendons au Sacrement. L'adoration en est une suite neces-

faire, comme l'Auteur meſme le reconnoiſt, & partant encore que Cabaſilas n'en euſt rien dit, cette ſeule autorité nous devroit ſuffire: Mais s'il parle clairement de l'une, il ne ſe declare pas moins ouvertement pour l'autre.

[ Le Preſtre, dit-il, ayant participé aux choſes ſanctifiées, ſe tourne vers le peuple, & montrant les choſes ſaintes, appelle ceux qui deſirent y participer, & leur commande d'y venir avec crainte & avec foy, ne les mépriſans point à cauſe de ce qui paroiſt exterieurement, ny ne doutans point que ce que l'on en croit, ne ſoit au deſſus de la raiſon : mais que reconnoiſſant leur dignité, ils s'en approchent avec cette creance, qu'ils donnent la vie à ceux qui les reçoivent. Et eux montrant leur pieté & leur foy, adorent, & beniſſent, & reconnoiſſent IESUS CHRIST comme leur Dieu qu'ils conçoivent eſtre en eux. Et afin que leur glorification ſoit illuſtre, ils la tirent de ces paroles Prophetiques : Beny ſoit celuy qui vient au nom du Seigneur. Il eſt noſtre Seigneur, noſtre Dieu, & il nous eſt apparu. Ie ſuis venu, dit-il, au nom du Pere, & les hommes ne m'ont pas receu ; & vous ne me recevez pas. Si quelqu'un vient en ſon nom & de luy-meſme, vous le recevrez. Le propre du vray Fils unique, c'eſt de loüer ſon Pere ; l'autre eſt un orgüeil & une rebellion d'un eſclave fugitif. Le Prophete ſçachant cela, & connoiſſant la difference du bon Paſteur d'avec le loup, benit de loin celuy qui vient au nom du Seigneur, appellant le Pere du nom de Seigneur, & confeſſe que celuy qui eſt apparu, eſt un meſme

Dieu avec luy. Semblablement, eux usans des mesmes paroles, benissent IESUS-CHRIST, comme venant à eux, & leur apparoissant. ]

Il n'est rien de plus decisif que ce texte; mais celuy qui suit ne l'est pas moins.

*Canon 49. Concil. Laodiceni, & 52. Concilij Trullani.*

Les Grecs ne consacrent durant le Careſme que deux jours la semaine, comme portent leurs Canons, à sçavoir le Dimanche & le Samedy: les autres jours ils se servent des dons consacrez, qu'ils gardent exprés, comme l'on fait le Vendredy Saint dans l'Eglise Latine; & ils appellent ces Liturgies, des Messes presanctifiées, & ces dons, des dons préſanctifiez, que le Prestre porte avec grand respect du lieu où ils estoient gardez jusqu'à l'Autel; & lors que le Prestre paroist à l'entrée les portant sur la teste, chacun les adore, en disant: Ie crois, Seigneur, que vous estes IESUS-CHRIST le Fils de Dieu vivant, qui estes venu au monde pour sauver les pecheurs, dont je suis le premier. Mais aux Messes ordinaires, comme les dons que le Prestre porte à l'Autel ne sont pas encore consacrez, on ne les doit pas adorer, on rend seulement honneur au Prestre qui doit offrir le sacrifice. Neantmoins comme le peuple, qui est ordinairement peu instruit dans les mysteres, se méprend aisément, Cabasilas remarque dans son exposition de la Liturgie, qu'il peche quelques-fois par ignorance, rendant aux dons, c'est à dire, au pain & au vin qui n'ont pas encore esté sanctifiez, un honneur qui ne leur appartient pas, les adorant comme le corps de IESUS-CHRIST. Et c'est ce culte superstitieux dont

l'Archeveſque Gabriel prend mal à propos la défenſe, comme nous l'avons déja appris d'Arcudius au commencement de ce chapitre. Mais Cabaſilas, qui eſtoit bien plus intelligent, dit que c'eſt un abus qui ſe gliſſe parmy quelques-uns, qui confondent les dons préſanctifiez & conſacrez, avec ceux qui ne le ſont pas.

[ Si quelques-uns, dit-il, de ceux qui ſe proſternent à terre, lors que le Preſtre entre portant les dons, adorent ces dons, & leur parlent comme au corps & au ſang de IESUS-CHRIST, ils ſe trompent à l'occaſion de l'entrée des dons pré-conſacrez, ignorans la difference qu'il y a entre l'un & l'autre Sacrifice. Car dans celuy-cy les dons ne ſont pas encore ſanctifiez à l'entrée du Preſtre; mais dans celuy-là ils ſont déja conſacrez, & ils contiennent le corps & le ſang de IESUS-CHRIST.]

L'Auteur convaincu par ce paſſage, n'oſe nier que les Grecs n'adorent les dons apres la conſecration, & que ce ne ſoit le ſentiment de Cabaſilas; mais ne ſçachant comment ſe tirer d'affaire, il eſt contraint de recourir à ſes artifices, & d'avouër qu'on peut bien conclurre du témoignage de cet Eveſque, *que le pain & le vin apres la conſecration doivent eſtre conſiderez de nous avec un tout autre reſpect que quand ils ne ſont encore que de ſimples alimens; mais qu'il ne dit point qu'on les doive ſervir du culte de latrie.*

Mais croit-il parler à des aveugles? Ne craint-il point la cenſure des ſçavans, pourveu qu'il puiſſe tromper les ſimples? *Adorer le dons, & leur parler comme au corps & au ſang*

*de* IESUS-CHRIST, *n'est ce pas les servir du culte de latrie ?* Parle-t'on à du pain & à du vin materiel comme à IESUS-CHRIST? Adore-t'on le corps & le sang de IESUS-CHRIST d'un autre culte que de l'adoration supréme ? Cabasilas ne dit-il pas clairement qu'apres la consecration les dons sanctifiez ne sont plus la figure du corps & du sang de IESUS-CHRIST, mais le propre corps & le propre sang de IESUS-CHRIST, le mesme sang qui coula de ce corps durant sa Passion, le mesme corps qui fut crucifié, le mesme corps & le mesme sang que le saint Esprit forma dans le sein virginal de sa bien-heureuse Mere? Ne redit-il pas cent fois, [ Que le Sacrifice de la Messe n'est pas une image & une figure du Sacrifice, mais un vray Sacrifice : Que ce n'est pas du pain qui est sacrifié, mais le corps mesme de IESUS-CHRIST : Que le pain qui n'est pas sacrifié, est changé en ce qui est sacrifié : Que d'un pain qui n'est pas immolé, il est changé au corps qui est vrayment immolé : Que ce changement est un vray Sacrifice, parce qu'il se fait non en la figure, mais en la chose mesme qui est immolée, à sçavoir au corps de IESUS-CHRIST qui est sacrifié : Que si le pain demeuroit, & qu'il fust sacrifié, ce seroit alors un Sacrifice de pain ; mais que le pain estant changé au corps de IESUS-CHRIST, c'est le Sacrifice de l'Agneau divin, & qu'il est ainsi appellé : Que le Sacrifice se fait, non pas en tuant cet Agneau, mais en changeant le pain en l'Agneau qui a esté occis : Et qu'ainsi il est clair qu'il se fait un changement, mais

*chap. 32.*

qu'il n'arrive point de nouvelle mort; que le changement ſe fait pluſieurs fois, mais qu'il n'y a eu qu'une mort, comme il n'y a qu'un meſme corps ? ]

S'il avoit voulu deſabuſer noſtre adverſaire, & luy montrer combien il eſt loin de ſa penſée, auroit-il pû le luy dire en plus de manieres, & en des expreſſions plus belles & plus ingenieuſes ?

Cependant il ſoûtient que Cabaſilas n'en dit mot, & que s'il eut crû que l'intention de ſon Egliſe eſtoit d'adorer les dons ſacrez comme noſtre vray Dieu, la molleſſe ou la froideur avec laquelle il en parle, ne ſeroit pas pardonnable. En verité cette réponſe eſt bien froide; mais puis qu'il veut plus de feu qu'il n'en a luy-meſme, donnons-luy encore un autre Eveſque ſchiſmatique, qui faſſe paroiſtre plus de chaleur à ſoûtenir la tranſſubſtantiation contre ceux qui la combatent, ou qui la revoquent en doute. Page 466.

## ARTICLE VIII.

### *Témoignage de Nicolas Eveſque de Modon.*

[ DE qui avez-vous appris cette conſecration myſtique & non ſanglante, par laquelle nous croyons que le pain & le vin eſtant conſacrez, ſont changez au corps & au ſang du Seigneur ? N'eſt-ce pas de luy-meſme, comme les ſaints Evangiles nous enſeignent? Ouy ſans doute. Par quelles paroles nous l'a-t'il ordonné ? *Faites ceci*, dit-il, *en memoire*

Nicolaus Methonenſis Epiſcopus ad eos qui hæſitant, aiuntque panem & vinum conſecratum non eſſe corpus & ſanguinem Chriſti.

*de moy.* Quelle est la fin de ce commandement? La participation de IESUS-CHRIST, & la vie eternelle de ceux qui y participent: *Qui mange ma chair & boit mon sang, il a la vie eternelle.* Car nous donnant sa chair comme un appas autour de l'hameçon, il enfonce le serpent par sa divine vertu, & nous enleve en mesme temps. O que ce mystere est terrible & redoutable! Celuy qui le donne, c'est celuy-là mesme qui s'est fait nostre victime, pour nous delivrer de la mort. La cause pour laquelle il le donne, est le souvenir d'un si signalé bien-fait. Ce qui se fait par cette action, c'est le corps & le sang de IESUS-CHRIST. La fin de cette operation, est la participation de IESUS-CHRIST & la vie eternelle; ce qui est autant que si vous disiez la deïfication de ceux qui y participent. Le pain que nous rompons, n'est-ce pas la participation du corps de IESUS-CHRIST? Et puis qu'il n'y a qu'un pain, nous qui sommes plusieurs, nous ne faisons qu'un mesme corps; car nous participons tous à un pain: Comme s'il disoit, Qu'est-ce que le pain? Le corps de IESUS-CHRIST. Que deviennent ceux qui y participent? Le corps de IESUS-CHRIST. Car nostre chair estant corrompuë par le peché, nous avions besoin d'une chair nouvelle. Qui est donc si hardy & si temeraire que de vouloir introduire quelque nouveauté contre cette tradition, ou d'accuser ce mystere de fausseté, & d'en exterminer l'auteur? Qui est-ce qui foule aux pieds le Fils de Dieu, qui profane le sang du testament, & fait outrage à sa grace? N'est-ce

pas celuy qui rejette ſon corps, qui ne l'admet point, & qui ne tient conte du commandement & de la tradition de celuy qui eſt veritable, & qui ne peut mentir ? Pourquoy heſitez-vous ? pourquoy accuſez-vous le tout-puiſſant de foibleſſe ? N'eſt-ce pas luy qui de rien a fait toutes choſes ? N'eſt-il pas une des perſonnes de l'adorable Trinité ? Ne s'eſt-il pas incarné aux derniers temps ? N'eſt-ce pas luy qui a commandé que le pain fuſt changé en ſon corps ? Pourquoy cherchez-vous la cauſe & l'ordre de la nature dans ce changement du pain au corps de IESUS-CHRIST, & de l'eau & du vin en ſon ſang, veu qu'il eſt né d'une Vierge par deſſus toute la nature, toute raiſon, & toute intelligence ? Vous ne croirez donc plus ny ſa Reſurrection, ny ſon Aſcenſion, ny les autres miracles qui ſont au deſſus de la nature & de toute la raiſon humaine. Voſtre mal vient ſans doute de ce que vous ne croyez pas que IESUS-CHRIST ſoit vray Dieu ny Fils de Dieu ; mais vous ſentez l'Arrien, ou, pour mieux dire, le Iuif. Mais peut-eſtre que vous doutez, ou que vous ne croyez pas, parce que vous ne voyez ny chair ny ſang, mais du pain & du vin. Or ſçachez, ingrat que vous eſtes, qui reconnoiſſez ſi mal voſtre Bien-faiteur, que Dieu qui void tout, eſtant tres-debonnaire, a fait cela avec beaucoup de ſageſſe, pour condeſcendre à la foibleſſe des hommes, de peur que pluſieurs voyans de la chair & du ſang, n'en fuſſent offenſez, & n'euſſent en averſion ce gage de la vie eternelle. C'eſt pourquoy, il a voulu que ce myſtere ſe

fit des choses ausquelles nous sommes accoûtumez, y joignant sa divinité, lors qu'il a dit, *Cecy est mon corps*, *Cecy est mon sang*. Et c'est par cette raison qu'adjoûtant foy à sa parole, nous luy offrons le pain parfait, le pain vivant, à sçavoir le corps de IESUS-CHRIST, qui demeura aussi entier & parfait apres sa passion, puis qu'on ne rompit pas un seul de ses os, & fut toûjours inseparablement uni à la vie divine: Nous l'offrons, dis-je, tout tel que nostre premier & souverain Pontife, qui est le Sacrificateur & la victime, le donna à ses disciples, & que ses disciples qui l'ont veu de leurs yeux, & l'ont servi dés le commencement, l'ont donné par tradition à l'Eglise depuis un bout de la terre jusqu'à l'autre. Tous ensemble l'ont laissé à l'Eglise de Ierusalem, où saint Iacques a exposé la Liturgie mystique & non sanglante: Saint Pierre & saint Paul à l'Eglise d'Antioche, saint Paul specialement à tout l'Vnivers; Saint Marc à l'Eglise d'Alexandrie, saint Iean & saint André à l'Asie & à l'Europe, & tous à toute l'Eglise, en quelque part qu'elle soit, par la Liturgie de saint Clement. Que si vous pensez que ce que nous faisons, soit moins que ce qu'ils ont fait, vous ignorez que IESUS-CHRIST opere encore en ce temps, & qu'il soit encore present, selon la parole qu'il nous a donnée: *Ie seray avec vous jusqu'à la consommation des siecles*. L'Apostre admirant ce mystere jusqu'à l'extase, nous exhorte d'en approcher avec crainte & avec foy, & declare que celuy qui mange ce pain indignement, se rend coupable du corps & du sang de IESUS-

CHRIST, qui eſt comme s'il diſoit que ceux qui mettent indignement dans leur bouche le tres-ſaint corps de IESUS-CHRIST, & qui l'approchent de leur corps impur & ſoüillé, ſont ſemblables à Iudas qui le trahit, & aux Iuifs qui le chargerent d'opprobre & d'ignominie. Que ſera-ce donc de celuy qui peche contre la conſecration, & qui offenſe immediatement le corps du Seigneur, qui le nie, qui abroge la tradition, qui en méconnoiſt l'Auteur, & le foule aux pieds par un injurieux mépris ? De quel reproche & de quel ſupplice n'eſt-il pas digne ? Cela n'eſt-il pas horrible ? Y a-t'il aucun crime, ny perfidie, ny impieté, qui approche de l'inſolence de ce forfait & de cet atheiſme ? O Seigneur ! delivrez par voſtre miſericorde de cette impoſture & de cette folie tous ceux qui ne confeſſent pas que le pain & le vin que nous conſacrons, ſont le corps parfait & le ſang precieux de voſtre CHRIST. ]

L'Auteur ne ſe plaindra pas, à mon avis, de la molleſſe ny de la froideur de cet Eveſque. Il ſe declare d'abord contre les Sacramentaires, il fait profeſſion de les combatre, il en fait le ſujet de cet écrit, qui n'eſt qu'une invective continuelle contre ceux qui doutent ou qui nient que le pain conſacré ſoit le corps de IESUS-CHRIST. Il les inſtruit d'abord de la verité de la tranſſubſtantiation, & de l'excellence de ce myſtere. Il leur apprend ſon principe, ſa fin, ſa pratique, & ſon uſage. Il leur met devant les yeux la tradition des Apoſtres, les Liturgies, le conſentement de l'Egliſe uni-

verselle. Il leur remontre le tort qu'ils font au Fils de Dieu, de douter de sa puissance. Il les compare aux Arriens & aux Iuifs. Il les accuse d'impieté, d'insolence, d'atheisme. Et enfin, apres les avoir menacez de la justice divine, il s'adresse à la misericorde, la conjurant de leur ouvrir les yeux, de leur toucher le cœur, & de les guerir de leur erreur. Si bien qu'il ne nous laisse presque rien à faire desormais, si ce n'est que l'Auteur nous abandonnant toute l'Eglise Orientale depuis le schisme des Grecs, & renonçant à l'alliance qu'il vouloit faire avec ces Schismatiques, avouë qu'il s'est mépris, & qu'au lieu de rencontrer, comme il esperoit, des partisans de son erreur, il n'a trouvé que des censeurs rigoureux qui le condamnent : Mais qu'il en appelle aux anciens Peres, & qu'il soûtient qu'ils n'ont jamais rien dit de l'adoration que nous rendons au Sacrement ny dans leurs Liturgies, ny dans leurs autres écrits, que Paschase mesme, & ses disciples, qui ont esté, à ce qu'il dit, les premiers auteurs de la transsubstantiation & de la presence reelle, ne l'ont point preschée ny établie, & qu'elle n'a esté introduite que quelque temps apres les Conciles tenus contre Berenger.

Examinons s'il est bien fondé dans son appel, & s'il agit avec nous de meilleure foy qu'il n'a pas fait jusqu'icy.

PREMIERE

## *PREMIERE PREVVE de l'Adoration.*

PREMIEREMENT donc je dis que la creance generale de tous les Peres a eſté qu'apres la conſecration du pain & du vin le corps & le ſang de IESUS-CHRIST ſont reellement preſens ſous les eſpeces du Sacrement ; & que c'eſt la raiſon qu'ils apportent pourquoy il le faut ſingulierement honorer.

Qu'ils ayent crû que le Sacrement de l'Euchariſtie doive eſtre en ſinguliere veneration, on n'en peut pas douter. Le ſilence profond & le reſpect qu'ils demandent au point de la conſecration, la pureté, la foy, la reverence avec laquelle ils veulent qu'on y participe, la coûtume qu'ils obſervoient anciennement de faire retirer les Cathecumenes & les Demoniaques avant la conſecration, & cent autres marques d'honneur, dont nous parlerons au chapitre ſuivant, en ſont des preuves manifeſtes, qui ont fait dire à ſaint Auguſtin que le tres-ſaint Sacrement eſt un Sacrement de Religion, un Sacrement étably pour entretenir la pieté & le culte de Dieu. Calvin meſme n'oſant pas conteſter une verité ſi certaine & ſi evidente, eſt contraint d'avoüer dans un écrit qu'il a fait touchant l'uſage de la Cene, qu'il faut recevoir l'Euchariſtie avec un grand reſpect, & que c'eſt avec raiſon qu'on adore à la Cene en eſprit & verité. Il eſt vray que dans les dernieres editions de Geneve ces paroles ont eſté effacées ; mais ce changement ne peut

*Ces paroles de Calvin ſe trouvent dans l'Edition de l'année 1540. Elles ne ſe trouvent point dans l'Edition de l'année 1545.*

ſervir qu'à montrer l'inconſtance & la bizarrerie de l'eſprit humain, depuis qu'il s'écarte de la foy & de la pratique de l'Egliſe.

Que ces meſmes Peres ayent crû la preſence reelle, je l'ay déja montré par des raiſons ſi fortes, qu'il n'y a que l'opiniâtreté & la paſſion qui y puiſſe contredire : Mais je le fais encore de nouveau, en montrant clairement que c'eſt la cauſe qu'ils apportent du reſpect & de la veneration que nous devons à l'Euchariſtie.

*S. Aug. ep. 118. ad Ianuar.*

Saint Auguſtin s'en explique divinement dans l'epiſtre cent dix-huitiéme. Car eſtant conſulté ſur la communion de tous les jours, qui partageoit les fidelles de ſon temps en divers avis, il répond en ces termes : [ Que chacun faſſe bonnement ce qu'il croira devoir faire en conſcience ; car ny l'un ny l'autre ne deshonore le corps & le ſang de IESUS-CHRIST, ſi chacun tâche à l'envy d'honorer ce tres-ſalutaire Sacrement. Car celuy-cy par honneur n'oſe le prendre tous les jours, & croit, à l'exemple du Centurion, qu'il eſt indigne de recevoir ſon Maiſtre dans ſa maiſon : Et celuy-là par honneur n'oſe l'omettre aucun jour, mais le reçoit chez luy avec joye comme Zachée. Le ſeul mépris eſt ce que cette viande ne ſouffre point. C'eſt par cette raiſon que l'Apoſtre dit que ceux-là la reçoivent indignement qui ne la diſtinguent pas des autres viandes par le reſpect qui luy eſt ſingulierement deu. C'eſt pourquoy ayant dit que celuy qui la prend indignement, mange ſon jugement, il en donne auſſi-toſt la raiſon, parce qu'il ne diſcerne pas le corps de IESUS-CHRIST. ]

Faciat unuſquiſq; quod ſecundùm fidem ſuam credet eſſe faciendum ; neuter enim horum exhonorat corpus & ſanguinem Domini, ſi ſaluberrimum Sacramentum certatim honorare contenderit. Nam & ille honorando non audet quotidie ſumere, & exemplo Centurionis indignum ſe putat Dominum ſub tectum recipere ; & ille honorando non audet ullo die prætermittere, ſed quaſi Zachæus Dominum gaudens in domum ſuam ſuſcipit. Cõemptum ſolum non vult cibus hic. In de enim Apoſto

Il ne se peut rien adjoûter à ces paroles. L'honneur qu'on doit au Sacrement y est marqué ; *Si saluberrimum Sacramentum certatim honorare contenderit.* La raison y est exprimée qui nous oblige au respect, soit qu'on s'en approche, soit qu'on s'en retire, à sçavoir la presence reelle du Seigneur, que l'un reçoit avec joye comme Zachée, l'autre s'en jugeant indigne comme le Centurion par un sentiment de reverence. De cette presence il infere que l'honneur qui est deu à l'Eucharistie, n'est pas un honneur commun, mais singulier, tel que Zachée le rendit au Fils de Dieu, en le recevant dans sa maison, tel que le Centurion le luy témoigna en se jugeant indigne de le recevoir dans la sienne ; *Honore singulariter debito.* C'est donc un honneur divin, un culte de latrie, une adoration supréme, puisque c'est un culte que nous rendons à la presence de IESUS-CHRIST. Car c'est sur cette presence que saint Augustin fonde la veneration singuliere que nous rendons au Sacrement ; & comme il mesure ce respect par celuy qui est dû au corps de IESUS-CHRIST qui est present, aussi il mesure le mépris qu'en fait celuy qui le reçoit indignement, par l'outrage qu'il fait à cet adorable corps ; *Non dijudicans corpus Domini.*

lus indignè dicit acceptum ab eis qui non discernebant à cæteris cibis veneratione singulariter debitâ. Continuò quippe cùm dixisset, judiciũ sibi manducat & bibit, addidit ut diceret, non dijudicans corpus Domini.

Apres avoir averti nostre adversaire qu'il a rejetté l'adoration de l'Eucharistie jusqu'au commencement du treiziéme siecle, je veux luy faire parler Remy d'Auxerre, qui fleurissoit sur la fin du neufiéme : [ *Panis quem frangimus in Altari, nonne participatio corporis Domini est ? Vtique primum consecratur, &*

*Remigius Antissiod. in c. 10. 1. ad Corinth.*

*benedicitur à Sacerdotibus & Spiritu sancto, & deinde frangitur, cùm jam licèt panis videatur, in veritate corpus est Christi : ex quo pane quicumque communicant, corpus Christi edunt.* Le pain que nous rompons sur l'Autel, n'est-ce pas la participation du corps de IESUS-CHRIST ? En effet, il est premierement consacré & beny par les Prestres & par le saint Esprit : & puis il est rompu, lors qu'il est en verité le corps de IESUS-CHRIST, bien qu'il paroisse du pain : duquel pain tous ceux qui participent, mangent le corps de IESUS-CHRIST. ] Et peu apres : [ *Caro quam Verbum Dei Patris assumpsit in utero virginali, in unitate suæ personæ, & panis qui consecratur in Ecclesia, unum corpus Christi sunt. Sicut enim illa caro corpus Christi est, ita iste panis transit in corpus Christi : Sed nec sunt duo corpora, sed unum corpus. Divinitatis enim plenitudo quæ fuit in illo, replet & istum panem, & ipsa divinitas Verbi, quæ implet cælum & terram, ipsa replet corpus Christi, quod à multis Sacerdotibus per universum orbem sanctificatur, & facit unum corpus Christi esse.* La chair que le Verbe de Dieu le Pere a pris dans le sein virginal en unité de personne, & le pain qui est consacré dans l'Eglise, ne sont qu'un corps de IESUS-CHRIST. Car comme cette chair qu'il a prise de la Vierge, est le corps de IESUS-CHRIST ; de mesme ce pain passe au corps de IESUS-CHRIST : Et ce ne sont point deux corps, mais un corps. Car la plenitude de la divinité, qui a esté en celuy-là, remplit aussi ce pain ; & la mesme divinité du Verbe, qui

remplit le Ciel & la terre, remplit le corps de IESUS-CHRIST, qui est consacré par plusieurs Prestres dans tout l'univers, & le fait estre un corps de IESUS-CHRIST] Et derechef: [*Sicut caro Christi quam assumpsit in utero virginali, verum corpus ejus est, & pro nostra salute occisum; ita panis quem Christus tradidit discipulis suis omnibus prædestinatis ad vitam æternam, & quem quotidie consecrant Sacerdotes in Ecclesia cum virtute divinitatis, quæ illum panem replet, verum corpus est Christi: Nec sunt duo corpora, quæ assumpsit, & iste panis, sed unum corpus Christi, in tantum ut dum ille frangitur, & comeditur, Christus immolatur, & comeditur, & tamen vivus manet. Et sicut illud corpus quod in cruce deposuit, pro nostra salute & redemptione est immolatum; ita quotidie ad nostram salutem & redemptionem iste panis Deo offertur, qui licèt panis videatur, corpus est Christi.* Comme la chair que IESUS-CHRIST a pris dans le sein de la Vierge, est son vray corps, qui fut mis à mort pour nostre salut; de mesme le pain que IESUS-CHRIST donna à tous ses disciples predestinez à la vie eternelle, & que les Prestres consacrent tous les jours dans l'Eglise avec la vertu de la divinité, qui remplit ce pain, est le vray corps de IESUS-CHRIST: Et ce ne sont point deux corps, ce qu'il a pris & ce pain, mais un corps de IESUS-CHRIST. De sorte que quand celuy-cy est rompu & mangé, IESUS-CHRIST est immolé & mangé; & neantmoins il demeure vivant. Et comme le corps qu'il mit sur la Croix, fut immolé pour

noſtre ſalut & redemption, de meſme ce pain eſt tous les jours offert à Dieu pour noſtre ſalut & pour noſtre redemption ; & quoy qu'il ſemble du pain, c'eſt le corps de IESUS-CHRIST.

Voila le dogme de la preſence reelle & de la tranſſubſtantiation, établi par ſaint Remy, que noſtre adverſaire pouvoit faire auteur de ſon pretendu changement, avec autant de raiſon que Paſchaſe. Voyons comment il établit en ſuite la pratique de l'adoration ſur la preſence reelle. *Cum timore & tremore debemus accedere ad illud terribile Sacramentum, ut ſciat mens reverentiam ſe debere præſtare ei ad cujus corpus ſumendum accedit.* Nous devons nous approcher avec crainte & tremblement de ce Sacrement redoutable, afin que l'ame ſçache qu'elle doit reſpecter celuy duquel elle vient prendre le corps. [ *Nihil enim diſtat ab infideli, qui irreverenter cùm ſit omnibus peccatis criminalibus commaculatus, ad menſam Domini præſumit accedere, ſed potiùs deterior eſt illo, & majori pœna dignus, quia meliùs eſt viam veritatis non agnoſcere, quàm poſt cognitionem retrorsùm abire.* Car celuy qui oſe s'approcher avec irreverence de la table du Seigneur, eſtant ſoüillé de toutes ſortes de crimes, n'eſt en rien different d'un infidelle, mais plûtoſt il eſt pire que luy, & digne d'un plus grand châtiment, parce qu'il vaut mieux ignorer le chemin de la verité, que de retourner en arriere apres l'avoir connu. ]

Ie prie l'Auteur de me dire ſi le culte qui ſe doit au corps preſent de IESUS-CHRIST,

& qui eſt fondé ſur cette preſence, n'eſt pas un culte de latrie.

## *SECONDE PREVVE de l'Adoration.*

ET de vray, c'eſt dans cette veuë que les Peres s'adreſſent au ſaint Sacrement, & luy parlent comme à leur Dieu, luy donnant des loüanges qui n'appartiennent qu'à la divinité : ce qu'ils ne feroient jamais, s'ils ne croyoient que c'eſt effectivement le Fils de Dieu.

[ Mais vous, ô grande & ſacrée Paſque (s'écrie ſaint Gregoire de Nazianze) l'expiation de tout l'univers ; car je parleray à vous comme à une choſe animée, ô Verbe divin, ô lumiere, ô vie, ô ſageſſe, ô puiſſance ! car je me plais en tous vos noms : O production, ô rejetton, ô expreſſion de la ſupreme intelligence ! O Verbe intelligible, & tout enſemble homme viſible, qui portez & contenez toutes choſes par la force de voſtre parole, recevez cette oraiſon, non comme les premices, mais peut-eſtre comme les derniers fruits de ma vie. ] *S. Greg. Nazian. or. 2. in Paſch. pag. 696.*

Qu'on me diſe à qui parle ce Pere, ce Theologien par excellence. N'eſt-ce pas à l'Euchariſtie, à cette grande Paſque, à ce Sacrement Paſchal, qu'il avoit appellé auparavant la figure de la Paſque celeſte, que nous verrons un jour à decouvert dans le Ciel ? Et donc s'il ne croyoit que c'eſt vrayment le corps & le ſang du Fils de Dieu, luy donneroit-il

des eloges si magnifiques & divins ? Diroit-il que c'est l'expiation de l'univers ? Luy parleroit-il comme à une chose vivante & animée ? L'appelleroit-il du nom de Verbe, de vie, de sagesse, de lumiere, de force ? Enfin luy donneroit-il tous les attributs de la divinité, s'il n'estoit persuadé, comme dit Pachymere, *que cette Pasque à laquelle il s'adresse, est le mesme* IESUS-CHRIST, qui porte tout l'univers & qui le soûtient par sa puissance infinie ? Ie sçay bien que les Peres s'adressent quelquesfois à la Croix, & aux autres instrumens de nostre salut, avec des eloges tres-glorieux, mais ils ne leur parlent pas comme à Dieu mesme. Ils ne disent point à la Croix qu'elle est *homme visible & Verbe intelligible* tout ensemble. Ils ne l'appelleront jamais *le Verbe de Dieu, l'expression de la supréme intelligence.* Cela n'appartient qu'à IESUS-CHRIST en personne. Et neantmoins les Peres traitent le tres-saint Sacrement de toutes ces qualitez. Ils l'appellent l'Agneau de Dieu, le Verbe du Pere, le Roy de gloire, qui porte tout l'univers par la force de sa parole. En conscience parleroient-ils ainsi, s'ils n'estoient persuadez que IESUS-CHRIST est reellement present sous les especes, & que c'est à luy qu'ils parlent, quand ils parlent au Sacrement de l'Eucharistie ?

*Pachym. in Dionys. ad c. 3. Eccles. Hierar.*

## *TROISIEME PREVVE de l'Adoration.*

MAIS non seulement les Peres parlent au tres-saint Sacrement comme à leur

Dieu, ils invoquent encore son secours en cette qualité, & luy demandent le pardon de leurs offenses. Cela se void dans les Liturgies de saint Denys, de saint Basile, de saint Chrysostome, de saint Gregoire. Et ce n'est point depuis le temps de Berenger que l'on a donné commencement à cette sainte & loüable pratique, comme l'Auteur s'imagine; elle est si ancienne, qu'on n'en trouve la source que dans la tradition des Apostres. Nous voyons bien qu'on s'est servi de differentes expressions dans l'Eglise de Dieu, selon la pieté des Pasteurs & la necessité des peuples: mais l'invocation du Sacrement est de tout temps, & son usage n'est pas moins ancien que celuy du Sacrement mesme.

Dans la Liturgie des Ethiopiens, imprimée en leur Langue avec les Evangiles & les Epistres de saint Paul, comme témoigne le sçavant Cardinal du Perron, le Prestre élevant le Sacrement, dit à haute voix, *Seigneur* IESUS-CHRIST, *ayez pitié de nous*: Et le peuple redit les mesmes paroles. Puis le Prestre dit: *Prions. Penitens humiliez vos testes, levez-vous pour adorer. Paix soit à vous tous.* *Le Cardinal du Perron l. 2. de l'Euch. pag. 839.*

Dans la Liturgie des Grecs, quand on fait l'office des dons pré-sanctifiez, le Prestre prenant le saint Sacrement du lieu où il repose, pour l'apporter à l'Autel, encense premierement trois fois, disant, *O Dieu soyez-moy propice.* Et puis il prend le sacré pain avec la reverence & l'application qui est convenable, disant, *Ie crois, Seigneur, & je confesse.* Et avant la communion il dit à voix basse: [ Re- *In Liturgia præsanctificatorum.*

gardez-nous, Seigneur IESUS-CHRIST nostre Dieu, de vostre sainte demeure & du throne de gloire de vostre Royaume, & venez-nous sanctifier, vous qui estes en haut assis avec vostre Pere, & qui estes icy invisiblement present avec nous, & daignez avec vostre main puissante nous communiquer vostre corps immaculé & vostre sang adorable, & par nous à tout le peuple. ] En suite le Prestre avec le Diacre, & tout le peuple adore trois fois, disant: *O Dieu, soyez propice à moy pecheur.* Et ne sert rien de dire qu'on adore IESUS-CHRIST qui est invisiblement present par sa divinité, & non par son humanité. Car saint Cyrille d'Alexandrie montre evidemment la fausseté de cette distinction, lors qu'il dit en termes formels: [ Comme le corps que le Verbe a fait sien par une vraye & ineffable union, est vivifiant: de mesme si nous participons à sa chair & à son sang, nous sommes vivifiez, le Verbe habitant en nous divinement par son saint Esprit, & humainement par sa chair & son precieux sang. ] Y a-t'il rien de plus convainquant?

Dans la Liturgie de saint Pierre & de saint Gregoire, le Prestre prenant l'hostie consacrée, & la divisant, dit deux fois: *Agneau de Dieu, qui ostez les pechez du monde, ayez pitié de nous*; & à la troisiéme fois: *Agneau de Dieu, qui effacez les pechez du monde, donnez-nous la paix.* Pratique qui n'est point nouvelle, puisque le Pape Sergius l'a établie en forme de priere au commencement du huitiéme siecle, & que long-temps avant luy saint Chrysosto-

*Vide Baron. ad an. Domini 701. Amalarium l. 3. c. 32. Rupert. l. 2. c. 21. & alios.*

me nous apprend, [ Que ce n'eſt pas en vain que nous faiſons commemoration des morts dans les ſaints myſteres, nous approchans de l'Agneau qui repoſe ſur l'Autel, & qui efface les pechez. ] Auſſi dans la Liturgie de ce meſme Pere, le Preſtre diviſant le pain conſacré, dit ces paroles : *L'Agneau eſt divisé qui efface les pechez du monde.* Et dans celle de ſaint Iacques : *Voila l'Agneau de Dieu, le Fils du Pere, qui efface les pechez du monde, immolé pour la vie & le ſalut du monde.* Ce qui montre clairement que c'eſt à la divine Euchariſtie que cette invocation s'adreſſe, auſſi bien que celle de ſaint Denys, qui pour avoir eſté tant de fois alleguée par tous ceux qui traitent cette matiere, ne perd rien de ſa beauté : [ O ſaint & tres-divin Sacrement, developant les voiles des enigmes dont vous eſtes ſymboliquement environné, montrez-vous clairement à nous, & rempliſſez les yeux de noſtre eſprit de voſtre unique lumiere, qui ne peut eſtre offuſquée. ]

*S. Chryſoſt. hom. 41. in 1. ad Cor.*

*S. Dionyſ. c. 3.*

C'eſt donc ſur ces illuſtres exemples de l'antiquité que les Saints des derniers ſiecles ont dreſſé de ſemblables prieres, pour témoigner leur ſouverain reſpect à la preſence de IESUS-CHRIST, qu'ils adoroient ſous les eſpeces. C'eſt à leur imitation que ſaint Thomas diſoit à l'élevation de l'hoſtie : *Tu Rex gloriæ Chriſte, tu Patris ſempiternus es Filius.* Alexandre de Ales : *Adoro te Ieſu-Chriſte, Salvator, qui per mortem tuam redemiſti mundum.* Saint François : *Protector noſter aſpice Deus, & reſpice in faciem Filij tui chariſſimi, in quo bene placitum eſt tibi.* Et depuis le Regne de Loüis XII. toute la France.

*Cliton. l. 1. hymn.*

*O salutaris Hostia,*
*Quæ Cœli pandis ostium,*
*Bella premunt hostilia,*
*Da robur, fer auxilium.*

## *QVATRIEME PREVVE de l'Adoration.*

CE sont là des marques certaines de la perpetuité de la foy de l'Eglise touchant l'adoration, que l'Auteur n'eust jamais accusée de nouveauté, s'il les eust considerées avec dessein de connoistre la verité, plûtost que de la combattre, comme il a fait. La seule elevation de l'Hostie estoit capable de le convaincre, s'il en eust examiné les circonstances. Car il est evident par la maniere qu'elle se faisoit anciennement dans l'Eglise universelle, que ce n'estoit pas seulement pour l'offrir à Dieu selon les ceremonies de l'ancien Testament, mais encore pour l'exposer aux yeux des fidelles, & la leur faire adorer comme leur Dieu. Maxime & Pachymere nous en assurent dans leurs commentaires sur saint Denys; & Cabasilas, comme nous l'avons déja remarqué, dit formellement, [ Que le Prestre apres avoir participé aux choses sanctifiées, se tourne vers le peuple, & qu'ayant montré les choses saintes, il appelle ceux qui y veulent participer, & leur commande d'y venir avec crainte & avec foy, ne les mépriſans point par l'apparence, ny ne doutans point que ce que l'on croit, ne soit par dessus la raison, mais reconnoissans leur excellence, & croyans qu'elles donnent la vie eter-

*Cabasilas in expos. Liturg. c. 39.*

nelle à ceux qui les reçoivent. Et eux montrans leur pieté & leur foy, adorent, & beniſſent, & celebrent comme Dieu IESUS-CHRIST, qu'ils reconnoiſſent eſtre en elles ; & afin que leur glorification ſoit plus illuſtre, ils la font de ces paroles Prophetiques : Beny ſoit celuy qui vient au nom du Seigneur. Le Seigneur eſt Dieu, & il nous a apparu. ] Et peu apres il remarque que les peuples uſans de ces paroles, beniſſent IESUS-CHRIST venant à eux, & leur apparoiſſant.

Mais pour voir encore plus clairement le ſentiment des Peres, ſi toutesfois on peut rien dire de plus clair que ce que nous venons d'alleguer, regardons quelle a eſté la pratique dans toutes les Egliſes de la terre.

Dans la Liturgie de ſaint Iacques, qui eſt celle de l'Egliſe de Ieruſalem, *Le Preſtre élevant le don* ( c'eſt à dire, l'Hoſtie conſacrée ) dit tout bas, *O Saint, qui repoſez dans les choſes ſaintes*, c'eſt à dire dans l'Euchariſtie. τὰ ἅγια τοῖς ἁγίοις les choſes ſaintes aux Saints, dit-il incontinent apres. [ Seigneur, ſanctifiez-nous par la parole de voſtre grace & par l'avenement de voſtre ſaint Eſprit. Car vous avez dit, Seigneur, Vous ſerez Saints, parce que je ſuis Saint. Seigneur noſtre Dieu, Verbe incomprehenſible de Dieu, conſubſtantiel au Pere & au ſaint Eſprit, coëternel & inſeparable, recevez cet hymne ſincere que je vous offre dans voſtre ſaint & non ſanglant Sacrifice, avec les Cherubins & les Seraphins, moy, dis-je, pecheur, qui mécrie, & qui dis :

EXCLAMATION.

Les choſes ſaintes aux Saints.

Et le peuple répond : Il n'y a qu'un Saint, il n'y a qu'un Seigneur IESUS-CHRIST à la gloire du Pere, à qui ſoit tout honneur dans les ſiecles des ſiecles. ] Ne paroiſt-il pas viſiblement par ces loüanges, par ces hymnes ſinceres, par ces eloges que le peuple & le Preſtre rendent à IESUS-CHRIST au point de l'élevation *dans ce Sacrifice non ſanglant, dans ces choſes ſaintes où il repoſe*, que l'Hoſtie n'avoit eſté élevée que pour la faire adorer ? Et ſi ce n'eſtoit l'intention du Preſtre d'exciter non ſeulement à la communion, mais encore à l'adoration, pourquoy dit-il incontinent apres en diviſant l'Hoſtie, *Voila l'Agneau de Dieu, le Fils du Pere, qui efface les pechez du monde* ? Va-t'il chercher IESUS-CHRIST dans le Ciel pour l'adorer ? Ne le montre-t'il pas au doigt ? Ne dit-il pas qu'il repoſe dans les choſes ſaintes ? Ne le loüe-t'il pas dans ſon Sacrifice non ſanglant ? Ne dit-il pas en touchant l'Hoſtie, Voila l'Agneau de Dieu ? Et ſi c'eſt l'Agneau de Dieu, ne faut-il pas l'adorer ?

Dans la Liturgie de ſaint Baſile & de ſaint Chryſoſtome, qui eſt celle de tous les Grecs & de l'Egliſe d'Orient, voicy ce qui ſe pratique.

[ Le Preſtre élevant le ſaint pain, dit à haute voix :

Les choſes ſaintes aux Saints.

Le Chœur. Il n'y a qu'un Saint, il n'y a qu'un Seigneur IESUS-CHRIST, à la gloire de Dieu le Pere. Ainſi ſoit-il. Le Preſtre

diviſant le ſaint pain en quatre parties, dit avec attention & reverence : L'Agneau de Dieu, le Fils du Pere eſt partagé, & n'eſt point diviſé; il eſt partagé, & n'eſt point demembré; il eſt tous les jours mangé, & il n'eſt point conſumé : mais il ſanctifie ceux qui en ſont participans. Le Preſtre prend le ſaint pain; & inclinant la teſte devant la ſainte table, il fait cette priere :

Ie crois, Seigneur, & je confeſſe que vous eſtes IESUS-CHRIST Fils de Dieu vivant, qui eſtes venu au monde pour ſauver les pecheurs, dont je ſuis le premier : O Fils de Dieu, rendez-moy aujourd'huy participant de voſtre table myſtique. Car je ne reveleray point le myſtere à vos ennemis; je ne vous donneray point le baiſer comme Iudas : mais je vous diray comme le bon larron : Souvenez-vous de moy, Seigneur, dans voſtre Royaume. Et je ne ſuis point digne que vous entriez dans la maiſon de mon ame, qui eſt ſoüillée d'ordures : Mais comme il vous a plû repoſer dans la creche des beſtes, & que vous avez receu une femme abandonnée & pechereſſe ſemblable à moy dans la maiſon de Simon le Lepreux, daignez auſſi entrer dans la creche de mon ame brutale, & dans mon corps ſoüillé comme celuy d'un mort & d'un lepreux. Et comme vous n'avez pas refuſé avec horreur un baiſer de la bouche d'une femme proſtituée, qui baiſoit vos tres-ſaints pieds; ainſi, mon Seigneur & mon Dieu, ne me rebutez point tout pecheur que je ſuis; mais comme vous eſtes bon & que vous aimez les hommes, dai-

gnez me rendre participant de vostre tres-saint corps & de vostre precieux sang. ]

Le Prestre tenant le saint calice, appelle le Diacre, disant, *Approchez-vous Diacre.* Le Diacre vient, & adore une fois, disant: *Voila que je m'approche du Roy immortel.* Et puis: *Ie crois, Seigneur, & je confesse.* Et le Prestre dit: *Diacre serviteur de Dieu, prenez le sacré corps & le precieux sang de nostre Seigneur & Sauveur* IESUS-CHRIST *pour la remission de vos pechez & pour la vie eternelle.*

Apres que le Diacre a communié, le Prestre dit:

*Cecy a touché vos levres, & il effacera vos iniquitez & purgera vos pechez.*

Le Diacre ayant adoré une fois avec reverence, vient à la porte du Sanctuaire; & levant le saint calice, il le montre au peuple, disant: *Approchez avec la crainte de Dieu & avec la foy.*

Le Chœur répond: *Amen, amen, amen: Beny soit celuy qui vient au nom du Seigneur: Le Seigneur est Dieu, & il nous a apparu.* ]

Dites la verité, n'y a-t'il rien dans toutes ces saintes ceremonies, qui prouve l'adoration du sacré pain, comme vous nous voulez faire croire? Est-ce une chose inoüie parmy les Grecs, de servir les dons consacrez du culte de latrie, d'y reconnoistre IESUS-CHRIST present, & d'avertir le peuple de luy rendre ses hommages comme à son Roy & à son Dieu, qui le daigne honorer de sa presence?

Mais les Ethiopiens, dites-vous, n'élevent point le Sacrement dans leurs Liturgies. Vous l'avez

l'avez appris de voſtre fameux Ecrivain le ſieur du Pleſſis, & vous l'avez crû : Mais ne ſçavez-vous pas que les fauſſes citations de cet Auteur luy ont fait perdre toute creance ? Ne deviez-vous pas craindre de perdre auſſi voſtre credit apres luy ? Ne falloit-il pas au moins examiner la réponſe du Cardinal du Perron, qui vous euſt donné l'éclairciſſement de voſtre doute ?

[ Quant à ce que le ſieur du Pleſſis dit que les Ethiopiens n'élevent point le Sacrement en leurs Liturgies, c'eſt choſe manifeſtement fauſſe ( ce ſont les paroles de ce Cardinal. ) Car les editions tant Ethiopiques que Latines de la Liturgie des Ethiopiens contiennent ces mots.

Le Preſtre élevant le Sacrement dit à haute voix : Seigneur IESUS-CHRIST, ayez pitié de nous. Les peuples reïterent les meſmes paroles. Et le Preſtre dit : Prions. Vous tous qui eſtes penitens, humiliez vos teſtes ; levez-vous pour adorer ; paix ſoit à vous tous. ]

Claude de Saintes Eveſque d'Evreux, aſſure que ces paroles ſe trouvent dans l'edition Chaldaïque, & que le Preſtre dit immediatement apres, [ Cecy eſt le corps venerable & vivant de noſtre Seigneur & Sauveur IESUS-CHRIST, qui a eſté donné pour la remiſſion des pechez, & pour l'acquiſition de la vie eternelle, à tous ceux qui le prennent veritablement. Cela eſt ainſi en verité. Et cecy eſt le ſang de noſtre Dieu Emmanuel. Amen. Le peuple répond : Ie crois, je crois, je crois de ce moment juſqu'à l'eternité. Amen. Cecy eſt le corps, & cecy eſt le ſang de noſtre Seigneur *De Saintes reperit. nona de adoratione c. 17.*

& Sauveur IESUS-CHRIST, qu'il a pris de la sainte & immaculée Vierge Marie Nostre-Dame. Le peuple : Ie crois, je crois, je crois que la divinité n'a jamais esté separée de l'humanité, non pas mesme une heure, non pas mesme un clin d'œil. ]

Ce n'est donc pas une supposition, comme vous dites. Car deux excellens auteurs sont trop celebres par leur pieté & par leur doctrine, pour avoir supposé à plaisir une Liturgie qui ne leur estoit aucunement necessaire, en ayant tant d'autres qu'on ne leur peut pas contester ; veu mesme que le Cardinal du Perron asseure, *Que cette Liturgie est imprimée en langue Ethiopique, avec les Evangiles & les Epistres de saint Paul.* Et partant s'il y a de la *fourberie*, elle est toute du Sieur du Plessis, qui vous a fourny le témoignage d'Alvarez & de Damien Goez, auquel ce Cardinal a si solidement répondu, qu'il seroit inutile d'y rien adjoûter. Ie vous feray seulement remarquer deux choses. La premiere, que Zaga-Zabo Abyssin dans la confession de foy des Ethiopiens, traduite par Damien Goez, dit que le respect qu'ils portent au Sacrement est si grand, [ Qu'apres avoir pris la venerable Eucharistie, il n'est pas permis ny aux Prestres ny aux Laïques de cracher ce jour-là jusqu'au soleil couché ; & que s'il se trouvoit que quelqu'un l'eust fait, il seroit griévement puni. ] La seconde, qu'on ne trouve point dans cet auteur ce que vous vous estes laissé persuader, que les Ethiopiens n'élevent pas l'Eucharistie dans le Sacrifice de la Messe, mais bien *que le*

*Au mesme Livre page 339.*

*Au lieu allegué page 849.*

In quo ministerio Sacramentum Eucharistiæ non ostenditur, sicut hîc video fieri.

*Sacrement n'eſt point montré là comme icy*; parce qu'il n'eſt pas montré au temps qu'on a coûtume de l'élever dans l'Egliſe Latine, immediatement apres la conſecration. Ce que l'on peut dire encore des Egliſes Orientales, de Ieruſalem, de Conſtantinople, & d'Antioche, qui ne le montrent que ſur le point de la communion, & non pas de la conſecration, comme dans les Egliſes Latines. Car pendant ce temps-là les portes du Chœur ſont fermées & les voiles tendus; ſi bien que le Preſtre ne ſort pour montrer le Sacrement au peuple, qu'apres que toutes les ceremonies ſont achevées. Au reſte, cette diverſité de rits & de coûtumes n'empeſche pas l'uniformité de l'Egliſe univerſelle touchant l'adoration & la preſence reelle, qui eſt ſi grande, que David Chytræus Lutherien dans un diſcours imprimé à Francfort en l'année mille cinq cens quatre-vingt, avouë franchement que toutes les Meſſes & Liturgies des Egliſes de la Grece, de l'Ethiopie, de la Syrie, & de l'Armenie, ſont conformes dans le point eſſentiel avec celles de Rome, & ne different qu'en quelques ceremonies. Et c'eſt ce que Lanfrancus reprochoit à Berenger il y a ſix cens ans: [ Tous ceux qui ſe réjoüiſſent d'eſtre Chreſtiens, & d'en porter le nom, font gloire de recevoir dans ce Sacrement la vraye chair & le vray ſang de IESUS-CHRIST, l'un & l'autre pris de la bien-heureuſe Vierge. Interroge tous ceux qui ont quelque connoiſſance de la langue Latine, interroge les Grecs & les Armeniens, & enfin tous les Chreſtiens de quelque nation

*Voyez Genebrard dans ſa Liturgie.*

*Lanfrancus de Euch. Sacram.*

qu'ils soient, ils protesteront tous d'une voix qu'ils sont dans cette creance. ]

## *CINQVIEME PREVVE de l'Adoration.*

C'Est dans cette ferme foy que les premiers Chrestiens se sont prosternez en la presence du saint Sacrement avec une sainte frayeur & dans un profond silence, faisant voir par cet extraordinaire respect, qu'ils se tenoient devant l'Eucharistie comme devant leur Dieu. Saint Chrysostome justifie cette pratique par l'exemple des Mages, qui se prosternerent en terre, pour adorer le Fils de Dieu dans la creche: *Procidentes adoraverunt eum.*

τοῦτο δὲ σῶμα ἐδωκεν ἡμῖν φαγεῖν καὶ κατέχειν καὶ ἐσθίειν.

[ Iesus-Christ, dit ce Pere, nous a donné son corps à prendre & à manger, qui est un effet d'une ardente charité. C'est pourquoy Iob voulant montrer l'amour que luy portoient ses serviteurs, dit que souvent l'excez de leur affection leur faisoit dire: Qui nous donnera le moyen de nous rassasier de sa chair? C'est la faveur que Iesus-Christ nous a faite de nous remplir de sa chair, pour nous attirer à son amour. Approchons-nous donc de luy avec une ferveur & une charité tres-ardente, de peur que nous ne soyons châtiez. Car plus il nous oblige, plus nous serons severement punis, si nous nous montrons indignes de ses bien-faits. Les Mages respecterent & revererent ce corps lors qu'il estoit encore dans la creche; & quoy qu'ils fussent infidelles & barbares, ils quitterent leur païs & leur mai-

ſon, & entreprirent un long voyage : Et lors qu'ils furent arrivez, ils l'adorerent avec beaucoup de crainte & de tremblement. Imitons donc au moins l'exemple des barbares, nous qui ſommes citoyens des Cieux. Car pour eux ils ne le virent que dans une creche & dans une pauvre demeure, rien ne leur paroiſſoit de ce que vous voyez maintenant, & neantmoins ils s'approcherent avec un grand reſpect ; au lieu que vous le voyez, non plus dans une étable, mais ſur l'Autel, non une femme le tenant dans ſes bras, mais le Preſtre preſent, & le ſaint Eſprit qui deſcend ſur les choſes propoſées avec une grande plenitude. Non ſeulement vous voyez ce meſme corps comme eux, mais vous en ſçavez toute la vertu & toute l'œconomie ; vous n'ignorez rien de tout ce qu'il a fait, eſtant pleinement inſtruits de tous les myſteres. ] Et un peu plus bas. [ Ce myſtere vous fait un Ciel de la terre. Ouvrez les portes du Ciel, ou plûtoſt du Ciel des Cieux, & vous verrez ce que je dis. Car tout ce qu'il y a là-haut de plus precieux & de plus venerable, je vous le montreray icy bas ſur la terre. Car comme dans un Palais Royal ce qu'il y a de plus magnifique, ce ne ſont pas les murailles ny les lambris dorez, mais le corps du Roy ſeant dans ſon thrône ; de meſme en eſt-il du corps du Seigneur dans les Cieux. Or c'eſt ce que vous pouvez maintenant voir ſur la terre. Car je ne vous montre pas les Anges, ny les Archanges, ny les Cieux, ny le Ciel des Cieux, mais le Maiſtre meſme & des Anges & des Cieux. Voila donc, comme vous voyez, ſur la

οὐχ' ἁπλῶς αὐτὸ τὸ σῶμα ὁρᾷς ὥσπερ ἐκεῖνοι, ἀλλ' οἶσθα αὐτοῦ καὶ τὴν δύναμιν.

ὃ δὲ πανταχοῦ ἐκεῖ τιμιώτερον τοῦτό ἐστι καὶ τῆς γῆς δεῖξω κειμένου.

εἶδες πῶς ὁ πα-

τῶν τιμιώτερον ὁρᾷς ἐπὶ τῆς γῆς. καὶ οὐχ ὁρᾷς μόνον, ἀλλὰ καὶ ἅπτῃ, καὶ οὐχ ἅπτῃ μόνον, ἀλλὰ καὶ ἐσθίεις, καὶ λαβὼν εἰκάδε ἀναχωρεῖς.
*S. Chrysost Hom. 24. in 1. Cor.*

terre ce qu'il y a de plus venerable dans le Ciel; & non seulement vous le voyez, mais vous le touchez, mais vous le mangez, & l'ayant pris, vous vous en retournez dans vostre maison.

Purifiez donc vostre ame, & preparez vostre esprit à la reception de ces mysteres. Car si on vous avoit donné à porter le fils d'un Roy avec tous ses ornemens, sa pourpre, & son diademe, ne jetteriez-vous pas tout ce que vous avez par terre? Et maintenant que vous prenez, non le fils d'un homme mortel, mais le Fils unique de Dieu, dites-moy, n'estes-vous point touché de frayeur? ne quittez-vous point l'affection de tous les biens de la vie? ne vous contentez-vous pas de l'honneur que vous avez de porter un si superbe ornement? Prenez-vous encore plaisir de voir les choses de la terre? soûpirez-vous encore apres les richesses & l'éclat de l'or qui vous ébloüit? Quel pardon pouvez-vous esperer? Comment pouvez-vous excuser cette faute? ]

## *SIXIEME PREVVE de l'Adoration.*

LEs Peres estant aussi persuadez de la presence reelle de IESUS-CHRIST, comme cet eloquent Pere nous le vient d'apprendre, il ne faut pas s'étonner s'ils ont crû non seulement qu'on pouvoit adorer l'Eucharistie, mais qu'on le devoit; non seulement qu'il estoit permis de luy rendre un souverain respect, comme à Dieu mesme, mais qu'on ne le luy pouvoit refuser sans impieté: d'où vient qu'ils ne

permettoient à perſonne de manger ce pain divin, ſans l'avoir auparavant adoré.

[ Ie ſuis en peine, dit ſaint Auguſtin, quand on me dit qu'il faut adorer l'eſcabeau de ſes pieds, parce qu'il eſt ſaint. D'un coſté je crains d'adorer la terre, de peur d'eſtre condamné par celuy qui a fait le Ciel & la terre : D'autre part j'ay peur de faillir, n'adorant pas l'eſcabeau des pieds de mon Seigneur ; car le Pſeaume porte : *Adorez l'eſcabeau de ſes pieds.* ] Voila le ſcrupule qui retient noſtre Auteur, & qui l'empeſche, à ce qu'il dit, de reconnoiſtre le Fils de Dieu ſous les eſpeces du Sacrement. Voyons comme ſaint Auguſtin le reſout.

[ Ie demande donc quel eſt l'eſcabeau de ſes pieds ? Et l'Ecriture me dit : *La terre eſt l'eſcabeau de mes pieds.* Dans cette incertitude je me tourne vers IESUS-CHRIST, parce que je le cherche icy, & je trouve enfin comment la terre peut eſtre adorée ſans impieté, comment on peut ſans impieté adorer l'eſcabeau de ſes pieds. Car de la terre il a pris la terre, dautant que la chair vient de la terre, & il a pris ſa chair de la chair de Marie. Et parce qu'il a converſé icy-bas dans cette chair, & qu'il nous a donné cette meſme chair à manger pour noſtre ſalut, *ipſam carnem*, & que perſonne ne mange cette chair, qu'auparavant il ne l'ait adorée: par ce moyen j'ay trouvé comment l'on peut adorer cet eſcabeau des pieds du Seigneur, & comment non ſeulement nous ne pechons pas en l'adorant, mais, qui plus eſt, nous pechons en ne l'adorant pas. ]

Si l'Auteur ne ſe peut reſoudre ſur le ſeul

Fluctuans converto me ad Chriſtum, quia ipſum quæro hîc, & invenio quomodo ſine impietate adoretur terra, ſine impietate adoretur ſcabellum pedum ejus. Suſcepit enim de terra terram, quia caro de terra eſt, & de carne Mariæ carnem accepit. Et quia in ipſa carne hîc ambulavit, & ipſam carnem nobis manducandam ad ſalutem dedit. Nemo autem illam carnem manducat, niſi priùs adoraverit. Inventum eſt quemadmodum adoretur tale ſcabellum pedum Domini, & non ſolùm non peccemus adoran-

témoignage de saint Augustin, qu'il interroge saint Ambroise, il luy dira la mesme chose.

do, sed peccemus non adorando. *S. Aug. in Ps. 98.*

[ Par l'escabeau du Seigneur on entend la terre, & par la terre la chair de IESUS-CHRIST, que nous adorons encore aujourd'huy dans nos mysteres, & que les Apostres, comme nous avons déja dit, ont adoré dans la personne de IESUS-CHRIST. Car IESUS-CHRIST n'est point divisé, mais un : & quand on l'adoroit comme Fils de Dieu, on ne nioit pas pour cela qu'il fust Fils de la Vierge.]

Per scabellum terra intelligitur, per terram autem caro Christi, quam hodie quoque in mysteriis adoramus, & quam Apostoli, ut suprà diximus, in Domino Iesu adoraverunt. Neque enim divisus, sed unus ; neque cùm adoraretur tanquam Dei Filius, natus ex Virgine negabatur. *S. Ambr. l. 3. de Sp. Sancto c. 12.*

Ie ne vois pas desormais qu'il y ait rien qui puisse dispenser l'Auteur de l'adoration du Sacrement. Dira-t'il encore que les Peres vont chercher IESUS-CHRIST dans le Ciel pour l'adorer ? Mais ils nous disent qu'ils l'adorent dans nos mysteres, *Quam hodie quoque in mysteriis adoramus.* Dira-t'il qu'ils adorent la chair qui est figurée dans nos mysteres ? Mais ils nous disent que c'est la chair qui est mangée, *Nemo autem illam carnem manducat, nisi priùs adoraverit.* Dira-t'il que c'est la chair que l'on mange par la bouche de la foy? Mais ils nous assurent qu'on adore la chair de IESUS-CHRIST qui est mangée par la bouche du corps. Car saint Augustin remarque que les riches du siecle attirez par l'éclat & par la gloire du nom de IESUS-CHRIST, qui remplit toute la terre, s'approchent aussi de sa sainte table, qu'ils mangent sa chair, & qu'ils l'adorent, mais qu'ils n'en sont point rassasiez : [ *Accipiunt de corpore & sanguine ejus, sed adorant tantùm, non etiam satiantur, quoniam non imitantur. Manducantes*

*S. Aug. ep. 120. c. 27.*

*enim pauperem, dedignantur esse pauperes.* Et derechef: *Veniunt ad mensam, manducant, & adorant, non tamen saturantur.* Ils participent, dit-il, à son corps & à son sang, mais ils l'adorent seulement, & n'en sont point rassasiez, parce qu'ils ne l'imitent point. Car en mangeant le pauvre, ils dedaignent d'estre pauvres. Ils viennent donc à la table, ils mangent, & ils adorent, mais pourtant ils ne sont point rassasiez.] S'ils ne sont point rassasiez, donc ils ne la prennent pas par la bouche de la foy; & s'ils ne la prennent pas par la foy, donc ils n'adorent pas ce qu'ils mangent par la bouche de la foy, mais ce qu'ils mangent par la bouche du corps. Enfin, dira-t'il qu'il n'y a point dans l'Ecriture aucun precepte de l'adorer? D'où vient donc que nous pechons en ne l'adorant pas, *Non solùm non peccamus adorando, sed peccamus non adorando?*

## *SEPTIEME PREVVE de l'Adoration.*

CERTES si l'Auteur continuë nonobstant de si fortes raisons à pecher contre l'Eucharistie, en luy ravissant l'honneur qui luy est si legitimement dû, qu'il écoute les reproches que les Peres font, je ne dis pas seulement à ceux qui nient la presence de IESUS-CHRIST sur les Autels, mais encore à ceux qui par une froideur criminelle negligent de luy venir rendre leurs hommages, ou qui s'en approchent indignement.

[Quoy, disent-ils, les Mages font un voya-

*S. Chrysost. hom. 7. in Matth.*

ge si penible avant que d'avoir vû IESUS-CHRIST, & vous ne voulez pas les imiter apres mesme que vous l'avez vû ? Vous le quittez aussi-tost pour courir aux spectacles. Quels supplices sont assez grands pour punir un si grand excés ? Dites-moy, je vous prie, si quelqu'un vous offroit de vous mener au Palais du Roy, & de vous l'y faire voir dans son thrône, aimeriez-vous mieux alors aller au theatre ? D'ailleurs que gagnez-vous dans ces spectacles, au lieu que vous venez à une table sainte, d'où il sort une source de feu, qui donne la vie aux ames ? IESUS-CHRIST est icy present, il est assis proche de cette fontaine celeste, pour parler non à une femme, comme autres-fois à la Samaritaine, mais à tout un peuple. Et peut-estre il n'y est que pour une seule personne, puis qu'on ne se met point en peine de l'y venir voir. Quelques-uns y viennent, mais de corps seulement, & les autres n'y viennent pas mesme de cette sorte. Cependant IESUS-CHRIST ne s'en retire point, il y demeure, & ne cesse point de nous demander à boire, non de l'eau, mais nostre sanctification, dont il est alteré. Car il est icy pour donner aux saints les choses saintes. Il ne nous presente point de cette divine source une eau corruptible à boire, mais son sang vivant, qui nous est en mesme temps le symbole de sa mort, & la cause de nostre vie. Cependant vous quittez cette source de sang & ce breuvage terrible, pour voir dans une mesme eau une prostituée qui nage, & vostre ame qui se noye & perit mal-heureusement. ]

Peut-on eſtre plus penetré du ſentiment de la preſence de IESUS-CHRIST, que ces grands Saints l'ont eſté ? Mais peut-on rien voir de plus fort que ce qu'ils ont dit en ſuite de cette creance, pour contenir le peuple dans le reſpect, & luy apprendre avec quelle pureté de cœur il le faut adorer.

[ Quand vous ſeriez, diſent-ils, étranger & barbare, comme ces Mages, rien ne vous empeſchera de voir cet enfant, pourveu que vous y veniez pour adorer le Fils de Dieu, & non pour le fouler aux pieds, comme dit ſaint Paul, & que vous vous preſentiez devant luy avec frayeur & avec joye, qui ſont deux choſes qui peuvent fort bien s'allier enſemble. *Ibidem paulò ſuprà.*

Mais prenez garde de ne pas reſſembler à Herode, & qu'en diſant comme luy, que vous viendrez l'adorer, vous ne veniez en effet pour le tuer. Tous ceux qui approchent indignement des ſacrez myſteres, ſe rendent ſemblables à ce tyran. *Celuy qui mange indignement ce pain*, dit ſaint Paul, *eſt coupable du corps & du ſang du Sauveur.* Car ils ont dans eux-meſmes un tyran, qui eſt encore plus méchant qu'Herode, & plus ennemy de la gloire & du Royaume de IESUS-CHRIST. C'eſt le demon de l'avarice. Ce tyran veut regner ſeul dans voſtre ame, & il envoye ſes ſujets pour adorer IESUS-CHRIST en apparence, & pour le tuer en effet. Craignons donc auſſi nous-meſmes d'eſtre en apparence les adorateurs de Dieu, & d'eſtre en effet dans une diſpoſition toute contraire. Renonçons à tout lors que nous allons adorer IESUS-CHRIST.]

## *HVITIEME PREVVE de l'Adoration.*

MAIS qu'y a-t'il de plus invincible dans la doctrine des Peres, pour établir l'adoration de l'Eucharistie, que l'exemple qu'ils apportent des Anges qui environnent la table du Seigneur avec respect, adorant la victime qui est immolée sur l'Autel, & rendant à IESUS-CHRIST qui est present, l'honneur supreme qu'ils luy doivent comme à leur Dieu?

*S. Chrysost. hom. 3. in ep. ad Ephes.*

[Considerez cecy, je vous prie, dit saint Chrysostome, témoin oculaire de ce qu'il enseigne: La table Royale est mise, les Anges y servent, le Roy y est present luy-mesme: & vous estes tout languissant.]

Et dans un autre lieu. [En ce temps-là (c'est à dire au point de l'adoration & de la communion) non seulement les hommes jettent un cry effroyable, mais les Anges mesmes fléchissent le genoux, & les Archanges prient. Ce temps leur semble fort propre, & cette victime fort favorable. C'est pourquoy, comme les hommes ont coûtume de porter des branches d'olivier pour toucher le cœur des Roys, & les exciter à la compassion & à la douceur: ainsi les Anges au lieu de rameaux d'oliviers montrant le corps mesme du Seigneur, prient pour tout le genre humain, comme s'ils disoient: Nous vous prions, Seigneur, pour ceux que vous avez tant aimez, que de mourir en croix pour leur salut: Nous

vous prions pour ceux pour qui vous avez donné voſtre ſang : Nous vous prions pour ceux pour qui vous avez immolé ce corps. ]

Et au ſixiéme livre du Sacerdoce. [ En ce temps-là les Anges ſe tiennent auprés du Preſtre, & le lieu qui eſt proche de l'Autel, eſt rempli d'Anges, qui viennent honorer celuy qui eſt immolé. ]

Il adjoûte au meſme lieu, que la grandeur du myſtere n'eſt que trop ſuffiſante pour le luy faire croire ; mais qu'il en eſt tout perſuadé par le témoignage d'un grand ſerviteur de Dieu, qui les voyoit au point de la conſecration s'incliner profondement devant l'Euchariſtie, *comme des ſoldats en la preſence de leur Roy.* Faveur que ſaint Ambroiſe ſouhaitoit avec une ſainte ardeur, lors qu'il diſoit : [ *Vinam nobis quoque adolentibus Altaria, Sacrificium deferentibus aſſiſtat Angelus, imò præbeat ſe videndum. Non enim dubites adſiſtere Angelum, quando Chriſtus adſiſtit, Chriſtus immolatur.* Que je ſouhaiterois qu'en immolant ſur l'Autel, & offrant le Sacrifice, un Ange nous aſſiſtaſt, & meſme qu'il nous apparuſt. Car ne doutez point qu'il ne ſoit là quand IESUS-CHRIST y eſt preſent, quand IESUS-CHRIST y eſt immolé. ] *S. Ambroſ. in c. 1. Lucæ.*

[ Que dites-vous à cela ? ( vous qui diſputez au Fils de Dieu l'honneur que tous les fideles luy rendent ) l'hoſtie eſt entre les mains du Preſtre, tout eſt bien diſpoſé, les Anges ſont preſens, les Archanges ſont preſens, le Fils de Dieu meſme eſt preſent, tous ſont en reſpect devant luy, les Anges élevent leurs voix, *S. Chryſoſt. hom. 22. in Acta Ap.*

pendant que les hommes sont dans un profond silence ; & vous croyez que cela se fait sans sujet ? ] Et vous dites que l'adoration de l'Eucharistie a esté inconnuë aux anciens, & que Paschase mesme ne l'a pas osé introduire, qu'il s'est contenté d'établir le dogme de la presence reelle, sans parler de ce culte, qui en est une suite naturelle ? De quel culte, Monsieur, croyez-vous qu'il n'a osé parler ? Est-ce du culte interieur, qui consiste dans les actes de foy, d'esperance, d'amour, & de respect ? Tout son livre en est rempli. Est-ce du culte exterieur, qui consiste dans les louanges & dans les benedictions qu'on luy donne pour marques du culte interieur ? Pouvez-vous dire qu'il n'ose enseigner qu'il le faut adorer, prier, recevoir avec toute reverence, luy qui cite les Peres & les Conciles pour le prouver, luy qui assure avec saint Augustin, [ Que non seulement on ne peche pas en l'adorant, mais qu'on peche en ne l'adorant pas. ] Luy qui dit avec le mesme Pere, que ceux qui ne l'adorent pas, [ sont imitateurs de Iudas, qu'ils sont comme une terre sterile, pleine d'épines, deserte, & reprouvée : Et au contraire, que ceux qui reçoivent le sang de IESUS-CHRIST avec toute la reverence possible, obtiennent la remission de leurs pechez. ]

*Pag. 475. ch. 8. de la seconde Partie de la réponse au second Traité.*

*Si enim ad Iudam pertines, si facta ejus imitaris, si sanguinem non cum timore & tremore accipis, eris villa deserta, maledicta, reproba, & spinosa. Si autem sanguinem Christi tota cum reverentia accipis, cognosces per illum tua tibi dimitti peccata. S. Aug. citatus à S. Paschasio in locis SS. PP. collectis.*

Luy qui enseigne avec saint Chrysostome, [ Que le Prestre en consacrant fait descendre le saint Esprit, pour embraser les cœurs des assistans, & les rendre plus purs & plus éclatans que l'argent qui est rafiné par le feu : par consequent qu'il faut estre hors de son bon

ſens, pour mépriſer une action qui merite un ſi grand reſpect; veu qu'un homme ne pourroit pas ſupporter le feu de l'Hoſtie, mais qu'il en ſeroit conſumé & aneanti, s'il n'eſtoit ſoûtenu d'un puiſſant ſecours de la grace de Dieu. ]

Luy qui dit avec Euſebe d'Emeſe: [ *Sacrum Domini tui corpus & ſanguinem fide reſpice, mente contige, honora, mirare, cordis manu ſuſcipe, & maximè hauſtu interiore aſſume.* Regardez avec les yeux de la foy le corps & le ſang de voſtre Seigneur, touchez-le en eſprit, honorez-le, admirez-le, recevez-le de la main du cœur, prenez-le de la bouche interieure de l'ame. ] *In epiſt. de corp. & ſanguine Domini ad Frudegardum.*

Luy qui dit avec ſaint Cyrille & cent cinquante Eveſques aſſemblez au Concile d'Epheſe, [ Qu'il s'approche de la benediction myſtique, & qu'il ſe ſanctifie par la participation du ſaint corps & du precieux ſang de IESUS-CHRIST, ne le prenant pas comme une chair commune, nullement, ny comme d'un homme ſaint uni au Verbe par une union morale, & habitant en Dieu par la grace; mais comme la chair propre du Verbe, & vraiment vivifiante. ] Peut-il s'approcher avec cette veuë de la chair du Verbe ſans l'adorer? *Ibidem.*

Luy qui dit, [ Que le corps & le ſang de IESUS-CHRIST fait dans le Sacrement ce qu'il fit dans la Croix, donnant le Royaume du Ciel à celuy des deux larrons crucifiez avec luy, qui le confeſſa, & la mort à celuy qui le blaſphema. ]

Luy qui dit derechef avec ſaint Auguſtin, [ Que dans l'Egliſe tous univerſellement ont *Cæterùm, univerſaliter in Eccleſia*

omnes cum summa religione jejuni, communicare consueverunt. *Paschas. ex Sancto Augustin. l. de corp. & sanguine Christi c. 20.*

coûtume de communier à jeun avec un souverain respect, & qu'il a plû au saint Esprit d'ordonner par les Apostres, qu'en l'honneur d'un si grand mystere on prist le corps & le sang de IESUS-CHRIST avant toutes les autres viandes. ]

Hinc & priùs canitur Agnus Dei, quàm comedatur, quatenus per hoc fides incalescat, quia ipsius est caro immolata pro nobis, ut tollat rursus peccata mundi. *c. 22. ejusdem libri.*

Luy qui assure, [ Que l'Eucharistie n'est pas de moindre prix pour le salut du monde, que la chair de IESUS-CHRIST, parce que ce n'est rien autre chose que sa chair mesme : Que c'est pour cela qu'avant que de la manger, on l'invoque à haute voix, en chantant l'*Agnus Dei*, afin de rechauffer la foy de ce mystere, & de vivifier cette ferme creance ; que c'est la chair de IESUS-CHRIST immolée pour nous, afin d'effacer de nouveau les pechez du monde. ] Qu'est-ce qu'adorer, Monsieur, si cela ne l'est pas ?

Luy qui enseigne, [ Qu'il ne faut pas avoir égard à la quantité de ce qu'on met sous la dent, mais de ce qu'on prend avec foy & amour ; parce qu'on ne peut bien prendre la chair de IESUS-CHRIST sans la divinité, & que la divinité ne se communique point sans la chair. Que c'est le thresor caché dans le champ ; qu'on n'achete point le champ, qui est la chair, sans le thresor de la divinité, ny le thresor de la divinité sans le champ, qui est la chair. Que c'est avec raison qu'on l'appelle un thresor caché, parce que la divinité, qui habite corporellement dans la chair, est tellement cachée à nos yeux dans ce mystere, qu'on ne void pas mesme la chair. Pourquoy ? *Vt fide avidiùs quæratur, quæsita veriùs inveniatur, inventa*

*Ibid. c. 17.*

*inventa verò chariùs habeatur, & habita desiderabiliùs fruatur.* Afin qu'on la cherche par la foy avec plus de desir, que l'ayant cherchée on la trouve avec plus de verité, que l'ayant trouvée on la possede avec plus d'amour & d'estime, & que la possedant on en joüisse avec plus de plaisir. ] Croyez-vous que celuy qui enseigne si clairement l'adoration interieure, craigne d'enseigner aussi l'adoration exterieure ?

Luy qui dit que par la communion [ la substance de IESUS CHRIST se trouve dans nostre chair, de mesme qu'il a pris nostre chair pour l'unir à sa divinité. D'où vient, dit-il, qu'il n'y a rien qui releve tant nostre esperance, que d'adresser nos prieres à nostre substance, la reverer en Dieu mesme, & par l'union qu'elle a avec la personne divine, luy dire avec confiance : O mon Dieu, ma substance, qui m'avez fait ce que je suis, m'avez-vous creé pour neant ? Non certes ; parce qu'encore que tout homme vivant soit sujet à vanité, neantmoins le Verbe du Pere son createur & son Dieu s'est fait homme. ]

Enfin, luy qui n'a point d'autre dessein, comme il le declare au commencement de son ouvrage, que d'établir le bon usage du Sacrement & le respect qu'on luy doit, en faisant voir quelle est sa dignité & son eminence par dessus tous les Sacrifices de l'ancien Testament, par la presence reelle du corps de IESUS-CHRIST. [ *Per hoc tanti Sacramenti virtus* c. 2. *investigan la est, & disciplinâ Christi fides erudienda ; ne fortè ob hoc censeamur indigni salu-*

*te, si non satis discernimus illud, nec intelligimus mysticum Christi corpus, & sanguis quanta polleat dignitate, quantaque præemineat virtute, & discernatur à corporeo gustu, ut sit præstantius omni sacrificio veteris Testamenti. Hoc sanè si quis ignorat, non discernit. Et ideò timendum ne per ignorantiam quod nobis provisum est ad medelam, fiat accipientibus in ruinam.* ]

Et sur la fin de son livre, comme s'il vouloit recüeillir le fruit de tout ce qu'il a dit, & montrer en abregé quelle disposition nous devons apporter à la table du Seigneur, apres avoir tout reduit à la foy & à l'amour respectueux de ce Sacrement, il conclud ainsi : [ *Ideo sic ista debes cogitare quasi cœlestia, sic contingere quasi divina, sic accipere ut salutaria, in quibus vita æterna repromittitur, sic credere ut dicuntur : deinde sic vivere, ut in Christo semper veritate & sinceritate conspersus, membrum ejus inveniaris.* Vous devez estimer ces choses comme celestes, les toucher comme divines, les prendre comme portant vostre salut, & vous promettant la vie eternelle : les croire telles qu'on vous l'enseigne, & vivre si saintement, qu'estant toûjours rempli de la verité & de la sincerité de ce pain celeste en Iesus-Christ, vous soyez trouvé digne d'estre un de ses membres. ]

## *NEVFIEME PREVVE de l'Adoration.*

OV est donc la timidité de Paschase, qui n'ose, à ce que vous dites, parler de l'a-

doration, & qui se contente de commencer par le dogme de la presence reelle? Ne voyez-vous pas que cette chimere que vous avez conceuë dans le desespoir de vos affaires, se defait d'elle-mesme, & ne vous laisse pour fruit de vos peines, que la confusion de l'avoir produite?

Que direz-vous si je vous montre que ce saint Abbé employe un chapitre tout entier, pour prouver que plusieurs ont veu non seulement les Anges rendans hommage à ce mystere, mais encore IESUS-CHRIST reellement present, & qu'ils l'ont adoré?

[ Personne, dit-il, ne peut ignorer s'il a lû c. 14. la vie & les exemples des Saints, que ces Sacremens mystiques du corps & du sang de IESUS-CHRIST n'ayent esté souvent montrez visiblement sous la forme d'un Agneau, ou sous la couleur de chair & de sang, soit à l'occasion de ceux qui en doutoient, soit en faveur de ceux qui aimoient ardemment IESUS-CHRIST. Car d'un costé la bonté de Dieu a fait que ce qui estoit caché dans le mystere, fust decouvert par un miracle, afin de fortifier dans la foy ceux qui croyoient déja, mais d'une foy chancelante, & ainsi qu'ils tirassent plus de profit du Sacrement: Et d'ailleurs que les plus ardens amateurs de IESUS-CHRIST ayent esté favorisez de cette sorte de visions miraculeuses, je n'en choisiray qu'un exemple entre plusieurs.

Il y avoit un Religieux Prestre, nommé Pléegils, qui celebroit souvent la Messe au tombeau de saint Nine Evesque & Confes-

seur. Cet homme ayant par la grace de IESUS-CHRIST mené une vie fort reglée & fort sainte, se mit à prier devotement le Tout-puissant de luy montrer le corps & le sang de son Fils, non par aucun doute qu'il eust de la verité du mystere, mais par un mouvement de devotion. Car il avoit esté instruit dans la loy divine dés son enfance, & il avoit mesme quitté son païs & la maison de son pere pour l'amour du Roy celeste, afin d'apprendre plus soigneusement dans son exil les mysteres de IESUS-CHRIST. C'est pourquoy se sentant de plus en plus enflammé de son amour, il demandoit tous les jours en offrant les precieux dons, qu'il plust à Dieu luy montrer ce qui estoit caché sous la forme du pain & du vin. L'heure donc estant venuë, comme il celebroit la Messe selon sa coûtume, il se mit à genoux, disant : O Tout-puissant, je vous prie de me montrer dans ce mystere la substance du corps de IESUS-CHRIST, en sorte que je le puisse voir de mes yeux, & toucher de mes mains, sous la forme d'un enfant, tel qu'il estoit entre les bras de sa Mere. Pendant qu'il faisoit sa priere, un Ange venant d'en haut, luy dit : Levez-vous promptement ; & si vous voulez voir IESUS-CHRIST, le voila present, revestu d'un corps que la bien-heureuse Vierge a porté dans son sein. Alors le venerable Prestre saisi de crainte, & levant les yeux, vid sur l'Autel le Fils du Pere, tel que Simeon le porta dans le Temple; & le prenant dans ses bras tout tremblans, le presse contre sa poitrine, il l'embrasse tendrement, il baise son Dieu, & met ses lévres sur

les lévres de IESUS-CHRIST : puis il le remet sur l'Autel ; & se prosternant encore une fois par terre, il prie Dieu de vouloir reprendre sa premiere forme : Ce qui arriva apres qu'il eut achevé sa priere. ]

## *DIXIEME PREVVE.*
### *de l'Adoration.*

IE trouve dans le recit de ce miracle & dans tous les écrits de Paschase beaucoup de pieté & de doctrine ; mais je n'y vois point de déguisement ny d'artifice. L'adoration du Sacrement y est bien marquée, & solidement établie sur la presence reelle de IESUS-CHRIST. Il ne s'en cache point, il en parle à tout propos, il la recommande, il en enseigne la pratique, il l'autorise par les Peres & par les miracles ; & s'il n'en choisit qu'un seul, ce n'est pas qu'il n'en pust produire cent autres, mais il ne le juge pas necessaire.

Il pouvoit citer ce que saint Denys dit de Carpus ce grand contemplatif, qui ne celebroit jamais, qu'il n'eust auparavant esté favorisé de quelque vision miraculeuse.

Il pouvoit rapporter ce que dit Tertullien d'une Dame Chrestienne de son temps, qui durant le Sacrifice de la Messe estoit ordinairement ravie en extase, & conversoit familierement avec les Anges & avec nostre Seigneur qu'elle voyoit present.

Il pouvoit alleguer ce que saint Cyprien raconte d'une fille, qui ayant pris innocemment un peu de pain trempé dans le vin qu'on avoit

offert aux idoles, ne put jamais retenir la divine Eucharistie qu'on luy vouloit faire avaler: [ *In corpore atque ore violato Eucharistia permanere non potuit, sanctificatus in Domini sanguine potus de pollutis visceribus erupit. Tanta est potestas Domini, tanta majestas. Secreta tenebrarum sub ejus luce detecta sunt. Sacerdotem Dei nec occulta crimina fefellerunt.* L'Eucharistie, dit ce Pere, ne peut demeurer dans un corps ny dans une bouche qui avoit esté profanée. Ce breuvage sanctifié dans le sang de IESUS-CHRIST sortit avec violence d'un estomach qui avoit esté pollu & souïillé; telle est la grandeur de la puissance & de la majesté du Seigneur. Le secret des tenebres fut découvert par sa lumiere; & le crime que la langue de l'enfant ne pouvoit encore déceler, ne pût estre caché à la connoissance du Prestre. ]

*b Optat. de lapsis.*

Il pouvoit se prevaloir des reproches qu'Optat de Milevis fait aux Donatistes, qui par un horrible sacrilege ayant jetté le pain celeste aux chiens, furent punis à l'heure mesme. Car les chiens respecterent la presence du Seigneur; & tournant leur rage contre leurs propres maistres, les déchirerent avec leurs dents comme des assassins coupables du saint corps de IESUS-CHRIST. [ *Canes accensi rabie ipsos dominos suos, quasi latrones sancti corporis reos, dente vindice tanquam ignotos & inimicos violaverunt.* ]

*c Optat. Milev. in l. 1. contra Donatist.*

Il pouvoit employer le témoignage de saint Chrysostome, qui enseigne que les possedez se retirant avant la consecration de l'Hostie, in-

clinoient leurs teſtes par hommage au Roy celeſte, qui devoit bien-toſt ſe rendre preſent aux Autels, n'eſtans pas dignes de paroiſtre devant luy.

Il pouvoit ſe ſervir de celuy de Caſſien, qui dit que la ſainte Communion eſt comme un feu violent, un brazier dans le corps des demoniaques, qui en chaſſe l'eſprit malin, qui les poſſede, & qu'il en a vû pluſieurs delivrez par la vertu de l'Euchariſtie, entre leſquels il nomme l'Abbé Andronic. Pourquoy cela, ſinon parce que l'eſprit de tenebres ne peut ſupporter la preſence du Fils de Dieu, qui eſt un feu conſumant & devorant? [ *Sacra communio ab homine dæmoniaco percepta, eum qui in membris ejus inſidet ſpiritum, ſeu in ipſis latitare cognoſcitur, velut quoddam exurens fugat incendium. Hoc namque modo curatum & Abbatem Andronicum nuper aſpeximus, alioſque complures.* ] *Caſſian. colla. 7. c. 30.*

Enfin, pour abreger, il pouvoit remarquer avec ſaint Iean Climaque, que c'eſt le propre des demons de combattre l'honneur du tres-ſaint Sacrement, & d'importuner ceux qui l'adorent par des blaſphemes horribles qu'il leur ſuggere : mais qu'ils ne s'en doivent point étonner, parce que l'adoration qu'ils pratiquent, eſt une marque qu'ils ne conſentent point à ſes ſuggeſtions. [ Car, dit-il, ſi ces paroles execrables venoient de moy, comment eſt-ce que j'adore le don celeſte en le recevant? Puis-je le benir & le maudire en meſme temps? ] *S. Climacus grad. 23.*

Voila des preuves bien anciennes de l'ado-

ration & de la presence reelle, qui font voir que nostre Auteur se soucie bien peu du jugement des Sages, lors qu'il dit, *que nous ne commençons a voir des miracles de cette nature, que dans le neufiéme siecle.* Les premiers siecles en ont plus vû que les derniers, & Paschase ne les ignoroit pas; mais il n'a pas jugé necessaire de grossir son livre de tant d'exemples, pour prouver une verité que personne, comme il dit, n'avoit encore osé contredire publiquement, quoy que plusieurs en eussent douté, ou ignoré le secret d'un si grand mystere: [ *Vsque ad præsens nemo de his erraſſe legitur, quamvis plurimi dubitaverint vel ignoraverint tanti myſterij ſacramenta.* ] Et plus bas: [ *Orat Sacerdos ut fiat corpus & ſanguis dilectiſſimi Filij Domini noſtri Ieſu Chriſti. Qua prece expleta, conſona voce omnes Amen dicimus. Sicque omnis Eccleſia in omni gente & lingua orat & confitetur, quod hoc ſit quod orat. Vnde videat qui contra hoc venire voluerit magis quàm credere, quid agat contra ipſum Dominum & contra omnem Eccleſiam. Nefarium ergo ſcelus eſt orare cum omnibus, & non credere quod ipſa veritas teſtatur, & ubique omnes univerſaliter verum eſſe fatentur.* ] En verité, est-ce là le discours d'un homme timide & rusé, qui n'ose pas introduire la pratique de l'adoration? Mais quel sujet auroit-il de craindre, ou de dissimuler ses sentimens, puisque toute l'Eglise croit ce qu'il enseigne, puisque toutes les nations le confessent, puisque toutes les Langues le publient, puisque ceux mesmes qui en doutent, ne s'osent declarer, mais le confessent de bouche

*Pag. 491. ch. 9. de la seconde partie.*

*Paschaſ. in expoſit. ad illud Matt. Cœnantibus autem eis, &c.*

avec tous les autres ? Le Preſtre, dit-il, prie que le pain & le vin ſoient faits le corps & le ſang de IESUS-CHRIST ; & ſi-toſt qu'il a achevé ſa priere, nous diſons tous d'une voix, *Amen*. Et ainſi toute l'Egliſe prie, & confeſſe par toutes les nations & en toutes ſortes de langues, que ce qu'elle demande s'accompliſſe effectivement. S'il ſe trouve donc quelqu'un qui aime mieux contrarier cecy, que de le croire, qu'il conſidere ce qu'il attente contre le Seigneur & contre toute l'Egliſe. Car c'eſt un crime tres-noir de prier avec tout le monde, & ne croire pas ce que tout le monde croit, & ce que la verité atteſte par elle-meſme.

Et puis on nous vient dire, [ Que Paſchaſe a trompé le monde par des façons de parler ambiguës ; & qu'encore qu'il ait eu deſſein d'enſeigner la converſion des ſubſtances & la preſence reelle, ſon langage eſt par tout ſi myſtique & ſi mêlé, qu'il ne ſeroit pas difficile de le reduire à un ſens Calviniſte : Qu'il envelope ſes pensées d'expreſſions Sacramentales, à deſſein de ne ſe faire entendre qu'à demy, & laiſſer ceux qui le combatoient en quelque eſpece de doute : Qu'il avoit un double deſſein, l'un de jetter les premieres ſemences de ſon opinion, & d'engager les hommes par la curioſité à entrer plus avant dans ſes myſteres ; & l'autre de ſe cacher ſous des ambiguitez affectées, pour n'effaroucher pas tout à fait le monde. ] Se peut-il rien voir de plus plaiſant que l'illuſion de cet Auteur ? Il faut avoüer qu'il exprime naïvement le caractere d'un heretique fourbe, qui veut debiter ſes ſonges, &

*Chap. 9. de la ſeconde Partie de la réponſe au ſecond traité. pag. 479. & 480. &c.*

*Page 481.*

s'insinuer finement dans l'esprit des peuples : Et s'il avoit voulu faire le portrait de Ratram, de Iean l'Escossois, de Berenger, ou de Calvin, comme il en connoist parfaitement l'esprit, il n'auroit pû rien faire de mieux. Mais de le vouloir faire passer pour le portrait de Paschase, s'est s'exposer à plaisir au mépris des personnes tant soit peu intelligentes, qui auront peine à croire comment un homme d'esprit a pû faire une si mauvaise copie d'un si excellent original.

Mais il faudra encore une fois retoucher cet endroit, lors que nous parlerons de l'innovation imaginaire qu'il impute à Paschase. Il n'est icy question que du point de l'adoration, dont l'Auteur nie qu'il ait parlé, sans aucun autre fondement, sinon parce qu'il luy plaist ainsi. Car il croit qu'il luy est permis de nier tout ce que bon luy semble, sans en rendre raison à personne, *veu qu'il a toûjours oüy dire qu'on n'est point obligé à prouver des negatives.* C'est un moyen fort aisé de se defendre, & un merveilleux abregé des controverses, qui ruine en trois paroles tout ce que les sçavans hommes ont enseigné, en disant : Ie le nie.

Page 504.

## CHAPITRE III.

*Que l'Auteur par une illusion semblable à la precedente soûtient que les Anciens ont rendu beaucoup moins d'honneur qu'on n'en rend aujourd'huy dans l'Eglise au Saint Sacrement de l'Autel.*

CE seroit une gloire incomparable aux derniers siecles d'avoir adjoûté quelque chose au respect qui est dû au plus adorable de nos mysteres ; & l'Auteur nous auroit fort obligé en nous donnant cet avantage sur nos Peres, s'il l'eust voulu faire sans offenser leur pieté, en ravalant tant qu'il peut la singuliere veneration qu'ils ont euë pour le corps & le sang de IESUS-CHRIST reellement present dans le Sacrement. Il a cela tellement à cœur, qu'il le repete en cinq ou six endroits differens, où il nous fait plusieurs reproches, qui ne tendent à autre but qu'à nous persuader le peu d'estime que les Anciens, à ce qu'il dit, avoient pour la sainte Eucharistie. Arrestons-nous aux plus considerables, pour en voir la fausseté & l'injustice. Du mal qu'il a commis nous en tirerons deux biens. Nous ferons voir l'honneur perpetuel que l'Eglise a rendu au tres-saint Sacrement ; & nous apprendrons à nous défier de l'artifice avec lequel il cache & deguise la verité, pour donner couleur à ses illusions.

1. *Part. chap. 5. pag.* 126. *&* 127.
2. *Part. chap.* 8. *page* 435. *page* 437. *pag.* 439. 440. *& en plusieurs autres endroits.*

Il nous reproche *la coûtume qui a duré long-temps dans l'Eglise, d'administrer avec un verre, comme une chose incompatible avec la* *Pag.* 125. *&* 126.

*foy de la transsubstantiation & de la presence reelle.* Quoy donc? pense-t'il que la pauvreté de la creche, qui servit de berceau au Verbe incarné, & des langes dans lesquels il fut enveloppé, ait derogé au respect que la bien-heureuse Vierge rendoit à son corps, ou a la ferme creance qu'elle avoit que c'estoit le vray corps du Fils de Dieu? Croit il qu'Exupere, Evesque de Toulouse, eust moins de veneration pour le corps de JESUS-CHRIST, parce qu'il le portoit dans un panier d'osier, ny pour son precieux sang, parce qu'il le portoit dans un verre? Sa pauvreté estoit elle incompatible avec sa foy, ou plûtost n'estoit-ce pas sa foy qui rendoit sa pauvreté precieuse, suivant cet eloge de saint Hieroſme : *Nihil illo ditius qui corpus Domini canistro vimineo, sanguinem portat in vitro.*

*S. Hieron. ad Ruffi. ep. 4.*

Mais pourquoy nous parler de la pauvreté de l'Eglise dans ses premiers commencemens, pour en tirer une preuve de l'absence reelle, & s'oublier des richesses qu'elle employoit au service divin, mesme durant la persecution des tyrans, d'où il devoit à plus juste titre tirer des marques de sa presence? Ne sçait-il pas ce que le tyran disoit à saint Laurent? [ Vous vous plaignez de la cruauté que nous exerçons contre les Chrestiens. Mais vous voyez la douceur avec laquelle je vous traite. Ie ne vous demande rien que ce que vous devriez faire de vous mesme sans en estre requis. On nous a dit que dans vos celebritez vos Pontifes ont coûtume de sacrifier en des vases d'or, que le sang sacré est mis tout fumant dans des coupes d'ar-

Hunc esse vestris orgiis Moremque & artem proditū est, Hanc disciplinam fœderis,

gent, & que vous faites brûler des cierges sur des chandeliers d'or durant vos sacrifices nocturnes. ] Ce seul témoignage qu'il ne peut contester, n'accuse-t'il pas son propre silence, & ne montre-t'il pas evidemment la fausseté du silence imaginaire des Payens, qu'il nous objecte ailleurs sans fondement ? Ne sçait-il pas que Felix, un des suppostz de Iulien l'Apostat, voyant la magnificence des vases sacrez qui servoient aux Autels, en fut surpris, & que piqué de jalousie, il s'écria : [ Voyez en quels vases est servi le Fils de Marie ? qu'ils sont magnifiques & somptueux ? ]

Libent ut auro Antistites.
Argenteis scyphis ferunt
Fumare sacrum sanguinem
Auroque nocturnis sacris
Astare fixos cereos.
*Prudent. Hymno de S. Laurentio.*
*Theodor. l. 3. c. 8.*

Ne sçait-il pas ces beaux vers que saint Remy Apostre de la France fit graver sur son calice comme un riche monument de sa foy touchant la realité du corps & du sang de IESUS-CHRIST, qui a duré jusqu'au temps de Hincmare, qui dit qu'il fut fondu pour payer la rançon des Chrestiens captifs parmy les infidelles ?

*Hincmar. in Vita S. Remigij.*

[ *Hauriat hinc populus vitam de sanguine sacro*
*Injecto, æternus quem fudit vulnere Christus,*
*Remigius reddit Domino sua vota Sacerdos.* ]

Que l'Auteur se juge luy-mesme. La voix de ce sang divin, sorty des playes de IESUS-CHRIST, d'où le peuple tire la vie de l'ame, ne le condamne-t'elle pas ouvertement ? Ie luy donne le choix des deux. Il est certain que l'Eglise a esté pauvre, & que dans sa pauvreté elle s'est servi de calices d'étain & de fer ; & nous voyons avec douleur qu'elle s'en sert encore dans les villages. Il est certain qu'elle a esté riche long-temps avant le siecle de Pas-

chaſe, & qu'elle a employé l'or, l'argent, & les pierreries, pour honorer le corps & le ſang de IESUS-CHRIST par la magnificence des vaſes ſacrez qui les devoient porter. Mais je ſoûtiens qu'il ne peut tirer aucune conſequence ny de ſa pauvreté ny de ſes richeſſes, qui ne ſoit contraire à ſon deſſein. S'il s'attache à la pauvreté, il paroiſt manifeſtement que le grand reſpect que les Chreſtiens portoient aux calices ſacrez, ne venoit pas de l'or, comme diſent les Peres, mais de la dignité du Sacrement : *Non enim pro fulgore attribuitur claritas calici, ſed de dignitate Sacramenti.* C'eſt pour cela que ſaint Ierôme aſſure, [ Que nous devons honorer les vaſes deſtinez au Sacrifice avec la meſme majeſté que le corps & le ſang de IESUS-CHRIST ; parce que nous ne les honorons, qu'à cauſe qu'ils ont l'honneur de le toucher & de le porter : *Ex conſortio corporis & ſanguinis Domini, eadem quâ corpus ejus & ſanguis majeſtate veneranda.* ]

*Stephanus Eduenſis l. de Sacram. Altar. c. 16.*

*S. Hieron. ep. ad Theoph. Alexand. præfixa operi Paſchali.*

Quant aux richeſſes, il ſe trompe bien fort, s'il ſe perſuade que la liberalité des Chreſtiens égale aujourd'huy celle de nos Peres. Il ne faut que lire ce qu'Anaſtaſe écrit dans la vie du Pape Sylveſtre & de ſes ſucceſſeurs, & ce que Paul Oroſe raconte de la quantité des vaiſſeaux d'or & d'argent qui furent enlevez de la Sacriſtie de ſaint Pierre, & portez en triomphe ſur la teſte des hommes depuis l'une des portes de la ville juſqu'à l'autre, lors que Rome fut priſe par Alaric Roy des Goths, pour voir le tort qu'il a de douter de la magnificence des premiers ſiecles, & de la veneration que

*Vide Theod. l. 3. hiſt. c. 8.*

*Oroſius l. 7. hiſt. c. 29.*

les fidelles ont témoigné de tout temps envers le divin Sacrement de l'Autel, & pour luy dire avec saint Chrysostome : [ Ne voyez-vous pas les vases sacrez si nets, si propres, & si splendides ? Il faut que nos ames soient encore plus pures, plus saintes, & plus richement parées. Pourquoy ? parce que c'est pour nous qu'on les rend tels. Ils ne participent point à celuy qui est dedans, ils ne le sentent point ; mais nous y participons & nous le sentons. ἐκεῖνα οὐ μετέχει τοῦ ἐνόντος, οὐκ αἰσθάνεται, ὑμεῖς δὲ καί. *S. Chrysost. hom. 3. in ep. ad Ephes.*

Secondement il nous reproche *la coûtume qui a duré long-temps dans l'Eglise de prendre la communion avec la main, d'en emporter une partie chez soy, de l'envoyer aux malades par des personnes laïques sans aucun scrupule, & mesme de communier quelques-fois apres le repas ordinaire.* Mais il ne s'apperçoit pas que tous ces reproches produisent un effet entierement opposé à ce qu'il pretend.

La coûtume de prendre la sainte Hostie avec la main, estoit-elle une marque de moindre respect incompatible avec la foy de la presence reelle ? Il vaudroit autant dire que saint Thomas qui mit son doigt dans le costé du Fils de Dieu, saint Simeon qui le reçeut entre ses bras, sainte Magdelaine qui luy baisa les pieds, les disciples qui le toucherent avec les mains apres sa glorieuse Resurrection, ne l'honoroient pas comme le vray corps de leur Dieu. Mais avant que de nous objecter cette pratique, ne devoit-il pas interroger les Peres mesmes, pour s'informer de leur intention ? Ils luy eussent appris qu'ils prenoient le Sacre-

ment avec la main, parce qu'ils estimoient que la main d'un homme sanctifié par le Baptesme, estoit le plus digne & le plus honorable organe avec lequel ils le pouvoient recevoir. [ Si quelqu'un (disent-ils dans un Concile tenu à Constantinople) veut participer au corps immaculé au temps de la communion, avant que de se presenter, qu'il compose ses mains en forme de croix, & puis qu'il s'approche, & reçoive la communion de la grace. Car pour ceux qui font faire des vases d'or, ou d'autre matiere, pour recevoir le don divin, nous ne les admettons nullement, en ce qu'ils preferent une matiere inanimée, qui tient sa forme de la main des hommes, à l'image de Dieu. ] Ils luy eussent dit, [ Qu'ils faisoient servir la main gauche comme de throsne à la droite qui devoit recevoir le Roy. ] Que les femmes ne le recevoient pas la main nuë, mais couverte d'un voile blanc, sans lequel il ne leur estoit pas permis d'y toucher. Que les mains des Chrestiens qui avoient l'honneur de toucher le saint Sacrement, estoient estimées *illustres* & nobles. Que cet honneur les obligeoit à une pureté extraordinaire, [ de peur d'estre opprimez par la grandeur de cet inestimable mystere. ] Que c'est par cette raison que dans la Liturgie de saint Thomas le Diacre recite cette priere: [ Seigneur, fortifiez ces mains que nous avons étenduës pour recevoir le Saint. Rendez-les dignes de produire tous les jours de nouveaux fruits à vostre divine Majesté. Que tout ce qui a chanté vos loüanges au dedans du Sanctuaire, soit rendu digne de vous benir à jamais.

*Concil. Constantinop. in Trullo can.* 102.

S. *Cyrill. Hieros. catech.* 5. *mystag.*

Non licet mulieri nuda manu Eucharistiam accipere. *Concil. Antiod. can.* 35 & *can.* 42.

Illustres manus quæ nonnisi divinis operibus assueverant, sacrificiis sacrilegis restituerunt. *S. Cypr. ser.* 5. *de lapsis.*

Quantò magis qui corpus Domini omnipotentis accipiunt, custodire in se munditiam carnis debent, ne ipsi inæstimabilis mysterij magnitudine prægraventur. S. *Greg. in resp. ad interrog. D. Aug. Cantu. c.* 18.

Que

Que l'oreille qui a entendu l'harmonie de vos hymnes sacrez, n'entende jamais, mon Seigneur, le bruit des querelles & des dissensions. Que les yeux qui ont esté spectateurs d'une si grande pieté, voyent aussi quelque jour ce que vous nous faites esperer. Que nos langues qui ont fait retentir le Trisagion, ne prononcent jamais aucune parole qui ne soit veritable. Que nos pieds qui ont marché dans l'Eglise, marchent aussi dans la region des lumieres. Et que nos corps qui ont goûté vostre corps vivant, soient reparez en nouveauté de vie. ]

En verité, Monsieur, sont-ce là des marques que les premiers Chrestiens fussent moins persuadez que nous de la verité du corps de IESUS-CHRIST dans l'Eucharistie, & du respect que nous luy devons ? [ Voudriez-vous, dit saint Chrysostome, vous approcher du Sacrifice sans avoir lavé les mains ? Non je ne le crois pas : Vous aimeriez mieux n'en approcher point, que d'y venir les mains sales. Et vous qui estes si respectueux & si religieux en ce qui est moins considerable, vous y venez, & vous osez le toucher avec une ame impure & soüillée. Cependant vous ne le tenez qu'un peu de temps dans vos mains, mais il passe tout entier dans celle-là. ] Pensez-vous que ce soit là le discours d'un homme qui ne croye pas la presence reelle ? [ Si nous rougissons, & si nous craignons, dit saint Augustin, de toucher l'Eucharistie avec des mains qui ne soient pas nettes, nous devons bien davantage apprehender de la recevoir dans une ame soüillée de vices. ] Quel manque de respect trou-

*S. Chrysost. hom. 3. in ep. ad Ephes.*

*S. Aug. ser. 244. de temp.*

vez-vous dans ces paroles, qui vous faſſe conclure que nous avons de plus nobles ſentimens du Sacrement, que ce Pere, de qui nous les avons appris ? Ie ne puis m'empeſcher de joindre à la penſée de ces deux grands hommes celle du Cardinal Pierre Damien, pour vous faire voir la conformité des derniers ſiecles avec les premiers touchant la pureté & le reſpect qu'on doit au corps de IESUS-CHRIST. [ Noſtre doux Redempteur a tant aimé la pureté, qu'il a voulu naiſtre d'une Mere Vierge, & eſtre porté par un homme vierge, lors qu'il eſtoit dans le berceau. Quels doivent donc eſtre ceux qui manient ſon ſacré corps, maintenant qu'il regne avec un pouvoir immenſe dans les Cieux ? *Si mundis attingi manibus volebat in præſepio poſitus, quantam corpori ſuo nunc adeſſe vult munditiam, jam in paternæ Majeſtatis gloria ſublimatus ?* S'il ne vouloit eſtre touché que par des mains pures eſtant encore dans une creche, avec quelle pureté veut-il que nous approchions de ſon corps, maintenant qu'il eſt élevé à la gloire de ſon Pere ? ] A voſtre avis, ce Cardinal qui touchoit tous les jours de ſes mains la divine Hoſtie, en ſacrifiant ſur les Autels, eſtoit-il moins perſuadé de la preſence de IESUS-CHRIST, & du reſpect qui luy eſt dû, que le peuple qui ne le touchoit plus de ſon temps ? Et pourquoy donc nous veut-on faire accroire que les Chreſtiens qui prenoient autres-fois le pain divin avec les mains, avoient moins d'eſtime & de reſpect pour nos myſteres, que les Preſtres d'aujourd'huy, qui le prennent de meſme, & le donnent encore tous les jours ?

*Petrus Damianus l. 1. ep. 6.*

Mais ils en emportoient, dit l'Auteur, une partie chez eux, & l'envoyoient aux malades ſans aucun ſcrupule. Donc ils ne croyoient ny la tranſſubſtantiation ny la preſence reelle du corps de IESUS-CHRIST. D'où tire-t'il cette conſequence ?

Eſt-ce parce qu'ils mettoient l'Euchariſtie en reſerve ? Nullement. Car il ſoûtient luy-meſme que ſi les Ethiopiens eſtoient dans la creance de Rome, & s'ils honoroient le Sacrement comme leur Dieu, ils le garderoient comme nous ſans aucun doute, & ne voudroient pas *ſe priver de la gloire de ſa preſence*.

Eſt-ce parce qu'ils l'envoyoient aux malades ? Rien moins. Car il pretend prouver au meſme lieu que les Ethiopiens ne ſont point dans la creance de Rome, parce qu'ils ne donnent point la communion aux malades.

Eſt-ce qu'ils la gardoient dans leurs maiſons particulieres, & qu'ils l'envoyoient aux malades par des perſonnes laïques ſans aucun ſcrupule ? Saint Baſile qui en ſçavoit bien la cauſe, & qui l'a voulu tranſmettre à la poſterité, ne dit pas que ce fuſt ſans aucun ſcrupule, mais par la neceſſité des temps. [ Que quelqu'un, dit-il, puiſſe dans la neceſſité au temps de la perſecution n'y ayant point de Preſtre ny de Diacre qui adminiſtre le Sacrement, prendre la communion de ſa main propre, il ſeroit inutile de montrer qu'il n'y a point d'inconvenient, veu que la longue coûtume l'a confirmé par la pratique. Car tous ceux qui menent une vie ſolitaire dans les deſerts, là où il n'y a

S. *Baſil. ep.* 289. *ad Cæſar. Patrici.*

point de Prestre, gardent la communion dans leur maison, & se communient eux-mesmes.]

Est-ce parce qu'ils la gardoient avec moins de respect? C'est ce qu'il falloit dire pour en tirer une solide preuve de leur creance. Mais il n'avoit garde d'entrer bien avant dans cette recherche, parce qu'il estoit asseuré d'y trouver la conviction de son erreur En effet, on ne peut assez admirer la foy, la pieté, la reverence avec laquelle ils conservoient le precieux corps de IESUS-CHRIST.

Ils avoient un soin tout particulier de ne laisser tomber la moindre particule du pain sacré, & ils en apprehendoient la perte comme de leurs propres membres. [Prenez soigneusement garde, dit saint Cyrille de Ierusalem, que vous n'en perdiez rien. Car tout ce que vous en perdrez, tenez-le comme la perte d'un de vos membres.]

ὅτερ γὰρ ἐὰν ἀπολέσῃς, τοῦτο ὡς ἀπὸ ἰδίων δηλονότι μελῶν ἐζημιώθης.
*S. Cyrill. Hieros. catech. 5. mystag.*

Ils ramassoient les particules comme de riches joyaux, & en faisoient leur threfor. Si quelqu'un, dit ce mesme Pere, vous avoit donné des grains d'or, ne les garderiez-vous pas avec soin, de peur d'en perdre la moindre partie? Et ne devez-vous pas prendre garde avec plus d'exactitude de ne rien perdre d'une chose qui est plus precieuse que l'or & les pierreries? C'est ainsi qu'en usoit sainte Gorgonie, sœur de saint Gregoire de Nazianze, qui guerit miraculeusement aux pieds de l'Autel, [reclamant à haute voix celuy qui estoit honoré dessus. Si sa main, dit saint Gregoire, avoit amassé comme un threfor quelque chose des antitypes du precieux corps ou du sang de

ἐπ' αὐτῷ πιμόμενον ἀναπαλαμένη μεγάλῃ τῇ βοῇ.
*S. Greg. Naz. Or. 11. in laudem Gorgoniæ.*

IESUS-CHRIST, elle le méloit avec ſes larmes, ] ayant la meſme confiance en luy que la femme malade eut en touchant le bord de ſa robe, & Magdelaine en baiſant ſes pieds, croyant fermement que ſi elle pouvoit ſeulement toucher le Sacrement du corps de IESUS-CHRIST ainſi bagné de ſes pleurs, elle obtiendroit, comme elle fit, la gueriſon de ſa maladie. [ Ces choſes ſont grandes, conclud ce ſaint Docteur, mais elles ſont vrayes. Ayez y foy vous tous, tant ſains que malades; les uns pour conſerver voſtre ſanté, les autres pour la recouvrer. ]

καὶ ἅπτε τῆς ἀντιτύπου δ' πμὴς σώματος, ὁ χεὶς ἐθησαυρισεν, &c.

Ils gardoient l'Euchariſtie comme leurs plus fortes armes contre la perſecution des tyrans, ne croyans pas eſtre aſſez preparez au martyre, ſi l'Egliſe ne les avoit armez au combat, ny aſſez conſtans pour ſoûtenir la cruauté des tourmens, ſi l'Euchariſtie ne relevoit leur courage, & ne les embraſoit d'une ſainte ferveur. [ *Idoneus non poteſt eſſe ad martyrium, qui ab Eccleſia non armatur ad prælium; & mens deficit quam recepta Euchariſtia non erigit & accendit.* ]

*S. Cypr. de lapſis.*

Ils la gardoient comme le viatique du Ciel, l'antidote de la mort, & le remede qui donne l'immortalité. C'eſt pourquoy ils avoient un égard particulier à la porter aux malades qui eſtoient en danger de mort; & quoy qu'ils fuſſent encore au rang des penitens ſeparez de la communion par la diſpoſition des Canons, neantmoins le ſaint Concile de Nicée ordonna qu'on ne la leur refuſaſt plus alors, tant on la jugeoit neceſſaire à ce moment deciſif de la

*Concil. Araufican. can. 3. & Nicænum can. 13. Euſeb. l. 6. hiſt. c. 36. S. Greg l. 4. dialog. c. 15. & hom. 40 in Evang. Niceph. l. 13 c. 37. Paulinus in vita S. Ambroſij. Beda l. 4. hiſt. c. 14. 23. & 24. Petr. Clun. l. 2. miracul. c. 22.*

*Ex actis Stephani Papæ & Martyris.*

vie eternelle, dont le precieux corps de IESUS-CHRIST est la source, & le saint Sacrement le canal par où elle découle.

Ils eussent mieux aimé perdre la vie, que de l'exposer à la veuë des infidelles avec danger d'en attirer le mépris. Cette loy estoit si fidellement gardée, que Tarsice la signa de son sang. Ce genereux Chrestien portant sur soy, selon la coûtume de ce temps-là, le tres-saint Sacrement, rencontra des soldats insolens, qui eurent la curiosité de voir ce que c'estoit: Et comme il refusoit constamment de le leur montrer, ils l'outragerent avec tant de cruauté, qu'il en mourut sur la place. Mais le foüillant apres sa mort, chose merveilleuse, ils ne trouverent point le pain celeste.

Ils luy rendoient par tout un singulier respect, soit qu'ils la portassent sur eux, soit qu'ils la gardassent dans leur logis; & s'ils ne l'enfermoient pas dans l'or, ny dans les pierreries, ny dans la soye, mais dans un linge blanc, c'estoit, dit saint Ierosme, pour signifier la pureté de l'ame, & honorer la pauvreté de IESUS-CHRIST, qui voulut que Ioseph d'Arimathie envelopast ce mesme corps dans un linge neuf & blanc, condamnant par là l'ambition des riches, dont la vanité paroist jusques dans leurs tombeaux, & ne se peut passer de richesses.

*S. Hieron. in Matth. l. 4 c. 27. Vide Pelag. apud S. Hieron. in 1. ad Cor. c. 11.*

Le jour de la communion estoit pour eux *un jour de triomphe, un jour de nopces, un jour de rejoüissance publique*. C'est pourquoy les jours de jeusne ils ne sacrifioient, ny ne communioient que sur le soir, lors qu'ils finissoient

leurs pleurs & leurs larmes, parce qu'ils estimoient, comme dit Zonaras, que c'estoit le comble du bon-heur & de la beatitude de cette vie, de sacrifier à Dieu, & de recevoir son tres-saint corps. Quelle apparence donc de mêler la tristesse & le deüil avec la souveraine joye?

Ils consommoient l'Eucharistie avec un saint tremblement, avec une singuliere innocence, & une pureté de cœur admirable; & ceux qui osoient la prendre dans une autre disposition indigne de la presence du corps de IESUS-CHRIST, estoient souvent châtiez à l'heure mesme par des voyes extraordinaires & miraculeuses. Ainsi saint Cyprien témoigne qu'une femme Chrestienne, qui avoit sacrifié aux idoles durant la persecution, retournant à son logis, & voulant ouvrir son coffre, dans lequel elle avoit enfermé le Saint du Seigneur, en fut empeschée par une flamme qui en sortit, & qui la remplit de la crainte de Dieu, qui est *un feu consumant*, comme dit l'Ecriture sainte. *S. Cypr. de lapsis c. 29.*

Ainsi saint Isidore reprenant un Prestre nommé Zosime, qui s'oublioit de la sainteté de son ministere, le menace du feu du Ciel, s'il ne change de vie, ou s'il ne s'abstient du Sacrifice. [N'avez-vous point d'horreur, luy dit-il, de commettre ces excez, & de vous approcher si souvent de l'Autel? Comment osez-vous toucher les mysteres immaculez? Ie vous conjure donc de ne plus rien commettre de semblable, ou de vous abstenir du venerable Sacrifice de l'Autel, de peur que vous n'attiriez le feu du Ciel sur vostre teste, & que vous ne portiez la peine que vous avez meritée.] *S. Isidor. Pelusiota. lib. 5. ep. 12.*

Mais ce qui fait paroistre avec plus d'éclat la grandeur ineſtimable de ce divin Sacrement, & le ſouverain reſpect que les Peres de l'Egliſe ancienne luy portoient, c'eſt que ſi un Catechumene fuſt par hazard demeuré parmy les fidelles durant le Sacrifice, & qu'il euſt participé au pain celeſte, quand il n'euſt eſté qu'au premier jour de ſon inſtruction, on le tiroit auſſi-toſt du Catechumenat, & ſans delay il eſtoit baptisé, confirmé, & receu au rang des fidelles. L'Euchariſtie luy remettoit toutes les longueurs de cette épreuve, & ſa viſite, comme celle des Roys, delivroit des peines, & faiſoit grace aux criminels. N'eſtoit-ce pas reconnoiſtre par cette police, comme dit un ſçavant Eveſque de noſtre ſiecle, que l'Euchariſtie peut illuminer en un moment, qu'en un moment elle donne ce que la penitence n'acquiert que par le travail de pluſieurs années, qu'en un moment elle diſpoſe au Bapteſme & à l'uſage des Sacremens, & enfin qu'en un moment elle éleve ces novices à l'eſtat des parfaits, c'eſt à dire, des enfans de Dieu & des membres de IESUS-CHRIST ? A cela que peuvent dire nos adverſaires ? Où eſt leur manducation par la foy ? Ce Catechumene n'en a ny mouvement ny connoiſſance. Il n'a jamais oüy parler de l'Euchariſtie, il ne ſçait ce qu'on luy donne ; il ne croit pas prendre ce qu'il prend, ny manger ce qu'il mange : Et toutesfois il prend quelque choſe qui a la vertu par elle-meſme, ſans le ſecours de la foy, ſans l'operation de ſon eſprit, ſans la ferveur de ſon cœur, de faire en luy toutes ces merveilles, &

*S. Clemens l. 7. conſtit. c. 26.*

*Balſamo.*

*Monſieur del' Aubeſpine Eveſque d'Orleans liv. 1. de l'Euchar. ch. 3.*

de le rendre digne de la participation de tous nos mysteres. Pourquoy ? Parce que, dit Balsamon, comme saint Pierre ne fit point de difficulté de baptiser le Centurion, sur lequel l'esprit Saint estoit descendu ; de mesme on ne doit point refuser les Sacremens ny les privileges des enfans de l'Eglise a celuy qui a receu le corps de IESUS-CHRIST, parce qu'il en est remply, comme Corneille l'estoit du saint Esprit. Il y a donc proportion de l'un avec l'autre : L'un est l'esprit du Fils de Dieu, l'autre est le corps du Fils de Dieu.

Ils la prenoient à jeun, & c'est à leur pieté que nous devons cette religieuse pratique, ou, pour mieux dire, au saint Esprit qui la leur avoit inspirée, & qui la fait encore aujourd'huy garder exactement dans l'Eglise. C'est pourquoy je me suis étonné comment l'Auteur s'est avisé de nous objecter la pratique de quelques particuliers, qui prenoient l'Eucharistie apres le repas le jour du Ieudy Saint en memoire de l'Institution du tres-saint Sacrement, sçachant bien que cet usage a esté aboli par les anciens Canons & par la discipline de l'Eglise universelle. S'il pretendoit en faire une preuve contre la presence reelle, il pouvoit encore avec plus de couleur nous prouver que l'Eglise ne croit plus à present que l'Eucharistie soit veritablement le corps du Fils de Dieu, parce qu'elle permet aux malades de recevoir le Viatique sans observer la loy du jeusne naturel. Car cette dispense est universelle par toute la terre, & la pratique qu'il nous reproche, n'a esté soufferte que peu de temps, & en quelques Eglises

*Vide Concil. 3. Carthag. c. 26. & Concil. 2. Matiscon. & 6. Synodum Const. c. 29. Concil. Nicænum 1. Africanū, Bracarense 2. Antiochenum, Toletanum 7. Constantinense Sess. 15.*

particulieres. Mais s'il a crû sur un si leger fondement pouvoir dire que les Peres n'estoient point persuadez comme nous de la realité du corps & du sang de IESUS-CHRIST, n'ay-je pas sujet par la loy des contraires de le desabuser, en luy montrant que le jeusne a toûjours esté tres-religieusement observé de tous les fidelles avant la communion, & qu'il est non seulement de precepte, mais encore de tradition Apostolique, non seulement de tous les lieux, mais encore de tous les temps, suivant ces remarquables paroles de saint Augustin & de saint Isidore : [ *Placuit Spiritui sancto per Apostolos ut in honorem tanti Sacramenti in os Christiani priùs dominicum corpus, quàm cæteri cibi intraret; & ideo per universam terram mos iste servatur.* ] Il a plû au saint Esprit, selon la tradition des Apostres, qu'en l'honneur d'un si grand Sacrement le corps du Seigneur entrast dans la bouche des Chrestiens avant toute autre viande. C'est pourquoy cette coûtume est observée par toute la terre.

*Isidor. l. 1. de offic. Eccl. c. 18.*
*S. Aug. ep. 118. c. 6.*
*S. Basil. epist. ad Cæsar. Patric.*
*S. Naz. or. 40.*
*S. Chrysost. hom. 27. in 1. Cor.*
*S. Clemens epist 2.*
*Tertull. lib. 2. ad uxorem c. 5.*
*S. Cypr. l. 2. ep. 3.*
*S. Ambr. ser. 8. in Ps. 118.*
*S. Greg. Turon. l. de glor. Martyr. c. 86.*
*S. Eligius. hom. 8.*
*Beda in c. 22. Luc.*

En troisiéme lieu, il dit [ Qu'il n'y a rien de plus incompatible avec la foy de la transsubstantiation, que la coûtume de mêler de l'eau chaude avec le vin du calice apres la consecration, & l'action de Theodore Evesque de Rome en la condamnation de Pyrrhus, & celle du Concile tenu à Constantinople l'an 869. pour la condamnation de Photius. Car ils prirent le calice consacré, & en verserent avec de l'encre, & ayant trempé leurs plumes dans ces deux liqueurs meslées, ils en signerent les depositions de ces hommes. ]

*Page 127.*

Pour la coûtume de mêler de l'eau chaude avec le vin, je ne sçay pourquoy il dit qu'elle est incompatible avec la foy de la transsubstantiation. Dans l'Eglise Romaine la coûtume est encore aujourd'huy de mêler l'eau froide avec le vin, pour representer l'union des fidelles avec leur Chef; & celle des Grecs est de mêler l'eau chaude, pour signifier l'eau qui sortit du costé du Fils de Dieu apres sa mort. Ie luy demande ce qu'il trouve dans ces pratiques qui soit contraire à la foy de la transsubstantiation. Est-ce l'eau froide? Nous sommes donc devenus tout Calvinistes par un changement aussi surprenant que celuy du temps de Paschase. Est-ce l'eau chaude? Mais qu'importe qu'elle soit chaude ou froide? Cette difference de qualitez fait-elle une opposition nouvelle à la transsubstantiation? Nous mélons l'eau froide avec le vin, & nous croyons pourtant que le vin se change au sang de IESUS-CHRIST au point de la consecration. Où est donc cette incompatibilité pretenduë? Les Grecs mélent l'eau chaude avec le vin, & sont neantmoins dans la mesme creance que nous, comme nous l'avons montré. Que devient donc le raisonnement de l'Auteur? ne s'est-il point noyé dans une goutte d'eau?

Quant à l'action de Theodore & des Peres du Concile tenu à Constantinople, le Cardinal Baronius que l'Auteur allegue, dit qu'elle n'est appuyée que sur la foy des Grecs, & qu'il n'en trouve rien ny dans les Canons, ny dans la discipline de l'Eglise Romaine, ny dans les Actes du Concile, qui sont encore tous en-

tiers. Mais ſi elle eſt vraye, & s'il en faut croire Nicetas, qui eſt aſſurement un Hiſtorien judicieux & ſçavant, j'avouë qu'elle eſt capable de donner de la frayeur à ceux qui la liſent, & que ç'a eſté le deſſein de ceux qui l'ont faite, d'imprimer dans les eſprits l'horreur du ſchiſme & de l'hereſie : mais qu'elle donne quelque atteinte à la foy de la preſence reelle, cela eſt ſi éloigné du bon ſens, qu'il ne faut que lire les paroles de l'Hiſtorien pour eſtre convaincu du contraire. Car les Annales des Grecs diſent que Theodore voulant condamner l'heretique Pyrrhus, *demanda le divin calice, & qu'il en fit diſtiller le ſang vivifiant de* IESUS-CHRIST *dans l'encre*. Et Nicetas parlant des Peres du Concile de Conſtantinople, dit qu'ils ſignerent la condamnation de Photius, non avec de l'encre ſimple, mais (ce qui eſt horrible à dire, *horrendum dictu*) avec le ſang meſme du Sauveur, *ipſo Salvatoris ſanguine*. Non avec du vin de la cave, ſemblable à celuy de la Cene de Charenton, il ne faudroit point s'écrier, *horrendum dictu*, on ne ſe mettroit gueres en peine d'une telle cenſure, mais *avec le propre ſang du Sauveur, avec le ſang vivifiant tiré du divin calice*, dont la ſeule penſée nous fait trembler.

En quatriéme lieu, il nous objecte la queſtion que Conſentius propoſe à ſaint Auguſtin: *Si* IESUS-CHRIST *depuis ſa Reſurrection a du ſang* : & la réponſe que fait ce Pere, *qu'il ne veut pas decider ce fait, puiſque l'Ecriture n'en dit rien ; & que ſi l'on avoüoit qu'il a du ſang, les prophanes demanderoient encore s'il a*

*de la pituite & de la melancholie.* Puis il adjoûte d'une maniere enjoüée : *Qui ne voit* Page 127.
*que cette queſtion eſt du ſtyle de Geneve, & que la réponſe eſt auſſi bien digne de Charenton?* Si bien qu'on doute à Geneve ſi IESUS-CHRIST depuis ſa Reſurrection a du ſang : & l'on ne veut point répondre à cette importante queſtion dans le conſiſtoire de Charenton, de peur que les prophanes ne demandent s'il a encore de la pituite & de la melancholie. Mais ſi le troupeau de Geneve eſt en doute ſi IESUS-CHRIST a du ſang, que fera-t'il deſormais de la coupe ? comment prendra-t'il par foy le ſang de IESUS-CHRIST ſi Charenton ne l'aſſure, & ne répond a ſa demande? Ne faut-il pas avoir bien de la pituite & de la melancholie pour s'empeſcher de rire? Saint Auguſtin répond à une queſtion priſe des reveries des heretiques de ſon temps ſur le ſujet de la Reſurrection : *Vtrum nunc corpus Domini oſſa & ſanguinem habeat*, ſçavoir ſi le corps de IESUS-CHRIST a des os & du ſang dans l'eſtat de gloire où il eſt à preſent : Et apres avoir dit en un mot qu'il ne faut qu'avoir la foy pour vuider cette queſtion, *Fides adſit, & nulla quæſtio remanebit*, il s'objecte par une delicate raillerie, [ Que noſtre Seigneur diſant à ſes Apoſtres, Touchez & voyez ſi un eſprit a de la chair & des os, ne leur parle point de ſon ſang. Et bien, dit-il, n'en parlons donc point auſſi, c'eſt le moyen de finir plûtoſt noſtre diſpute. Car peut-eſtre que ces faiſeurs de queſtions prendroient occaſion de nous demander encore s'il a de la pituite & de la melancho-

lie. ] Là-dessus on dit que ce Pere a douté si IESUS-CHRIST a du sang, pour inferer qu'il n'a pas crû la presence reelle. Ie pense bien que ce raisonnement est digne de Charenton, mais il est indigne de S. Augustin.

En voicy un autre *de mesme stylé*. Il soûtient
Page 440. *que la coûtume de l'ancienne Eglise, de faire sortir de l'assemblée tous ceux qui ne pouvoient, ou qui ne vouloient pas communier*, prouve invinciblement qu'ils ne reconnoissoient point d'autre usage du Sacrement, que celuy de la communion. Car, dit-il, si outre la communion ils l'eussent tenu pour un objet d'adoration, comment eussent-ils osé défendre à leurs penitens, & aux autres qui n'estoient pas en estat de communier, les actes de la pieté & de l'humilité Chrestienne? Comment les eussent-ils empeschez d'aller répandre leurs larmes, & témoigner leur contrition devant le Dieu qu'ils reconnoissoient, & qu'ils avoient offensé? Comment eussent-ils osé priver leur Dieu de cet honneur public, dont Rome est aujourd'huy si jalouse, & qu'elle est si ardente à luy faire rendre exterieurement par ceux-là mesmes qui ne le reconnoissent pas?

Soit que l'Auteur n'ait pas penetré dans la discipline de l'Eglise, soit qu'il ait reconnu combien elle luy estoit contraire, & qu'il nous l'ait voulu cacher, il est evident qu'il nous trompe, ou qu'il se veut tromper luy-mesme, lors qu'il dit qu'on défendoit aux penitens, & aux autres qui n'estoient pas en estat de communier, les actes de la pieté & de l'humilité Chrestienne: Et la conclusion qu'il tire de là,

que le Sacrement n'eſtoit point tenu pour un objet d'adoration, & par ſuite qu'ils ne croyoient point la preſence reelle, eſt encore plus fauſſe que ſon principe. Tout le monde ſçait que dans l'ancienne Egliſe on faiſoit retirer trois ſortes de perſonnes avant le Sacrifice: les Catechumenes, qui aſpiroient au Bapteſme, mais qui ne l'avoient pas encore receu: les Energumenes, qui eſtoient corporellement poſſedez de l'eſprit malin, quoy qu'ils euſſent déja eſté baptiſez: & les Penitens qui avoient violé la grace de leur Bapteſme par des crimes enormes & publics.

La conduite qu'on gardoit dans l'excluſion de ces trois ſortes de perſonnes, eſt une preuve convainquante de l'adoration & de la preſence reelle, que l'Auteur a voulu affoiblir, mais ſans autre ſuccés, que de nous avoir donné occaſion de la faire paroiſtre dans toute ſa force.

Car s'il eſt queſtion des Penitens, qui ne ſçait que ceux qui eſtoient déja arrivez au quatriéme degré de la penitence, n'eſtoient pas obligez à ſortir avec les autres, mais qu'il leur eſtoit permis d'aſſiſter à la Meſſe, & de voir l'Euchariſtie, quoy qu'ils ne fuſſent pas encore admis à la communion? Pourquoy cette difference, ſinon parce que l'Egliſe les jugeoit aſſez purs pour voir & adorer le corps de IESUS-CHRIST, & paroiſtre en ſa preſence, mais qu'ils n'eſtoient pas encore aſſez ſaints pour y participer. D'ailleurs, il eſt conſtant par les Canons & par la police de l'Egliſe, que les femmes mariées n'eſtoient point

*Concil. Nicæn. can.* 11. *Ancyra. can.* 4. 5. 6. 7. 8.

ſujettes aux humiliations exterieures de la penitence publique, & que pour eviter le ſcandale, on ſe contentoit de les priver de la communion, & non pas de la veuë ny de la preſence du Sacrement. On gardoit meſme cette conduite à l'endroit de pluſieurs autres, qui pour eſtre obligez de s'abſtenir de la communion, n'eſtoient pas pour cela privez de la preſence du Sacrement, beaucoup moins encore ceux qui s'en abſtenoient par la reverence qu'ils portoient au corps de IESUS-CHRIST, dont ils s'eſtimoient indignes. Il n'eſt donc pas vray qu'il n'y euſt point d'autre uſage du Sacrement que celuy de la communion. Ils aſſiſtoient au Sacrifice ſans y communier, ils joüiſſoient de la veuë du Sacrement ſans le toucher ny le recevoir, ils ſe tenoient reſpectueuſement en ſa preſence, ſans oſer s'en approcher, ils le regardoient donc comme un objet de leur adoration, quoy qu'ils n'oſaſſent pas pretendre à la poſſeſſion d'un ſi grand bien.

1. *Epiſt. Siricij c. 5.*

Que diray-je des Energumenes, & de la police qu'on obſervoit à les chaſſer du Sacrifice, & meſme à leur en interdire la veuë ? Se peut-il rien dire de plus beau ny de plus fort, pour confirmer l'ancienne creance de la preſence reelle ? Ils aſſiſtoient au commencement de la Meſſe; & apres que les Catechumenes eſtoient ſortis de l'Egliſe, le Diacre leur commandoit de ſe mettre en priere, exhortant les fideles de prier auſſi pour eux. Puis l'Eveſque leur impoſoit les mains, faiſant quelque priere, dont on voit la formule dans les Conſtitutions qu'on attribuë à ſaint Clement. Et enfin, on leur faiſoit

faiſoit incliner la teſte vers l'Autel, pour honorer le lieu où leur Iuge devoit bien-toſt s'aſſeoir dans ſon tribunal, apres quoy on les mettoit hors de l'Egliſe. Que veut dire cette ceremonie, ſinon que les premiers Chreſtiens eſtoient tellement perſuadez de la ſainteté de nos myſteres & de la preſence ſubſtantielle de IESUS-CHRIST dans l'Euchariſtie, qu'ils euſſent crû manquer de reſpect, s'ils l'euſſent expoſée aux yeux d'un homme profane & d'un eſclave du diable. [ Ie veux vous apprendre, dit excellemment ſaint Chryſoſtome, pourquoy le Diacre un peu avant les myſteres fait baiſſer la teſte à ceux qui ſont agitez des demons : Comme lors que le temps s'approche que le Iuge doit ſortir en public & s'aſſeoir dans ſon tribunal, les geoliers ont coûtume de tirer les criminels de leurs priſons, & les ranger devant le Parquet, ſales, craſſeux, les cheveux longs, & les habits dechirez : Ainſi les Peres ont ordonné qu'au point que IESUS-CHRIST eſt preſt de ſeoir dans ſon lict de juſtice, & d'apparoiſtre dans les Sacremens, on amene les Energumenes, qui ſont agitez du diable, comme des priſonniers chargez de fers & de chaiſnes, non pour eſtre examinez ſur leurs crimes, ny pour en eſtre punis, mais afin que tout le peuple eſtant preſent, on faſſe des prieres communes, & que tous les fidelles joignans leurs vœux, s'employent pour eux auprés de noſtre Seigneur. ]

*S. Chryſoſt. de incompreh. Dei. nat. hom. 3. & 4.*

Que l'Auteur deguiſe tant qu'il luy plaira la penſée de cet eloquent Eveſque, il paroiſtra toûjours que dans les premiers ſiecles on ne

respectoit pas seulement l'Eucharistie, mais le lieu mesme où elle devoit estre, comme l'on respecte le thrône des Monarques, quoy qu'ils ne soient pas encore presens : Qu'ils regardoient l'Autel comme le thrône de IESUS-CHRIST, sur lequel il estoit quelques-fois present : Qu'ils luy adressoient leurs prieres comme à celuy qui estoit actuellement sur l'Autel, sans l'aller chercher ailleurs : Et qu'ils ne les luy adressoient pas de cette sorte en toutes les parties de la Messe, mais au temps de la consecration. Ce qui montre qu'apres les paroles Sacramentales ils croyoient fermement que le vray corps de IESUS-CHRIST estoit là present d'une presence reelle, mesme avant la communion, autrement ils ne l'eussent pas invoqué comme present.

Mais achevons de le convaincre par l'exemple des Catechumenes, & montrons-luy combien il s'écarte du sentiment des anciens Peres, lors qu'il asseure qu'on ne les eust jamais obligez à sortir de l'Eglise, si on eust crû en ce temps-là que l'Eucharistie estoit le vray corps du Fils de Dieu, veu que c'eust esté le priver d'un honneur public qui luy estoit dû, & qu'ils n'eussent pas osé luy refuser. S'il avoit voulu choquer directement la police ancienne de l'Eglise, il ne pouvoit rien dire qui luy fust plus opposé. Car la vraie raison qui les obligeoit à cacher l'Eucharistie à tous ceux qui n'estoient pas encore baptisez, estoit la creance certaine qu'ils avoient que c'estoit le corps de IESUS-CHRIST, & qu'on ne le pouvoit prostituer à la veuë des hommes profanes, sans l'offen-

ſer. En quoy ils eſtoient ſi ſeveres, que quand meſme ils euſſent eſté aſſeurez que les étrangers ne l'euſſent point méprisée, au contraire qu'ils luy euſſent rendu tout l'honneur qui eſt dû à la Divinité, & qu'ils euſſent crû tout ce que l'Egliſe en croyoit, neantmoins ils n'euſſent rien relâché de leur rigueur, parce qu'ils eſtoient perſuadez que c'euſt eſté contre le reſpect de leur en permettre ſeulement la veuë, puis qu'ils ne pouvoient la voir ny toucher ſans indecence, eſtans encore en la poſſeſſion du diable, ſoüillez du peché originel & des pechez actuels qu'ils avoient commis depuis leur naiſſance. Et certes il ne faut pas trouver étrange s'ils en uſoient ainſi avec les étrangers, puis qu'eux-meſmes ne voyoient jamais *ce myſtere épouventable*, & n'en approchoient jamais qu'en tremblant. Encore moins en ſera-t'on ſurpris, ſi on conſidere qu'en eſtant les diſpenſateurs, ils eſtoient reſponſables de l'injure que le Saint Sacrement euſt receu, s'ils euſſent permis la moindre choſe, quand ce n'euſt eſté qu'un regard, à des hommes qui n'avoient pas receu le Saint Eſprit, & qui eſtoient encore ſous la tyrannie de Sathan. C'eſt pourquoy ſaint Cyrille dit que l'Egliſe avoit établi cette loy par la meſme raiſon que noſtre Seigneur avoit declarée à la Magdelaine, ne voulant pas qu'elle le touchaſt, parce qu'il n'eſtoit pas monté à ſon Pere, & que le Saint Eſprit n'eſtoit pas encore deſcendu. [ De là, dit-il, l'Egliſe a pris une regle de défendre la communion aux Catechumenes, encore qu'ils connoiſſent la verité, & qu'ils confeſſent haute- *S. Cyrill. lib. 12. c. 50.*

ment la foy ; parce qu'ils ne sont pas encore sanctifiez par le Saint Esprit, qui n'habite qu'en ceux qui sont regenerez & rendus parfaits par le Baptesme. D'où vient qu'apres leur Baptesme il ne leur est pas défendu de toucher ny de participer au corps de IESUS-CHRIST, parce qu'on croit que le saint Esprit reside en eux. ]

Où je remarque trois operations deïfiques de cet Esprit sanctificateur, qui ont une admirable liaison ; l'Incarnation, la transsubstantiation, & la sanctification de l'homme fidelle qui se dispose à la communion. Dans l'Incarnation le Saint Esprit forme le corps de IESUS-CHRIST du plus pur sang de la bien-heureuse Vierge, *Quod enim in ea natum est, de Spiritu Sancto est.* Dans la transsubstantiation il met ce corps sous les especes du pain, & c'est à luy que les Peres donnent par attribution la gloire de cette merveille. [ Nous prions Dieu qui est amateur des hommes, dit saint Cyrille, d'envoyer le Saint Esprit sur les choses proposées, afin que du pain il fasse le corps de IESUS-CHRIST, & du vin le sang de IESUS-CHRIST. Car ce que touche le Saint Esprit, est absolument sanctifié & changé. ] Et Theophylacte : [ Le pain est changé en la chair du Seigneur par les paroles secretes en vertu de la benediction & de l'infusion du saint Esprit. ] Saint Germain Patriarche de Constantinople dans sa Theorie mystique, & saint Iean Damascene disent que la consecration est une expression du mystere de l'Incarnation, & que le Saint Esprit survenant, & se rendant invisiblement

*S. Cyrill. catech. mystag. 5.*

πάντως γὰρ ἅγιον τὸ ἅγιον τὸ πνεῦμα, τὰς ὑμνουμένας καὶ μεταβεβλημένας.
*Theoph. in 5. c. Ioan.*

*S. Ioan. Damasc. l. 4. de fid. orthod. c. 14.*
μεταβαλὸν τὸ ὑπερκείμενον ἅγιον

preſent par le bon plaiſir du Pere & du Fils, change les ſaints dons au corps & au ſang de noſtre Seigneur IESUS-CHRIST. Si bien que nous pouvons dire avec ſaint François d'Aſſiſe : [ *Ecce quotidie humiliat ſe, ſicut quando à Regalibus ſedibus venit ad uterum Virginis. Quotidie venit ad nos ipſe humilis apparens. Quotidie deſcendit de ſinu ſummi Patris ſuper Altare in manibus Sacerdotis.* ] Tous les jours le Fils de Dieu s'humilie, comme lors qu'il vint de ſon thrône Royal dans le ſein de la Vierge. Tous les jours il vient a nous, & nous apparoiſt dans un eſtat d'humiliation. Tous les jours il deſcend du ſein de ſon Pere ſupreme ſur l'Autel, & dans les mains du Preſtre.

δῶρα εἰς σῶμα καὶ αἷμα Χριστοῦ. *S. Germ. Patr. Conſtant. in myſt. Theoriâ.*

*S. Franciſcus admonit. ad omnes fratres. c. 2.*

De là vient que le Saint Eſprit eſtant l'Auteur de cet admirable myſtere, les anciens ont eu raiſon de croire que ſans ſon ſecours particulier perſonne n'eſtoit digne de s'approcher des Autels, & nous ſçavons meſme que pluſieurs d'entr'eux ne celebroient pour l'ordinaire, qu'apres l'avoir vû deſcendre ſous quelque ſymbole ſenſible de ſa preſence inviſible.

*Vide Ioan. Moſchum in limonario c. 25. 27. & 150.*

Apres tant de raiſons peut-on douter encore que les premiers ſiecles n'euſſent la meſme foy & la meſme eſtime de ce myſtere que nous? Cette police ſi ſainte qu'ils obſervoient avec tant de ſoin, ne fait-elle pas voir clairement que la pieté avec laquelle ils adminiſtroient le Sacrement, ſurpaſſoit la noſtre, & que ſi nos adverſaires peuvent avec juſtice nous reprocher quelque choſe, c'eſt le peu d'honneur que nous luy rendons en comparaiſon de nos Peres?

## Chapitre IV.

*Que l'Auteur par la plus insigne de toutes les illusions s'imagine que les infidelles n'ont jamais rien reproché aux Chrestiens touchant l'adoration de l'Eucharistie, ny la realité du corps de* Iesus-Christ.

### Article Premier.

*L'Auteur établit sa preuve sur de faux principes.*

Voicy la plus fine & la plus insigne de toutes les illusions. L'Auteur pour endormir le monde, & semer l'yvraie dans les esprits simples & credules, fait faire un silence general dans toute l'antiquité, & ne veut pas qu'il se trouve un seul Payen, qui ait jamais rien dit qui touche la realité du corps de Iesus-Christ, ny l'adoration de l'Eucharistie. De ce silence imaginaire des Payens il conclud que la presence reelle n'estoit point connuë aux Peres des premiers siecles, non plus que le culte de latrie que nous rendons au Sacrement.

Il traite au long cette question dans la premiere Partie de sa réponse ch. 8. pag. 173. 174. 175. &c.

Il la reprend dans la seconde Partie ch. 8. page 444.

*Car*, dit-il, *si les anciens Chrestiens eussent crû la transsubstantiation & la presence reelle, il n'estoit pas possible que les Payens l'ignorassent, & ne l'ignorant pas, il estoit impossible qu'ils ne s'en servissent pour en tirer de l'avantage dans ces generales contestations, qui ébranloient tout l'univers. Or est-il que les Payens ne l'ont jamais reprochée aux Chrestiens, ny mentionnée comme une de leurs doctrines.* Ce n'a

*Pag.* 173. & 174.

*Page* 181.

donc jamais eſté la creance des anciens. La concluſion ne ſeroit pas mauvaiſe, ſi la verité de ſes principes eſtoit, comme il pretend, *inconteſtable.* Mais s'il eſt ſi aſſuré de ce qu'il avance, n'eſt-il pas étrange qu'il établiſſe la preuve d'une verité qu'il croit inconteſtable, ſur des faits qui ſont d'une fauſſeté inconteſtable?

Il dit que la coûtume de cacher l'Euchariſtie aux infidelles, n'eſt nullement de la pratique des trois premiers ſiecles, & que Monſieur de l'Aubeſpine Eveſque d'Orleans l'a reconnu. C'eſt une fauſſeté toute viſible. *Pag.* 171. *&* 172.

Il ſoûtient qu'on ne trouve point dans les vrais ouvrages de ces premiers Auteurs aucune de ces reticences, qui ſont familieres aux Ecrivains du quatriéme & du cinquiéme ſiecle. C'eſt une fauſſeté ſemblable à la premiere.

Il aſſure que ce que les Peres du quatriéme & du cinquiéme ſiecle ont caché de l'Euchariſtie aux Catechumenes, aux Payens, & aux Iuifs, a eſté *la matiere ſeulement*, ſçavoir le pain & le vin, de peur qu'ils ne mépriſaſſent nos myſteres par la baſſeſſe de ces elemens. C'eſt une fauſſeté manifeſte.

Mais la plus importante & la plus inconteſtable de toutes les fauſſetez qu'il debite, c'eſt le ſilence des Idolâtres, qui eſt le point principal de noſtre diſpute.

Quant au premier chef, il ne faut que lire le traité de l'Euchariſtie de Monſeigneur de l'Aubeſpine Eveſque d'Orleans, que l'Auteur prend pour garant de ce qu'il dit, que la coûtume de cacher l'Euchariſtie aux infidelles, n'e-

ſtoit point de la pratique des trois premiers ſiecles.

Car dans ſon premier Livre il montre d'abord que la pratique de l'Egliſe [ dans les quatre premiers ſiecles, eſtoit d'oſter la veuë & la connoiſſance de l'Euchariſtie non ſeulement aux infidelles, mais encore aux Catechumenes, tant ils avoient crainte, dit-il, de profaner ce divin myſtere ou par la bouche, ou par les mains, ou par la connoiſſance, ou par la veuë des gens prophanes. ]

*Pag. 6. 8. & 9.*

Ie ſçay bien que dans ſes obſervations, qui furent imprimées en l'année 1622. il dit, *que les fidelles du premier ſiecle ne faiſoient point de difficulté de parler de leurs myſteres*: mais il ne touche point l'Euchariſtie en particulier, & quand il l'enveloperoit avec les autres, il ne parle que des Chreſtiens du premier ſiecle: *Cùm primi ſæculi Chriſtiani ſua lubentes myſteria enuntiarent*. Par conſequent l'Auteur ſe tromperoit encore de deux cens ans. Et c'eſt agir de mauvaiſe foy, d'étendre juſqu'au troiſiéme ſiecle le témoignage de cet Eveſque, qui ne parle que du premier, & ce qui eſt conſiderable, qui ne dit rien de l'Euchariſtie en particulier, au lieu que dans ſon traité de l'Euchariſtie, imprimé depuis en l'année 1629. il employe les deux premiers chapitres du premier Livre pour prouver que l'Euchariſtie a toûjours eſté cachée avec ſoin aux Catechumenes dans les quatre premiers ſiecles.

*c. 13. Obſervat.*

Qui croira donc deſormais noſtre Auteur, quand il nous dira qu'on ne trouve point dans les vrais ouvrages des premiers Peres de l'E-

gliſe ces reticences qui ſont familieres aux Ecrivains du quatriéme & cinquiéme ſiecle? A cela j'ay trois choſes à luy répondre : La premiere, qu'il ſuit parfaitement le genie des heretiques, qui ſe vont toûjours cacher dans l'obſcurité des premiers ſiecles, qui nous ont donné plus de Martyrs que d'Ecrivains & de Docteurs, pour eviter ce grand jour des ſiecles ſuivans, où leurs fineſſes & leurs tromperies ſeroient auſſi-toſt decouvertes. La ſeconde, qu'il s'eſt oublié de la cenſure de Tertullien contre les femmes Chreſtiennes qui s'allioient aux Payens? *Ton mary ne ſçaura-t'il point ce que tu prens en ſecret avant toute autre viande?* N'eſt-ce pas là une reticence qui fait voir clairement que les Peres du troiſiéme ſiecle n'ont pas eſté moins jaloux du ſecret de l'Euchariſtie, que ceux qui ſont venus apres eux? La troiſiéme, qu'il ſe confond dans ſon raiſonnement. Car ſi dans les trois premiers ſiecles on ne cachoit point ce myſtere aux infidelles, comment l'euſt-on voulu celer au quatriéme? comment s'en fuſt-on aviſé ſi tard? comment l'euſt-on pû executer? Eſtoit-il au pouvoir des Peres de ce temps-là de rendre inconnu ce qui eſtoit connu de tout le monde? Que l'Auteur me diſe ſi trois ſiecles entiers pouvoient donner aux Payens une ſuffiſante connoiſſance de nos myſteres, ou non? S'il dit qu'oüy : N'eſtoit-ce pas en vain que les Peres uſoient de reticences, pour cacher une choſe qui eſtoit déja publique depuis trois cens ans? Leurs ſoins n'eſtoient-ils pas inutiles & ridicules? S'il dit que non : Comment ſoûtient-il qu'il eſtoit

*Tertull. l. 2. ad uxorem c. 4.*

impossible que les Payens l'ignorassent ?

Mais voyons pourquoy les Anciens ont eu tant de soin d'oster la connoissance de ce mystere, soit aux infidelles, soit aux Catechumenes. Est-ce *la matiere seulement* qu'ils ont voulu cacher, de peur qu'on ne mépriſast l'Eucharistie par la bassesse de ces elemens ? Rien moins. C'est un mal-heur que la sublimité des choses divines ne peut entrer dans l'esprit des heretiques. Ie ne nie point que cette raison ne dûst estre en quelque consideration. Mais si les Peres n'en avoient point d'autres, pourquoy ostoient-ils la veuë du Sacrement aux penitens, aussi bien qu'aux idolâtres ? Craignoient-ils le mépris ? Les penitens le respectoient, parce qu'ils en sçavoient le merite. Craignoient-ils la froideur & le dégoust? Les penitens le desiroient de tout leur cœur, parce qu'ils le regardoient *comme le port*, selon le langage de saint Cyprien, c'est à dire, comme la fin & la recompense de toutes leurs peines. Donc il n'y avoit rien à craindre de leur part, rien ne manquoit ny à leur desir ny à leur foy. Donc ce n'est pas sur la seule raison du mépris, comme dit l'Auteur, ny sur la bassesse des elemens, qui servent de matiere à l'Eucharistie, qu'estoit fondée cette police.

La principale & la plus essentielle raison est la presence reelle du corps de IESUS-CHRIST, dont ils estoient si persuadez, qu'ils ne croyoient pas qu'on pûst sans irreverence exposer un objet si saint & si divin à la veuë des pecheurs, qui n'avoient pas *le saint Esprit habitant en eux*, selon saint Basile, ou des

S. *Basil. suprà citat. c. præced.*

profanes, qui n'avoient pas seulement *des yeux* pour le voir, comme dit saint Denys, beaucoup moins pour le respecter & l'adorer. Il est donc constant que l'Auteur se trompe dans tous les faits qu'il avance pour établir sa preuve, & que les principes de son raisonnement estans faux, il n'en peut rien conclure qui ne soit faux.

## Article II.

### *Le silence des Payens détruit par le témoignage de Iustin.*

Mais puis qu'il a tant de fois rebatu le silence des Payens, voyons si nonobstant toute la circonspection & la fidelité que les Peres apportoient à cacher l'Eucharistie, les Payens n'en ont rien decouvert, soit par la trahison des Apostats, soit par la confession des fidelles; & si l'ayant decouvert, ils ne l'ont point revelé.

Il est hors de doute que les Payens ont eu par ces deux voyes quelque connoissance de nos mysteres. Iustin qui n'estoit pas éloigné du temps des Apostres, fut contraint d'en parler, à cause de la calomnie sanglante & barbare qui commençoit à attaquer les Chrestiens, que l'on accusoit d'immoler des enfans dans leurs assemblées secretes, pour en manger la chair & en boire le sang, & de commettre d'autres crimes honteux que je n'ose dire, λυχνίας μὲν ἀναιρετὴν, καὶ τὰς ἀνέδην μίξεις, καὶ ἀνθρωπέων σαρκῶν βορὰς. C'est pourquoy se trouvant dans les premiers

*Iustin. Apolog. 2. Dicimur scelera-tissimi de Sacramento infanticidij*

assauts de cette horrible persecution, il jugea qu'il estoit necessaire pour adoucir la colere de l'Empereur Antonin, de luy presenter une Apologie pour la Religion Chrestienne, où il declare naïvement la saintеté du Sacrifice de la Messe, & la conversion du pain & du vin au corps & au sang de IESUS-CHRIST, de peur, comme il dit, qu'en omettant quelque chose, on ne pensast qu'il l'eust voulu celer par malice.

*& pabulo inde. Tert. c. 7. Apologet.*

Illum jam velim convenire, qui initiari eos dicit aut credit de cæde infantis & sanguine. *Minutius Felix in octav.*

Arguendi magis ut non differerentur se Christianos, sed ut de incestis stupris, de impiatis sacris, de infantibus immolatis faterentur. *Arnobius lib. 8.*

*Vide de eodem Iustin. in dial. cum Tryph. infrà citando.*

Mais je puis dire que cette premiere decouverte est seule capable de détruire le silence chimerique des Payens, & de prouver invinciblement contre la supposition de l'Auteur, que les infidelles dans leurs disputes en vouloient au Sacrifice de l'Autel, & que les Chrestiens, qui repoussoient leur insulte, estoient bien éloignez de la fausse creance de Geneve. Il ne faut que faire un peu d'attention à la calomnie des Idolâtres & à la réponse de Iustin, pour en estre convaincu.

Les Idolâtres accusoient les Chrestiens d'immoler un homme, d'en manger la chair, & d'en boire le sang. Qui peut avoir donné couleur à ce reproche? Est-ce la foy des Calvinistes? Nullement. Ils n'immolent point le corps de IESUS-CHRIST, ils ne font point de sacrifice, ils n'en admettent point, ils ne mangent point sa chair de la bouche du corps. Si Iustin eust esté dans leur sentiment, il luy estoit facile de fermer la bouche à ses calomniateurs. Il ne falloit que leur dire en se joüant: Nous ne sacrifions point de victimes au Dieu que nous adorons, nous ne sçavons ce que c'est

que d'Autels, nous les rompons, nous les abatons, nous les demolissons. Le pain que nous prenons, n'est point la chair d'un homme ; *c'est du blé, c'est un aliment qui rassasie le ventre.* Le vin que nous beuvons, n'est point le sang humain ; *c'est du fruit de la vigne, c'est du vin tiré de la cave.* Mais ce sçavant Pere ne répond pas de la sorte.

[ Apres, dit-il, que celuy qui preside, a fait l'Eucharistie, & que tout le peuple luy a répondu par ses acclamations, ceux que nous appellons Diacres, distribuent à chacun des assistans le pain & le vin avec l'eau déja consacrez, & en portent aux absens. Et nous donnons à cette viande le nom d'Eucharistie, à laquelle il n'est permis à personne de participer sinon à ceux qui croyent que ce que nous enseignons, est veritable, & qui ayant esté lavez de l'eau du Baptesme pour la remission de leurs pechez & pour leur regeneration, vivent selon les enseignemens de IESUS-CHRIST. Car nous ne prenons pas ces choses comme un pain commun ny comme un breuvage ordinaire ; mais on nous a enseigné que comme IESUS-CHRIST nostre Sauveur incarné par la parole de Dieu, a eu une chair & du sang pour nostre salut, en la mesme maniere la viande qui a esté consacrée par la parole de la priere qui procede de luy, & de laquelle nostre sang & nos chairs sont nourries par immutation, est la chair & le sang du mesme IESUS-CHRIST fait chair. Car les Apostres dans leurs memoires, que nous appellons Evangiles, nous ont enseigné que IESUS-CHRSIT

le leur avoit ainsi ordonné, & qu'en prenant le pain & le consacrant, il dit : *Faites cecy en memoire de moy, Cecy est mon corps.* Et que prenant pareillement le calice, & le consacrant, il dit : *Cecy est mon sang.* ]

Qu'y a-t'il dans cette declaration si naïve, si sincere, si nette, qui convienne à la Cene Calviniste ? Qu'y a-t'il qui ne soit egalement conforme à la creance & à l'usage de l'Eglise Catholique ? Il marque expressément les paroles de la consecration, dont l'Eglise se sert depuis l'institution du Sacrement : *Cecy est mon corps.* Les Calvinistes n'en usent point dans leur Cene. Ils rejettent cette pratique comme une espece de charme & d'enchantement. Il exprime le changement reel & substantiel du pain & du vin au corps & au sang de IESUS-CHRIST. Les Calvinistes n'en veulent point. Il dit que le pain consacré est le corps du Fils de Dieu, en la mesme maniere que le Fils de Dieu en s'incarnant a pris ce corps pour nous sauver. Les Calvinistes disent que ce n'est que la figure. Il dit qu'on le porte à ceux qui sont absens; d'où il s'ensuit que l'existence du corps de IESUS-CHRIST dans le Sacrement n'est pas passagere dans le seul usage, mais permanente. Les Calvinistes ne s'en mettent pas en peine, parce qu'ils croyent qu'il n'est permanent que par la foy & dans le seul usage. L'opposition peut-elle estre plus grande ? Et n'est-il pas evident que la réponse de Iustin à la calomnie des Payens, est toute dans l'esprit de l'Eglise, & qu'il n'y a rien qui ne soit infiniment éloigné de celuy de Geneve ?

Mais je trouve dans un autre traité de ce meſme Pere une ſeconde preuve, qui nous mettra dans un grand jour la creance du premier ſiecle, & la maniere dont les Peres juſtifioient le Sacrifice des Chreſtiens contre les accuſations injuſtes de leurs ennemis. C'eſt dans ſon dialogue avec Tryphon, où d'abord qu'il eſt entré en matiere, & qu'il s'eſt defait de quelques railleurs qui ſe moquoient de ſa doctrine, il demande à ce Philoſophe Iuif ce qu'il trouve à reprendre dans le Chriſtianiſme, & s'il croit tous les bruits qu'on fait courir de ceux qui en font profeſſion, comme s'ils devoroient la chair humaine. τοῦτο δ' ἔστιν ὃ λέγω, μὴ καὶ ὑμεῖς πεπιστεύκατε περὶ ἡμῶν, ὅτι δὴ ἀθέμιτα ἀνθρώπων. Voila déja bien du bruit qui interrompt le ſilence de noſtre adverſaire, bruit du coſté des Payens, bruit du coſté des Iuifs, bruit du coſté des Chreſtiens, qui ne demeurent pas ſans défenſe. Ecoutons ce Pere qui parle pour eux. Apres avoir fait un long diſcours de l'ancien Teſtament & du nouveau, qui luy avoit ſuccedé, il tombe ſur le ſujet du Sacrifice des Chreſtiens, qui eſtoit l'occaſion de cette infame calomnie, dont on les avoit noircis. Sur quoy il dit trois choſes remarquables.

La premiere, [ Que le myſtere de l'Agneau que Dieu avoit commandé d'offrir pour la Paſque, eſtoit la figure de Iesus-Christ, du ſang duquel les fidelles, ſelon la foy qu'ils ont en luy ; oignent leurs maiſons, c'eſt à dire, eux-meſmes. ]

La ſeconde, [ Que l'oblation de la fleur de farine, qu'on offroit pour les lepreux, eſtoit la figure du pain de l'Euchariſtie. ]

ἔτι δὲ καὶ ἐν παντὶ τόπῳ θυσία καθαρὰ προσφέρεται τῷ ὀνόματι μου, καὶ τοῦτο εἶπεν περὶ τῶν ἐθνῶν τῶν προσφερόντων αὐτῷ θυσίαν, τοῦτ' ἔστι τὸν ἐξ ἡμῶν ἄρτον τῆς εὐχαριστίας, &c.

La troisiéme, [ Que Malachie, l'un des douze Prophetes de l'ancien Testament, parlant du Sacrifice des nations, que nous offrons par toute la terre, c'est à dire, du pain de l'Eucharistie, avoit predit que nous devions glorifier le nom de Dieu, & que les Iuifs au contraire le profaneroient. ]

A juger sans préoccupation de la pensée de ce Pere, pouvoit-il mieux nous donner à connoistre que le Sacrifice de l'Eucharistie est un vray Sacrifice, qu'en disant que c'est *le Sacrifice des nations*, que Dieu a preferé aux sacrifices des Iuifs, sacrifice dont l'Agneau Paschal & la fleur de farine qu'on offroit pour les lepreux, qui estoient de vrais sacrifices, n'estoient neantmoins que la figure ? Pouvoit-il mieux justifier ce Sacrifice de la calomnie publique à l'égard des Iuifs, qu'en disant que c'est cette oblation pure, ce Sacrifice saint & innocent, long-temps auparavant predit par le Prophete Malachie, qui devoit donner plus de gloire à Dieu, que tous les sacrifices sanglans de l'ancienne loy ?

## Article III.

*Le silence des Payens détruit par le témoignage de Tertullien, d'Athenagore, d'Origene, de Minutius Felix, de saint Augustin, & de Prudence.*

OV est donc ce silence artificieux des premiers siecles, dans lequel on veut ensevelir la memoire du Sacrifice de la Messe, comme

comme si les Chrestiens ny les Payens n'en avoient jamais parlé ? Si les Payens ne l'eussent point attaqué, pourquoy Iustin se fut-il mis en peine de le défendre ? Mais pourquoy Tertullien se fut-il plaint de l'imposture des Gentils, qui accusoient les Chrestiens d'immoler un enfant, & d'en manger la chair ? *De Sacramento infanticidij & pabulo inde.* Pourquoy Athenagore eût-il parlé des festins de Thyeste, si on ne nous les eust reprochez ? Pourquoy Origene eût-il dit que les Iuifs estoient les premiers auteurs de cette noire calomnie, & [ que pour décrier le Christianisme dans sa naissance, ils publioient par tout que la coûtume des Chrestiens estoit d'immoler un enfant, & de manger chacun un morceau de sa chair? ] Pourquoy Minutius Felix eut il si exactement décrit toutes les circonstances de cet execrable sacrilege ? Pourquoy eût-on fait tant d'Apologies, pour en effacer la tache, & soûtenir l'innocence des Chrestiens ?

*Tertull. c. 7. Apologet.*

*Athenagor. orat. pro Christ.*

Apparet sanè nihil secùs egisse ac Iudæi in ipsis Christianæ Religionis & veræ disciplinæ primordiis factitabant, qui ad nostræ doctrinæ notam & infamiam illud dissemina-rent, quòd Christianis puerum aliquem immolandi mos esset, cujus & carnem singuli degustarent. *Origen. l. 6. contrà Celsum. Minutius Felix in Octavio initio.*

Que l'Auteur n'use point icy de dissimulation ny de feinte. Qu'il parle franchement. Les ennemis des Chrestiens ne leur ont-ils pas reproché qu'ils immoloient un homme dans leurs sacrifices, & qu'ils en mangeoient la chair ? Il ne le peut nier sans contredire tous les Peres, qui en font le sujet de leurs plaintes & de leurs Apologies. S'il est vray que les Payens leur ont fait un reproche si outrageux, quel estoit l'objet de cette accusation calomnieuse? N'estoit-ce pas l'Eucharistie? S'il n'en convient pas avec moy, qu'il me dise donc pourquoy Iustin en entreprend la defense devant l'Empe-

reur Romain, & par suite devant toute la terre. A-t'on coûtume de se justifier d'une chose dont on n'est point accusé? Ne sçavoit-il pas les mauvais desseins de ses adversaires? Semoient-ils ces bruits en cachette? N'avoient-ils pas *l'art & la liberté de parler?* Ne le faisoient-ils pas dans toutes sortes de rencontres jusques sur les Tribunaux, où les accusations ne peuvent estre secretes? Les Iuges ne leur demandoient-ils pas raison des rumeurs que leurs sacrifices nocturnes excitoient parmy le peuple? Les hommes sçavans ne s'en informoient-ils pas par leurs lettres & par leurs écrits? [ Quittez, je vous prie, disoit ce Payen écrivant a S. Augustin, quittez les armes de l'eloquence, qui vous ont acquis tant de gloire: laissez-moy ces argumens de Chrysippe que vous avez coûtume d'employer dans la dispute: n'usez point des subtilitez de la dialectique, qui n'a de force que pour nous faire douter de toutes choses. Dites-moy en verité, qui est ce Dieu que vous vous appropriez vous autres Chrestiens, & que vous feignez de voir present en des lieux secrets & inconnus. Car nous autres nous adorons nos Dieux en plein jour, à la veuë & au sçeu de tout le monde, & nous les rendons propices par des victimes agreables. ]

Qui est ce Dieu que les Chrestiens *s'approprient*, sinon IESUS-CHRIST? Où croyoient-ils *le voir present*, sinon dans l'Eucharistie? Quel sens plus naturel peut-on donner à ces demandes? Que peut-on opposer aux sacrifices publics de Idolâtres, que le Sacrifice du corps de IESUS-CHRIST, qu'on cachoit avec tant

*Epist. Vienn. & Lugdun. Ecclesiæ ad Christianos Phryg. apud Euseb. l. 5. hist. c. 1.*

*Quis sit iste Deus, quem vobis, Christiani, quasi proprium vendicatis, & in locis abditis præsentem vos videre componitis? Nos enim Deos nostros luce, palam, ante oculos atque aures omnium mortalium piis precibus adoramus, & per suaves hostias propitios nobis efficimus.*
*Maximus Madaur. ad Aug. ep. 45.*

de soin aux yeux des hommes prophanes ?

L'Auteur qui a bien reconnu la force de ce témoignage d'un Payen, l'a voulu éluder par une traduction violente & infidelle. Car au lieu de dire, *qui est ce Dieu que vous feignez de voir present en des lieux cachez* ? il tourne, *quel est ce Dieu que vous feignez estre present, & vous voir dans les lieux cachez* ? Mais il est tout visible que ce n'est point là la pensée de ce Payen, par deux raisons qui convaincront tout esprit tant soit peu raisonnable : La premiere est que Maxime parle d'un Dieu qui est propre des Chrestiens, *quem vobis quasi proprium vindicatis*. Il ne parle donc pas de cet œil de la Divinité, qui voit tout & qui découvre ce qui se passe dans les lieux les plus secrets : Les Payens en avoient la connoissance : Il ne pouvoit pas dire qu'elle fust propre des Chrestiens, puisque les livres des Philosophes en sont tous pleins. La seconde, parce qu'il parle d'une presence de Dieu que les Chrestiens feignoient, *quem præsentem vos videre comminiscitis*. Il ne parle donc pas de l'immensité de Dieu, qui est present à toutes choses, mesme les plus secrettes : Les Philosophes Payens ne la prenent pas pour une feinte. Qu'on dise à un Payen, les Chrestiens voyent leur Dieu present dans leurs assemblées secrettes, *in conventiculis secretioribus* ; il peut bien répondre, c'est une feinte : mais quand on luy dira, le Dieu des Chrestiens les voit dans leurs assemblées secrettes ; il répondra, vous ne m'apprenez rien de nouveau, mais il ne dira jamais que c'est une feinte. Ny les Chrestiens, ny les Payens ne feignent point

que Dieu eſt preſent, ils en ſont perſuadez, ils le publient hautement. Que ſert de fermer nos conſciences, dit Seneque, & de cacher nos penſées ? Nous ſommes expoſez aux yeux de Dieu, *patemus Deo.* Il eſt donc evident que la curioſité de Maxime donnoit une atteinte au Sacrifice de l'Euchariſtie, où IESUS-CHRIST ſe rend preſent ſous les eſpeces viſibles, & que de là venoit ce bruit qui couroit parmy les infidelles, que les Chreſtiens voyoient leur Dieu preſent dans leurs aſſemblées ſecrettes.

Nous en ſerons encore mieux éclaircis, ſi nous nous ſouvenons de ce que le Poëte Chreſtien fait dire au Prefet de Rome, qui interrogeoit ſaint Laurent, dont il décrit le martyre.

*Aurel. Prudent. quarti ſæculi autor.*

*Hunc eſſe veſtris orgiis*
*Moremque & artem proditum eſt,*
*Hanc diſciplinam fœderis,*
*Libent ut auro Antiſtites,*
*Argenteis ſcyphis ferunt*
*Fumare ſacrum ſanguinem*
*Auroque nocturnis ſacris*
*Adſtare fixos cereos.*

Soit que Prudence ſe donne la liberté de faire parler le Tyran ſelon ſon ſens, ſoit qu'il faſſe un fidelle recit de ſes propres paroles, il ſuffit de ſçavoir que cet Auteur eſt du quatriéme ſiecle, pour connoiſtre quel eſtoit le reproche des Payens de ce temps-là. Ce ſang fumant dans les vaſes d'or, montre ſans doute qu'ils avoient oüy parler du calice de l'Euchariſtie plein du ſang de IESUS-CHRIST, & que c'eſtoit ce Sacrifice qui avoit donné lieu à tous leurs ſoupçons & à toutes leurs calomnies. Ie

n'ignore pas que les abus pleins d'impieté & de fureur, que les heretiques de ce temps-là commettoient dans l'usage, ou plûtost dans la profanation des divins mysteres, augmenterent notablement l'horreur que les infidelles en avoient conceu par la malice des Iuifs, qui furent les premiers auteurs de cette imposture, selon le témoignage d'Origene. Ie sçay ce que saint Irenée raconte des abominables pratiques des Gnostiques, que la pudeur m'oblige à taire en ce lieu, parmy lesquelles ils prononçoient ces paroles : *Cecy est le corps de* IESUS-CHRIST, *Cecy est la Pasque : C'est pourquoy nos corps souffrent, & sont contraints de confesser la passion de* IESUS-CHRIST. Ie sçay qu'un infame Magicien, nommé Marc disciple de Valentin, contrefaisant nos Sacrifices, changeoit par ses prestiges la couleur du vin blanc en couleur de sang, & le donnoit à boire à ses disciples, pour attirer leur admiration, & les infatuer de l'estime de sa personne.

*Vide Irenæum l. 1. c. 8. & 9. S. Epiphan. hæresi 26.*

Aiunt tria pocula apud illos candidissimo ex vitro comparari, in quæ album vinum infusum, dum illam quam putant Eucharistiam, revera autem incantamenta peragunt, subitò commutatur, ut aliud sanguinei, aliud purpurei, aliud cærulei coloris appareat. S. *Epiphan. hæresi* 54.

Mais cela mesme confirme ce que je dis, & fait voir de plus à qui a tant soit peu de lumiere & de discernement, quelle estoit la creance des premiers Chrestiens touchant l'Eucharistie par celle mesme de leurs plus grands ennemis. Car pourquoy ce changement prodigieux du vin en couleur de sang, sinon pour imiter les fidelles, qui croyoient effectivement boire le sang de IESUS-CHRIST ? Pourquoy ces corps ensanglantez & meurtris des petits enfans, qu'ils couvroient de farine, sinon pour contrefaire l'immolation du corps de IESUS-CHRIST couvert sous les especes du vin ?

Pourquoy ces paroles de la consecration, *Ceey est mon corps*, sinon parce qu'ils avoient appris qu'on en usoit dans les Liturgies des fidelles?

## ARTICLE VI.

*Le silence des Payens détruit par la dispute de saint Augustin avec Fauste Manichéen, & par celle de saint Isidore avec le Iuif Benjamin.*

APRES toutes ces raisons si fortes, & si conformes au bon sens, qui montrent que le silence des Payens sur le sujet de l'Eucharistie, n'est qu'une supposition inventée, à dessein d'éluder le témoignage des Anciens, & d'affoiblir les preuves de leur foy touchant la transsubstantiation & la presence reelle; I'adjoûte encore la dispute de Fauste, ce fameux chef des Manichéens avec saint Augustin, qui peut suffire toute seule pour obliger les plus opiniâtres partisans de l'erreur à reconnoistre que les infidelles & les heretiques des premiers siecles se prevaloient de la doctrine de l'Eucharistie, pour refuter les objections que les Chrestiens faisoient aux uns contre leurs erreurs, aux autres contre le culte de leurs Dieux? Les Manichéens distinguoient deux IESUS, l'un passible, l'autre impassible, & disoient que l'impassible IESUS s'estoit servi du corps de leur IESUS passible, pour endurer dans la Croix. A cette extravagance ils en joignoient une autre encore plus ridicule: car ils croyoient que le corps de leur IESUS passible estoit en-

fermé dans tous les fruits de la terre, & lié aux troncs des arbres, qu'ils appelloient les croix de IESUS. Saint Augustin releve cette faute avec des termes pleins de douceur & de force. [Vous assurez, leur dit-il, par une erreur fort grossiere, mais vous l'assurez pourtant, que vostre CHRIST naist tous les jours, & qu'il meurt tous les jours. Peut-estre que c'est en la personne de ceux qui croyent en luy, & qui souffrent, ou qui donnent leur vie pour luy. Non, dites-vous, ce n'est pas là qu'il endure, mais dans les pourreaux, & dans le pourpié, & dans les autres choses de cette nature. O la grande folie! ô l'aveuglement extrême!] Voila comme saint Augustin attaque les Manichéens. Que repartent ces heretiques? Ils repoussent ce reproche par un autre, & disent que les Chrestiens n'ont pas sujet de s'étonner s'ils croyent que IESUS-CHRIST est enclos dans toutes les viandes qu'ils prennent, puis qu'ils tiennent eux-mesmes qu'il est enclos dans le pain. [Nous croyons, disent-ils, que toute l'étenduë de l'air est le lieu où repose le saint Esprit, & que la terre estant renduë feconde par l'infusion de sa vertu, engendre le passible IESUS, qui est la vie des hommes, pendu & attaché à tout bois. C'est pourquoy le mesme sentiment de Religion que nous avons à l'égard de toutes ces choses, vous l'avez à l'égard du pain & du calice.] Que l'Auteur fasse reflexion sur cette replique, & qu'il juge si elle ne détruit pas absolument son silence imaginaire. C'est la repartie d'un heretique, & d'un heretique qui répond aux Chrestiens, qui

le blâment de ce qu'il enferme le corps de IESUS-CHRIST dans tous les alimens & dans tous les fruits de la terre, d'un heretique qui leur replique qu'ils l'enferment eux-mesmes dans le pain & dans le calice: Qu'ils ne doivent point condamner dans les autres un point de Religion qu'ils tiennent, & qu'ils pratiquent eux-mesmes. Il parle donc de l'Eucharistie, puis qu'il parle du pain & du calice, qui est l'objet de leur Religion. Il fait donc mention *de la presence reelle du corps de* IESUS-CHRIST, puis qu'il dit que les Chrestiens croyent qu'il est enclos dans le pain & dans le calice, comme les Manichéens dans tous les fruits de la terre. Il veut donc *s'en prevaloir*, puis qu'il fait retomber sur eux le mépris qu'ils faisoient de ses dogmes. Où est ce grand & mysterieux silence des heretiques? Ce n'est pas tout. Il faut voir ce que saint Augustin répond à son tour. Ne dement-il pas aussi-tost ce Manichéen? Ne luy dit-il pas qu'il se trompe, & que les Chrestiens ne sont pas si simples, que de croire que le corps de CHRIST soit dans le pain, qu'il en est aussi éloigné que le Ciel l'est de la terre, qu'il est monté sur le thrône de la gloire, & qu'il ne viendra qu'au jour du rétablissement de toutes choses: Qu'un corps ne peut pas estre *un & mesme en deux lieux à la fois, estre present en un lieu d'une presence visible, & en l'autre d'une presence invisible*? C'est assurément ce qu'il luy devoit dire, selon les principes de l'Auteur; & comme il estoit infiniment éclairé, il n'y eust jamais manqué, s'il eust esté Calviniste. Mais il ne dit rien de tout

cela, & la chanſe à ce coup eſt bien tournée. Le ſilence n'eſt plus du coſté des infidelles, il eſt du coſté des Chreſtiens. Saint Auguſtin ne s'inſcrit point en faux contre ſon adverſaire, il ne nie pas que le corps de IESUS CHRIST ſoit dans l'Euchariſtie; mais il dit, [ Qu'il s'étonne comment Fauſte aſſure que noſtre Religion à l'égard du pain & du calice, eſt la meſme que la ſienne, veu que c'eſt ſacrilege, & non pas Religion, au regard des Manichéens, de boire du vin. Qu'ils reconnoiſſent leur Dieu dans la grappe, mais qu'ils le deſavouënt dans la cuve. Quant à nous, que noſtre pain & noſtre calice n'eſt pas un pain commun ny du vin ordinaire, comme ſi IESUS-CHRIST eſtoit lié aux épics & aux ſermens, ainſi qu'ils s'imaginent. Que c'eſt un pain myſtique, qui n'eſt point fait le corps de IESUS-CHRIST quand il naiſt de la terre, mais quand il eſt conſacré d'une certaine maniere. Par conſequent que quand il ne l'eſt pas, ce n'eſt point un Sacrement de Religion, mais un aliment qui ſert à la refection du corps. Qu'il a donc tort de mettre en comparaiſon noſtre pain & noſtre calice, & de ne faire point de difference entre noſtre Religion, & une erreur auſſi écartée de la verité que la ſienne: Qu'en cela il eſt plus déraiſonnable que quelques-uns, qui croyent, à cauſe du pain & du calice, que nous adorons Ceres & Bacchus. ]

A la fin les Payens rompent le ſilence, auſſi bien que les heretiques, & nous reprochent que nous adorons Ceres & Bacchus, auſſi bien qu'eux. L'Auteur meſme eſt contraint de l'a-

Cur autem arbitretur Fauſtus panem nobis eſſe religionem circa panem & calicem, neſcio; cùm Manichæis vinum guſtare non religio, ſed ſacrilegiũ ſit. In uva enim agnoſcunt Deum ſuum, in cupa nolunt, quaſi aliquid eos calcatus & inclusus offenderit. Noſter autem panis & calix, non quilibet, (quaſi propter Chriſtum in ſpicis & ſarmentis ligatum, ut illi deſipiunt) ſed certa conſecratione myſticus, fit nobis corpus Chriſti, non naſcitur. Proinde quod non ita ſit, quamvis ſit panis & calix, alimentum eſt refectionis, non Sacramentum Religionis. S. *Aug. l.* 20. *contra Fauſtum c.* 13.

Quomodo ergo comparas panem & calicem noſtrũ, & panem Religionem dicis errorem longè à veritate diſcretum: pejus deſipiens quàm nonnulli, qui nos

propter panem & calicem cererem ac liberum colere existimant. *Paulò infrà eod. capite. I. Part. ch. 9. page* 189.

vouër. *Nous trouvons qu'on a reproché aux Chrestiens de servir Ceres & Bacchus sous pretexte du pain & du vin.* Tant il est difficile de cacher long-temps une fausseté sans qu'elle se découvre d'elle-mesme : mais il falloit encore avoüer franchement la cause de ce reproche. Pourquoy donc nous reprochent-ils que nous servons Ceres & Bacchus ? *Propter panem & calicem*, à cause du pain & du calice. Ils nous reprochent donc que nous servons du pain à Ceres & du vin à Bacchus : Car autrement sous quel pretexte diroient-ils que nous les servons & les adorons ? Certainement il faut dire que c'est pour l'une de ces deux causes, ou parce que nous offrons à Dieu le pain & le vin Eucharistique, ou parce que nous les adorons, ou pour tous les deux ensemble. Si c'est parce que nous les offrons à Dieu, voila un Sacrifice qu'on ne pratique point à Geneve. Si c'est parce que nous les adorons, voila un culte de latrie qui n'est point receu à Charenton. Cependant les Payens nous reprochent l'un ou l'autre, ou tous les deux ensemble. *Qui nos propter panem & calicem Cererem ac Liberum colere existimant.* Il n'y a donc plus de silence pour eux. Et si je ne me trompe, les Iuifs seront aussi de concert, & ne manqueront pas de former leurs plaintes contre nous, de ce que *nous avons établi la sainteté du Service divin dans du pain, au lieu que la loy l'établit dans le sang des Sacrifices.* Ie prens librement cette remarque chez l'Auteur mesme, & il ne doit pas s'offenser que je retire de ses mains ce qui nous appartient ; chacun prend le sien où il le trouve.

*L'Auteur page* 189. *I. Part. ch. 9.*

I'avois déja montré par le témoignage d'Origene, que les Iuifs furent les premiers ennemis du Sacrifice des Chreſtiens, qui tâcherent de le décrier par leurs calomnies, & de le rendre odieux à tout le monde. En voicy un exemple que l'Auteur a produit avec beaucoup d'adreſſe, non pour en tirer aucun avantage, mais pour nous oſter l'envie de nous en ſervir. Il eſt trop illuſtre pour le luy abandonner, & ſouffrir qu'il demeure inutile entre ſes mains.

Saint Iſidore de Damiette écrivant à un Iuif, nommé Benjamin, qui nous accuſoit d'avoir changé les Sacrifices de la loy, luy répond en peu de mots. [ Vous dites que cette eſpece d'oblation nouvelle & étrangere, dont l'Egliſe ſe ſert, n'eſt qu'une invention humaine, parce qu'elle établit la ſanctification dans le pain, au lieu que la loy preſcrit & établit les Sacrifices dans le ſang. Mais comment ne voyez-vous pas, vous qui faites gloire de ſuivre la loy ſans la ſçavoir, que la loy ordonnoit qu'on fiſt ces Sacrifices ſanglans hors du Sanctuaire dans le porche du Temple, au lieu que les pains de propoſition eſtoient mis ſur la table qui eſtoit au dedans, & que la veuë en eſtoit défenduë au peuple, au rang duquel vous eſtes, vous qui n'avez pas connu juſqu'icy cette verité cachée dans la loy que je viens de vous declarer. ]

Souffrez que je m'éclairciſſe avec vous ſur ce paſſage. Benjamin blâme l'oblation du pain qui eſt en uſage dans l'Egliſe. Cette oblation n'eſt autre que l'Euchariſtie; cela eſt evident, vous n'en pouvez diſconvenir. Pourquoy la blâme-t'il ? Parce qu'elle eſt contre la loy.

Pourquoy contre la loy? *Parce que la loy établit le Sacrifice dans le sang, & l'Eglise l'établit dans le pain.* Donc ce Iuif blâme l'Eucharistie comme un Sacrifice qui est contre la loy. Donc l'Eucharistie passe pour un Sacrifice dans sa pensée. De qui l'a-t'il appris? Qui luy a dit que l'Eucharistie estoit le Sacrifice des Chrestiens? S'il y eust eu des Calvinistes en ce temps-là, luy eussent-ils donné cette impression? Mais que repond saint Isidore? Nie-t'il que ce soit un Sacrifice? Tout au contraire, il prouve qu'il est plus excellent que tous les autres. Comment le prouve-t'il? Par l'exemple des pains de proposition, qui estoient offerts dans un lieu plus saint, cachez au dedans du Sanctuaire, éloignez de la veuë du peuple, qui est une marque d'une singuliere reverence: Et neantmoins ce n'estoit que la figure du pain celeste, qui est tous les jours offert sur les Autels par les mains des Prestres.

## ARTICLE V.

### *Le silence des Payens détruit par l'Auteur mesme.*

Facilè adducimur Augustinum, præ aliis acuto perspicacique ingenio virum, sua tempestate non fuisse ausum diserte veritatem proloqui, quæ jam casum magna ex parte dederat. Vidit omnino pius homo,

OÙ est donc ce silence de l'Antiquité que vous avez inventé? Car il faut que je vous le demande encore une fois. Quoy donc? Les Payens n'ont-ils point calomnié le Sacrifice des Chrestiens? Les Iuifs ne l'ont-ils point relevé? Les heretiques des premiers siecles ne l'ont-ils point profané? Les Chrestiens n'ont-ils rien dit pour sa défense? Les Calvinistes &

les Sacramentaires n'en ont-ils rien avoüé? Zuingle ne dit-il pas nettement que saint Augustin tenoit en secret la presence figurée du corps de IESUS-CHRIST, mais qu'il ne s'osoit pas declarer, parce que l'Eglise estoit déja corrompuë, & imbuë de l'opinion de la presence reelle?

quid hoc Sacramentum effet, & in quem usum esset institutum. Verùm invaluerat opinio de corporea carne. *Zuingl. in comment. de vera & falsa relig. pag. 214. edit. Tigur.*

Mais vous-mesme, Monsieur, n'en dites-vous rien? O que la verité est forte! Elle sort de la bouche mesme de ceux qui la retiennent en injustice. L'Auteur fait tout ce qu'il peut pour nous persuader que la foy de l'Eglise Romaine touchant le Sacrifice de l'Eucharistie, a esté inconnüe dans les premiers siecles: Que les anciens Peres l'ont laissée au bout de leurs plumes, sans qu'il en soit rien échapé dans leurs écrits: Que les Iuifs n'en ont rien marqué dans leur Talmud: Que les Philosophes n'en ont rien dit: Et qu'il ne s'en voit *ny ombre ny vestige dans l'Antiquité*. Et neantmoins six lignes apres cette longue amplification, pleine de chaleur & de vehemence, il fait luy-mesme dire aux esclaves des Chrestiens, esclaves qui estoient Payens, comme Eusebe le remarque, & que les Tyrans forçoient par la rigueur des supplices, de découvrir les secrets de leurs maistres: Il leur fait, dis-je, confesser, *Qu'ils avoient oüi dire qu'ils recevoient dans la communion le corps & le sang de* IESUS-CHRIST. *Et que ces persecuteurs prenant cela comme s'il eust esté fait reellement, contraignoient par des tourmens Sancus & Blandine deux Martyrs, à leur confesser que cela estoit ainsi.*

*I. Part. c. 9. pag. 118. & 119.*

*I. Part. c. 9. page 189.*

Qui croiroit qu'un homme d'esprit, qui

nous vient de dire que jamais les Payens n'ont parlé aux Chrestiens de la presence reelle, qu'il ne s'en voit ny ombre ny vestige dans l'Antiquité, en un moment s'oublie de son discours, & nous raconte une histoire, où il n'y a pas jusqu'aux esclaves qui n'ayent oüi dire, à ce qu'il témoigne, que les Chrestiens reçoivent dans la communion le corps & le sang de IESUS-CHRIST? Qui l'obligeoit à se dedire? Qui le pressoit de détruire luy-mesme la fable de son silence, aussi-tost qu'il l'avoit produite? Qui le contraignoit de nous donner cet avantage? Mais il adjoûte, *Que Blandine en les desabusant, leur dit qu'il n'y avoit pas d'apparence que cela fust vray, puisque les Chrestiens par exercice de devotion s'abstenoient de manger des chairs qui leur estoient permises.* C'est ce qui vous surprendra encore plus, de dire qu'un homme d'esprit, qui doit estre exact en ce qu'il avance dans une dispute de cette importance, & prendre garde de ne rien dire qui donne prise à son adversaire, falsifie à plaisir les actes d'un Martyre si celebre, si ancien, & si connu aux sçavans; cite Oecumenius qui n'en dit mot, au lieu d'Eusebe qui les a inserez dans son histoire; prenne Sancus pour Sanctus; & ce qui est étrange, fasse dire à Blandine par une supposition qui n'est pas supportable, que les Chrestiens ne reçoivent pas reellement le corps & le sang de IESUS-CHRIST, au lieu qu'elle dit en termes formels, *Que les Chrestiens sont bien éloignez de manger leurs enfans,* (c'est le crime que les Tyrans vouloient tirer de sa bouche) *puis qu'il ne leur estoit pas seule-*

*Page* 189.

*Euseb l.* 5. *hist. c.* 1.

Il devoit dire Biblias au lieu de Blandine, s'il eust pris cette histoire dans sa source, & s'il eust suivy les meilleurs interpretes.

*ment permis de prendre le sang des animaux.*

Certes, Monsieur, dites desormais tout ce qu'il vous plaira, vous me ferez toûjours suspect. Ie n'ay que faire du témoignage de Iulien l'Apostat pour vous convaincre. Saint Ierôme dit qu'il composa sept livres, pour décrier la Religion Chrestienne, durant son voyage & ses entrepriſes contre les Perſes. Saint Cyrille n'en compte que trois, & ne les refute pas ſi amplement, qu'il n'omette beaucoup de choſes, ainſi qu'il le declare en cent endroits. *a* C'eſt pourquoy quand il auroit affecté de paſſer ſous ſilence tous les reproches de Iulien contre l'Euchariſtie, il n'y auroit pas lieu de s'en étonner, puiſque par voſtre aveu c'eſtoit le temps *de ces reticences, qui eſtoient familieres aux Peres du quatriéme & cinquiéme ſiecles.* Cependant ſi vous avez pris la peine de lire vous-meſme la défenſe de ce Pere que vous citez, vous avez dû faire reflexion que ce miſerable Apoſtat, contre lequel il écrit, parle tout comme les Calviniſtes du Sacrifice des Chreſtiens, de leurs Autels, & de leurs Reliques, & de leurs ceremonies. Cela, Monſieur, vous devoit étonner, de voir d'un coſté un impie qui tient voſtre langage, & ſaint Cyrille de l'autre, qui luy repart qu'il eſt *un railleur, un Apoſtat, un Sophiſte, qui n'uſe que de raiſons captieuſes, & qui ne dit rien à propos.*

*a* L. 4. *page* 143. L. 5. *page* 161. L. 6. *page* 193. L. 7. *page* 229. L. 8. *page* 277. L. 9. *page* 321. L. 10. *page* 351.

En effet, Iulien ne reproche-t'il pas aux Chreſtiens l'honneur qu'ils rendent aux Reliques des Martyrs? Ne les blâme-t'il pas *d'avoir adjoûté à un mort*, il veut dire à IESUS-CHRIST crucifié, *pluſieurs autres par une ſu-*

πολλὰς ἐπεισάγοντες τῷ παλαιῷ νεκρῷ τὰς τῶν

σφάτους νεκρούς. l. 10. page 335. πάντα ἐπλήρωσατε τάφων καὶ μνημάτων. ibid. ὑμεῖς δὲ οἱ τῇ κυριλῷ θυσίαν εὐχόμενοι καὶ Ἰεροσολύμοις καὶ πάσης ἐθνετε. t. 9. page 306.

*persistion execrable, & d'avoir rempli le monde de sepulchres ?* C'est ainsi que cet Athée parle des tombeaux des Martyrs, sur lesquels on avoit coûtumé de celebrer le Sacrifice. Ne leur demande-t'il pas pourquoy adorant le Dieu des Iuifs, ils ne luy sacrifient point de victimes comme les Iuifs, & d'où vient qu'ils ont inventé un nouveau Sacrifice ? τῇ κυριλῷ θυσίαν εὐχόμενοι. Quel nouveau Sacrifice pouvoient avoir inventé les Chrestiens, sinon le Sacrifice de la Messe ? Les Sacrifices des prieres, de l'encens, des fruits de la terre, de la chair des animaux, n'estoient-ils pas en usage parmy les Payens & parmy les Iuifs ? Qui ne voit donc que ce Sacrifice dont il parle, qui estoit propre des Chrestiens, & qui n'estoit pas commun ny aux Iuifs ny aux Payens, est celuy de la Messe ?

Et saint Cyrille qui evite tant qu'il peut de parler de l'Eucharistie, de peur de violer la discipline de l'Eglise en découvrant la sainteté de nos mysterés aux infidelles, ne dit-il pas cent fois dans le dixiéme livre, répondant à ce reproche, que les Sacrifices des Iuifs n'estoient que des figures, & que nous avons la verité ? Et apres beaucoup de repliques de part & d'autre, ne dit-il pas enfin en termes formels ? [ Les Israëlites ont sacrifié l'Agneau, & de plus ils ont mangé les pains sans levain, selon l'ordonnance de l'ancienne loy : Mais, comme j'ay dit, les choses spirituelles estoient dépeintes dans ces vieilles ombres, & la verité a paru avec éclat. Car IESUS-CHRIST le vray Agneau a esté immolé pour nous, qui est en verité une victime pure & immaculée. Nous avons quitté

les

les figures, parce qu'elles n'estoient plus de saison. Nous avons fait une tres-pure viande, selon les preceptes de l'Evangile: Et nous avons jugé qu'il estoit juste & raisonnable de nous separer spirituellement du levain, c'est à dire, de la malice du diable. Donc, comme j'ay dit, nous avons quitté les figures, & nous accomplissons le vray culte divin, τὴν δὲ ἀληθῆ πληροῦμεν λατρείαν. ] Et un peu plus bas. [ Nous sommes aussi au rang des enfans d'Abraham, & nous faisons estat de l'imiter. Car nous autres nous sacrifions mieux maintenant qu'ils ne faisoient alors. Les figures estoient en vigueur au temps des figures; mais la verité ayant esté manifestée, il faut que le vray culte divin prevale. ] Dites-moy, quelle est cette pure viande, que nous faisons selon les preceptes de l'Evangile, sinon l'Eucharistie? Dites-moy, quel est ce vray culte divin, qui a pris la place des sacrifices anciens, qui n'en estoient que la figure, sinon le Sacrifice de la Messe? Enseignez-moy pourquoy nous sacrifions mieux aujourd'huy qu'ils ne faisoient pour lors, sinon parce que nostre victime est l'Agneau immaculé, que saint Denys appelle *l'Hostie salutaire que nous sacrifions à Dieu*; Saint Iustin, *l'Hostie du nouveau Testament*; Saint Hierôme, *le Sacrifice des Chrestiens*; Saint Augustin, *l'oblation du saint Autel, le tres-veritable & singulier Sacrifice*, qui a succedé à tous les Sacrifices des Iuifs, & dont les victimes anciennes n'estoient que les images. Certes, Monsieur, vous avez trop vanté le silence des Payens; si vous en eussiez moins dit, on vous eust crû davantage.

*l.* 10. *page* 355.

*page* 356.

S. *Dionys.* 3. *de Eccl. Hier.*
S. *Iustin. in Apolog.* 2.
S. *Iren. l.* 4. *c.* 34.
S. *Hieron. in ep. ad Agl.*
S. *Aug. ep.* 59. *l.* 20. *de Civ. Dei c.* 20. *& l.* 17. *c.* 17.
*l.* 3. *de Bapt. c.* 19.
*Lib. de Spir. & litt. c.* 11.

Souffrez donc qu'en finissant ce chapitte, je vous avertisse de deux choses : La premiere, que ce silence qui n'est qu'une supposition sans fondement à l'égard de l'Eglise Catholique, est une verité à l'égard de vostre foy Calvinienne, & qu'il n'y en a ny ombre ny vestige dans ces grandes & generales contestations entre les Chrestiens & les Payens ; qui ébranloient tout l'univers : Qu'elle n'est point mentionnée dans les écrits des Peres : Que les Philosophes n'en ont rien dit : Que si les Chrestiens eussent crû ce que vous enseignez à Geneve, à sçavoir, qu'il y a autant de distance entre le pain de l'Eucharistie & le corps de IESUS-CHRIST, qu'entre le Ciel & la terre ; que nonobstant cette distance, le corps de IESUS-CHRIST est reellement uny à nos ames, quoy qu'il ne soit pas reellement present ; que ce miracle se fait par l'Esprit de Dieu, qui fait *descendre la substance du corps de* IESUS-CHRIST *jusques à nous comme par un canal, quoy qu'il en soit aussi éloigné que le Ciel l'est de la terre* ; si, dis-je, les Chrestiens eussent esté dans cette creance, aussi bien que vous, comme il estoit impossible que les Payens l'ignorassent, il n'est pas aussi croyable qu'ils ne l'eussent point relevée. Car non seulement elle est *incomprehensible à la raison & au sens*, selon le témoignage de Calvin, mais elle porte une contradiction manifeste, qui la met hors de toute la puissance, non seulement des hommes, mais de Dieu mesme. La seconde chose que j'ay à vous dire, est que vous deviez considerer que si les Peres dans leurs disputes, ou dans leurs

*Calvin. l. 4. c. 17. §. 10. 16. 19.*

*Calvin. l. 4. Inst. c. 17. §. 12.*

entretiens avec les Payens, ont esté plus retenus à parler de l'Eucharistie, ils se sont expliquez ailleurs si clairement de la presence reelle, lors qu'il leur estoit permis d'en parler, soit dans les Conciles generaux, ou dans les Synodes, ou dans les Liturgies qu'ils ont dressées, ou dans les livres qu'ils ont faits pour l'instruction des fidelles, qu'il faut estre bien peu versé dans la lecture de leurs écrits, ou bien préoccupé de passion, pour le nier. Nous l'avons déja suffisamment montré dans toutes les parties de cet ouvrage : Neantmoins s'il vous reste encore quelque difficulté sur le sentiment de ces grands hommes, je suis prest de l'écouter, & de satisfaire à tous les textes qui vous paroistront les plus forts contre la veritable doctrine, & contre la foy commune de toute l'Eglise.

---

## Chapitre V.

*Que toutes les preuves que l'Auteur tire du témoignage des Peres, sont captieuses, & ne peuvent servir qu'à le combattre luy-mesme.*

### Article Premier.

*Que l'Auteur mesle sans distinction les preuves Lutheriennes, Zuingliennes, & Calviniennes.*

Comme il n'y a point de si beaux fruits, dont les insectes & les animaux venimeux

ne puissent faire un mauvais suc; aussi n'y a-t'il rien de si bien dit dans les écrits des Peres, qui ne puisse estre mal entendu, quand on le lit avec un esprit envenimé de quelque passion, ou prevenu de quelque erreur. Qu'y a-t'il de meilleur ny de plus beau, *que le froment des éleus, & le vin qui produit les vierges*? Qu'y a-t'il de plus sublime ny de plus divin, que ce que les Saints ont dit du mystere de l'Eucharistie, qui contient l'un & l'autre? Neantmoins les heretiques, qui se sont attachez à leurs ouvrages avec un dessein opiniâtre d'en tirer le venin de leur mauvaise doctrine, les ont tellement deguisez & travestis, que si on ne se defioit de leur surprise, on prendroit les uns pour des Lutheriens, les autres pour des Zuingliens, & les autres pour des Calvinistes. Ie marqueicy particulierement ces trois sortes d'heretiques, soit parce qu'ils composent les trois principales sectes, qui se sont élevées de nostre temps contre le tres-saint Sacrement, soit parce que l'Auteur que je refute, emprunte ses plus fortes armes des uns & des autres. Tantost il paroist tout couvert des armes de Luther, tantost il emprunte celles de Zuingle, tantost il rentre dans Geneve, quand il est obligé à se mettre en defense: Et s'il en falloit juger par ses preuves & par ses réponses, on pourroit douter de sa religion, & croire que tout luy est indifferent, pourveu qu'il attaque l'Eglise Romaine. Mais il ne voit pas qu'en se servant ainsi indifferemment des preuves Lutheriennes, Zuingliennes, & Calviniennes, il se détruit luy-mesme, & qu'il n'est pas possible que les rai-

sons qui sont propres aux Lutheriens & aux Zuingliens, ne ruinent celles des Calviniſtes, vû l'extrême oppoſition qui eſt entr'eux.

Les Lutheriens eſtiment qu'encore que le corps de IESUS CHRIST ſoit reellement & ſubſtantiellement preſent dans l'Euchariſtie, neantmoins la ſubſtance du pain n'eſt point détruite, mais qu'elle demeure apres la conſecration reveſtuë de ſes accidens, comme elle eſtoit auparavant: & ainſi ils nient la tranſſubſtantiation, mais ils ne nient pas la preſence reelle. Ils different d'avec nous au premier point, mais ils conviennent au ſecond: Ils nient la tranſſubſtantiation, parce qu'ils croyent que la ſubſtance du pain ſubſiſte ſous les eſpeces: Ils ne nient pas la preſence reelle, parce qu'ils croyent que le corps de IESUS-CHRIST y eſt auſſi de compagnie.

Les Calviniſtes nient l'un & l'autre, je veux dire la tranſſubſtantiation & la preſence reelle, parce qu'ils croyent que le corps de IESUS-CHRIST eſtant dans le Ciel, ne peut eſtre en meſme temps reellement preſent ſur la terre: Mais ils adjoûtent, ce qui eſt inconcevable, qu'encore que le corps de IESUS-CHRIST ne ſoit point ſur la terre, mais dans le Ciel, & & que noſtre ame ne ſoit point dans le Ciel, mais ſur la terre; neantmoins noſtre ame reçoit reellement & ſubſtantiellement le corps de IESUS-CHRIST, & ce corps de IESUS-CHRIST eſt uny reellemeut & ſubſtantiellement à noſtre ame: *La divine vertu de* CHRIST *ſurmontant*, comme dit Calvin, *toute diſtance* d'une maniere qu'il appelle ailleurs *incompre-*

*Voyez la Confeſſion de Foy des Pretendus Reformez art. 26. 27. 28.*

*Calvin en l'explication de la ſaine doctrine contre Heshuſius. ch. 1. page 844. In optima ineundæ concordiæ ratione. tom. 1. fol. 863. col. 2.*

*hensible, miraculeuse, surpassant les bornes de la nature, & la portée de nos sens.*

Les Zuingliens, qu'on appelle Sacramentaires par une attribution d'un nom commun à une espece particuliere d'erreur contre le saint Sacrement, les Zuingliens, dis-je, nient également & la presence reelle, & la transsubstantiation, & l'union substantielle du corps de IESUS-CHRIST avec nostre ame, & soûtiennent qu'on ne reçoit dans la Cene, que la figure du corps & du sang de IESUS-CHRIST, & non pas la substauce de son corps & de son sang, bien qu'on reçoive les effets de sa Passion & de sa mort.

*Luther. de Cœna Domini.*

La difference de ces opinions met une telle dissension entre les chefs de party, qu'ils se traitent d'heretiques les uns les autres. Luther oste Zuingle du nombre des Chrestiens; Calvin reprend tous les deux, l'un d'avoir trop donné au Sacrement, l'autre de luy avoir donné trop peu. L'un tire les Peres de son costé, l'autre du sien avec tant de chaleur & de contradiction, qu'il est impossible de les accorder.

Si bien qu'il ne faut pas s'étonner si nostre Auteur n'a pû ramasser des sentimens si contraires, sans mettre la confusion dans son propre camp, & se defaire luy-mesme, en pensant nous attaquer par des moyens qui luy font plus de tort qu'à nous. Il faut verifier cecy par les textes des Peres qu'il croit estre les plus forts, & qu'il repete à toute heure. En suite de quoy il sera aisé de montrer la foiblesse & la nullité de tout le reste de ses preuves.

## ARTICLE II.

### *Premier texte pris des Lutheriens.*

### THEODORET.

IE mets le texte de Theodoret au premier rang, parce que c'eſt celuy dont l'Auteur ſemble faire plus d'eſtat : Et afin de luy donner toute la force qu'il peut avoir, je me ſers de la traduction de noſtre Adverſaire. Elle eſt priſe d'un traité de ce Pere en forme de dialogue entre un heretique Eutychien, qu'il appelle *Eraniſte*, & un Orthodoxe, qui eſt luy-meſme.

[ *L'Eraniſte.* C'eſt fort à propos que vous avez émeu le diſcours des divins myſteres. Car je pretens vous montrer par là que le corps de IESUS-CHRIST eſt changé en une autre nature. Répondez donc aux queſtions que je vous feray.

*L'Orthodoxe.* I'y répondray.

*L'Eraniſte.* Comment appellez-vous avant l'invocation Sacerdotale le don qui eſt offert ?

*L'Orthodoxe.* Il n'en faut pas parler ouvertement: car il peut eſtre que nous ſommes écoutez par des perſonnes qui ne ſont pas initiées.

*L'Franiſte.* Répondez obſcurement.

*L'Orthodoxe.* Ie l'appelle un aliment fait de quelques grains.

*L'Eraniſte.* Et comment nomme-t'on l'autre ſymbole ?

*L'Orthodoxe.* On luy donne un nom ordinaire qui deſigne certaine eſpece de breuvage.

*L'Eraniſte.* Mais apres la conſecration comment les appellez-vous ?

*L'Orthodoxe.* Le corps & le ſang de IESUS-CHRIST.

*L'Eraniſte.* Et croyez vous recevoir le corps & le ſang de IESUS-CHRIST ?

*L'Orthodoxe.* Ie le croy ainſi.

*L'Eraniſte.* Comme donc les ſymboles du corps & du ſang du Seigneur *ſont autres avant l'invocation Sacerdotale, mais apres la conſecration ſont changez & ſont faits autres* : de meſme le corps du Seigneur a eſté changé en la ſubſtance divine apres ſon Aſſomption.

*L'Orthodoxe.* Vous vous eſtes enveloppé dans les filets que vous avez vous-meſme tiſſus. Car les ſymboles myſtiques ne quittent point leur propre nature apres la conſecration, puis qu'ils demeurent en leur premiere ſubſtance, en leur premiere figure, & en leur premiere forme. Ils ſont viſibles & palpables, tels qu'ils eſtoient auparavant. Mais on conçoit par l'entendement qu'ils ſont ce qu'ils ont eſté faits, *& on les conçoit, & on les venere comme eſtant ce qu'on les croit.* Comparez donc maintenant cette image avec ſon original, & vous verrez le rapport qu'il y a de l'un à l'autre. Car il faut que la figure reſſemble à la verité. Le corps donc de IESUS-CHRIST garde ſa premiere forme, ſa premiere figure, ſa premiere circonſcription, & pour le dire en un mot, il a la ſubſtance d'un corps. Mais apres la Reſurrection il a eſté fait immortel & incorruptible, il s'eſt aſſis à la dextre de Dieu, & toute creature l'adore, parce qu'il eſt appellé le corps du Seigneur de la nature.

*L'Eraniſte.* Mais le ſymbole myſtique change ſon premier nom. Car on ne l'appelle plus comme on faiſoit auparavant, mais on le nomme le corps de IESUS-CHRIST. D'où il s'enſuit que la verité qui répond au ſigne, doit eſtre appellée Dieu, & non pas corps.

*L'Orthodoxe.* C'eſt une groſſiere ignorance. Car le ſymbole n'eſt pas ſeulement nommé corps, mais auſſi pain de vie. Le Seigneur meſme l'appelle ainſi. Et quant au corps meſme, nous l'appellons un corps divin, un corps vivifiant, le corps du Seigneur, voulant dire par là que ce n'eſt pas le corps d'un homme ordinaire, mais le corps de IESUS-CHRIST noſtre Seigneur, qui eſt Dieu & homme.

Ie n'examine pas encore ſi ce texte eſt fidellement traduit, je le prens tel qu'il eſt, & je conviens meſme avec l'Auteur que le deſſein de Theodoret dans ce dialogue, eſt de refuter l'erreur des Eutychiens, qui ſoûtenoient que le corps de IESUS-CHRIST au moment de ſon élevation dans la gloire celeſte, avoit eſté changé en la nature ou en la ſubſtance divine. J'adjoûte, pour deſcendre plus en particulier au point de noſtre different, qu'il pretend icy refuter l'argument dont les Eutychiens ſe ſervoient, pour prouver ce changement pretendu du corps de IESUS-CHRIST en la Divinité, par le changement qui ſe fait du pain & du vin au meſme corps & au ſang de IESUS-CHRIST dans l'Euchariſtie. Cela eſt conſtant par les paroles de l'Eraniſte: *C'eſt fort à propos que vous avez émeu le diſcours des divins myſteres. Car je pretens vous montrer par là que*

*Réponſe au 2. Traité. I. Part. ch. 5. page 134.*

*le corps de* IESUS-CHRIST *est changé en une autre nature. Répondez donc aux questions que je vous feray.*

I'adjoûte en second lieu, que l'argument de l'Eranisté est fondé sur la transsubstantiation: Cela est encore manifeste ; & il ne faut pas avoir l'esprit fort penetrant pour le reconnoistre. Il suffit d'avoir des yeux & un peu de sens commun, pour en juger. Voicy les propres termes de l'Eranisté : *Comme donc les symboles du corps & du sang du Seigneur sont autres avant l'invocation Sacerdotale, mais apres la consecration sont changez & sont faits autres ; de mesme le corps du Seigneur a esté changé en la substance divine apres son Assomption.*

Qui ne voit par ce raisonnement qu'il presuppose que le pain est changé reellemeut au corps de IESUS-CHRIST, pour conclurre de ce principe le changement reel du corps de IESUS-CHRIST en la substance divine? Donc il la presuppose comme une verité reconnuë ou par les Orthodoxes, ou par les Eutychiens, ou par les uns & les autres tout ensemble. Que l'Auteur choisisse, il ne m'importe pas, j'auray toûjours de quoy le convaincre. S'il dit qu'elle est reconnuë par les deux partis, il abandonne sa cause, & me donne tout ce que je veux. S'il dit qu'elle n'estoit reconnuë que des Eutychiens, il se contredit luy-mesme, & trouble cette profonde paix qu'il pensoit avoir si bien établie entre les Orthodoxes & les Eutychiens en faveur du Calvinisme, assurant
Pag. 134. & 135. *qu'ils n'ont jamais rien eu à démêler sur le sujet de l'Eucharistie, & que ny les uns ny les au-*

*tres ne croyoient point la transſubſtantiation.*

Mais je paſſe plus avant. Non ſeulement l'Eraniſte preſuppoſe la transſubſtantiation comme un principe receu de l'Orthodoxe, mais l'Orthodoxe meſme le reconnoiſt ; & les Centuriateurs de Magdebourg l'ont tres-bien remarqué. Car apres avoir mis ſaint Chryſoſtome au rang des Peres qui tiennent la transſubſtantiation, ils diſent auſſi-toſt apres, [ Que Theodoret ſemble eſtre dans le meſme ſentiment, en ce qu'il dit que les ſymboles ſont autres avant l'invocation du Preſtre, mais qu'apres l'invocation ils ſont changez, & faits autres qu'ils n'eſtoient auparavant. ] Et plus bas au chapitre dixiéme de la cinquiéme centurie, parlant des fautes de Theodoret, ils portent de nouveau cette cenſure contre luy : *De Cœna periculosè dicit ſymbola corporis & ſanguinis Domini poſt invocationem Sacerdotis mutari, & alia fieri.* Il parle en des termes ſuſpects de la Cene, diſant que les ſymboles du corps & du ſang du Seigneur ſont changez apres l'invocation du Preſtre, & qu'ils ſont faits autres qu'ils n'eſtoient. De vray, ce n'eſt point ſeulement l'Eraniſte qui dit que les ſymboles ſont changez, & qu'ils ſont faits autres apres la conſecration Sacerdotale ; c'eſt l'Orthodoxe qui encherit ſur luy, avoüant *qu'ils ſont faits autres, & qu'on les croit, & qu'on les adore, comme eſtant tels qu'on les croit.* Et un peu apres il dit, *que le ſymbole n'eſt pas ſeulement nommé corps, mais auſſi pain de vie, & que le Seigneur meſme l'appelle ainſi.* Paroles qui battent en ruine la doctrine Calviniſte, & qui obligent meſme

*Magdebur. centur. 5. cap. 4. de Inclinatione doctrinæ, tit. de Cœna Domini.*

*& c. 10. tit. de navis Theodor.*

les Lutheriens les plus intelligens à renoncer aux pretentions qu'ils pouvoient avoir sur ce passage. Car premierement il dit que le symbole apres la consecration est *ce pain de vie* dont nostre Seigneur parloit au chapitre sixiéme de saint Iean. Or il est clair par le consentement des Peres, qu'il parloit pour lors de son vray corps, de sa propre chair, & de son propre sang. *Ego sum panis vitæ. Caro mea verè est cibus, & sanguis meus verè est potus.* Ioan. 6.

Secondement il dit, *que les symboles sont changez; & qu'ils sont faits autres.* Par qui? *Par le Prestre.* Ce n'est point par les Ministres de Charenton. Il n'y avoit point encore de ces gens-là dans le monde. Comment les change-t'il? *par la consecration Sacerdotale.* Ce n'est point par les discours qu'on fait au Presche. Au reste, ce changement reel, par lequel le corps de IESUS-CHRIST prend la place du pain materiel, & se rend present sous les especes, est si vray dans la pensée de Theodoret, qu'il dit que c'est pour cela qu'on adore les symboles, comme estans ce qu'on les croit, c'est à dire, comme estans le corps de IESUS-CHRIST. Il ne dit pas simplement *qu'on les venere*, ainsi que tourne l'Auteur, mais qu'on les adore; & du Moulin qui l'a bien reconnu, s'efforce en vain de faire monter cette adoration jusques au Ciel; Theodoret enseigne qu'on la rend aux symboles, comme estans le corps de IESUS-CHRIST. Et mesme dans son troisiéme dialogue il prouve par là que les heretiques qu'il combat, sont bien aveugles, *de n'adorer pas le corps de* IESUS-CHRIST, *puis*

διὰ τοῦτο τὰ σύμβολα προσκυνεῖται ὡς ἐκεῖνα ὄντα ἅπερ πιστεύεται.

*qu'ils adorent les ſymboles*, qui ne ſont adorables, que parce qu'ils repreſentent & contiennent ce meſme corps.

D'où je conclus que l'Auteur, qui l'a voulu tirer à ſon party, l'a fort mal connu, & que s'il n'a point de plus fort appuy, c'eſt en vain qu'il ſe glorifie *d'avoir plus fortement établi l'hereſie de Calvin, qu'il ne l'établit luy-meſme.* A la verité il ne luy fait point de tort de l'appeller hereſie, il ne pouvoit mieux dire? mais il ſe méprend, s'il croit qu'une hereſie puiſſe eſtre fortement établie par l'induſtrie des hommes. Il n'y a rien de plus foible que le menſonge, d'où elle tire toutes ſes forces. Ce qui le trompe, c'eſt premierement qu'il prend à contreſens ce que dit Theodoret, que l'Euchariſtie eſt la figure du corps de IESUS-CHRIST, ne voyant pas qu'il y a des figures égales à leur prototype, comme le Verbe, qui eſt, ſelon l'Apoſtre, *la figure de la ſubſtance du Pere, égale à ſon original*: & que le ſaint Sacrement eſt de ce nombre dans le propre ſens de Theodoret, puis qu'il dit qu'on *l'adore*, comme eſtant le corps de IESUS-CHRIST. Outre que c'eſt le propre des Sacremens de la nouvelle loy d'operer ce qu'ils ſignifient, & par conſequent d'eſtre les ſignes & les figures d'une choſe preſente (comme nous dirons plus bas en répondant aux textes qu'il emprunte des Zuingliens.) Sur tout cette prerogative eſt ſi propre de l'Euchariſtie, que Calvin impute *à une extrême folie* de croire que le Sacrement du corps & du ſang de IESUS-CHRIST ſoit une figure nuë & ſim-

*Calvin. l. 4. Inſtit. c. 17. §. 9. in fin.*

Beza ep. 8. ple d'une chose absente : & Beze dit que c'est *un blaspheme horrible.*

Secondement, ce qui luy donne occasion de s'écarter du vray sens de ce Pere, c'est l'obscurité de ces paroles, μένει γὰρ ἔτι τὰ προτέρας οὐσίας καὶ τῦ σχήματος καὶ τῦ εἴδους. Car on les peut rendre en deux manieres : L'une plus nette & plus intelligible, sçavoir que les symboles ne quittent point leur nature, *parce qu'ils demeurent dans la figure & dans la forme de leur premiere substance*, approchant ces mots, καὶ τῦ σχήματος καὶ τῦ εἴδους, de la prepositon qui les gouverne en forme d'ablatif Latin, & renvoyant le mot, οὐσίας, en sa place naturelle en forme de genitif, que les Grammeriens appellent possessif. L'autre plus ambiguë, sçavoir que les symboles ne quittent point leur nature, parce qu'ils demeurent *dans leur premiere substance, & dans leur figure, & dans leur forme*, confondant ces trois mots, *de substance, de figure, & de forme*, & les envelopant dans un mesme regime. Mais ny l'une ny l'autre de ces versions ne repugnent à la transsubstantiation, si l'on prend le mot de substance, οὐσία dans le sens de Theodoret, & dans la maniere assez ordinaire que les Peres & les Philosophes le prennent. Car il est important de remarquer que ces deux mots de *nature* & de *substance*, sont employez à deux usages differens dans le langage des Peres : Tantost ils s'en servent pour signifier ce que les Philosophes appellent proprement substance, en tant qu'ils la distinguent des accidens, telle qu'est la matiere & la forme, qui composent les substances corporel-

les. Et dans ce ſens il n'y a point de ſubſtance ny de nature viſible qui tombe ſous les ſens. C'eſt ainſi que ſaint Chryſoſtome dit, *qu'il ne demeure rien de la ſubſtance du pain & du vin dans l'Euchariſtie*: Que ſaint Cyprien enſeigne, *que le pain apres la conſecration change non d'effigie, mais de nature*: Et que ſaint Ambroiſe aſſure, *que la nature du pain & du vin eſt changée par la benediction*. Ils entendent par ces mots de *ſubſtance* & de *nature*, la matiere & la forme du pain & du vin, qui cedent leur place au corps & au ſang de IESUS-CHRIST.

*S. Chryſoſt. ſerm. de Euchar. in encœniis.*

*S. Cyprian. de cœna Dom.*

*S. Ambr. l. de iis qui initian. c. 9.*

Tantoſt ils les employent par un uſage plus populaire pour ſignifier les proprietez, les qualitez naturelles, & les accidens dont les ſubſtances ſont reveſtuës. Ainſi nous diſons qu'un aliment a peu de ſuc & de ſubſtance, quand il a peu de vertu & de bonnes qualitez naturelles. Ainſi les Medecins diſent que la ſubſtance des herbes demeure dans leurs remedes, parce qu'ils en retiennent les proprietez & la vertu. Ainſi ſaint Hilaire dit que nos corps dans l'eſtat de la Reſurrection paſſeront par refuſion dans l'eſſence de l'ame, c'eſt à dire, qu'ils auront des proprietez & des qualitez ſpirituelles, ſemblables à celles de l'ame. Ainſi ſaint Gelaſe Pape dit, *que la ſubſtance de l'homme a eſté depravée par le peché originel*, c'eſt à dire, que les inclinations & les affections naturelles de l'homme ont eſté depravées par le peché d'origine. Ainſi ſaint Paul meſme dit que nous eſtions par nature enfans de colere, que les Gentils ſont par nature ce que la loy commande, qu'il eſt Iuif par nature.

*S. Hilar. canon. 10. in Matth.*

Or il est certain que c'est dans cette seconde signification que Theodoret prend le mot de substance, quand il dit que les symboles demeurent apres la consecration dans leur premiere substance, c'est à dire, dans leur substance exterieure & sensible, que saint Ephrem appelle excellemment οὐσίαν αἰσθητὴν, la substance sensible du Sacrement, pour la distinguer de la substance invisible du corps de IESUS-CHRIST, qu'il appelle χάριτα νοητὴν, la grace spirituelle du Sacrement, comme nous le montrerons encore plus à fond dans l'article suivant. Il me suffit icy de faire remarquer la foiblesse du raisonnement de nostre Auteur, qui n'est fondé que sur ce mot de substance, qui est un nom équivoque qui peut souffrir deux interpretations, dont l'une luy est aussi contraire, que l'autre favorise sa pensée: si bien que quand mesme il y auroit sujet de douter en quel sens Theodoret s'en est servi, ce texte luy seroit toûjours inutile. Mais non, il n'y a rien qui puisse laisser aucun doute à un esprit tant soit peu raisonnable, premierement, parce que Theodoret dit que les symboles *sont changez, qu'ils sont faits autres.* Or ils ne le sont pas quant à la substance exterieure. Il reste donc qu'ils le soient quant à la substance interieure. Secondement, parce que l'existence des accidens dans l'Eucharistie est miraculeuse, independante de leur sujet, & aucunement semblable à celle des substances. Donc il y a une raison particuliere de les appeller du nom de substance. En troisiéme lieu, parce que Theodoret joignant à ce mot de *substance* les

deux

deux termes suivans, de *figure* & de *forme*, en oste toute l'ambiguité, & montre par là qu'il entend cette substance sensible & cet amas de qualitez & d'accidens, qui environnoit la substance du pain, avant qu'elle fût détruite & changée au corps de IESUS-CHRIST, & qui demeure encore apres son changement. Or cela suffit à ce Pere pour refuter l'objection des Eutychiens, en leur montrant dans le Sacrement deux substances & deux natures reelles, physiques, sans confusion & sans mélange, à sçavoir la substance du corps de IESUS-CHRIST, qui est presente d'une presence reelle, quoy qu'invisible, & la substance des accidens, que nous appellons espece, qui est exterieure & visible. C'est pourquoy nous ne le mettrons point à ce coup *au rang des heretiques*. Il ne sera insupportable qu'à ceux qui ne peuvent souffrir la transsubstantiation, ny la presence reelle de IESUS-CHRIST, ny l'adoration qui luy est deuë. Mais nous condamnerons avec luy tous les heretiques, qui ne croyent pas *que l'Eucharistie soit la chair de* IESUS-CHRIST, *qui a souffert pour nos pechez, & que le Pere a ressuscitée par sa bonté*. Nous deplorerons leur mal-heur, les voyans *perir dans leurs disputes, parce qu'ils contredisent le don de Dieu*. Et nous detesterons toûjours, comme luy, tous les impies, qui se rendent complices du crime des Iuifs en prenant le corps de IESUS-CHRIST.

*Theodoret. Dialog. 3.*

*Ibid.*

## ARTICLE III.

### *Autres textes pris des Lutheriens.*

### S. CHRYSOSTOME, S. EPHREM, ET GELASE PAPE.

IL me semble que Theodoret ne pouvoit se declarer plus clairement pour la creance de l'Eglise, contre tous les ennemis de la presence reelle. Neantmoins l'Auteur s'applaudit dans sa disgrace, & faisant des feux de joye apres la perte de la victoire, il nous avertit de ne rien entreprendre legerement contre l'honneur de cet Evesque, *parce qu'il seroit soûtenu par d'autres Peres, dont il ne seroit pas à propos de choquer l'autorité. Avant*, dit-il, *qu'Eutyches parût, saint Chrysostome Archevesque de Constantinople, avoit raisonné de mesme que Theodoret: Saint Ephrem Patriarche d'Antioche, confirme sa doctrine & sa maniere de proceder, en disant la mesme chose: Et Gelase Pape de Rome le dit & l'enseigne de mesme en des termes si formels, qu'il n'y a pas moyen de les contister. Quelle apparence y a-t'il que l'on puisse aujourd'huy faire le procés à deux saints Patriarches & à un souverain Pontife?*

*Loco citato. pag.* 138.

Ie me défie de ces Papes que l'on reconnoist à Charenton, & des Saints qu'on y canonise. Il nous les avoit déja produits en un autre endroit, les mettant tous trois auprés de Theodoret, comme pour l'appuyer & luy servir de defense. Mais je trouve d'abord que cet Ar-

*I. Part. ch. 4. page 87.*

cheveſque de Conſtantinople, qu'on nous fait paſſer pour ſaint Chryſoſtome, n'eſt point au vray ce grand diſciple de ſaint Paul, cette bouche d'or de l'Egliſe, cet incomparable Docteur, dont toute la poſterité admire les ouvrages. Car l'Epiſtre à Cæſarius que l'Auteur luy attribuë, contient la refutation des Eutychiens, qui ne parurent qu'apres la mort de ce Patriarche ſous Flavian ſon ſeptiéme ſucceſſeur au gouvernement de ſon Egliſe. Auſſi le premier qui l'a fait paſſer parmy les ouvrages de ce grand Saint, eſt un Imprimeur Zuinglien, qui n'a pas osé luy faire porter le nom de Saint, ny celuy de Chryſoſtome, mais ſeulement celuy de Iean de Conſtantinople, laiſſant à noſtre Auteur l'honneur d'en faire un Saint & un Prophete, qui combat les heretiques Eutychiens quarante ans avant leur naiſſance. Il eſt probable que cette Epiſtre eſt de Iean de Conſtantinople, qui fleuriſſoit au commencement du ſixiéme ſiecle, & qui eut beaucoup à démeler avec les partiſans d'Eutyches. Mais enfin, qui que ce ſoit qui l'ait écrite, bien loin d'établir l'abſence reelle, il la détruit abſolument. Car apres avoir dit, *que la nature du pain demeure dans l'Euchariſtie*, il adjoûte auſſi-toſt, *qu'encore qu'elle demeure, neantmoins il n'y a pas deux corps dans le Sacrement, mais un ſeul corps du Fils de Dieu.* Par où l'on voit clairement qu'il diſtingue *le corps du pain d'avec la nature du pain*, diſant que la nature du pain demeure, c'eſt à dire, les accidens ſenſibles & les qualitez naturelles du pain; & toutesfois que le corps du pain, c'eſt à dire, la ſubſtance

interieure composée de matiere & de forme, n'y est plus, mais seulement le corps unique du Fils de Dieu: *Naturam panis permanere, non tamen duo corpora esse in Eucharistia, sed unicum Filij Dei.* Il ne se peut rien dire de plus orthodoxe, ny qui explique mieux la pensée des Peres de ce temps-là, qui ayans à defendre contre les Eutychiens le changement du pain au corps de IESUS-CHRIST, sans qu'ils en pussent tirer avantage, ny inferer le changement imaginaire du corps de IESUS-CHRIST en la substance divine, distinguoient la nature sensible & exterieure du pain, d'avec le corps du mesme pain, entendant par la substance exterieure du pain ce que nous appellons aujourd'huy les especes sensibles, & par le corps du pain la substance interieure & invisible de la matiere & de la forme, qui entre dans la constitution de son estre.

Mais nous comprendrons encore mieux le fond de leur doctrine, apres que nous aurons rétabli les veritables paroles de saint Ephrem, que l'Auteur a coupées & falsifiées, pour les ajuster à ses preuves.

Ce Pere, qui n'est pas celuy dont nous avons les ouvrages ascetiques, mais un Patriarche d'Antioche, de qui nous trouvons quelques fragmens dans la Bibliotheque de Photius, apportant l'exemple de l'Eucharistie, pour prouver l'union des deux natures en IESUS-CHRIST contre l'heresie Eutychienne, s'énonce en ces termes: *Apud Photium cod. 229.* οὕτω καὶ ὁ θεὸς τὸν πρῶτον ἀνθρωπον ἐκ μιᾶς σαρκὸς, καὶ τῆς αἱμάτινος ἐκείνης καὶ ἐξ ἐκείνου καὶ τῆς ἐκείνης διαφόρου μόνει χάριτος. *Ainsi le corps de*

IESUS-CHRIST, *qui eſt pris des fidelles ne ſe depart point de la ſubſtance ſenſible* des eſpeces Sacramentales, *& demeure inſeparable de la grace intelligible*, c'eſt à dire, de luy meſme; car nous montrerons tantoſt que c'eſt le langage des Peres. Puis il employe l'exemple du Bapteſme, non pour expliquer ſa penſée ſur le ſujet de l'Euchariſtie, mais pour confirmer par cette ſeconde comparaiſon ce qu'il avoit dit de la diſtinction des deux natures en IESUS-CHRIST. Que fait noſtre adverſaire? Au lieu de rendre fidellement le texte de ce Pere, il luy fait dire *qu'il y a deux choſes dans l'Euchariſtie, la ſubſtance ſenſible, & la grace intelligible, de meſme qu'au Bapteſme*, pour ſurprendre le Lecteur, & luy faire croire que comme le Bapteſme repreſente IESUS-CHRIST, & ne le contient pas reellement: de meſme l'Euchariſtie eſt la figure de ſon corps, & qu'il n'y eſt pas reellement. *I. Part. ch. 4. page 87.*

Mais en nous voulant jetter la poudre aux yeux, il a donné, ſans y penſer, un grand jour à ce myſtere.

Car premierement quant au Bapteſme, quoy que ce ne ſoit pas le deſſein de ſaint Ephrem de le comparer à l'Euchariſtie, je trouve neantmoins qu'Euſebe d'Emeſe s'eſt ſervi de cet exemple pour prouver la tranſſubſtantiation reelle. Ses paroles ſont admirables.

[Que perſonne ne doute que les premieres creatures ne puiſſent paſſer en la nature du corps de noſtre Seigneur par la grandeur de ſa puiſſance, & par la preſence de ſa majeſté, puis qu'il voit que l'homme meſme eſt fait le corps *Euſeb. Emiſſ. hom. 5. de Paſcha.*

de IESUS-CHRIST par l'artifice de sa misericorde. Or comme celuy qui venant à la foy, est encore dans les liens du peché originel avant les paroles sacramentales du Baptesme, mais apres qu'on les a prononcées, il est à l'instant purifié de toute ordure du peché: de mesme quand on met sur les sacrez Autels le pain & le vin pour estre benis par les paroles celestes, avant qu'ils soient consacrez par l'invocation du nom supréme, la substance du pain & du vin est là. Mais apres les paroles c'est le corps & le sang de IESUS-CHRIST. Or quelle merveille s'il peut changer les choses qu'il a creées, puis qu'il a eu le pouvoir de les creer par sa parole? Il semble mesme que c'est un moindre miracle de changer en mieux ce qu'il a creé, que de l'avoir tiré du neant. Cherchez si vous pouvez trouver quelque chose qui soit difficile à celuy qui a produit sans peine les choses visibles & invisibles par le seul empire de sa volonté. ]

On ne peut rien adjoûter au témoignage de ce Pere. Il compare la force des paroles de la consecration avec celle des paroles sacramentales du Baptesme. Et comme celles-cy ont la force d'effacer reellement le peché originel, & de sanctifier nostre ame: de mesme il assure que celles-là ont la force de changer la substance du pain en la nature du corps de CHRIST. Il ne dit pas au signe du corps de IESUS-CHRIST, il dit en la nature du corps, & assure que c'est un coup de sa puissance, & qu'il n'en faut point douter. *Nec dubitet quisquam primarias creaturas nutu potentiæ, præsentiæ*

*majestatis in dominici corporis transire naturam.* Voila donc de quelle sorte il faut prendre la comparaison du Baptesme avec l'Eucharistie dans la pensée des Peres. Revenons maintenant au texte de saint Ephrem, qui dit qu'il y a deux choses dans l'Eucharistie, *la substance sensible, & la grace invisible.*

I'ay déja fait voir au precedent article que les Peres appellent les especes sacramentales du nom de substance exterieure & sensible ; il ne reste icy qu'à montrer ce qu'ils entendent par *la grace intelligible.* Car si je verifie une fois que par la grace intelligible ils entendent le corps de IESUS-CHRIST, il est evident que le témoignage de saint Ephrem ruine entierement la presence figurée des heretiques, & qu'il établit au contraire la presence reelle sur des fondemens solides & immuables.

Or je puis dire qu'il n'y a rien de plus commun ny de plus familier aux Peres, que cette expression. Tantost ils appellent le corps de IESUS-CHRIST *la grace de l'Esprit* : tantost *la grace de* IESUS-CHRIST : tantost *la grace* selon la foy : tantost *la grace* absolument : tantost *la grace des graces, grace sur grace,* parce qu'en effet c'est la grace substantielle, la grace par excellence, le don des dons, la source de toutes les graces, que le Sauveur du monde nous a laissée pour gage de son amour, avant que de s'en aller à la mort. *Suçons*, dit saint Chrysostome exhortant les fidelles à communier avec ferveur, *suçons comme de petits enfans la grace de l'esprit.* Et saint Ambroise, *Venisti ad Altare, accepisti gratiam Christi,*

*S. Chrysost. 83. in Matth.*

*S. Ambr. l. 5. de Sacr. c. 3.*

*Sacramenta es cœlestia consecutus.* Vous estes venu à l'Autel, vous avez receu la *grace* de IESUS-CHRIST, vous avez obtenu les Sacremens celestes. *Norunt fideles quemadmodum manducent carnem Christi. Vnusquisque accipit partem suam, unde & ipsa gratia partes vocantur.* Les fidelles sçavent, dit saint Augustin, comment ils mangent la chair de IESUS-CHRIST. (ce n'est pas par la seule foy, c'est de la bouche du corps) Chacun en prend sa part, d'où vient qu'on appelle cette part du nom de grace. Et le sixiéme Concile: [Celuy qui boit & mange IESUS-CHRIST, surpassant toutes les creatures sensibles, & acquerant une dignité celeste par la passion salutaire, se prepare & se dispose à la vie eternelle, sanctifiant son ame & son corps par la participation *de la grace.* C'est pourquoy celuy qui veut participer au corps immaculé, & se presenter à la communion durant la celebration des divins mysteres, qu'il mette ses mains l'une sur l'autre en forme de croix, & ainsi qu'il s'approche, & reçoive la communication de la grace.]

*S. August. apud Bedam 1. Cor. 10.*

*Trullana Synodus can. 101.*

*Histor. Lausiaca sect. 66.*

Palladius racontant les faveurs celestes dont le Ciel gratifioit un de ces saints Religieux qui habitoient dans le desert, nommé Ammon, dit qu'un jour il vid un Ange qui marquoit dans un livre le nom de ceux *qui s'approchoient de la grace* (c'est à dire, du precieux corps de IESUS-CHRIST, & qui effaçoit le nom de ceux qui estoient absens, lesquels moururent trois jours apres. L'Abbé Franco rendant raison de ce beau nom, dit que nostre Seigneur instituant le saint Sacrement, apres avoir mis

*Franco Abbas tom. 10. de Gratia Dei.*

fin aux ceremonies anciennes en celebrant la Paſque legale, ſubſtitua la vraye & eternelle Paſque par l'oblation du vray Agneau, dans l'immolation duquel *la Charité* ſe rendit quaſi ſenſiblement viſible à nos yeux. *In cujus immolatione Charitas oculis noſtris quaſi viſibiliter ſe contuendam obtulit.*

*Vide alias pulcher. rationes apud Turrecrematam tract. de Euchar. c. 4. Alcuinum l. de divinis officiis c. 40.*

Quand donc ſaint Ephrem dit qu'il y a deux choſes dans le Sacrement qui demeurent enſemble & qui ne ſe ſeparent point, à ſçavoir *la ſubſtance ſenſible*, & *la grace intelligible*, il ne faut point douter qu'il ne parle comme les Peres, & qu'il ne donne le nom de *grace intelligible* au corps de IESUS-CHRIST, qui eſt dans le Sacrement d'une maniere ſpirituelle & inviſible : & aux eſpeces le nom de *ſubſtance ſenſible*, qui eſt une maniere de parler aſſez ordinaire aux Anciens, dont nous avons déja apporté des exemples, auſquels on peut encore adjoûter celuy de ſaint Auguſtin, lors qu'il dit que ce qui n'eſt point ſubſtance, n'eſt rien du tout. *Quod nulla ſubſtantia eſt, nihil omnino eſt.* Qu'eſtre ſubſtance, c'eſt eſtre quelque choſe. *Subſtantia aliquid eſſe eſt.* Que rien eſt un nom ſans ſubſtance. Que les vices ne ſont point ſubſtance. *Vitia non ſunt ſubſtantia.* Que l'homme eſt déchû de ſa ſubſtance dans laquelle il a eſté creé, c'eſt à dire, de la juſtice originelle qui avoit accompagné ſa naiſſance. Par où l'on voit clairement que les Peres prennent ſouvent le nom de *ſubſtance* indifferemment pour tout eſtre reel, & pour toutes les qualitez naturelles qui environnent la ſubſtance meſme : Mais il n'y en a point qui nous donne plus de lumie-

*S. Aug. in Pſalm. 68. Conc. 1.*

re sur ce sujet, que saint Chrysologue, qui vivoit dans le mesme siecle que saint Augustin. Car expliquant ce que les Evangelistes disent, que nostre Seigneur changea de forme apres sa Resurrection, il remarque fort à propos qu'il ne changea pas de corps, mais seulement de qualitez, en tant qu'il n'estoit plus mortel & passible, mais immortel & impassible. *Ce qui est*, dit-il, *changer de substance, mais non pas de personne. Vt hoc sit mutasse substantiam, non mutasse personam.* Peut-on douter apres cela du sentiment de saint Ephrem, ou de celuy de Theodoret, qui dit [ que IESUS-CHRIST a honoré les symboles visibles du nom de son corps & de son sang, non en changeant la nature, mais en adjoûtant la grace à la nature ? ] N'est-il pas visible qu'il prend le mot de *grace* selon le langage des Peres, pour la chair de IESUS-CHRIST, & celuy de *nature* pour les especes que saint Ephrem appelle par cette raison *une substance sensible*, pour nous avertir qu'il ne parle que des accidens qui ont un estre palpable & sensible, proportionné à la portée de nos sens, qui ne voyent rien que le dehors & la surface des objets ?

*S. Chrysos. ser. 82.*

*Schedor. dial. 1.*

Quant à Gelase, je ne veux point luy contester la qualité de souverain Pontife, que l'Auteur luy donne. Ie serois ravi qu'il vouluſt toûjours reconnoistre le Chef de l'Eglise : Ie laisse à decider aux sçavans si c'est un Ecrivain Grec ou Latin, si le livre qu'on allegue est un original ou une copie, un fragment ou un ouvrage entier. C'est assez qu'on m'avouë qu'il dit la mesme chose que Theodoret & saint Ephrem,

veu meſme qu'il le dit d'une maniere qui établit la tranſſubſtantiation & la preſence reelle, ſans nous laiſſer aucun lieu d'en douter. Car il aſſure en termes formels [ Que les ſymboles paſſent en la ſubſtance divine par l'operation du ſaint Eſprit, demeurans toutesfois dans la proprieté de leur nature. *In divinam tranſeunt, Spiritu perficiente, ſubſtantiam, permanent tamen in ſuæ proprietate naturæ.* ] Et c'eſt pour cela qu'il appelle l'Euchariſtie une image de l'Incarnation, parce qu'elle nous repreſente par l'alliance du corps de IESUS-CHRIST avec la ſubſtance ſenſible des ſymboles, l'union hypoſtatique de la nature humaine avec la nature divine dans une meſme perſonne. Et voila ce qui a donné ſujet à quelques Theologiens de dire que les eſpeces Sacramentales ont une ſi étroite & ſi divine liaiſon avec le corps de IESUS-CHRIST, qu'elle approche de l'union hypoſtatique : opinion qu'on attribuë à Rupert, & meſme Bellarmin croit qu'il a paſſé plus avant, juſques à dire que le corps de IESUS-CHRIST eſt uni hypoſtatiquement avec la ſubſtance du pain, c'eſt à dire avec la matiere & la forme, qui eſt l'erreur des Lutheriens.

*Vid. Bellarm. de Euch. c. 11. Et lib. de Scrip. in Ruperto. Et Suar. tom. 3. 3. p. diſp. 49. ſect. 2. Valentiam 3. p. d. 1. q. 4. p. 1. Alvar. diſp. 22. de Incarn. concl. 5. Alanum l. 1. de Euch. c. 27. Vaſquem 3. p. diſ. 30. c. 5. Suar. to. 1. 3. p. diſp. 14. ſect. 4.*

C'eſt pourquoy je m'étonne comment l'Auteur l'a voulu faire Calviniſte, auſſi bien que Theodoret, Chryſoſtome, Gelaſe, & ſaint Ephrem, veu que tous ces Auteurs ſont manifeſtement pour la realité du corps de IESUS-CHRIST, & que s'il falloit les tenir ſuſpects, ce ſeroit d'avoir favorisé l'erreur Lutherienne, & non pas celle de Cælvin. Mais nous les avons

pleinement déchargez de ce soupçon par l'aveu & le témoignage des Lutheriens mesmes : & je ne puis trouver d'autre raison pourquoy l'Auteur les a voulu employer, sinon que l'affection qu'il avoit pour son party l'a emporté sur son jugement, & luy a fait faire un mauvais choix, n'estant pas possible de trouver de bonnes raisons pour défendre une mauvaise cause.

## ARTICLE IV.

### *Textes pris des Zuingliens.*

EN effet, il n'a pas mieux réüssi dans les preuves Zuingliennes que dans les Lutheriennes ; & quoy que le nombre en soit plus grand, il n'en augmente pas la force, au contraire il ne sert qu'à donner plus de prise sur l'Auteur, & à faire paroistre davantage sa foiblesse.

Quiconque voudra se donner la peine de considerer les dix sept preuves qu'il a tirées du témoignage des Peres, & qui font la premiere partie de sa Réponse, jugera qu'elles tendent toutes à l'une de ces deux fins : La premiere, à montrer que la substance du pain & du vin demeure dans l'Eucharistie : La seconde, à faire voir que IESUS-CHRIST n'y est qu'en figure. Pour établir le premier dogme, il combat avec les armes de Luther, je veux dire qu'il se sert des preuves Lutheriennes, que nous avons déja refutées. Pour établir le second, il combat avec les armes de Zuingle, & pretend prouver par le témoignage des Peres que le Sa-

crement Eucharistique est *un signe exclusif de la presence reelle* Si bien que pour le desarmer, & achever de détruire tous ses raisonnemens, il ne nous reste qu'à éclaircir le sentiment des Saints, qui disent que les divins mysteres sont des signes, des symboles, des images, des types, des antitypes, des figures, des memoriaux, des representations, des ressemblances, des gages, des enigmes, des expressions, des voiles materiels, des apparences, des portraits du corps & du sang de IESUS-CHRIST. Voila en abregé tout ce que porte cette foule de textes qu'il a ramassé dans son Livre, qui paroist deux fois plus grande qu'elle n'est par la frequente repetition des mesmes textes de S. Augustin, de Tertullien, de Facundus, de Theodoret, & de quelques autres Peres qu'il tourne en tous sens, excepté le vray & legitime, & à qui il donne toutes sortes de visages, sans montrer jamais le naturel. C'est donc à nous de le faire, & il est bien raisonnable de rendre justice à ces grands hommes de l'antiquité, dont on a voulu deshonorer la vieillesse par les fausses couleurs des heresies de nostre siecle

*Voyez la pag. 50. 1. Part. ch. 4.*

Sur quoy je dis premierement que toutes les raisons Zuingliennes qu'il tire du témoignage des Peres, au lieu d'établir la foy de Geneve, combattent directement la doctrine de Calvin, & que la doctrine de Calvin ruine reciproquement toutes ces raisons. Si bien que sans nous mettre en peine de chercher d'autre défense, nous n'avons qu'à opposer Calvin à l'Auteur, & faire parler le Maistre pour corriger & redresser le disciple.

*I. Part. ch. 4. page 90.* L'Auteur dit que nos mysteres sont *des signes, des figures, des images, des types, des portraits du corps de* IESUS-CHRIST. Ie répons que ce sont vrayment des signes du corps de IESUS-CHRIST, mais que Calvin mesme reconnoist qu'ils sont tellement signes, que la verité ne laisse pas neantmoins d'y estre unie: *Ita signa esse, ut nihilominus veritas cum eis conjuncta sit.*

*Calvin de la Cene du Seigneur. p. 10. & 11.*

*Page 86.* L'Auteur dit : *L'Eglise Romaine assure qu'il se fait plusieurs miracles au Sacrement: Nous disons qu'il ne s'en fait point.* Ie repons que Calvin en reconnoist. *In sacra cœna miraculum agnoscimus, quod & naturæ fines & sensus nostri modum exuperat.* Nous reconnoissons un miracle dans la Cene, en ce qu'elle surpasse les bornes de la nature & la portée de nos sens.

*Calvin. in optima ineundæ concordiæ ratione. to. 1. fol. 863.*

*Page 109.* L'Auteur dit, Que la doctrine de l'Eglise Romaine choque les sens, dont la fidelité est inviolable, mesme en ce qui concerne le Sacrement. Ie répons avec Calvin, [ Que les hommes travaillent en vain quand ils veulent par leurs sens charnels comprendre le secret de l'Eucharistie : Qu'il vaut mieux avoüer nostre foiblesse, que d'avilir par nos sens grossiers ce que saint Paul dit estre un grand mystere. ]

*Calvin. in ep. ad Ephes.*

*Page 78.* L'Auteur dit, Que la doctrine de l'Eglise touchant l'Eucharistie est opposée à la raison, & neantmoins que cet objet est de son ressort, & qu'elle en doit juger. Ie répons avec Calvin, [ Que ceux-là ont l'esprit renversé qui ne reconnoissent rien dans ce mystere, que ce que la mesure de leur entendement leur peut faire en-

*Calvinus loco citato.*

tendre : Que la raiſon meſme nous enſeigne, que tout ce qui eſt ſurnaturel ſurmonte la capacité de noſtre eſprit. ]

L'Auteur dit, Qu'il eſt inconcevable, & meſme impoſſible qu'un corps ſoit en deux lieux tout à la fois, dans le Ciel & ſur la terre. Ie répons que la creance de Calvin eſt encore plus inconcevable, comme il le confeſſe luy-meſme : *Nihil magis incredibile, quàm res toto cœli & terræ ſpatio diſſitas ac remotas, in tanta locorum diſtantia non ſolùm conjungi, ſed uniri, ut alimentum percipiant animæ ex corpore Chriſti.* Il n'y a rien de plus incroyable que de dire que des choſes qui ſont éloignées & ſeparées de tout l'eſpace du Ciel & de la terre, dans une ſi grande diſtance de lieux, ſoient non ſeulement conjointes, mais unies, afin que les ames reçoivent aliment de la chair de IESUS-CHRIST. Et quant à l'impoſſibilité, il n'eſt pas hors de la toute-puiſſance de Dieu de mettre un corps en deux lieux : mais de faire qu'un corps ſoit uni à mon ame dans un lieu où il n'eſt pas, c'eſt une contradiction manifeſte.

*Page 105. & page 79.*

*Calvin. lib. 4. Inſt. c. 17. §. 24.*

Enfin, pour reſſerrer en peu de paroles toute l'étenduë que l'Auteur donne à ſes raiſonnemens, il ſoûtient [ Que l'Euchariſtie eſt un ſigne du corps de IESUS-CHRIST excluſif de la preſence reelle. ] Ie répons que Calvin dit au contraire, [ Que noſtre different n'eſt pas ny de la preſence ny de la manducation ſubſtantielle, mais ſeulement de quelle façon l'une & l'autre ſe font. Que c'eſt en cela que les Zuingliens ſe trompent, n'ayant autre but que d'enſeigner que le pain & le vin ſont appellez

*Page 90.*

*Calvin dans l'explication de la ſaine doctrine contre Heshuſius pa. 844. ch. 1. Au traité de la Cene du Seigneur. pag. 10. & 11.*

le corps & le sang de IESUS-CHRIST, parce qu'ils en sont les signes, au lieu qu'ils devoient adjoûter en mesme temps qu'ils sont tellement signes, que la verité neantmoins ne laisse pas d'y estre unie. Qu'il n'admet point les similitudes : que quelques-uns empruntent des choses profanes, parce qu'elles ont quelque chose qui est different des Sacremens du Seigneur. La statuë d'Hercule s'appelle Hercule, mais qu'y a-t'il autre chose qu'une nuë & vaine figure? mais la colombe est appellée le saint Esprit, parce qu'elle est une marque asseurée de la presence du saint Esprit. Donc le pain est le corps de CHRIST, parce qu'il témoigne avec certitude que ce corps qu'il represente nous est donné : ou bien parce que le Seigneur en nous presentant ce symbole visible, nous donne ensemble son corps. Car CHRIST n'est point trompeur pour nous abuser par de vaines figures. Par consequent il est hors de doute que la verité est icy conjointe avec le signe. *Illud mihi est extra controversiam, veritatem hic cum suo signo esse conjunctam.* ]

*In priorem epist. ad Cor. c. 11. v. 24.*

Que l'Auteur se défende comme il luy plaira, il faut qu'il renonce à son party, & qu'il change *le style de Geneve en celuy de Zurich*, ou que toutes les preuves qu'il appuye sur le témoignage des Peres, s'évanoüissent, puis qu'il n'apporte aucun texte, dont je ne trouve l'éclaircissement dans la seule doctrine de Calvin.

*Page 91.*

Saint Augustin dit, [ Que IESUS-CHRIST témoigna une patience admirable quand il admit Iudas au banquet, où il donna à ses disciples la

ples la figure de son corps & de son sang ] Il est vray ; mais, comme dit Calvin . c'est un signe qui est conjoint à la verité. Car Iesus-Christ n'est point un trompeur qui nous abuse par de vaines figures. *Calvin. loco citato.*

Saint Augustin assure que nostre Seigneur ne fit point de difficulté de dire, *Ceci est mon corps*, quand il donnoit la figure de son corps. Il n'en devoit pas faire aussi, puisque comme dit Calvin, [ ce n'estoit pas une figure nuë & simple, & qu'en leur presentant ce symbole visible, il leur donnoit ensemble son corps. ] *Page 994* *Calvinus ibidem.*

Saint Augustin dit que le Sacrement du corps de Christ est le corps de Christ en quelque maniere. Il est vray. Car il n'y est pas d'une maniere corporelle. [ C'est un mystere spirituel, dit Calvin, que l'œil ne peut voir, & que l'esprit ne peut comprendre. Il faut qu'il se montre sous des signes & des figures qui puissent tomber sous les sens, pour condescendre à nostre foiblesse : en sorte neantmoins que ce ne soit pas une figure nuë & simple, mais conjointe à la verité & à la substance de son corps : *Ita tamen ut non sit figura nuda & simplex, sed veritati suæ & substantiæ conjuncta.* ] *Page 981* *Calvin. de Cœna Domini.*

Saint Augustin enseigne que nostre Seigneur dit à ses disciples : *Vous ne mangerez pas ce corps que vous voyez.* Il est vray ; mais, comme dit Calvin, saint Augustin ne vouloit pas nier que le corps qui nous est presenté à la Cene, ne fust celuy-là mesme que Iesus-Christ offrit en sacrifice. Mais il vouloit marquer la maniere dont nous le devions manger. *Negare*

Lib. 4. Inst. c. 17. §. 34. *certè noluit quin idem corpus quod in sacrificium Christus obtulit, in Cœna porrigatur, sed manducationis modum notavit.*

Saint Augustin expliquant ces paroles : *Si vous ne mangez la chair du Fils de l'homme, vous n'aurez point la vie*, dit que nostre Seigneur semble par là commander un crime : par consequent qu'il y a figure dans ses paroles : *Facinus videtur jubere, figura ergo est.* Il est vray : on ne la déchire pas avec les dents, on ne la demembre pas : on rompt l'hostie sans blesser le corps, on la met sous la dent sans entamer la chair de IESUS-CHRIST : mais, comme dit Calvin, [ il faut toûjours adjoûter qu'on ne doit aucunement separer les Sacremens du Seigneur, de leur verité ny de leur substance:

Calvin. in Cana Domini. *Sacramenta Domini nullo modo à substantia & veritate sua separari oportere.* ]

Voila les plus celebres *Passages* de saint Augustin expliquez par les propres paroles de Calvin : Et si je ne craignois l'ennuy du Lecteur, il me seroit facile d'expliquer de mesme tous les textes des Peres que l'Auteur a citez, en presuppoſant toûjours cette maxime si souvent reconnuë, avoüée, & confirmée par Calvin, que le Sacrement de l'Eucharistie est un signe sacré du corps de IESUS-CHRIST, qui est conjoint à ce qu'il represente, & qui n'en doit point estre separé.

C'est pourquoy l'Auteur se flate & se trompe luy-mesme, lors qu'il dit que les Peres & les Theologiens des derniers siecles ne souffrent qu'avec peine ces noms de figures, de types, de mysteres, de corps mystique, de

ſang myſtique, de corps ſpirituel, de corps ſymbolique, dont les anciens ont coûtume de ſe ſervir. Il n'eſtoit pas beſoin d'aller foüiller dans l'antiquité, pour chercher toutes ces expreſſions, il les euſt trouvées dans tous les Theologiens orthodoxes, & dans tous les Peres des derniers ſiecles, & il euſt pû les faire tous Calviniſtes par les meſmes preuves qu'il apporte pour attirer ceux des premiers ſiecles à ſon party. Car ils parlent tous un meſme langage, comme ils n'ont eu qu'un meſme ſentiment. Et ce qui eſt merveilleux, les anciens ne nous donnent pas moins de lumiere pour entendre les nouveaux, que nous en tirons de ceux-cy pour entrer dans la penſée des anciens.

La conformité de leurs ſentimens & de leurs expreſſions donnera un double contentement au Lecteur, voyant d'un coſté quelle a eſté de tout temps la veritable doctrine des Peres ſur le ſujet de l'Euchariſtie, & decouvrant de l'autre les artifices dont l'Auteur s'eſt ſervi pour la corrompre.

## ARTICLE V.

### *De quelle maniere les Peres ont conſideré le Sacrement de l'Euchariſtie.*

IE remarque donc que les Peres ont conſideré le tres-Saint Sacrement en pluſieurs manieres, dont la diverſité leur a fait naiſtre de rares idées de ce myſtere, & les a obligez à trouver de differentes expreſſions, pour les produire au dehors.

Tantoſt ils le conſiderent par rapport à ce qu'il ſignifie ; & dans cette veuë ils luy donnent trois qualitez ; l'une de ſigne memoratif, l'autre de ſigne demonſtratif, la troiſiéme de ſigne pronoſtic.

Tantoſt ils le conſiderent par rapport à ſon principe & à ſa fin ; & dans ce regard ils diſtinguent les diverſes ceremonies qui accompagnent la celebration du myſtere, & les divers effets qu'il produit en ceux qui en font un bon uſage.

Tantoſt ils le conſiderent par rapport à Dieu & aux hommes ; & en cette qualité ils luy donnent deux excellentes prérogatives, de Sacrement & de Sacrifice ; de Sacrement que Dieu a établi en faveur de ſes éleus, & où il a mis la ſource de toutes les graces qu'il leur communique ; de Sacrifice que nous offrons à Dieu, par lequel nous reconnoiſſons ſon excellence ſuprême, & le ſouverain empire qu'il a ſur toutes les choſes creées.

Tantoſt ils le conſiderent en luy-meſme ; & alors ils diſtinguent deux choſes, le ſigne & la choſe ſignifiée, le myſtere qui eſt caché, & le voile qui le cache, ce qui eſt contenu dans le Sacrement, & ce qui le contient, en un mot les eſpeces du pain & du vin qui touchent nos ſens, & le corps de IESUS-CHRIST qui eſt l'objet de noſtre foy.

De ces differens égards naiſſent, comme j'ay dit, ces manieres de parler ſi differentes, dont les Peres, ſoit anciens ou nouveaux, ſe ſervent également, & que l'Auteur a confonduës par un deſſein plein d'adreſſe & d'artifice, pour

deguiſer la verité, attribuant au corps de IESUS-CHRIST ce qu'ils diſent des eſpeces, & aux eſpeces conſacrées ce qu'ils diſent du pain & du vin avant la conſecration; prenant ce qu'ils enſeignent du ſigne memoratif & pronoſtic, pour détruire le ſigne demonſtratif, meſlant les ceremonies eſſentielles avec celles qui ne le ſont pas; & enfin broüillant, alterant, envelopant ſans diſtinction toutes leurs pensées, pour ſe ſauver dans le deſordre, & laiſſer les eſprits foibles dans l'embarras & dans le trouble. Il faut demeſler ce chaos, & montrer que les anciens n'ont rien dit que les nouveaux ne diſent apres eux, ſans prejudicier aucunement à la preſence reelle.

## ARTICLE VI.

*De quelle maniere les Peres parlent du Sacrement de l'Euchariſtie en qualité de ſigne memoratif, demonſtratif, & pronoſtic.*

NE croyez point que je diſſimule, ou que j'affoibliſſe le témoignage des Peres que l'Auteur allegue pour établir ſon erreur: I'en adjoûteray meſme de nouveaux, afin de luy montrer que les Ecrivains des derniers ſiecles, qui les ont eux-meſmes employez, n'en ont pas tiré les fauſſes conſequences, qu'il infere de leurs paroles mal entenduës: Qu'il a tort de dire qu'ils ne ſont pas conformes dans leurs expreſſions, & qu'il ne faut que les écouter pour le convaincre: qu'il a abuſé de l'autorité des anciens, & qu'il n'a pas aſſez deferé aux nouveaux.

Les anciens Peres considerant l'Eucharistie comme un signe memoratif, disent, Que le Sacrifice que nous offrons à l'Autel, est la Passion du Seigneur : Que les Hebreux dans l'immolation de leurs victimes *celebroient en plusieurs manieres la Prophetie de la future victime*, que IESUS-CHRIST a offerte : Que maintenant les Chrestiens *celebrent la memoire du Sacrifice*, qui est déja accompli par la sainte & sacrée oblation & participation du corps & du sang de IESUS-CHRIST : Et enfin que nous qui celebrons les mysteres de la Passion du Seigneur, devons imiter ce que nous faisons.

*S. Cypr. ep. 63.*

*S. Aug. l 20. con tra Faustum c. 18.*

*S. Greg. hom. 37. in Evang.*

Les nouveaux disent la mesme chose, & se declarent neantmoins en mesme temps pour la presence reelle. [C'est dans ce tres-doux memorial, dit le Pape Vrbain IV. dans ce memorial tres-sacré, dans ce memorial admirable, dans ce memorial salutaire que nous renouvellons la memoire de nostre Redemption, & que nous avançons en toutes les vertus par la presence corporelle du Sauveur mesme. Car pour les autres choses dont nous celebrons la memoire, nous les embrassons en esprit & par la pensée, & nonobstant nous n'en obtenons pas la presence. Mais dans cette commemoration Sacramentale de IESUS-CHRIST, il est present avec nous sous une autre espece à la verité, mais dans sa propre substance. *In hac verò Sacramentali Christi commemoratione Iesus-Christus præsens sub alia quidem specie, in propria verò substantia est nobiscum.*]

*Clement. unic. de Reliq. & vener. S.*

*Vide Lanfrancum l. contra Berengar. & Guitmundum l. 2.*

Les anciens regardant l'Euchariſtie comme un ſigne demonſtratif, diſent que c'eſt le ſigne du corps de IESUS-CHRIST, la figure du corps de IESUS-CHRIST, l'antitype du corps de IESUS-CHRIST, le Sacrement vivant du corps & du ſang de IESUS-CHRIST, le Sacrement de la compagnie du corps de IESUS-CHRIST, l'image du corps de IESUS-CHRIST.

*S. Aug. l. contra Adimantum c. 12. Tertull. 4. contra Marc. c. 40. S. Dionyſ. c. 3. Eccleſ. Hier. Clemens Rom. 5. conſtit. c 13. Theod Dial 1. & alij non pauci. Dionyſ. c. 1. cœleſtis Hierar. Origen. Dial. 3. contra Marc. ſi tamen eſt ejus author operis.*

Les nouveaux en conviennent avec eux ſans prejudicier à la preſence reelle. Car ils remarquent que les Peres prennent le mot d'antitypes pour une figure égale à ſon original, en ſorte que le mot, ἀντιτυπον, ſignifie le meſme que le mot, ἰσότυπον : Et d'ailleurs ils obſervent qu'une choſe peut eſtre l'image d'elle-meſme par rapport & par convenance d'un eſtat à l'autre. Comme en effet les Peres diſent communement que le corps de IESUS-CHRIST transfiguré ſur le Thabor, eſtoit une figure du meſme corps glorieux dans le Ciel, paré du diademe de l'immortalité. Et ſaint Ambroiſe aſſure que le Fils de Dieu demeura trois jours dans le Temple à l'âge de douze ans pour repreſenter les trois jours de ſa demeure dans le tombeau. En la meſme façon le corps de IESUS-CHRIST dans le ſaint Sacrement eſt l'image, la figure, le type du meſme corps conceu dans le ſein de la Vierge, immolé dans la Croix, reſſuſcité du tombeau, & triomphant dans la gloire. [ Perſonne, dit Lanfranc, ne peut trouver étrange que la meſme chair & le meſme ſang ſoit le Sacrement de ſoy-meſme, puiſque le Seigneur apres ſa Reſurrection a eſté le

*Elias Cretenſis.*

*S. Ambr. in c. 2. Luc.*

*Lanfr. l. contra Berengar.*

type & la figure de luy-mesme, eu égard à la diversité des temps. ]

5. *Anselm. lib. de Sacram. alt. p. 2. c. 11.*

Et saint Anselme suivant les pas de son Maistre : [ *Sapiendum est quod carnis illius vel corporis spiritualis de quo jam suprà multa diximus, Sacramentum est caro vel corpus* Christi, *quod in ara crucis, & in altari sacrificatur, & corporaliter manducatur.* Il faut sçavoir que le Sacrement de cette chair, ou de ce corps spirituel, dont nous avons déja beaucoup parlé, est la chair ou le corps de Iesus-Christ qui est sacrifié à la Croix & à l'Autel, & mangé de la bouche du corps. ]

Fulbert Evesque de Chartres, excellent Maistre d'un tres-mauvais disciple, je veux dire de Berenger, qu'il fit sortir de sa chambre estant prest d'expirer, parce qu'il prevoyoit en esprit le mal qu'il devoit causer dans l'Eglise de Dieu, Fulbert, dis-je, dans la premiere de ses Epistres, qui est presque toute du tres-saint Sacrement, ne s'explique que par les paroles des anciens Peres : & cependant voyez comme il parle de la presence de Iesus-Christ, & comme il prend ce mot de Symbole & de Figure. [ Nostre Seigneur, dit-il, ayant pitié de nostre fragilité, nous a pourveus d'un Sacrifice expiatoire contre les offenses où nous tombons tous les jours : Et parce qu'il devoit bien-tost enlever dans le Ciel, & retirer de nostre veuë ce corps qu'il offroit une fois pour nostre rançon, afin que nous ne fussions point privez de la protection presente de ce corps, qu'il enlevoit, il nous a laissé *le gage de son corps & de son sang* : Ie ne dis pas un symbole

d'un vain myſtere, *non inanis myſterij ſymbolum*, mais le vray corps de IESUS-CHRIST formé par le ſaint Eſprit, qu'une vertu ſecrette opere tous les jours inviſiblement ſous la forme viſible de la creature dans nos Sacrifices ſolennels.] Et plus bas, comparant ce tres-ſaint corps à la manne qui avoit toutes ſortes de gouſts ſelon le deſir des juſtes, qui en mangeoient: Il dit, [Que IESUS-CHRIST par l'infuſion de l'Euchariſtie influë au fonds de l'ame la douceur du myſtere ſous lequel elle le regarde preſent en communiant, ſoit qu'elle le conſidere comme enfant dans le ſein de ſa mere, ou comme immolé dans la Croix, ou comme repoſant dans le tombeau, ou comme renaiſſant glorieux de ſon ſepulchre, ou comme montant au Ciel ſur le thrône de ſon Pere.] En verité le ſymbole ne s'accorde-t'il pas bien avec la preſence reelle, la figure avec la verité, & le type avec ſon prototype?

Les anciens regardant l'Euchariſtie comme le ſigne pronoſtic de la beatitude future, diſent que l'Euchariſtie eſt *le ſymbole de la reſurrection, le gage du ſalut eternel, les arrhes de la vie eternelle*, & s'il m'eſt permis de dire, l'inveſtiture du Paradis. Les nouveaux n'en diſent pas moins, & ne penſent rien dire contre la realité du corps & du ſang de IESUS-CHRIST. [Comme un peu de levain, dit le Cardinal Beſſarion, rend toute la paſte ſemblable à ſoy; de meſme le corps du Fils de Dieu qui eſt mort pour nous, eſtant dans le noſtre, le change & le transforme en ſoy. Car comme ce qui eſt contagieux eſtant meſlé avec ce qui eſt ſain,

*Concil. Nicæn. 1. Optat. l. 6. contra Parmen.*

*S. Chryſoſt. ſer. 1. de Reſurr. & hom. 2. ad Epheſ.*

*Beſſarion opuſcu. 10 de verbis conſecrat. Euch.* c

rend toute la masse inutile; de mesme, ce corps immortel estant au dedans de celuy qui l'a pris, le change tout en luy-mesme.]

*Paschas. de Sacra: c. 18. Vide c. 11. & 19.*

C'est à dessein, comme dit Paschase, que le Fils de Dieu nous a donné l'aliment de l'immortalité, afin que nous ne craignions point la mort: & il nous l'a donné avant que de mourir, parce que s'il l'eust donné apres la resurrection, les heretiques eussent dit qu'estant au Ciel, les fidelles ne peuvent pas manger sa chair sur la terre. Mais maintenant qu'il demeure incorruptible, nous disons contr'eux que nous recevons ces choses dans sa mort, afin que nous en soyons tous nourris jusques à la fin du siecle: & neantmoins que ce grain de froment qui a esté semé dans la terre, demeure incorruptible apres sa Resurrection. Car c'est pour cela que ce grain est tombé en terre, afin de porter beaucoup de fruit.

*Vide Guerricum serm. 2. de Resur.*

Mais qu'est-il besoin d'apporter d'autres preuves, puisque nous avons le témoignage public de l'Eglise, qui dans la Messe qu'elle celebre le propre jour du tres-saint Sacrement, demande à Dieu la joüissance eternelle de sa divinité, qui est prefigurée par la participation temporelle de son corps & de son sang? Que peut dire icy l'Auteur, qui appuye toute la force de ses preuves contre la presence reelle sur ces noms de types & de figures qui se trouvent dans les écrits des anciens, voyant qu'ils ne sont pas moins familiers aux nouveaux, qui tiennent unanimement la transsubstantiation? Ne luy prend-il point envie de conclurre de là que toute l'Eglise Romaine est dans son senti-

Fac nos, quæsumus Domine, divinitatis tuæ sempiterna fruitione repleri, quam pretiosi corporis & sanguinis tui temporalis perceptio præfigurat.

ment, puis qu'elle se sert de ces expressions, & qu'elle reconnoist publiquement que l'Eucharistie est une figure ? Mais ne feroit-il pas mieux de se rendre au sentiment unanime de tous les siecles, & d'avoüer sincerement qu'il y a des figures qui ne sont point exclusives de la verité, & que le corps de IESUS-CHRIST residant dans le Sacrement, peut estre la figure, le symbole, le gage de luy mesme, entant qu'il est dans le Ciel ? Ne sçait-il pas que saint Maxime prouve cette verité par le témoignage de saint Denys, qui enseigne que nous devons tirer de la participation de l'Eucharistie une conjecture de l'union que nous aurons avec Dieu dans le Ciel ? Ignore-t'il que saint Damascene appelle l'Eucharistie *le pain du siecle futur*, parce qu'elle est la figure de la gloire celeste, & qu'on peut dire que c'est ce pain supersubstantiel que nous demandons en l'Oraison Dominicale ? A-t'il oublié ce que dit saint Augustin [ du Sacrement d'esperance, qui est le sacré lien qui unit tous les membres de l'Eglise, tandis qu'ils boivent ce qui a coulé du costé de IESUS-CHRIST : & du repos des Saints, qui dans la consommation du salut eternel n'auront plus besoin de mysteres corporels, parce qu'ils contempleront à découvert la verité qui est immuable ? ] Ne se souvient-il plus de ce que dit Theodoret, que l'Apostre appelle la chair de IESUS-CHRIST du nom de voile, parce que comme le grand Prestre n'entroit dans le Sanctuaire que par le voile qui estoit tendu au devant, de mesme nous n'entrons dans le Ciel que par la participation

*S. Maximus in c. 1. caelest. Hierarch. & in expos. Liturgiæ c. 25.*

*S. Damasc. l. 4. de fide c. 14.*

*S. Aug. l. 12. contra Faust. c. 20.*

*Theodoret. in c. 10. ad Hebr.*

du corps de IESUS-CHRIST ? Enfin a-t'il mis en oubly ces trois tabernacles qu'Eusebe d'Emese explique si nettement, dont l'un est la Pasque legale, qui est une figure nuë & simple ; l'autre est la Pasque du Ciel, qui est une verité toute pure ; le troisiéme est la Pasque des Chrestiens, c'est à dire l'Eucharistie, qui est verité & figure : Verité au regard de la premiere ; figure au regard de la seconde : Verité, parce qu'elle contient le vray corps de IESUS-CHRIST ; figure, parce qu'elle represente l'union que nous aurons avec Dieu dans la gloire par l'union reelle que nous avons avec luy dans la participation des divins mysteres ?

*Euseb. Emissen. Sibb. post Dom. 1. Quadrages.*

## ARTICLE VII.

*De quelle maniere parlent les Peres, soit anciens ou modernes, du mystere de l'Eucharistie, lors qu'ils le considerent comme Sacrement.*

POUR entendre ce que les anciens disent de l'Eucharistie en qualité de Sacrement, il faut necessairement presuppose avec les Theologiens que tout Sacrement est un signe visible d'une chose sacrée & invisible, établi de Dieu pour la sanctification de nos ames. *Sacramenta signacula rerum divinarum sunt visibilia : sed res invisibiles in eis honorantur.* Les Sacremens, dit saint Augustin, sont les seaux visibles des choses divines ; mais nous honorons en eux les choses invisibles.

*S. Aug. de catechis. rud. c. 26.*

Ainsi, qui dit Sacrement, dit deux choses,

par l'aveu & le consentement de tout le monde, l'une visible, & l'autre invisible, l'une qui est cachée, & l'autre qui la cache & qui la contient, l'une qui est signe sensible proportionné au sens, l'autre qui est signifiée & representée par ce signe visible. C'est pour cette raison que les Peres disent, Que le Sacrement de l'Eucharistie est tout ensemble & pain & chair, *simul panis & caro.* Il est chair par rapport au corps de IESUS-CHRIST, qui est caché & invisible : il est pain par rapport aux especes visibles qui le contiennent. C'est par la mesme raison qu'ils prennent quelques-fois le Sacrement pour la partie principale qui le compose, & qu'ils luy en donnent le nom, l'appellant *le corps de* IESUS-CHRIST, *le corps du Roy, le corps de Dieu, le corps de vie, le corps vivifiant, le corps de l'humilité de* IESUS-CHRIST. D'où vient que l'Abbé Eckbert refutant les heretiques de son temps, qui croyoient que nostre Seigneur entendoit parler du pain materiel, lors qu'il disoit, *Ceci est mon corps*, parce que tout corps appartient au Seigneur, se moque de leur extravagance, & leur montre qu'on ne peut expliquer ces paroles que du vray corps de IESUS-CHRIST, qui est uny à la divinité, & que c'est celuy-là seul dont l'Ecriture parle, quand elle commande aux fidelles de manger le corps du Seigneur.

*Hesych. l. 2. in Levitic. c. 8.*

*Vocatur corpus Dei à Salviano l. 2. ad Ecclesiam.*
*Corpus Regis à Clemente Romano 2. constit. c. 61.*
*Corpus vitæ ab Arnobio in Ps. 33.*
*Corpus humilitatis Christi à S. Aug. in Ps. 21.*
*Eckbertus Abbas ser 11. contra Catharos.*

D'autres-fois ils le prennent pour les especes & pour les symboles, qui contiennent le corps du Fils de Dieu ; & pour cet effet ils l'appellent *le pain sanctifié, le pain eucharistisé*, c'est à dire, consacré, *le pain mystique, le pain*

*S. Cypr. de Cœna Domini.*
*Origen. tract. 35. in Matth.*
*Autor operis imperfecti in Matth. hom. 17.*

*Acta Arsenÿ.* *Iustin. apolog. 2.* *de benediction*, *le pain beny*, non qu'ils estiment que le pain y demeure quant à la substance, comme dans le pain beny qu'on donnoit aux Catechumenes, & qu'on depart encore aujourd'huy aux fidelles, (saint Augustin montre qu'il y a une grande difference, & Thomas Valdensis assure qu'un heretique de son temps ayant osé prononcer ce blaspheme, que le pain de l'Eucharistie n'estoit que du pain beny, fut puni de mort à l'heure mesme) mais parce qu'il y demeure quant aux apparences, *non substantialiter, sed mystice*, comme dit Alger, c'est à dire, selon ses qualitez sensibles & ses proprietez naturelles, que les Peres appellent du nom de substance sensible, d'autant qu'elles ont une existence miraculeuse à la maniere des substances.

*S. August. l. 2. de peccat. merit. c. 26.*

*Alger. l. 1. c. 6.*

Bien davantage, ils font souvent un échange de noms; & par une espece de communication d'idiomes ils donnent au corps de IESUS-CHRIST le nom de pain, & aux especes du pain le nom du corps de IESUS-CHRIST. Ainsi saint Chrysostome dit que nous voyons le corps de IESUS-CHRIST, que nous le touchons, & que nous le rompons, parce que nous touchons & voyons les especes qui luy servent de voiles. Ainsi saint Gregoire de Nysse dit que le corps de IESUS CHRIST que nous prenons dans l'Eucharistie, est un *pain admirable qui vient du Ciel, & qui se trouve sur la terre sans aucune agriculture.* Ainsi Pierre de Blois, apres saint Chrysologue, dit que la chair de IESUS-CHRIST est un pain descendu du Ciel, formé dans le sein de la Vierge, cuit

*S. Greg. Nyss. l. de vita Moysis.*

*S. Chrysol. ser. 67. Petr. Blesens. ser. 13.*

dans le four de la Croix, conſervé dans l'Egliſe, ſervi ſur la table de l'Autel, diſpensé par les Preſtres, qui ſert tous les jours de nourriture aux fidelles. Ainſi ſaint Cyrille dit que le pain Euchariſtique *ne deſcend point au ventre, & ne s'en va point en excrement, mais que ſa vertu ſe répand par tout, en ſorte que le corps & l'ame en profitent.* Ainſi par un échange reciproque Theodoret dit que IESUS-CHRIST a honoré du nom de ſon corps les ſymboles du pain : Et ſaint Iſidore enſeigne que nous appellons le corps & le ſang de IESUS-CHRIST ce qui eſtant tiré des fruits de la terre, eſt ſanctifié, & eſt fait Sacrement.

*S. Cyrill. catech. 5. Myſtag.*

*Theodoret. dial. 1.*

*S. Iſidor. l. 6. orig. c. 19.*

Cette diſtinction, qui ne peut ſouffrir de contredit apres tant de preuves ſi ſolides, eſt la clef de la doctrine des Peres, qui nous fait entrer ſans peine dans leurs penſées, & nous donne une claire intelligence de deux paſſages, qui paroiſſent difficiles à la premiere veuë : L'un eſt de ſaint Auguſtin, qui dit, [ Que le Sacrement du corps de IESUS-CHRIST eſt en une certaine maniere le corps de IESUS-CHRIST, comme le Sacrement de la foy eſt la foy. ] Le ſecond eſt de Facundus, qui dit [ Que nous appellons le Sacrement du corps & du ſang, qui eſt au pain & au calice conſacrez, le corps & le ſang de IESUS-CHRIST, non que proprement le pain ſoit ſon corps, & le calice ſon ſang, mais parce qu'ils en contiennent le myſtere: & que pour cette raiſon le Seigneur meſme a appellé le pain qu'il benit, & le calice qu'il donna à ſes diſciples, ſon corps & ſon ſang. ] Car il eſt evident par ce que nous ve-

*S. Aug. ep. 23.*

*Facundus l. 9. pro defenſ. trium Capit.*

nons de dire, que l'un & l'autre prend le Sacrement du corps de IESUS-CHRIST pour les especes & les symboles du pain & du vin. Facundus le dit en termes exprez ; *non que proprement le pain soit son corps & le calice son sang, mais parce qu'ils en contiennent le mystere.* Pouvoit-il mieux distinguer les deux parties du Sacrement, qu'en disant que le pain n'est pas proprement le corps de IESUS-CHRIST, mais qu'il en contient le mystere ? Ne marque-t'il pas evidemment ce qui est signifié par le Sacrement, & ce qui le signifie, ce qui est contenu, & ce qui le contient, ce qui est caché, & ce qui le cache ? Le mot de mystere ne le porte-t'il pas ? Ne dit-on pas le corps mystique, en parlant du corps de IESUS-CHRIST dans l'Eucharistie, parce qu'il y est caché ? Ne l'appelle-t'on pas spirituel, parce qu'il y est à la maniere d'un esprit ? Ne dit-on pas que c'est *le mystere de la vie, le mystere du salut, le mystere de la foy ? Vt quid mysterium, nisi quia occultum ? ut quid fidei, nisi quod hoc non carnis oculo, sed intuitu fidei convenit contemplari* ? Pourquoy mystere, dit Guimond, sinon parce qu'il est caché ? pourquoy mystere de la foy, sinon parce qu'il le faut regarder non avec les yeux de la chair, mais avec les yeux de la foy ? Pour saint Augustin ne s'explique-t'il pas luy-mesme si nettement, qu'il ne nous laisse aucun sujet de douter de sa pensée ? Ne dit-il pas au mesme lieu que si les Sacremens n'avoient quelque ressemblance avec les choses dont ils sont Sacremens, ils ne seroient pas Sacremens : & que c'est pour cela qu'ils prennent mesme souvent

*Guitmundus l. 1. de Euchar.*

ſouvent le nom des choſes qu'ils ſignifient. [ *Si enim Sacramenta quandam ſimilitudinem earum rerum, quarum Sacramenta ſunt, non haberent, omnino Sacramenta non eſſent. Sicut ergo ſecundùm quemdam modum Sacramentum corporis Chriſti, corpus Chriſti eſt, & Sacramentum ſanguinis Chriſti, ſanguis Chriſti; ita Sacramentum fidei fides eſt.* ] Mais qu'eſt-il beſoin d'uſer d'un long diſcours pour faire voir ſa pensée, puiſque nous la trouvons toute éclaircie dans les Peres des derniers ſiecles ? [ *Quod dixit Auguſtinus ad Bonifacium, ſicut Sacramentum corporis Chriſti ſecundùm quemdam modum corpus Chriſti eſt; ita Sacramentum fidei fides eſt, intelligendum eſt de forma panis & vini, quæ non verè, ſed figurativè & nuncupativè dicitur corpus Chriſti.* Ce que ſaint Auguſtin écrit à Boniface, dit Alger, à ſçavoir que le Sacrement du corps de IESUS-CHRIST eſt en certaine maniere ſon corps, comme le Sacrement de la foy eſt la foy, ſe doit entendre des eſpeces du pain & du vin, qui ne ſont pas proprement ſon corps, mais ſeulement en figure, & par attribution de noms. ] *Algerus lib. 1. de Euchar. c. 12.*

Que l'Auteur ne s'imagine donc plus que les nouveaux Theologiens & les Peres des derniers temps s'offenſent & ſe ſcandaliſent des expreſſions des anciens. Dans cet amas confus de paſſages qu'il a tirez de M Aubertin, je ne trouve rien qui ne leur ait eſté objecté il ya pluſieurs ſiecles, & qu'ils n'ayent pleinemẽt éclairci : Si bien que quand je n'aurois point d'autre avantage ſur luy, celuy-là ſeul devroit luy faire reconnoiſtre la foibleſſe de ſon party. C'eſt

qu'estant question de sçavoir qui de nous deux prend mieux le sentiment des anciens Peres, & connoist mieux la foy de l'Eglise primitive, j'ay pour moy tous les Theologiens, tous les Peres, tous les Papes, tous les Conciles, & enfin tous les plus grands hommes du Christianisme depuis le neuviéme siecle, qui ont tous expliqué comme moy la doctrine de ceux qui les avoient precedez, & condamné les heretiques qui en ont voulu abuser contre la perpetuité de la foy touchant le tres-saint Sacrement.

Cette consideration merite que nous luy donnions une plus grande étenduë dans la derniere partie de cet ouvrage, où nous allons combattre le changement imaginaire qu'il suppose estre arrivé dans la foy & dans la doctrine de l'Eucharistie, plus de huit cens ans apres son premier établissement. Mais avant que de commencer, jettons encore un regard sur toutes les preuves qu'il a pretendu tirer du témoignage des saints Peres, & de la pratique de l'Eglise, afin de reconnoistre la nullité & la fausseté de chacune en particulier, & qu'il ne paroisse pas que nous ayons rien negligé.

## ARTICLE VIII.

### *Nullité de toutes les Preuves de l'Auteur en particulier.*

*Cette preuve a esté refutée au ch. 1. du 4. liv.*

DANS la premiere il dit que les Peres appellent communément l'Eucharistie consacrée, *du pain, & du vin, du blé, du froment, un aliment qui rassasie le ventre.* Cette preu-

ve eſt fauſſe & captieuſe, parce qu'il apporte ſeulement ce que les Peres ont dit de la matiere de l'Euchariſtie avant la conſecration, & ſupprime ce qu'ils en diſent apres la conſecration, l'appellant avec tant d'éloges le pain divin, le pain Seigneur, le pain de Dieu, le pain qui ne ſe conſume point, le pain qui fait les delices des Roys, le pain vivant qui eſt deſcendu du Ciel, le froment des éleus, la viande des Saints, le banquet des Anges, le feſtin incorruptible, la viande immortelle, inconſomptible, incomparable, ineffable, la viande celeſte & celuy qui la mange tout enſemble, *cibus & conviva*: & tant d'autres expreſſions, qui montrent clairement le ſentiment qu'ils avoient de la realité du corps de Iesus-Christ.

Dans la ſeconde il dit que les Peres uſent de comparaiſons, qui font voir que l'Euchariſtie n'eſt que du pain & du vin. Cette preuve eſt pleine de foibleſſe & de fauſſeté. Car de toutes les comparaiſons qu'il met en avant, il n'y en a aucune qui prouve ce qu'il pretend, & preſque toutes prouvent le contraire, eſtant priſes dans le vray ſens des ſaints Peres. Par exemple la comparaiſon qu'il apporte des deux eſpeces du Sacrement avec le pain & le vin de Melchiſedech, eſt une des fortes preuves qu'on puiſſe tirer de l'ancien Teſtament pour la verité du Sacrifice de la Meſſe & pour la preſence reelle. Celle des pains de Propoſition qui eſtoient offerts en ſacrifice dans l'ancienne loy, eſt toute ſemblable. Celle du ſacré calice avec le vin que noſtre Seigneur beut avant la conſecration & apres ſa Reſurrection, n'eſt qu'une illuſion.

*Anaſtaſ. Sinaita or. de communione.*
S. *Aug. tr. 59. in Ioan.*
S. *Ignat. ep. ad Rom.*
*Acta* S. *Leontij* 18. *Iunij*
*Rupert. lib. 9. in Geneſ. c.* 34.
S. *Hippolytus.*
S. *Cyrill. Euch. & alij in catena Geneſ.* 49.
*Chryſol. ſerm.* 97. *& alij paſſim.*
S. *Ambr. l. de bened. Patriar. c* 9.
*Petrus Damian. opuſc.* 18. *c.* 4.
*Origenes hom.* 5. *in diverſos. & Anſelm. l. de Sacram. alt. p.* 2. *c.* 10.
*Cæſarius dial.* 3.
*Creditus Aug. l.* 2. *de viſit. infirm. c.* 4.
*Paſchaſius lib. de Sacram c.* 19.
S. *Hieron. q.* 2. *ad Hebid*
*Creditus Bern. ſerm. de dignit. Sacerd.*
S. *Thomas opuſc.* 60. *a.* 17. *ubi hæc habet:*
Rex ſedet in cœna
Turba cinctus duodena,
Se tenet in manibus,

Se cibat ipse cibus.

Car qui ne voit que les Peres ne parlent que de la matiere éloignée du Sacrement, qui doit estre en effet de vray vin, autrement on ne consacreroit point? Mais comment est-ce qu'il ose citer là-dessus saint Chrysostome dans une Homelie où ce saint se declare si ouvertement pour la presence reelle, & où il nous avertit [ de n'avoir point égard au témoignage des sens, qui nous disent que ce n'est que du vin: qu'ils sont aisez à tromper, mais que la parole de IESUS-CHRIST est infaillible; & partant puis qu'il a dit, *Ceci est mon corps*, qu'il le faut croire sans aucun doute? ] Comment s'avise-t'il de citer saint Cyrille de Ierusalem dans le mesme endroit où ce Pere dit si clairement, [ qu'avant la consecration ce n'est que du pain & du vin, mais qu'apres la consecration ce qui nous paroist pain, n'est plus du pain, mais le propre corps de IESUS-CHRIST? ] Comment ose-t'il falsifier si grossierement le témoignage de saint Augustin, & luy faire dire que le pain consacré de l'Eucharistie & le corps de IESUS-CHRIST sont deux pains differens, dont l'un est le pain du Seigneur, que les méchans mangent, & l'autre le pain qui est le Seigneur mesme, que les méchans ne peuvent manger, mais que les fidelles reçoivent. Au lieu qu'il dit tout le contraire, sçavoir que le morceau trempé qu'il donna à Iudas, qui n'estoit point l'Eucharistie, estoit le pain du Seigneur, mais que l'Eucharistie qu'il donna à tous les Apostres, estoit le pain qui est le Seigneur. Certes il faut avoir bien de la douceur pour luy pardonner cette faute.

S. *Chrysost. ho.* 85. *in Matth.*

S. *Cyrill. catech.* 4. *Myst. ag.*

Nous l'avons déja marqué au premier chapitre de ce livre dans la quatorziéme preuve & dans la onziéme.

Dans la troiſiéme, il aſſure qu'il n'y a preſque point de queſtions eſſentielles conteſtées entre l'Egliſe Romaine & luy, qui ne ſoient formellement vuidées en ſa faveur par les ſaints Peres. Cette preuve n'eſt qu'un aſſemblage de toutes les autres, & un abus continuel du témoignage des anciens, ainſi que nous l'avons amplement montré juſques icy.

Dans la quatriéme, il dit que les Peres parlant de l'Euchariſtie, ſe ſervent de termes excluſifs de la preſence reelle, aſſurant que ce ſont des ſignes, des ſymboles, des voiles, &c. Cette preuve eſt captieuſe, & nous en avons clairement montré le deffaut dans ce chapitre.

La cinquiéme, ſixiéme, & ſeptiéme ne ſont que des circonſtances & dépendances de la quatriéme, & n'y adjoûtent autre choſe qu'une repetition ou multiplication de textes auſſi mal entendus que les autres.

Dans la huitiéme & neufiéme il pretend que lors que les Peres appellent l'Euchariſtie le corps & le ſang de IESUS-CHRIST, ils font aſſez voir que c'eſt un langage figuré, & qu'ils en rendent meſme la raiſon. Il n'y a rien de plus faux : & nous avons prouvé le contraire dans le troiſiéme & quatriéme livre.

Dans la dixiéme il ſoûtient que les Peres ont ignoré ces diſtinctions de preſence viſible & inviſible, d'eſtre naturel & Sacramental, d'exiſtence à la maniere d'un corps & à la maniere d'un eſprit. Nous luy avons fait voir au ſecond livre que les Peres n'ont point ignoré cette doctrine, mais qu'il a ignoré luy-meſme, ou plûtoſt qu'il a feint d'ignorer la doctrine des Peres.

Dans la onziéme il dit que les Peres ont rejetté les doctrines qui accompagnent la transſubſtantiation, & il en marque trois : la premiere, que les accidens peuvent eſtre ſans leur ſujet naturel : la ſeconde, que le témoignage des ſens ne doit point eſtre crû dans le rapport qu'ils font que l'Euchariſtie n'eſt que du pain & du vin : la troiſiéme, que les méchans reçoivent effectivement le corps de IESUS-CHRIST dans la communion. Nous avons montré la foibleſſe & la fauſſeté de cette preuve dans le premier livre, où nous avons combattu le témoignage des ſens : dans le ſecond, où nous avons prouvé l'exiſtence des accidens ſans leur ſujet : & dans le troiſiéme & quatriéme, où nous avons établi la tranſſubſtantiation & la manducation reelle de la bouche du corps.

Dans la douziéme il dit que les Peres ſe ſont declarez pour la ſubſiſtence du pain, & il en apporte deux preuves : la premiere, qu'ils ont crû que la communion du ſaint Sacrement rompt le jeuſne : la ſeconde, qu'ils ont eſtimé que la ſubſtance de noſtre corps eſt veritablement nourrie & augmentée par l'aliment de l'Euchariſtie. La premiere eſt une fort plaiſante illuſion de l'Auteur, qui a pris une erreur groſſiere, dont Tertullien ſe moque, pour la doctrine de Tertullien meſme, & de tous les Peres enſemble. La ſeconde eſt un ſophiſme captieux. Car les Peres ne diſent pas que le corps de IESUS-CHRIST nourrit & augmente la ſubſtance des noſtres, mais qu'il leur imprime une vertu vivifiante, & une ſemence de la reſurrection, qui eſt une preuve viſible de ſa

preſence reelle. La nourriture que nos corps tirent du Sacrement, vient des eſpeces, qui ont la meſme vertu naturelle qu'elles avoient auparavant, avec cette difference, que Dieu ſupplée par ſa puiſſance miraculeuſe à l'abſence de leur ſujet, ſans le ſupport duquel comme elles ne peuvent naturellement exiſter, auſſi ne peuvent-elles naturellement agir. Mais Dieu qui poſſede avec une eminence ſouveraine la vertu de toutes les cauſes ſecondes, ſoûtient leur action, & quelques fois meſme il adjoûte une force ſurnaturelle à la vertu naturelle des eſpeces, capable d'entretenir la vie ſans aucun autre aliment par l'eſpace de pluſieurs mois & de pluſieurs années, comme nous l'avons déja remarqué.

La treiziéme n'eſt pas une nouvelle preuve, mais une confirmation de la precedente, par laquelle il montre que les Peres ont donné diverſes ſignifications myſtiques au Sacrement, qui ſuppoſent toutes la ſubſiſtence du pain. Par exemple, que le pain qui eſt composé de pluſieurs grains, & le vin qui eſt fait de pluſieurs raiſins, marque l'union des fidelles, qui ne font qu'un meſme corps myſtique de IESUS-CHRIST. Mais qui ne voit la foibleſſe de cette objection, veu que les eſpeces Sacramentales peuvent porter cette ſignification myſtique, ſoit que la ſubſtance du pain & du vin y demeure, ſoit qu'elle n'y demeure pas?

Dans la quatorziéme, qui eſt encore une confirmation de la douziéme, il montre que les peres n'ont point connu la tranſſubſtantiation, parce qu'ils n'en diſent mot aux occaſions les

plus importantes, & sur tout lors qu'ils expliquent ces paroles de IESUS-CHRIST, *Cecy est mon corps.* Sur quoy il cite seize Auteurs de conte fait, qui donnent tous un sens figuré aux paroles de la consecration. Et cependant de ce grand nombre je n'en trouve que deux qui puissent luy estre aucunement favorables. Le premier est Ratram, qui a suivy Iean l'Escossois, que l'Archevesque Hincmare accuse d'avoir esté l'auteur d'une heresie nouvelle contre la presence de IESUS-CHRIST dans l'Eucharistie. Le second est un Conciliabule tout composé d'heretiques Iconomaques, qu'on nomme vulgairement Brisimages. Pour les autres, ils sont tous ses juges & ses parties: ses juges, parce qu'ils condamnent tous ouvertement son erreur, comme nous verrons au cinquiéme livre: ses parties, parce qu'il abuse de leur autorité contre leur propre doctrine, & qu'il nous produit des textes falsifiez par nos adversaires, comme celuy de Drutmar, dont le Cardinal du Perron prouve la falsification par un ancien manuscrit que Sixtus Senensis trouva à Lyon, où au lieu de ces paroles supposées par l'Auteur, *Cecy est mon corps, c'est à dire, en Sacrement*, il y a, *Cecy est mon corps vrayment subsistant au Sacrement. Hoc est corpus meum, hoc est, verè in Sacramento subsistens.* Et un peu plus bas, au lieu de ces mots falsifiez & corrompus, *Transferens spiritaliter corpus in panem & vinum in sanguinem*, c'est à dire, transferant spirituellement son corps au pain & son sang au vin, il y a *Transferens panem in corpus, vinum in sanguinem*, transfe-

*Vide Sixtum Senonenſ. l. 6. Bibliot. Sanctæ annotat. 112 & Cardin. du Perron. l. 2. de Euchar. pag. 569.*

rant le pain en ſon corps & le vin en ſon ſang. Il eſt aiſé de remplir un livre des témoignages des Peres en les alterant ainſi. Il n'y a point d'erreur dont on ne les puſt rendre complices.

Dans la quinziéme il dit que les Peres ont porté moins d'honneur au tres-ſaint Sacrement, que nous, & qu'ils en ont celebré le myſtere avec plus de ſimplicité. C'eſt une ſuppoſition que nous avons détruite au chapitre troiſiéme de ce livre.

Dans la ſeiziéme il dit qu'il y a beaucoup d'autres choſes dans les Peres, qui prouvent qu'ils n'ont pas crû la preſence reelle. Premierement parce que ſaint Auguſtin a douté ſi le corps glorieux de IESUS-CHRIST avoit du ſang. Il impoſe à ce Pere, & ſe moquant de luy, il ſe détruit luy-meſme. Car ſi ſaint Auguſtin doute que IESUS-CHRIST ait du ſang, il doute par conſequent de la reception de ce ſang, auſſi bien que de ſa preſence reelle dans le tres-ſaint Sacrement. Et toutes-fois la confeſſion de foy de nos Religionnaires porte que nous recevons reellement le corps & le ſang de IESUS-CHRIST, & qu'ils nous ſont preſentez, encore qu'ils ne ſoient pas preſens. Secondement parce que ce Pere ne répond rien au reproche que les Payens faiſoient aux Chreſtiens, de ce qu'ils adoroient Ceres & Bacchus, non plus que ſaint Iſidore à Benjamin, qui l'accuſoit d'avoir inventé une oblation nouvelle & étrangere, en conſacrant à Dieu du pain, au lieu que la loy établit les Sacremens dans le ſang. Ne diriez-vous pas qu'il nous veut donner des armes pour le combattre ? Où eſt donc

ce silence des Payens, dont il fait tant de bruit? où celuy des heretiques & des Iuifs? Mais nous avons assez amplement refuté cette illusion dans les chapitres precedens.

Enfin, dans la dix-septiéme il soûtient que les Peres ont employé le mystere de l'Eucharistie pour combattre les heretiques d'une maniere fort contraire à la creance de Rome. C'est une supposition qui ne luy peut acquerir que du blâme, & qui me donne un avantage considerable pour le convaincre d'erreur, en luy montrant qu'avant le neufiéme siecle il y a peu d'heretiques qui se soient élevez contre la presence reelle, tant la creance en estoit certaine & indubitable dans le premier âge de l'Eglise: & que dés lors que quelqu'un semoit des doctrines contraires, il estoit reburé des fidelles, & reprimé promptement par les Pasteurs. Si bien qu'il est vray de dire que l'erreur des Sacramentaires est comme la lie des heresies, & le fruit mal-heureux de la corruption des derniers siecles, qui s'est formé, grossi, & multiplié par le refroidissement de la charité & par l'affoiblissement de la foy. C'est ce qui nous reste à prouver pour achever cet ouvrage, & le conduire au point de sa perfection.

LOÜE' SOIT LE TRES-SAINT SACREMENT

# LIVRE V.

## OÙ L'ON FAIT VOIR la fauſſeté du changement imaginaire que l'Auteur pretend eſtre arrivé dans la creance de l'Egliſe touchant l'Euchariſtie.

### CHAPITRE PREMIER.

*Fauſſeté de ce pretendu changement prouvée par l'uniformité de la foy des huit premiers ſiecles avec celle des ſiecles ſuivans.*

NOus ſommes bien-toſt à la fin de noſtre voyage : & ce long chemin que nous avons fait avec noſtre Auteur, nous ayant donné le loiſir de luy remontrer l'abus continuel qu'il a commis en ſe ſervant du témoignage des ſens, de la raiſon, de l'Ecriture, & des Peres, pour rendre les huit premiers ſiecles complices de ſon erreur touchant l'Euchariſtie; il ne nous reſte plus qu'à conclure, & faire voir la fauſſeté de ce changement chimerique, dont il accuſe les ſiecles ſuivans, comme ſi l'Egliſe avoit depuis ce temps-là paſſé inſenſiblement

du dogme de l'abſence reelle à celuy de la preſence de IESUS-CHRIST dans le tres-ſaint Sacrement.

Commençons donc par là à montrer l'illuſion de cette innovation pretenduë, parce qu'elle eſt fondée ſur un faux principe, & qu'elle ſuppoſe contre toute apparence de verité, que les huit premiers ſiecles ont ignoré la preſence reelle, & qu'ils ont eſté conſtamment dans l'opinion contraire. Car ſi les Peres qui ont precedé le neufiéme ſiecle, ont eu les meſmes ſentimens que ceux qui ſont venus apres eux, s'ils ont eſté dans une parfaite uniformité de doctrine, aſſurement l'Auteur nous trompe, & ce changement ſi ſurprenant, qui a corrompu, à ce qu'il dit, toute l'Egliſe, ſans qu'elle s'en ſoit apperceuë, n'eſt qu'un vain phantôme & un ouvrage de ſon eſprit. Or il eſt evident par tout ce que nous avons établi juſqu'icy, que les Peres des huit premiers ſiecles ont enſeigné les meſmes doctrines touchant l'Euchariſtie, que nous embraſſons aujourd'huy: Qu'ils ont rejetté tous les dogmes que nous condamnons: & qu'ils ont pratiqué les meſmes ceremonies eſſentielles, & le meſme culte que nous dans la celebration des myſteres. Il eſt donc evident que la ſuppoſition de l'Auteur eſt ſans fondement, & qu'elle s'en va à neant. La verité de cette demonſtration, qui eſt invincible, paroiſtra encore mieux par l'induction & la comparaiſon que nous allons faire de leurs ſentimens avec les noſtres, qui ſera comme un abregé de tout ce que nous avons dit.

## ARTICLE PREMIER.

*Fauſſeté du changement pretendu prouvée par l'uniformité de l'Egliſe des derniers ſiecles avec les anciens Peres quant aux dogmes qu'elle reçoit.*

IL eſt certain premierement que tout ce que l'Egliſe enſeigne ſur le ſujet de l'Euchariſtie, elle le tient par tradition des Peres, des Conciles, & de l'Ecriture.

I. Nous tenons que le corps de IESUS-CHRIST eſt reellement & ſubſtantiellement preſent ſous les eſpeces apres la conſecration du Preſtre. Nous l'avons appris des Peres. [ *Quid eſt Altare, niſi ſedes & ſanguinis & corporis Chriſti! Quid vos offenderat Chriſtus, cujus illic per certa momenta corpus & ſanguis habitat?* Qu'eſt-ce que l'Autel, ſinon le lieu où reſident le ſang & le corps de IESUS-CHRIST? En quoy vous avoit offensé IESUS-CHRIST, dont le corps & le ſang habitent là par certain temps?] Faites attention à ces paroles. Ce n'eſt pas ſeulement par ſa divinité qu'il eſt preſent à l'Autel, ſon corps & ſon ſang y habitent. [ Ce calice de benediction que nous beniſſons, dit ſaint Paul, n'eſt-ce pas la communication du ſang de IESUS-CHRIST? Il parle d'une maniere hardie & terrible: & voicy ce qu'il dit: Ce qui eſt dans le calice, c'eſt ce qui a coulé du coſté de IESUS-CHRIST, & nous y participons. ] Il ne ſe peut rien dire de plus fort. Non ſeulement nous participons au ſang de IESUS-CHRIST, mais le ſang au-

*Optat. l. 6.*

*S. Chryſoſt hom. 24. in 1. Cor. c. 10.*

quel nous participons, est dans le calice. Ce sang, dis-je, qui est coulé du costé de IESUS-CHRIST. [*Ferebatur Christus in manibus suis quando commendans ipsum corpus suum, ait,* Hoc est corpus meum. *Ferebat enim illud in manibus suis.* IESUS-CHRIST se portoit dans ses mains, lors qu'il dit, *Cecy est mon corps.* Car il portoit ce corps dans ses mains.] Ce témoignage ne souffre point de repartie. On ne peut pas dire qu'il portoit la figure de son corps. Il faut prendre ces paroles à la lettre. Saint Augustin le dit formellement : *Hoc, verò, fratres, quomodo possit fieri in homine quis intelligat? Quis enim portatur in manibus suis? Quomodo intelligatur in ipso David secundùm litteram non invenimus, in Christo invenimus.* Qui peut comprendre comment cela est possible dans un homme ordinaire? Qui est-ce qui se peut porter dans ses mains? Nous ne trouvons pas comment on le peut entendre à la lettre en la personne de David, mais bien en celle de IESUS-CHRIST. Ce n'est donc pas en figure que IESUS-CHRIST portoit son corps dans ses mains; qui ne le pourroit faire? C'est à la lettre qu'il le faut prendre, & non pas en signe ny en figure. Voila donc déja une parfaite conformité dans le dogme de la presence reelle.

*S. Aug. in Ps. 33. serm. 1.*

*Ibid.*

II. Nous croyons que le pain consacré est transsubstantié au corps de IESUS-CHRIST, c'est à dire, que le corps du Fils de Dieu prend la place de la substance du pain, qui est détruite quant à la matiere & quant à la forme. Nous ne disons rien de nouveau. Les Peres l'ont crû, & l'ont dit de mesme, & c'est d'eux que nous

l'avons appris. [ *Panis iſte quem Dominus diſcipulis porrigebat, non effigie, ſed natura mutatus, omnipotentia Verbi factus eſt caro: Et ſicut in perſona Chriſti humanitas videbatur, & latebat Divinitas, ita Sacramento ineffabiliter divina ſe infudit eſſentia.* ] Le pain que le Seigneur donnoit à ſes Apoſtres, changeant non de forme, mais de nature, fut fait chair par la toute-puiſſance du Verbe : Et comme l'on voyoit l'humanité dans la perſonne de IESUS-CHRIST, mais la Divinité eſtoit cachée ; de meſme la divine ſubſtance ſe coula dans le Sacrement d'une maniere ineffable. [ Nous prions Dieu, qui eſt amateur des hommes, qu'il envoye ſon ſaint Eſprit ſur les choſes qui ſont offertes, afin qu'il faſſe le pain le corps de IESUS-CHRIST, & le vin le ſang de IESUS-CHRIST. Car tout ce que le ſaint Eſprit touche, il le ſanctifie, & le change abſolument. πάντως μεταβέβληται ]

*S. Cyprian. de cœna Dom.*

*S. Cyrill. catech. 5. Myſtag.*

[ Vous me demandez comment le pain eſt fait le corps de IESUS-CHRIST, & le vin ſon ſang. Ie vous répons que le ſaint Eſprit ſurvient, & qu'il fait ces divins myſteres le corps & le ſang de IESUS-CHRIST par deſſus tous les raiſonnemens & toutes les penſées des hommes. On prend le pain & le vin, parce que Dieu connoiſt noſtre foibleſſe, qui a horreur des choſes qu'elle n'a pas coûtume de manger. Et parce que le pain & le vin ſont nos alimens ordinaires, il y joint ſa divinité, & les fait ſon corps & ſon ſang. Le pain & le vin ſont changez au corps & au ſang de Dieu meſme. ]

σωμάζεται αὐτῆς τῇ ἀυτῇ θεότητι, ἡ ποίησεν αὐτὰ σῶμα καὶ αἷμα ἀυτοῦ αὐτὸς ὁ ἄρτος καὶ ὁ οἶνος μεταποιοῦται εἰς σῶμα καὶ αἷμα θεοῦ.

*S. Ioan. Damaſcen. l. 4. c. 14.*

[ De peur que nous n'euſſions horreur de ſa

*S. Cyrill. Alex. epist. ad Calosyrium.*

chair & de son sang qui sont mis sur les sacrez Autels, Dieu condescendant à nostre fragilité, influë aux choses qui sont offertes une vertu vivifiante, les changeant en la verité de sa propre chair, afin que le corps de la vie se trouve en nous, comme une semence vivifiante, d'où vient qu'il adjoûte, *Faites cecy en memoire de moy.*] Nous n'avons donc point encore changé de dogme quant à la transsubstantiation : il n'y a rien de plus commun dans les écrits des anciens, que ces mots de conversion, de transformation, de transelementation, qui montrent une uniformité parfaite. Mais afin d'oster à nos adversaires le moyen de s'échaper par la distinction des conversions metaphoriques, qu'ils écoutent ce que dit saint Chrysostome.

*S. Chrysost. hom. 16. in c. 9. ad Hebræos.*

[Le sang des victimes n'estoit pas l'expiation des consciences, mais celuy duquel il est dit, *Cecy est mon sang du nouveau Testament, qui est répandu pour vous en remission des pechez.* C'est un sang spirituel dont ils ont esté moüillez. Quoy donc est-ce un sang imaginaire conceu en esprit par la foy ? Non, c'est un sang reel & effectif découlé du corps de Iesus-Christ par ses propres paroles. Mais je l'appelle spirituel, parce qu'il a esté formé par la vertu du saint Esprit. Ce n'est pas Moyse qui nous a teints de ce sang, mais Iesus-Christ par la parole de la consecration qui a esté prononcée, *Cecy est mon sang du nouveau Testament.* Cette parole au lieu de l'hyssope fait & porte le sang, & en arrose les fidelles, purifiant les ames & les rendant fortes & innocentes.]

III.

III. Nous tenons pour constant que ce changement miraculeux se fait par le ministere des Prestres & par la vertu des paroles de IESUS-CHRIST qui sortent de leur bouche au point de la consecration : Et en cela nous ne nous départons aucunement de la doctrine des Peres.

[Le Prestre, dit saint Chrysostome, prononce les paroles, & les saints dons sont consacrez par la vertu & par la grace de Dieu. *Cecy est mon corps*, dit-il ; c'est par ces paroles que les choses qui sont offertes sont consacrées. Ce ne sont pas des œuvres d'une force humaine que ce que IESUS-CHRIST fit dans la Cene : il opere encore maintenant, il parfait le sacrifice, nous ne sommes que ses ministres. Mais c'est luy-mesme qui sanctifie ces choses, & qui les change. Ie donnerois plûtost mille vies, que de livrer ce corps à quelqu'un qui en fust indigne. Ie verserois plûtost mon sang, que de donner ce tres-sacré sang à d'autres qu'à celuy que j'en juge digne.]

*S. Chrysost. hom. de prod. Iudæ.*

*Idem hom. 83. in Matth. & ho. 60. ad pop. Antioch.*

Saint Ambroise. [Nous avons vû le Prince des Prestres venant à nous : Nous l'avons vû, & nous l'avons oüi offrant son sang pour nous. Suivons-le de tout nostre pouvoir nous qui sommes Prestres, afin d'offrir le Sacrifice pour le peuple. Si nous sommes foibles par nostre peu de merite, le Sacrifice nous rend venerables. Car encore que maintenant nostre Seigneur n'offre pas visiblement, neantmoins il est offert en terre, quand le corps de IESUS-CHRIST est offert : & mesme il offre visiblement en nostre personne, puisque c'est sa pa-

Etsi nunc Christus non videtur offerre, tamen ipse offertur in terris, quando Christi corpus offertur. Imò ipse manifestatur offerre in nobis, cujus sermo sanctificat sacrificiū quod offertur. *S. Ambr. in Ps.* 38.

role qui sanctifie le Sacrifice qui est offert. ]

*S. Germain. Patr. Constan. in Theoria.*

Saint Germain Patriarche de Constantinople, qui vivoit au commencement du huitiéme siecle. [ *Le Seigneur ne nous a pas seulement envoyé le saint Esprit pour demeurer avec nous : mais il nous a promis qu'il y demeureroit luy-mesme jusques à la consommation des siecles. Le saint Esprit y est invisible parce qu'il n'a point de corps: mais nostre Seigneur se laisse voir & toucher par les mysteres sacrez & terribles, parce qu'il a pris nostre nature, & la porte dans toute l'eternité. Telle est la vertu du sacerdoce, tel est le Prestre. Car il ne s'est pas contenté de faire l office de Prestre en s'offrant & se sacrifiant une fois, mais il exerce continuellement les fonctions de nostre ministere : & par là il est nostre Avocat pour jamais auprés de Dieu. C'est pourquoy personne ne doit estre en peine de la sanctification des dons, non plus que des autres Sacremens, ny douter qu'il ne s'accomplisse selon l'intention & les prieres du Prestre.* ]

IV. Nous croyons que l'Eucharistie est un sacrifice propitiatoire qui ne déroge point au sacrifice de la Croix, parce que c'est de là qu'il tire toute sa force, n'y ayant en tous les deux qu'une mesme victime, qui est le corps & le sang de IESUS-CHRIST. C'est pourquoy nous disons que c'est le plus noble & le plus admirable de tous les sacrifices, comme la Religion Chrestienne, qui a seule le privilege de l'offrir, est la plus excellente de toutes. Cette doctrine n'est point nouvelle. Le Fils de Dieu qui en est l'Autheur, estoit trop jaloux du salut des ames & de la gloire de son Pere, pour nous laisser sans sa-

crifice, vû que c'eſt le ſeul culte exterieur, qu'on ne peut rendre qu'à Dieu, & qui n'appartient qu'à ſon infinie grandeur. Il nous a enſeigné celuy-cy, qui eſt digne de luy, puiſque c'eſt luy-meſme, qui en veut eſtre la victime: digne de ſon Pere, puiſque c'eſt un Dieu qui adore, & un Dieu qui eſt adoré: digne de la Redemption qu'il a operée, & de la victoire qu'il a remportée par ſa mort, puiſque ç'en eſt un vif portrait, où l'original meſme ſe trouve enfermé pour nous appliquer ſes merites, & pour appaiſer la colere de Dieu, que nous irritons par nos pechez. Saint Athanaſe le decide en trois mots. τί δέγε ἀναίμακτος θυσία ἐξιλασμός Qu'eſt-ce que le ſacrifice non ſanglant? la propitiation pour nos pechez. *S. Athan. hom. de dormient.*

[ Le Preſtre, dit S. Chryſoſtome, eſt à l'Autel comme député, afin d'interceder pour tout l'univers, & comme mediateur aupres de Dieu, afin de le rendre propice aux vivans & aux morts, & leur obtenir le pardon de leurs pechez. ] Ce n'eſt donc point une invention moderne, d'offrir le ſacrifice de la Meſſe pour les vivans & pour les morts. Les Peres nous aſſûrent que c'eſt une inſtitution Apoſtolique. καὶ εἰκῇ ταῦτα ἐνομοθετήθη ὑπὸ τῶν ἀποστόλων ὃ δεῖ τὴν θείαν φρίκην μυστηρίων μνήμην γίνεσθαι τῶν ἀπελθόντων. Ce n'eſt point en vain que les Apoſtres nous ont ordonné de faire commemoration des morts aux ſacrifices redoutables. *Si cette pratique*, dit ſaint Iean Damaſcene, *n'eſtoit agreable à Dieu, l'Egliſe ne la garderoit pas comme elle fait avec une conſtance immuable ſans que perſonne y contrediſe.* [ Lors que le vray ſacrifice que les fideles *S. Chryſoſt. l. 3. de Sacerdotio.* *S. Chryſoſt. hom. 3. ad Philipp.* *S. Io. Damaſc. or. cui titulus, Mortuos precibus juvari.*

Antiqui quando adhuc Sacrificium verum quod fideles norunt in figuris prænuntiabatur, celebrabant figuras rei futuræ: multi scientes, plures ignorâtes, &c. S. *Aug. in Ps.* 39.

sçavent n'estoit encore annoncé qu'en figure, les Anciens celebroient les images d'une chose à venir (c'est saint Augustin qui parle, & qui parle du vray Sacrifice que les fideles sçavent; il merite d'estre écouté) Plusieurs sçavoient bien ce qu'elles signifioient, mais il y en avoit beaucoup plus qui l'ignoroient. Car les Prophetes & les saints Patriarches en avoient la connoissance: mais le reste du peuple estoit si charnel, qu'il signifioit ce qui devoit arriver sans le sçavoir. Enfin la chose est arrivée. Le premier Sacrifice a esté aboly, les holocaustes des moutons, des boucs, & des veaux, & toutes les autres victimes ont cessé. Dieu n'en a point voulu. Pourquoy n'en a-t'il point voulu? Pourquoy les avoit-il voulu auparavant? Parce que c'estoient des paroles de promesse: Et les promesses cessent quand ce qui est promis est accomply. Ces Sacrifices donc ont esté abolis comme des paroles de promesse. Qu'est-ce qu'on a donné pour l'accomplissement? Le corps que vous sçavez, que vous ne sçavez pas; Et plaise à Dieu que ceux qui le sçavent, ne le sçachent pas pour leur condamnation. Voyez ce qui est dit. Car c'est nostre Seigneur IESUS-CHRIST qui parle tantost en ses membres, & tantost en sa personne. Vous n'avez point voulu, dit-il, de Sacrifice ny d'oblation. Quoy donc nous a-t'on laissé en ce temps sans Sacrifice? A Dieu ne plaise. Vous m'avez donné un corps qui est l'accomplissement des Sacrifices. C'est pourquoy vous avez rejetté ceux-là, pour accomplir celuy-cy: & vous avez voulu ceux-là avant que cétuy-cy fust accompli. L'accomplissement des promesses a osté

Sacrificia ergo illa tãquam verba promissiva, ablata sunt. Quid est quod datum est cõpletivum? Corpus quod nostis. Quod non omnes nostis, quod utinam qui nostis omnes, ad judic ũ non noveritis. *Ibid.*

Quid ergo? nos jam hoc tempore sine sacrificio dimissi sumus? Absit. Corpus autem perfeciſti mihi. Ideo illa noluisti, ut hoc perficeres: illa voluisti antequam hoc perficeres. *Ibid.*

les paroles qui nous le faiſoient eſperer. Les ſignes des promeſſes ont eſté oſtez, parce qu'on nous a donné la verité qui nous a eſté promiſe. Nous ſommes dans ce corps, nous ſommes participans de ce corps, nous ſçavons ce que nous prenons : que ceux qui ne le ſçavent pas, l'apprennent, & quand ils l'auront appris, je ſouhaite qu'ils ne le reçoivent pas à leur condamnation. ]

Il n'y a donc point encore de changement dans nos doctrines, & l'Autheur qui s'eſtoit imaginé d'y en avoir remarqué, ſe peut deſabuſer par la ſeule lecture de ce paſſage. Il y apprendra que le Fils de Dieu ne nous a point laiſſé ſans ſacrifice, & qu'outre le ſacrifice de la Croix, il y a encore aujourd'huy dans l'Egliſe *un vray Sacrifice qui eſt l'accompliſſement de tous les Sacrifices des anciens.* Il connoiſtra que la victime de ce Sacrifice eſt ce corps *que les fideles ſçavent,* & qu'il ne peut ignorer luy-meſme, s'il ne veut étouffer les lumieres de Dieu. Enfin, il verra que nous n'avons pas oublié le langage de nos Peres, qu'ils parlent comme nous, & que nous parlons comme eux, & que nous ſommes dans une parfaite conformité de ſentimens: conformité touchant la preſence réelle, conformité touchant la tranſſubſtantiation, conformité touchant le Sacerdoce de la nouvelle loy, qui ſont les quatre principes eſſentiels de la doctrine de l'Euchariſtie. Mais il n'en faut pas demeurer là: il faut luy montrer que les Peres rejettent les meſmes dogmes que nous, & qu'ils combatent les heretiques avec les meſmes armes dont l'Egliſe ſe ſert encore aujourd'huy. I'ay bien peur

qu'il ne se trouve bien avant engagé dans la meslée : c'est à luy à voir comment il en pourra sortir.

## Article II.

*Fausseté du changement pretendu prouvée par l'uniformité de l'Eglise d'à present avec les anciens Peres touchant les dogmes qu'elle rejette.*

DE tous les heretiques que les anciens Peres ont combatu, je trouve que les uns ont erré dans la doctrine de l'Eucharistie, les autres ne l'ont pas osé attaquer, parce que l'Ecriture Sainte, d'où ils ont coûtume de tirer la pluspart des témoignages qu'ils alleguent contre nous, leur donne moins de prise sur cét article, que sur aucun autre point de nostre foy. Tout y est si clair & decisif en faveur de la realité du corps de Iesus-Christ, qu'il ne s'est trouvé presque personne qui se soit hazardé de la contester par des écrits publics, que depuis le neufiéme siecle, comme Paschase l'a fort bien remarqué.

Cela est si vray, que pour peu de reflexion qu'on fasse sur les plus fameuses heresies qui ont agité l'Eglise dans ses commencemens, on verra que les Peres les ont toutes combatuës par le principe de la presence réelle, comme par la plus constante & la plus indubitable maxime du Christianisme, dont les heretiques n'osoient disconvenir : au contraire ils s'en servoient eux-mesmes, quoy que mal à propos, pour appuyer leurs erreurs, & trouver plus de creance dans les

eſprits. Ie me contenteray d'en produire les plus remarquables exemples.

I. Saint Irenée Eveſque de Lyon, qui vivoit au ſecond ſiecle, prouve la reſurrection de la chair contre les Marcionites par la realité du corps de IESUS-CHRIST dans l'Euchariſtie. Car apres avoir blâmé de vanité ces heretiques, qui nioient *le ſalut de la chair, & qui mépriſoient ſa regeneration, diſans qu'elle n'eſt pas capable d'incorruptibilité*, il les refute par ce raiſonnement. [*Quomodo carnem negant capacem eſſe donationis Dei qui eſt vita æterna, quæ ſanguine & corpore Chriſti nutritur, & membrum ejus?*] Comment nient-ils que la chair ſoit capable du don de Dieu, qui eſt la vie eternelle, puis qu'elle eſt nourrie du ſang & du corps de IESUS-CHRIST, & qu'elle eſt un de ſes membres? Et dans un autre endroit. [*Quomodo autem conſtabit eis, eum panem in quo gratiæ actæ ſint, corpus eſſe Domini ſui, & calicem ſanguinis ejus?*] Comment ſeront-ils aſſurez que le pain conſacré eſt le corps du Seigneur, & le calice de ſon ſang? [*Quomodo autem rurſus dicant carnem in corruptionem devenire, & non percipere vitam, quæ à corpore Domini & ſanguine alitur?*] Comment peuvent-ils dire encore que la chair qui eſt nourrie du corps & du ſang du Seigneur, tombe en corruption, & ne peut recevoir la vie? Car comme le pain qui vient de la terre, recevant l'invocation divine, n'eſt plus un pain commun, mais l'Euchariſtie, qui eſt compoſée de deux choſes, l'une terreſtre, l'autre celeſte: de meſme nos corps recevans l'Euchariſtie, ne ſont plus deſormais corruptibles, ayans l'eſperance

*S. Irenæus. l. 5. c. 2.*

*Idem l. 4. c. 34.*

de la resurrection. [*Quemadmodum enim qui à terra est panis percipiens invocationem Dei, jam non communis panis est, sed Eucharistia ex duabus rebus constans, terrena & celesti: Sic & corpora nostra percipientia Eucharistiam, jam non sunt corruptibilia, spem resurrectionis habentia.*]

C'est en vain que nostre Autheur s'efforce d'affoiblir ce témoignage, il n'en peut éluder la force. Saint Irenée croit que nos corps sont rendus immortels, parce qu'ils sont nourris du corps de IESUS-CHRIST. Il croit donc aussi qu'il faut prendre ce corps non seulement par la foy, qui est la bouche de l'ame, mais encore par la bouche du corps. Saint Irenée enseigne que le pain consacré par les paroles Sacramentales, que l'on prend de la bouche du corps, n'est plus un pain commun, mais un Sacrement parfait, composé de deux choses, l'une terrestre, ce sont les especes du pain, l'autre celeste, c'est le corps glorieux & immortel de IESUS-CHRIST. Donc il enseigne consequemment que nous prenons le corps glorieux de IESUS-CHRIST de la bouche du corps. Donc il croit qu'il est present. Donc il croit qu'il est en plusieurs lieux tout à la fois. Enfin, saint Irenée enseigne que le pain Eucharistique est changé par la consecration de l'estre terrestre au celeste, de mesme que nos corps de mortels & corruptibles deviendront incorruptibles & immortels par la participation de l'Eucharistie. Or nos corps seront changez, non en figure, mais en effet. Donc il croit aussi que le pain d'un aliment terrestre est fait réellement, & non en figure le corps de IESUS-CHRIST.

II. Saint Cyprien Evesque de Carthage, qui fleurissoit au troisiéme siecle, établit la pratique de la penitence par le respect qui est dû à la presence reelle du corps de IESUS-CHRIST dans l'Eucharistie, assurant que ceux qui par la crainte des supplices sacrifioient aux idoles, & renioient la fóy, ne devoient pas estre admis à la communion, avant que d'avoir expié leur crime, & purifié leur ame soüillée par une sainte penitence [Il est vray, dit-il, qu'on peut leur accorder le pardon : Car qui est le mort qui ne se presse de recouvrer la vie? Qui ne se hâteroit de venir au salut? Mais c'est aux Prelats de garder l'ordre, & d'instruire ceux qui pechent par precipitation ou par ignorance; de peur qu'ils ne deviennent leurs meurtriers, au lieu d'estre leurs Pasteurs.] La raison qu'il apporte, est que les Prestres qui les reçoivent à la participation des divins mysteres, [profanent le corps de IESUS-CHRIST, souffrans que des pecheurs qui ne font que revenir de l'Autel des demons, s'approchent de l'Autel du Seigneur, les mains encore toutes sales & infectées, qu'ils raviſſent son corps, qu'ils luy fassent violence, & qu'ils l'outragent plus cruellement & de bouche & de mains, que lors qu'ils l'ont renié formellement.] Chose étrange! dit-il, [Vn malade gisant par terre, plein d'ulceres & de playes, menace ceux qui sont sains & parfaits; & le profane qu'il est, il se fache contre les Prestres de ce qu'il ne reçoit pas le corps du Seigneur avec ses mains soüillées, & qu'il ne boit pas son sang avec une bouche polluë aussi-tost qu'il le demande.]

*S. Cypr. ep. 11. ad Martyr. & Confess.*

*Idem de lapsis.* Mortiferos idolorum cibos adhuc penè ructantes, exhalantibus etiam nunc scelus suum faucibus, & contagia funesta redolentibus, Domini corpus invadunt.

Spretis his omnibus atque contemptis, vis infertur corpori ejus & sanguini, & plus modò in Dominum manibus atque ore delinquunt, quàm cùm Dominum negaverunt. *Ibid.*

Iacens stantibus, & integris vulneratus minatur; &

quod non statim Domini corpus in quinatis manibus accipiat, aut ore polluto Domini sanguinem bibat, Sacerdotibus sacrilegus irascitur. *Ibid.*

Certainement ces expressions montrent evidemment que saint Cyprien croyoit comme nous, que le corps & le sang du Seigneur sont à l'Autel, non par la foy des heretiqnes, qui n'en ont point, mais en effet dans leur propre substance. Car on ne defend point la foy aux plus abandonnez, non pas mesme au fort de leur impieté : on ne leur defend point ce desir empressé de s'unir avec leur Redempteur : & neantmoins il leur defend de prendre le corps de IESUS-CHRIST avant que de s'estre purifiez par la penitence ; & ne se contentant pas de les épouvanter par des menaces si severes, il adjoûte quatre signalez miracles que Dieu fit de son temps, pour punir la temerité de ceux qui prenoient son corps indignement, dont les deux premiers arriverent en sa presence, lors qu'il sacrifioit à l'Autel : *Sacrificantibus nobis.* Marquez cecy, Monsieur, vous qui dites que nous n'avons plus de sacrifices, ny de sacrificateurs. Indubitablement saint Cyprien n'estoit point de vostre party. Il estoit Prestre, & vous n'en avez point. Il sacrifioit à l'Autel, & vous ne voulez ny Autels ny Sacrifices. Il reconnoissoit des miracles dans l'Eucharistie, & vous dites qu'il ne s'en fait point. Et afin que vous n'ayez pas sujet de dire que vous ne rejettez point les miracles dont il parle, dites-moy si vous avoüez ceux-cy. [*Vniversa Ecclesia ad has epulas invitatur, æqua omnibus portio datur, integer erogatur, distributus non demembratur, incorporatur, non injuriatur : recipitur, non includitur : cum infirmis habitans non infirmatur, nec pauperum ministerio indignatur.* Fides pura

*Credit. Cypr. de cœna Domini.*

*mens sincera hunc habitatorem delectat, neque immensi & omnipotentis Dei magnitudinem pauperculæ domus nostræ angustia offendit vel arctat. Panis iste Angelorum omne delectamentum habens* VIRTUTE MIRIFICA, *omnibus qui dignè & devotè sumunt secundùm suum desiderium sapit, & amplius quàm manna illud eremi implet, & satiat edentium appetitus, & omnia carnalium saporum irritamenta, & omnium exuperat dulcedinum voluptates.* Toute l'Eglise est invitée à ce banquet, on donne à tous une égale portion, il est partagé & il est tout entier, il est distribué, & n'est point demembré, il est incorporé & n'est point outragé, il est receu, & il n'est point enfermé, il demeure avec les malades, & n'est point sujet à leurs foiblesses, il ne dedaigne point le ministere des pauvres. La foy pure & l'esprit sincere sont agreables à cet hoste, qui habite chez nous. Ce Dieu dont la grandeur est immense & la puissance infinie, n'est point à l'étroit dans nostre pauvre maison. Ce pain des Anges, qui par une admirable vertu contient toutes sortes de delices, a tel goust que chacun de ceux qui le reçoivent dignement, peut desirer: Il contente ceux qui en mangent beaucoup mieux que la manne, surpassant toute la delicatesse des viandes les plus exquises, & toute la douceur des plus grands plaisirs. Mais revenons à nostre sujet.

III. Ce sentiment de la presence de IESUS-CHRIST dans le tres-saint Sacrement, & du respect qui luy est dû en cette qualité, ne s'af-

foiblit point dans le quatriéme siecle. La creance en estoit si generale & si universelle dans toute l'Eglise, que les Arriens, qui tâcherent d'opprimer saint Athanase par toutes sortes de calomnies, n'en inventerent point de plus odieuse, que le crime d'impieté vers la divine Eucharistie, dont ils le chargerent, l'accusant d'avoir rompu le calice sacré dans la cellule d'Ischyras Prestre Arrien, qu'ils qualifioient du nom d'Eglise.

χὴ ποτίεω διὲ ἔαλοι κεκλα- σθαι μυστικόν. *Tom. 1. oper. S. Athanas. pa. 564.*

Cette accusation parut si étrange, qu'elle émeut toute l'Afrique, & obligea les Evesques de l'Egypte, de la Thebaïde, de la Lybie, & de Pentapolis assemblez au Concile d'Alexandrie, d'écrire une lettre circulaire à la décharge de saint Athanase, lettre qui est un precieux monument de l'ancienne creance de l'Eglise des premiers siecles. Car parlans des sacrifices qu'ils offroient aux Autels à l'occasion de ce calice. [ Nos Sacrifices, disent-ils, qui sont encore aujourd'huy aussi purs & innocens que jamais, n'ont esté sanctifiez que du sang de IESUS-CHRIST, & du culte religieux que nous luy rendons. ] Quelles plus illustres marques peut-on souhaiter de la presence reelle & de l'adoration de IESUS-CHRIST dans le saint Sacrifice de la Messe ? Mais voyons ce qu'ils disent de ces calomniateurs. [ N'ont-ils point de honte de faire ainsi des tragedies de nos mysteres en la presence des Catechumenes, & ce qui est encore plus criminel, en la presence des Payens ? Mais quel calice a-t'il rompu, & en quel lieu, & chez quelles per-

τὰ παρ' ἡμῖν ἱερεῖα ὡσαύτως ἀεὶ καθαρὰ καὶ ἀθῶα τηρεῖται καθαρῷ πεμνόμενα τῷ αἵματι τοῦ Χριστοῦ, καὶ τῆς εἰς αὐτὸν εὐσεβείας *Ibid. Sancta Synodus Alexandrina to. 1. oper. S. Athanas. pa. 564.*

ſonnes ? Nul ne doute qu'il n'y ait par tout, & dans les maiſons, & dans les places publiques pluſieurs coupes, qu'on peut rompre ſans impieté : Mais ce calice myſtique, qui rend impie celuy qui le rompt de propos deliberé, ne ſe trouve que chez les legitimes Prelats. Car il n'y a qu'un ſeul uſage du calice, & outre celuy-là il n'y en a point d'autre. C'eſt celuy-là que vous preſentez legitimement au peuple, c'eſt celuy-là que vous avez receu par la diſpoſition des Canons Eccleſiaſtiques. Et ce calice n'eſt confié qu'à ceux qui preſident à l'Egliſe Catholique : car il n'appartient qu'à vous ſeuls de preſenter le ſang de IESUS-CHRIST par excluſion à tous les autres. ] Et plus bas : [ Les accuſateurs d'Athanaſe nous rapportent un calice rompu, pour faire croire qu'il eſt impie. Mais quel ſoin du calice myſtique faut-il attendre d'eux ? D'où eſt ce que les principaux chefs de l'impieté contre IESUS-CHRIST pourroient avoir aucun ſentiment de Religion pour le ſacré calice ? D'où pourroit venir cette connoiſſance du calice de IESUS-CHRIST à ceux qui ne connoiſſent point IESUS-CHRIST ? Et comment eſt-ce que ceux qui feignent d'avoir de la reverence pour le calice, deshonorent le Dieu du calice ? Par quelle raiſon ceux qui déplorent un calice rompu, s'efforcent-ils de faire mourir l'Eveſque qui opere dans ce calice les myſteres divins ? ] Voila, Monſieur, de qui nous avons appris l'honneur qu'il faut porter aux choſes ſaintes, & aux Eveſques qui y preſident. Nous n'avons point changé le gouvernement de l'Egliſe comme vous, nous

τῶν μόνον ὄζει τὸ καθολικῆς ἐκκλησίας φρονεῖν ; μόνον δὲ ὑμῖν ὄζει τὸ φρονεῖν τὸ αἷμα τοῦ Χριστοῦ.

πόθεν ἀσεβείας εἰς Χριστὸν ἀπορᾶται τὸ περὶ τὸ ποτήριον νῦν εὐσεβές ;

πῶς οἱ ποτήριον πεμαῖν προσποιούμενοι τὸν τοῦ ποτηρίου θεὸν ἀπομαίζουσιν ;

n'avons point pris de Ministres pour faire la Cene, nous avons reconnu les Prestres & les Evesques, comme les dispensateurs legitimes du sang de IESUS-CHRIST : nous avons conservé le respect que nos Peres portoient aux calices & aux vases sacrez qui servoient aux Autels : nous avons toûjours crû avec eux que c'estoit une impieté de les rompre & de les profaner comme vous avez fait en tant d'Eglises de France. Ie ne vous en fais le reproche qu'avec douleur ; mais vous m'y obligez vous-mesme, en m'accusant d'un changement dont vous estes coupable. C'est vous qui avez changé les Autels de nos Ancestres en des tables profanes. C'est vous qui avez aboly par tout où vous avez eu du pouvoir, toutes les ceremonies de l'Eglise, le Sacrifice de la Messe, les Temples, les Autels, les Images, les vases sacrez, les prieres pour les morts, en un mot toutes les marques de Religion que l'antiquité avoit si saintement pratiquées, & qu'elle nous avoit si fidellement transmises de pere en fils. Et puis vous faites gloire de conserver la doctrine des Peres, vous qui l'avez alterée dans tous les points essentiels, vous qui n'avez retenu aucun vestige de leur pieté vers le saint Sacrement, vous vous vantez d'en retenir les dogmes. Non, Monsieur, ne vous abusez pas ; vous n'en avez ny les sentimens ny la pratique. Ie vous en ay déja donné des preuves inconteſtables, souffrez que je les continuë, & que j'en adjoûte de nouvelles.

IV. Nous avons veu de quelle sorte les Arriens abusoient du respect que les fidelles por-

toient à la presence de Iesus-Christ dans l'Eucharistie, & de l'estime qu'ils faisoient de tout ce qui touchoit son precieux sang. Considerons maintenant comme les Peres s'en servoient pour combatre ces heretiques, qui nioient que Iesus-Christ fust Dieu. De quels argumens se sert saint Athanase, pour établir sa divinité en la presence de tant d'Evesques, de Confesseurs, de Saints, qui estoient assemblez au premier Concile de Nicée? De la vertu du tres-saint Sacrement, qui fut comme l'appas avec lequel il attira tous les peuples, & convertit l'univers, qui est le chef-d'œvvre de la puissance de Dieu. [ Apres sa Passion & sa Resurrection, dit ce Pere, la Sapience, la vertu, le Verbe Dieu envoya ses Apostres aux Gentils, qui ne connoissoient point Dieu, leur proposant la table, c'est à dire l'Autel sacré, sur lequel il leur donna le pain celeste & incorruptible, qui vivifie tous ceux qui le reçoivent, à sçavoir son tres saint & tres-sacré corps, & ce vin qui réjoüit l'esprit, & qui rend sobres ceux qui en goûtent, mélant dans la coupe son propre sang. ] Dites-moy, Monsieur, saint Athanase parle-t'il comme vous? Le pain que vous mettez sur la table quand vous faites la Cene, est-il incorruptible? est-il celeste? est-il vivifiant? en un mot est-ce le vray corps de Iesus-Christ? Iesus-Christ méle-t'il son propre sang dans la coupe que vous prenez? Quelle torture faudroit-il donner à ces paroles, s'il falloit les expliquer à vostre mode? Avez-vous un Autel sur lequel vous mettiez ce pain qui ne se corrompt jamais? avez-vous

μὴ ὢν ὁ παῖδος αὐτοῦ, ἢ τὴν αὐτὸν πᾶσιν ἀπέστειλεν ἡ σοφία, ἡ δύναμις, ὁ λόγος ἢ θεὸς τοὺς ἀποστόλους εἰς πάντας τοὺς ἀφεγγίας, τοὺς ἀσυνέτους θεοσεβοῦς τοὺς μὴ εἰδότας τὸν Θεὸν εἰς τρόπεζαν, τοῦτ' ἔστι, τὸ ἄγιον θυσιαστήριον, ἢ ἐπ' αὐτῇ ἄρτον ἄφθαρτον ἢ ἀφθαρτον ἢ πᾶσι ζωὴν χαριζόμενον τοῖς μεταλαμβάνουσιν ἐξ αὐτοῦ τὸ ἄγιον ἢ πανάγιον αὐτοῦ σῶμα, οἶνον τε εὐφραίνοντα καρδίαν ἢ νῆψιν ἐμποιοῦντα ἐν τῇ ἐκείνου ψυχῇ τῶν ὑπογευομένων ἐξ αὐτοῦ; ὅπου γε καὶ τοῖς κεκτημένοις τὸ ἑαυτοῦ σῶμα.

*S. Athan. disputat. habita in Nicen. Conc. tom. 1. pag. 90.*

un calice sacré dans lequel IESUS-CHRIST méle son propre sang? Ce vin que vous y versez, est-ce l'appas avec lequel IESUS-CHRIST a pris toutes les nations de la terre? Non. C'est du vin, dit Calvin, tiré de la cave. Non. Ce pain, comme vous dites vous-mesme, *c'est du blé, c'est un fruit de la terre, c'est un aliment qui rassasie le ventre.* Ce n'est pas ainsi que saint Athanase parle. Il est bien éloigné d'avoir des pensées si basses d'un si sublime mystere. Ce n'est pas ainsi que les Peres du Concile de Nicée parlent dans ce celebre Canon que Photius a inseré dans sa Bibliotheque. Ils reconnoissent tous, [ Que l'Agneau qui oste le peché du monde, est sur la table sacrée, & qu'il est sacrifié par les Prestres d'une maniere non sanglante, & que prenant vrayment son corps & son sang precieux, ils croyent que ces choses sont les symboles de nostre resurrection. ]

χεῖσθαι ὅτι τὸ ἱερεῖον ἐκεῖνο τράπεζης τὸν ἀμνὸν τοῦ Θεοῦ τὸν αἴροντα τὴν ἁμαρτίαν τοῦ κόσμου ἀναίμακτον ὑπὸ τῶν ἱερέων θυόμενον καὶ τιμίων αὐτοῦ σῶμα καὶ αἷμα ἀληθῶς λαμβάνοντας πιστεύειν τοῦτο εἶναι τὸ τῆς ἡμετέρας ἀναστάσεως σύμβολα.

*Photius ex Actis Concil. à Gelasio Cyriceno conscriptis.*

Enfin, ce n'est pas ainsi que saint Hilaire parle dans cét admirable ouvrage qu'il a composé contre les Arriens. [ Les heretiques, dit-il, soûtenans faussement qu'il n'y a point d'autre unité entre le Pere & le Fils, qu'une unité de volonté, se servent de l'exemple de l'unité que nous avons avec Dieu, comme si nous n'estions unis au Fils de Dieu, & par le Fils au Pere, que par la soûmission & par les actes de la volonté, que la Religion commande, & que nous n'eussions proprement aucune communion naturelle avec luy par le Sacrement de sa chair & de son sang. Au lieu qu'il faut reconnoistre le mystere d'une vraye & naturelle unité, & par l'honneur que Dieu nous a fait, de nous avoir donné son Fils, & par

Voluntatis tantum inter Patrem & Filium unitatem hæretici mentientes, unitatis nostræ ad Deum utebantur exemplo tanquam nobis ad Filium, & per Filium ad Patrem, obsequio tantùm ac voluntate Religionis unitis nulla per Sacramentum carnis & sanguinis naturalis communionis proprietas indulgeretur: cùm & per honorem nobis datum Filij Dei, & perma-

& par ce Fils qui demeure corporellement en nous, comme nous ſommes en luy corporellement & inſeparablement unis. ]

nentem in nobis carnaliter Filium, & in eo nobis corporaliter & inſeparabiliter unitis myſterium veræ ac naturalis unitatis ſit prædicandũ. *D. Hilar. l. 3. de Trinit.*

Voila donc le ſentiment du quatriéme ſiecle hors de doute. *L'Agneau mis ſur l'Autel* nous aſſure de ſa preſence réelle : *L'Agneau immolé par les Preſtres* nous aſſure du Sacrifice : *Son corps & ſon ſang que nous prenons veritablement* nous aſſure de ſa demeure corporelle en nous, & de nous reciproquement en luy. Saint Athanaſe en eſt garant : Saint Hilaire l'enſeigne : tous les Eveſques aſſemblez en corps le decident : leur témoignage eſt ſans reproche : c'eſtoient pour la pluſpart des Confeſſeurs, qui portoient les marques de leur foy empreintes ſur leurs corps par le fer des perſecuteurs : Les uns avoient l'œil arraché, les autres eſtoient privez de l'uſage de leurs mains & de leurs pieds affoiblis par la violence des tourmens, les autres portoient les ſtigmates de IESUS-CHRIST imprimées ſur leur front avec le feu. Il n'y a donc plus rien à diſputer deſormais, & il n'eſt plus neceſſaire de chercher des preuves de l'uniformité de noſtre doctrine dans le cinquiéme ny dans le ſixiéme ſiecle, en ayant de ſi nettes & de ſi claires dans les premiers, qui les ont precedez.

V. Ie ne puis neantmoins paſſer ſous ſilence le témoignage de ſaint Cyrille, qui gouverna l'Egliſe d'Alexandrie dans le cinquiéme ſiecle, & qui preſida avec tant de gloire au Concile d'Epheſe contre l'hereſie de Neſtorius Patriarche de Conſtantinople. Cét heretique nioit par une horrible impieté que la bien-heureuſe Vierge fuſt Mere de Dieu, d'autant qu'il mettoit en

noſtre Seigneur deux perſonnes, auſſi-bien que deux natures, ſoûtenant que la nature de l'homme n'eſtoit point unie hypoſtatiquement à la perſonne du Verbe : mais que le Verbe avoit ſeulement aſſocié l'homme par dignité & par honneur, & non pas par la communication de ſon eſtre. Saint Cyrille s'oppoſa au cours de cette pernicieuſe doctrine, premierement par des Lettres familieres qu'il écrivit à Neſtorius, & puis dans un Concile particulier compoſé des Eveſques de toute l'Egypte, où il fit une Lettre circulaire du conſentement de l'Aſſemblée, à laquelle il joignit douze anathemes contre l'erreur Neſtorienne. Neſtorius piqué de vanité & de colere, fit douze anathemes contraires, & aſſembla un Conciliabule, où il fit depoſer ſaint Cyrille. Ce different fut le ſujet du Concile d'Epheſe, dans lequel les Peres aſſemblez ayant examiné les anathemes de l'un & de l'autre, condamnerent ceux de Neſtorius, & receurent avec une approbation generale ceux de ſaint Cyrille.

*Le onziéme.* Or entre ces douze points de la foy, il y en a un qui regarde la chair de IESUS-CHRIST, qui eſt conceu en ces termes.

*Cyrill. Alexand. epiſt. ad Neſtor.* [Si quelqu'un dit que la chair du Seigneur n'eſt point vivifiante, & que ce n'eſt pas la propre chair du Verbe qui procede du Pere, mais de quelqu'autre quel qu'il ſoit, qui eſt conjoint avec le Verbe par dignité, comme n'ayant autre avantage, ſinon que Dieu habite en luy : au lieu de reconnoiſtre, comme nous avons dit, qu'elle eſt vivifiante, parce qu'elle a eſté faite propre du Verbe, qui a la force de vivifier toutes choſes, qu'il ſoit anatheme.]

Cet anatheme regarde la chair de IESUS-CHRIST en general : mais voicy comme ſaint Cyrille l'applique à la divine Euchariſtie.

[ Nous faiſons dans les Egliſes le ſaint Sacrifice vivifiant & non ſanglant, croyant que le corps qui eſt mis devant nous, & pareillement le precieux ſang, ne ſont point de quelque homme commun, & qui nous ſoit ſemblable : mais plûtoſt les recevant comme eſtant faits le propre corps & le propre ſang du Verbe, qui vivifie toutes choſes. Car la chair commune ne peut pas vivifier. Et le Sauveur meſme le témoigne, diſant : La chair ne profite de rien, c'eſt l'eſprit qui vivifie. Mais cette chair ayant eſté faite propre du Verbe, on la tient pour cela vivifiante, & elle l'eſt en effet, ainſi que le Sauveur le dit luy-meſme : Comme mon Pere vivant m'a envoyé, & que je vis à cauſe de mon Pere : de meſme celuy qui me mangera, vivra à cauſe de moy. Puis donc que Neſtorius & ſes adherans détruiſent la vertu de ce myſtere, c'eſt avec raiſon qu'on a fait cét anatheme. ] *Declaratio undecima.*

Mais pourquoy, dit-il, que Neſtorius détruit la vertu de ce myſtere ? Eſt-ce parce que Neſtorius nioit la preſence réelle de la chair de IESUS-CHRIST ? Non certes, il la ſuppoſoit avec ſaint Cyrille : mais il diſoit que ce n'eſtoit pas la chair propre du Verbe, d'autant qu'elle ne luy eſtoit pas perſonnellement unie, par conſequent elle n'eſtoit pas vivifiante, & ne pouvant donner la vie à nos ames, ny à nos corps, le Sacrement perdoit ſa force, & la vertu du myſtere eſtoit détruite. Et pour faire voir que Neſtorius eſtoit dans le ſentiment de la preſence ſubſtan-

tielle, & que c'estoit un principe receu de part & d'autre: Saint Cyrille ayant expliqué son anatheme, les Evesques d'Orient qui suivoient le parti de Nestorius, luy firent plusieurs objections, & sur tout ils disoient, que dans le saint Sacrement on ne mangeoit que la chair de IESUS-CHRIST, parce que la divinité ne se pouvoit pas manger: voulant inferer de là que le corps de IESUS-CHRIST n'estoit pas uny hypostatiquement à la divinité, puis qu'on le mangeoit effectivement, & que la divinité ne se mangeoit pas. Vous voyez par là qu'ils parlent d'une manducation corporelle: vû que si c'estoit une manducation spirituelle, la divinité est un objet plus propre de la foy que l'humanité de IESUS-CHRIST.

*Defensio S. Cyrilli adverſ. Orient.*

Aussi saint Cyrille qui sçavoit leurs maximes, répond admirablement, que la chair du Fils de Dieu estant unie au Verbe, participe à la vertu de la divinité, & est renduë vivifiante, & que c'est par cette raison que nostre Seigneur dit, qui mange ma chair & boit mon sang demeure en moy & moy en luy. Qu'au reste si nous ne mangions que la chair d'un homme separée de la personne divine, nostre Eucharistie ne seroit qu'une antropophagie, ce qui est indigne de la grandeur de nos mysteres. Que les Chrestiens ne sont point des mangeurs d'hommes comme les Antropophages, mais que nous mangeons la chair vivifiante de IESUS-CHRIST qui est Dieu.

De plus, Theodoret qui estoit plus amy de la personne de Nestorius que de son erreur, entreprit aussi saint Cyrille sur cét Anatheme:

mais il s'y prit plus adroitement que les autres, objectant qu'il n'avoit parlé que de la chair, & que son silence montroit assez qu'il vouloit exclure l'ame raisonnable de l'Eucharistie. Vn homme qui parle ainsi n'a pas envie d'exclure la presence réelle de la chair, puis qu'il veut qu'on y adjoûte celle de l'ame : mais S. Cyrille se riant de cette subtilité, luy répondit qu'on pourroit ainsi accuser l'Evangeliste qui n'avoit parlé que de la chair en expliquant le mystere de l'Incarnation, & disant simplement, *le Verbe s'est fait chair :* Bien davantage qu'on pourroit rejetter ce blâme sur Iesus-Christ, parce qu'il avoit dit seulement, le pain que je donneray est ma chair que je livreray pour la vie du monde. [ Reprenez donc aussi ces paroles, si bon vous semble. Car il ne fait mention que de la chair, & ne parle point de l'ame raisonnable : mais si vous eussiez esté plus intelligent, vous n'eussiez pas ignoré, que par la seule chair l'Ecriture entend souvent un composé de corps & d'ame raisonnable, à sçavoir l'homme. ]

Ἀλλὰ σὺν εἰ δοκεῖ, καὶ τοῖς αὐτοῖς λόγοις σὺ κατάγνωθι. *Defensio Cyrilli adverſ. Theod.*

A moins que de s'aveugler à plaisir, il est impossible de douter du sentiment de saint Cyrille dans cette contestation : mais pour vaincre la derniere opiniâtreté, il ne faut que considerer ce qu'il dit au quatriéme livre contre Nestorius. [ Comme ce corps du mesme Verbe est vivifiant, parce qu'il se l'est approprié par une veritable union qui surpasse toute intelligence & tout discours : Ainsi nous qui jouïssons de sa sainte chair & de son sang, sommes entierement vivifiez, parce que le Verbe demeure en nous divinement par le saint Esprit, & humainement

ὥσπερ γὰρ ὁ αὐτὸς τοῦ λόγου σῶμα ζωοποιόν ἐστιν, ἴδιον αὐτοῦ ποιησάμενος καθ' ἕνωσιν ἀληθῆ τὴν ὑπὲρ πᾶν τε καὶ λόγον· οὕτω καὶ ἡμεῖς ὁ, ἐν μετέχει γενοί-

μεθα τ̃ ἰδίας σαρκὸς ἢ αἵμα τος αὐτ̃ ποιῆ τε πάντως ζωο ποιούμεθα, μέτοι τος ἐν ἡμῖν ἅ λε γω θείκως μὴ δεῖ ἢ ἰδίᾳ πνεύ ματος ἀνθρωπι νως ἢ αὖ δεῖ τ̃ ἰδίας σαρκὸς ἢ τ̃ τιμίᾳ αἵματος. *S. Cyrill. adverſ. Neſtor. lib. 4.*

par ſa ſainte chair, & par ſon precieux ſang.] Et ſur la fin du meſme livre. [S'il ſe trouvoit quelqu'un qui oſaſt dire que le Verbe a eſté changé en la nature d'un corps, on le pourroit accuſer de n'avoir pas dit en nous donnant ſon corps. Prenez, mangez, cecy eſt ma divinité, laquelle eſt rompuë pour vous. Et, cecy eſt non pas mon ſang, mais ma divinité, laquelle eſt répanduë pour vous. Puis donc que le Verbe eſtant Dieu s'eſt approprié un corps né d'une Vierge ſans ſouffrir aucune alteration ny changement, comment ne faloit-il pas qu'il nous diſt ſans aucun menſonge, Prenez, mangez, cecy eſt mon corps. Or eſtant la vie entant qu'il eſt Dieu, il a fait ce corps la vie & l'a rendu vivifiant tout enſemble.] Si ſaint Cyrille avoit preveu noſtre diſpute, en quels termes plus formels pouvoit-il ſe declarer pour moy? Il prouve contre Neſtorius que le corps du Fils de Dieu, qui eſt né de la B. Vierge n'eſt pas ſimplement le corps d'un homme, mais le corps d'un homme Dieu. Pourquoy? parce qu'il eſt vivifiant, & s'il n'eſtoit Dieu, il ne donneroit pas la vie. C'eſt la raiſon ſur laquelle il appuye davantage. Mais comment prouve-t'il qu'il eſt vivifiant? parce qu'il nous l'a donné dans le ſaint Sacrement pour nous vivifier en demeurant en nous *divinement & humainement tout enſemble: divinement par le ſaint Eſprit, humainement par ſa chair & ſon ſang.* Parce qu'il a dit ſans aucun menſonge: *Prenez, mangez, cecy eſt mon corps.* Parce qu'il a dit ſans aucun menſonge: [Operez non une viande qui perit, mais une viande qui demeure à la vie eternelle, que le Fils de l'homme vous

*Idem S. Cyrill in lib. Regimis nuncupato tit. quod Chriſtus eſt vita & vivificus.*

donnera. Car le Pere qui eſt Dieu l'a ſcellée de ſon Sceau. Le Fils de l'homme nous a donné une viande qui demeure à la vie eternelle, à ſçavoir ſa chair ; car elle eſt vivifiante. Et donc, comment celuy qui peut vivifier par ſa propre chair, ne ſeroit-il pas Dieu ? ]

Ne faut-il pas renoncer aux figures, & embraſſer la realité ſi l'on ne veut renoncer au ſens commun en tirant ſaint Cyrille à un ſens impropre & figuré ?

## ARTICLE III.

### *Suite de la meſme Preuve. L'hereſie des Sacramentaires condamnée en tous ſes chefs par les anciens Peres.*

MAIS ce n'eſt pas aſſez de vous avoir fait voir que les anciens Peres reçoivent & confirment noſtre doctrine par des témoignages ſi clairs, qu'on ne peut raiſonnablement les conteſter : Il faut vous montrer qu'ils rejettent l'erreur des Sacramentaires que vous defendez, & qu'ils la condamnent dans tous ſes chefs quant au dogme & quant à l'uſage : par conſequent que le changement & l'innovation que vous nous imputez, retombe ſur vous à la confuſion de voſtre party. L'induction n'en ſera pas difficile.

I. Vous tenez qu'il eſt impoſſible que le corps de IESUS-CHRIST ſoit ſous les eſpeces du pain, parce qu'il n'y peut eſtre d'une maniere ſenſible & charnelle, tel que vous vous l'imaginez. Ce fut ce qui trompa les Ca-

pharnaïtes, auſſi bien que vous, lors que le Fils de Dieu leur dit que s'ils ne mangeoient ſa chair, & s'ils ne beuvoient ſon ſang, ils n'auroient point la vie eternelle. [ Ils ſe troubloient, dit Euthymius, & ne pouvoient croire à ſa parole, parce que cela leur ſembloit impoſſible. Car comme ils meſuroient tout à la nature, ils n'admettoient rien qui fuſt au deſſus ny qui ſurmontaſt ſes forces. Ainſi ils jugeoient cela impoſſible: Mais il leur montra qu'il eſtoit non ſeulement poſſible, mais neceſſaire. Car celuy qui peut rendre ſa chair celeſte pour s'élever au Ciel, peut bien faire que cette meſme chair ſoit la viande des hommes. *Ma chair eſt vrayment viande.* Il dit cela pour montrer qu'il ne parle point par enygme, ny en paraboles: mais qu'il faut effectivement manger ſon corps. ]

*Euthym. in 16. Ioan.*

Euthyme & Theophylacte ſont au deſſous du neufiéme ſiecle, mais on les employe icy, parce qu'ils ſuivent fidellement la penſée des anciens Peres.

βέλεται πεῖσαι αὐτὸς περὶ τῆς εἰρημένων, ὡς μὴ νομίζειν αἴνιγμα εἶναι μόνον, ἀλλ' εἶναι ὄντως δεῖ φαγεῖν σῶμα.

[ Il parle donc manifeſtement de la participation de ſon corps, dit Theophylacte, *Le pain que je donneray, c'eſt ma chair.* Remarquez que le pain que nous mangeons dans les myſteres, n'eſt point l'antitype de la chair de IESUS-CHRIST, mais la chair meſme du Seigneur. Car il ne dit pas, Le pain que je donneray, eſt l'antitype de ma chair, mais ma chair. Car ce pain eſt transformé avec des paroles ſecrettes par la benediction myſtique, & par l'écoulement du ſaint Eſprit en la chair du Seigneur. Et que perſonne ne ſe trouble de ce que nous croyons que le pain eſt ſon corps. Car lors qu'il eſtoit au monde, le pain qu'il mangeoit, ſe changeoit en ſa chair, & maintenant encore le pain eſt changé en la chair du Seigneur. ]

μεταποιεῖται δὲ ἀποῤῥήτοις λόγοις καὶ ἀῤῥήτῳ θεῷ τῇ μυστικῇ εὐλογίᾳ.

*Theophyl. in c. 6. Ioan.*

Mais s'il parle de la participation de sa chair, pourquoy dit-il que la chair ne sert de rien, & que c'est l'esprit qui vivifie? [ Il ne parle pas de sa chair, dit saint Chrysostome, μὴ γένοιτο, nullement, mais de ceux qui entendent charnellement ce qu'il dit. πῶς οὖν φησὶν ὠφελεῖ ἡ σὰρξ, ἧς ἄνευ ζῆν οὐκ ἔνι; comment est-ce que la chair ne sert de rien, sans laquelle on ne peut vivre? Ne voyez-vous pas qu'il ne parle point de sa chair, mais de ceux qui l'entendent charnellement? ]

Qui sont ceux qui l'entendent charnellement? *Ceux qui n'en jugent que selon les apparences exterieures.* ὑδὲν πνευματικῶς ἐκλαμβάνοντες, ἀλλὰ πάντα κατὰ τὸ φαινόμενον. *Theophyl.*

Ceux qui s'imaginent qu'il faut manger la chair du Fils de Dieu comme la chair que l'on fait boüillir ou rostir, & que l'on coupe par morceaux.

Abierunt retrò existimantes hoc eo modo dici, ut carnem ejus vel assam vel lixam sectamque membratim edere cogerentur. *S. Cypr. de Cœna Domini.* *S. Chrysost.*

Ceux qui doutent si le pain vivant est descendu du Ciel, & comment il peut nous donner sa chair à manger. καὶ πῶς δύναται ἡμῖν τοῦτο σάρκα δοῦναι φαγεῖν.

Enfin, ceux qui pensent que c'est la chair toute seule qu'il nous donne, & non pas la chair d'un homme Dieu. *S. Aug. tr. 27. in Ioan.*

[ *O Domine magister bone, quomodo caro non prodest quicquam, cùm tu dixeris*: Nisi quis manducaverit carnem meam, & biberit sanguinem meum, non habebit in se vitam? *An vita non prodest quicquam? Propter quid sumus quod sumus, nisi ut habeamus vitam æternam, quam carne promittis? Quid est ergo,* Non prodest quicquam caro? *Non prodest quic-*

*quam quomodo illi intellexerunt. Carnem quippe sic intellexerunt quomodo in cadavere dilaniatur, aut in macello venditur. Sic dictum est,* Caro non prodest quicquam : *quomodo dictum est, Scientia inflat sola sine charitate, sic caro sola non prodest quicquam sine spiritu. Accedat spiritus ad carnem, sicut charitas ad scientiam, & prodest plurimùm. Nam si caro non prodesset, Verbum caro non fieret, ut habitaret in nobis.*]
O Seigneur ! ô mon bon Maistre ! comment est-ce que la chair ne sert de rien, puisque vous avez dit : *Si quelqu'un ne mange ma chair, & ne boit mon sang il n'aura point la vie.* La vie est-elle donc inutile ? Pourquoy sommes-nous ce que nous sommes, sinon pour avoir la vie éternelle, que vous nous promettez par le moyen de vostre chair ? Que veulent donc dire ces paroles, *La chair ne sert de rien ?* Elle ne sert de rien en effet de la maniere que ceux-là l'entendoient. Car ils pensoient qu'il en estoit comme d'un corps mort qu'on démembre, ou qu'on vend à la boucherie. On dit que la chair ne sert de rien, comme l'on dit que la science seule enfle sans la charité : ainsi la chair ne sert de rien sans l'esprit. Vnissez l'esprit à la chair, comme la charité à la science, alors la chair sera tres-utile. Car si la chair ne servoit de rien, le Verbe ne se seroit pas fait chair pour habiter en nous.

Voila donc ce qui trompa les Capharnaïtes, voila ce qui trompe les heretiques. Et il ne faut pas s'en étonner : car les Disciples mesmes du Fils de Dieu en furent troublez. Et ce fut la premiere heresie qui les divisa, & qui enleva mesme un des Apostres, comme saint Chrysostome

& saint Augustin le remarquent. Mais S. Pierre s'opposa à ces incredules avec une ferme foy, & quoy qu'il n'entendist pas encore le secret de l'Eucharistie, il ne laissa pas de croire aux paroles de son Maistre, & luy dire, Seigneur, à qui irons-nous ? vous avez les paroles de la vie eternelle. *Numquid jam Petrus intelligebat secretum illius sermonis Domini ? Nondum intelligebat, sed bona esse verba quæ non intelligebat, piè credebat.* Pierre entendoit-il le secret de ces paroles de son Maistre? Il ne l'entendoit pas encore : mais il croyoit saintement que ces paroles estoient bonnes, quoy qu'il ne les compriſt pas.

*S. Chrysost. hom. 46. in Ioan.* *S. August. in Ps. 68.* *S. Aug. in Ps. 54. vers. 22.*

Vous voila donc déja condamné avec les Capharnaïtes par le Prince mesme des Apostres, qui porte la parole pour tous les autres. Il n'y a pas d'apparence que vous soyez de meilleure intelligence avec leurs successeurs.

II. Vous dites en second lieu que le pain que vous prenez à la Cene est une figure, & une image du corps de IESUS-CHRIST exclusive de sa presence réelle. Les heretiques Iconoclastes ne s'estoient pas tant emportez dans ce conciliabule, que vous avez pris pour un Concile Oecumenique, quoy qu'il ne s'y trouva de tous les Patriarches, que celuy de Constantinople, qui s'estoit honteusement prostitué à la passion de l'Empereur Copronyme : Ils s'estoient contentez de dire que l'Eucharistie estoit la seule image du corps de IESUS-CHRIST qu'il falloit honorer, pour donner l'exclusion aux saintes Images, qu'ils combatoient de toute leur force: mais ils n'avoient osé passer ouvertement à l'exclusion de la presence réelle : neantmoins

parce que cette maniere de parler eſtoit ſuſpecte, & qu'elle pouvoit donner lieu à voſtre fauſſe creance, elle fut condamnée au ſecond Concile de Nicée, & il eſt important de vous faire connoiſtre de quelle maniere furent traitez dans cette Aſſemblée generale de toute l'Egliſe ces briſimages impies, que vous avez pris pour vos Peres, & pour vos Maiſtres. Voicy ce que portent les actes de ce Concile. [ Ces illuſtres voulant obſcurcir la contemplation des ſaintes Images, ont introduit une autre image, qui n'eſt point en effet image, mais le corps & le ſang. ] Marquez, Monſieur, ces paroles: L'Euchariſtie n'eſt point l'image, mais *le corps meſme de* IESUS-CHRIST. C'eſt un Concile Oecumenique qui confirme ce dogme, & le munit du Sceau de ſon authorité; Ce n'eſt donc point Paſchaſe qui l'a introduit, ce Concile eſtoit avant luy, & il n'a fait que marcher ſur ſes veſtiges: & cela ſeul me ſuffit pour renverſer ce changement imaginaire, que vous luy attribuez, mais je ne m'arreſte pas là. Ie dis que ce n'eſt point non plus une innovation faite dans le Concile. Il declare formellement que c'eſt la doctrine de l'ancienne Egliſe. [ Car jamais nul des ſaints Apoſtres, qui ſont les trompettes du ſaint Eſprit, ny de nos glorieux Peres, n'a appellé le ſacrifice non ſanglant, qui ſe fait en memoire de la Paſſion de noſtre Seigneur IESUS-CHRIST, & de toute l'œconomie de ſa vie, l'image de ſon corps. ] Il ne le dit pas une ſeule fois, il le repete, & pour bannir entierement *ce ſigne excluſif de la preſence réelle* que vous ſoûtenez, il aſſure derechef, [ qu'il ne ſe trouvera jamais que noſtre

*Concil. Nican. 2. Act. 6.*

Seigneur, ny les Apoſtres, ny les Peres ayent appellé ce ſacrifice non ſanglant, qui eſt offert par le Preſtre, l'image, mais le propre corps & le propre ſang.] Ie dis bien plus. Les Iconoclaſtes, qui avoient inventé ce nom d'image, n'oſerent pas neantmoins dire qu'elle fuſt excluſive de la preſence réelle : au contraire pour couvrir leur erreur ils ſe ſervirent de termes ambigus qui exprimoient aucunement la realité, de peur de ſe rendre trop odieux en choquant la creance commune de l'Egliſe. [Ils ſe confondent eux-meſmes, *ce ſont les termes du Concile*, par leur aſtuce & par leur malice, & s'envelopent d'un faux ſophiſme, diſant que cette oblation ſacrée eſt faite par poſition. Mais comme c'eſt une extravagance manifeſte de parler ainſi : de meſme c'eſt un pareil égarement d'eſprit de dire que le corps & le ſang de IESUS-CHRIST ſoit image, & outre que c'eſt une marque d'ignorance, il y a auſſi de l'impieté meſlée. Neantmoins apres cela, comme s'ils abandonnoient le menſonge, ils expriment aucunement la verité, confeſſant que le pain eſt fait le corps divin. Ainſi il leur arrive le meſme qu'à ceux qui ont l'eſprit troublé, s'imaginant tantoſt une choſe & tantoſt l'autre, declarant tantoſt que le ſacrifice de l'Euchariſtie eſt l'image du ſacré corps de IESUS-CHRIST, & tantoſt que c'eſt le corps ſacré & divin.]

Vous jugez bien, Monſieur, ce que l'on doit conclure de cette cenſure, que le changement que vous mettez au temps de Paſchaſe, n'eſt qu'une illuſion: vû que la foy de la preſence réelle eſtoit ſi generale dans le ſiecle qui le prece-

de, que les heretiques mesmes ne l'osoient choquer ouvertement. Le seul nom d'image du corps de IESUS-CHRIST, comme nous l'avons montré, fut mal receu dans le Concile, parce qu'il sembloit exclure la Transsubstantiation & la presence de IESUS-CHRIST dans l'Eucharistie, d'où vient que tous les Ecrivains orthodoxes du huitieme & du neufiéme siecles remarquent si exactement que IESUS-CHRIST établissant le saint Sacrement ne dit pas, cecy est la figure de mon corps, mais *Cecy est mon corps*, pour effacer le scandale que l'erreur des Iconoclastes avoit donné, & oster aux fideles toute occasion de douter de la realité. Ie n'en veux point d'autre témoignage que celuy de Charlemagne, duquel le sieur du Plessis-Mornay celebre Ecrivain de vostre party dit avec sa fidelité ordinaire : *Charlemagne écrit luy-mesme en son livre contre les Images, que nostre Seigneur n'a laissé autre image de luy qu'en la sainte Cene.* Et toutesfois, Monsieur, vous n'ignorez pas que Charlemagne n'a couché cette proposition dans le livre que du Plessis allegue, que pour la condamner, & la décrier dans toute l'étenduë de son Empire. [*Non enim imaginem, aut aliquam præfigurationem Dominus, sed semetipsum Deo Patri pro nobis in sacrificium obtulit. Non enim corporis & sanguinis dominici mysterium, Imago jam dicendum est, sed veritas : non umbra, sed corpus : non exemplar futurorum, sed id quod exemplaribus præfigurabatur. Iam aspiravit dies, amotæ sunt umbræ. Iam verus Melchisedech, Christus scilicet Rex justus, Rex pacis, non pecudum victimas, sed sui nobis corporis & sanguinis*

*Page 816. de son livre contre la Messe 1. Edition.*

*Carolus Magn. l. 4. de cultu imag. c. 14. qui liber illi tribuitur.*

*contulit Sacramentum. Nec ait, hæc est imago corporis mei & sanguinis mei, sed hoc est corpus meum, quod pro vobis tradetur : hic est sanguis meus, qui pro multis effundetur in remissionem peccatorum. Cum ergo corporis & sanguinis Christi mysterium, quod in veritate gestum esse constat, non in figurâ, vere Christi dici non possit imago, merito in hoc Gregorius reprehenditur.*]

Nostre Seigneur n'a point offert une image, ny une figure anticipée : mais il s'est offert luy-mesme pour nous, en sacrifice à Dieu son Pere. Car le mystere du corps & du sang du Seigneur ne doit point à present estre appellé image, mais la verité mesme ; ny l'ombre, mais le corps ; ny l'exemplaire des choses futures, mais ce qui estoit prefiguré par les exemplaires. Le jour a paru, & les ombres se sont retirées. Maintenant le vray Melchisedech, c'est à dire, IESUS-CHRIST, Roy de justice, Roy de la paix, nous a donné non des victimes des animaux, mais le Sacrement de son corps, & de son sang. Il n'a point dit cecy est l'image de mon corps & de mon sang, mais *cecy est mon corps, qui sera livré pour vous :* cecy est mon sang qui sera répandu pour plusieurs en remission des pechez. Puis donc que le mystere du corps & du sang de IESUS-CHRIST, qui a esté constamment accomply en verité & non pas en figure, ne peut estre appellé proprement une image de IESUS-CHRIST : c'est avec raison que Gregoire est repris de l'avoir ainsi nommé.

Certes, Monsieur, voila une censure bien authentique de vostre doctrine. Elle ne peut estre plus legitime : car elle a esté faite dans un Con-

cile : ny plus celebre, car elle a esté maintenuë par le plus grand Prince de son siecle : ny plus evidente, car elle bannit toutes les ombres & les figures, dont vous avez voulu obscurcir nos mysteres. Il ne faut plus accuser Paschase de nouveauté, ny songer à établir vostre changement pretendu dans le dixiéme siecle : Il faut tourner visage, & penser serieusement à vous deffendre des anathemes des Peres & des Conciles que vous avez laissé derriere-vous.

III. Vous enseignez que l'Eucharistie n'est point un Sacrifice propitiatoire pour les vivans ny pour les morts. C'estoit l'erreur des Enthousiastes, qui ostoient le Sacrifice de la Messe, comme dit Theodoret, parce qu'ils croyoient qu'il estoit inutile. C'estoit celle des Simoniens, que saint Ignace condamne dans son Epistre à ceux de Smyrne, disant, *qu'ils rejettoient les oblations, parce qu'ils ne croyoient pas que l'Eucharistie fust la chair de* IESUS-CHRIST, *qui a souffert pour nous dans la Croix.* C'estoit celle d'Aerius, que saint Epiphane met au rang des heretiques, parce qu'il croyoit que les prieres pour les morts estoient inutiles.

*Theodor. l 4. hist. Eccl. c. 11.*

*S. Epiph. in Panario pag. 386. Vid. eumd. in Ancor. page 466.*

Il n'est pas besoin de rapporter icy le témoignage de saint Cyprien, de saint Chrysostome, de saint Cyrille, de saint Athanase, de Tertullien, de saint Ambroise, de saint Augustin, & de saint Iean Damascene, qui recommandent tous les prieres pour les morts, & sur tout le Sacrifice de la Messe. Calvin mesme confesse dans ses commentaires sur l'Epistre aux Hebreux, [ Que c'est merveille que tant d'anciens Docteurs ayent insisté sur l'oblation du pain & du vin,

*S. Cypr. l. 1. ep. 9. Tertull. de monogam. & de coron. S. Ambr. or. de fide resurr. S. Cyrill catech. 5. S. Aug. l. 9. c. 13. & lib. de cura pro mort. hab. c. 1. S. Chrysost. homil. 21. in Adam. & hom. de Lazaro. S. Athan. hom. de*

vin, disans, CHRIST est Sacrificateur selon l'ordre de Melchisedech. Or Melchisedech a offert du pain & du vin. Donc le Sacrifice de pain & de vin convient au Sacerdoce de CHRIST. Certes les anciens ayant controuvé un Sacrifice en la Cene de IESUS-CHRIST sans son commandement, & ainsi corrompu la Cene par leur Sacrifice adjoûté à icelle, ils ont tiré d'où ils ont pû des couleurs pour farder leurs erreurs. Cette oblation de pain & de vin leur a plû, & ils l'ont embrassée sans jugement. ] *dormient.* *S. Io. Damasc. or. quod mortui precibus juvantur.* *Voyez encore le 4. l. de son Inst. c. 18. n. 11.*

IV. Vous soûtenez *que la Messe ensevelit & opprime la Croix & la Passion de* IESUS-CHRIST; *& qu'il est tres-certain qu'en dressant un Autel, on met bas la Croix de* IESUS-CHRIST. Ce sont les propres paroles de Calvin : Et c'est par cette raison de conscience Calviniste que les disciples de sa reformation ont demoly tant d'Eglises & d'Autels, imitans en cela les heretiques Donatistes, qui rompoient les calices, & profanoient les Autels des Catholiques : Mais les Saints ont toûjours condamné leur fureur, & Dieu mesme en a souvent pris d'effroyables vengeances, pour marques de son indignation & de son courroux, que vous devriez plus apprehender que vous ne faites. *Calvin. l. 4. de son Inst. c. 18. n. 3.*

V. Vous assurez que les méchans ne mangent point le corps du Fils de Dieu, & qu'il n'y a que les bons qui le reçoivent. C'estoit encore une heresie des Donatistes, qui soûtenoient que le Bapteſme des Catholiques estoit nul, & qu'il n'y avoit point de Sacremens hors de leur Secte. Mais saint Augustin vous condamne avec eux par ces excellentes paroles : [ Quand il s'agit de *S. Aug. lib. 3. de*

*Bapt. contra Donat, c. 14.*

l'integrité & sainteté du Sacrement, il n'importe quelle soit la foy de celuy qui le reçoit. Il est vray qu'il importe beaucoup pour le salut, mais il n'importe pas pour ce qui regarde la question du Sacrement. Car il se peut faire qu'un homme reçoive le Sacrement entier, quoy qu'il ait une foy perverse & une creance erronée. ] Bien davantage vous vous coupez & vous vous condamnez vous-mesmes; puisque Calvin confesse qu'il y en a qui reçoivent veritablement IESUS-CHRIST à la Cene, & neantmoins qui le reçoivent indignement. Et Beze repliquant à Claude de Saintes, avouë qu'encore que l'on ne mange le corps de IESUS-CHRIST que par la foy, neanmoins que ceux qui ont la foy, le peuvent manger indignement, & qu'ainsi l'avertissement de saint Paul, n'est pas inutile, qui declare coupables du corps de IESUS-CHRIST ceux qui le mangent indignement.

*Calv. in 1. Cor. ad c. 11.*

*Beze Vol. 3. de l'Edition de l'année 1582. pag. 55.*

VI. Enfin vous tenez que le corps de IESUS-CHRIST ne peut estre mangé que spirituellement & par la foy, que c'est la foy qui vous guinde dans le Ciel, & qui vous unit à luy, & vous le rend present : que IESUS-CHRIST est dans le Ciel jusqu'au jour du rétablissement de toutes choses : qu'un mesme corps ne peut pas estre en plusieurs lieux tout à la fois, ny plusieurs corps en un seul lieu tous ensemble : D'où il s'ensuit que IESUS-CHRIST n'a pû sortir du sein de sa Mere sans blesser le Sceau de son integrité virginale, qui est l'heresie de Iovinian, condamnée par les Peres il y a plus de douze cens ans, comme témoignent saint Ambroise & saint Augustin. Et toutesfois Beze ne fait

*S. Ambr. ep. 31. S. August. lib. de haref. 82.*

point de difficulté de dire, [ que le dogme de la virginité de Marie apres l'enfantement n'eſt appuyé ny de l'autorité de la parole de Dieu, ny de l'analogie de la foy, ny d'aucune conjecture probable des Peres : & enfin qu'il ne touche nullement la foy. ]

*Vide Beram. tom. 1. in reſponſ. ad Brentij argum. pag. 562. & to. 2. reſp. 3. ad Selneccerí 5. cal. p. 269. & to. 3. in reſp. ad Iacobi Andreæ calum. theſ. 90*

Ce ſeul blaſphéme vous devroit donner de la défiance de voſtre Religion, & vous faire départir d'une Secte qui tient des opinions ſi injurieuſes au pouvoir du Fils de Dieu, & à la virginité de ſa Mere. Que vous a fait la plus pure & la plus ſainte de toutes les creatures, pour ſouffrir qu'on la traite avec tant d'ignominie ? Que vous a fait ſon Fils, qui eſt voſtre Redempteur, pour luy diſputer ſon pouvoir ſuprême ? Que vous ont fait les Morts, pour leur oſter la conſolation & le ſecours qu'ils attendent des vivans ? Que vous ont fait les vivans, pour leur fermer la ſource de la vie ? Que vous a fait toute l'Egliſe, pour luy oſter la preſence de ſon Epoux, qui eſt l'objet unique de ſes delices ?

## Article IV.

*Fauſſeté du changement pretendu prouvée par la conformité de l'Egliſe d'à preſent avec les anciens Peres touchant les ſacrées Ceremonies de la Meſſe.*

IL ne me reſte plus qu'à vous faire voir la conformité de l'Egliſe des derniers ſiecles avec celle des premiers touchant les Ceremonies de la Meſſe, pour achever de vous convaincre ſur l'impoſſibilité du changement que vous avez inventé.

Vous voulez bien que nous en croyons ceux de vostre party. Apparemment ils ne diront rien en faveur de l'Eglise Romaine, que ce qu'ils ne pourront nier, & ce que la force de la verité manifeste ne leur permettra pas de cacher. Que peut-on dire de plus outrageux contre nous, ou de plus avantageux pour vous, que ce que le sieur du Plessis a avancé en son premier livre de la Messe? *Que l'Eglise Romaine ne retient qu'une legere & inutile écorce du service ancien, & que la vostre a rétably & toutes les parties & la substance en son entier?*

*Du Plessis, 1.l.de la Messe, ch. 6. n. 3.*

Neantmoins c'est à luy-mesme que je m'adresse, pour m'informer depuis quand est arrivée cette étrange innovation, qui ne nous a laissé que l'écorce de l'ancienne Liturgie des premiers siecles: Et il me répond, [ Que sous l'Empire de Constantin, qui vivoit dans le quatrième siecle, l'Eglise changea tout à coup: que recevant le monde en son giron, elle s'en trouva enflée en un moment: qu'il introduisit par son entrée les vanitez, les superfluitez, les affections, les imperfections, les infections mesme du monde. Que ces bons Empereurs desireux de la faire recevoir à leurs peuples plus curieux de l'exterieur que de l'interieur, de l'apparence que de la verité, de la ceremonie que de la substance, ne firent point de conscience de l'habiller à la Payenne, & de la parer des ornemens des Gentils: Qu'ayant en mesme temps à contenter ceux de la Circoncision qui se rangeoient au Christianisme, ils emprunterent autant qu'ils pûrent les paroles & les ceremonies Iudaïques: Que pour n'effaroucher ny les uns ny les autres, les Chre-

*Liv. 1. de la Messe, ch. 4. n. 1.*

ſtiens s'accommoderent à parler & d'Autels & de Sacrifices: Et autant que les Apoſtres avoient pris peine à leur inculquer que tous Sacrifices avoient pris fin en CHRIST, ils prirent plaiſir à appeller leurs ſervices immolations, oblations, ſacrifices; la table du Seigneur ſon Autel, la commemoration de ſa mort en la Cene, le Sacrifice de l'Autel, une ſainte Hoſtie: les Eveſques & Paſteurs Sacrificateurs, les Diacres Levites. Qu'au lieu que la premiere antiquité avoit conteſté bruſquement, qu'avoir pluſieurs Dieux eſtoit n'en avoir point, qu'ils trouverent doux par ſucceſſion de temps de transformer leurs Dieux en Saints, leurs Deeſſes en Saintes, de mettre nos Apoſtres & nos Martyrs en leur place, leur dedier leurs Temples & leurs Autels, leur donner des Sacrificateurs & des Pontifes: Si bien que comme l'eſprit humain eſt aveugle és choſes de Dieu, ſous ombre d'attirer les Iuifs & les Gentils à IESUS-CHRIST, ces bonnes gens par un laps de quelques ſiecles nous introduirent tout doucement le Iudaïſme & le Paganiſme en l'Egliſe. ]

Ie reçois cette réponſe ſans l'examiner, & pourſuivant mes demandes, je le prie de me dire plus en particulier la ſource & l'origine de toutes les parties & ceremonies de la Meſſe. Et il m'apprend, [ Que la Confeſſion que le Preſtre fait avant que de commencer la Meſſe eſtoit en uſage du temps des Apoſtres: Que l'Epiſtre, l'Evangile, les Collectes, le chant des Pſeaumes de David, l'Oblation, la Preface, la Conſecration, l'Elevation, la Communion eſtoient de la pratique des trois premiers ſiecles: Que Cele-

*liv. 1. de la Meſſe, ch. 3. p. 27. 28. 29.*

*liv. 1. ch. 3. & 4. de la Meſſe.*

*liv. 1. ch. 6. p. 72.*

*De quibus Gregorius postea Antiphonas ad Introitum Missæ modulando composuit.*

*Honorius in gemma animæ citatus à Plesæo. Ibid.*

stin I. environ l'an 418. ordonna que les cent cinquante Pseaumes de David fussent chantez par Antiphones avant la celebration de l'Eucharistie, au lieu qu'auparavant on ne lisoit que l'Epistre & l'Evangile. Que puis aprés ils furent coupez par Versets, pour l'Introït, le Graduel & l'Offertoire. Que le Pape Anastase environ l'an 405. ordonna que les Clercs, & les Laïques se tiendroient debout pendant la lecture de l'Evangile. Qu'Innocent I. l'an 411. commanda qu'aux assemblées & Festes solemnelles on baillast la paix aux Chrestiens avec la reception du Sacrement, ceremonie qui succeda au saint baiser, qu'on donnoit auparavant en signe de reconciliation. Que Leon I. environ l'an 440. adjoûta à l'Offertoire : *Hanc igitur oblationem servitutis nostræ sed & cunctæ familiæ*, qui fait une partie du Canon de la Messe, qui suivoit immediatement ces mots, *hæc dona, hæc munera, hæc sancta sacrificia illibata.* Les autres pieces n'ayant encore esté inserées. Que ce mesme Pape insera aussi en l'Oraison : *Ergo & memores*, mentionnée par saint Ambroise aprés ces mots, *que te presenta-ton souverain Sacrificateur Melchisedech*, ceux qui suivent, *saint Sacrifice, Hostie immaculée*, détournant peu à peu le propos *ab oblatis, ad oblatam*, c'est à dire, des presens du peuple à cette partie, qui en estoit consacrée par les Prestres pour l'usage des Sacremens. Que c'est à luy-mesme que Nauclerus attribuë, *Orate pro me fratres & sorores*, & le *Deo gratias* à la fin : Que Gelase vint environ l'an 490. qui changea en quelques choses les Prefaces, rangea & ordonna les Collectes &

Complendes, entre leſquelles il s'en reconnoiſt encore quelques-unes fort pures. Que depuis elles furent remaniées par Gregoire qui inſtitua auſſi, que le peuple fuſt beny à la fin par ces mots, *Benedicat vos omnipotens Deus*, & que le ſervice fût achevé par l'Hymne des trois Enfans de la fournaiſe. Enfin, que tout cela ſe fit dans les cinq premiers ſiecles, chacun eſtant ainſi chatoüillé d'ajoûter quelque choſe au ſervice à ſa fantaiſie. Mais qu'il ne faut pas s'étonner ſi beaucoup de ceremonies s'eſtoient introduites au ſervice de l'Egliſe, qui ne ſont pas pratiquées, ny approuvées par les Egliſes reformées. Car *qui doute qu'en l'eſpace de cinq cens ans, & de plus de cent mille nuits l'homme ennemy Sathan, qui ſe leve de nuit n'y ait pû ſemer de la zizanie?* ]

Ie continuë à l'interroger, pour ſçavoir s'il ne s'eſt point fait de changement dans le ſixiéme ſiecle : Et j'apprens de luy, [ que c'eſt un ſiecle de tenebres, où l'Egliſe paſſe des ceremonies & de la pompe à la ſuperſtition & à la fauſſe doctrine, où le nom de Meſſe gagne le deſſus, & l'emporte ſur celuy de la Cene : où le Canon, c'eſt à dire, cette principale partie du Service, en laquelle eſtoient benis, receus, & communiquez les Sacremens, qui n'eſtoit auparavant composé que d'une Preface élevant les eſprits des aſſiſtans en haut, d'un recit de la pure inſtitution de la Cene, d'une priere à Dieu qu'il luy pluſt donner efficace aux Sacremens, pour unir de plus en plus les communians à IESUS-CHRIST leur chef, & aux membres de ſon corps, qui eſt l'Egliſe, & comme tels

*Liv. 1. de la Meſſe ch. 7 pag. 91. 92. 93. &c.*

les nourrir à la vie eternelle, d'une commemoration des saints Martyrs, d'une participation du corps & du sang de IESUS-CHRIST sous les Sacremens de pain & de vin, & finalement d'une postcommunion, & solemnelle action de graces du benefice receu en CHRIST : où, dis-je, cette partie si essentielle & si importante de la Messe souffre une alteration si consideration. pag. 108. rable, *qu'on passe d'un Sacrement à un Sacrifice propitiatoire, du signe à la chose mesme, de la commemoration de la mort de* CHRIST *à la pretenduë reelle immolation d'iceluy-mesme* : Si bien que toutes les prieres & oraisons qui se souloient dire & faire en la consecration des choses offertes par les fidelles, viennent à estre transferées au pain & au vin destinez par le Prestre, & ce peu qui avoient à communiquer avec luy. Et c'est où se trouverent empeschez soit Scholasticus, soit Gregoire, lors qu'il fut question de redresser ces Oraisons, qui font partie du Canon. Car de fait ces mots, *Que tu ayes agreable & benis ces dons, ces presens, ces sacrifices sains & entiers.* Item, *ceux qui t'offrent ce sacrifice de loüange.* Item, *sur lesquels il te plaise regarder de ton visage propice & serain, & les agréer comme tu daignes agréer les dons de ton juste serviteur Abel.* Item, *commande qu'ils soient portez par les mains de ton Ange en ton sublime Autel*, tous ces propos, dis-je, ne peuvent pas estre sainement entendus, sinon de ces dons ; ny sans blaspheme estre détors à l'oblation & immolation que le Prestre pretend faire du Fils de Dieu. Vû mesme qu'il est dit, *ceux qui t'offrent*, ce qui ne peut estre

dit que du peuple assistant, & non du seul Prestre. *Et neantmoins tout d'un coup ils descendent en leur Canon* ab oblatis ad oblatam, *& veulent que tout ce qui a esté dit de ces dons, soit de* CHRIST, *qu'ils pretendent offrir & immoler à Dieu, quelque resistance qui fasse la Grammaire & la Theologie.* ]

Vous voyez, Monsieur, par la confession de ceux de vostre Secte, que les dogmes de la presence reelle, de la transsubstantiation, & de l'immolation de CHRIST sont établis dans l'Eglise Romaine dés le sixiéme siecle, non seulement en speculation, mais en pratique : Que Gregoire premier les autorise dans son *Orare* pag. 97. *Romain*, qu'on appelle *la Messe Gregorienne*. Qu'il ne se contente pas de doubler l'*Introit*, de prendre le *Kyrie eleison* des Grecs, de composer un livre d'oraisons, qu'il appelle *Sacramentaire*, ou *le livre des Sacremens* : mais qu'il fait entrer l'immolation de CHRIST, & le Sacrifice propitiatoire dans le Canon de la Messe, & par suite la transsubstantiation & la presence reelle. Ie sçay bien que du Plessis le condamne d'avoir établi ces doctrines, mais enfin il dit qu'il les a établies. Ie ne dispute pas s'il a suivi les traces des anciens, je l'ay déja montré suffisamment : Ie dis seulement ce que du Plessis reconnoist luy-mesme, que l'on croyoit la transsubstantiation dés le sixiéme siecle : que la Messe estoit tenuë pour un Sacrifice propitiatoire, non pour le signe du corps de IESUS-CHRIST, mais pour la chose mesme, non pour une simple commemoration de la mort de IESUS-CHRIST, mais pour une reelle

immolation d'iceluy-mesme ; c'est ainsi qu'il parle. Comment accordez-vous cela avec vostre pretendu changement arrivé du temps de Paschase ? Ie trouve dans les livres de vos écrivains la confession verbale que le Prestre fait au commencement de la Messe, pratiquée dés le temps des Apostres, l'*Introit* établi par Celestin, le *Kyrie eleison* par saint Gregoire, le *Gloria in Excelsis* par Telesphore ou par Symmachus, l'*Epistre* & l'*Evangile* dés le premier siecle, le chant du *Symbole* par Marc premier, le *Sanctus* par Sixte I. les paroles de la consecration par le Fils de Dieu, la commemoration des Tres-passez apres l'élevation de l'hostie par Pelage II. l'Oraison Dominicale par les Apostres, la communion de tout temps, le Sacrifice propitiatoire & l'immolation de CHRIST reconnu par Scholasticus & par saint Gregoire: tout cela dans l'étenduë des six premiers siecles. Qu'avez-vous à repliquer ? Direz-vous que du Plessis s'est trop hâté, qu'il ne devoit pas nous abandonner tous les Peres du sixiéme, septiéme, & huitiéme siecle, & qu'il pouvoit tenir la verité plus long-temps cachée, & l'empescher de paroistre jusqu'au temps de Paschase ? Mais ne peut-on pas dire avec plus de raison que vous avez trop tardé, & que le progrés que vous avez pensé faire par ce retardement, n'est qu'une plus grande opiniâtreté dans vostre erreur ?

## CHAPITRE II.

*Fauſſeté de ce pretendu changement prouvée par les circonſtances du temps, auquel on ſuppoſe qu'il eſt arrivé.*

### ARTICLE PREMIER.

*Fauſſeté du pretendu changement prouvée par l'Eſtat de l'Egliſe Latine, au temps auquel on ſuppoſe qu'il eſt arrivé, qui eſt preciſement celuy de la naiſſance de l'hereſie des Sacramentaires.*

IL n'y a rien qui découvre mieux la fauſſeté de ce pretendu changement, que les circonſtances du temps auquel on pretend qu'il eſt arrivé, & de la perſonne qu'on taxe de l'avoir introduit dans l'Egliſe.

Le temps eſt precisément celuy de la naiſſance de l'hereſie des Sacramentaires, depuis le ſiecle de Iean Erigene, ſurnommé l'Eſcoſſois, qui commença à revoquer en doute l'exiſtence reelle du corps de IESUS-CHRIST dans l'Euchariſtie juſqu'à celuy de Berenger, qui fit revivre la doctrine d'Erigene environ deux cens ans apres ſa mort. A cauſe de quoy le livre de cet Eſcoſſois que produiſoit Berenger, fut brûlé au Concile de Vercelles, & luy-meſme condamné en pluſieurs autres Conciles, & obligé à retracter trois fois ſon erreur; ſa legereté & ſon inconſtance l'ayant replongé miſerablement dans l'abyſme, où ſa vanité l'avoit pre-

mierement precipité.

La personne qu'on accuse d'innovation, c'est Paschase, qui entreprit le premier la défense de la foy contre ceux qui favorisoient secretement le parti de Iean l'Escossois, n'osans pas se declarer ouvertement contre la creance de toute l'Eglise ; veu que personne jusques alors n'avoit douté de la presence reelle du corps de nostre Seigneur dans l'Eucharistie, que ceux qui avoient eu des opinions erronées de IESUS-CHRIST, & qui n'avoient pas crû le mystere de l'Incarnation, comme les Saturniens, les Nestoriens, les Marcionites, & semblables heretiques, qui nioient que le Verbe divin se fust vrayment uni à la nature humaine. C'est pourquoy le Pere Sirmond Iesuite dit que c'est luy qui a le premier éclaircy le mystere de l'Eucharistie, en la mesme façon que saint Augustin remarque qu'on n'avoit point écrit si nettement de la divinité de IESUS-CHRIST avant que Photius s'élevast, de l'Incarnation avant les Manichéens, de la Trinité avant Sabellius, de l'unité dans la Trinité avant Arrius, de la Penitence avant Novatus, & du Libre-Arbitre avant Pelagius.

Cette observation est tout-à-fait importante, parce qu'elle revele le mystere d'iniquité, & fait voir l'artifice de nostre Adversaire, qui pour cacher la honte & l'infamie de sa secte, rejette sur les autres le crime dont il est luy-mesme coupable, fait passer l'orthodoxe pour novateur, & le novateur pour orthodoxe, prend la verité pour le mensonge, & le mensonge pour la verité, & ne craint point d'attirer sur

luy la malediction que l'Ecriture ſainte donne à ceux qui prennent le mal pour le bien, & les tenebres pour la lumiere. Mais la ſimplicité Chreſtienne triomphera de toutes ſes ruſes, & diſſipera aiſément ce phantoſme par le ſeul recit du fait, tiré des plus fidelles monumens de l'hiſtoire touchant l'hereſie de Berenger & de cet Eſcoſſois, qui luy ſervit de precurſeur.

C'eſt une maxime infaillible, que toute doctrine qui n'eſt publiée qu'avec un deſaveu general des Paſteurs legitimes de l'Egliſe, qui la rejettent comme étrangere & nouvelle, eſt dés là convaincuë de fauſſeté & d'erreur; parce que ſi elle eſtoit veritable, elle ſeroit conforme à la creance ancienne receuë univerſellement de tous les fidelles; & ſi elle y eſtoit conforme, ils n'auroient garde de la condamner, ny d'en empeſcher l'établiſſement. L'Egliſe eſt la colomne de verité, & le tribunal devant lequel l'hereſie n'oſe paroiſtre. Ce monſtre s'enfuit devant elle, & ſe cache comme les ſerpens, parce qu'il n'a pas plûtoſt levé la teſte, qu'elle l'écraſe ſous ſes pieds, de peur qu'il ne répande ſon venin à meſure qu'il va croiſſant, & qu'il ne perde les ames que IESUS-CHRIST a rachetées de ſon ſang. L'erreur des Sacramentaires éprouva les effets de cette haine dans ſon origine & dans ſes premiers commencemens. Elle fut auſſi-toſt condamnée que née; & les plus ſçavans hommes de ce temps-là s'eſtant élevez contr' elle, furent ſuivis des Conciles, qui confirmerent leur cenſure par la derniere rigueur des Anathemes & des peines Eccleſiaſtiques, qu'ils ont coûtume d'impoſer à l'hereſie.

Ce fut vers le commencement du neufiéme siecle, que quelques esprits curieux remüerent la question de la presence de IESUS-CHRIST dans l'Eucharistie : Ce qui donna sujet à l'Empereur d'Orient d'envoyer les œuvres de saint Denys, où nos mysteres sont divinement expliquez, au Roy de France Charles le Chauve, qui commanda à Iean l'Ecossois, Religieux de l'Abbaye de Corbie, de les tourner en Latin : Mais comme il avoit un esprit écarté du commun, quoy que d'ailleurs il eust beaucoup d'étude, il se laissa seduire par son propre sens, & composa un livre, où il jetta les premieres semences de l'heresie. Bertram ou Ratram le suivit bien-tost apres, & en écrivit un autre qui fut fort mal receu, aussi bien que celuy d'Erigene, avec cette difference neantmoins, que le livre d'Erigene ayant esté condamné & mis au feu, il ne nous en reste plus aucun vestige: mais celuy de Bertram a esté depuis peu deterré par les heretiques, & donné au public comme un present empoisonné, propre à corrompre les esprits foibles, & les remplir de trouble & d'inquietude. Ces deux Auteurs trouverent d'abord une opposition generale de la part des plus sçavans hommes de leur siecle, dont les uns entreprirent de les refuter, les autres prirent occasion de parler plus clairement que jamais du tres-saint Sacrement, craignans que l'heresie ne se prevalust de l'ambiguité de leurs paroles.

Hincmare leur Archevesque, qui avoit receu des plaintes du premier, qu'il appelle Iean Scottigene, parce qu'il estoit natif d'Ibernie

voulut avertir le public de ſon erreur, afin qu'on s'en donnaſt de garde. Voicy comme il en parle : [ Ils diſent encore d'autres choſes contre la verité de la foy Catholique, ſe plaiſans en des termes nouveaux, pour s'acquerir une vaine reputation, à ſçavoir, que la divinité eſt triple, que le Sacrement de l'Autel n'eſt pas le vray corps & le vray ſang du Seigneur, mais ſeulement la memoire de ſon vray corps & de ſon ſang : que les Anges ſont naturellement corporels, que l'ame de l'homme n'eſt pas dans le corps : & pluſieurs autres choſes, contre leſquelles il ſera neceſſaire que les Prelats orthodoxes de l'Egliſe veillent avec ſoin & avec adreſſe. ] Kemnitius remarque qu'Erigene propoſant publiquement ſon opinion, ſes diſciples luy creverent les yeux avec des plumes de fer, dont ils ſe ſervoient pour écrire. D'où il conclud, [ Que la doctrine de Bertram & de l'Eſcoſſois touchant la Cene du Seigneur, n'eſtoit pas alors receuë : mais qu'elle fut priſe pour une opinion nouvelle & fanatique, qui combattoit la ſaine & ancienne creance : & qu'ainſi Dieu reprima miraculeuſement cette mal-heureuſe diſpute. ] Quoy qu'il en ſoit, il paroiſt évidemment par le témoignage de Hincmare, que la foy de la preſence reelle eſtoit la foy commune de toute l'Egliſe au temps d'Erigene, & que l'opinion contraire n'eſtoit qu'une invention de ſa vanité, qui affectoit la reputation d'une ſcience extraordinaire au préjudice de ſa conſcience.

*Hincmar. c. 31. lib. de Prædeſtin.*

Quant à Bertram, Paſchaſe qui eſtoit ſon Superieur, & Abbé de Corbie, ſe crut obligé

d'écrire contre luy, pour effacer le scandale qu'il avoit donné.

Quelques-uns estiment que Raban prit aussi la défense de la foy contre ces nouveautez, & Thomas Vvaldensis en rapporte quelques textes dans son traité des Sacremens.

Mais generalement tous les Auteurs celebres qui écrivirent environ ce temps-là, soit auparavant ou apres, se declarerent ouvertement pour la creance commune de l'Eglise. Ie me contenteray d'alleguer les principaux, qui feront voir clairement l'illusion de nostre Auteur.

## ARTICLE II.

*Continuation de cette Preuve par le témoignage des Peres qui vivoient environ ce temps-là, depuis le huitiéme siecle jusques au dixiéme.*

### VENERABILIS BEDA.

*Sæculo* 8.

*Beda in homil. Hyemal. de sanctis in Epiphan.*

PANIS *& vini creatura in sacramentum carnis & sanguinis ejus ineffabili Spiritus sanctificatione transfertur: sicque corpus & sanguis illius non infidelium manibus ad perniciem ipsorum funditur, sed fidelium ore suam sumitur in salutem.*

La creature du pain & du vin est transferée par la sanctification ineffable du saint Esprit au sacrement de sa chair & de son sang; & ainsi son corps & son sang n'est plus répandu par les mains

mains des infideles pour leur damnation, mais il eſt pris par la bouche des fideles pour leur ſalut.

ALCUINUS.

*Saculo 8*

[CONSULENS *omnipotens Deus infirmitati noſtræ, qui non habemus uſum comedere carnem crudam, & ſanguinem bibere, facit, ut in priſtina remaneant forma illa duo munera. Et eſt in veritate corpus Chriſti, & ſanguis ſicut ipſe dicit.* *Creditus Alcuin. l. de divinis officiis*

Dieu tout-puiſſant ayant égard à noſtre infirmité, fait que n'eſtant pas accouſtumez à manger de la chair cruë, & à boire du ſang, ces deux dons demeurent en leur premiere forme, & qu'en verité c'eſt le corps & le ſang de IESUS-CHRIST, ainſi qu'il dit luy-meſme.]

HAYMO EPISCOPUS HALBERSTATENSIS.

*Saculo 9.*

[PANIS *in carnem Domini mutatur, & vinum in ſanguinem Domini transfertur non per figuram, neque per umbram, ſed per veritatem. (redimus enim quia in veritate caro eſt Chriſti, ſimiliter & ſanguis. Sicut caro Chriſti quam aſſumpſit in utero virginali verum corpus ejus eſt, & pro noſtra ſalute occiſum, ita panis quem Chriſtus tradidit diſcipulis ſuis omnibuſque prædeſtinatis ad vitam æternam, & quem quotidie conſecrant Sacerdotes in Eccleſia cum* *In paſſionem Chriſti ſecundum Marcum.*

*virtute divinitatis, quæ illum replet panem, verum corpus Christi est, nec sunt duo corpora illa caro quam assumpsit, & iste panis, sed unum verum corpus faciunt Christi, in tantum, ut dum ille frangitur & comeditur, Christus immoletur & comedatur, & tamen integer maneat & vivus. Et sicut illud corpus quod in cruce deposuit, pro nostra salute & redemptione est immolatum, ita quotidie ad nostram salutem & redemptionem iste panis Deo offertur: qui licet panis videatur, corpus est Christi.*

*Inc. 11. ep. 1. ad Corinth.*

Le pain est changé en la chair du Seigneur, & le vin est transferé au sang du Seigneur, non par figure, ny par ombre, mais en verité. Car nous croyons que c'est en verité la chair de IESUS-CHRIST, & son sang pareillement. Comme la chair que IESUS-CHRIST a pris dans le sein de la Vierge est son vray corps, & celuylà mesme qui a esté occis pour nostre salut, de mesme le pain que IESUS-CHRIST donna à ses Disciples, & à tous ceux qui sont predestinez à la vie eternelle, & que les Prestres consacrent tous les jours dans l'Eglise par la vertu de la divinité qui remplit ce pain, est le vray corps de IESUS-CHRIST. Et cette chair qu'il a pris, & ce pain ne sont pas deux corps, mais ils sont un seul vray corps de IESUS-CHRIST. De sorte que quand ce pain est rompu & mangé, IESUS-CHRIST est immolé & mangé, & toutesfois il demeure entier & vivant. Comme le corps qu'il dépose en la Croix, fut immolé pour nostre salut & pour nostre redemption, de mesme ce pain est tous les jours offert à Dieu pour nostre salut & pour nostre re-

demption, lequel encore qu'il ſemble pain, eſt le corps de IESUS-CHRIST.

## AMALARIUS.

*Sæculo 9.*

[CREDIMUS *naturam ſimplicem panis & vini mixti verti in naturam rationabilem, ſcilicet corporis & ſanguinis Domini.* *l. 3. de off. Eccleſ. c. 24.*

Nous croyons que la nature ſimple du pain & du vin meſlé d'eau eſt changée en une nature raiſonnable, à ſçavoir du corps & du ſang de IESUS-CHRIST.

*Mira & magna fides ſanctæ Eccleſiæ, quæ ſuis oculis videt quod mortalibus deeſt. Videt quid credere debeat, quamvis nondum videat quod in ſpecie eſt. Credit ſacrificium præſens per Angelorum manus deferri ante conſpectum, & ſentit mandendum eſſe ab humano ore. Credit namque corpus & ſanguinem Domini eſſe atque hoc morſu cæleſti benedictione impleri animas ſumentium.* *Ibid. c. 25.*

La foy de la ſainte Egliſe eſt grande & admirable, qui voit de ſes yeux, ce que des yeux mortels ne peuvent faire. Elle voit ce qu'elle doit croire; encore qu'elle ne le voye pas clairement & à découvert. Elle croit que le ſacrifice preſent eſt porté devant Dieu par les mains des Anges; & elle eſt perſuadée, qu'il doit eſtre mangé par la bouche des hommes. Car elle croit que c'eſt le corps & le ſang du Seigneur, & que ce morceau celeſte remplit de benedictions l'ame de ceux qui le prennent.

WALAFRIDVS.

*Sæculo 9.*

*De rebus Eccles. c. 17.*

[CVM *ipse Filius Dei dicat, caro mea vere est cibus, & sanguis meus vere est potus, ita intelligendum est eadem redemptionis nostræ mysteria, & vere esse corpus & sanguinem Domini, ut illius unitatis perfectæ, quam cum capite nostro jam spe, postea re tenebimus, pignora credere debeamus.*

Le Fils de Dieu disant luy-mesme, *Ma chair est vrayment une viande, & mon sang est vrayment un breuvage,* il faut entendre que ces mesmes mysteres de nostre redemption sont veritablement le corps & le sang du Seigneur, en sorte que nous croyons aussi que ce sont des gages de cette unité parfaite, que nous possedons maintenant par esperance, & que nous possederons un jour par effet.

STRABUS.

*Sæculo 9.*

*In c. 11. 1. ad Corinth.*

[NOS *incerta relinquentes, quod ex authoritatibus certum est profitemur, scilicet substantiam panis & vini in substantiam corporis & sanguinis dominici converti, Modum vero conversionis nos ignorare non erubescimus fateri. Quæ autem remanent de priori substantia accidentia, scilicet color, sapor, forma, pondus, nec ipsum corpus Christi afficiunt, nec in eo fundantur.*

Laiſſant à part ce qui eſt incertain, nous profeſſons ce qui eſt aſſuré par le témoignage des Autheurs, à ſçavoir que la ſubſtance du pain & du vin eſt changée en la ſubſtance du corps & du ſang du Seigneur. Pour la maniere de cette converſion nous ne rougiſſons point d'avouër que nous l'ignorons. Et quant aux accidens qui demeurent de la ſubſtance qui a precedé, à ſçavoir la couleur, la ſaveur, la forme, le poids, ils ne ſont point du corps de IESUS-CHRIST, ny dans ſon corps comme dans leur ſujet.]

## REMIGIUS AUTISSIODORENSIS.

*Sæculo 9.*

[*SI in veritate corpus Chriſti eſt, quare appellatur myſterium? Propterea utique quia poſt conſecrationem aliud eſt, & aliud videtur. Videtur ſiquidem panis & vinum, ſed in veritate eſt corpus Chriſti & ſanguis. Conſulens ergo omnipotens Deus infirmitati noſtræ, qui uſum non habemus comedere carnem crudam, & bibere ſanguinem, facit ut in priſtina remaneant forma illa duo munera; & eſt in veritate corpus Chriſti & ſanguis.*

*De celebratione Miſſæ.*

Si c'eſt en verité le corps de IESUS-CHRIST, pourquoy l'appelle-t'on un myſtere? Parce que ce qu'il eſt, eſt autre choſe que ce qu'il paroiſt. En effet il paroiſt eſtre du pain & du vin, & c'eſt en verité le corps & le ſang de IESUS-CHRIST. C'eſt pourquoy Dieu qui eſt tout-puiſſant, ayant égard à noſtre infirmité, fait que n'eſtans pas accoûtumez à manger de la chair cruë & à

boire du sang, ces deux dons demeurent dans leur premiere forme, & que c'est en verité le corps & le sang de IESUS-CHRIST.

## MILO ELNONENSIS.

*Sæculo 9.*

*Lib. de Sobrietate circa fin.*

[CÆLICOLIS *astans operabor civibus audax,*
*Officio huic impar, cui dignus nullus in omni*
*Orbe litator erit, qui sacram accedat ad Aram,*
*Cujus corde Pater, Natus manibus, sit in ore*
*Spiritus oblati libaminis auctor & actor.*

I'avouë que je suis trop hardy de celebrer en la presence des Anges, & que je suis incapable d'un si saint ministere, duquel nul Sacrificateur en toute la terre ne sera jamais assez digne pour s'approcher de l'Autel, & porter le Pere dans le cœur, le Fils dans les mains, le saint Esprit dans la bouche, comme l'autheur du Sacrifice.]

## SANCTUS ODO ABBAS CLUNIACENSIS.

*Sæculo 10.*

*1. coll. c. 21.*

[PER *manus justi aut injusti Sacerdotis oblationem consecrat ipse Christus. Sicut enim Ioannes Chrysostomus in Homilia de proditione Iudæ disseruit, nunc ipsi Christus præsto est, & non ipse Sacerdos corpus Domini consecrat, sed ipse Christus per ipsum.*

IESUS-CHRIST consacre luy-mesme l'o-

blation par les mains du Preſtre, ſoit qu'il ſoit juſte ou méchant. Car comme dit ſaint Iean Chryſoſtome en l'Homelie de la trahiſon de Iudas, IESUS-CHRIST eſt à cette heure-là preſent, & ce n'eſt point le Preſtre qui conſacre le corps de IESUS-CHRIST, mais IESUS-CHRIST par luy.

## STEPHANUS EDUENSIS.

*Sæculo* 10.

Teſte Xyſto Senenſi, Bellarmino, Garetio.
Vel, ut alij volunt, 12.

[ SVMIT *Sacerdos panem de Altari, & elevatum facto ſignaculo crucis benedicit, & poſtea prætaxatis verbis Domini recitatis ſuper corporale deponit. O inſigne miraculum! ô mirabile & diviniſſimum Sacramentum! Quod Sacerdos elevat non deponit. Elevatum & depoſitum idem videntur eſſe in ſpecie, colore, & ſapore. Prorſus tamen aliud apparet, & aliud intrinſecùs latet. Elevatus eſt de Altari panis communis: deponitur caro Chriſti immortalis. Quod erat momentanea refectio hominum, factum eſt æterna & indeficiens ſaturitas Angelorum. Itaque fides noſtra eſt, & verè credendum eſt, quod Sacerdote proferente hæc verba*, Hoc eſt corpus meum, *jam non eſt panis terrenus, ſed ille panis qui de Cœlo deſcendit, mediator Dei & hominum Ieſus Chriſtus. Item, Virtute verborum iſtorum*, Hic eſt calix ſanguinis mei, *vinum convertitur in ſanguinem* l. de Sacram. Altaris.

*Christi. Sub utraque specie, & sub utriusque speciei particula singula totus est Christus Iesus, & sumitur. Et sedens in Cœlo, sedens ad dexteram Patris, ipse verè est in hoc Sacramento: dentibus teritur, & integer manet: manducatur, & non corrumpitur: immolatur, & non moritur. Qualem se præbuit discipulis edendum, talem se præbet nobis communicandum: & qui post Resurrectionem incorruptibilis & impalpabilis præbuit se discipulis palpabilem, mortalis eisdem potuit se dare immortalem.*

Le Prestre prononçant ces paroles, prend le pain de dessus l'Autel, le leve, & le benit en faisant le signe de la croix : & apres avoir recité les paroles cy-devant prescrites, il le remet sur le corporal. O l'insigne miracle ! ô l'admirable & le tres-divin Sacrement ! Le Prestre ne remet pas ce qu'il leve. Il semble que ce qu'il leve & ce qu'il remet, est la mesme chose en espece, en couleur, & en saveur ; & neantmoins ce qui est caché au dedans, est tout autre que ce qui paroist. Ce qu'on leve est un pain commun : ce qu'on remet est la chair immortelle de IESUS-CHRIST. Ce qui n'estoit auparavant qu'un aliment temporel des hommes, est fait la nourriture immortelle & inconsomptible des Anges. C'est donc un point de nostre foy, & il faut croire en verité que le Prestre proferant ces paroles, *Cecy est mon corps*, ce n'est plus du pain terrestre, mais le pain qui est descendu du Ciel, IESUS-CHRIST mediateur entre Dieu & les hommes. Semblablement en vertu de ces paroles, *Cecy est mon sang*, le vin est changé au sang de IESUS-CHRIST.

IESUS-CHRIST eſt tout entier ſous l'une & l'autre eſpece, & ſous chaque partie de l'une & de l'autre, & eſt pris tout entier. Celuy qui eſt reſidant dans le Ciel, & qui eſt aſſis à la droite du Pére, eſt veritablement dans ce Sacrement. On le rompt, & il demeure entier: on le mange ſans le corrompre : on l'immole ſans le faire mourir. Il ſe donne à nous pour y participer, tel qu'il ſe donna à ſes diſciples pour le manger : Et comme apres la Reſurrection il ſe rendit palpable à ſes diſciples, quoy qu'il fuſt incorruptible & impalpable, de meſme eſtant mortel, il eut le pouvoir de ſe donner à eux immortel. ]

Ce grand nombre d'Ecrivains, Monſieur, qui montre ſi manifeſtement quelle eſtoit la foy commune de l'Egliſe au neufiéme ſiecle, où vous pretendez que Paſchaſe a introduit le dogme de la preſence reelle & de la tranſſubſtantiation, ne vous fait-il point ouvrir les yeux à la faute que vous avez faite ? Ne deviez vous pas, pour donner couleur à voſtre opinion, choiſir un temps où il n'y euſt point tant de témoins qui vous puſſent convaincre de faux? S'il n'y euſt eu qu'un ou deux Auteurs qui ſe fuſſent hazardez d'écrire en ce temps-là pour la realité, vous euſſiez pû plus probablement faire paſſer ces doctrines pour des nouveautez, & les attribuer impunément à Paſchaſe, ſans qu'on vous euſt reproché une impoſture ſi viſible & ſi groſſiere. Mais vous avez choiſi un ſiecle où tous les Auteurs parlent comme Paſchaſe, où à peine en pouvez-vous produire deux qui ayent osé écrire pour l'abſence reelle, à ſça-

voir Erigene & Ratram, dont les ouvrages furent décriez & supprimez dés qu'ils commencerent à paroistre. Vous sçavez ce que Nicolas I. écrivit d'Erigene au Roy Charles le Chauve, qu'il estoit accusé d'avoir tenu des opinions dangereuses. Vous sçavez que son propre Evesque, qui d'ailleurs avoit de bonnes volontez pour luy, le blâme d'affecter des nouveautez contre la foy Catholique, & sur tout celle-cy, *Que le Sacrement de l'Autel n'est pas le vray corps de* IESUS-CHRIST. Vous sçavez qu'apres la mort de Hincmare il fut obligé de s'en retourner en son païs, n'ayant plus de protection ny de support en France, où il s'estoit rendu suspect par ses erreurs. Vous sçavez que Paschase écrivant contre Ratram, dit, [ Qu'encore de son temps quelques-uns eussent par ignorance des sentimens contraires à la presence reelle, il ne s'estoit encore trouvé personne qui eust osé contredire ouvertement ce que tout l'univers croyoit & confessoit. ] Vous sçavez que Ratram au contraire se sentant coupable en sa conscience, & craignant d'encourir la haine publique, s'excuse sur la fin de son livre par une humilité feinte, & prie que s'il a avancé quelque chose qui ne soit pas approuvé, qu'on l'impute à son imprudence : *Sin autem ista minùs placuerint, id nostræ deputetur insipientiæ, quæ quod optavit, minùs efficaciter valuit explicare.* Vous sçavez le mauvais effet que produisit son imprudence & sa temerité, troublant les consciences, & jettant les esprits foibles dans le doute, dont vous avez une preuve certaine & indubitable dans la Réponse que

*Vide Baron. ad ann. Dom. 883. num. ult.*

*Hincmar. loco citato de prædestin. c. 31.*

Quamvis ex hoc quidam de ignorantia errent, nemo tamen est adhuc in aperto qui hoc ita esse contradicat, quod totus orbis credit & confitetur.

Paſchaſe fit à Frudegard, qui luy avoit écrit pour s'éclaircir ſur quelques textes de ſaint Auguſtin, qui luy paroiſſoient difficiles. Car Frudegard confeſſe qu'auparavant il avoit crû fermement la preſence reelle, mais que depuis il avoit leu dans ſaint Auguſtin, que lors qu'on dit que l'Euchariſtie eſt le corps & le ſang de IESUS-CHRIST, c'eſt une locution figurée. A quoy Paſchaſe luy répond que tous ceux qui liſent ſaint Auguſtin, ne l'entendent pas, & que l'Euchariſtie eſtant un Sacrement, ce n'eſt pas merveille ſi ce Pere dit que c'eſt un ſigne & une figure, puiſque tout Sacrement eſt ſigne: mais que c'eſt un ſigne demonſtratif, ſigne du corps preſent, figure & verité tout enſemble.

*Quod dicis te ſic antea credidiſſe, ſed profiteris poſtea te in libro de doctrina Chriſtiana B. Auguſtini legiſſe quod tropica locutio ſit, ut corpus Chriſti & ſanguinis eſſe dicatur. Paſchaſ. ep. ad Frudegar. de corp. & ſang. Domini.*

D'où vous voyez, Monſieur, que la creance ancienne de Frudegard, eſtoit celle de la preſence reelle, *Quod dicis te ſic antea credidiſſe*. Et que le trouble qui agitoit ſon eſprit, ne venoit que des nouveaux dogmes qu'Erigene & Ratram avoient ſemez & appuyez de quelques paſſages de ſaint Auguſtin mal entendus. *Ex quo datur intelligi, quia non omnes qui beatum Auguſtinum legunt, intelligunt.* Et nonobſtant toutes ces conſiderations, vous voulez contre toute apparence faire paſſer Paſchaſe pour novateur, & Ratram pour defenſeur de la foy commune de l'Egliſe: Vous nous voulez faire croire que Paſchaſe ne parle qu'en tremblant de la tranſſubſtantiation, luy qui proteſte que toute la terre croit & confeſſe ce qu'il enſeigne: Vous nous venez dire qu'il n'a pas meſme oſé parler de l'adoration de l'Euchariſtie, de peur de faire du bruit, luy qui en

a rempli tout ſon ouvrage : Vous nous voulez perſuader que l'Egliſe a changé imperceptiblement de creance, & qu'elle a paſſé inſenſiblement du dogme de l'abſence reelle à celuy de la preſence, en un temps où l'hereſie de l'abſence reelle a commencé à paroiſtre, & où elle ne s'eſt pas ſi-toſt montrée, qu'elle a eſté contrainte de ſe cacher, ſans oſer ſe faire voir que deux ſiecles apres, tant elle avoit eſté fortement repouſſée. Certes, Monſieur, je ne ſçay comment vous pouvez excuſer ce contre-temps. Si vous vous fuſſiez contenté de dire, comme le ſieur du Pleſſis-Mornay, que dans le ſiecle de Paſchaſe les Ecoles eſtoient partagées, que les unes tenoient l'abſence reelle, les autres la preſence reelle, quoy que c'euſt toûjours eſté une faute, elle nous euſt paru plus tolerable: Mais de dire qu'en un temps où toute l'Egliſe conſpiroit generalement à étouffer l'erreur d'Erigene, où tous les Ecrivains s'étudioient à parler plus clairement de la tranſſubſtantiation qu'on n'avoit jamais fait, pour combattre cette hereſie naiſſante, qu'en ce temps-là, dis-je, on n'oſaſt toucher le point de l'adoration, qu'on n'inſinuaſt celuy de la tranſſubſtantiation, que ſous des termes ambigus, c'eſt s'éloigner infiniment du vray-ſemblable, c'eſt pecher contre toutes les regles du bon raiſonnement, c'eſt aller contre le ſens commun, c'eſt ſe jetter en des abſurditez & en des contradictions évidentes, qu'il eſt impoſſible d'éviter.

## ARTICLE III.

*Fauſſeté du changement pretendu prouvée par l'eſtat de l'Egliſe Greque, au temps où l'on ſuppoſe qu'il eſt arrivé.*

EN effet, pour ne vous pas éloigner entierement du vray-ſemblable, & ſauver pour le moins les apparences, vous deviez avoir un grand égard, non ſeulement à l'eſtat de l'Egliſe Latine, mais encore à celuy de l'Egliſe Grecque, au temps que vous pretendiez établir voſtre changement. Vous deviez vous ſouvenir de ce que vous aviez avancé en traitant de l'adoration, que l'Egliſe Greque n'avoit point ſouffert de changement dans la doctrine de l'Euchariſtie, quoy qu'elle euſt receu de notables alterations en d'autres points. Sur tout vous deviez conſiderer que Photius Patriarche de Conſtantinople, qui vivoit en ce temps-là, s'eſtoit broüillé avec l'Egliſe Romaine, & qu'il avoit jetté celle d'Orient dans le ſchiſme. Or quelle apparence qu'un eſprit alteré, qui cherchoit toutes les occaſions de quereller le ſaint Siege, qui ne manquoit ny d'eſprit, ny de ſcience, ny d'éloquence, ne ſe fuſt pas prevalu du moindre changement dans la doctrine des anciens Peres, s'il en fuſt arrivé quelqu'un de ſon temps ſur un ſujet auſſi conſiderable qu'eſt celuy de l'Euchariſtie? Et neantmoins, Monſieur, nous ne trouvons point qu'il en ait fait aucun reproche, ou qu'il ſe ſoit ſeulement aviſé d'en parler. Nous ne voyons point que l'E-

gliſe Grecque, qui a toûjours eſté ſi ferme & ſi conſtante, par voſtre propre confeſſion, dans les dogmes de l'Euchariſtie, ſe ſoit ſcandaliſée de la creance de Rome. Faites, je vous prie, reflexion ſur cette circonſtance, elle vous fera toucher au doigt la foibleſſe de vos conjectures & de vos raiſonnemens.

S'il y euſt eu du changement dans la doctrine de l'Egliſe Romaine, eſt-il poſſible que Photius l'euſt ignoré? & s'il l'euſt ſçeu, eſt-il croyable qu'il ne l'euſt pas reproché? Quand meſme Photius euſt negligé ce point, pour en avoir trop d'autres à demeſler, eſt-il poſſible qu'aucun des Grecs, ny de ceux qui ſuivoient ſon party, ny de ceux qui l'avoient devancé, ny de ceux qui vinrent apres luy, ne ſe fuſt point apperceu d'une alteration ſi prodigieuſe dans la foy? Le livre de Paſchaſe leur pouvoit-il eſtre inconnu? Les écrits de l'Archeveſque Hincmare n'avoient-ils pas fait aſſez d'éclat? Remy d'Auxerre ne s'eſtoit-il pas aſſez clairement expliqué? Tous les Ecrivains de ce temps-là ne parloient-ils pas aſſez ouvertement? n'en avons-nous pas produit les témoignages formels? D'où vient donc que l'Egliſe Grecque dans la plus grande chaleur de la diſcorde, dans les plus violens efforts de ſon animoſité contre les Latins, ne leur inſulte point ſur un changement ſi honteux & ſi criminel? D'où vient qu'on ne voit point d'écrits contentieux de part ny d'autre ſur cette matiere? N'eſt-ce pas une marque viſible qu'ils eſtoient tous d'accord au point de la realité & de la tranſſubſtantiation, & que voſtre changement ſuppoſé n'eſt qu'une

fauſſe imagination, qui n'a aucune apparence de verité ? Car pour la rendre probable, il falloit montrer que les Grecs, qui n'avoient point changé l'ancienne creance de l'Egliſe, comme vous dites vous-meſme, s'eſtoient opposés formellement à cette nouveauté, ou qu'ils n'en avoient pas eu la connoiſſance: Qu'ils n'en euſſent pas eu la connoiſſance, il eſt moralement impoſſible, veu que tous les Ecrivains de ce temps-là s'efforçoient de rendre le dogme de la tranſſubſtantiation le plus intelligible qu'il leur eſtoit poſſible, ainſi qu'on le peut voir par les textes que nous venons d'alleguer : Qu'ils ne s'y fuſſent pas oppoſez, il eſt encore plus incroyable, veu la grande diviſion qui eſtoit pour lors entre le Pape & le Patriarche Photius. Et neantmoins bien loin d'eſtre differens d'opinions au ſujet de la tranſſubſtantiation & de la preſence reelle, les Grecs s'en expliquoient encore plus clairement que les Latins ; & qui voudroit feindre, comme vous, un changement dans la creance de l'Egliſe, il faudroit commencer par eux, & non pas par les Latins, pour donner plus de couleur à cette ſuppoſition.

Car qui a-t'il de plus clair que ces paroles de Magnes, qui vivoit, comme dit Turrian, dans le quatriéme ſiecle. [ C'eſt avec raiſon que IESUS-CHRIST prenant le pain & le vin, dit, *Cecy eſt mon corps.* Car ce n'eſt point la figure du corps ou du ſang, comme quelques eſprits ſtupides & brutaux ſoûtiennent ſans jugement : mais plûtoſt c'eſt veritablement le corps & le ſang de IESUS-CHRIST? ] *l. 3. a l. Theoſt.*

Et afin que vous ne me chicaniez point sur l'antiquité, ny sur l'autorité de cet Ecrivain qui ne m'est point necessaire, en ayant tant d'autres que vous ne me pouvez contester: Qu'y a t'il de plus exprés que celles d'Anastase d'Antioche, qui vivoit dans le sixiéme ?

*Adversùs Gainitas.* [Dieu nous garde de dire que la sainte communion soit l'antitype du corps de IESUS-CHRIST, ou de simple pain : mais plûtost c'est vrayment le corps & le sang de IESUS-CHRIST.]

Qu'y a-t'il de plus intelligible que ce que dit saint Iean Damascene dans le huitiéme siecle ? [Le pain & le vin ne sont pas la figure du corps de IESUS-CHRIST. Nullement. Mais le vray corps deïfié de IESUS-CHRIST, puis qu'il dit luy-mesme, *Cecy est*, non le signe de mon corps, mais *mon corps*, ny le signe de mon sang, mais *mon sang*.]

Qu'y a-t'il de plus authentique que ces paroles qui furent receuës & approuvées dans le

*Act. 6.* second Concile de Nicée ? [Lisez tant que vous voudrez, vous ne trouverez jamais que ny le Seigneur, ny les Apostres, ny les Peres ayent appellé du nom d'image ce Sacrifice non sanglant, qui est offert par le Prestre, mais le corps mesme & le sang mesme de IESUS-CHRIST.]

Qu'y a-t'il de plus formel que ce que dit Euthyme dans ses commentaires sur saint Mat-

*In c. 26.* thieu ? [Comme l'ancien Testament avoit des victimes & du sang, certes le nouveau en a aussi, à sçavoir le corps & le sang du Seigneur. Il n'a pas dit, Ce sont les signes de mon corps & de

& de mon sang, mais, *Cecy est mon corps, Cecy est mon sang.* ]

Est-il besoin, Monsieur, de vous faire redire la mesme chose par de nouveaux témoins, pour vous persuader que les Grecs ont crû la presence reelle. Le seul Theophylacte vous la repetera par trois fois.

[ Iesus-Christ disant, *Cecy est mon corps,* montre que le pain qui est consacré sur l'Autel est le corps mesme du Seigneur, & non pas une figure qui le represente. Car il n'a pas dit, Cecy est la figure, mais, *Cecy est mon corps.* ] Et ailleurs. *Theophylact. in c. 26. Matth.*

[ *Cecy est mon corps*, cecy, dis-je, que vous prenez. Car le pain n'est pas une figure ny un portrait du corps du Seigneur, mais il est changé en ce mesme corps de Iesus-Christ. Car le Seigneur dit, *Le pain que je vous donneray, est ma chair.* Il n'a pas dit, c'est la figure de ma chair, mais, *c'est ma chair.* Comment est-ce donc, me direz-vous, qu'on ne voit pas la chair ? O homme, c'est à cause de nostre infirmité, &c. ] Et derechef. *In 14. Marci.*

[ Remarquez que le pain que nous mangeons dans les mysteres, n'est pas une simple figure de la chair du Seigneur. Car il n'a pas dit, Le pain que je vous donneray est la figure de ma chair, mais *c'est ma chair.* Car le pain est transformé en la chair du Seigneur avec des paroles secretes, par la benediction mystique & par l'intervention du saint Esprit. ] *In c. 6. Ioan.*

Apres tant de témoignages, faire Paschase auteur de la presence reelle, dire qu'avant qu'il eust écrit sur ces matieres, on n'en avoit point

oüi parler, que l'Egliſe Latine avoit toûjours crû auparavant que l'Euchariſtie n'eſtoit qu'une figure du corps de IESUS-CHRIST excluſive de la realité, que l'Egliſe Grecque eſt encore aujourd'huy dans ce ſentiment, & qu'elle y a toûjours eſté, c'eſt une viſion qui ne devoit jamais entrer dans voſtre eſprit; & je m'étonne comment vous avez pû vous reſoudre à l'en faire ſortir, pour l'expoſer au public, ſans craindre la cenſure des perſonnes intelligentes & judicieuſes, & ſans pouvoir eſperer d'autre fruit de vos peines, ſinon d'amuſer les ſimples, qui ne ſçavent pas diſcerner le faux d'avec le vray. Ie m'étonne que vous n'ayez pas veu qu'il n'y avoit point d'apparence de mettre voſtre changement dans un ſiecle, où l'Orient & l'Occident eſtoient tellement unis dans la creance de la realité du corps de IESUS-CHRIST, nonobſtant le ſchiſme qui commençoit à déchirer l'unité de l'Egliſe, que l'erreur contraire ne pût profiter de leur diviſion, ny trouver aucune entrée dans les eſprits, quelque artifice qu'Erigene & Ratram employaſſent pour les attirer à leur party. Ie m'étonne que vous ne vous ſoyez pas apperceu que le ſeul nom de Paſchaſe eſtoit un écüeil que vous deviez éviter ſur toutes choſes, veu que vous n'en pouviez reveiller la memoire, ſans nous faire ſouvenir en meſme temps de l'origine honteuſe de l'hereſie des Sacramentaires, & de la glorieuſe victoire que ce ſaint & ſçavant Abbé remporta ſur elle avec tant d'avantage, qu'elle fut contrainte de ſe cacher dans les abyſmes d'où elle eſtoit ſortie, attendant un temps plus

favorable pour ſe montrer. Mais ce qui me ſurprend encore plus, c'eſt que vous n'ayez pas preveu qu'en faiſant tomber voſtre innovation pretenduë dans le ſiecle de Paſchaſe, vous donniez le dementi aux plus illuſtres chefs de voſtre parti, qui ſe trouvent éloignez de voſtre opinion de pluſieurs ſiecles, par un parachroniſme conſiderable, dont vous ne pouvez vous defendre.

## ARTICLE IV.

*Fauſſeté du changement pretendu prouvée par le témoignage meſme des heretiques Sacramentaires, qui ruine la ſuppoſition de l'Auteur.*

EN effet, pour ne vous éloigner pas tout à fait du vray-ſemblable, il me ſemble que vous deviez convenir avec ceux de voſtre parti ſur ce point capital de voſtre Chronologie, & demeurer d'accord tous enſemble, qu'il ne s'eſtoit point fait de changement avant ce temps-là dans le dogme de la preſence reelle, ny de la tranſſubſtantiation. Ce concert vous euſt mis en quelque façon à couvert du reproche que je vous fais; & n'ayant pas failli tout ſeul, je n'euſſe pû vous attaquer qu'avec les autres. Mais je vous vois tous partagez; & de tous les heretiques qui ont écrit contre l'Euchariſtie avant Aubertin, je n'en vois gueres qui ne vous abandonnent, & que vous n'ayez abandonné en ce point. Comment voulez-vous que je vous croye? Eſt-il permis de ſe joüer ainſi des points

de la foy, de les reduire à des conjectures frivoles, & de les donner en proye aux foibles raisonnemens de l'esprit humain ?

Vous me dites que le dogme de l'absence reelle a esté la creance commune des saints Peres des huit premiers siecles, & que c'est Paschase qui a introduit l'opinion contraire dans le neufiéme siecle : qu'on l'avoit auparavant ignorée : que les Peres ne nous en avoient rien dit : qu'ils ne sçavoient ce que c'estoit de transsubstantiation, que Sacrifice propitiatoire, que conversion reelle.

Mais vos gens me disent tout le contraire. Calvin s'étonne des anciens Docteurs de l'Eglise, de s'estre laissez préoccuper de l'opinion du Sacrifice. [ Certes, dit-il, comme une erreur en attire une autre, apres avoir feint un Sacrifice dans la Cene du Seigneur sans son commandement, & par consequent alteré & corrompu la Cene, en adjoûtant le Sacrifice, ils ont depuis cherché çà & là des couleurs pour farder leur erreur. ] Et dans un autre endroit il blâme saint Augustin, saint Athanase, saint Ambroise, & Arnobe, d'avoir pris le pain pour le corps de Iesus-Christ, & l'oblation de Melchisedech pour la figure du Sacrifice de la Messe. [ Ces broüillons, dit-il, ont coûtume de ramasser de tous costez ce qui se trouve de plus vicieux dans les Peres. Quand donc ils nous objectent qu'Irenée interprete le texte de Malachie du Sacrifice de la Messe, & qu'Athanase, Ambroise, Augustin, Arnobe prennent ainsi l'oblation de Melchisedech, je réponds briévement que les mesmes Auteurs in-

Quo magis tot veteres Ecclesiæ Doctores hac opinione occupatos miror. Certè ut error errorem trahere solet, cùm ipsi sacrificium in Christi cœna nullo ejus mandato finxissent, adeoque cœnam adulterassent addito sacrificio, colores postea hinc inde accersere conati sunt, quibus errorem suum fucarent. *In ep. ad Heb. c. 27. vers. 9.*

Solemne est istis nebulonibus quid quid vitiosum in Patribus legitur, corradere. Cùm ergo objiciunt locum Malachiæ de Missæ sacrificio ab Irenæo exponi, oblationem Melchisedech sic tractari ab Athanasio,

terpretent ailleurs le pain du corps de IESUS-CHRIST, mais d'une maniere si ridicule, que la raison & la verité nous oblige à nous departir de leur opinion. ]

Ambrosio, Augustino, Arnobio: breviter respõsum sit eosdem illos Scriptores alibi quoque panem interpretari corpus Christi, sed ita ridiculè, ut dissentire nos cogat ratio & veritas. *Calvin. l. de vera Ecclesiæ reformatione.*

Qui de vous ou de luy, Monsieur, merite plus de creance ? Vous estes plus respectueux en apparence envers les Peres, mais en effet vous estes & moins sincere & plus injurieux que luy, puis qu'au lieu qu'il les décharge de vos erreurs, vous les leur voulez attribuer contre toute sorte de vetité. Mais voulez-vous que je vous cite apres luy les principaux ennemis de la transsubstantiation & de la Messe ? Vous verrez que du neufiéme siecle ils vous feront reculer jusques au second & au premier.

[ La Messe, dit le premier Theologien de l'Eglise Anglicane pretenduë reformée, a esté conduite à sa perfection par Gregoire I. dans le sixiéme siecle, & depuis Charlemagne jusques à Charle Quint elle a regné comme une tres-puissante Reyne dans toutes les Eglises de l'Occident. ]

Missa à Gregorio primo perfecta est an. 600. & à Carolo magno usque ad Carolum V. tanquam Regina potentissima in omnibus Ecclesiis orbis Occidentalis regnavit. *Beaconus in tract. cui titulus, Reliquiæ Romanæ.* Hunc Ministri Diœcesis Lincolnienſis vocant primarium Ecclesiæ Anglicanæ Theolog. in compend. *Melanchon l. 4. Chronol. Idem habet Carion in Chronico. Musculus in locis communibus de Cœna Domini.*

Melanchon dit le mesme : [ *Gregorius Sacrificium corporis Christi & sanguinis non solùm pro vivis, sed etiam pro defunctis publica autoritate comprobavit.* Gregoire a approuvé par autorité publique le Sacrifice du corps & du sang de IESUS-CHRIST, non seulement pour les vivans, mais encore pour les morts. ]

Musculus remonte jusqu'à Pelage, predecesseur de saint Gregoire. [ *Pelagius commemorationem mortuorum in secreta Canonis Missatici intulit, ut mortuis virtus & efficacia Missæ communicaretur.* Pelage a fait entrer la com-

memoration des morts dans le Canon de la Messe, afin que la vertu & l'efficace de la Messe fust communiquée aux morts. ]

Les Centuriateurs vont jusques à Symmaque, & disent qu'il a porté aussi les marques de l'Ante-Christ, parce qu'il a reduit la Messe en ordre. *Notas Antichristi & hic habuit, Missam enim in formam redegit.*

*Centuriat. cent. 6. c. 10. col. 664.*

Balæus donne dans le cinquiéme siecle, & rend Leon I. coupable d'un horrible blasphéme, pour avoir approuvé le Sacrifice de la Messe. *Leo primus Missæ Sacrificium non sine summa in Deum blasphemia approbavit.*

*Balæus in catalog. Pontif. Rom.*

Zuingle assure que du temps de saint Augustin l'opinion de la realité du corps de IESUS-CHRIST avoit tellement prevalu, que ce grand esprit n'osa pas se declarer pour la verité qui estoit toute renversée. [ *Facilè adducimur Augustinum non fuisse ausum diserte veritatem proloqui, quæ jam casum magna parte dederat. Vidit omnino quid hoc Sacramentum esset, & in quem usum esset institutum; verùm invaluerat opinio de corporea carne.* ]

*Zuinglius in commentario de vera & falsa relig. pag. 214. Tigur.*

Voyez-vous, Monsieur, comme le chef des Sacramentaires vous donne un desaveu, confessant ingenuëment que le dogme de la presence reelle avoit prevalu dés le cinquiéme siecle, jusques là que saint Augustin n'osa pas soûtenir l'opinion contraire, qui menaçoit de ruine, & qui s'en alloit tomber par terre? Et vous assurez neantmoins que Paschase avoit peur de publier de son temps la realité du corps de IESUS-CHRIST. Comment vous accordez-vous? Ce n'est pas tout.

Les Theologiens de Magdebourg accuſent ſaint Ambroiſe d'avoir mal écrit *de la tranſſubſtantiation & de l'application de l'Euchariſtie au ſoulagement des morts*, & de s'eſtre ſervy de locutions inconnuës aux Peres qui l'avoient precedé, comme de celebrer la Meſſe & d'offrir le Sacrifice. *Non rectè de tranſſubſtantiatione & applicatione Euchariſtiæ ſcripſit.* Et paulò infrà. *Ambroſius locutionibus utitur quibus ante eum ex Patribus nemo uſus eſt, ut Miſſam facere, offerre Sacrificium.* *Centuriat. cent. 4. c. 4. col. 295.*

André Craſtovius ſoûtient que l'opinion de ſaint Gregoire de Nyſſe, qui fleuriſſoit au quatriéme ſiecle, eſt ridicule & abſurde, parce qu'il enſeigne que IESUS-CHRIST donna ſon corps à manger à ſes diſciples, & qu'avant la paſſion ce corps eſtoit déja immolé d'une maniere ſecrete, ineffable, & inviſible. [*An ignorat opinionem Nyſſeni per ſe abſurdam eſſe? Ait enim ille: Cùm itaque dedit Chriſtus diſcipulis ſuis corpus ſuum ad manducandum, jam latenter, ineffabiliter, & inviſibiliter corpus immolatum erat.*] *Andreas Craſtovius l. de opificio Miſſæ contra Bellarmin. Sect. 164.*

Reprenons nos Centuriateurs, & voyons quel jugement ils font de ſaint Cyprien, de Tertullien, de ſaint Irenée, & de ſaint Ignace Martyr.

[*Sacerdotem vice Chriſti fungi in cœna Domini ſuperſtitioſè Cyprianus aſſerit.* Cyprien aſſure ſuperſtitieuſement que le Preſtre fait l'office de IESUS-CHRIST à la Cene.] *Centur. 3. c. 4. col. 83. & in tabula alphabetica hujus centuriæ. L. S.*

[*Tertullianus approbavit oblationes pro defunctis.* Tertullien a approuvé les oblations pour les morts.] *Oſiander cent. 6. l. 1. c. 5. pag. 10. Centur. cent. 3. c. 5. col. 138.*

Cent.2.c.4.col.63. *De oblatione Irenæus l.4. c.32. satis videtur loqui incommodè, dum ait. novi Testamenti novam docuit oblationem, quam Ecclesia ab Apostolis accipiens in universo mundo offert Deo.* Irenée semble parler assez mal, lors qu'il dit que nostre Seigneur a enseigné une nouvelle oblation du nouveau Testament, que l'Eglise a receuë des Apostres, & qu'elle offre à Dieu par tout le monde.

Cent.2.c.4.col.55. *Quædam ambigua & incommodè dicta in quibusdam occurrunt, ut in epistola Ignatij ad Smyrnenses: Non licet sine Episcopo offerre, neque sacrificium immolare.* Il se trouve en quelques-uns des paroles ambiguës & incommodes, comme celles-cy dans l'Epistre d'Ignace à ceux de Smyrne? Il n'est pas permis d'offrir, ny d'immoler le sacrifice sans l'Evesque. Et plus bas ils disent, que ces paroles sont dangereuses, & que ce sont des semences d'erreur. *Periculosa & errorum semina.*

Dites-moy donc, Monsieur, quelle creance vous esperez trouver dans une opposition si prodigieuse des Ecrivains mesmes qui sont de vostre Secte, ou qui se liguent avec vous pour attaquer la creance universelle de l'Eglise?

Quand vous me direz que les Peres n'ont rien dit de la realité du corps de Iesus-Christ jusqu'au neufiéme siecle, je n'ay qu'à vous répondre que Calvin n'est pas de vostre avis, qu'il se plaint de saint Athanase, de saint Ambroise, & de saint Augustin, qui disent que le pain de l'Eucharistie est le corps de Iesus-Christ, & que c'est par cette raison qu'il se separe d'avec eux. Vostre supposition s'évanoüira en fumée.

Quand vous voudrez me perſuader que Paſchaſe a introduit la Tranſſubſtantiation, & que les Peres l'avoient auparavant ignorée, je n'ay qu'à vous oppoſer les Centuriateurs, qui avoient autant examiné les Peres que vous, & qui apres une ſi longue & ſi exacte recherche, confeſſent que ſaint Ambroiſe a reconnu la Tranſſubſtantiation, & qu'il n'en a pas bien eſcrit. Ie n'ay qu'à vous dire que Zuingle le chef des Sacramentaires tient pour certain, que du temps de S. Auguſtin l'opinion de la realité du corps avoit abſolument prevalu, & qu'on n'oſoit pas ſeulement parler de l'abſence réelle. Que deviendra ce changement chimerique que vous voulez établir? Quand vous me voudrez faire croire qu'il n'y a point eu de ſacrifice propitiatoire dans l'Egliſe l'eſpace de huit cens ans, je n'ay qu'à vous oppoſer ce celebre Theologien Anglois, qui fait naiſtre la Meſſe au temps des Apoſtres, ſe perfectionner juſques au ſixiéme ſiecle, & regner abſolument comme une tres-puiſſante Reyne depuis Charlemagne juſqu'à Charles-Quint, pour ruiner tous les vains efforts que vous faites, afin de luy ravir huit ſiecles entiers de la durée de ſon Empire. Vous deviez ſans doute vous épargner cette peine, Monſieur, & ne travailler pas auſſi inutilement que vous avez fait à racourcir ſon regne. Il eſt de temps immemorial, & ſi vous vouliez l'accuſer de changement, vous deviez dire comme Sebaſtien Francus, *qu'elle a tout renverſé depuis les Apoſtres*: Vous euſſiez parlé avec plus de probabilité: & je vous aurois volontiers accordé, qu'il eſt vray qu'auſſi-toſt

Miſſa genita, concepta & natura eſt mox inde ab Apoſtolis. *Beaconus in tr. cui tit. Reliquiæ Romanæ.*

Statim poſt Apoſtolos omnia inverſa ſunt, Cœna Domini in ſacrificium transformata eſt. *Sebaſtian. Francus in ep. de Abro. Eccl. ſtatutis.*

qu'elle a paru, elle a tout renversé, qu'elle a changé la face du monde, & qu'elle a commencé à bannir l'idolatrie dés le premier siecle de la Monarchie de l'Eglise : je vous aurois encore accordé qu'elle a détruit toutes les heresies, qui l'ont osé attaquer dans tous les siecles, les Simoniens dans le premier, qui nioient que l'Eucharistie fust la chair de IESUS-CHRIST.

*Theodoret. dial. 5.*

*Clem. Alex. 3. strom. S. Epiph. hæres. 26. S Aug.*

Dans le second les Gnostiques qui changeoient la matiere du Sacrement en des choses abominables, les Marcosiens qui ne prenoient que le vin, & banniſſoient l'usage du pain dans la matiere du Sacrement. Les Ophites qui ne consacroient pas avec les paroles de IESUS-CHRIST, mais par le moyen d'un Serpent, qui intervenoit à leurs sacrifices detestables. Les Cataphryges & les Montanistes qui mesloient le sang des petits enfans avec la matiere du Sacrement. Les Pepuziens qui donnoient aux femmes le pouvoir de consacrer. Les Artotyrites qui mesloient du fromage avec le pain.

*S. Ep. hæres. 37.*

*Idem hæres. 49.*

*Idem ibid. & S. Aug. hæres. 28.*

Dans le troisiéme, les Samosateniens & les Manicheens. Les premiers soûtenoient que le corps de IESUS-CHRIST estoit corruptible dans l'Eucharistie, parce qu'on disoit, qu'il y estoit divisé & rompu. A quoy S. Denys Evesque d'Alexandrie répond solidement, qu'il est dit aussi dans l'Ecriture que le S. Esprit fut divisé & partagé aux Apostres, quoy qu'il soit incorruptible. Les seconds croyoient que le corps de IESUS-CHRIST estoit dans tous les fruits de la terre, aussi bien que dans le pain, & que ce n'estoit point par la consecration qu'il y estoit

*S. Dionys. Alex. in ep. ad Paulum Samosat. quam laudat S. Hieron.*

*S. Aug. hær. 46.*

mis, mais par la manducation : Outre qu'ils ne prenoient point le vin, d'autant qu'ils tenoient que l'uſage en eſtoit criminel & illicite. A cauſe dequoy on commanda à tous les fideles dans l'Egliſe Romaine de communier à Paſques ſous les deux eſpeces. *Vid. S. Leonem ſer. 4. de Quadr.*

Dans le quatriéme ſiecle les Donatiſtes, qui rompoient les calices, & abbatoient les Autels des Catholiques aſſurant qu'il n'y avoit point de vrays Sacremens que chez eux. Et les Maſſaliens, qui tenoient que les Sacremens du Bapteſme & de l'Euchariſtie ne nuiſoient, ny ne profitoient à perſonne. D'où vient que quelques-uns eſtiment qu'ils ne croyoient pas la preſence réelle, & que c'eſt contr'eux que Magnés nous a laiſſé cette cenſure conſiderable, que nous avons déja citée, οὐ γὰρ τύπος σώματος, οὐδὲ τύπος αἵματος, ὡς τινες ἐρραψῳδησαν πεπωρωμένοι τὸν νοῦν, ἀλλὰ κατ' ἀλήθειαν αἷμα καὶ σῶμα Χριστοῦ Ce n'eſt point le ſigne du corps, ny le ſigne du ſang, comme quelques eſprits ſtupides & brutaux, diſent mal à propos, mais veritablement le corps & le ſang de IESUS-CHRIST. *Optat. l. 2. & 6. contra Parmen.* *S. Magnés l. 3. Apol. adverſ. Theoſth.* *Vide Turrian. tr. 1. de Euch. c. 17.*

Dans le cinquiéme, les Neſtoriens qui publierent deux hereſies contre l'Euchariſtie. La premiere, que dans le Sacrement il n'y avoit que le corps de IESUS-CHRIST ſeparé de la divinité. La ſeconde, que le corps de IESUS-CHRIST ne demeuroit pas dans l'Euchariſtie quand on le gardoit au lendemain. Erreur que ſaint Cyrille condamne dans l'Epiſtre qu'il écrit à Caloſire. *S. Cyrill. Alex. in declarat. Canonis 11. & in reſponſ. ad reprehenſionem Theodoreti.*

Dans le ſixiéme, les Acephales, les Barſanites, & les Semidalites, qui ne conſacroient *S. Io. Damaſc. l. de hæreſib.*

point, ny ne celebroient point publiquement les mysteres.

*Nicephor. l. 18. hist. c. 53. & Euthym. in Panopl. par. 2. tit. 20.*

Dans le septiéme, les Armeniens qui sacrifioient des Agneaux comme les Iuifs, & qui disoient que le corps de IESUS-CHRIST n'estoit pas dans le Sacrement des Catholiques, mais seulement dans le leur, & les Pauliciens qui enseignoient que IESUS-CHRIST n'avoit point donné en la Cene les symboles du pain & du vin, mais que le Sacrement consistoit dans ces seules paroles, *Prenez, mangez*, & que manger n'estoit autre chose, sinon croire aux paroles de IESUS-CHRIST.

Dans le huitiéme, les Iconomaques qui ne nioient pas ouvertement la presence réelle, mais qui parloient en des termes suspects, appellant l'Eucharistie du nom d'image. Ce qui fut condamné dans le second Concile de Nicée.

Dans le neufiéme, Erigene & Ratram qui tâcherent par leurs écrits scandaleux de changer l'ancienne creance de l'Eglise touchant la Trassubstantiation & la presence réelle, & qui s'acquirent avec justice le nom honteux & infame de Novateurs que vous imputez mal à propos à Paschase, parce qu'il s'opposa à leurs erreurs, & ruina toutes leurs entrepriſes. Nous vous avons montré evidemment la fausseté de cette supposition par tous les siecles precedens, nous vous l'allons faire voir par tous les siecles suivans.

## CHAPITRE III.

*Fausseté du changement pretendu prouvée par les siecles qui l'ont suivy.*

### ARTICLE PREMIER.

*Fausseté du changement pretendu prouvée par la condamnation de Berenger.*

L'HERESIE de Iean l'Escossois & de Ratram ayant esté étouffée dés sa naissance par la conspiration de tous les Auteurs de cet âge-là, l'Eglise qui avoit accoûtumé de voir en chaque siecle quelque monstre nouveau, qui l'attaquoit sur le point de l'Eucharistie, fut en repos prés de deux cens ans, jusques à ce que le miserable Berenger, dont le nom sera à jamais infame, non seulement à cause de son heresie, mais encore à raison de son ambition, de son inconstance, & du violement de ses promesses, commença à broüiller & à renouveller l'opinion de ces novateurs, avec beaucoup plus d'ardeur qu'ils n'en avoient apporté à la publier. Saint Fulbert Evesque de Chartres, qui l'avoit élevé dans sa jeunesse, & qui connoissoit les mauvaises qualitez de son esprit, l'en avertit souvent, & fit ce qu'il put pour le retenir dans le devoir : mais il ne gagna rien sur luy, & il eut le regret en mourant de prevoir le mal-heur qui luy devoit arriver, sans y pouvoir apporter de remede. *Vide Guillelm. Malmesb.*

Cet insolent ne trouvant plus apres la mort de son maistre aucun obstacle qui pust arrester

l'impetuosité de sa passion, enflé des moyens & de l'appuy qu'il avoit dans le monde, s'échapa comme une beste farouche qui avoit rompu ses chaisnes ; & dogmatisant ouvertement, il répandit bien-tost le venin de sa doctrine par toute la France & par les Provinces voisines.

Adelman Evesque de Bresse, qui avoit fait ses premieres études avec luy, luy écrivit une sçavante lettre sur le sujet de l'Eucharistie, qui est dans la Bibliotheque des Peres, en laquelle il le conjure par leur ancienne familiarité, & par la memoire de leur commun maistre saint Fulbert, de se departir de ces fatales nouveautez, & de ne tramer point sa propre ruine avec celle de l'Eglise universelle, luy mettant encore devant les yeux la fin deplorable d'Aërius, de Manes, & des autres Heresiarques, qui ayant paru comme des Cometes de mauvais presage, n'avoient laissé apres eux que des calamitez publiques, & une execration eternelle de leurs crimes.

Mais ce saint avertissement ne put rompre la dureté de son cœur : au contraire il en devint plus fier, & il eut bien la temerité de defier à la dispute les plus illustres Prelats de l'Eglise, se moquant de Lanfranc & de Humbert, deux des plus sçavans hommes de son siecle, qu'il disoit suivre les erreurs populaires, ( c'est ainsi qu'il appelloit la creance commune des Catholiques ) luy qui n'estoit pas seulement ignorant, mais encore ennemy des bonnes lettres, que le mal-heur des guerres avoit beaucoup affoiblies dans ce Royaume.

Hugues Eveſque de Langres, qu'on croyoit avoir du pouvoir ſur luy, ayant eſté ſollicité de luy écrire, n'en remporta qu'un ſuperbe mépris de ſes lettres: & comme les heretiques ont coûtume de tirer vanité de la reſiſtance qu'on leur fait, ce méchant eſprit devenant plus hardi de jour en jour par la douceur avec laquelle on tâchoit de le faire rentrer dans ſon devoir, ſe fit élever dans l'Egliſe une chaire plus haute que les ordinaires, afin d'enſeigner avec plus de pompe la doctrine du Pere d'orgüeil. Si bien que toutes choſes tendant au Schiſme, il fallut recourir au ſaint Siege, afin que le ſouverain Pontife uſant de ſon autorité, arreſtaſt le cours de l'hereſie, qui ne trouvoit que trop de partiſans, que la corruption des mœurs avoit déja diſpoſez à la recevoir. Il fut donc premierement tenu un Concile à Rome, & un autre à Vercelles en Piedmont ſous Leon IX. où le livre d'Erigene, apres avoir eſté examiné, fut condamné au feu, & l'hereſie de Berenger frapée d'anatheme, avec tous ceux qui en voudroient prendre la defenſe. Neantmoins il ne laiſſa pas de demeurer dans ſon opiniâtreté, & l'autorité du Chef de l'Egliſe ne trouva que de l'inſenſibilité dans ce membre pourry, qui infectoit par contagion tout le corps. C'eſt pourquoy apres la mort de Leon IX. Victor II. ſon ſucceſſeur fit aſſembler un autre Concile à Tours, où cet Hereſiarque ayant eſté legitimement appellé, examiné, jugé, & condamné ſelon les formes ordinaires preſcrites par les Canons, ſe retracta, & promit avec ſerment de ne tenir ny defendre jamais ſon erreur. Mais ſon

orgüeil & sa legereté le firent bien-tost retomber dans l'erreur, & adjoûter le parjure à son heresie. Ce qui obligea Nicolas II. d'assembler tout de nouveau un Concile general à Rome, où Berenger se trouva en personne, & fut condamné à brûler luy-mesme son livre, renoncer à son opinion, & faire cette profession de foy, qui se voit encore aujourd'huy dans le Decret.

*De consecr. dist. 2. c. Ego Berengar.*

*Ego Berengarius indignus Sancti Mauritij Andegavensis Ecclesiæ Diaconus cognoscens veram, Catholicam, & Apostolicam fidem, anathematizo omnem hæresim, præcipuè eam, de qua hactenus infamatus sum, quæ astruere conatur panem & vinum, quæ in Altari ponuntur, post consecrationem solummodo Sacramentum, & non verum corpus & sanguinem Domini nostri Iesu Christi esse.*

Ie Berenger indigne Diacre de l'Eglise saint Maurice d'Angers, reconnoissant la vraye foy Catholique & Apostolique, anathematise toute heresie, & principalement celle dans laquelle j'ay esté jusqu'icy engagé avec infamie : qui veut persuader que le pain & le vin qui sont mis sur l'Autel apres la consecration, sont seulement le Sacrement, & non pas le vray corps & sang de nostre Seigneur IESUS-CHRIST.

Chose étrange ! Cet esprit plus leger que le vent, apres une si solemnelle abjuration de son erreur, s'oublia de ses plus saintes protestations, & faussant la foy qu'il avoit donnée à Dieu & à l'Eglise, il retourna derechef à son vomissement. A cause de quoy il fut condamné pour la cinquiéme fois dans un Concile tenu à Rome sous Gregoire VII. où cet Heretique relaps

relaps signa de nouveau cette confession de foy.

*Ego Berengarius corde credo, & ore confiteor, panem & vinum quæ ponuntur in Altari, per mysterium sacræ orationis, & verba nostri Redemptoris, substantialiter converti in veram ac propriam & vivificam carnem & sanguinem Iesu Christi Domini nostri, & post consecrationem esse verum Christi corpus, quod natum est ex Virgine, & quod pro salute mundi in cruce pependit, &c.*

Ie Berenger croy de cœur, & confesse de bouche, que le pain & le vin qui sont mis sur l'Autel, par le mystere de la priere sacrée, & par les paroles de nostre Redempteur, sont substantiellement changez en la vraye & propre chair vivifiante, & au sang de nostre Seigneur IESUS-CHRIST, & qu'apres la consecration c'est le vray corps de IESUS-CHRIST, qui est né de la Vierge, & qui a esté attaché à la Croix pour le salut du monde, & le vray sang de IESUS-CHRIST, qui decoula de son costé, non seulement par signe & par vertu de Sacrement, mais en proprieté de nature & verité de substance, comme il est contenu en ce Bref, & comme je l'ay leu, & que vous l'entendez. Et je le croy ainsi, & je n'enseigneray rien desormais contre cette creance. Ainsi Dieu me soit en aide, & ces saints Evangiles.

Guillaume de Malmesbury dit qu'à la fin il se reconnut, & qu'il fit une penitence volontaire & sincere: Mais il fait en mesme temps cette judicieuse remarque, [ Que Berenger put bien corriger son erreur pour son particulier, mais qu'il ne put pas convertir tous ceux

*Guillel. Malmesbur. l. 3. de gestis Anglor.* Berengarius planè quamvis ipse sententiam correxerit, omnes tamen

quos ex totis terris deprauauerat, convertere nequivit. Adeo pessimum est alios exemplo vel verbo à bono infirmare, quia fortassis peccatum tegravabit alienum, cùm deletum fuerit tuum.

qu'il avoit corrompus. Tant il est dangereux de détourner les autres des voyes du salut, soit par exemple ou par parole : veu qu'il peut arriver qu'un homme ayant effacé son peché, se trouve encore chargé des pechez d'autruy, pour en avoir esté la cause. ]

Ie demande icy à nostre Auteur si jamais heresie fut plus solennellement condamnée que celle-cy : ou si jamais aucun heretique porta des marques plus signalées de novateur que Berenger ? Ie sçay qu'il ne le peut avouër sans se condamner luy-mesme, & reconnoistre la nullité de son changement imaginaire ; parce que s'il estoit tel qu'il suppose, Berenger ne seroit pas un ennemy declaré de la foy de l'Eglise, mais plûtost un reparateur de l'ancienne creance de tous les Peres : Mais je sçay bien aussi qu'il ne le peut nier sans estre rebelle à la verité connuë, & que jamais les Arriens, ny les Macedoniens, ny les Nestoriens, ny les autres heretiques ne furent bien condamnez, si celuy-cy ne l'a esté.

Car premierement si je considere sa personne, c'estoit un esprit ambitieux, leger, perfide, presomptueux, qui outre son impieté envers le saint Sacrement, tenoit encore deux des plus considerables & des plus odieuses maximes de l'heresie des Anabaptistes, l'une de la communauté des femmes, l'autre du Bapteſme des petits enfans, qu'il détruisoit absolument; l'une infiniment injurieuse à l'honneur des meres, l'autre infiniment prejudiciable au salut de leurs enfans : d'où vient qu'il fut contraint de les abandonner bien-tost, parce que les oreilles

des plus impies ne les pouvoient supporter. De quoy nous avons deux témoins sans reproche, qui vivoient en ce temps-là, Guimont Evesque d'Averse, & Durand Evesque de Liege, dans la lettre qu'il écrivit au Roy de France, qui se trouve dans la Bibliotheque des Peres. Iugez si c'estoit-là un organe du saint Esprit, propre à rétablir la foy des Martyrs & des Apostres, où plûtost si ce n'estoit pas un instrument de l'esprit de tenebres, propre à seduire les peuples & à les retirer de la foy de leurs ancestres & de la communion de l'Eglise.

*Test. tur Durandus Episc. Leodic. ep. ad Henricum Regem. Et Guitmundus Episc. Aversl. l. 1. de veritate corp. & sang. Christi. paulo post init.*

Secondement, si je considere l'integrité & l'autorité de ses Iuges, sa doctrine fut condamnée dés son vivant par cinq Conciles & par six Papes consecutifs, Leon, Victor, Estienne, Nicolas, Alexandre, & Gregoire, qui fut le dernier sous lequel il abjura son heresie. Quel pouvoir plus legitime que celuy de tant d'Evesques assemblez en cinq Conciles, & de six souverains Pontifes ? Quelle douceur, quelle moderation, & quelle patience plus extraordinaire, que celle qu'ils exercerent en son endroit, le recevant tant de fois à penitence apres de si honteuses rechûtes ? S'ils eussent esté portez de quelque passion à la censure de sa doctrine, & au décry de sa personne, n'avoient-ils pas le pouvoir de le perdre ? La pieté de nos Roys ne conspiroit-elle pas avec celle des Prelats, pour remedier au desordre que ce Novateur avoit causé dans leur Estat ? L'Histoire ne nous apprend-t'elle pas que sous le Regne de Robert il n'osa ouvrir la bouche pour publier ces blasphemes, sçachant avec quelle vigueur ce reli-

*Helgald. in vita Roberti.*

gieux Prince avoit reprimé Leutheric, Evesque de Sens, qui favorisoit cette erreur? Ne sçait-on pas qu'apres son decés la guerre s'estant allumée dans le Royaume, & Berenger profitant de nos discordes civiles, comme font d'ordinaire tous les heretiques, Henry fils de Robert joignit ses soins & son autorité à celle de tous les Prelats de son Royaume, pour assembler un Concile, où cette heresie fut condamnée dés qu'elle commença à éclater? Et nonobstant ce pouvoir absolu qu'on avoit sur sa personne, quelle rigueur luy tint-on? de quelle violence usa't'on contre luy pour gesner sa liberté?

En troisiéme lieu, si je considere les plus saints & les plus sçavans hommes de ce temps-là, j'ay presque autant de témoins qui deposent contre cet Heresiarque, que d'Ecrivains.

Durand Evesque de Liege ayant appris le trouble que Berenger excitoit en France, en introduisant dans son siecle les anciennes heresies, *antiquas hæreses modernis temporibus introducendo*, écrivit aussi-tost une lettre au Roy de France, pour luy témoigner l'estime qu'il s'estoit acquise par son zele dans les Provinces étrangeres, en procurant l'assemblée d'un Concile, pour oster *l'opprobre & l'infamie de cette doctrine du milieu de son Royaume, & l'effacer de la memoire des hommes.*

Ad quod evincendum ac publicè confutandum eo zelo, eoque fervore quo erga sanctam Ecclesiam divina inspiratione plurimùm semper ardetis, aiunt vos Concilium advocasse, ubi tandem illud totius nobilissimi vestri Regni, heu! inimis turpe opprobrium de medio auferatis, & in æternum, si fieri potest, ab ipsa omnium memoria deleatis. *Durand Episc. Leod. a Henricum Regem. Lanfranc. l. de Euch. Sacram.*

Lanfranc Prieur du Bec, & depuis Archevesque de Cantorbie en Angleterre, Auteur tres-sçavant dans les saintes Ecritures & dans les lettres humaines, selon le témoignage de Tritheme, & le plus docte de son siecle, selon l'opinion de tout le monde, envoya à Berenger

la refutation de ſes dogmes avec cette adreſſe, *Lanfrancus miſericordia Dei Catholicus Berengario Catholicæ Eccleſiæ adverſario.* Lanfranc Catholique par la miſericorde de Dieu à Berenger ennemy de l'Egliſe Catholique. Là il luy remontre entre pluſieurs autres choſes, [ Que l'Egliſe univerſelle répanduë par toute la terre, confeſſe que le pain & le vin ſont propoſez pour eſtre conſacrez ſur l'Autel : mais qu'en la conſecration ils ſont changez en la ſubſtance de la chair & du ſang d'une maniere incomprehenſible & ineffable : Que tous ceux qui ſe réjoüiſſent d'eſtre Chreſtiens, & d'en porter le nom, ſe glorifient de recevoir en ce Sacrement la vraye chair & le vray ſang de IESUS CHRIST, l'un & l'autre pris de la Vierge : Et que ſi on interroge les Grecs, les Armeniens, & tous les fidelles de quelque nation que ce ſoit, ils proteſteront tous d'une voix qu'ils ſont dans cette creance : *Vno ore hanc fidem ſe teſtabuntur habere.* ]

Guimond, qui combatit en meſme temps cette hereſie naiſſante, nous fait conjecturer que Berenger fut auſſi inconſtant dans ſa doctrine que dans ſes ſermens, & que tantoſt il enſeignoit que le Sacrifice de la Meſſe n'eſtoit qu'une ombre du corps de IESUS-CHRIST : & tantoſt ſe voyant preſſé par le témoignage de l'Ecriture & des Peres, il diſoit que le ſacrement couvroit IESUS-CHRIST impané en ſoy. Voicy ſes propres paroles.

[ Puiſque noſtre Sacrifice ne peut eſtre une ombre ou figure ſeulement du corps de IESUS-CHRIST, ny couvrir le corps de IESUS- *Guitmund. l. 3. de corp. & ſang Chr. veritate in Euch. Idem docet Tho-*

*mas Waldenſis.*

CHRIST en ſoy, comme veut Berenger, il s'enſuit que la vraye & ſolide foy eſt, que tout le pain & le vin de l'Autel du Seigneur ſont tellement changez en la chair & au ſang de IESUS-CHRIST par la conſecration divine, qu'ils ne peuvent plus eſtre eternellement autre choſe que la chair & le ſang de noſtre Seigneur. ]

Saint Olfelme Abbé, qui vivoit en ce meſme temps, dit que le mal-heur de Berenger eſtoit qu'il ne regardoit le Sacrement de l'Euchariſtie que d'un œil de chair, pour y voir du pain & du vin, & qu'il n'ouvroit pas l'œil de la foy, pour y voir la chair & le ſang de IESUS-CHRIST.

Eſt autem vena hujus ſcaturiginis, quod non rectè ſentit de Sacramento Dominici corporis & ſanguinis, & dum ad aſpiciendum in eis panem & vinum oculos corporis habet, ad perſpiciendam in eis carnem & ſanguinem oculos mentis non adhibet. *S. Vvolphelmus Abbas epiſt. ad Mehinhard. Abbatem apud Ioannem Garetium cent. undec. Guillel. Malmeſbur. l. 3. de Geſtis Anglor. Idem habet Bertold. Conſtant. in appendice ad Hermannum contract. inter hiſt. Germ.*

Bertoldus Preſtre de Conſtance, & Guillaume de Malmeſbury, Hiſtoriens du meſme temps, mettent Berenger au rang des Hereſiarques, & diſent qu'il fut condamné, parce qu'il nioit que le pain & le vin mis ſur l'Autel, fuſſent le vray corps ſubſtantiel de IESUS-CHRIST apres la conſecration, comme la ſainte Egliſe l'enſeigne. [ *Fuit hoc tempore Berengarius Turonenſis Hæreſiarcha, qui panem & vinum in Altari appoſita, poſt conſecrationem Sacerdotis verum & ſubſtantiale corpus Domini, ſicut ſancta Eccleſia prædicat, eſſe denegabat.* ]

Ioignons à tous ces témoignages celuy de trois grands Saints, qui eſtoient du meſme ſiecle, ſaint Anſelme, ſaint Bruno, ſaint Damien.

En meſme temps que Berenger commençoit à ſemer ſon hereſie, ſaint Damien nous enſeignoit la ſaine doctrine de l'Egliſe par ces paroles : [ Le meſme corps que la bien-heureuſe

*S. Petrus Damian. ep. 13. c. 8.*

Vierge enfanta, qu'elle tint dans son giron, qu'elle envelopa de langes, & qu'elle nourrit avec un soin maternel, le mesme, dis-je, sans aucun doute, est celuy que nous prenons maintenant des sacrez Autels, & non pas un autre: & nous beuvons son sang au Sacrement de nostre Redemption: C'est ce que tient la foy Catholique, c'est ce que l'Eglise enseigne fidellement. ]

Saint Bruno ne s'explique pas moins nettement dans ses Commentaires sur l'Epistre aux Corinthiens. Voicy comme il interprete ces paroles du Fils de Dieu: *Cecy est mon corps: Et hoc quod panis paulò antè erat, nunc verè est corpus meum.* Cecy qui estoit un peu auparavant du pain, maintenant est vrayment mon corps. Et un peu apres: [ Quotiescumque manducabitis panem hunc, *id est verum corpus meum, quod speciem & saporem panis retinet, ne sumentes illud abhorreant*: Et quoties bibetis hunc calicem, *id est sanguinem meum, propter idem saporem & speciem vini retinentem. Toutes les fois que vous mangerez ce pain,* c'est à dire mon vray corps, qui retient l'espece & la saveur du pain, de peur que ceux qui le prennent, n'en ayent horreur: *Et toutes les fois que vous boirez ce calice*, c'est à dire mon sang, qui pour la mesme raison retient la saveur & l'espece du vin. ] *S. Bruno in c. 11. ep. 1. ad Cor.*

Saint Anselme, qui écrivoit au mesme siecle, dans son Commentaire sur la premiere Epistre aux Corinthiens, expliquant ces paroles de nostre Seigneur, *Cecy est mon corps*, luy fait dire: [ *Sensibus quidem exterioribus vide-* *S. Anselm. in c. 11 1. ad Cor.*

*tur esse panis, sed sensibus cognoscite mentis, quia hoc est corpus meum, non aliud, sed idem substantialiter quod pro vobis redimendis tradetur ad mortem.* Il paroist aux sens exterieurs que c'est du pain, mais reconnoissez par les sens interieurs que cecy est mon corps, le mesme en substance, & non autre que celuy qui sera livré à la mort pour vous racheter.]

Et puis exposant ces paroles de l'Apostre, *Non dijudicans corpus Domini*, il rend raison pourquoy le méchant qui communie indignement, ne discerne pas le corps du Seigneur. [*Il ne discerne pas*, dit-il, *le corps du Seigneur*, c'est à dire, il ne conçoit pas combien ce corps, qui paroist estre du pain, est plus noble que toutes les creatures. Car s'il consideroit que ce corps est personnellement uni au Verbe, & qu'il est la vie & le salut de ceux qui le reçoivent dignement, il ne presumeroit pas de le prendre en estant indigne. Car il faut s'en approcher avec sentiment de devotion & de crainte, afin que l'ame sçache qu'elle doit du respect à celuy dont elle va prendre le corps, & qu'elle juge en elle-mesme quelle est la dignité de ce corps.]

Non dijudicat corpus Domini, id est, non discernit quàm sit dignius omnibus creaturis hoc corpus quod videtur esse panis. Si enim cogitaret hoc corpus esse Verbo Dei personaliter unitum, & vitam ac salutem esse eorũ qui hoc dignè accipiunt, non præsumeret indignus accipere. Devoto enim animo & cũ timore accedendum est ad illum, ut sciat mens se ei reverentiam debere, ad cujus corpus sumendũ accedit, & dijudicet apud se cujus dignitatis sit illud corpus. *Ibid.*

Que peut répondre nostre Autheur au témoignage de tant de Saints, qui ont laissé de si beaux monumens de leur foy touchant la presence reelle, de tant d'Historiens, qui ont écrit l'Histoire de leur temps sans passion & sans interest, & qui ont mis Berenger au rang des Herésiarques, de tant de sçavans hommes, qui se sont opposez à ses erreurs, de tant d'Evesques, qui ont tâché de le ramener à son devoir, de

tant de Papes & de Conciles qui l'ont condamné? Que peut-il dire, que peut-il inventer, pour donner couleur à la defenſe qu'il prend d'un homme qui s'eſt acquis une eternelle infamie par ſes erreurs? Ne fera-t'il point venir l'Egliſe Grecque à ſon ſecours contre l'Egliſe Romaine? Certes, ſi elle euſt eſté, comme il dit, dans la creance de l'abſence reelle, elle devoit alors ſe declarer hautement, & aſſembler ſes Eveſques & ſes Docteurs, pour s'oppoſer à cette pretenduë corruption generale de l'Occident. Toutes choſes l'y obligeoient, rien ne l'en pouvoit empêcher. Elle eſtoit preſque toûjours en diviſion avec l'Egliſe Latine, & la reünion qui ſe fit au Concile de Florence, & qui fut la dix ou douziéme de celles qui s'eſtoient faites auparavant, ſuppoſoit autant de ruptures. Et neantmoins nonobſtant toutes ces diviſions, bien loin d'accuſer l'Egliſe Latine d'innovation, elle demeura toûjours unie avec elle dans la foy de ce myſtere : Et jamais les écrivains de la Grece n'ont parlé plus clairement de la tranſſubſtantiation & de la preſence reelle, que depuis que l'hereſie d'Erigene & de Berenger commença à éclater, comme l'on peut voir par les témoignages d'Oecumene, de Theophilacte, d'Euthyme, de Cabaſilas, de Pachimere, de Samonas, & de pluſieurs autres, que je laiſſe à deſſein, parce que je les ay déja alleguez.

Ie trouve bien à la verité un certain Medecin nommé Baſile qui dogmatiza dans la Grece contre le ſaint Sacrement, preſque au meſme temps que Berenger broüilloit en France: Mais Euthyme, qui le raconte, nous fait bien voir

*Euthym in Panoplia tit. 23. p. 2. c. 1. & 2.*

quel esprit anime ceux qui blasphement contre la divine Eucharistie. Car il dit que c'estoit un Manicheen, qui enseignoit que le S. Esprit avoit engendré Iudas : que le Diable estoit frere de IESUS-CHRIST, & qu'il faloit honorer les Demons, de peur qu'ils ne nous fissent du mal. Voila quels Partisans trouva l'heresie de Berenger dans l'Orient. Car au reste pour convaincre le plus opiniâtre Calviniste touchant la creance commune des Grecs, il ne faut que voir la Confession de foy qu'ils faisoient faire dés ce temps-là aux Sarazins qui se convertissoient à la foy. Nicetas Choniates qui vivoit au treiziéme siecle la rapporte en cette forme. *Nicetas Choniates lib. 10. thesauri Orthodoxæ fidei.*

*Ie croy & confesse que le pain & le vin ausquels les Chrestiens participent dans les divins sacrifices, sont vrayement le corps & le sang de* IESUS-CHRIST, *ayant esté changez spirituellement & invisiblement par dessus toute pensée naturelle, ainsi que luy seul le connoist. Et promets que je les receu vray ainsi comme estant vrayment sa chair & son sang, & ayant esté changez pour ceux qui communient avec une parfaite foy, pour estre sanctifiez au corps & en l'ame, & pour obtenir la vie eternelle, & l'heritage du Royaume.* Il ne faut que se souvenir de ce que dit le mesme Historien de cette question curieuse, qui fut tant agitée de son temps, à sçavoir si le corps de IESUS-CHRIST qui est dans le saint Sacrement est corruptible, comme il estoit au temps de sa Passion, & de l'institution de l'Eucharistie, ou bien incorruptible & immortel comme il est maintenant dans le Ciel. Car tous les esprits de la Grece se trouverent alors par- *Nicetas in Alexio.*

tagez en deux opinions, les uns disant qu'il y estoit corruptible, les autres soûtenant au contraire qu'il y estoit immortel, & confirmant cette doctrine orthodoxe par l'autorité des anciens Peres de l'Eglise. Ce qui montre evidemment que les uns & les autres presupposoient que le corps de IESUS-CHRIST estoit effectivement dans le Sacrement, comme une verité inconteſtable, que jamais aucun Orthodoxe n'avoit revoquée en doute; Car s'ils eussent crû qu'il n'y estoit pas, ils n'eussent point conteſté ensemble s'il y estoit corruptible ou immortel: C'eust esté une folie.

## ARTICLE II.

### *Fausseté du changement pretendu, prouvée par la condamnation de tous les Heretiques Sacramentaires qui sont venus apres Berenger.*

L'Autheur se voyant d'un costé abandonné de tout secours, soit de la part de l'Eglise Romaine, soit de la part de l'Eglise Grecque, dont il n'eust pas manqué de s'appuyer en cette rencontre, s'il y eust trouvé le moindre avantage: Et d'ailleurs, ayant assez de lumiere pour reconnoistre qu'il seroit ridicule de dire que tout le monde se fust trompé depuis le onziéme siecle jusques au temps de Calvin, excepté Berenger, cherche par tout où il peut des Partisans de son erreur, & n'en trouvant point d'autres, il est contraint de s'allier *aux Petrobusiens, aux Vaudois, aux Albigeois, aux Vicleffites, & aux Hussites*, pour en faire, s'il peut, *un party consi-*

*Voyez sa Réponse au premier Traité sur la fin, pag.* 47.

*derable :* Mais certainement si les Calviniſtes ne valent pas mieux que ces gens-là, je n'en ay guere bonne opinion, & je m'étonne comment cette honteuſe ligue ne luy fait ouvrir les yeux pour voir la faute qu'il commet en s'engageant dans une ſi manifeſte rebellion contre l'Egliſe.

Car pour commencer par les Petrobuſiens, ce ſont des heretiques, qui tirent leur nom de Pierre de Brüis, auquel le ſieur du Pleſſis Mornay rend cét inſigne témoignage, qu'il enſeignoit *que la tranſſubſtantiation des eſpeces eſtoit contre la parole de Dieu : & que pour avoir eſté brûlé tout vif, ſon condiſciple Henry ne laiſſa pas de prendre ſa place, & d'eſtre ſuivy d'un grand nombre de ſectateurs.* Ce qu'il prouve par le témoignage de Pierre Abbé de Clugny, ſurnommé le Venerable, qui vivoit au meſme temps. Le témoin eſt ſans reproche : ſon ſurnom qu'il partage avec le Venerable Bede, eſt une marque de la veneration publique qu'il a meritée par ſa ſcience & par ſa vertu. Il faut donc voir ce qu'il dit de la doctrine de Pierre de Brüis, & de la cauſe de ſa mort.

*Vide Petrum Venerabilem l. 1 ep 1. & 2. & tract. de Sacrificio & veritate traſubſtantiationis contra Petrobruſianos.*

Quant à ſa doctrine, il dit que cét heretique enſeignoit, 1. que le Bapteſme des petits enfans eſtoit nul, parce qu'ils ne pouvoient encore avoir la foy, ſans laquelle le Sacrement ne produiſoit point ſon effet. 2. Que les Temples & les Egliſes eſtoient inutiles, parce que Dieu exauçoit nos prieres auſſi bien au marché qu'à l'Autel, & à la taverne qu'à l'Egliſe, & devant une étable, que devant l'Autel. 3. Que le corps de IESUS-CHRIST n'eſtoit point dans l'Euchariſtie. 4. Que les Preſtres par la conſecra-

tion ne faiſoient point le corps de IESUS-CHRIST. 5. Que IESUS-CHRIST eſtoit le ſeul, qui l'avoit fait, & donné à la Cene, & que nul autre n'avoit eu ce pouvoir apres luy: Enfin, qu'il ne falloit point reverer les Croix, mais qu'il falloit les brûler en haine des tourmens que noſtre Seigneur y avoit ſouffert.

Ce dernier article fut la cauſe de ſa mort : car ayant fait un grand amas de Croix durant le Careſme, & ayant invité publiquement le monde à venir manger des viandes qui cuiſoient au feu de ce bois, le peuple émeu de zele le fit brûler luy-meſme, pour venger l'outrage qu'il avoit fait au ſigne de noſtre ſalut.

Henry ſon compagnon ne fut pas meilleur que luy, & les plaintes qu'en fait ſaint Bernard écrivant au Comte de ſaint Gilles, témoignent aſſez que ce n'eſtoit pas un homme propre à rétablir la pureté des mœurs, ny de la foy de l'Egliſe. *Quanta audivimus & cognovimus mala quæ in Eccleſia Dei fecit & facit quotidie Henricus hæreticus !* Combien de maux a commis & commet encore tous les jours l'heretique Henry, dont on nous a fait le recit, & que nous avons nous-meſme reconnus. Et un peu plus bas. *S. Bern. ep. 240. ad Hildefonſ. Comitem S. Ægidij.*

[ Les Egliſes paſſent pour des Synagogues: le Sanctuaire n'a rien de ſaint : les Sacremens rien de ſacré : les Feſtes ſont ſans ſolennité : les hommes meurent dans leurs pechez : les ames, ô mal-heur ! ſont ravies au tribunal redoutable ſans reconciliation & ſans viatique : on refuſe aux enfans la grace du Bapteſme, & on leur ferme le chemin pour aller à IESUS-

CHRIST. Informez-vous, s'il vous plaist, comme il est sorty de Lozane, du Mans, de Poitiers, & de Bordeaux, & comme il est chassé de tous les lieux par où il a passé une fois, parce qu'il laisse par tout des marques de son infamie. ]

Ie voy bien que cette deposition de saint Bernard ne plaira pas à nostre Auteur : & peut-estre me dira-t'il encore qu'il ne sçait quel Saint c'est, & qu'il n'est pas plus obligé à croire à son témoignage qu'a ses miracles. Mais il faut qu'il ait patience, & que la complaisance que nous voudrions avoir pour luy, ne fasse point de préjudice à la verité.

Vignier, qui n'est pas, comme il sçait, pour flater l'Eglise Romaine, ne luy rendra pas meilleur compte des Vaudois, ny des Albigeois, que saint Bernard des Petrobrusiens. Voicy ce qu'il en dit dans sa Bibliotheque historiale. [ Les opinions que Pierre de Brüis & Henry son disciple avoient cy-devant preschées, & que les Vaudois ou pauvres de Lyon preschoient encore depuis eux, s'estoient en ce temps si abondamment entées & multipliées és païs de la Province Narbonnoise, qu'il y avoit bien peu de gens qui n'en fussent imbus & infectez. Ce qui fait sembler étrange comme il est possible, qu'estant les opinions pour lesquelles les Albigeois ont esté condamnez & rejettez de l'Eglise Catholique, si prodigieuses & detestables, que les Historiens les recitent, & leur vie aussi coupable & contaminée de crimes & vices enormes, & nommement de Sodomie qu'il leur ont imposé: gens neantmoins de telle qua-

*Vignier dans sa Biblioth. hist. p. 3. en l'an du monde 6244.*

lité n'ayent eu non ſeulement vergogne de ſouffrir ou diſſimuler telles ordures & puantiſes faites en leurs terres & maiſons, le nommer ſeulement deſquelles feroit fremir les oreilles du plus eshonté que ne fut jamais Heliogabale, mais auſſi de ſe laiſſer enſorceler d'opinions ſi monſtrueuſes & evidemment fauſſes & abſurdes : ſi ce n'eſt qu'ils ayent eſté totalement enchantez, ou bien alienez de toute raiſon naturelle, comme rejetter & deteſter le vieil Teſtament, conſtituer deux Dieux createurs, l'un benin & bon, l'autre malin, menteur, & cruel, nier la reſurrection des corps, eſtimer ſaint Iean Baptiſte n'avoir eſté Prophete, ains tres-malin, & autres mal-heureuſes hereſies.]

Pour Vviclef qui eſtoit Anglois, je ne croy pas que l'Auteur ſe vueille rendre garand de ſes opinions impies, qui furent condamnées au Concile de Conſtance, ny qu'il tienne comme *Seſſ. 8.* luy, 1. Que Dieu doit obeir au diable. 2. Que toutes les Vniverſitez & les degrez de Bacheliers & de Docteurs qu'on y confere, ſont des inventions du diable. 3. Que tout ce qui arrive dans le monde, ſe fait par une neceſſité fatale. Mais ſi nonobſtant ces horribles blaſphemes il ne fait point conſcience de ſe liguer avec luy contre l'Egliſe, il faut donc auſſi qu'il ſouſcrive avec luy à la condamnation de Berenger, & qu'il reconnoiſſe que le Pape Nicolas, & tous les Eveſques qui aſſiſterent au Concile, où cet Hereſiarque retracta ſes erreurs & brûla ſon livre, eſtoient dans la pureté de l'ancienne doctrine, & qu'ils eurent raiſon de l'obliger à ſe dedire. Car dans le traité que Vviclef compoſa

du sermon du Seigneur sur la montagne, il par-
*Citatur à Thoma Waldensi c 42. to. 2. doctr. fid.* le ainsi : [ Le quatriéme témoin est le Pape avec sa Cour, tandis que la loy fleurissoit encore, quand il decida que ce Sacrement est le corps de CHRIST, & qu'ayant obtenu cette confession de Berenger, il manda avec joye en France & en Allemagne, que Berenger auparavant heretique avoit esté ramené a la foy Catholique. ] Et dans son quatriéme livre du Trialogue chapitre second, il dit [ Que la Cour de Rome, avant que le diable fust dechaisné, s'accorda plus parfaitement avec l'ancienne creance. ] Et le prouve par la confession de foy de Berenger. [ Mais depuis que Satan a esté dechaisné, dit-il, la foy de l'Ecriture estant abandonnée, il y a eu plusieurs heresies sur cette matiere. ] Pour comprendre la pensée de Vviclef, il faut remarquer que cet heretique ayant leu dans l'Apocalypse, que le diable seroit enchaisné l'espace de mille ans, & qu'apres cela il seroit délié, & que l'Ante-Christ viendroit, il s'avisa, pour contenter sa passion, d'appliquer cela litteralement à l'Eglise Romaine, pour persuader aux siens que le Pape estoit l'Ante-Christ, & pour cet effet il disoit que mille ans durant il n'y avoit point eu d'alteration ny de changement dans la foy de l'Eglise Romaine, & que la doctrine de l'Eucharistie estoit encore pure & fleurissante au temps du Pape Nicolas II. qui condamna Berenger, d'autant que ce Pape estoit compris dans le millenaire, en comptant les années depuis le temps que saint Iean écrivit l'Apocalypse. Mais il adjoûtoit que depuis ces mille ans la foy ancienne touchant

chant le tres-saint Sacrement, avoit commencé à se corrompre au Concile de Latran sous Innocent III. D'où vient qu'il dit en un de ses sermons, cité par Thomas Vvaldensis, *Que depuis le temps d'Innocent III. on ne sçavoit plus si la doctrine estoit heretique ou Catholique.*

*Citatur à Thoma Vvaldensi 2. t. doct. fid. c. 76.*

Ie ne sçay pas comment nostre Auteur pourra accorder Berenger avec Vvicleff, veu que si Vvicleff ne se trompe, dés là Berenger est un trompeur, & si Berenger n'est point trompeur, indubitablement Vvicleff est un imposteur. Mais il n'aura pas moins de peine à s'accorder luy-mesme avec Iean Hus & les Hussites. Car il est constant que les Hussites ne nioient point la presence reelle du corps de IESUS-CHRIST dans l'Eucharistie, ny l'adoration qui luy est deuë. Leur erreur estoit touchant l'usage de la coupe; mais pour la realité du corps de IESUS-CHRIST, & pour l'adoration qui est deuë au Sacrement, bien loin de s'y opposer, ils faisoient gloire de l'honorer plus que les autres, & affectoient de le porter plus souvent dans leurs processions, pour insulter aux Catholiques, & les braver par ces ceremonies. [ Ils portoient, dit Ænée Silvie, presque tous les jours la sacrée Eucharistie à l'entour de leurs Eglises. ] Ce qui fut cause que le Roy de Boheme commanda aux Consuls de la ville de Prague, comme dit le mesme Auteur, [ Qu'ils ne souffrissent plus que les heretiques portassent avec pompe le corps de IESUS-CHRIST. ]

*Singulis ferme diebus Eucharistiã per suas Ecclesias circumferebant. Æneas Sylvius in hist. Bohemica c. 36.*

*Ibid.*

Mais pour en estre tout à fait convaincu, & pour sçavoir au vray la creance des Hussites en ce point, il ne faut que voir ce qu'en dit Iean

Rokizane, le plus passionné partisan de cette Secte.

Iustum & sanctum est, æquum & salutare, quòd Christiani habeant ipsum corpus Christi in Sacramento contentum in summa reverentia & timore, in summo desiderio & amore super terram : sicut omnes primùm Sacerdotes & Clerici cæteri debent orationes suas & psalmodias frequentare in præsentia ubi est corpus Christi.
*Ioan. Rokisana tract. de septem Sacram. c. 12.*

[ Il est juste & saint, il est raisonnable & salutaire, que les Chrestiens ayent en singuliere reverence & respect, & en souverain desir & amour sur la terre le corps de Iesus-Christ contenu au Sacrement, si bien que tous les Prestres premierement, & tous les autres Clercs doivent souvent prier & psalmodier en presence où est le corps de Iesus-Christ, le Roy & le Seigneur de toute la terre, & où les Anges se trouvent en grand nombre. C'est pourquoy ceux-là pechent griévement, & seront rigoureusement punis, qui se comportent avec negligence à l'endroit de ce corps deïfié en ce Sacrement, ne se souvenans pas de leur Dieu & de leur Seigneur, qui est là veritablement. D'où il est evident que les Prestres & le peuple fidelle doivent reverer & honorer Iesus-Christ & son corps dans le Sacrement, en flechissant les genoux, inclinant la teste, & se prosternans mesme quelques-fois la face contre terre : Semblablement les Prestres doivent par leurs paroles & par leurs exemples porter le peuple à s'approcher avec tremblement, adorant & honorant avec un vif sentiment de respect ces divins & ineffables mysteres. *Vt contremiscant adorando, & colendo, & summum ac vivacem respectum habendo circa hæc diviniſſima & ineffabilia mysteria.* ]

Mais quand il auroit esté dans les opinions de Calvin touchant l'Eucharistie, ce qui n'est pas, l'Auteur ne rougit-il point de prendre pour ses predecesseurs des hommes scandaleux,

des heretiques declarez, des Apoſtats notez d'infamie, dont les dogmes pernicieux ont eſté refutez par les plus ſçavans hommes des derniers ſiecles, dereſtez par les plus grands Saints, condamnez par tous les Conciles, & bannis de la Communion des fidelles par le ſouverain Chef de l'Egliſe, luy qui ſe glorifie d'avoir engagé dans ſon party tous les Papes, tous les Eveſques, tous les Docteurs, tous les Martyrs, & tous les Saints depuis les Apoſtres juſques au neufiéme ſiecle ? Par quelle diſgrace eſt-il décheu tout à coup de cette grande autorité ? Comment ſe voit-il en un moment abandonné de tout le monde ? Comment eſt-il reduit en un tour de main à cette extremité de ne pouvoir compter entre ſes defenſeurs depuis huit cens ans que des heretiques & des impies, c'eſt à dire, la lie des derniers ſiecles ? Quel changement plus ſubit, plus ſurprenant, plus incroyable ſe peut-on imaginer ?

Qu'il faſſe un peu de reflexion ſur une revolution ſi étrange, qu'il confeſſe luy-meſme eſtre arrivée, non ſeulement ſur la matiere de l'Euchariſtie, mais encore ſur toutes les autres matieres de la Religion Chreſtienne : Qu'il compare les huit premiers ſiecles de ſon Egliſe pretenduë, où il fait entrer les Baſiles, les Chryſoſtomes, les Ambroiſes, les Hieroſmes, les Auguſtins, en un mot tous les Peres de l'Egliſe, avec les huit ſiecles ſuivans, où il ne compte plus que des Erigenes, des Ratrams, des Berengers, des Pierres de Brüis, des Vviclefs, & des Hus, où cette Egliſe auparavant ſi fleuriſſante, ſi nombreuſe, ſi puiſſante, *Pag. 46. & 47.*

ſi illuſtre dans ſes chefs & dans ſes membres, eſt tout à coup ſi deſertée & ſi deſolée, qu'on ne la connoit plus : ſans Papes, ſans Eveſques, ſans Preſtres, ſans Paſteurs legitimes, ſouvent ſans oüailles & ſans troupeau : Et qu'il me diſe franchement ſi l'on peut faire un aſſemblage plus monſtrueux ?

Qui croira que la vraye Egliſe de IESUS-CHRIST ſoit composée de deux parties ſi differentes ? Qu'elle ait eu huit cens ans durant des Papes & des Eveſques qui la gouvernoient, & que depuis huit cens ans elle n'en ait plus ? Que huit cens ans durant ces Papes & ces Eveſques ayent celebré la Meſſe, qu'ils ayent eu des Egliſes, des Images, & des Autels, & que depuis huit cens ans elle n'ait plus ny Meſſes, ny Sacrifices, ny Autels ? Que huit cens ans durant elle ait eſté plus viſible que le Soleil, qu'elle ait publiquement triomphé des perſecutions par le courage des Martyrs, des hereſies par la ſcience des Docteurs, de l'idolatrie par l'innocence & la ſainteté de ſes mœurs; & que depuis huit cens ans elle ſoit demeurée inviſible, ſans qu'on puiſſe trouver aucune marque conſtante & uniforme, ny de la doctrine qu'elle a enſeignée, ny de la diſcipline qu'elle a obſervée, ny des Paſteurs qui l'ont gouvernée ; ny des Docteurs qui l'ont inſtruite ?

Quand je conſidere l'eſtat de l'Egliſe Romaine, qui ſubſiſte depuis le neufiéme ſiecle, & que je le compare avec celuy de l'Egliſe ancienne, j'y reconnois auſſi-toſt une parfaite reſſemblance : j'y voy une meſme forme de

gouvernement monarchique ſous un Chef viſible, qui tient la place de IESUS-CHRIST: I'y voy une ſucceſſion continuelle de Paſteurs, qui ſe ſuivent ſans interruption depuis le Pontificat de ſaint Pierre juſqu'à celuy d'Alexandre ſeptiéme : I'y voy les meſmes Sacremens & quant au nombre, & quant à la forme, & quant à la matiere : I'y voy les meſmes doctrines touchant la foy, ſans que jamais en tant de Conciles generaux qui ſe ſont tenus depuis ſeize cens ans, il ſe puiſſe trouver un ſeul article de foy qui ſoit contraire à l'autre. Ne dois-je pas inferer que ce n'eſt qu'une meſme Egliſe, puiſque je voy un meſme eſprit qui les anime?

Mais quand je jette les yeux ſur l'Egliſe pretenduë reformée, & que je l'approche de l'Egliſe des huit premiers ſiecles, je ne reconnois aucun trait dans ces deux viſages qui ſe reſſemble.

L'Egliſe ancienne nous apprend à ſervir un Dieu tout-puiſſant & tout bon, qui ne veut point le peché, ny la damnation, mais le ſalut de tous les hommes : Et dans voſtre nouvelle Egliſe pretenduë reformée on nous enſeigne, [ Que cette puiſſance abſoluë de Dieu, que les Scholaſtiques ont introduite, eſt un blaſpheme execrable : Que nous ſervons à l'Ordonnance de Dieu en pechant : Que la diſtinction que les Catholiques mettent entre faire & permettre le peché, n'eſt qu'une extravagance : Qu'il ne ſe fait ny larcin, ny adultere, ny homicide, que la volonté de Dieu n'intervienne : Que Dieu pouſſe les méchans à mal faire, & qu'il les precipite en des convoitiſes infames, parce qu'il

*Calv. in Iſa 23 9. & l. 3. Inſtit c. 21. §. 2.*
*Calv. l. 1. inſtit. c. 18. §. 1. & 2.*
*Calv. l. 1. inſtit. c. 17. §. 5.*
*Calv. l. 3. inſtit c. 23. §. 8.*
*Calv. l. 1. inſtit. c. 18. §. 1. 2. & 4.*

est le principal auteur de sa vengeance, & le diable n'en est que le ministre. ] Peut-on faire une Eglise de ces deux corps si dissemblables ?

L'ancienne Eglise nous oblige à croire tous les articles du Symbole des Apostres, & celuy du Concile de Nicée & de saint Athanase : Et dans vostre nouvelle Eglise les premiers auteurs de cette *grande reformation* pretenduë corrompent & détruisent les principaux fondemens de la Religion Chrestienne, assurant [ que IESUS-CHRIST a pris l'office de Mediateur à cette condition de ressentir nostre damnation, tant en son ame que dans son corps : Et qu'au mystere de nostre redemption il n'y avoit rien de fait, s'il n'eust souffert que la mort corporelle, mais qu'il a enduré les tourmens épouvantables des damnez. Si bien qu'il n'eust esté Redempteur que du corps, si son ame n'eust participé au chastiment qu'il a porté. ]

*Calv. l. 1. instit. c. 16. §. 9. & 10. & in harmon. in Matth. 27. 16.*

Quelle apparence de joindre un corps vivant, sain & entier avec un cadavre si puant & si corrompu ?

L'Eglise ancienne a maintenu inviolablement la Hierarchie, & ces degrez du Ministere qui subsistent encore à present par l'union des Prelats qui la gouvernent sous un chef general, qui est Lieutenant de IESUS-CHRIST, & son Vicaire en terre : & vostre Eglise pretenduë a renversé cet ordre : des Diacres elle a fait des Pasteurs du petit troupeau : des Prestres qui offroient le sacrifice de la Messe, & qui administroient les choses sacrées, elle a fait des Anciens, qui s'occupent à vuider les differens qui se presentent au Consistoire : Et des Evesques

elle a fait des ſurveillans qui vont furetant dans les maiſons pour ſçavoir ce qui s'y paſſe, & en faire leur rapport au Conſiſtoire. Confondre ces deux choſes enſemble, n'eſt-ce pas faire r'entrer le monde dans ſon premier chaos?

L'Egliſe ancienne nous oblige à garder étroitement les Commandemens de Dieu, ſi nous voulons avoir part à ſon Royaume eternel. Et voſtre nouvelle Egliſe enſeigne que les Commandemens de Dieu ſont impoſſibles; que le precepte que IESUS-CHRIST nous a laiſſé touchant l'obſervation de ſes loix, n'eſt qu'une ironie. La lumiere & les tenebres, la nuit & le jour ſont-ils plus incompatibles?

*Calv. inſtit. l. 2. c. 7 §. 5. & l. 3. c. 19. § 2. 4. 7.*

Enfin, l'Egliſe ancienne a combatu de toutes ſes forces, détruit & aneanty toutes les hereſies. Et voſtre nouvelle Egliſe les a renouvelées.

Elle promet avec Simon le Magicien le ſalut par la grace ſeule, en niant le libre arbitre: Elle enſeigne avec Cerinthe que le Bapteſme n'eſt point neceſſaire au ſalut, & que les enfans ſont ſauvez en la foy de leurs parens, Elle attaque avec Ebion l'integrité virginale de Marie apres l'enfantement: Elle attribuë le peché non ſeulement à la nature de l'homme, ou au Demon, comme Valentin, qui nioit la liberté, mais à Dieu meſme: Elle briſe les images avec les Iconomaques: Elle ſe mocque de la priere des Saints, & des peines du Purgatoire, & des jeuſnes du Careſme.

*Epiph. hæreſ. 21. Iren. l. 1. c. 22. Calv. defenſ. 2. contra Veſtph. Beze en la Confeſſ. 4. point. art. 41 &c. Calv. l. 4. inſtit. c. 14. §. 23. Beze l. de omni præſ. Chriſti.*

Cependant vous voulez me faire à croire que ce ramas de vieilles erreurs, dont vous avez

formé vostre Religion, est la pure doctrine de la primitive Eglise : qu'elle en a tous les traits & la beauté : & que si aujourd'huy les fideles la méconnoissent, c'est *que le dixiéme siecle fut un siecle tenebreux, où je perdit la connoissance distincte non seulement sur le sujet du Sacrement, mais presque sur toutes les autres matieres de la Religion Chrestienne, & que depuis ce temps-là tous les Conciles l'ont condamnée, les Papes l'ont persecutée, & le fer & le feu l'ont fait tenir cachée : Que c'est a peu prés comme un enfant, qui ayant accoûtumé de voir sa nourrice mal vestue, maigre, & malade, la méconnoistroit, si elle se presentoit à luy dans l'embompoint que donne une parfaite santé, fraische, propre & honnestement habillée.*

*Pag. 46. & 47. de la Réponse au premier traité.*

I'entends bien : la comparaison est bonne: & je voy bien par-là que vostre changement pretendu n'est qu'un conte de nourrice, propre à amuser de petits enfans. Il ne reste plus qu'à dire que les Papes ont esté bien injustes de persecuter ainsi cette chere nourrice; que les Conciles ont esté bien cruels d'employer le fer & le feu pour la tourmenter ; que saint Anselme, saint Bruno, saint Bernard, saint Malachie, saint François, saint Dominique, saint Thomas, saint Bonaventure, saint Antonin, saint Charles Borromée, saint François de Sales, & une infinité d'autres, n'ont esté que des enfans, puis qu'ils l'ont tous méconnuë, condamnée, detestée comme une infame prostituée. Et enfin, que c'est *un terrible jugement de Dieu*, que tout le monde ait esté si aveugle l'espace de huit cens ans, que de ne s'appercevoir pas de ce chan-

gement effroyable qui s'eſtoit fait dans la Religion & dans la foy. Car enfin voila où il en faudroit venir, ſi le changement de l'Autheur eſtoit veritable. Il faudroit changer le Calendrier de l'Egliſe, en effacer tous les Saints qui ont eſté canoniſez depuis huit cens ans, ou tout au moins depuis le millenaire de Wicleff, ſubſtituer en leur place Erigene, Berenger, Pierre de Brüis, Wicleff, Luther, Beze, Calvin, & mettre au lieu des ſaintes Catherines, des Gertrudes, & des Thereſes, les Religieuſes que ces illuſtres reformateurs tirerent des Cloiſtres pour les épouſer.

Mais s'il en falloit venir à l'execution, je ne croy pas que l'Autheur oſaſt ſe promettre un bon ſuccés de ſon entrepriſe; je ne ſçay meſme s'il y voudroit conſentir. Il ne trouvera donc pas mauvais que je finiſſe par où j'ay commencé, & que je l'aſſure que ſon changement pretendu n'eſt point un ſecret des jugemens de Dieu, mais un pur ouvrage d'un homme, dont le jugement n'eſtant appuyé que ſur des ſuppoſitions mal fondées, ne peut rien produire de veritable ny de ſolide.

ARTICLE III.

# Conclusion.

*Que le changement de l'Autheur n'est qu'un ouvrage de son esprit, appuyé sur des suppositions manifestes.*

QVAND les fondemens d'un edifice sont mauvais, tout ce qu'on bâtit dessus n'est point seur, il n'en faut attendre que des ruines. Tel est le changement que nostre Autheur a voulu établir dans la doctrine de l'Eucharistie. Il n'est appuyé que sur de mauvais raisonnemens & sur des suppositions insoûtenables : il ne faut pas faire de grands efforts pour le renverser, il tombe de luy-mesme, & se détruit par sa propre foiblesse.

Premierement, il suppose que tous les Peres des huit premiers siecles n'ont point connu la transsubstantiation ny la presence reelle. C'est une supposition, dont il a esté pleinement convaincu dans toutes les parties de ce Livre.

Secondement, il suppose qu'en mesme temps que ce changement est arrivé, *il s'en est fait d'autres presque sur toutes les matieres de la Religion Chrestienne:* Ce qu'il a esté obligé de dire, parce que si cette grande reformation qui est venuë, comme il assure, du temps de Calvin & de Luther, se trouvoit fautive en plusieurs points de la foy, on pourroit avec raison tenir pour faux celuy de l'absence reelle, aussi bien

que les autres. Il faut donc qu'il soûtienne que toutes les doctrines qu'ont enseigné ces premiers autheurs de la reformation, sont conformes à celles de l'ancienne Eglise, & qu'elles ont esté alterées depuis le neufiéme siecle: ce qui est manifestement faux.

Car il ne se trouvera jamais que l'Eglise Catholique ait tenu en aucun siecle ce que Calvin enseigne: Que IESUS-CHRIST s'est desesperé dans la Croix, & qu'il y a souffert la peine des damnez: Que Dieu nous precipite en des convoitises infames: Que la foy seule nous sauve: Que nous pechons par necessité: Qu'il ne faut point invoquer les Saints, & qu'ils n'écoutent pas nos prieres: Que les Saints Peres ont Iudaïsé en introduisant le sacrifice de la Messe: Que nous ne sommes justes que par imputation, & que les Peres ont failly en ce point: & cent autres pernicieuses maximes qui donnent de l'horreur à ceux qui les lisent. Si donc il s'est si fort éloigné du sentiment des Saints dans tous ces chefs si importans, n'ay-je pas sujet de conclure que tous ses partisans se trompent aussi bien que luy au changement qu'ils disent estre arrivé dans la doctrine de l'Eucharistie?

En troisiéme lieu, il suppose que ce changement commença par la partie dogmatique, & que Paschase qui en fut l'autheur, n'osa parler de l'adoration, de peur de faire du bruit; que l'on ne sçavoit ce que c'estoit avant la condamnation de Berenger, & que le Pape Honorius fut le premier qui en fit une Ordonnance publique.

Nous luy avons montré la foiblesse de

cette suppoſition, & par le témoignage des Peres, & par celuy de Paſchaſe, qui les rapporte expreſſement pour prouver qu'il faut adorer le tres-ſaint Sacrement. Cela eſt ſi évident, que les heretiques meſmes ſont contraints de l'avouër.

Averroes eſtoit avant le Pape Honorius prés de cent ans, & neantmoins Sutcliffus qui eſtoit heretique, dit que ce Philoſophe eſtimoit [ que le Papiſme, ce ſont ſes mots, eſtoit la plus abſurde de toutes les Religions: parce que les Papiſtes adoroient un pain azyme pour leur Dieu, & qu'apres l'avoir adoré, ils avoient coûtume de le manger. *Averroes Papiſmum omnium Religionum abſurdiſſimum æſtimavit, eo quòd Papiſtæ panem azymum pro Deo adorarent, quem & mox devorare & deglutire ſolere diceret.* ]

*Sutcliffus in ſumma, ſeu Recognitione Papiſmi c. 47. pag. 295.*

Saint Damaſcene eſtoit non ſeulement avant le Pape Honorius, mais encore avant Paſchaſe, neantmoins Antoine Prætorius, qui eſtoit Calviniſte, dit que c'eſt luy *qui a introduit la tranſſubſtantiation en l'année ſept cens trente-cinq de noſtre Seigneur, & que de là eſt venuë l'adoration du pain, comme ſi c'eſtoit* IESUS-CHRIST *Hanc ſubſecuta panis adoratio, ac ſi Chriſtus ipſe eſſet.* Carion eſt de meſme avis: mais Kemnitius remonte bien plus haut, & ſe moquant des Calviniſtes, qu'il appelle Sacramentaires, il fonde l'adoration de l'Euchariſtie ſur l'autorité de ſaint Ambroiſe, de ſaint Auguſtin, de ſaint Gregoire de Nazianze, de ſaint Chryſoſtome, de Theodoret, de ſaint Baſile, & de ſaint Denys. De vray, les ſeules paroles

*Antonius Prætorius l. de Sacram. p. 288.*

*Kemnitius in examine Concil. Trid. par. 2. pag. 92.*

de saint Ambroise dans l'oraison preparatoire pour la Messe, sont si claires, que les Centuriateurs disent qu'elles contiennent l'adoration du pain dans l'Eucharistie. *Continent adorationem panis in Eucharistia.* *Cent. 4. col. 430. linea 25.*

En quatriéme lieu, il suppose que ce changement s'est fait par addition, c'est à dire, par un excés de foy & de respect : de foy qui passa insensiblement jusqu'à l'erreur : & de respect qui se porta jusqu'à la superstition. Et pour cet effet il tâche de montrer que l'honneur que les anciens rendoient au Sacrement, estoit bien plus simple, parce que leur foy demeuroit dans les bornes, & n'alloit pas jusqu'à la presence reelle.

Nous luy avons déja fait voir la fausseté de cette supposition : mais on peut encore inferer par la seule circonstance du temps, qu'elle n'est pas seulement éloignée de toute verité, mais encore hors de toute apparence, veu qu'il n'est point croyable qu'en un siecle aussi tenebreux qu'estoit le dixiéme, où le desordre des guerres & des divisions sembloit avoir banni toutes les vertus, la pieté & la devotion eussent pû faire un si notable progrés, que d'aller mesme jusques à l'excés. Le Fils de Dieu ne nous a-t'il pas appris, & l'experience ne nous montre-t'elle pas assez, que la foy & la charité, dont l'Eucharistie est un des principaux objets, vont s'affoiblissant peu à peu, à mesure qu'elles s'éloignent de leur source, & qu'à la fin du monde à peine en restera-t'il quelques marques & quelques vestiges sur la terre, Saint Chrysostome se plaint dés le cinquiéme siecle de la froi-

deur des Chreſtiens envers les divins myſteres: Il tâche de les échauffer par la conſideration de la preſence de IESUS-CHRIST, & par la multitude des eſprits celeſtes qui l'environnent : Il leur reproche le peu de reſpect qu'ils y apportent : il blâme leur inſenſibilité & leur peu de foy qui les éloigne des Sacremens ; & cela dans un temps où la Religion eſtoit en plein triomphe, & dans le plus haut point de ſa gloire : Et vous croyez que le dixiéme ſiecle, qui eſt un ſiecle de fer & de ſang, un ſiecle de tenebres & de vices, au lieu d'éteindre la devotion des fidelles, y auroit adjoûté tant de ferveur, qu'elle ſeroit enfin allée juſques à l'adoration. C'eſt une illuſion.

En cinquiéme lieu, il ſuppoſe, ou il doit ſuppoſer, que ceux qui ſont venus apres ce changement, & qui s'en ſont apperceus les premiers, & qui ont voulu le reformer, ont eſté des hommes inſpirez de Dieu, qui ont eu une miſſion legitime, ſoit ordinaire ou extraordinaire, accompagnée de probité & de vertu convenable à une ſi ſainte & ſi divine entrepriſe, n'eſtant pas croyable que Dieu ſe fuſt ſervi de gens perdus de conſcience & d'une vie ſcandaleuſe, pour achever ſon œuvre.

Or je luy ay montré que tous les Reformateurs qu'il nous a produits depuis le premier juſqu'au dernier, ont eſté notez de quelque tache honteuſe : Qu'Erigene eſtoit un eſprit vain, qui affectoit une opinion de ſcience par des nouveautez ſcandaleuſes : Que Berenger eſtoit un parjure & un heretique relaps : Que Pierre de Brüis eſtoit un fanatique & un impie,

qui fut brûlé par le peuple qu'il s'efforçoit de seduire : Que Vvicleff estoit un visionnaire: Que Calvin avoit esté repris de Iustice, & j'en ay apporté des preuves qui ne peuvent estre raisonnablement contestées.

*Voyez le Cardinal de Richelieu dans sa Methode, d'où j'ay tiré ces preuves.*

En sixiéme lieu, il presuppose, ou doit presupposer, que tous ceux qui ont suivi l'opinion de Paschase, qu'il dit estre l'auteur de la presence reelle, & celle du Pape Honorius, qu'il dit avoir établi l'adoration de l'Eucharistie, ont esté des hommes superstitieux, heretiques, idolatres, impies, & qu'il n'y a que l'ignorance qui les puisse excuser d'une insigne malice. Car si le dogme de la presence reelle est une heresie, comme il pretend, tous ceux qui l'ont embrassée ont esté heretiques, & si l'adoration de l'Eucharistie est une idolatrie, tous ceux qui l'ont pratiquée ont esté des idolatres; & s'ils ont esté coupables de ces deux crimes enormes, il faut dire ou qu'ils ont esté tres-ignorans, ou qu'ils ont esté tres-méchans.

Or il est constant que le dogme de la presence reelle, & de l'adoration, qui en est une suite necessaire, a esté receu generalement de tous les plus grands Saints, & de tous les plus sçavans hommes qui ont fleury depuis huit cens ans. Et si je n'en fais icy l'induction, c'est que leur nom est si celebre, qu'il seroit inutile d'en faire l'eloge, & le nombre si grand, qu'il seroit impossible de les compter.

En septiéme lieu, il suppose que depuis cinq cens ans il n'y a point de vraye Eglise, ou que la vraye Eglise peut estre heretique ou idolatre, ou qu'elle peut estre sans Prestres, sans Sacri-

ficateurs, sans Evesques, sans Chef, & invisible. Car s'il y a encore aujourd'huy une vraye Eglise, ou c'est l'Eglise Romaine, ou c'est l'Eglise Calviniste. Si c'est l'Eglise Romaine, il dit qu'il y a cinq cens ans qu'elle est dans l'erreur & dans l'idolatrie : la vraye Eglise sera donc heretique & idolatre. Si c'est l'Eglise Calviniste, il confesse luy-mesme qu'elle a esté obligée par la violence & par le fer de se tenir cachée, & depuis qu'elle a commencé à paroistre, c'est à dire, depuis six-vingt ans, elle est sans Prestres, sans Sacrificateurs, & sans Chef, puis qu'elle ne reconnoist point le Pape, qui a toûjours esté reconnu par tous les fidelles pour le Chef de l'Eglise.

Or cette supposition est visible de quelque part qu'on la regarde. Car il est constant par la parole de IESUS-CHRIST que l'Eglise subsistera toûjours, & que les portes de l'Enfer ne prevaudront point contr'elle. D'ailleurs il est certain par la deposition des Peres, que l'Eglise ne peut estre sans Prestres, & sans Sacrificateurs, beaucoup moins sans Evesques & sans Chef.

Enfin, il est asseuré que l'Eglise est incorruptible dans sa foy & dans sa doctrine ; elle ne peut donc pas estre ny heretique ny idolatre.

En dernier lieu, où c'est un article de foy, selon l'Auteur, que l'Eglise Romaine a changé de creance depuis le neufiéme siecle, ou ce n'est qu'une opinion particuliere, qu'il estime probable. S'il dit que c'est un point de foy, donc Calvin est heretique, qui asseure que le changement s'est fait beaucoup plûtost : donc Zuingle est

gle eſt un heretique, qui ſoûtient que le dogme de la preſence reelle avoit prevalu dés le temps de ſaint Auguſtin : donc preſque tous ceux de ſon party ſont heretiques, puis qu'il y en a fort peu qui ne diſconviennent du temps où il établit ſon changement, chacun le mettant ou plûtoſt ou plus tard, ſelon ſon caprice, qui eſt une preuve evidente de la fauſſeté de cette impoſture. S'il dit que c'eſt ſeulement ſon opinion particuliere, qu'il juge ſoûtenable : donc perſonne n'eſt obligé à le croire, puiſque ce n'eſt point un article de foy: donc il s'en faut defier, bien loin d'y adjoûter aucune creance, puis qu'il eſt preſque tout ſeul de ſon avis, & qu'il ne s'accorde pas meſme avec ceux de ſon party : donc il s'en doit defier luy-meſme, & ne point preferer ſon jugement particulier à celuy de toute l'Egliſe.

Voila, Monſieur, la ſource de tout voſtre mal-heur. Vous avez crû que vous pouviez juger l'Egliſe, au lieu de regler voſtre jugement par le ſien. Vous avez quitté voſtre Mere legitime, vous l'avez abandonnée ſur une opinion, ſur un ſoupçon, ſur une viſion, ſur un changement pretendu, qui ne ſubſiſte que dans voſtre imagination. Vous eſtes ſorty de ſon ſein pour ſucer le laict d'une nourrice étrangere ; & pour couvrir voſtre faute, vous avez paré cette étrangere, vous l'avez habillée ſuperbement, vous l'avez fait paroiſtre dans un embonpoint, un teint frais, un œil riant, un viſage ouvert, une belle apparence, pour faire croire à tout le monde que c'eſt l'épouſe de IESUS-CHRIST. Vous ne vous eſtes pas contenté de cela : mais

pour vous rendre encore plus criminel, vous avez noircy le visage de vostre vraye Mere, vous l'avez outragée dans son honneur, c'est à dire, dans la pureté de sa foy, & vous l'avez fait passer pour une prostituée, au préjudice du respect & de la soûmission que vous luy deviez. Neantmoins apres tout le tort que vous luy avez fait, elle ne ressent pas tant l'injure qu'elle a receuë, que la perte de vostre ame. Si vous avez étouffé les sentimens d'un bon fils, elle ne peut pas s'oublier qu'elle est vostre Mére. La tendresse qu'elle a pour vous, luy fait tendre les bras & ouvrir son cœur, pour vous accueillir à vostre retour, & vous traiter comme un de ses plus chers enfans. Rentrez, Monsieur, dans vostre devoir; & au lieu du changement que vous luy avez imputé, & qui est indigne d'elle, faites-en un qui soit digne de vous. Renoncez à vostre propre sentiment, pour suivre celuy des Conciles & des Papes. Reconnoissez IESUS-CHRIST reellement & substantiellement present dans le thrône de son amour; & si vous ne l'avez pas encore tout à fait éteint dans vostre cœur, souvenez-vous que c'est une espece d'amitié qui n'a point d'exemple parmy les hommes, d'aymer un amy, & de n'aymer pas sa presence.

*FIN.*